



Université Sorbonne
Paris Cité



Thèse de doctorat
de l'Université Sorbonne Paris Cité
Préparée à l'Université Paris Diderot

Savoirs scientifiques : épistémologie, histoire des sciences, didactique des
disciplines –

ED 400, *Laboratoire SPHERE (UMR7219)*

L'égalité des races en science et en philosophie

(1750-1885)

Antoine Lévêque

Thèse de doctorat d'histoire des sciences et de la philosophie

Dirigée par Justin Smith

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 27 janvier 2017

Présidente du jury : Guénif, Nacira / Professeur / Université Paris VIII

Rapporteuses : Reynaud-Paligot, Carole / Professeur / Université Paris I

Bessone / Magali / Professeur / Université Rennes 1

Examineur : Doron, Claude-Oliver / Maître de Conférences / Université Paris VII

Directeur de thèse : Smith, Justin / Professeur / Université Paris VII

 Except where otherwise noted, this work is licensed under
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>



Titre : L'égalité des races en science et en philosophie (1750-1885)

Résumé :

Ce travail porte sur la période allant de 1750 à 1885 et documente la connexion épistémique entre la prépondérance des théories racistes et les sciences de l'homme, nouvelle forme de connaissance qui émerge et s'institutionnalise au cours de ces années. Nous opérons en identifiant les occurrences du concept d'« égalitarisme racial » dans les discours savants européens de cette époque et cherchons les différences structurelles entre des discours ayant considéré la race au titre de facteur inopérant dans la partition naturelle des aptitudes intellectuelles entre les individus et ceux, majoritaires, l'ayant considéré au contraire comme facteur opérant à cet égard. L'objectif est de tester la validité une hypothèse selon laquelle ce serait la nouvelle perspective heuristique ouverte par l'histoire naturelle de l'homme dans les années 1750, perspective ensuite renforcée par l'institutionnalisation de l'ethnologie puis de l'anthropologie au 19^{ème} siècle, qui aurait permis aux européens de trouver le moyen légal de se dispenser d'appliquer aux peuples colonisés la norme comportementale égalitaire traditionnellement prescrite par l'enseignement des humanités, norme rendue constitutionnelle lors de la Révolution française. Notre première partie est composée de deux chapitres, traite des années 1750-1802 et montre que cette perspective procède de la formulation de jugements théoriques portant sur les variétés et les races de l'espèce *homo-sapiens* rendue possible par l'adoption du postulat méthodologique des sciences physiques. Notre deuxième partie comporte trois chapitres et porte sur la période allant de 1802 à 1848. Elle renseigne le fait que ces jugements théoriques ont été formulés de manière systématique quand l'ethnologie est devenue une discipline institutionnelle. Notre troisième partie est composée de deux chapitres, porte sur les années 1848-1885 et se focalise plus spécifiquement sur le discours d'Anténor Firmin, lors de l'apogée institutionnelle de la Société d'Anthropologie de Paris.

Nous développons l'idée que l'emprunt de la méthode physiologique propre à l'histoire naturelle a permis d'évaluer la qualité de l'intellect au titre de fonction

organique puis suggérons que c'est par ce biais que les phénomènes traditionnellement expliqués par l'histoire civile ont désormais été expliqués par l'histoire naturelle. Enfin, nous identifions ce processus comme instrumental dans la légitimation des pratiques ségrégatives en place dans les colonies en démontrant qu'il a autorisé la théorisation de différences naturelles et essentielles entre les individus d'ascendance européenne et les autres. Notre focalisation sur les quelques auteurs ayant formulé des théories scientifiques relevant de l'égalitarisme racial pointe au fait que leurs systèmes comportent tous une profonde sympathie avec le modèle épistémologique l'ancien système des humanités qui rejette la réduction de l'histoire civile à l'histoire naturelle. Nous montrons que ces auteurs ont en commun commune de conserver une critériologie explicitement politique et morale dans l'évaluation de l'intellect et indiquons que la disparition du concept normatif d'humanité sur le registre savant ainsi que sa substitution par le concept théorique d'espèce humaine correspond chronologiquement à l'époque où la hiérarchie des races est devenue un fait scientifique. Pour nous, l'émergence du système objectivant des sciences de l'homme a engendré un problème épistémologique et politique majeur lié à l'abandon d'un savoir où la notion de nature humaine n'était pas un objet scientifique, où l'expression « race des mortels » avait encore une résonance épistémologique, et où l'essence commune des individus appartenant à notre espèce résidait dans la possession naturelle et universelle d'aptitudes intellectuelles et de facultés langagières dont le principe était encore souvent expliqué en faisant allusion à des causes immatérielles.

Mots clefs : Mots-clefs : égalité, race, science, philosophie, humanités, ethnologie, anthropologie.

-

Title : Racial equality in science and philosophy (1750-1885)

Abstract :

My dissertation focuses on the authors who have not succumbed to the fallacy of considering race a relevant factor in the natural partition of intellectual abilities among

our species. My hypothesis is that from 1750 to 1885, the structural reason for racial egalitarianism lays in the refusal of a new axiom then becoming overwhelmingly accepted in Europe: the idea that the scientific method devised in the 17th century to deal with physical things could be applied to political and moral philosophy. My work unearths the link between the progressive adoption of this methodological postulate and the gradual dominance of theories, suggesting that the inequality in intellectual abilities is natural among the races of our species in the European scientific circles. I focus on French, English and German discourses refusing the natural ordering of mental powers according to race and show that they shared a common epistemological perspective refusing the reduction of civil history to natural history.

I first point out the fact that transforming human nature into a topic of scientific research in the new field of investigation emerging in the second half of the 18th century, titled the “Science of Man” allowed for the old concept of “intellect”, to be more and more routinely seized as the physiological function of the brain organ. I point out the fact that scientific racism derives from the systematic application of the degeneration concept, mainly used in the realm of botany and animal breeding up until the mid-18th century, to our genus. I show that the emerging field of research, then called “the natural history of Man” allowed for natural distinctions among the intellectual abilities of the races to become logically plausible. I then show that this epistemological process lead to the emergence of ethnology and anthropology as institutionalized disciplines in the 19th century and produced the main tool used by Europeans and their descendants to exclude colonial people from the egalitarian propaedeutic of the humanities. I expose the fact that the gradual exclusion of philosophical, political and moral discussions occurred while the evaluation the intellect’s the quality became exclusively conducted using the means offered by natural history. Finally, I underline the fact that the scientific authors representative of racial egalitarianism refused to let go of the normative charge traditionally attached to the concepts of *humanity* and *civility* in the traditional knowledge of the humanities. I point to the advent of a new type of learned discourse - adopting the postulate which became the hallmark of science in the 17th century: the notion that nature may be dealt with objectively, meaning that any reference to nature’s final purpose or

telos is a sure sign that the discourse making this reference is not scientific – as the principal explanation for the progress of racism in the learned circles of Europe.

My work compares the epistemology of scientists who believed that race plays a role in the natural partition of intellectual abilities among individuals and those that did not, the latter being notably A. Helvétius, F.G. Spurzheim, F. Tiedemann, J.S. Mill and the Haitian A. Firmin. I study the epistemological process of ushering the demise of the age-old egalitarian assumptions of the humanities, because its conception of humanity as a behavioral norm was incompatible with racial hierarchies and segregation of the colonies. I point out the fact that, in this process, it became possible for theoretical judgments to be formed about the nature of species *homo sapiens* and about that of the different varieties or races of man. Focusing on scientists opposing racism, I expose the fact that those authors refused to apply the scientific method to the study of individual and group behavior and that they continued to envision this study as an act having political and moral underpinnings. My work reveals that the theories of authors in favor of racial egalitarianism all refuse to take part in the then growing trend to understand our species with the sole methodologies of the natural sciences. My point is to demonstrate by the means of historiography that the scientific method may not be applied to “human nature” because in this expression, the adjective “human” is in fact indicating the presence of a teleology that is foreign to science and that belongs to the humanities. By studying the history of the race concept in science at a time when the epistemological matrix of the social sciences was being devised, I thus underline the fallacious conclusions resulting from the will to apply scientific reasoning to phenomena that were deemed to belong to the realm of political philosophy. I aim at linking the problem of racial thinking to the demise of the humanities’ epistemological system that could still impose its assumptions to science itself. My intent is to document the disappearance of the egalitarian norm of the humanities and the synchronic emergence of the social and behavioral sciences’ factual perspective.

Key words: Race, equality, science, humanities, philosophy, ethnology, anthropology.

À ma mère, ma femme et ma fille.

Remerciements :

De nombreuses personnes m'ont épaulé au cours des dix ans de recherche qui aboutissent aux pages suivantes. Par ordre chronologique, j'aimerais remercier Jean-Fabien Spitz (Paris 1), Elsa Dorlin (Paris 8), Jean Gayon (Paris 1), Claude Blanckaert (EHESS), Ian Coller (University of Melbourne), Delridge Hunter (Medgar Evers College), Ann Morning (New-York University), Eric Fassin (Ecole Normale Supérieure), Jill Shapiro (Columbia University), Paul Friedman (New-York Public Library), Sophie Berman (Saint Francis College), Brian Stiltner (Sacred Heart University), Susan Seidell (Norwalk Community College), Pierre Boule (Mc Gill University), Paul Mengal (Paris 12), Alain Policar (Université de Limoges), Etienne Balibar (Columbia University), Yves Chemla, Carole Reynaud-Paligot (Université Paris 1), Magali Bessone (Université Rennes 1), Claude-Olivier Doron (Université Paris 7) et Nacira Guénif (Université Paris 8). Ma gratitude va tout particulièrement à Justin Smith (Université Paris 7), Annie Horwich et Evelyne Yousse-Lévêque.

Avertissement :

Le maniement du *concept de race* est aujourd'hui problématique en génétique des populations humaines et nous ne l'employons ici que dans le cadre de l'historiographie. Ce concept est progressivement devenu central dans le vocabulaire de l'histoire naturelle de l'homme entre 1750 et 1830. Il est ensuite devenu incontournable dans le vocabulaire de l'ethnologie et de l'anthropologie entre 1830 et 1885. Il serait donc anachronique de ne pas employer le terme « race » dans le cadre de notre étude qui porte sur les théories ayant conçu que la race était une catégorie inopérante dans l'étude scientifique de la manière dont les aptitudes intellectuelles et des dispositions morales sont naturellement distribuées entre les individus. L'emploi du concept de race est d'ailleurs resté d'actualité jusqu'au développement institutionnel de la génétique des populations dans les années 1950 et persiste encore aujourd'hui dans le vocabulaire des sciences humaines, particulièrement aux Etats-Unis.

Nous avertissons également le lecteur que l'étude historiographique qui va suivre est consciente de la tension conceptuelle qui existe entre l'idée de race, qui a toujours été employée dans l'histoire des sciences et des techniques botaniques et agricoles pour désigner une différence de *qualité* entre des spécimens appartenant à des lignées différentes depuis le 15^{ème} siècle, et l'idée d'égalité. Etymologiquement, le terme égalité désigne en effet le fait qu'aucune différence de *qualité* n'est observée lorsque deux ou plusieurs objets sont comparés les uns aux autres : le « e » est privatif dans le terme « [é]galité ». Nous sommes ainsi conscient du fait que, du point de vue notionnel, le concept d'égalité est structurellement opposé à celui de race.

Par « égalité des races », nous entendons donc la stricte égalité des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales de tous les individus, quelque soit leur « race ». Nous ne préjugeons pas de l'existence ou de la non existence de différences infra-spécifiques point de vue biologique mais ne pouvons contourner l'emploi du terme « race » et l'emploierons désormais sans l'encadrer de guillemets. Nous avons choisi d'employer l'expression « l'égalité des races » parce qu'entre 1750 et 1885, même les théories reconnaissant l'égalité naturelle du potentiel intellectuel et moral des individus appartenant à l'espèce humaine employaient le terme race, qui renvoyait alors à un concept scientifique incontournable.

Table des matières

Remerciements.....	p. 7
Avertissement.....	p. 8
Introduction.....	p. 10
<i>Première partie : LA SCIENCE DE L'HOMME ET LE TRAITEMENT NATURALISTE DES CONCEPTS D'INTELLIGENCE, D'ESPECE ET DE RACE (1750-1794)</i>	
Chapitre 1 : Helvétius contre la dégénérescence physiologique de l'intelligence sous l'effet du climat.....	p. 65
Chapitre 2 : L'humanité ou l'espèce humaine ?.....	p. 124
<i>Partie 2 : L'EGALISATION D'ESSENCES DISTINCTES (1802-1848)</i>	
Chapitre 3 : 1800 - Le nouveau fardeau de la preuve physiologique.....	p. 215
Chapitre 4 : S'opposer à une méthode en passe de devenir institutionnelle.....	p. 263
<i>Partie 3 : L'EGALITARISME MALGRÉ DES SCIENCES DE L'HOMME INSTITUTIONNELLES</i>	
Chapitre 5 : La réfutation d'un présupposé servant d'axiome scientifique.....	p. 307
Chapitre 6 : L'apport d'Anténor Firmin.....	p. 345
Chapitre 7 – Une épistémè a- raciale contre la science de l'homme et des races humaines	p. 387
Conclusion :.....	p. 436
Bibliographie 1 : Documents originaux (ouvrages dont la première édition date d'avant 1885).....	p. 498
Bibliographie 2 -Littérature secondaire (ouvrages dont la première édition date d'après 1885).....	p. 512

Introduction

I, 1- *Concevoir l'égal potentiel intellectuel des individus à l'époque de la science des races*

Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle l'emploi de l'expression plurielle « races humaines » devient consensuel sur le registre des discours savants européens. La systématisation de ce nouveau vocable sur ce registre discursif se fait par l'intermédiaire du nouveau genre scientifique et littéraire qu'est *l'histoire naturelle de l'homme*, dont le Comte de Buffon (1707-1788)¹ est l'un des plus influents promoteurs en France. A cette époque, les classifications naturalistes employant ce vocable sont prises en compte par les philosophes européens les plus reconnus tels que David Hume (1711-1776), Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) et Emmanuel Kant (1724-1804) qui les intègrent à leurs réflexions sur la nature humaine². Au cours des années 1830, alors que la France est notamment en train de conquérir l'Algérie, l'emploi au pluriel des expressions « races humaines » et « espèces humaines » est banalisé au sein de discours scientifiques qui vont recevoir une inscription institutionnelle avec la fondation de la *Société Ethnologique de Paris* en 1839³ et celle de la *Société d'Anthropologie de Paris* en 1859⁴.

La mue de *l'histoire naturelle de l'homme* en ces disciplines qui se considéreront comme de véritables « sciences des races humaines » date donc de l'expansion de l'Empire Colonial, même s'il est difficile de corréliser précisément les nombreuses théories des sciences de l'homme et les diverses législations coloniales régissant le statut de

¹ Sloan, Phillip R. « Buffon, German Biology, and the Historical Interpretation of Biological Species » in *The British Journal for the History of Science*, Vol. 12, No. 2 (Jul., 1979), pp. 109- 153 ; p. 118

² Jung, Vargas Bonilla-Silva. *State of White Supremacy: Racism, Governance, and the United States*, Stanford University Press, 2015 ; p. 79

³ Notée «SEP» dans les pages suivantes

⁴ Notée «SAP» dans les pages suivantes

l'indigénat⁵. Le fait remarquable est ici la synchronie entre l'expansion coloniale française et l'évolution du méta-paradigme racaliste en un véritable paradigme scientifique reposant sur l'utilisation systématique du concept de race. L'avènement de ce paradigme au milieu du 19^{ème} siècle indique en effet que les présupposés inégalitaires visant les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales naturellement imparties aux races humaines sont désormais majoritairement acceptés par les savants qui étudient la question. Le début des années 1830 marque l'installation de ce paradigme scientifique et ce n'est qu'à partir de ce moment que la recherche des occurrences d'un égalitarisme proprement racial peut être lancée dans le cadre de l'histoire des sciences, le concept de race n'étant pas jusqu'alors pas cristallisé sur le registre des discours savants en tant qu'objet heuristique. En effet, tant que le concept de race n'est pas précisément défini par les sciences de l'homme et travaillé au sein de cercles ésotériques historiquement et géographiquement cohérents, il est difficile de saisir les problèmes spécifiques liés à la formulation de l'idée que les races humaines disposent naturellement des mêmes aptitudes intellectuelles et des mêmes inclinations morales.

Depuis le 17^{ème} siècle, des recherches approfondies portant sur la diversité géographique des caractères physiques tels que la couleur de la peau humaine sont conduites en Europe, mais par des individus travaillant dans une relative indépendance. Ainsi, jusqu'à l'institution de la *SEP*, aucun protocole cohérent n'encadre les recherches portant globalement sur la diversité des caractéristiques physiques, intellectuelles et morales des populations humaines. Malgré les nombreuses publications savantes qui paraissent sur ces sujets en Europe depuis le 16^{ème} siècle⁶, aucun centre institutionnel n'existe pour traiter des questions relatives à la distribution géographique de ce qui est encore fréquemment appelé « le genre humain » sur le registre discursif de la science et

⁵ « Les statuts coloniaux comme 'naturel du pays', 'Français et étrangers', 'Musulmans', 'Israélites' etc. ne se figent que dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Ce n'est pas la conséquence de l'exportation outre-mer du racisme scientifique élaboré dans les laboratoires anthropologiques parisiens – ces discours ont une très faible résonance aux colonies. La catégorie juridique, politique et sociologique d'indigène a surtout été le produit de rapports de pouvoirs locaux. » Saada, Emmanuelle. « Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales » in Didier et Eric Fassin (éd.), *De la question sociale à la question raciale*, La découverte, 2006, pp. 55-71 ; p. 59

⁶ Gliozzi, Giuliano, *Adam et le Nouveau Monde. La naissance de l'anthropologie comme idéologie coloniale : des généalogies bibliques aux théories raciales (1500-1700)*. Théétète éditions, 2000

de la philosophie⁷. La création d'une institution scientifique traitant spécifiquement de toutes ces questions par le biais du concept paradigmatique de *race* est une étape importante dans le processus historique qui a conduit à la théorisation de la pensée naturaliste inégalitaire.

Jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle, le « terme » de race était majoritairement employé par les gens de lettres au sein d'ouvrages portant sur la noblesse⁸. Lorsqu'elle est formulée pour la première fois sur le registre des discours savants par François Bernier en 1684⁹, l'idée d'une division géographique globale du genre humain dont les contours seraient délimités par l'intermédiaire d'un concept naturaliste était encore très loin d'être majoritaire dans les théories scientifiques et philosophiques¹⁰. Pourtant, avec l'intensification du commerce des esclaves africains, la promulgation du *Code noir* en 1685 et les immenses bénéfices financiers que commence à produire l'exploitation des « îles à sucre », la culture savante s'imprègne peu à peu de la nouvelle acception du concept de race qui provient des catégorisations coloniales¹¹. Par exemple, au cours de la première moitié du 18^{ème} siècle¹², le terme « nègre » devient progressivement commun dans la langue courante et sur le registre discursif de la science et de la philosophie pour désigner les esclaves africains employés dans les plantations sucrières françaises dans les colonies et comme domestiques en Europe.

⁷ A la fin du 18^{ème} siècle, le dictionnaire d'Antoine de Furetière traduisait le consensus existant encore sur le registre des discours savants au sujet du fait qu' « on dit particulièrement le *genre humain* pour désigner tous les hommes, quoi qu'il n'y ait sous lui que des individus, et point d'espèces différentes ». Cf. Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690, vol. 2, non paginé. Entrée « genre ». Italiques ajoutées.

⁸ Cf. Jouanna, Arlette. « *L'idée de race en France au 16^{ème} siècle et au début du 17^{ème} siècle* », Thèse de doctorat, Montpellier, Université Paul Valéry, 1981 ;

⁹ Bernier, François. "Nouvelle division de la terre, par les différentes Espèces ou Races d'hommes qui l'habitent..." in *Journal des Savants*, 24 Avril 1684, pp. 133-140.

¹⁰ Boule, Pierre H. « Francois Bernier and the Origins of the Modern Concept of Race », in *The Color of Liberty, Histories of Race in France*, Duke University Press, Durham and London, Edited by Sue Peabody and Tyler Stovall (2003) 2nd printing, 2006, pp. 11-27 ; p. 20

¹¹ Cf. Garcilaso de la Vega, *Commentarios reales de los Incas*, 1ère éd. 1609, in *Obras completas*, éd. P. Carmelo Saenz de Santa Maria, Madrid, 1960. La première traduction française date de 1633 et est due à Jean Baudouin. C'est dans cet ouvrage que nous avons trouvé la première occurrence du terme « race » en son sens moderne. Cf. Livre Neuvième, Chap. 31, fol. 1274

¹² Valensi, Laurence. « Recherches dans les dictionnaires anglais et français du XVIIème au XIXème siècles », dans *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Pierre Guiral et Emile Temine eds., CNRS, 1977, pp. 167-170

L'association de déterminations portant sur le physique, le moral et les aptitudes des « nègres » s'inscrit ainsi déjà dans *L'encyclopédie* de Diderot et d'Alembert sans pourtant que cette association soit toujours pensée sur un mode systématique¹³ comme cela sera le cas dans les *Bulletins de la Société Ethnologique de Paris* publiés à partir de 1840. Si c'est au milieu du 18^{ème} siècle que *l'histoire naturelle de l'homme* émerge en tant que genre scientifique et si ce genre scientifique est le lieu privilégié des discours savants portant sur les *variétés* humaines en Europe, la théorie inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties à ces variétés n'y est cependant pas encore établie au titre de présupposé heuristique. Pour cela, il faudra que le concept de race se développe au sein d'un espace discursif entièrement théorique, ce qui ne sera permis qu'avec la constitution d'une véritable *science* de l'homme.

Par exemple, la norme progressiste et l'impératif civilisateur sont trop explicitement présents dans le discours de Buffon sur les races humaines pour que le concept de race y fasse paradigme. Les jugements de Buffon sont encore trop normatifs¹⁴ pour que le concept de race atteigne le potentiel théorique qu'il aura en ethnologie et en anthropologie au 19^{ème} siècle. À notre sens, Buffon indique trop explicitement ce qui « doit être » pour que son discours adopte la forme non-téléologique qui sied aux théories scientifiques n'énonçant strictement que « ce qui est ». En d'autres termes, pour que le concept de race fasse paradigme, il faudra que les discours savants portant sur les races humaines se constituent sur le registre de la *science* de l'homme, c'est à dire qu'ils

¹³ L'article « nègre » recense ainsi les noms de Malpighi, Ruysch, Litre, Sanctonini, Heister, Albinus et Barrère au titre de naturalistes qui « ont fait des recherches curieuses sur la peau des nègres ». Le Romain, Jean-Baptiste Pierre. Art. « nègre » in Diderot, Denis. Alembert, Jean Le Rond d'. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers ...* 1765, tome onzième, ; p. 76-83. L'article « Espèce humaine » est rédigé par Denis Diderot et « est essentiellement un résumé du chapitre de Buffon sur le sujet ». Cf. Thomson, Ann. « Diderot, le matérialisme et la division de l'espèce humaine », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 26 | avril 1999, mis en ligne le 04 août 2007, pp. 197-211 ; p. 202

¹⁴ Buffon souligne souvent que chez certains peuples « la physionomie est aussi sauvage que les mœurs » et que « ces hommes paraissent avoir dégénérés de l'espèce humaine ». Par Buffon, George Louis Leclerc. Daubenton, Louis Jean Marie. *Œuvres complètes de Buffon, suivies de ses continuateurs ...*, Volume 5, « Variétés dans l'espèce humaine » p. 114. Pour Buffon l'homme n'est homme que parce qu'il a su s'associer à l'homme dans le cadre de la civilisation. La civilisation des hommes et non leur nature est la norme explicite à l'aune de laquelle cet auteur considère que certains peuples ont dégénéré. Les races sont chez lui trop directement liées au rapport que les peuples entretiennent à la civilisation pour qu'elles soient conçues au titre de concept dans les sciences physiques.

formulent des jugements strictement théoriques ne portant résolument que sur « ce qui est » dans la nature, laissant strictement de côté « ce qui doit être ».

Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, nous assistons cependant à l'intensification des publications portant sur les caractères physiques des « variétés » d'homme et à la création d'un domaine de spécialité à l'époque où le projet de constituer une véritable science de l'homme se concrétise en France. Depuis le 17^{ème} siècle, les recherches portant sur les caractères physiques distinguant les variétés humaines les unes des autres telles que la couleur de la peau ou la texture des cheveux n'étaient encore produites que dans des centres géographiquement dispersés en Europe et hors de tout cadre heuristique cohérent. L'espace théorique propice à l'éclosion du racialisme hiérarchique savant faisait alors encore défaut et c'est cet espace épistémologique que la cristallisation du projet de la *science* de l'homme va ouvrir dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle.

Depuis le 17^{ème} siècle, des observations naturalistes au sujet des caractères physiques distinguant les variétés de l'espèce humaine sont réalisées, collectées et traitées d'une manière synthétique en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et en Angleterre. Mais pour que les contours d'un domaine de spécialité englobant dans un même discours les rapports du physique et du moral de l'homme soient tracés, il a fallu que la majorité des discours savants acceptent l'association systématique de l'étude des caractères physiques et de l'étude du « comportement social humain »¹⁵. Les prémisses d'un discours savant européen portant sur les variétés d'hommes mises à jour par les grands voyages d'exploration du début de l'époque moderne avaient été suscitées par les rivalités coloniales entre les grands états-nations Européens aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles, mais ces discours étaient encore loin de reposer entièrement sur des présupposés naturalistes¹⁶. Ces discours étaient encore fortement marqués par le besoin de chaque nation de garantir

¹⁵ Pagden, Anthony, « Eighteenth-Century Anthropology and the "History of Mankind" », in Kelley, Donald R. (dir.), *History and the Disciplines, The reclassification of Knowledge in Early Modern Europe*, New-York : The University of Rochester Press, 1997, p. 223-233

¹⁶ Après la découverte du « nouveau monde », la théorie du peuplement de la terre est encore très fondée sur le récit de la Genèse. Cf. Gliozzi, ouvrage cité, 2000. Voir aussi Livingstone, David N. *Adam's Ancestors: Race, Religion, and the Politics of Human Origins*, John Hopkins, coll. Medicine, Science, and Religion in Historical Context, 2008

sa légitimité propre en matière de conquête et d'exploitation coloniale en se référant à la notion téléologique de peuple élu¹⁷.

Le discours anthropologique qui se cristallise au 18^{ème} siècle s'élabore dans un contexte politique tout à fait différent qui permet de substituer le concept de chrétienté¹⁸ dominant par des attributions purement naturelles : les caractères physiques indiquant une origine ancestrale européenne et, particulièrement, la couleur de peau « blanche ». Au 18^{ème} siècle, la domination matérielle, technologique et numérique des européens de l'ouest est telle dans les territoires coloniaux et en Eurasie que les discours anthropologiques vont avoir tendance à considérer de plus en plus majoritairement que la suprématie de ces populations est liée à un phénomène naturel de supériorité organique. Le concept de race va alors permettre d'opposer *globalement* les européens « blancs » aux peuples « non-blancs » qu'ils dominent en partant du principe que le climat favorable de l'Europe occidentale a créé des individus naturellement supérieurs à ceux des autres parties du monde et que cette supériorité se transmet par voie de génération. Nous avons ici une conception naturaliste de la différence qui était déjà présente dans le concept de race nobiliaire mais qui est accentuée lorsque l'anthropologie travaille le concept de race entendu dans sa nouvelle acception géographique qui demeure jusqu'à ce jour.

C'est à partir de ce présupposé naturaliste que l'idée inégalitaire va faire son chemin sur le registre des discours produits dans les communautés savantes européennes par des élites qui se considèrent alors *occidentales* et reformulent l'historiographie de la civilisation de manière à en exclure les peuples non-blancs. Cependant, les naturalistes produisant les ouvrages et des articles portant sur ce qui devient de plus en plus systématiquement désigné par le terme race le font encore au sein d'une espace discursif qui ne connaît jusqu'à la fin des années 1830 aucune norme heuristique précise. L'idiosyncrasie qui caractérise encore les protocoles de recherche étudiant la diversité

¹⁷ Postel, Guillaume. Postel, Guillaume. *Absconditorum clavis... ou Clef des choses cachées dans la constitution du monde... de l'éternelle vérité*. Paris, [1646] 1899. Reeves, Marjorie *The Prophetic Sense of History in Medieval and Renaissance Europe*, Ashgate Variorum, 1999 ; p. 155

¹⁸ Postel, Guillaume (1510-1581). *De la république des Turcs : là où l'occasion s'offrira, des moeurs, loy de tous les Muhamédistes*. Poitiers, 1560.

géographique des caractères physiques dans l'espèce humaine va prendre fin avec l'institutionnalisation de l'ethnologie et de l'anthropologie dans les deux derniers tiers du 19^{ème} siècle. En France, ces disciplines vont alors adopter l'idée de supériorité naturelle des blancs au titre de présupposé heuristique.

La création de véritables centres de recherches, en fait de cercles ésotériques bien structurés, va impliquer l'unification des protocoles heuristiques et la cristallisation de ce présupposé jusqu'alors diffus visant l'infériorité congénitale des individus appartenant à des races colonisées qui sont parfois considérées êtres des espèces distinctes. Le préjugé inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux diverses races humaines se cristallise au cours des années 1750-1830 mais ne fait pas encore l'objet d'une théorie scientifique cohérente. Après la nouvelle vague de conquêtes coloniales françaises dans les années 1830, les discours savants désordonnés produits jusque-là au sujet du concept pluriel de race ou d'espèce humaine sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme vont faire l'objet d'un travail encadré par une institution spécialisée, la *SEP*. La conceptualisation scientifique de l'objet race sort alors de sa phase pré-paradigmatique et le concept de race devient opérationnel dans les années 1860 et 1870 sous l'égide des recherches conduites par Paul Broca (1824-1880), qui produit des résultats chiffrés¹⁹.

La preuve mathématique de la supériorité des races blanches est alors produite au sein d'un cercle ésotérique qui rayonne sur des cercles exotériques constitués par la presse, les milieux politiques et, en somme, tous les non spécialistes attentifs aux discours scientifiques²⁰. Trop peu familiers de la terminologie savante pour pouvoir juger du détail de la preuve anthropologique, ces derniers sont satisfaits de la justification qu'elle apporte aux politiques choisies afin d'exploiter les colonies.

¹⁹ Rondinelli, Robert. « An Historical Review of Racial studies in physical anthropology from a Kuhnian perspective » in *Steward Anthropological Society Journal*, vol. 6, N°1, Fall 1974, pp. 49-69 ; p. 56

²⁰ Fleck, Ludwig. *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Champs Science, 2008

I, 1- a) *Le problème de l'égalitarisme racial après la naturalisation de l'homme.*

La production de tableaux anthropométriques discutés à la *Société d'Anthropologie de Paris* fondée par Paul Broca en 1859 constitue l'édifice théorique le plus conséquent jamais édifié jusqu'alors au sujet des caractères physiques et intellectuels qui distinguent les races humaines. Par la combinaison de diverses mesures craniologiques, les anthropologues des années 1880 tentent de donner la clef mathématique expliquant le rapport entre l'organisation et le volume du cerveau d'une part, et les différences intellectuelles qu'ils supposent naturelles entre les races humaines d'autre part. Plusieurs fois au cours de cette décennie, les anthropologues croient découvrir le motif théorique au principe d'une hiérarchie dont nous savons aujourd'hui qu'elle provenait en réalité des territoires coloniaux et des modalités choisies pour satisfaire l'impératif économique de leur exploitation. Pourtant, en raison de la rivalité institutionnelle et idéologique d'anthropologues qui sont poussés à produire des théories dans un contexte scientifique qui va en se professionnalisant, de nouvelles nomenclatures et de nouvelles explications sont sans cesse produites et chassent les précédentes.

Bien qu'aucun consensus n'existe au 19^{ème} siècle quant au nombre des races humaines ou quant à la définition du concept de race en raison de la rivalité des savants et des systèmes, l'infériorité congénitale des races colonisées est un postulat commun à tous les anthropologues. L'inégalité naturelle des races humaines sous le rapport intellectuel constitue l'axiome faisant consensus à la *SEP* et à la *SAP*, même s'il est rarement exprimé. Entre 1860 et 1880, l'intention d'apporter la preuve mathématique de la supériorité congénitale des européens constitue l'un des motifs qui aiguillonne l'ambition sans cesse renouvelée des recherches produites par la science anthropologique « normale »²¹. Mais cette intention reste largement invisible parce que l'idée inégalitaire fait partie des présupposés heuristiques. C'est à cette situation qu'est confronté le jeune

²¹ Dans les années 1950, Frantz Fanon décrivait bien l'aspect « normal » du racisme de la société coloniale lorsqu'il indiquait que « l'habitude de considérer le racisme comme une disposition d'esprit, comme une tare psychologique, doit être abandonnée [...] le raciste dans une culture avec racisme est donc normal. L'adéquation des rapports économiques et de l'idéologie est chez lui parfaite. ». Fanon, Frantz. *Pour la révolution africaine*, Paris, La Découverte, 2001 ; pp. 46-9. Pour l'usage épistémologique de l'adjectif « normal », Cf. Kuhn, Thomas. « Logic of discovery or psychology of Research ? » in *Criticism and the Growth of Knowledge*, Lakatos & Musgrave (ed.), Cambridge, 1970, pp. 1-24 ; p. 4

Anténor Firmin (1850-1910), juriste, diplomate et humaniste noir, lorsqu'il rédige *De l'égalité des races humaines*. Le principal problème lié à la formulation de l'égalitarisme racial sur le registre des discours scientifiques en 1885, tient à ce que le concept de race est déjà travaillé dans des discours qui s'apparentent de plus en plus à la science depuis les années 1750.

Déjà présent sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme à l'époque de Buffon, ce concept faisant le trait d'union entre l'étude des caractères anatomiques, intellectuels et moraux se présente dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle comme un objet dont la naturalité ne fait plus question pour les savants depuis l'institution de la *SEP* en 1839. En 1876, Paul Broca, qui fonde la *SAP* en 1859, souligne en effet lui-même l'importance de l'acte conceptuel réalisé par William Edwards (1777-1841), le fondateur de la *SEP*. Broca identifie Edwards, fils de planteurs jamaïcains, au titre de père du concept scientifique de race, c'est à dire comme celui ayant formulé le projet heuristique d'associer systématiquement l'étude des caractères physiques à celle des aptitudes intellectuelles et morales dans les *recherches* portant sur l'homme.

La langue grecque, la seule à laquelle nous puissions l'emprunter, ne possède aucun mot correspondant exactement à l'idée que nous exprimons aujourd'hui par le mot *race*. Cette idée est moderne ; ce qui est moderne surtout, c'est la notion que la race n'est pas constituée seulement par les caractères physiques mais par un ensemble de caractères intellectuels et moraux capables d'exercer une haute influence sur les destinées sociales et politiques des peuples. Le premier auteur qui ait nettement conçu et formulé cette notion *complète* de la race est William Edwards, et lorsque cet éminent anthropologiste voulut constituer sous un nom spécial la science des races humaines, il ne trouva dans la langue grecque que le mot *ethnos*, qui fut voisin de son idée. [Broca, 1876 : 221]²²

A partir de cette nouvelle orientation heuristique, la science de l'homme abandonne définitivement le registre normatif qui caractérisait encore souvent l'histoire naturelle de l'homme lorsqu'elle jugeait que la diversité physique des races humaines était liée à un mode de vie « dégénéré ». Quels que soient les efforts réalisés par les

²² Broca, Paul. -, «Discussion sur l'ethnologie et l'ethnographie», in *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1876, 2e série, tome XI, pp. 216-223 ; italiques dans le texte.

indigènes pour se conformer aux normes de la civilité, ils ne pourront remédier à l'altération naturelle de leur identité. A partir des années 1840, les jugements portant sur ce « qui doit être » disparaissent progressivement de l'anthropologie française pour faire place à un discours strictement théorique portant sur « ce qui est ». Avec l'inscription du concept de race dans le cadre d'institutions scientifiques spécialement consacrées à son étude à la fin des années 1830, le travail de recherche portant sur les races humaines est désormais conçu comme une fin en soi.

Dès lors, les variations physiques de l'homme n'indiquent plus un état de dégénération auquel il s'agirait de remédier. Elles deviennent le signe d'une différence typologique dont l'étude scientifique doit permettre de comprendre pourquoi certaines races sont supérieures à d'autres. Le projet universaliste de l'époque révolutionnaire visant à l'extension de la norme démocratique, libertaire et égalitaire à l'ensemble de l'espace civil accru par la colonisation est étouffé en France avec la constitution de l'ethnologie et de l'anthropologie. En effet, ces *sciences* de l'homme et des races humaines, ne cherchent désormais exclusivement que « ce qui est » comme le font les sciences physiques depuis le début de l'époque moderne et ne s'interrogent plus jamais au sujet de « ce qui doit être ». Au sein même des discours savants, la prospective extinction de certaines races en vient à être présentée comme un fait naturel alors que la téléologie politique est méthodiquement exclue des discours anthropologiques français dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

Au moment où l'empire colonial français est en pleine apogée, les anthropologues tentent en effet de mettre à jour la vérité scientifique des rapports entre la constitution anatomique des races humaines et les « phénomènes » intellectuels et moraux qui les caractérisent. Tout projet visant à mettre dans un rapport d'égalité les races colonisées avec les européens est alors conçu au titre de perversion d'une activité scientifique qui doit s'en tenir aux faits.

Il est encore une chose qui peut influencer sur l'anthropologiste, ce sont des sentiments infiniment honorables d'égalité et de confraternité qu'un noble cœur doit ressentir pour tous les hommes, quelle que soit leur origine, quelle que soit

leur couleur, mais dont le *savant* doit se débarrasser, dût-il en coûter beaucoup à l'*homme*. De tels instincts honorent celui qu'ils animent, mais ne peuvent que nuire à la science quand ils interviennent. [...] La physiologie ne connaît pas de pitié : l'homme l'éprouve, mais le physiologiste la renferme en lui-même ; il l'anéantit momentanément, parce qu'elle nuirait à la recherche des lois de la vie. C'est ainsi qu'au 19^{ème} siècle la science anthropologique n'a pas encore su se débarrasser, dans l'ancien continent, moins positif que l'Amérique, de ce qu'on pourrait appeler les convenances morales, qui ont influé sur les doctrines des savants, tantôt à leur insu, tantôt eux s'en rendant compte. [Pouchet, 1858 : 10]²³

Selon une modalité qui avait été imaginée par les idéologues à la toute fin du 18^{ème} siècle, l'anatomie comparée des races humaines de la première moitié du 19^{ème} siècle associe désormais systématiquement l'évaluation objective des *fonctions* intellectives à l'étiologie du cerveau. L'organe cérébral est considéré être le lieu d'inscription physiologique des phénomènes intellectuels et ceux-ci sont uniquement envisagés par l'intermédiaire de leur inscription physique et non plus sous le rapport de leur portée politique. En France, la mesure des crânes devient l'acte scientifique par excellence dans les années 1860 et situe la science de l'homme dans un espace discursif strictement théorique, c'est à dire ne portant de jugements que sur « ce qui est ». La raison scientifique de la suprématie de la race européenne est alors conçue comme devant nécessairement se trouver quelque part dans la combinaison des données anthropométriques.

Aveugles au fait que le concept moderne de race provient historiquement des territoires coloniaux où il est le procédé empirique par lequel les colons européens assurent la transmission de leurs privilèges à leurs descendants, les « anthropologistes »²⁴ du 19^{ème} siècle ne formulent que des jugements théoriques. Ils emploient un concept scientifique dont ils ignorent absolument et sincèrement qu'il provient en réalité de l'intention normative de procéder à la ségrégation et à la domination des peuples

²³ Pouchet, George. *De la pluralité des races humaines*. Paris, 1858. Fils d'Archimède Pouchet qui s'était opposé à Louis Pasteur dans le débat sur la génération spontanée, George est professeur d'anatomie comparée au muséum d'histoire naturelle depuis 1879.

²⁴ Nous employons à dessein un terme aujourd'hui vieilli, afin de marquer la différence entre les présupposés heuristiques de l'anthropologie physique française du 19^{ème} siècle et ceux de l'anthropologie socioculturelle contemporaine.

colonisés et réduits en esclavage. Au 19^{ème} siècle, la production d’une théorie naturaliste affirmant la stricte égalité des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales se heurte donc à plusieurs difficultés qui résultent à la fois de la provenance coloniale de la notion moderne de race et des vagues successives qui ont vu la conceptualisation savante de cette notion. Afin de mieux saisir les problèmes liés à la formulation scientifique de l’égalitarisme racial entre 1750 et 1885, nous allons maintenant retracer les grandes lignes de l’histoire épistémologique et coloniale ayant vu les théories racistes devenir majoritaires sur le registre des discours savants occidentaux.

I, 1- b) *L’extension du concept scientifique de race et des colonies européennes*

Bien qu’aucun consensus n’existe au sujet du nombre des races humaines, de leurs rapports réciproques ou même du fait qu’il s’agisse de races, de variétés ou d’espèces, le projet heuristique visant à employer l’épistémologie des sciences physiques dans l’étude des races humaines bat son plein au cours de deux décennies précédant la publication de *De l’égalité des races humaines*²⁵. En 1837, alors que des philanthropes fondent à Londres la *Société pour la protection des aborigènes*²⁶, quelques savants britanniques s’alarment par exemple déjà du fait que certaines races vont disparaître sous l’influence du développement exponentiel de la colonisation européenne. Au nombre des principaux motifs listés par le James C. Pritchard afin de convaincre ses contemporains de la nécessité de financer une telle société est l’idée que ces races puissent disparaître « sans que leurs existences aient été documentées scientifiquement »²⁷. Deux ans plus tard et sur le conseil du fondateur de cette société britannique, William Edwards établit une société savante à Paris dont le but spécifique est « l’étude scientifique des races humaines »²⁸

²⁵ Noté *DERH* à présent.

²⁶ Hartfield, James. *The Aborigines' Protection Society: Humanitarian Imperialism in Australia, New Zealand, Fiji, Canada, South Africa, and the Congo, 1837-1909*. (Columbia/Hurst), 2011.

²⁷ Dr Pritchard, “On the extinction of Human Races”, in *The Edinburgh new Philosophical Journal, exhibiting a view of the progressive discoveries and improvements in the sciences and the arts*, vol. 28, oct. 1839-avr. 1840 ; p.166-170.

²⁸ Arrêté ministériel autorisant l’existence de la *Société ethnologique de Paris*, le 20 août 1839. Cf. *MSE*, 1841, p. ij

En France, entre l'abolition de l'esclavage en 1794 et son rétablissement en 1802, la conception inégalitaire des aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines s'était durcie dans les discours institutionnels de la métropole. En 1777 déjà, la publication du traité d'*Histoire naturelle, générale et particulière* de Buffon²⁹ avait contribué à élargir l'emploi du terme race pour désigner les variétés de l'espèce humaine en associant leur variation à un processus de dégénération.

J'ai pris ici, comme l'on voit, le mot de race dans le sens le plus étendu, et M. Klingstedt le prend au contraire dans le sens le plus étroit, ainsi sa critique porte à faux. Les grandes différences qui se trouvent entre les hommes, dépendent de la diversité des climats ; c'est dans ce point de vue général qu'il faut saisir ce que j'en ai dit ; et dans ce point de vue il est très-certain que non-seulement les Lapons, les Borandiens, les Samojèdes et les Tartares du nord de notre continent, mais encore les Groënlandois et les Esquimaux de l'Amérique, sont tous des hommes dont le climat a rendu les races semblables, des hommes d'une nature également rapetissée, dégénérée, et qu'on peut dès-lors regarder comme ne faisant qu'une seule et même race dans l'espèce humaine. [Buffon, 1777 : 462-3]³⁰

Ainsi que l'a récemment montré Claude Olivier Doron, c'est par l'intermédiaire de la notion de dégénérescence que la transition entre le concept de variété humaine et celui de race a été permise. Ce point est décisif puisque la notion de dégénérescence permet désormais aux naturalistes de saisir la diversité des caractères physiques des races humaines par rapport à un type qui devient référentiel³¹. C'est par ce processus interne à l'histoire des sciences que l'émergence et la généralisation des théorisations relevant du racialisme hiérarchique a été permise. Selon une observation assez consensuelle dans l'historiographie contemporaine, de telles théories impliquent en effet la nouvelle possibilité offerte par la pensée naturaliste de lire les corps humains « comme des

²⁹ Après la mort de Buffon, la diffusion des œuvres de surintendant du Jardin du Roi portant notamment sur l'*Histoire naturelle de l'homme* est immense. Cf. Corsi, Pietro. *The Age of Lamarck. Evolutionary Theories in France, 1790-1830*. University of California Press, 1988 ; p. 21

³⁰ Leclerc, Comte de Buffon. *Histoire naturelle, générale et particulière. Servant de suite à l'histoire naturelle de l'homme. Supplément*. Tome Quatrième. « Addition à l'article des Variétés de l'espèce humaine ». Paris, Imprimerie Royale 1777,

³¹ Doron, Claude-Olivier. *L'homme altéré. Races et dégénérescence, XVIIème-XIXème siècles*, éditions Champ Vallon, La chose publique, 2016

textes »³². Le « type » blanc produit par le climat européen se présente alors « naturellement » aux savants occidentaux du dernier quart du 18^{ème} siècle comme la variété étant dans une situation de domination matérielle planétaire et globale sur les autres variétés humaines. C'est donc le type blanc ou européen qui, par l'intermédiaire de la conversion de la science de l'homme aux méthodes et aux présupposés de l'histoire naturelle, sera choisi au titre de point référentiel à partir duquel la hiérarchisation objective des races humaines pourra être construite.

Mais si c'est à partir de cet ethnocentrisme que le racialisme hiérarchique va se développer sur le registre des discours scientifiques, une évolution épistémologique fut nécessaire pour que les caractères physiques visibles à l'œil nu puissent objectivement désigner des « types humains ». Systématiquement rapportées à des variations organiques toujours supposées mais jamais démontrées de manière exhaustive du point de vue de la logique, les races humaines ne sont devenues des objets taxonomiques investis d'une valeur heuristique qu'à la faveur d'une profonde mutation du système des connaissances. Cette évolution se déroule entre les années 1750 et 1830³³, lorsqu'un projet heuristique de plus en plus clairement énoncé par les physiocrates et les idéologues pour la *science de l'homme* permet la naissance du concept de « physiologie sociale »³⁴. A notre sens, le dessein des *idéologues* d'employer des jugements strictement théoriques afin de fonder une véritable *science de l'homme* à la toute fin du 18^{ème} siècle va servir de catalyseur aux recherches physiologiques portant sur les races humaines. En effet, puisque les explications racialistes et hiérarchiques portant sur la situation de domination des

³² Cf. M.L. Wade, "From 18th to 19th century Racial Science: continuity and Change" in B. Lang (éd.), *Race and Racism in Theory and Practice*, Boulder, 2000, pp. 27-45.

³³ L'anatomie comparée des races humaines devient un programme heuristique institutionnel à l'époque de George Cuvier. « Les premiers objets de comparaison avec la tête caucasique doivent être les têtes des races humaines qui s'écartent plus ou moins de celle-là. On sait en effet que l'espèce humaine présente certaines conformations héréditaires qui constituent ce qu'on appelle des races ; et que trois d'entre elles surtout sont éminemment distinctes, la blanche ou caucasique, qui a servi de type à la description précédente, la jaune ou mongolique et la nègre ou éthiopique. » Cuvier, George. Laurillard, Charles-Leopold. *Leçons d'anatomie comparée*, Paris, 1837 ; p. 181

³⁴ Courtet, Victor. *Science politique fondée sur la Science de l'homme, ou étude des races humaines sous le rapport philosophique, historique et social*, Paris, 1838. Voir aussi Boissel, Jean. *Victor Courtet, Premier théoricien de la hiérarchie des races*, Paris, 1972. Voir aussi Schlänger, Judith. *Les métaphores de l'organisme*, Paris, L'Harmattan, 1995. Voir aussi Blanckaert, Claude. *La nature de la société : Organicisme et sciences sociales au XIXe siècle*, L'Harmattan, 2005

européens par rapport aux races colonisées se déploient dès-lors sur le registre de l'anatomie comparée et de l'histoire naturelle de l'homme, elles recevront la caution d'*objectivité* offerte par la structure même du registre discursif sur lequel elles sont produites.

Jusqu'à la Révolution Française, les savants européens étaient encore souvent à même de reconnaître le caractère *subjectif* du désagrément qu'ils ressentaient par exemple à la vue des « nègres ». Leurs recherches physiologiques portant sur les caractères physiques permettant de différencier les variétés humaines suggéraient volontiers que la même idée devait exister chez les « nègres » à l'égard des européens³⁵. Ils savaient, en d'autres termes, reconnaître l'écart discursif entre les observations esthétiques défavorables qu'ils pouvaient formuler à l'égard des autres variétés humaines et le registre de la science, composé uniquement de jugements théoriques. A notre connaissance aucune recherche systématique n'a été entreprise avant les années 1750 afin de trouver une corrélation entre la variation d'un organe périphérique comme la peau et la structure anatomique du cerveau. Ce projet émerge distinctement sous la plume de Jean-Frédéric Meckel³⁶ et est systématisé par Johannes Blumenbach après qu'il a pris connaissance de la manière dont Buffon associait race et dégénération³⁷.

Ainsi que le montre Claude-Olivier Doron, la mise en place du schème de la dégénération joue un rôle décisif à cet égard lors de l'importation du concept de race depuis les registres de l'horticulture et de l'élevage dans le nouveau discours de l'histoire naturelle de l'homme. A notre sens, c'est cet élément interne à l'histoire des discours scientifiques qui permettra de transformer le préjugé ethnocentrique des européens en une

³⁵ Lecat, Claude Nicolas. *Traité de la couleur de la peau humaine en général, de celle des nègres en particulier, et de la métamorphose d'une de ces couleurs en l'autre, soit de naissance, soit accidentellement*, Amsterdam, 1765 ; p. 7

³⁶ « Ceux qui en ont déjà eu de pareilles [occasions de disséquer un « nègre »], se sont plutôt amusés inutilement à conserver le masque noir et l'assemblage des os de cette espèce d'hommes, qu'à disséquer leur corps d'une manière qui puisse conduire à la découverte de quelques vérités utiles. » Meckel, Jean-Frédéric. *Histoire de l'Académie Royale des Sciences et des Belles-Lettres de Berlin*, 1753 (Berlin: Haude et Spener, 1755) ; p. 80
http://bibliothek.bbaw.de/bbaw/bibliothekdigital/digitalequellen/schriften/anzeige/index_html?band=02-hist/1753&aufloesung:int=3&seite:int=84

³⁷ Cf. Doron, 2011 : 838 et sq.

myriade de théories scientifiques relevant du racialisme hiérarchique. Mais d'un point de vue interne excluant l'histoire coloniale, les discours savants relevant du racialisme hiérarchique n'ont eux-mêmes été rendus possibles qu'avec la naturalisation de la matrice épistémologique des discours portant sur l'homme. En d'autres termes, la condition de possibilité épistémologique du racialisme hiérarchique a, à notre sens, été la transformation d'un registre discursif jusqu'alors constitué majoritairement par des jugements normatifs incitant l'individu à se comporter de manière civile et humaine en un registre discursif constitué majoritairement de jugements théoriques portant sur l'espèce et les races « humaines ». Et c'est cette transformation qui a vu l'émergence d'une science de l'homme³⁸ au sein de laquelle on a pu énoncer des jugements portant sur ce qu'*est* la nature humaine sans se référer à ce qu'elle *doit être*, c'est à dire aux notions téléologiques de projet ou de cause finale, désormais exclues du registre des discours scientifiques.

Sans que l'effet produit soit délibérément recherché par les savants européens, la ségrégation des races mises en contact par les colons européens depuis le début de l'époque moderne s'est trouvée renforcée par les nouveaux présupposés naturalistes de la science de l'homme à partir des années 1750. Le jugement normatif des colons estimant que la ségrégation entre les races est un phénomène qui *doit être* a ainsi été mis en abîme par la formulation de jugements théoriques portant sur l'espèce et les races humaines énonçant *ce qui est* sur un registre discursif ayant adopté le postulat d'objectivité de la nature et exclu le registre des causes finales. De la sorte, la science de l'homme transformait le sujet pensant capable de délibération et susceptible de participer à la vie politique en objet à propos duquel seul le spécialiste sera en mesure de produire des informations objectives utilisables dans le cadre des décisions de pouvoir. Le tournant heuristique de la science de l'homme après la Révolution française assure ainsi l'objectivité des jugements qui servent de base aux délibérations politiques en présentant l'individu en tant que phénomène naturel non pourvu d'une finalité propre.

³⁸ Ainsi que le souligne Jacques Roger, les ouvrages de La Mettrie sont indicatifs de l'évolution de la mentalité scientifique qui indique l'éclosion du projet des sciences de l'homme au tournant des années 1750. Roger, Jacques. *Les sciences de la vie dans la pensée française du 18^{ème} siècle*, Armand Colin, 1963 pp. 487-494.

La science des races qu'est l'ethnologie de la première moitié du 19^{ème} siècle est ainsi conçue dans le cadre de jugements théoriques considérés être énoncés de manière absolument objective dans la mesure où ils portent sur une ou plusieurs espèces naturelles. Le postulat d'objectivité de la nature qui sert de fondement à la méthode moderne des sciences physiques adoptée lors de la révolution scientifique du 17^{ème} siècle est alors étendu à la science de l'homme et des races humaines avec les conséquences que l'on sait. Au 18^{ème} siècle, bien que le registre discursif de *l'histoire naturelle de l'homme* se présentait plus objectif que celui des récits de voyages officiels ou littéraires par exemple, ce nouveau genre discursif héritait d'impressions liées à la situation de domination effective des peuples colonisés par des européens en situation de supériorité matérielle. Développée en empruntant le vocable *variété* aux champs lexicaux de l'agriculture et de l'élevage, le concept naturaliste et pluraliste de races humaines introduit l'idée que les variétés non-européennes avaient dégénéré physiologiquement. Dès les années 1750, le concept de race véhicule l'idée de la puissance transformatrice de l'homme à l'œuvre dans la sélection des spécimens horticoles et des animaux domestiques.

Le point important est que cette transformation entraînant la dégénérescence n'est progressivement plus conçue comme étant le produit d'une intention divine ni comme le la conséquence d'un manque de civilisation imputable à la corruption des mœurs sauvages. L'état d'infériorité est rattaché à un ensemble de faits considérés comme strictement naturels. Pour nous, c'est l'émergence du cadre théorique des sciences de l'homme qui permet cette mutation dans la mesure où cette science énonce explicitement le projet d'inclure des réflexions physiologiques appartenant au champ des sciences naturelles dans la saisie des phénomènes intellectuels et moraux. En évacuant la mention d'une téléologie politique faisant référence à des valeurs morales, les sciences de l'homme se positionnent sur le registre de l'objectivité absolue et donnent un nouvel accent au projet universaliste des Lumières. Ce mouvement d'évacuation est notre sens à

déjà tangible dans la physiocratie³⁹ des années 1750 et devient général avec le concept de « physiologie sociale » dans les années 1830.

L'étude de la corrélation entre la généralisation du racialisme hiérarchique sur le registre discursif des sciences et l'émergence des sciences de l'homme n'a, à notre connaissance, jamais fait l'objet d'une recherche systématique. Nous allons ici démontrer l'intérêt d'une telle étude par l'intermédiaire de la documentation des formulations du concept d'égalitarisme racial sur le registre des sciences et de la philosophie entre 1750 et 1885. La saisie du concept de race par l'histoire naturelle de l'homme des années 1750 est tout à fait différente de celle que pouvaient faire les cosmologistes et les généalogistes entre le 15^{ème} et le 17^{ème} siècles. Même si les effets pratiques liés à l'emploi théorique du concept de race ne sont pas très différents avant et après le siècle des Lumières dans la mesure où il sert toujours à légitimer et à perpétuer un privilège⁴⁰, le cadre épistémologique providentialiste est en train de disparaître avec l'émergence du concept de race moderne lié à la généalogie géographique.

Indiquant l'idée d'une élection divine, le concept de race nobiliaire qui avait été employé par les rois et les nobles français fut combattu par la *République de Lettres* voulant l'égalisation du statut politique des bourgeois et des nobles. En revanche, le concept moderne et géo-ancestral de race ne représente plus un enjeu politique immédiat pour les savants européens dans la mesure où l'égalité civique est accordée à tous les citoyens métropolitains. Au contraire, le registre théorique des sciences de l'homme sur lequel le concept moderne de race est travaillé à partir des années 1750 est en voie de sécularisation, c'est à dire que la situation d'infériorité des populations colonisées vis-à-vis des colons européens n'est plus systématiquement rapportée à un projet

³⁹ Cf. Quesnay, François. "Aspects de la psychologie" ou "Observations sur la psychologie ou science de l'âme". In *François Quesnay et la Physiocratie*, institut national d'études démographiques, 1958, t. II, p. 683.

⁴⁰ Cf. Jouanna, Arlette. *Le devoir de révolte, La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Fayard, 1989. Voir aussi Boule, Pierre H. « François Bernier and the Origins of the Modern Concept of Race », in *The Color of Liberty, Histories of Race in France*, Duke University Press, Durham and London, Edited by Sue Peabody and Tyler Stovall (2003) 2nd printing, 2006, pp. 11-27

providentiel⁴¹. Au moment où les colonies tirent un profit jusqu'alors inégalé de l'exploitation des esclaves en provenance d'Afrique, la science de l'homme met à l'écart de ses discours toute référence à la volonté divine et commence à étudier les corps systématiquement selon la méthodologie naturaliste.

De cette étude conduite dans un cadre strictement théorique, c'est à dire ne formulant que des jugements portant sur « ce qui est », elle tire la conclusion que l'égalisation immédiate entre le statut civique des européens et celui des races colonisées est impossible parce que l'organisation physiologique des corps caractérisant ces dernières porte les signes d'une infériorité naturelle. L'inégalité est d'autant moins discutable qu'elle ne procède plus d'une connaissance provenant de la croyance et de la foi mais de la certitude rationnelle. C'est dans ce contexte épistémologique que le concept de race est introduit sur le registre de l'histoire naturelle avec une nouvelle extension géographique liée à la dégénérescence qui va sceller la condition subalterne des races colonisées. Commencée au milieu du 18^{ème} siècle avec *l'histoire naturelle de l'homme*, la banalisation du concept pluriel de race humaine sur le registre des discours scientifiques correspond historiquement à la phase d'apogée des bénéfices financiers tirés du commerce et de l'exploitation des esclaves en provenance d'Afrique sub-saharienne dans les Caraïbes.

La nouvelle phase de l'histoire naturelle de l'homme conduisant à l'établissement des sociétés ethnologique et anthropologique à partir des années 1830 correspond en revanche aux abolitions définitives de l'esclavage et à l'explosion de l'investissement des grandes puissances européennes dans les entreprises coloniales. Alors l'autonomisation discursive des sciences de l'homme va permettre de présenter les races humaines au titre

⁴¹ La divergence de vue entre Charles Linné et Louis Leclerc de Buffon sur les caractères distinctifs des races humaines relevant de la « malédiction divine » marque à ce titre une rupture au milieu du 18^{ème} siècle. Cf. Blanckaert, Claude. « La naturalisation de l'homme de Linné à Darwin. Archéologie du débat Nature / Culture », in Albert et Jacqueline Ducros, Frédéric Joulian (éds), *La culture est-elle naturelle ? Histoire, épistémologie et applications récentes du concept de culture*, Paris, Editions Errance, 1998, pp. 15-24. Buffon, auteur de traités d'arithmétique morale et politique s'inscrit beaucoup plus que Linné dans le cadre heuristique des sciences de l'homme. Cf. Article « Arithmétique politique » in Robinet, Jean-Baptiste-René (1735-1820). *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Tome premier. 1777-1778 ; p. 127

de concept pouvant être élaboré en ne formulant que des jugements théoriques. Le concept de race est alors conçu selon une modalité typologique qui fixe l'inégalité dans une nature éternelle et prépare la mutation entre des politiques coloniales assimilationnistes en politiques associationnistes⁴² qui sera à notre sens achevée avec l'émergence de l'anthropologie culturelle. Dans les années 1890, le concept ethnologique de culture commence à émerger dans les discours savants et va servir à figer les races dans leurs attributions coloniales traditionnelles mais dans un cadre heuristique rénové. Notre présent travail d'histoire des sciences ne prendra cependant pas en compte l'analyse détaillée des théories raciales ultérieures aux années 1880.

Ce qu'il nous importe de mettre en exergue ici est uniquement la formalisation des réflexions savantes sur le concept de race dans le cadre de l'émergence de la nouvelle méthodologie naturaliste de la science de l'homme. Nous laisserons pour le moment de côté la question du « racialisme »⁴³ dans les sciences humaines contemporaine que nous traiterons dans la deuxième partie de cette introduction. En effet, les problèmes suscités par cette question ont trait à la matrice épistémologique des sciences humaines contemporaines habituées depuis l'émergence de la nouvelle méthodologie naturaliste de la science de l'homme à n'énoncer que des jugements théoriques et à exclure les jugements normatifs. Afin d'introduire l'exposé des problèmes que présente par exemple la saisie du concept de race au sein de théories sociologiques acquises aujourd'hui à la norme égalitaire, il nous faut d'abord préciser l'objet de la recherche qui va être conduite au cours des chapitres contenus dans ce travail.

Entre 1750 et 1885, c'est sous une modalité naturaliste que le concept de race est travaillé dans le cadre d'une science de l'homme où l'heuristique physiologique fait partie intégrante des questionnements. Entre ces dates, l'inégalité des aptitudes intellectuelles imparties aux races humaines est rarement discutée parce que les

⁴² Cf. Betts, Raymond. *Assimilation et Association in French Colonial Theory, 1890-1912*, Columbia University Press, 1961

⁴³ Les « discours raciales » sont par exemple définis par le fait qu'ils sont « convaincus que les distinctions de race correspondent à des distinctions de nature, désignant des essences (des systèmes de caractéristiques stables et transmissibles) différenciées. » C'est la définition que nous reprendrons. Cf. Bessone, Magali. *Sans distinction de race. Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Paris, 2013 ; p. 20

réflexions savantes conçoivent majoritairement cette inégalité comme un fait naturel. Dès lors, la supériorité naturelle des aptitudes intellectuelles imparties aux individus identifiés au titre de leur appartenance à ce qui est désormais systématiquement désigné par l'expression « race blanche » dans les grandes divisions ethnologiques devient un fait scientifique axiomatique. L'ère épistémologique où la notion naturaliste et plurielle de race est censée donner la clef de l'histoire s'ouvre en France dans les années 1830 avec l'institutionnalisation de l'ethnologie. Après que l'acte consistant à formuler des jugements théoriques dans le cadre de la science de l'homme est devenu routinier lorsque le concept d'*espèce* a commencé à être travaillé dans le cadre de l'histoire *naturelle* de l'homme des années 1750, la nouvelle étape ouverte dans les années 1830 va permettre aux sciences de l'homme que sont l'ethnologie et l'anthropologie de disposer d'un socle épistémologique inébranlable.

A la toute fin du 19^{ème} siècle, alors que la psychologie et la sociologie reçoivent leurs premières institutions spécialisées en France, le cadre épistémologique offert par la matrice naturaliste des sciences de l'homme est toujours bien en place. Cependant, lorsque le concept de race va être résolument désinvesti de sa valeur heuristique dans le cadre de l'étude scientifique des phénomènes de la socialité et de l'esprit à partir des années 1950, les disciplines désormais collectivement désignées par l'intitulé « sciences humaines » ne vont pas pour autant cesser de formuler des jugements théoriques. A notre sens, les problèmes liés à la saisie du concept de race dans les sciences humaines contemporaines en France tiennent à ce qu'en raison de leur histoire, elles ne savent pas intégrer la dimension normative des jugements portés sur l'homme. Il ne s'agit pas là tant d'un problème conjoncturel lié à l'immigration ou à l'« identité nationale » mais, selon nous, au fait que l'autorité de ces disciplines repose sur l'objectivité des jugements qu'elles énoncent. Or, depuis les années 1750, l'objectivité est traditionnellement atteinte sur le registre de la science de l'homme en formulant des jugements théoriques.

I, 1- c) *Comment penser simultanément l'égalité et la race ?*

L'objet de notre travail consiste à savoir si la saisie pluraliste et scientifique du concept « race humaine » a jamais été associée à l'idée qu'une stricte égalité pourrait caractériser le potentiel intellectuel naturellement impartie aux dites races. Notre objectif est de déterminer s'il existe des instances discursives savantes où l'idée d'égalité des aptitudes intellectuelles aurait été articulée au concept pluraliste de races humaines. Le cadre chronologique choisi pour notre étude s'ouvre avec l'apparition du nouveau genre discursif qu'est l'histoire naturelle de l'homme dans les années 1750 et se referme avec la publication de *DERH* en 1885. L'enquête conduite ici tend à savoir si l'emploi de la catégorie taxonomique « race » par les savants européens et étatsuniens a toujours impliqué l'idée que le potentiel intellectuel natif des individus varie naturellement en fonction de cette catégorisation.

De très nombreuses taxonomies employant les concepts pluriels de race, de variété ou d'espèce humaine ont été produites au cours de la période de cent-trente cinq ans que nous avons choisie. Cependant, la liste des auteurs ayant clairement formulé l'idée que, dans l'absolu, toutes les races humaines sont dotées naturellement des mêmes aptitudes intellectuelles est très réduite entre 1750 et 1885. Aussi l'étendue chronologique couverte ici n'implique-t-elle pas l'examen d'un nombre aussi pléthorique d'auteurs que celui des auteurs scientifiques ayant contribué à l'histoire du racialisme hiérarchique. Nous prendrons pour point focal l'ouvrage intitulé « *De l'égalité des races humaines, anthropologie positive* » parce qu'il s'agit du premier ouvrage formulant le concept d'égalitarisme racial de manière synthétique. Cette focale nous servira d'instance référentielle pour les discours savants tentant de dissocier race et inégalité au cours de la période envisagée ici.

Le fait que l'acception moderne du concept scientifique de race qui organise les taxonomies ethnologiques et anthropologiques du 19^{ème} siècle ait été importée du système colonial rend la formulation de l'égalitarisme racial particulièrement difficile. En effet, la visibilité historiographique possible au 21^{ème} siècle pourrait laisser penser que la

formulation de l'égalitarisme racial entre 1750 et 1885 a requis de la part de ses théoriciens une conscience aigüe de l'origine coloniale du concept de race. De prime abord, la prise en compte du fait que le concept moderne provient d'une catégorisation normative propre au monde colonial où il visait la ségrégation et la subordination des peuples coloniaux semble nécessaire pour pouvoir dissocier la race du postulat inégalitaire. Or, l'examen poussé de l'émergence du concept pluraliste de races humaines sur le registre de l'histoire naturelle conduit récemment par Claude-Olivier Doron révèle que cette dissociation a été rendue difficile du fait que la notion de race fut introduite sur ce registre discursif par l'intermédiaire de conceptualisations provenant des pratiques horticoles et de l'élevage.

Voici la première série de difficultés qui s'impose au regard historien qui pourrait être tenté de considérer que la dissociation entre le postulat inégalitaire et la notion de race fut un processus intellectuel aisé lorsqu'il se déroule sur le registre de la science. La dégénération des peuples colonisés a en effet été pensée par l'histoire naturelle de l'homme en référence au modèle offert par les horticulteurs et les éleveurs. L'infériorité des races non-européennes a donc été conçue comme résultant d'un état de fait *naturel* et pensée indépendamment du développement technologique et sociétal qui explique en réalité la position de suprématie globale que les populations européennes ont globalement occupée sur les autres populations du monde à partir des années 1750. Notre enquête devra donc analyser comment a été pensée la dissociation entre domination historique des européens d'une part, et inégalité naturelle de toutes les variétés d'autre part. Nous serons particulièrement attentif au fait de savoir si le concept de race a été employé lorsque cette dissociation a été formulée.

Ensuite, puisque nous postulons que l'égalitarisme est la croyance dans le fait que les aptitudes intellectuelles des individus composant les diverses races humaines sont naturellement égales, notre enquête devra être attentive à la manière dont la question de l'intelligence a été traitée sur le registre des discours savants. La formulation du concept de l'égalitarisme racial dans les années 1750-1885 achoppe en effet, au titre de seconde série de difficultés, sur le problème de la conceptualisation de la notion d'intelligence.

C'est en effet à partir des théories physiologiques saisissant l'intelligence au titre de fonction dont l'évaluation peut être rapportée à l'examen d'un organe que les théories inégalitaires portant sur les races humaines ont pu être efficaces. Nous serons donc attentif au processus de matérialisation et d'objectivation bio-organique des recherches portant sur les facultés intellectuelles. En effet, ces facultés cessent progressivement d'être considérées comme l'apanage exclusif de notre espèce dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. La qualité des actes intellectifs cesse alors d'être rapportée à l'intervention surnaturelle d'une puissance métaphysique et devient un sujet d'investigations pour l'anatomie comparée⁴⁴.

La raison, encore considérée comme un attribut indissociable de l'individualité personnelle par des auteurs du 17^{ème} siècle tels Descartes⁴⁵ ou La Bruyère⁴⁶, est systématiquement rapportée à l'organisation biologique par le courant de pensée qui porte l'intention discursive des sciences de l'homme entre l'époque de Buffon et celle de Broca. Au sein d'un mouvement partant de l'histoire naturelle de l'homme, passant par la phrénologie et aboutissant aux programmes de recherches craniométriques des années 1860, l'étude de l'organisation physiologique du cerveau est de plus en plus systématiquement mise en rapport avec l'évaluation de la qualité des fonctions intellectuelles. Or, à chacune de ces étapes, la certitude de l'inégalité naturelle des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles s'est accrue chez les savants spécialistes de cette question⁴⁷. La formulation de l'égalitarisme racial sur le registre

⁴⁴ « Entre 1795 et 1800, le travail de Samuel Thomas Sommering (1755-1830) suscita par exemple un grand intérêt. Il portait sur le système nerveux et sur le lien étroit entre le degré d'intelligence des animaux et le développement de leur cerveau. » Cf. Corsi, Pietro ; *The age of Lamarck. Evolutionary theories in France 1790-1830*. Revised and updated by Jonathan Mandelbaum. University of California Press, 1988 ; p. 74

⁴⁵ « [...] en voyageant, ayant reconnu que tous ceux qui ont des sentiments fort contraires aux nôtres ne sont pas pour cela barbares ni sauvages, mais que plusieurs usent autant ou plus que nous de raison ; et ayant considéré que combien un même homme, avec son même esprit, étant nourri dès son enfance entre des français et des allemands, devient différent de ce qu'il serait ayant toujours vécu chez des Chinois ou des Cannibales [...] » René Descartes, *Discours de la méthode*, Flammarion, 1908 ; p. 12

⁴⁶ « La prévention du pays, jointe à l'orgueil de la nation, nous fait oublier que *la raison est de tous les climats*, et que l'on pense juste partout où il y a des hommes. Nous n'aimerions pas à être ainsi traités de ceux que nous appelons barbares ; et, s'il y a en nous quelque barbarie, elle consiste à être épouvantés de voir d'autres peuples raisonner comme nous. » Jean de La Bruyère, *Œuvres de La Bruyère*, Imprimerie des frères Mame, Volume 2, 1808 ; p. 98

⁴⁷ Le cas de l'anatomiste allemand Frederick Tiedemann, sur lequel nous reviendrons au deuxième chapitre de ce travail, fait ici singulièrement exception. Cf. Tiedemann, Frederick "On the Brain of the

discursif de la science est donc confrontée en second lieu au fait que la théorie inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles des races humaines a été renforcée au fur et à mesure des progrès scientifiques de l'anatomie cérébrale entre 1750 et 1885.

Jusqu'ici, nous avons souligné l'intrication des savoirs scientifiques et des pratiques coloniales qui fait que la catégorie « blanc » héritée des codes sociétaux développés dans les territoires coloniaux est systématiquement employée par les catégorisations de l'histoire naturelle de l'homme à partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Nous avons également indiqué le problème de la saisie scientifique de l'intelligence, qui est associée à l'enfouissement des présupposés inégalitaires visant les aptitudes intellectuelles des races humaines dans les discours savants entre 1750 et 1885. Il nous reste à cerner le problème épistémologique du rapport entre le racialisme hiérarchique et les sciences de l'homme. C'est ce que nous allons faire avant de nous tourner vers l'époque contemporaine et de souligner les difficultés liées à la formulation de l'égalitarisme aujourd'hui.

I, 1- d) *Science des races et science de l'homme, une épistémologie commune.*

Entre 1750 et 1885, la confusion entre les catégories coloniales et les catégories savantes donne lieu à un phénomène aujourd'hui bien identifié. Ce phénomène est qualifié par l'expression *racisme scientifique* dans l'historiographie contemporaine lorsque cette dernière est attentive au fait qu'il s'est bien agi de discours qui, au moment de leur énonciation, étaient indiscernables de ceux aujourd'hui validés au titre de « précurseurs »⁴⁸ des concepts scientifiques contemporains. Par exemple, le concept d'évolution naturelle est aujourd'hui valide en biologie et il n'est pas problématique de dire que le transformisme de Jean-Baptiste de Lamarck a contribué au développement de

Negro, compared with that of the European and the Orang-Outang.”, in *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, 1836, Chap. XXIII, pp. 497-527.

⁴⁸ Les apories liées à l'emploi du concept de précurseur ont été soulignées par Georges Canguilhem, mais l'utilisation du terme « précurseur » sert précisément à signifier que la différenciation rétrospective que nous pouvons aujourd'hui faire entre la « vraie science » et la « pseudoscience » est particulièrement délicate dans le contexte de l'histoire de la science de l'homme et des races humaines. Cf. Canguilhem, Georges. *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, 1983 ; p. 21

ce concept. En revanche, le fait que Lamarck ait énoncé un jugement théorique tel que celui affirmant que « la tête de l'homme nègre, moins aplatie en devant que celle de l'homme européen, a nécessairement le trou occipital moins central »⁴⁹ n'implique pas que l'on puisse légitimement distinguer ce jugement de ceux qui ont contribué à l'histoire de la théorie évolutionniste. En d'autres termes, la séparation rétrospective entre, d'une part, les jugements qui relevaient, à une époque donnée, de ce qui est aujourd'hui appelé « l'idéologie » et, d'autre part, les jugements que l'on considère avoir contribué à l'histoire d'une théorie qui est aujourd'hui toujours valide est un acte problématique si l'on se place strictement dans la perspective d'une histoire des sciences pure⁵⁰.

Nous aimerions suggérer qu'en l'occurrence, le problème de la prise en compte de ce que la sociologie contemporaine appelle « l'idéologie raciste » peut être résorbé si l'on distingue les sciences de l'homme des sciences tout court. L'approche que nous allons favoriser dans ce travail ne fait donc pas porter la critique sur l'histoire de « l'idéologie raciste » dans la mesure où cette présentation serait trop anachronique. En revanche, nous allons interroger le système cognitif de la science de l'homme qui a permis que le *racisme hiérarchique*⁵¹ passe pour un discours scientifique aux yeux de l'immense majorité des acteurs entre 1750 et 1885. L'étude de la manière dont l'égalitarisme racial savant a fonctionné procède en effet de l'intention de réévaluer de manière systématique la manière dont les historiens généralistes emploient l'adjectif « pseudo-scientifique » pour désigner les théories relevant du racisme hiérarchique. Du point de vue de l'histoire des sciences, un tel emploi est illégitime dans la mesure où la pensée raciale et la pensée scientifique sont indissociables au cours de la période allant de 1750 à 1885.

⁴⁹Jean-Baptiste Lamarck, *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, [1802] ; p. 135. En ligne, 2001

⁵⁰ Cf. Canguilhem, George. *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Vrin, 1977

⁵¹ C'est cette expression que nous utiliserons de préférence à celle de « racisme scientifique » dans les pages qui suivent. Si cette dernière expression est dans une certaine mesure juste, elle nous semble souffrir du défaut d'être trop anachronique dans le cadre d'une étude d'histoire des sciences et de la philosophie. En effet, l'invention du terme « racisme » date des années 1910-1920 et l'emploi de ce terme pour traiter des époques précédant cette invention nous paraît laisser dans l'ombre le processus de « construction du racisme » qui a tendance à épargner le système épistémologique du champ des objets interrogés par l'analyse critique. Cf. Balibar, Etienne. « La construction du racisme », in *Actuel Marx*, 2005, n°2, n°38, pp. 11-28

L'analyse historiographique du fonctionnement interne du racialisme hiérarchique sur le registre des discours scientifiques nous confronte au problème de l'épistémologie des sciences de l'homme dans la mesure où, du point de vue chronologique, celles-ci ont émergé parallèlement au racialisme hiérarchique, dans les mêmes discours et dans les mêmes institutions. Notre étude des occurrences historiographiques de l'égalitarisme racial interrogeant l'intention ségrégationniste et anti-égalitaire dans l'histoire des sciences de l'homme pose ainsi nécessairement le problème de la stature théorique des sciences humaines contemporaines lorsqu'elles étudient la question du racisme aujourd'hui. Pour procéder à cette critique, nous emploierons de manière systématique la distinction philosophique entre *jugements théoriques* et *jugements normatifs* clairement mise en exergue par Célestin Bouglé il y a un siècle⁵².

Il va alors poser la question de la compatibilité entre cette idée [d'égalité] et le fait de la diversité anthropologique. Il cherchera à y répondre, là encore, plus en philosophe qu'en sociologue. [...] est évoquée l'importante distinction entre jugements théoriques et jugements pratiques sur laquelle Bouglé reviendra de façon récurrente. L'idée d'égalité appartient à cette dernière catégorie, c'est-à-dire qu'elle est un jugement non sur *ce qui est* mais sur *ce qui doit être*. [Policar, 2003 : 10]⁵³

La thèse que nous allons défendre dans les pages qui suivent est que les difficultés rencontrées par les sciences humaines contemporaines lorsqu'elles essaient de se saisir de la question du racialisme peuvent être partiellement résorbées par une analyse de la part que jouent les jugements pratiques dans leurs théories. Notre point de départ consiste à expliquer le fonctionnement interne du racialisme hiérarchique savant entre 1750 et 1885 par la dissimulation de jugements normatifs au sein des jugements théoriques des sciences de l'homme. A partir de cette explication qui n'est plus problématique

⁵² La distinction entre ces deux types de jugements a été systématisée par Célestin Bouglé (1870-1940) au début du 20^{ème} siècle dans *Les idées égalitaires, La démocratie devant la science* et *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs*. L'opposition entre « norme » et « faits » est reprise plus tard par George Canguilhem et par Alain Policar dans ses études sur Bouglé. Le critère de distinction est le suivant : les jugements théoriques énoncent *ce qui est* et les jugements normatifs *ce qui doit être*. Les premiers sont propres au registre de la science, les seconds au registre de la morale.

⁵³ Cf. Policar, Alain "Science et démocratie : Célestin BOUGLÉ et le modèle biologique en sociologie" En ligne, 2003. <http://classiques.uqac.ca/> Italiques ajoutées

aujourd'hui, nous allons rapporter la distinction entre jugements théoriques et jugements pratiques à l'ensemble des discours scientifiques portant sur les comportements humains depuis les années 1750, lorsque les modalités épistémologiques du contrôle des individus par les nouvelles structures étatiques centralisées commencent à être créées par les sciences de l'homme.

Commençons par la description du rapport entre les jugements théoriques et les jugements normatifs qui font aujourd'hui l'objet d'un consensus historiographique en ce qui concerne le concept de race. La plupart des historiens contemporains s'accordent en effet à reconnaître que le racialisme hiérarchique a énoncé des jugements théoriques affirmant d'une part l'infériorité naturelle des aptitudes intellectuelles et morales naturellement imparties aux indigènes et aux esclaves et, d'autre part, la supériorité relative des colons sous ce rapport. Aujourd'hui, on s'accorde également à dire que ces théories procédaient, sans le dire, à la justification des pratiques coloniales, c'est à dire à reconnaître que des jugements normatifs étaient dissimulés en creux des jugements théoriques⁵⁴. Mais puisque l'analyse des occurrences du racialisme hiérarchique dans d'histoire des sciences nous oblige à faire intervenir des éléments à la fois internes et externes à l'historiographie des sciences, pourquoi ce problème serait-il absent dans la saisie de la « question raciale » par les sciences humaines contemporaines ?

Puisque les études historiographiques conduites aujourd'hui au sujet du racialisme hiérarchique savant de l'époque pré-contemporaine reconnaissent la nécessité de prendre en compte la velléité coloniale de maintenir la ségrégation et la hiérarchisation des races dans les territoires coloniaux, pourquoi le problème du rapport entre jugements théoriques et jugements pratiques dans les sciences humaines contemporaines n'est-il pas posé ? Pourquoi ne pas intégrer l'analyse de cette même velléité ségrégationniste dans les discours des sciences humaines contemporaines voulant donner à l'objet race une valeur heuristique ? En d'autres termes, ce que nous avançons ici est que la ségrégation

⁵⁴ Le processus par lequel les éléments appartenant à la culture coloniale ont été rendus invisibles par l'objectivation anthropométrique des races à partir des années 1850 est connu depuis les années 1970 et a bien été étudié, par Stephen J. Gould notamment. Cf. Stephen J. Gould, *The mismeasure of Man*, Norton & Co. 1981 [*La mal-mesure de l'homme*]

des races aujourd'hui désignée par le terme *racialisme*⁵⁵ est une question de choix normatif et que cette question n'a rien à voir avec « ce qui est ». Il nous semble en effet que la question de savoir si les races humaines sont ou non des objets heuristiques pour les sciences humaines contemporaines dépend uniquement de notre volonté quant à « ce qui doit être ».

I, 2- *La question de l'égalitarisme racial aujourd'hui*

I, 2- a) *Le contexte étasunien*

Sur le registre des discours savants qui nous occupe ici, l'égalité des races devrait aujourd'hui être un concept largement non problématique, surtout au sein d'une tradition nationale telle que celle des Etats-Unis. Dans ce pays en effet, le concept de race a reçu une valeur nominative accordée à des fins normatives pour pouvoir lutter contre les discriminations raciales lors du mouvement des droits civiques dans les années 1950. L'intention normative de lutter contre les discriminations a repris les intitulés des catégories raciales instaurées empiriquement et légalement alors que des lois visant la ségrégation des races noire et blanche étaient en vigueur sur le territoire étasunien. Au moment où les droits civiques furent accordés aux noirs américains, des campagnes publiques internationales battaient en brèche les théories d'anthropologie physique qui induisaient une corrélation entre les caractères organiques dont dépendent les facultés intellectuelles et l'origine géographique des ancêtres d'un individu humain⁵⁶.

⁵⁵ Pour la définition de ce terme, Cf. *infra* note 43, p. 18

⁵⁶ Barda, Louis. « L'UNESCO face au problème du racisme, 1949-1953 » Mémoire de maîtrise, *Université de Paris I*, septembre 2002 ; Barda, Louis. « L'antiracisme de l'UNESCO dans les années soixante », Mémoire de DEA (non publié) sous la direction de Véronique De Rudder, Université Paris VII, aout 2004

Aujourd'hui, l'intention de supprimer le concept de race dans la saisie génétique des questions heuristiques touchant à la biologie humaine est par exemple tangible dans les grands programmes publics et internationaux de séquençage du génome humain. En ce sens, si l'on s'en tient aux discours provenant de la vulgarisation des recherches conduites aujourd'hui dans les cercles ésotériques des sciences naturelles étasuniennes à l'occasion de grands projets dont la visibilité est internationale, le concept de race est résolument présenté au titre de facteur négligeable dans la détermination génétique de l'organisation cérébrale⁵⁷. Cependant, une étude plus approfondie des travaux contemporains de l'anthropologie physique étasunienne dont la diffusion n'est pas destinée à sortir des frontières nationales indique que le concept de race n'a en réalité jamais disparu de la liste des outils méthodologiques employés quotidiennement⁵⁸. Ainsi que le souligne Ann Morning, « les vieilles idées essentialistes au sujet des différences raciales jouent un rôle dans les différents secteurs de la science biomédicale contemporaine. »⁵⁹

Les catégories raciales employées dans les statistiques officielles étasuniennes depuis les années 1960⁶⁰ afin de lutter contre les discriminations fonctionnent selon deux modalités qu'il nous importe de distinguer dans le cadre de cette étude d'histoire des sciences. Le premier emploi du concept de race correspond à l'intention normative initiale expliquant l'utilisation de ce concept : il s'agit de désigner l'acte brut de discrimination afin d'y remédier. Mais le second emploi tient à la nature théorique des jugements que formulent les sciences humaines étasuniennes. Ici, c'est le *fait* que les

⁵⁷ Royal, Charmaine & Dunston, Georgia. « Changing the paradigm from 'race' to human genome variation » in *Nature Genetics Supplement*, Nov. 2004, p. S5-S7

⁵⁸ Sarich, Vincent. and Miele, Frank. *Race, the Reality of Human Difference*, West view Press, 2009. Voir aussi N. Risch, E. Burchard, E. Ziv and H. Tang, "Categorization of Humans in biomedical research: Genes, Race and disease" in *Genome Biology* **3**, 2007 pp.1-11 Je dois la compréhension de l'inscription génétique du concept de "race" humaine dans la biologie étasunienne contemporaine à Jill Shapiro, professeure du département d'anthropologie physique de Columbia Université.

⁵⁹ Morning, Ann Juanita. *The Nature of Race: How scientists Think and Teach about Human Differences*, University of California Press, 2011 ; p. 39

⁶⁰ Dans les années 1960, les présidents John F. Kennedy et Lyndon Johnson prirent des mesures pour s'assurer que « les demandeurs d'emploi ne soient pas discriminés en fonction de leur race, de leur croyance ou de leur origine nationale ». Cf. *Office of Equal opportunity and diversity*, en ligne <http://www.oeod.uci.edu/aa.html>

individus constituant la population des Etats-Unis d'Amérique adoptent aujourd'hui toujours la catégorisation plurielle de leurs concitoyens en employant le concept de race qui est saisi par les sciences humaines. Il nous semble à cet égard que les jugements théoriques des sciences humaines portant sur les races et énonçant « ce qui est » à leur sujet affaiblissent les jugements normatifs énonçant que « ce qui doit être », à savoir l'absence de discrimination raciale.

La volonté normative de ne pas discriminer qui est à l'origine de l'usage civique des catégories raciales est combattue par l'usage théorique du concept de race dans les sciences sociales et naturelles qui induit selon nous une discrimination « douce ». Lorsque les catégories raciales sont saisies au titre d'objets conceptuels dans les jugements théoriques de la science, la distinction épistémologique entre norme et fait disparaît. Le discours scientifique étasunien contemporain se saisit en effet des catégories raciales comme s'il avait affaire à des objets dont la naturalité n'était pas problématique. Alors que le concept de race était ouvertement qualifié d'aporétique par les anthropologues physiques antiracistes entre 1940 et 1960⁶¹ et que certains sociologues en prévoient l'extinction dans les années 1970⁶², il fait aujourd'hui toujours partie des outils théoriques de la science en train de se faire. L'intention normative de lutter contre les discriminations cohabite avec la présentation des races au titre d'objets devant évidemment être distingués théoriquement par les discours des sciences humaines et des sciences naturelles. Deux générations après les grands mouvements politiques des droits civiques, nous assistons aujourd'hui à la validation des catégories raciales dans un champ heuristique tel que celui de neurosciences par exemple.

En raison du fait que plusieurs questions éthiques demeurent sans solution, de nombreux chercheurs en neurosciences ont hésité à travailler sur les différences individuelles ou ethniques en ce qui concerne l'intelligence. Peu de scientifiques

⁶¹ Montagu, Ashley. *Man's Most Dangerous Myth: The Fallacy of Race*. 1943. AltaMira Press, 2001

⁶² Johnson, W.J. *The declining significance of race, blacks changing american institutions*, The University of Chicago Press, 1978

procèdent à des investigations portant sur les différences d'intelligence entre les races [...]. La crédibilité de la recherche en neurosciences en pâtit. [Gray and Thompson, 2004 : 475]⁶³

Pour nous, la question n'est pas éthique mais épistémologique. La volonté de lutter contre le racisme implique la distinction entre jugements normatifs et jugements théoriques. Elle implique d'interroger systématiquement l'éviction de la téléologie du registre discursif des sciences humaines. C'est pourquoi notre étude de l'égalitarisme racial débute au milieu du 18^{ème} siècle, lorsqu'émerge le registre des sciences de l'homme en tentant de produire un discours universel dont l'objectivité viendrait du regard impartial d'un observateur ne se situant virtuellement « nulle-part ». La responsabilité épistémologique du racisme hiérarchique incombe à notre sens à l'idéal universaliste que se proposèrent d'atteindre les sciences de l'homme en voulant satisfaire aux normes de scientificité des théories physiques qui, selon « le postulat d'objectivité de la nature »⁶⁴, avaient exclu la téléologie de leur registre discursif au milieu du 17^{ème} siècle. Cette ambition ayant permis l'inscription facile du racisme hiérarchique sur le registre des discours savants *occidentaux* a engendré la plus grande erreur commise sur le registre même de la science depuis le début de l'époque moderne. Mais, à notre sens, la rectification durable de cette erreur implique un découplage entre la notion de race et celle d'intelligence qui n'est pas possible tant que la prétention des sciences humaines de faire la science des cultures est maintenue. En effet, afin que la science des cultures fonctionne, l'objet race doit être tenu au titre d'objet heuristique valide dans la mesure où il fait partie des catégories perceptuelles des agents de ces cultures.

Il nous semble que les apories auxquelles donnent lieu les sciences humaines lorsqu'elles essaient aujourd'hui de saisir la question des discriminations raciales

⁶³ Jeremy R. Gray and Paul Thompson, « Neurobiology of intelligence: science and ethics » in *Nature Reviews Neuroscience* 5, 471-482 (June 2004) | doi:10.1038/nrn1405. Traduction personnelle. <http://www.nature.com/nrn/journal/v5/n6/abs/nrn1405.html>

⁶⁴ Cf. Monod, Jacques, *Le Hasard et la nécessité, Essai sur une philosophie naturelle de la biologie moderne*, Seuil, Point Essais, 1970

résultent de l'inadéquation des outils épistémologiques dont elles disposent. Notre thèse est plus précisément que l'impossibilité des sciences humaines à saisir la nature du concept de race dans le monde postcolonial est structurellement liée à l'histoire de ces disciplines. Comme nous le montrerons, elles ont en effet émergé aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles de la volonté de ne formuler que des jugements théoriques portant sur « ce qui est » et d'exclure la téléologie politique de leurs discours en leur donnant une base épistémologique naturaliste. Or le problème de la saisie des discriminations raciales par les sciences humaines résulte précisément de leur impossibilité structurelle de reconnaître qu'elles énoncent simultanément « ce qui est » et « ce qui doit être »⁶⁵, à savoir l'égalité des races. Mais l'égalité étant étymologiquement l'absence d'une différence de *qualité* entre les objets comparés, tout rapport de comparaison entre les individus qui prendrait en compte l'identité raciale⁶⁶ conduirait inévitablement à reconnaître une différence de qualité entre les objets comparés.

Si la reconnaissance de cette différence n'est pas en soi problématique dans la mesure où elle permet de traitement politique de l'acte de discrimination opéré par certains agents, cette reconnaissance devient à notre sens aporétique lorsqu'elle est saisie au titre de *catégorie* dans un jugement théorique. Dans ce cas, les agents sont saisis au titre d'objets et non en tant que sujets dans la mesure où l'annihilation de leur subjectivité est un acte nécessaire à la théorisation des sciences humaines. En d'autres termes, le problème réside à notre sens dans le fait que, depuis leur émergence au cours de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, les sciences de l'homme énoncent « ce qui est » à la place des sujets. En l'occurrence, les théories sociologiques⁶⁷ employant une catégorisation

⁶⁵ Comme le souligne Magali Bessone qui se place plus en philosophe qu'en sociologue, « Les races *sont* effectivement, ici et maintenant, des lignes de force fondamentales dans la distribution des ressources » mais nous savons qu'il ne *doit* pas en être ainsi. Bessone, *op. cit.* p. 193

⁶⁶ Il en va de même pour l'identité sexuelle. Les lois dites de « parité » pour promouvoir l'égalité des sexes ayant apporté des résultats positifs en France, il est fort possible que la prise en compte de la race dans les statistiques aident à lutter contre les discriminations raciales. Notre propos critique ne porte pas sur les outils politiques pouvant être adoptés temporairement afin de remédier aux discriminations qui sont incontestables mais sur les enjeux épistémologiques qui y sont liés.

⁶⁷ Nous excluons ici dans une certaine mesure les enquêtes de terrain qui relaient les impressions subjectives des agents par une série de questions. En effet, la subjectivité du sociologue est alors directement sollicitée. En revanche, les tentatives du « chercheur » visant à s'élever au niveau théorique et

« ethno-raciale » vont à notre sens directement à l'encontre de l'intention normative de ne pas prendre en compte la race dans les opérations quotidiennes de la cognition⁶⁸. Les intitulés racialisés « blanc » et « nègre » ayant par exemple été transcrits sur le registre de la science à partir des catégories sociétales en vigueur dans les colonies, ces intitulés ont inscrit l'ensemble des présuppositions différentialistes à l'œuvre sur les territoires coloniaux au sein de théories scientifiques. A ce titre, les races ne sont des objets naturels que si l'on tient la culture au titre de phénomène naturel, et on réalise immédiatement les implications d'une telle position en ce qui concerne la culture raciale. Avec la saisie du concept de race dans leurs opérations théoriques, les sciences humaines sont confrontées au problème de traiter objectivement d'une culture qu'elles ne peuvent simultanément s'empêcher d'informer, si tant est qu'elles veuillent mettre fin au racialisme.

Ce problème est structurel pour les sciences humaines contemporaines dans la mesure où, du point de vue généalogique, elles ont émergé de l'intention méthodologique de dissocier la science du registre téléologique⁶⁹ afin d'arrimer la politique aux sciences de la nature et de produire un discours dont la positivité légitime s'impose universellement. Cependant, l'étude du contexte étasunien permet à notre sens de réaliser que la modélisation naturaliste de l'ontologie permise par l'emploi du concept pluriel de race dans les sciences humaines n'implique pas l'abandon de l'essentialisme raciale.

énoncer « ce qui est » en toute objectivité sans prendre simultanément en compte « ce qui doit être » nous paraissent suspicieuses. En effet, il nous paraît fallacieux de conduire une « enquête » au sujet de questions politiques telles que la question raciale sur le même mode que si l'on avait affaire à des phénomènes naturels dont on ignore la cause finale ou l'intention ultime. En l'occurrence, il est à notre sens douteux que, dans le cadre de telles enquêtes de terrain, le ou la sociologue puisse ignorer l'*intention* de mettre fin aux discriminations raciales. Même si l'on suggérerait que le racialisme était, après tout, un choix sociétal légitime au cas où il serait soutenu par une majorité de citoyens, prétendre que le « chercheur » n'est pas lui-même un agent nous paraît intenable.

⁶⁸ « Discriminer signifie d'abord discerner des différences et classer les objets en fonction des différences et classer les objets en fonction des différences observées, c'est une fonction de connaissance fondamentale - en ce sens qu'elle est au fondement de bien d'autres apprentissages et qu'elle s'inculque très jeune ». [Bessone, *op. cit.* p.141]

⁶⁹ L'émergence récente de l'expression « théorie critique » indique à notre sens l'insatisfaction contemporaine quant au fait que l'épistémologie des sciences humaines oppose traditionnellement jugements théoriques et jugements normatifs. Cette expression indique à notre sens une tentative d'annihiler cette opposition tout en maintenant le statut scientifique des discours. Une théorie critique « doit être tout à la fois explicative, pratique et normative » Bohman, J. « Critical Theory » cité par Bessonne, *op. cit.* p. 192. Or, selon Bouglé, soit on juge *ce qui doit être* et l'on se place sur le registre de la morale et de la politique, soit on juge *ce qui est* et l'on se place sur le registre de la science.

En effet, l'intention normative d'égaliser la condition des individus appartenant aux différentes races n'est pas un acte autorisé dans le cadre de la science de la culture dont les recherches procèdent de l'observation neutre des croyances en vigueur chez les agents de la culture en question. Le chercheur en sciences humaines se considère être en face d'une culture organique dont il ignorerait la cause ou la destination finale, c'est à dire comme s'il observait un phénomène au sujet duquel il n'aurait aucune opinion politique.

L'influence qu'exerce l'histoire du racialisme hiérarchique sur les cercles ésotériques des institutions universitaires travaillant aux Etats-Unis à la découverte des lois régissant les phénomènes de la vie organique ne fait à notre sens aucun doute. C'est pourquoi il nous paraît utile d'indiquer la question du statut épistémologique des sciences humaines lorsqu'elles tentent de se saisir du problème des discriminations raciales. L'identité raciale est toujours aujourd'hui considérée dans ce pays comme une distinction naturelle devant être prise en compte à tous les niveaux de l'investigation scientifique et du discours politique⁷⁰. Même si un consensus existe aujourd'hui dans les discours universitaires étasuniens pour dire que le concept de race est une construction sociétale et historique, la posture épistémologique des *sciences humaines*⁷¹ fait de la race une catégorie inextricable dans ce pays. Cette posture ancre les discriminations passées dans toutes les projections académiques portant sur le futur parce qu'elle s'arcboute à l'intention de formuler des jugements théoriques portant sur ce qu'est la nature humaine.

Des phénomènes identitaires complexes poussent les étasuniens à concevoir le concept de race comme un objet naturel et les acteurs des sciences naturelles et sociales

⁷⁰ Le mouvement récent intitulé « black lives matter » témoigne par exemple de ce fait.

⁷¹ Les historiens des sciences emploient indistinctement l'expression science de l'homme et l'expression sciences humaines. Ici, nous emploierons l'expression sciences de l'homme de manière quelque peu arbitraire afin de désigner les discours précédant les années 1950 et l'expression sciences humaines pour désigner les discours postérieurs. Anthony Pagden qualifie au contraire l'expression « sciences humaines » pour parler de l'anthropologie du 18^{ème} siècle et « décrire les domaines dont l'objet d'étude est le comportement social humain. » Cf. Smith, Roger. « L'histoire des sciences humaines » in *Unité et globalité de l'homme, des humanités aux sciences humaines*, Marie-Louise Pelus-Kaplan (dir.), Editions Syllepse, 2006 ; p. 19, note 11

ne sont pas exempts des processus psychosociologiques qui affectent le grand public. C'est « l'effet de boucle » que possèdent à notre sens les catégories « ethnoraciales » étasuniennes dans leur saisie par la science entendue au sens large⁷². Rendues publiques dans les années 1960 afin de s'assurer que les descendants des colons européens ne continueraient pas à subordonner les peuples conquis par voie de discrimination tacite, les catégories raciales sont aujourd'hui employées par la majorité blanche étasunienne afin de perpétuer l'idée qu'une différence naturelle existe entre elle et les minorités « ethnoraciales ». Il nous paraissait utile de pointer ce problème, qui rend nécessaire d'inclure une problématisation épistémologique de la question de l'interaction entre sciences naturelles, sciences humaines et politiques de lutte contre les discriminations. C'est en effet au regard des problèmes actuels que notre réflexion portant sur la formulation du concept d'égalitarisme racial dans l'histoire des sciences doit être envisagée.

Les blancs américains sont en effet habitués à leur auto-identification et à l'hétéro-identification des individus appartenant aux « minorités » en termes de races. Les membres de l'élite scientifique blanche des Etats-Unis parviennent ainsi, de manière plus ou moins consciente, à perpétuer la ségrégation raciale en présentant des différences liées à l'histoire et à la culture coloniale au titre de différences naturelles. La velléité de prendre en compte la race dans certains discours du registre des neurosciences nous paraît être symptomatique des problèmes émergeant lorsque la catégorie race est employée avec une intention qui diverge de celle pour laquelle elle a été rendu publique aux Etats-Unis dans les années 1960. Mais dans le contexte français, l'approche traditionnellement adoptée dans le traitement du rapport entre nature et culture depuis les années 1970 est tout à fait différente de la problématisation de ce rapport aux Etats-Unis. La philosophie étasunienne emploie en effet le terme « *nurture* » alors que le même concept est désigné par le terme « culture » dans les sciences humaines françaises. Aussi le « va et vient » continu entre nature et culture qui a lieu lorsqu'on essaie de définir le statut conceptuel

⁷² Ce phénomène est bien décrit par Magali Bessone dans le chapitre IV de l'ouvrage cité : « Le retour de la nature « la race entre naturalisation de la culture et module cognitif ethnique ».

de la race »⁷³ dans le contexte étasunien n'a-t-il pas lieu en France où, depuis les années 1970, l'opinion dominante est que la nature n'a rien affaire dans les discours des sciences humaines portant sur les comportements humains⁷⁴.

En France, la réintroduction du concept de race sur le registre des sciences humaines ne fait question que depuis les années 1990, alors que ce concept n'a cessé d'être agissant dans la culture scientifique aux Etats-Unis. Autant la ségrégation entre blancs et noirs a été continuelle depuis la fondation de la nation étasunienne⁷⁵, autant le problème de la ségrégation entre blancs et non blancs est un phénomène récent sur le territoire métropolitain français où il est apparu avec les vagues successives d'immigration en provenance d'Afrique du nord et d'Afrique sub-saharienne à partir des années 1960. Ici s'arrête donc la comparaison portant sur la manière dont l'égalitarisme racial peut-être formulé dans les deux pays et nous allons maintenant nous tourner vers le statut français afin de problématiser les difficultés épistémologiques liées à l'énonciation de ce concept dans les sciences humaines contemporaines.

I, 2- b) *La question de l'égalitarisme racial en France aujourd'hui*

Depuis les années 1990 il est de plus en plus question de réactiver la catégorie plurielle race dans le champ conceptuel des sciences humaines⁷⁶. Après que cette catégorie a été rangée dans la catégorie des concepts pseudo-scientifiques suite à la seconde guerre mondiale et à la chute du régime de Vichy qui l'avait employée

⁷³ Amy Ansell, *Race and Ethnicity. The Key Concepts*, Routledge, 2013 ; p.127

⁷⁴ Cf. Descola, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, 2015

⁷⁵ Lang, Robert. *The Birth of a Nation: D.W. Griffith, Director*, Rutgers University Press, 1994

⁷⁶ Voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *Mots* : "Sans distinction de... race", Décembre 1992, n. 33

officiellement à des fins génocidaires⁷⁷, le concept de race fait aujourd’hui un retour incontestable sur le registre discursif des sciences humaines. Mais en raison de l’histoire de la catégorie race en France, la formulation du concept d’égalité des *racés* se heurte a priori à une fin de non-recevoir dans notre contexte national. En effet, on n’y parle traditionnellement que de l’égalité des citoyens en se référant à une théorie politique indifférente à l’état des mœurs. Ainsi que le soulignait Edmund Burke au tout début de la révolution française⁷⁸, le système législatif républicain fait abstraction de la coutume pour se référer à un idéal politique.

A notre sens, c’est la raison pour laquelle le concept d’égalité peut fonctionner parfaitement en raison de ses affinités avec les abstractions mathématiques. Mais c’est aussi une des raisons pour lesquelles le concept de race, qui est historiquement lié à la conceptualisation biologique, a tant de mal à être associé à l’idéal égalitaire. Pourtant, cette association est désormais urgente. En effet, au cours du dernier demi-siècle, la socialité⁷⁹ postcoloniale française s’est progressivement retrouvée en proie à des discriminations raciales dont elle n’arrive pas à se défaire. Mais l’introduction de catégories « ethnoraciales »⁸⁰ dans le recensement français fait aujourd’hui problème, parce que la nécessité d’indiquer l’inégale distribution des richesses entre les races se heurte à « l’idéologie républicaine » qui « a été posée comme théoriquement indifférente

⁷⁷ L’invention du néologisme « génocide » en 1948 traduit d’ailleurs elle-même de manière sourde le présupposé qu’il existe plusieurs « genus » dans l’espèce homo-sapiens. Aussi, même si telle était l’intention du régime nazi qui croyait à la pluralité du genre humain, l’emploi de ce terme dans la langue courante véhicule aujourd’hui une idée qui ne fait plus partie des représentations scientifiques. En effet, les groupes ethniques ne sont pas nécessairement des taxons du point de vue de la génétique des populations. Cf. <http://www.cnrtl.fr/etymologie/g%C3%A9nocide>

⁷⁸ Burke, Edmund. *Sur la révolution arrivée en France*, Londres, 1790. Selon Magali Bessone, « le point de vue idéal peut nous empêcher de reconnaître les injustices ». Bessone, *op. cit.* 188.

⁷⁹ Nous employons ce terme à dessein pour indiquer que le terme « société » est inadéquat pour évoquer les modes de socialisation à l’origine desquels se forment ce que les sciences humaines appellent aujourd’hui les « ethnies ». Nous reviendrons bientôt sur ce point.

⁸⁰ Voir par exemple Simon, Patrick. « La lutte contre les discriminations n’a pas lieu. La France multiculturelle et ses adversaires » in *Mouvements des idées et des luttes*, Ma cité a craqué, dix ans après les révoltes urbaines de 2005. Ed. La découverte, 2015, pp. 87-96 ; 90 et sq.

aux couleurs de peau et autres caractéristiques physiques »⁸¹.

A la différence des Etats-Unis, le concept de race a été exclu des catégories civiques par la Révolution française qui, en 1793, institua le régime républicain afin de mettre fin aux privilèges nobiliaires. Aussi la formulation politique de l'égalitarisme racial n'a-t-elle jamais eu lieu en France métropolitaine. Les deux siècles qui nous séparent de l'institution du régime républicain ont pourtant vu la transformation du concept nobiliaire de race et l'apparition d'une nouvelle mouture géo-ancestrale de ce concept que nous avons présenté ci-dessus. Sous la pression de colons européens percevant que leur intérêt économique et ceux de leurs descendants passaient par le maintien de la ségrégation et de la barrière reproductive entre les peuples qu'ils avaient mis en contact sur les territoires coloniaux, un nouveau concept de race est apparu et a progressivement fait son entrée sur le registre des discours scientifiques. Ainsi que nous l'avons souligné, les années 1750 marquent ce moment où les sciences de l'homme se saisissent de l'objet race dont les contours conceptuels ont été tracés sur les territoires coloniaux.

Cependant, puisque la nation française a été refondée sur des bases du Régime républicain en 1793 par l'intermédiaire d'un travail d'expulsion d'un mythe de la race nobiliaire qui structurait les inégalités sociétales sous l'Ancien régime⁸², l'objet race est aujourd'hui toujours considéré inexistant par une portion non négligeable des élites dirigeantes françaises. Le concept de race ne doit pas être, mais il est et c'est pourquoi il nous paraît urgent d'engager une réflexion portant sur le statut épistémologique des sciences humaines. Depuis leurs premières inscriptions institutionnelles dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, l'ethnologie, l'anthropologie, la psychologie et la sociologie sont en effet caractérisées par la formulation de jugements théoriques portant sur « ce qui est »

⁸¹ NDiaye, Pap. « Une ligne de couleur dans république ? » in *La condition noire*, Calmann-Lévy, 2008 ; p. 83.

⁸² Jouanna, Arlette. *Ordre social: Mythes et hiérarchies dans la France du XVIIe siècle*, Ed. Le temps et les hommes, 1977

et par leur exclusion des jugements normatifs faisant référence à la téléologie⁸³, c'est à dire à « ce qui doit être ».

A notre sens, les sciences humaines françaises hésitent légitimement à se saisir du concept de race parce qu'en raison de la position épistémologique qu'elles adoptent traditionnellement, elles feraient de la race « ce qui est ». En raison de leur structure discursive qui, du point de vue historique, a été élaborée afin de pouvoir énoncer des jugements théoriques, les sciences humaines sont pertinemment réticentes à donner un relief théorique à ce qui doit ne pas être. La réticence des sciences humaines françaises à se saisir du concept de race met à notre sens en évidence leur crise épistémologique puisqu'elles ne peuvent pas parler des discriminations subies aujourd'hui par les populations immigrées descendant des anciennes colonies françaises sans courir le risque de renforcer les schèmes de pensées qui concourent à ces discriminations. L'histoire et la philosophie, disciplines ayant été établies avant l'inscription du racialisme hiérarchique au cœur des discours savants de la science de l'homme peuvent à notre sens apporter une réponse au problème des sciences humaines contemporaines.

Soulignons d'abord que dans les colonies françaises, la catégorisation des individus procédait réellement du concept de race puisqu'il était inscrit dans les codes régissant le régime de l'indigénat⁸⁴. Aussi, nous semble-t-il que l'indicibilité publique du concept de race peut trouver une médiation par la focalisation des études historiques sur l'histoire coloniale française, objet largement négligé par l'historiographie dans notre pays jusqu'à une date récente⁸⁵. Sur le plan philosophique, notre travail n'a pas pour

⁸³ Sur le registre des discours scientifiques portant sur les comportements humains, le terme téléologie, désignant traditionnellement les causes finales renvoie à notre sens plus simplement à « ce qui doit être ». C'est à dire à la norme de civilité, d'intelligence - au sens initial de bonne entente - et d'humanité non pas au sens naturaliste d'espèce humaine mais de comportement humain.

⁸⁴ Cf. Merle, Isabelle. De la « légalisation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question. In: *Politix*, vol. 17, n°66, Deuxième trimestre 2004. pp. 137-162.

⁸⁵ Dominique Schnapper souligne par exemple que « le projet colonial était intrinsèquement contradictoire avec les principes des nations démocratiques. [...] En Algérie, partie intégrante de la France, on a pu voir

vocation de prononcer un jugement quant à l’instauration de catégories « ethnoraciales » en France et nous nous tiendrons strictement à l’aspect épistémologique du problème. Dans les années 1990, les débats intellectuels portant sur l’emploi du terme race dans la constitution ont mis à jour ce problème inhérent à la formulation du concept d’égalité des « races » dans le contexte politique français⁸⁶. L’aspect philosophique de cette question a récemment été étudié de manière très approfondie par Magali Bessone,⁸⁷ qui a suggéré que la notion de race soit saisie car elle est présente dans les discriminations sociétales en cours aujourd’hui sur le territoire français. L’évidence que la socialité française contemporaine est l’objet d’une profonde ségrégation entre blancs et non-blancs s’impose ainsi par exemple à quiconque prend au sérieux les programmes de télévision nationaux⁸⁸.

Il nous semble que la saisie empirique de la race pose un problème épistémologique aux sciences humaines françaises qui sont habituées à traiter de la société et non de la socialité. Le concept de socialité renvoie aux processus intimes qui sont liés au désir personnel de « faire société » avec une autre personne et qui sont à notre sens trop complexes pour faire l’objet d’une description scientifique. Le concept de socialité se distingue du concept de société dans la mesure où il correspond à la dimension intime du politique. A la différence du concept de société, il ne peut être saisi ni par les institutions politiques ni par les sciences humaines parce qu’il ne fait pas système comme le concept de société. C’est pourtant au niveau intime de la socialité et non au niveau collectif de la société que le concept de race influe dans les actes quotidiens où ils sont liés au discernement et à la discrimination. Les discriminations raciales s’opèrent en effet sur un plan largement inaccessible aux jugements théoriques des sciences humaines parce que ce sont des opérations subjectives largement

naître cette monstruosité juridique par rapport aux principes de la démocratie moderne : la nationalité sans la citoyenneté ». Schnapper, D., *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994, p. 152.

⁸⁶ Balibar, Etienne. “Le mot race n’est pas « de trop » dans la Constitution française” in *Mots*, Numéro Spécial “Sans distinction de... race”, Décembre 1992, n. 33 pp. 241-256

⁸⁷ Bessone, Magali. *op. cit.*

⁸⁸ Macé, Eric. « “Ne pas quantifier, ne pas nommer”. L’impossible lutte contre les discriminations dans les programmes de télévision française » in *La république mise à nue par son immigration*, sous la direction de Nacira Guénif-Souilamas, éditions La fabrique, 2006, pp. 178-195.

inaccessibles à la norme du « vivre ensemble » posée par les institutions politiques.

Le fait que les sciences de l'homme ont donné au concept de race le sens général de groupe humain jusqu'alors véhiculé par la racine grecque « *ethnos* » au 19^{ème} siècle indique à notre sens que la difficile cohabitation des races sur le territoire français aujourd'hui n'est pas uniquement liée à des subjectivités individuelles mal éduquées, si tant est qu'on puisse éduquer des subjectivités. Les jugements théoriques de l'ethnologie ont en effet émergé à une époque où le concept de race signifiait exactement ce que nous appelons aujourd'hui culture.

Les principaux éléments qui servent à distinguer les races humaines sont : l'organisation physique, le caractère intellectuel et moral, la langue et les traditions historiques ; ces éléments divers n'ont pas encore été étudiés de manière à constituer sur ses véritables bases la science de l'Ethnologie. [*SEP*, 1841 : iii]⁸⁹

Selon nous, c'est parce que les sciences de l'homme françaises ont saisi la socialité avec des jugements théoriques associant systématiquement race et ethnie dès leur origine institutionnelle que l'association entre le concept pluriel de race et la norme égalitaire est aujourd'hui si difficile à réaliser sur le registre des discours savants français. De ce point de vue, il est très important tant de souligner que la naturalisation de l'ethnie n'est pas un processus lié à l'évolution naturelle des processus cognitifs dans l'espèce humaine comme le suggèrent aujourd'hui certains anthropologues étasuniens⁹⁰ que de mettre en exergue le fait que ce processus peut être étudié par l'intermédiaire de l'histoire des sciences et de la philosophie. A notre sens, la modalité scientifique contrôlant la ségrégation entre européens et indigènes dans les territoires coloniaux entre 1830 et 1930 joue toujours un rôle dans la mémoire collective métropolitaine. Afin de ne pas céder aux

⁸⁹ Cf. "Statuts de la Société", "But de la société" in *Mémoires de la Société ethnologique*, Tome premier, première partie, 1841

⁹⁰ Cf. Gil-White, Fernando. « Are Ethnic Groups Biological "Species" to the Human Brain? Essentialism in Our Cognition of Some Social Categories » in *Current Anthropology*, Vol. 42, No. 4 (August/October 2001), p. 515-553.

pièges de l'empirisme sociologique suggérant que les races sont des essences naturellement distinctes, il s'agit de réaliser que l'essentialisation des races correspond à un moment de l'histoire des idées. Si ce moment est long puisqu'il appartient à la mentalité scientifique française à partir des années 1750 et s'il intervient à une époque décisive dans la construction du registre discursif des sciences de l'homme et dans le processus de leur institutionnalisation, cela n'implique pas pour autant l'inéluctabilité du processus. D'où l'intérêt, mais aussi la difficulté, que présente à notre sens la documentation des occurrences de l'égalitarisme racial sur le registre des discours savants.

En interrogeant la posture épistémologique des discours relevant de ce concept et en étudiant la manière dont ils se situaient à l'égard du registre des sciences de l'homme, nous espérons faire la lumière sur les évolutions épistémologiques qui sont nécessaires afin d'éviter que les races humaines ne soient à nouveau présentées au titre d'essences naturellement distinctes par les discours savants à venir. A notre sens, c'est au prix d'une étude de l'histoire des sciences portant sur l'égalitarisme racial que peut être défait l'acte épistémique produit par les sciences de l'homme, lorsqu'elles ont dissocié le sujet pensant des opérations subjectives commandant la socialité dans les territoires coloniaux. En s'intitulant ethnologie, la *SEP* se définissait au titre de « science des races » et produisait une théorie de la socialité coloniale au sein laquelle race et ethnie étaient des concepts rigoureusement superposables. Les jugements théoriques formulés dans le centre ésotérique de la *SEP* supprimaient toute velléité du sujet pensant européen évoluant dans les cercles exotériques de vivre d'autres associations que celles implicitement préconisées par la science.

Il s'est alors agi de l'exercice d'un pouvoir savant visant à organiser la socialité individuelle en fonction d'un objectif déterminé par l'intérêt financier des élites coloniales. Or, si cette interprétation n'est plus problématique aujourd'hui, quelles sont les logiques expliquant la formulation de l'égalitarisme racial sur le registre de discours savants à l'époque du racisme scientifique ? C'est ce que nous allons voir maintenant en

détaillant le plan retenu dans cette étude d'histoire des sciences portant sur les occurrences du concept d'égalitarisme racial entre 1750 et 1885.

I, 3- *Orientations heuristiques et déroulé de la thèse*

Les investigations empiriques de la « psychologie évolutionniste » contemporaine au sujet du concept de race nous semblent si aporétiques⁹¹ que l'intention d'étudier l'évolution de la psychologie nous paraît un parti plus sûr pour faire la lumière sur le problème de la saisie épistémologique du concept de race. Notre orientation heuristique est en effet déterminée par le projet de procéder en quelque sorte à une psychanalyse de la race à la manière dont Gaston Bachelard procédait à *La psychanalyse du feu*⁹² avec les outils de l'histoire des sciences et de la philosophie. Tout comme la révolution entraînée par la classification périodique des éléments chimiques par Dimitri Mendeleïev a servi chez Bachelard à démystifier l'objet feu, l'histoire des sciences de l'homme va nous servir à démystifier l'objet race. Notre documentation des occurrences de l'égalitarisme racial sert l'intention d'examiner la part des sciences de l'homme dans la construction d'une socialité où les races sont considérées au titre de catégories légitimes.

Le fait qu'à partir de 1750, les sciences et la philosophie occidentales ont majoritairement tenu les races humaines au titre de concept pertinent pour l'étude de la distribution naturelle des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales entre les individus nous semble un terrain d'enquête suffisamment riche pour pouvoir procéder à

⁹¹ Nous rejoignons ici la pensée de Magali Bessone affirmant que «le module cognitive dont dépend notre classification raciale n'est et n'a jamais été spécifiquement créé ni sélectionné pour repérer la race ». Pour une opinion contraire émanant du discours de l'un des pionniers de l'étude du concept de race dans le cadre de la psychologie cognitive, Cf. Hirschfeld, I.L. *Race in Making: Cognition, culture and the Child's Construction of Human Kind*. MIT Press, 1996. Cité par Bessone, *op. cit.* p. 142

⁹² Bachelard, Gaston. *La psychanalyse du feu*. Gallimard, 1987

la psychanalyse de l'identité blanche. Notre étude documentera ainsi les emplois européens du concept de race qui n'auraient pas impliqué la gradation qualitative des aptitudes permettant aux individus de se savoir égaux. Le cas d'Anténor Firmin nous servira à montrer l'importance de la saisie anthropologique du concept de race pour la construction de l'identité noire. Nous ouvrirons le dossier dans les années 1750, alors que l'historiographie des sciences commence à être rénovée en Europe afin d'en exclure systématiquement les peuples non-européens. Nous le refermerons dans les années 1885 avec l'occurrence du premier ouvrage arguant synthétiquement en faveur de l'égalitarisme racial. Notre étude sera divisée en trois parties jalonnées chronologiquement par les deux abolitions de l'esclavage en France en 1802 et 1848.

Notre première partie traite de la période comprise entre l'émergence du registre des sciences de l'homme dans les années 1750 et la première abolition de l'esclavage en 1802. Nous posons ici la question de la saisie corrélative du concept de race et du concept d'intelligence sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme, alors que l'adoption du postulat d'objectivité de la nature par la science de l'homme permet la substitution progressive du concept normatif d'*humanité* par le concept théorique d'*espèce* « humaine ». Nous verrons que les discours savants relevant alors de l'égalitarisme racial résistent à l'adoption du style naturaliste sur le registre d'une science de l'homme et à la nouvelle méthode épistémologique qui attire un nombre de savants de plus en plus conséquent en raison du fait qu'elle promet une connaissance objective de la nature « humaine ».

Notre deuxième partie traite des années 1802 à 1848 au cours desquelles l'esclavage est rétabli en France et l'ethnologie devient une discipline institutionnelle. Nous y interrogerons les discours savants visant à égaliser le statut de races humaines alors que ces dernières sont considérées comme de véritables objets heuristiques. Nous verrons alors quels sont les obstacles rencontrés par les savants égalitaristes lorsque le concept de race est travaillé au sein d'institutions spécifiques qui permettent de donner

une base théorique à l'inégal statut juridique des indigènes dans un empire colonial français en pleine expansion. Nous serons ici particulièrement attentif au fait qu'afin de constituer leurs *objets*, les sciences de l'homme ont du cesser de considérer l'individu au titre de *sujet* pensant naturellement doué du pouvoir de délibération.

Notre troisième et dernière partie se focalisera sur l'époque qui s'écoule entre la dernière abolition de l'esclavage en 1848 et la publication de l'ouvrage d'Anténor Firmin intitulé *De l'égalité des races humaines* en 1885. Nous y suivrons les étapes conduisant à l'opérationnalité du paradigme anthropométrique et verrons comment les partisans de l'égalitarisme racial produiront un discours parvenant à la subversion de la posture théorique des sciences de l'homme pour affirmer les impératifs normatifs de fraternité et d'égalité. Nous appliquerons ici l'outil analytique décrit plus haut dans cette introduction qui consiste à distinguer les jugements théoriques des jugements normatifs, afin de voir comment la *norme égalitaire* a pu être formulée au sein des *théories* de la science de l'homme et des races « humaines ».

Notre postulat de départ est que, d'un point de vue interne porté sur la formation des discours savants, la formulation du racialisme hiérarchique dans les théories scientifiques a procédé *uniquement* de jugements théoriques visant l'infériorité naturelle des races colonisées sous le rapport de l'aptitude intellectuelle et de la disposition morale. Même si, comme le montre Emmanuelle Saada, la subordination statutaire et pratique des populations colonisées n'a pas eu besoin de justification scientifique puisque la conquête et l'exploitation des territoires coloniaux se sont faites par la force⁹³, cette justification a pourtant toujours semblé nécessaire à la culture légaliste des européens de métropole. L'étude des jugements théoriques affirmant l'égalité des races sous le rapport des aptitudes intellectuelles va nous permettre d'élucider la nature des arguments qui se sont opposés à la norme raciale hiérarchique alors que celle-ci était implicitement admise

⁹³ Cf. Saada, *ibid.*

par la majorité des discours scientifiques et philosophiques occidentaux⁹⁴ entre 1750 et 1885. Considérant que les sciences de l'homme émergent avec l'approche empirique contenue dans la méthode du *Novum organum* de Francis Bacon qui sera reprise par l'*Encyclopédie* des Lumières, l'analyse de la posture épistémologique des sciences humaines⁹⁵ nous paraît être une des étapes obligées de psychanalyse du concept d'occident qui devrait permettre d'envisager la construction d'identités post-occidentales. La documentation des occurrences savantes de l'égalitarisme racial entre 1750 et 1885 est à ce titre instrumentale.

Sur le plan méthodologique, soulignons d'emblée que le critère retenu ici pour reconnaître les occurrences du concept d'égalitarisme racial entre 1750 et 1885 pourrait à première vue sembler problématique puisque ce critère⁹⁶ est celui de l'aptitude à la *civilisation*. En effet, le *racisme colonial* est aujourd'hui parfois conçu comme un phénomène lié à l'hégémonie culturelle de *la civilisation* capitaliste européenne régie par les « intérêts de l'industrie et de la science »⁹⁷ et servie par la philosophie positive.

La société industrielle avancée avait soigneusement employé le confort, la propagande et la contrainte laborieuse, en vue d'imposer un continuum de valeurs qui provoquait l'endiguement de toute perspective de changement qualitatif axé sur la satisfaction libre et équitable des besoins individuels. Ainsi furent perpétués

⁹⁴ Notre analyse vise ainsi à compléter celle de Norbert Elias en montrant que les sciences de l'homme ont été une des modalités essentielles dans « la dynamique de l'occident » et à suggérer que cette dynamique ne peut être enrayerée sans une remise en question de l'épistémologique des sciences humaines qui assure à notre sens toujours la perpétuation d'un cadre de pensée typiquement occidental au sens où Elias définit cet adjectif. Cf. Elias, Norbert. *La dynamique de l'occident*. Calmann-Lévy, 1990.

⁹⁵ Entre 1966 et 1988, George Gusdorf a publié 13 volumes collectivement intitulés *Les sciences humaines et la conscience occidentale*. Paris, Payot.

⁹⁶ Toute théorie scientifique considérant qu'un individu est naturellement inapte à la civilisation en raison du fait qu'il possède de manière innée des caractères physiques permettant son assignation taxonomique à l'une des races humaines sera donc exclue (si le sujet est théorie) du registre des occurrences de l'égalitarisme racial.

⁹⁷ Joseph Wouako Tchaleu, *Le racisme colonial, analyse de la destructivité humaine*, L'Harmattan, 2015 ; pp. 81-3. Dans une analyse plus fine que celle de Tchaleu, Nacira Guénif-Souilamas indique que « ce n'est pas la colonisation qui explique les changements civilisationnels mais bien l'inverse ». Cf. Guénif Souilamas, Nacira. « La république aristocratique et la nouvelle société de cour » in *La république mise à nue par son immigration* », sous la direction de Nacira Guénif-Souilamas, éditions La fabrique, 2007, pp. 7 38 ; p.9

« la destruction démesurée de l’homme et de la nature, de l’habitat et de la nourriture, le gaspillage à profit des matières premières, des matériaux et forces de travail, l’empoisonnement, également à profit, de l’atmosphère et de l’eau dans la métropole riche du capitalisme. Sur un tel fondement la productivité devient destruction, destruction que le système pratique « vers l’extérieur » à l’échelle de la planète. [...] » [Tchaleu, 2015 : 83]

Nous verrons dans la troisième partie de ce travail qu’un discours tel que celui d’Anténor Firmin permet cependant de clarifier cette question parce qu’il dissocie le concept de civilisation de celui d’*occident*. La civilisation n’est pour lui ni la civilisation occidentale ni une civilisation blanche puisque l’Ethiopie et l’Egypte occupent une place historiographique importante dans l’émergence de l’état civilisationnel⁹⁸. Nous verrons que Firmin opère un tri sélectif entre « l’impérialisme occidental » et la civilisation européenne et s’il accuse le premier d’être la cause de l’écrasement « des peuples pauvres et opprimés-notamment en Afrique »⁹⁹ il identifie la seconde au titre de modèle légaliste à suivre en Haïti. Nous verrons que Firmin se réclame explicitement de la philosophie positive d’Auguste Comte pour défendre le peuple du premier état postcolonial de l’histoire qui est la première « république noire ». Nous verrons que c’est un regard philosophique laïc porté sur la notion de droit naturel¹⁰⁰ élaborée en Europe depuis la Renaissance qui est prôné par Firmin pour produire « la régénération »¹⁰¹ de sa race.

En quelque lieu de l’univers où elle vive et se gouverne, qu’elle rompe avec les usages arbitraires, avec le mépris systématique des lois et de la liberté, avec le dédain des formes légales et de la justice distributive. Ces choses sont souverainement respectables, parce qu’elles forment le couronnement pratique de

⁹⁸ A cet égard, voir les travaux de Martin Bernal et de Franck Snowden. Bernal, Martin. *Black Athena. Les racines afro-asiatiques de la civilisation classique*, PUF, 1999 ; Snowden, Franck. *Before Color Prejudice, The ancient view of blacks*, Harvard University Press, 1983

⁹⁹ Tchaleu, *ibid*, voir aussi Chap. IV, « L’influence de la philosophie des Lumières ; IV.2 Le triomphe du positivisme ; IV.3 La rationalité technologique et la logique de domination » ; pp. 73-85

¹⁰⁰ Florence Gauthier remarque par exemple que les principes juridiques égalitaires furent cultivés en Europe contre le servage depuis le 11^{ème} siècle et que les colons européens leur ont « tourné le dos » dans les moyens choisis pour exploiter les colonies. Cf. Gauthier, Florence. « Contribution à l’histoire du droit naturel moderne au XVIII^{ème} siècle. Esclavage ou liberté ? » in *Annales historiques de la Révolution française*, Année 2003, Volume 334, Numéro 1 p. 157 - 164

¹⁰¹ Firmin, ouvrage cité, 1885 ; chap. VIII

l'édifice moral que la civilisation moderne élève laborieusement et glorieusement sur les ruines accumulées des idées du moyen âge. [Firmin, 1885 : *Préface*, p. xviii]

S'il ne fait pas de doute à nos yeux que le positivisme fut un des ressorts essentiels du racisme scientifique qui s'est inscrit au cœur du mouvement civilisationnel au cours du « siècle de la science », il n'en est que plus intrigant de comprendre quel sens Firmin donne à ce concept. Selon quelles modalités l'égalité des races a-t-elle été conçue dans une perspective au sein de laquelle la foi dans le progrès de la civilisation et de la science s'inscrit de façon centrale ?

I, 3- a) *Déroulement de la première partie.*

Nous y verrons que la théorie inégalitaire visant les aptitudes naturellement imparties aux races humaines a été formulée sur un registre de plus en plus spécifiquement scientifique dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Nous montrerons que les jugements théoriques y ont joué un rôle de plus en plus prononcé dans les discours portant sur le comportement et la nature des individus humains. Nous observerons par exemple que l'intention de formuler une *science de l'homme*¹⁰² induit la progressive éviction des jugements normatifs dans l'universalisme discours savant des Lumières. Abandonnant les *normes* de civilité et d'humanité, le racialisme hiérarchique savant du 19^{ème} siècle tronquera l'universalisme en ajoutant que certaines races sont inaptes à la civilisation. Nous mettrons en exergue le fait que l'abandon progressif des jugements normatifs sur le registre de la science de l'homme a été permis par l'adoption de la méthode naturaliste qui a autorisé la formulation de jugements théoriques portant sur l'espèce justifiant l'altération du statut des races colonisées.

¹⁰² Les ouvrages de Julien Onffray de La Mettrie tels que *l'Histoire naturelle de l'âme* influencent une mutation épistémologique marquée par exemple par l'adoption du concept de physiologie sur le registre de discours philosophiques évoluant traditionnellement sur un registre indépendant de celui des sciences physiques. Cf. La Mettrie, Julien Onffray. *Histoire Naturelle de l'âme*, La Haye, 1745 ; *L'Homme-machine*, Leyde, 1747 ; *L'homme-plante*, Postdam et Berlin, 1748.

Plus spécifiquement, nous soulignerons l'importance de l'idée que la *qualité* de la pensée peut être évaluée au titre d'une *fonction* organique dépendant essentiellement de l'organisation cérébrale. Nous verrons en effet que c'est à partir de ce nouveau projet heuristique que le racisme scientifique trouve l'ouverture théorique permettant son implantation sur le registre des discours savants entre le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle.

Chapitre 1 – Helvétius contre la dégénérescence physiologique de l'intelligence sous l'effet du climat.

Le premier chapitre examinera les discours savants qui ont résisté à la nouvelle tentation méthodologique de la science de l'homme de présenter l'infériorité des aptitudes intellectives des races colonisées comme un fait physiologique, découlant d'une dégénérescence organique produite naturellement par l'influence de climats moins tempérés que ceux de l'Europe occidentale. Nous verrons dans ce chapitre qu'entre 1750 et 1802, la question de l'aptitude intellectuelle se pose dans des termes qui insistent de plus en plus sur l'étude de l'organisation physiologique des individus et de moins en moins sur les circonstances dans lesquelles l'individu est placé. Le cas de la critique par Diderot des ouvrages d'Helvétius¹⁰³ sera d'abord identifié comme symptomatique de l'évolution de la mentalité savante vers la naturalisation des enquêtes portant sur le comportement humain. Nous verrons que ce processus est déterminant dans l'émergence des conditions de possibilité d'une *science* de l'homme qui présente l'organisation physiologique des races non-européennes comme dégénérées. Nous verrons ensuite que le discours du philosophe et administrateur colonial Pierre Poivre repose sur des présupposés qui relèvent beaucoup plus de l'égalitarisme racial que ceux de son contemporain le philosophe Charles Bonnet qui fut l'un des introducteurs du concept moderne de psychologie en France.

¹⁰³ Diderot, Denis (1713-1784). « Réfutation suivie de l'ouvrage d'Helvétius intitulé 'l'homme' » in *Œuvres complètes de Diderot : rev. sur les éd. originales comprenant ce qui a été publié à diverses époques et les ms. inédits conservés à la Bibliothèque de l'Ermitage* par J. Assézat, Paris, 1875-1877.

Chapitre 2 : Humanité ou espèce humaine ?

Nous étudierons ici les causes internes de l'inversion du rapport numérique entre les savants adhérant à l'égalitarisme racial et ceux adhérant au racialisme hiérarchique dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Nous verrons qu'elles doivent à notre sens être rapportées à l'évolution de la structure épistémologique des discours savants portant sur « l'homme » et, plus particulièrement au fait que les jugements normatifs sont alors remplacés par des jugements théoriques. Nous analyserons d'abord les modalités de *résistance* face à la saisie naturaliste des fonctions intellectuelles qui permettent à l'histoire naturelle de l'homme de présenter ces fonctions comme ayant dégénéré chez certaines variétés humaines. Prenant l'égalitarisme racial au titre de référence épistémologique d'une vérité à la fois philosophique et scientifique, nous verrons comment l'erreur attachée au racialisme s'est insérée dans les discours savants à l'époque où le processus d'émergence de la science de l'homme a permis la création d'un écart entre le registre discursif de la science et celui de la philosophie.

Le fait qu'il nous importera surtout de mettre en lumière est la banalisation des concepts naturalistes d'espèce, de race et de variété dans les discours portant sur l'homme dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Nous montrerons que le processus conduisant à la prolifération des expressions « espèce », « race » et « variété » sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme légitimera la production de jugements théoriques portant sur la nature humaine et l'éviction progressive des jugements normatifs. Plus particulièrement, nous indiquerons que la modification de l'acceptation du terme « humanité » qui en vient à désigner l'*espèce* sur le nouveau registre de la science de l'homme alors qu'il désignait encore une norme comportementale dans l'ancien système des *humanitas*. Nous montrerons que ce processus se déroule au moment de la banalisation du néologisme « civilisation » dont les sous-entendus sont différents de ceux du terme civilité.

Notre objectif sera de montrer, dans ce qui est le plus long chapitre de ce travail, que la prolifération du concept de race au titre d'objet heuristique pour la science de l'homme a été permise par l'introduction de jugements théoriques portant sur les races et légitimant l'abandon de la *norme* civile égalitaire à l'égard des peuples colonisés. L'exemple de la philosophie de Condorcet sera ici particulièrement mobilisé afin de

montrer que sa « science sociale » se convertit à la méthode naturaliste afin d'envisager une théorie portant sur les progrès de l'esprit « humain ».

I, 3- b) *Deuxième partie : l'égalisation d'essences distinctes (1802-1848).*

Nous y étudierons la formulation du concept d'égalitarisme racial au cours du demi-siècle où l'esclavage est rétabli en France et où le projet d'une science de l'homme devient institutionnel. Nous verrons comment les discours égalitaristes formulés sur le registre discursif savant résistent à la sédimentation des présupposés inégalitaires résultant de l'émergence d'une véritable *science des races* au cours des années 1802-1848. Nous mettrons l'accent sur l'étape épistémologique franchie au sortir de la Révolution française par les idéologues dans la saisie naturaliste de l'intelligence et montrerons que c'est à partir d'une nouvelle modalité d'étude des rapports du physique et du moral que le concept pluriel de race a trouvé un place centrale dans les discours scientifiques de la première moitié du 19^{ème} siècle.

Chapitre 3 : Comment résister à l'institution scientifique des races coloniales ?

Nous verrons que les années 1802-1848 correspondent à une mutation épistémologique profonde résultant de la sécularisation des discours de l'histoire naturelle suite à la Révolution française. C'est la réduction de la marge de manœuvre théorique de l'égalitarisme racial qui retiendra d'abord notre attention et nous la mettrons en exergue en étudiant spécialement les théories de Constantin de Volney, de Dupont de Nemours et de l'Abbé Grégoire. Nous observerons ici la raréfaction drastique des discours français concevant la stricte égalité des aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines. Ce phénomène sera ensuite rapporté au contexte épistémologique d'une époque au cours de laquelle la *SEP* est fondée, cette institution où le rapport d'identité conceptuel entre race et ethnie est fondé de manière objective. Nous poserons ici la question de savoir comment la norme égalitaire a été exprimée au sein de discours n'incluant désormais plus que des jugements théoriques.

Chapitre 4 : Le transformisme régénérant du progrès civilisationnel.

Nous ouvrirons ce chapitre par une réflexion portant sur les effets de l'émergence du schème transformiste pour la notion de l'égalité aptitude intellectuelle des races humaines. Nous verrons qu'à l'époque où se déroule la révolution transformiste de Jean-Baptiste Lamarck, les races humaines sont conçues à la fois comme des types distincts et comme des objets susceptibles d'être *régénérés* par le progrès de la civilisation. Ce sera l'occasion d'examiner la reconfiguration des discours égalitaristes à l'époque où la figure de George Cuvier domine l'histoire naturelle et où l'étude des faits organiques acquiert une place centrale dans les sciences de l'homme. Nous verrons ensuite que formulation naturaliste la plus explicite de l'égalitarisme racial est alors produite par le spécialiste allemand de l'anatomie cérébrale, Frédéric Tiedemann et par son compatriote Gaspard Spurzheim.

I, 3- c) Troisième partie : l'égalitarisme malgré des sciences de l'homme institutionnelles (1848-1885).

Nous envisagerons ici les discours désormais extrêmement minoritaires qui interrogèrent les présupposés inégalitaires entre la seconde abolition de l'esclavage en 1848 et le *Traité de Berlin* qui partage l'Afrique entre les différentes puissances coloniales européennes en 1885. Nous poserons ici la question de savoir comment l'égalité des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales a été envisagée entre les races à une époque où l'anthropologie progressait à partir de présupposés inégalitaires. Notre objectif sera de mettre en lumière le fait que la formulation de l'égalitarisme racial sur le registre des discours scientifiques a alors nécessité une appréhension historique et philosophique du système des connaissances. Le cas de John S. Mill et celui d'Anténor Firmin seront ici présentés au titre d'auteurs exemplaires de la production d'un questionnement philosophique portant sur la méthode révolutionnaire des sciences de l'homme. Nous verrons que c'est en s'attachant d'une part aux présupposés

philosophiques contenus dans la définition antique de l'homme au titre d'animal politique et d'autre part à une conception traditionnelle de l'activité philosophique caractérisée par la méthode subjectiviste du « connais-toi toi-même » que ces auteurs réfutent les théories savantes relevant du racialisme hiérarchique.

Chapitre 5 : Comment contrer les progrès de la science des races ?

Nous analyserons d'abord les stratégies discursives de l'égalitarisme racial dans les années 1848-1885 pour obtenir une vue d'ensemble des théories égalitaristes visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines à l'époque où une telle théorie est inconcevable pour l'immense majorité des savants investis dans le programme heuristique de l'anthropologie physique. Nous verrons alors que certains membres de la *Société Ethnographique de Paris*, rivale institutionnelle de la *SAP* vont au cœur du problème et interrogent la valeur scientifique du concept de race lui-même. Etant donné que les jugements théoriques formulés par l'anthropologie font désormais rempart à l'égalitarisme racial, nous verrons que l'étude des productions manifestant la capacité intellectuelle des peuples est un moyen de remettre en cause les postulats inégalitaires ancrés dans l'étude anatomique des corps et des types.

Chap. 6 : l'apport haïtien d'Anténor Firmin.

Dans ce chapitre, nous étudierons la formulation la plus synthétique de la théorie égalitaire visant les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales des races humaines produite sur le registre des discours savants entre 1750 et 1885. Nous verrons d'abord que par son décentrement lié au fait qu'il est écrit par un auteur noir, le discours contenu dans *De l'égalité des races humaines, anthropologie positive* propose une rupture complète avec l'idéologie coloniale ; puis que Firmin envisage corrélativement la notion d'aptitude intellectuelle et celle de la couleur de peau dans une perspective résolument matérialiste et positiviste. Nous analyserons enfin la manière dont le thème de l'égalitarisme racial est développé à partir d'une perspective visant à défendre l'identité

noire du peuple haïtien.

Chapitre 7 : le statut épistémologique de l'anthropologie égalitariste de Firmin.

Ce dernier chapitre aura pour vocation de comprendre comment Firmin a pu concevoir une théorie égalitaire visant les aptitudes intellectuelles des races humaines tout en employant le terme « anthropologie » en sous-titre. Nous verrons d'abord que la théorie de Firmin fait fi de l'opposition doctrinaire entre polygénistes et monogénistes qui partage alors les cercles ésotériques de l'anthropologie mondiale. Nous verrons ensuite dans quelle mesure le fait de se placer du côté de la vérité scientifique et contre les discours institutionnels de son temps permet à Firmin une clairvoyance remarquable quant au destin heuristique du concept de race dans l'évolution de l'anthropologie physique au cours du siècle qui suivra. Nous poserons enfin la question de savoir quel est le statut épistémologique de l'anthropologie de Firmin puisque son égalitarisme racial interroge les présupposés inégalitaires de cette discipline qui sert de matrice épistémologique aux disciplines naissantes que sont la sociologie et la psychologie.

Première partie : LA SCIENCE DE L'HOMME ET LE
TRAITEMENT NATURALISTE DES CONCEPTS
D'INTELLIGENCE, D'ESPECE ET DE RACE

Chapitre 1 : Helvétius contre la dégénérescence
physiologique de l'intelligence sous l'effet du
climat

La révolution épistémologique qui allait permettre à la théorie de l'évolution de s'imposer à la fin du 19^{ème} siècle commence, selon l'historien Philip Sloan, au milieu du 18^{ème} siècle¹⁰⁴. Sloan identifie Louis Leclerc, comte Buffon, au titre de l'auteur ayant travaillé le plus activement à la rénovation de l'ancienne taxonomie fixiste de la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Conçue initialement par Aristote, celle-ci était basée à la fois sur l'idée qu'une hiérarchie fixe existe entre les espèces et sur l'idée que les fondements de cette taxonomie sont logiques¹⁰⁵. En effet, Aristote conçoit chaque espèce comme portant un nom propre qui exprime une *essence* rendue éternelle par la continuité des individus la composant, de génération en génération¹⁰⁶. Au niveau interspécifique, le rapport entre les espèces est hiérarchique pour Aristote qui les conçoit globalement comme une chaîne

¹⁰⁴¹⁰⁴ Sloan, Phillip R. « Buffon, German Biology, and the Historical Interpretation of Biological Species » in *The British Journal for the History of Science*, Vol. 12, No. 2 (Jul., 1979), pp. 109- 153 ;[italiques ajoutées]

¹⁰⁵ Selon George Canguilhem, Aristote est « à la fois le logicien du concept [d'espèce] et le systématicien des êtres vivants ». Cf. Canguilhem, Georges. *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*. Paris, 1968 ; p. 336

¹⁰⁶ Justin Smith montre que cette conception scientifique qui est antithétique du racialisme hiérarchique existe encore dans la première moitié du 18^{ème} siècle chez Leibniz. Cf. Smith, J.E.H., Justin E. H. Smith, *Nature, Human Nature, and Human Difference: Race in Early Modern Philosophy*, Princeton University Press, 2015; p. 182 Voir aussi Duscheneau, Francois. « Leibniz et la grande chaîne des êtres » in *Nature Histoire et Société, Essais en hommage à Jacques Roger*, 1995, pp. 47-59. Voir aussi Poliakov, Léon. *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann-Lévy, 1971 ; p. 139

ininterrompue conduisant insensiblement de « la matière presque inerte à l’animal *raisonnable* qu’est l’homme »¹⁰⁷.

Nous ne reviendrons pas en détail dans ce chapitre sur l’œuvre d’Aristote puisque la nouvelle méthodologie de l’histoire naturelle introduite depuis le 17^{ème} siècle rompt avec l’analyse antique de l’altération des qualités, ainsi que l’a récemment montré Claude-Olivier Doron¹⁰⁸. Et s’il existe déjà une littérature conséquente traitant du « racisme » chez Aristote¹⁰⁹, nous soulignerons dans les trois derniers chapitres de ce travail qu’au 19^{ème} siècle, l’influence de son œuvre est moins grande dans l’histoire du racialisme hiérarchique savant que celle de l’égalitarisme racial. Bien que les parties jusqu’alors inusitées du corpus aristotélicien soient ponctuellement convoquées juste après la découverte du nouveau monde¹¹⁰, c’est l’ensemble de la pensée de cet auteur qui est régulièrement convoqué par les partisans de l’égalitarisme racial au 19^{ème} siècle pour renforcer leurs argumentations.

A cette époque, les discours scientifiques adhérant au racialiste hiérarchique ne font en revanche que mentionner le nom d’Aristote en soulignant son obsolescence du point de vue de « la notion complète de race » qui s’oppose à la définition de l’homme au titre d’animal politique. La science ethnologique et anthropologique de l’homme et des races humaines « en train de se faire »¹¹¹ sera alors dominée par le paradigme racialiste et

¹⁰⁷ Louis, Pierre. “La notion d’espèce dans la biologie d’Aristote” in *Histoire du concept d’espèce dans les sciences de la vie*. Paris, 1985; pp. 37-44: 42. Voir aussi Lovejoy, Arthur. *The Great Chain of Being*, [1936] Harvard U.P., 1963

¹⁰⁸ Doron, Claude-Olivier. *Op. cit.* 2011 pp. 30-33.

¹⁰⁹ Pour une bonne synthèse sur le thème du « racisme » antique voir Tuplin, Christopher. « Greek Racism? Observations on the Character and Limits of Greek Ethnic Prejudice », dans Tsetschladze (ed.), *Ancient Greeks West and East* (Leiden, 1999), pp. 47-75; pp. 63-69. Sur le fait que la thèse d’invention du « racisme sous l’antiquité » est développée en marge de l’histoire des sciences, voir Isaac, Benjamin H. *The Invention of Racism in Classical Antiquity*, Princeton U.P., 2004 ; p. 150

¹¹⁰ Hanke, Lewis. *Aristotle and the American Indians, A study of Race Prejudice in the Modern World*, London, 1959; p. 16. Sur John Major (Jean Mair) voir Hugh Thomas, *Rivers of Gold: The Rise of the Spanish Empire, from Colombus to Magellan*, Random House Digital, 2005 ; p. 297-8. Pagden, Anthony. *The Fall of Natural Man: The American Indian and the Origins of Comparative Ethnology*, Cambridge University Press, 1986 ; p. 39. Major, John *In Libros Sententiarum primum et secundum commentarium*, Paris, 1519

¹¹¹ Nous empruntons ici à l’interprétation que fait Christian Girard de l’expression Thomas Kuhn Cf. Girard, Christian. *Architecture et concepts nomades: traité d’indiscipline*, Mardage, 1986 ; p. 127. Nous verrons que John Stuart Mill et Anténor Firmin s’appuient sur le système aristotélicien pour défendre

les implications universalistes du caractère d'espèce choisi par Aristote, à savoir l'aptitude langagière, seront alors trop contraires aux intentions ségrégatives coloniales pour que l'épistémè aristotélicienne soit conservée. Mais le présent chapitre n'envisage pour le moment que la période d'élaboration du méta-paradigme racialisé¹¹². Nous interrogeons ici les modalités d'énonciation d'un discours savant ayant résisté à l'emploi du concept de dégénération dans le cadre de la nouvelle évaluation physiologique de l'intelligence.

Ce qu'il nous importe de mettre en lumière est la mutation épistémologique qui se joue dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle lors de la systématisation de l'emploi du concept pluriel de race sur le nouveau registre discursif savant qu'est l'histoire naturelle de l'homme. Nous allons voir comment, à l'apogée du commerce triangulaire¹¹³, une tendance heuristique et naturaliste se dessine au sein de la « science de l'homme »¹¹⁴ et permet le renversement de la catégorisation d'Aristote qui distinguait l'« espèce homme »¹¹⁵ par sa capacité naturelle et spécifique à participer à la vie politique. Nous nous focaliserons sur les éléments clefs du problème épistémologique de la mise en rapport de l'intelligence avec les dispositions organiques en prenant le cas de la théorie égalitariste d'Adrien Helvétius (1715-1771) et de la critique qu'en fait René Diderot (1713-1784).

l'égalitarisme racial alors que Paul Broca et Paul Topinard insistent sur le fait que le nouveau concept de race permet une rupture épistémologique vis-à-vis du système aristotélicien.

¹¹² Nous sommes ici dans la phase d'élaboration du méta-paradigme en ce qui concerne le concept de race, c'est à dire où la notion de race et les conceptualisations physiologiques qui lui sont afférentes commencent à être « choisies » au titre de problème scientifique. Cf. Robert Rondonelli *art. cité* ; p. 53

¹¹³ Wouako Tchaleu indique que la traite négrière connut son apogée au siècle des Lumières. Cf. Wouako Tchaleu, Joseph. *Le racisme colonial. Analyse de la destructivité humaine*. L'Harmattan, 2015 ; p. 12

¹¹⁴ Pour le sens de cette expression dans son contexte d'énonciation, voir Chappey, Jean-Luc. « De la science de l'homme aux sciences humaines : enjeux politiques d'une configuration de savoir (1770-1808) » in *Sciences Humaines. Revue d'histoire des sciences humaines* 2006/2 - N° 15, pp. 43-68.

¹¹⁵ La théorie sexuée du genre humain d'Aristote est connue. Cf. Witt, Charlotte. *Ways of Being: Potentiality and Actuality in Aristotle's Metaphysics*, chap. 5 "Ontological hierarchy, Normativity and gender" pp. 97-118. Nous verrons dans la troisième partie que le discours de Firmin est lui aussi sexiste.

1- A) *Rapporter l'intelligence aux organes : la naturalisation d'un caractère d'espèce.*

Entre l'époque de Buffon et celle de Broca, le champ discursif de l'histoire naturelle française va connaître une mutation entraînant la création du néologisme « biologie »¹¹⁶ et permettant que « les caractéristiques des fonctions vitales soient expliquées en termes physiques »¹¹⁷. Alors que les savants de la fin du 18^{ème} siècle avaient encore quelques réticences à concevoir la nature sans rapporter leurs observations à une cause finale¹¹⁸, les savants de la fin du 19^{ème} perdront progressivement tout scrupule à cet égard. Prenant exemple sur le postulat méthodologique adopté depuis l'époque de Descartes et Galilée, selon lequel les théories portant sur les phénomènes physiques doivent être discutées sans référence à la téléologie sous peine d'être exclues du registre de la science¹¹⁹, l'histoire naturelle adopte progressivement l'idée que la nature ne procède d'aucune intention surnaturelle.

[...] puisqu'on avait pu, par l'expérimentation et la théorie, analyser les lois du mouvement ou celles de la réflexion du rayon lumineux, n'était-il pas normal de chercher, par des expériences, des observations ou des calculs, les lois qui pourraient organiser le domaine plus complexe, mais voisin, des êtres vivants. [Foucault, 1966 : 137]¹²⁰

L'œuvre de Buffon est une étape importante dans le processus de sécularisation des sciences biologiques permettant aux espèces de ne plus être conçues comme des

¹¹⁶ Cf. Cahan, David. *From Natural Philosophy to the Sciences: Writing the History of Nineteenth century science*, University of Chicago Press, 2003 ; p. 16

¹¹⁷ Corsi, Pietro. *The age of Lamarck. Evolutionary theories in France 1790-1830*. (Revised and Updated by Jonathan Mandelbaum.) University of California Press, 1988 : 89.

¹¹⁸ « Les sciences naturelles se débarrasseront notamment en cette seconde moitié du 18^{ème} siècle, et comme la médecine d'ailleurs, de tout projet téléologique. » Cf. Jucquois, Guy. *Le comparatisme: Généalogie d'une méthode*, Peeter Publishers, 1989 ; p. 188

¹¹⁹ Jacques Monod rappelle que « la pierre angulaire de la méthode scientifique » qui s'impose au 17^{ème} siècle est le refus « de considérer comme pouvant conduire à une connaissance 'vraie' toute interprétation des phénomènes donnés en termes de causes finales, c'est-à-dire de projet ». Monod appelle ce refus de principe « le postulat d'objectivité de la Nature ». Cf. Monod, Jacques. *Le Hasard et la nécessité, Essai sur une philosophie naturelle de la biologie moderne*, Seuil, Point Essais, 1970 ; p. 37-8

¹²⁰ Foucault, Michel. *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, 1966 ; Chapitre V « Classer ». Cette citation est située dans la première partie du chapitre intitulé « Ce que disent les historiens » et n'est donc pas à prendre comme l'analyse de Foucault lui-même. Elle nous semble cependant juste dans la mesure où la systématisation des hiérarchies raciales est structurellement rendue possible par l'application du « postulat d'objectivité de la nature » [cf. Monod, *infra*] jusqu'alors réservée aux sciences physiques depuis le 17^{ème} siècle.

objets dont les contours ont été fixés de toute éternité. A partir de l'*Histoire générale des animaux*¹²¹ de Buffon, les espèces devront être envisagées au titre d'êtres temporels et il faudra

privilégier la conception des organismes en termes de leur *histoire* plutôt qu'en termes des relations atemporelles qu'ils entretiennent entre eux. [Sloan, 1979 : 109-110]

L'application de la *méthode scientifique* à l'étude des êtres organiques possède à notre sens une dimension problématique au 18^{ème} siècle et au 19^{ème} siècle parce qu'elle réintroduit subrepticement une téléologie¹²² au sein d'un discours semblant exclure la téléologie. La physiologie du 18^{ème} siècle rapporte en effet systématiquement l'étude anatomique des organes à leurs *fonctions* et réintroduit ainsi un nouveau type de téléologie sur le registre discursif dont les normes avaient été imaginées à l'époque de Descartes et Galilée pour traiter de phénomènes astronomiques, physiques et mécaniques. Or, s'il n'est pas problématique de supprimer la téléologie en astronomie par exemple, parce que la discussion des causes finales interfère avec la description objective des phénomènes, il en va tout autrement des discours portant sur les corps vivants et, particulièrement de ceux portant sur nos semblables et nous mêmes. A partir des années 1750, l'histoire du concept scientifique de race est en effet là pour nous rappeler aujourd'hui les apories ayant résulté de l'importation sur le registre de la *science de l'homme* d'une méthode ayant posé l'homme au titre de « maître et possesseur de la nature ».

L'analyse fonctionnaliste de l'organe cérébral a en effet permis de réintroduire une téléologie qui avançait à visage masqué dans les discours savants portant sur les organismes vivants mais que l'histoire du concept de race permet aujourd'hui de démasquer. A notre sens, l'intention coloniale d'opérer à la ségrégation des races a été

¹²¹ « Si Buffon critique la systématique de son temps, c'est qu'il préférerait à la méthode linnéenne, qu'il jugeait abstraite, fonder une classification qui avait pour base le seul rapport réel existant entre les individus composant les espèces : la parenté. » Cf. Fischer, Jean-Louis « L'hybridologie et la zootaxie du siècle des Lumières à l'origine des espèces » art. cité. ; pp. 56-7. 1749 t. II

¹²² Cf. Wright, Larry. *Teleological Explanations: An Etiological Analysis of Goals and Functions*, University of California Press, 1971

légitimée par le motif épistémologique de la science de l'homme dont la puissance discursive tient au fait que les savants cultivant cette science étudient en apparence les phénomènes comme si ils en ignoraient la destination finale. Cette objectivité tenant à la postulation fondatrice de la méthode scientifique moderne a conduit la science de l'homme à abandonner la définition de l'homme au titre d'animal politique, c'est à dire au titre d'animal ayant la faculté de délibérer au sujet de la cause finale qu'il veut donner à son existence individuelle et collective.

A partir des années 1750, la saisie de l'intelligence être au titre de phénomène organique sur le nouveau registre de l'histoire *naturelle* de l'homme va ainsi servir le projet inexprimé de priver les individus appartenant aux races non-européennes de statut civique. L'application du postulat d'objectivité à la nature de l'espèce, des variétés et des races humaine a en effet permis de transformer les sujets pensants en objets scientifiques sur le registre de la science de l'homme dont l'émergence pallie alors la disparition progressive de l'instrument théologique dans les opérations visant au contrôle conceptuel des comportements individuels et collectifs. La dissociation entre le statut juridique des colons et des colonisés a par exemple été permise par l'émission d'hypothèses physiologiques incontrôlables sur la qualité de l'organe cérébral des « nègres ». L'altération de l'identité des sujets coloniaux a ainsi résulté d'une ontologie naturaliste justifiant que ces derniers soient privés des droits attachés à leur puissance délibérative.

Les jugements théoriques formulés par la science de l'homme au moyen du concept de race ont ainsi été la modalité épistémologique justifiant la distinction en le statut civique des individus inclus à l'espace civique lors du processus d'expansion coloniale. A cet égard, l'introduction de la notion de dégénérescence dans la théorie naturaliste de Buffon est décisive, même si Buffon ne rapporte pas encore la qualité de l'intelligence à la disposition des organes. Puisque la *pensée* n'est pas rapportée aux organes par Buffon, il ne prive théoriquement pas les individus appartenant aux « races d'hommes dégénérés » des virtualités naturellement requises afin de devenir les

*images*¹²³ parfaites de ce que l'espèce est censée être de toute éternité. Buffon introduit pourtant l'idée selon laquelle il existe dans la nature une race référentielle et change pour cette raison de manière significative la saisie épistémique des rapports entre l'organisme individuel et l'espèce¹²⁴. Il ne peut donc pas, à ce titre, figurer dans la liste des savants ayant contribué à l'histoire de l'égalitarisme racial.

Le concept de dégénération s'applique en effet à l'homme comme aux autres organismes dans la pensée de Buffon, c'est à dire que « les variétés de l'espèce humaine »¹²⁵ indiquent des *altérations* produites à partir d'un type initial. C'est précisément ce que vient traduire le concept de race dans son *Histoire naturelle* qui inclut une réflexion « sur la couleur des nègres »¹²⁶. Mais la possession de la faculté de penser, tangible par la capacité naturelle de tous les hommes à parler, ne semble pas essentiellement affectée par ces dégénérescences dans le discours de Buffon. Bien qu'il souligne que « la mollesse du climat qui relâche les *fibres* » des individus¹²⁷ puisse affecter « les paroles qui sortent de la bouche à voix basse et par de longs et fréquents intervalles », Buffon ne considère pas que les « fonctions » intellectuelles de l'homme puissent être essentiellement rapportées à des dispositions organiques spécifiques.

Le *fait* que « l'homme parle naturellement » traduit à son sens l'idée que la pensée est un « signe commun à toute l'espèce humaine »¹²⁸ qui est radicalement distincte du reste des formes vivantes sous ce point de vue, même si le concept de race et de dégénération est appliqué à l'espèce humaine. Le fait que Buffon ne saisisse pas « la pensée » dans l'ordre des phénomènes pouvant être rapportés à une disposition organique

¹²³ « Aristote emploie couramment *genos* et *eidōs* [comme Platon] pour désigner des groupes d'individus semblables, par exemple l'espèce humaine. » Cf. Louis, *ibid.*, p.37

¹²⁴ Voir à ce sujet les parties consacrées à Buffon dans l'ouvrage récemment paru de Claude-Olivier Doron. Doron, Claude-Olivier. *L'homme altéré. Races et dégénérescence, XVIIème-XIXème siècles*, Paris, 2016

¹²⁵ Voir par exemple l'article intitulé « Variétés de l'espèce humaine », in Leclerc, Comte de Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du Roy*. Tome Troisième. 1749 ; pp. 371-530. Voir aussi l' « addition à l'article sur les variétés de l'espèce humaine », dans *Le Supplément à l'histoire naturelle*, tome 4, 454-502.

¹²⁶ Fischer *ibid.* Cf. Buffon, « Sur la couleur des nègres », *Supplément, op. cit.* 1777, t. IV p. 502

¹²⁷ Dans ce passage Buffon indique que son propos qualifie les mœurs collectives d'individus « soit indiens, soit étrangers » qui vivent « dans un bain chaud pendant six mois de l'été ». La lenteur du flot des paroles n'est donc ici pas un caractère de race. Buffon et Daubenton, « Histoire naturelle de l'homme », in *Œuvres complètes de Buffon et de ses continuateurs*, t. V, Bruxelles, 1829 ; p. 194

¹²⁸ Buffon, ouvrage cité, 1829 ; p. 4.

indique à notre sens qu'il ne conçoit pas les aptitudes intellectuelles en termes physiologiques, c'est à dire comme des *fonctions* pouvant être rapportées à un ou plusieurs organes¹²⁹. En effet, Buffon explique par exemple l'absence de parole chez les animaux en disant que « ce ne sont pas les puissances mécaniques ou les organes matériels, mais c'est la puissance intellectuelle, c'est la pensée qui leur manque »¹³⁰.

A la toute fin du 18^{ème} siècle, le schème naturaliste permet cependant à certains discours relevant de la « science de l'homme » de concevoir la pensée humaine en termes de *fonction* intellectuelle et de rapporter ces fonctions à un organe susceptible de dégénérer par l'action du climat¹³¹. Selon Michel Foucault, la mise en exergue de l'analyse des « fonctions essentielles à l'être vivant »¹³² est une des modifications essentielles affectant le domaine de l'histoire naturelle entre 1775 et 1795¹³³. C'est la phrénologie et le comtisme qui permettront la systématisation de l'expression « fonction intellectuelle » sur le registre des discours savants dans les années 1830¹³⁴ avec leur saisie de la question des « facultés » intellectives qui restait jusqu'alors encore largement la chasse gardée des métaphysiciens. Cependant, certaines évolutions intervenant dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle indiquent une tendance à installer la « connaissance de l'esprit » dans le domaine de la physiologie et à lui donner « une dimension naturelle »¹³⁵.

¹²⁹ Mengal, Paul. « La psychologie de Buffon à travers le *Traité de l'homme* » in *Buffon 1988, Actes du Colloque International Pour le Bicentenaire de la Mort de Buffon: (Paris, Montbard, Dijon, 14-22 Juin 1988)*, Paris, Vrin, 1992

¹³⁰ Buffon, 1836 : 4

¹³¹ Dans la pensée de Pierre-George Cabanis, la « science de l'homme » est par exemple « constituée par la triade physiologie-analyse des idées-morale » sur un mode qui laisse place à la fois aux élans égalitaristes de la période révolutionnaire et au racisme scientifique. Nous reviendrons sur cet auteur dans le troisième chapitre. Notons cependant dès à présent que pour lui, « la connaissance du physique donne les règles de fonctionnement de l'intelligence et les lois de la morale. » Voir Saad, Mariana. « La médecine constitutive de la nouvelle science de l'homme : Cabanis » in *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 320 | avril-juin 2000, pp. 54-64. Cf. Cabanis, Pierre-George. « Considérations générales sur l'étude de l'homme, et sur les rapports de son organisation physique avec ses facultés intellectuelles et morales », premier rapport, in *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Genève, Slatkine reprints, [1795] 1980.

¹³² Foucault, 199 : 240

¹³³ Foucault, 1966 : 238

¹³⁴ Renneville, Marc. *Le langage des crânes, une histoire de la phrénologie*, Paris, 2000 ; pp. 111. En 1837, paraît le premier numéro d'un périodique intitulé *La phrénologie, journal des applications de la physiologie animale à la physiologie sociale*. Quarante numéros paraîtront avant l'extinction du journal.

¹³⁵ Renneville, *ibid.*

A cette époque, l'idée que les facultés de l'âme humaine sont naturellement distribuées de manière hiérarchique chez les diverses variétés d'homme achoppe encore sur les axiomes métaphysiques auxquels nombre de naturalistes et de philosophes sont encore obligés de faire référence¹³⁶. L'introduction du facteur temporel dans la compréhension du concept d'espèce permet une nouvelle saisie épistémologique de l'individualité dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. En effet, les savants naturalistes cessent progressivement de rapporter les êtres vivants à une image, à un type ou à une forme essentielle censés avoir été dessinés pour l'éternité lors de l'acte créateur effectué par Dieu. A ce titre, un mouvement essentiel est amorcé par rapport à la conception mécaniste du 17^{ème} siècle dans la mesure où les opérations de l'âme humaine commencent à pouvoir être saisies comme des phénomènes se rapportant à l'organisation dans l'histoire naturelle de la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Ainsi que le souligne Jacques Roger, les « facultés » de la physiologie aristotélo-galéniste « n'étaient pas des substances spirituelles » au 17^{ème} siècle et « elles ne pouvaient exister que plongées dans la matière ».

Les « âmes » naturelles, végétatives et sensibles, n'avaient rien de commun quant à leur nature, avec l'âme spirituelle de l'homme, créée individuellement par Dieu, et survivant à la mort du corps qu'elle habite. [...] A l'égard de Galien, il importait de préciser que les facultés sont des puissances de l'âme, s'exerçant par l'intermédiaire des organes, et non des puissances de ces organes mêmes. [...] Dans la mesure où l'on refuse, au nom d'une certaine conception de l'âme, les formes, les facultés, ou les âmes secondaires, on en débarrasse la matière. C'est ce qui apparaît clairement chez Descartes. [Roger, 1963 : 95-6]¹³⁷

Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, la sécularisation de l'histoire naturelle entraîne l'effacement progressif de la théologie au titre de registre référentiel dans la

¹³⁶ Les rapports épistémologiques entre le concept d'âme et le concept d'organisation sont encore délicats dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, avant que la nouvelle science des idées ou « idéologie » ne vienne quelque peu banaliser l'énonciation de ce rapport. Cf. Widmer, Charles. *Droits de l'homme et sciences de l'homme: pour une éthique anthropologique*, Droz, note 1 p. 90. Par exemple, lorsque philosophe Charles Bonnet (1720-1793) souligne « toutes ces variétés qui nous surprennent dans la perfection spirituelle de l'homme » il se demande la chose suivante : « dépendent-elles en partie d'une différence réelle, qui serait entre les Ames humaines, indépendamment de celle que peut produire l'organisation ? ». Et Bonnet de répondre par la négative. Cf. Bonnet, Charles. *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie*, Neuchâtel, 1781, t. IV, 1^{ère} partie, pp. 132-133.

¹³⁷ Roger, Jacques. *Op. cit.*

téléologie des discours portant sur la vie. Si le principe téléologique contenu dans la pensée théologique tend à disparaître lors de l'application la méthode scientifique moderne aux sciences naturelles, un autre type de téléologie est en réalité immédiatement réintroduite en histoire naturelle. L'émergence du concept de *fonction* permet en effet « la *naturalisation* des dimensions téléologique et normative »¹³⁸ dans les discours portant sur les phénomènes vivants. Avec l'émergence de discours naturalistes au sein du projet originellement normatif¹³⁹ de « la science de l'homme », les enjeux politiques des discours portant sur le comportement des individus appartenant à notre espèce s'effacent progressivement et deviennent invisibles ainsi que c'est le cas à l'égard du concept de race. C'est à la faveur de cette invisibilité que le *projet* politique inscrit en filigrane du racialisme hiérarchique va s'introduire au cœur même de la science et de la philosophie sans être aperçu par les auteurs s'exprimant sur le registre de la science de l'homme à partir des années 1750.

A notre sens, l'emploi de la matrice épistémologique des sciences physiques par la science de l'homme explique ainsi pourquoi le racialisme hiérarchique est demeuré une vérité scientifique pour près de deux siècles. Mais cet emploi présupposant l'objectivité de la nature dans les discours portant sur les comportements humains et supposant la dépolitisation des discours savants portant sur la nature humaine explique aussi pourquoi la question de la saisie par les sciences humaines de la catégorie race est si problématique. Aussi faut-il, à notre sens, tenir compte du fait que le racialisme hiérarchique a été la plus grande erreur scientifique de l'histoire des sciences depuis le début de l'époque moderne pour pouvoir aujourd'hui réduire le problème de la nouvelle

¹³⁸ Mossio, Matteo. « Qu'est-ce qu'une fonction biologique ? » in *La Vie, et alors ?* Kupiec, J.J. (dir.), 2013, Paris, pp.223-235 ; p. 224

¹³⁹ Sur le fait que la science de l'homme est essentiellement une réflexion sur les lois politiques et morales permettant « le passage de l'individu au citoyen » avant la Révolution Française, voir Chappey, *art. cit.* p. 52. Notre thèse est que l'introduction des théories naturalistes au sein du cadre normatif de la science de l'homme qui permet de diviser l'égalité entre sujet coloniaux et sujet métropolitains. Cette introduction prédate la seconde abolition de l'esclavage et nous montrons ici qu'elle est tangible dans les discours qui renforcent le méta-paradigme racialisé et préparent « la science des races » que sera l'ethnologie des années 1840. Pour une contextualisation historique de la question de l'égalité divisée, Cf. Larcher, Silyane. « L'égalité divisée. La race au cœur de la ségrégation juridique entre citoyens de la métropole et citoyens des 'vieilles colonies' après 1848 » in *La découverte, Le mouvement social*. 2015/3 n° 252, pages 137 à 158

saisie de la race par les sciences humaines. Selon nous, il est nécessaire d'interroger la matrice épistémologique des sciences humaines à l'époque de la conception de la science de l'homme afin de comprendre les difficultés contemporaines liées à la formulation du concept de race dans le cadre d'une philosophie politique égalitariste.

La science de l'homme acquise à l'approche naturaliste ayant eu pour dessein d'effacer les discussions téléologiques intervenant traditionnellement sur le registre de la philosophie politique, il est naturel que les sciences humaines contemporaines se retrouvent face à un dilemme. En effet, puisque la méthode naturaliste de la science de l'homme a procédé par la formulation de jugements n'énonçant que *ce qui est* depuis les années 1750, les sciences humaines contemporaines se trouvent aujourd'hui dans l'embarras lorsqu'il s'agit de se prononcer sur *ce qui doit être*. La réintroduction contemporaine du concept de race sur le registre des sciences humaines met ces dernières face à une problématique qu'elles sont très mal équipées pour résoudre en raison de la structure même de leur discours. En effet, comment dire d'une part que la race « est » afin de documenter les occurrences de la discrimination raciale, tout en disant que la race « ne doit pas être » afin de traduire le projet égalitaire ?

Les sciences humaines sont ici confrontées à la nécessité de réintroduire une question touchant à la téléologie politique alors que leur méthode a précisément consisté à exclure les considérations téléologiques entre 1750 et 1950. C'est par l'intermédiaire de la réintroduction d'une téléologie invisible aux locuteurs mêmes du discours scientifique que les sciences de l'homme ont pu énoncer des jugements théoriques portant sur l'inégalité des aptitudes intellectuelles des races humaines. Au cours des deux siècles en question, les implications inégalitaires de l'emploi du concept de race ont été presque unanimement acceptés par les acteurs participant au registre discursif de la science de l'homme. Le concept de race a joué un rôle dans le renforcement de la légitimité heuristique de la science de l'homme alors que cette dernière était la garantie que les politiques coloniales reposaient sur un savoir aussi objectif que celui des sciences

naturelles.

Or, c'est à l'époque de la dénaturalisation de la science de l'homme, lorsqu'à partir des années 1950, l'anthropologie et l'ethnologie abandonnèrent le paradigme racialisé sous l'influence de la volonté politique de la communauté internationale, que l'intitulé « sciences humaines » apparut avec la conversion culturaliste de ces disciplines. Mais cet abandon partiel de la matrice naturaliste en anthropologie, en ethnologie, en sociologie et en psychologie n'a pas impliqué que ces disciplines abdiquent leur prétention à énoncer des jugements théoriques. C'est ce qui explique la difficulté dans laquelle se trouvent aujourd'hui les sciences de l'homme vis-à-vis de la saisie théorique des identités raciales qui sont, mais ne devraient idéalement pas être. Loin de constituer un problème insoluble, il y a là selon nous matière à réflexion pour l'histoire des sciences et c'est à l'ouverture de ce chantier que nous allons nous consacrer maintenant.

1 B) *L'empirisme physiologique et l'inégalité des races.*

En produisant un discours apparemment objectif puisqu'il est produit à partir d'un regard détaché de l'objet qu'il décrit, la perspective naturaliste des sciences de l'homme va permettre l'oblitération de l'*intention* et de la *volonté* politique dans les discours portant sur la sociabilité. Cette puissance encore cultivée par les injonctions à traiter son semblable avec civilité et humanité dans le cadre de la propédeutique des « *humanitas* », c'est à dire l'ancien système de connaissance traditionnelle, va ainsi être désinvestie au profit d'une focalisation sur les aptitudes naturelles variant selon la race. En ouvrant son espace discursif à une dimension heuristique présente dans les sciences physiques, l'histoire naturelle de l'homme des années 1750-1800 va en effet préparer l'inscription systématique du présumé inégalitaire dans l'ethnologie des années 1830. Il y a là une

approche tout à fait différente de celle des « *humanitas* » dans la mesure où la science de l'homme entend découvrir *ce qui est* par l'intermédiaire d'une recherche empirique portant sur la nature, alors les humanités présentent le motif de ce qui doit être par l'intermédiaire d'un corpus distinguant traditionnellement l'homme de la nature selon l'héritage gréco-latin.

Si le racialisme hiérarchique va matériellement être rendu possible par le consensus existant à cette époque en métropole quant à l'*intention* et la *volonté* de maintenir les « indigènes » dans une position subalterne bientôt sanctionnée par un statut juridique particulier¹⁴⁰, ce racialisme ne va jamais se présenter sous cet aspect sur le registre des discours savants. Il procèdera toujours strictement de jugements théoriques acceptant le postulat d'objectivité de la nature sur le registre d'une histoire *naturelle* de l'homme où les motifs théologiques disparaîtront progressivement au cours du 19^{ème} siècle. Au sein des projets de réforme coloniale qui caractérisent l'Ancien Régime depuis le démantèlement de la *Compagnie des Indes* en 1763¹⁴¹, la subordination des variétés non-européennes n'est pourtant pas encore unanimement conçue comme le meilleur moyen de développer l'économie coloniale¹⁴². C'est à dire que des jugements voulant étendre la norme de civilité aux populations colonisées et réduites en esclavage sont produits par de rares auteurs français dans les années qui précèdent la révolution française.

¹⁴⁰ Il s'agit du statut de l'indigénat qui émerge empiriquement dans les années 1850 même s'il n'est sanctionné par les textes législatifs qu'à partir des années 1880. Voir par exemple Isabelle, Merle. « De la « légalisation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question ». In: *Politix*, vol. 17, n°66, Deuxième trimestre 2004. pp. 137-162. Voir aussi Saada, Emmanuelle. *Les enfants de la colonie Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Éditions la découverte, 2007

¹⁴¹ Voir Tarrade, J., « L'administration coloniale en France à la fin de l'ancien régime : projets de réformes », in *Revue historique*, 1963 ; pp. 103-122

¹⁴² Du point de vue de l'histoire des sciences économiques dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, les discours relevant de l'égalitarisme racial sont encore souvent articulés par des penseurs abolitionnistes qui estiment que l'esclavage est nuisible au rendement industriel et agricole des colonies. Nous reviendrons sur le thème de l'égalisation du statut juridique des races colonisatrices et des races colonisées dans notre deuxième chapitre en évoquant la pensée de Dupont de Nemours et de Pierre Poivre. Nous verrons que la notion de progrès civilisationnel est associée à cette égalisation et la position ambiguë de l'école physiocratique à cet égard. Cf. Pernille, Roge. « L'économie politique en France et les origines de la 'mission civilisatrice' en Afrique », in *La découverte*, 18^{ème} siècle, 2012/1, n. 44, pp. 117-130.

C'est sur ce registre que se développe un égalitarisme qui doit composer avec la diffusion lexicale du concept de « race humaine », dont les implications sont inégalitaires puisque la race désigne toujours une différence de *qualité* des individus comparés sur le registre de l'horticulture et de l'élevage, d'où provient le terme race. L'égalité signifiant étymologiquement l'absence de différence de qualité entre les objets comparés, le concept de « race humaine » possède une contradiction interne dès son invention dans la mesure où la charge normative attachée au concept d'humanité contient l'injonction à traiter l'autre en égal alors que la race indique une inégalité naturelle. Mais en raison de la métamorphose du registre discursif savant portant sur les comportements humains à l'époque où la science de l'homme s'inspire de la méthode des sciences physiques et où le concept de race humaine devient courant sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme qui banalise l'emploi du concept d'espèce humaine, cette tension va passer inaperçue. Ainsi, des jugements théoriques hiérarchisent déjà les facultés de l'âme des individus appartenant aux diverses races humaines dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle et ils sont formulés selon les normes physiologiques qui caractérisent l'histoire naturelle de l'homme.

L'inscription de l'acte intellectif dans l'ordre des phénomènes naturels et son éviction partielle du registre de la politique est à notre sens une étape décisive dans le processus épistémologique qui voit la pénétration et l'acceptation globale des présupposés inégalitaires associés à l'acception géo-ancestrale du concept de race sur le registre des discours savants européens. A partir des années 1830, le concept de race s'est présenté au titre de véritable clef heuristique dans les sciences de l'homme ainsi que nous le verrons dans les chapitres 3 et 4 de ce travail. Mais la faculté intellectuelle est déjà rapportée à son inscription organique dans les théories du 18^{ème} siècle qui rendent compte de l'inégalité matérielle des variétés d'homme en situation coloniale sur un registre qui n'est pas celui de l'histoire civile mais celui de l'histoire naturelle. C'est l'application de la méthode physicaliste dans le cadre de l'histoire naturelle de l'homme qu'il nous

importe d'étudier ici dans la mesure où c'est cette méthode qui donne une cohérence théorique aux discours hiérarchisant les variétés humaines selon leurs aptitudes intellectuelles.

Notre thèse est que le paradigme scientifique qui s'est constitué autour de la nouvelle acception géo-ancestrale du concept de race à partir des années 1830 a d'abord gagné en cohérence logique par l'intermédiaire de la perspective naturaliste traduisant l'ancienne expression « *faculté de l'esprit* » dans le langage de la physiologie qui va rapporter la fonction intellectuelle à l'organisation du corps. A notre sens, c'est par cet intermédiaire que le racialisme hiérarchique va devenir consensuel et majoritaire sur le registre des discours scientifiques et philosophiques au 19^{ème} siècle. Nous allons voir dans ce chapitre et le suivant qu'en formulant la question de l'aptitude intellectuelle sur un mode inédit qui emprunte le registre de l'histoire naturelle de l'homme, la pensée physiologique qui se développe dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle prépare la perspective proprement ethnologique du 19^{ème} siècle. La méthode physiologique qui accrédite l'objectivité des jugements de la science de l'homme chez certains philosophes français du 18^{ème} siècle nous paraît en effet être l'origine épistémologique de la science des races humaines du 19^{ème}.

Selon nous, c'est la philosophie physiologique de Montesquieu (1689-1755), René Diderot et Condorcet (1743-1794) qui a permis la systématisation de l'idée que le climat¹⁴³ et l'habitude produisent la dégénération naturelle des « organismes »¹⁴⁴ humains

¹⁴³ Sur l'extension du paradigme climatique, voir Ehrard, Jean. *L'idée de nature en France dans la première moitié du 18^{ème} siècle*, Paris, 1981. Sur la manière dont le paradigme climatique est devenu un « programme de recherche » dans l'œuvre de Buffon et sur le fait que le concept de variation implique un point fixe de référence, cf. Blanckaert in *L'Encyclopédie méthodique (1782-1832). Des Lumières au positivisme*, Claude Blanckaert, Michel Porret dir., avec la collaboration de Fabrice Brandli, Genève, Droz, coll. « Bibliothèque des Lumières », 2006 ; pp. 80-4. Claude Blanckaert souligne ainsi que chez Buffon, « la dégénération s'entend de la couleur ou de la taille. Elle porte aussi atteinte à la 'force du corps et de l'âme' par les sympathies obscures de l'économie animale. Le Lapon et l'Esquimau voient dans sens engourdis transmettre 'peu d'idées'. Quelle que soit donc la valeur conférée à la noblesse de l'homme, les jugements prononcés sur la dégradation de certaines races peuvent nuancer les plus solennelles déclarations ». [Blanckaert, op. cit. p. 84]. Récemment, Claude Olivier a confirmé l'intuition de Blanckaert au sujet du lien profond qui existe dans l'histoire des idées scientifiques françaises entre le concept de race et celui de dégénération. Cf. Doron, 2016.

qui ne sont pas exposés aux conditions environnementales permettant leur développement optimal. Notre contribution se place dans la lignée du travail de Claude-Olivier Doron qui a mis en exergue le lien entre le concept de race et la notion de dégénération et nous portons notre attention plus spécifiquement sur l'introduction de la philosophie physiologique visant l'aptitude intellectuelle. Il nous semble en effet qu'à partir des années 1750, l'introduction d'une heuristique empiriste d'inspiration baconienne dans une « science de l'homme » jusqu'alors conçue comme relevant principalement de l'introspection a créé les conditions épistémologiques nécessaires à l'émergence du racialisme hiérarchique. La question de l'égalitarisme racial est afférente à cette description des nouvelles modalités de la connaissance portant sur l'homme à l'époque des Lumières dans la mesure où cette question consiste à savoir selon quelles modalités épistémiques le racialisme hiérarchique a été réfuté sur le registre de la science et de la philosophie.

Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle la saisie des hommes au titre d'êtres *naturels* a entraîné la désuétude de l'expression « race des mortels »¹⁴⁵. Cette saisie a entraîné une mutation profonde de l'« ethnocentrisme » des savants européens qui, sur des fondements épistémologiques nouveaux et dans une situation de domination intégrale et globale sur les peuples non-européens sur les territoires coloniaux, en sont venus à considérer que la suprématie coloniale européenne était liée à une supériorité naturelle de la race blanche. Or, pour que la hiérarchisation naturaliste des variétés « humaines » ait lieu, il fallut au préalable que la notion d'intelligence ne soit plus rapportée à l'acte délibératif du sujet pensant¹⁴⁶, mais à la constitution physique d'individus envisagés comme êtres naturels. C'est à partir de la modification de ce rapport que les *variétés*

¹⁴⁴ Ce néologisme semble être apparu en 1729. Cf. *Centre National des Ressources Textuelles et lexicales* entrée "organisme". [En ligne : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/organisme>]

¹⁴⁵ Cette expression héritée des lettres classiques est encore courante sur le registre des belles lettres du 17^{ème} siècle où elle renvoie aux aptitudes intellectuelles qui définissent l'essence spécifique de l'espèce, semblables aux dieux, les hommes sont cependant distincts d'eux par leur finitude. Cf. H.C. Baldry, *The unity of Mankind in Greek Thought*, Cambridge University Press, 1965 ; p. 12

¹⁴⁶ C'est par exemple le cas dans le cadre de la théorie du libre arbitre de Descartes qui est remise en cause au 17^{ème} siècle par Gassendi et son disciple François Bernier. Cf. Murr, Sylvia. *Gassendi et l'Europe, 1592-1792: actes du colloque international de Paris Gassendi et sa postérité (1592-1792)* Sorbonne, 6-10 octobre 1992. « Bernier contre Descartes, et surtout Malebranche », p.155. Plus que l'opposition entre théologie et philosophie naturelle dont procèdent les débats du 17^{ème} siècle, c'est le traitement du thème du libre arbitre qu'il nous importe de problématiser à l'aune de l'égalitarisme racial.

« humaines » ont pu être saisies par l'intermédiaire du concept de race et être considérées au titre d'objets naturellement inégaux sous le rapport de l'aptitude intellectuelle.

À partir des années 1750, un consensus se crée parmi les savants européens au sujet de la saisie naturaliste de la nouvelle acception donnée au concept de race par les pratiques coloniales. Ainsi que le souligne Claude-Olivier Doron, le concept d'altération développé sur le registre discursif de l'horticulture et de l'élevage « permet de penser un changement qualitatif parfois radical en maintenant l'unité de la substance, dans l'identité donc, et en maintenant cette identité sans introduire un élément radicalement autre, sans recourir à une nouvelle génération. »¹⁴⁷ Ce discours naturaliste va postuler que l'infériorité des aptitudes intellectuelles est liée à la dégénérescence que subissent les organes sous l'effet d'un environnement climatique et moral différent de celui des européens blancs.

Si la dégénération [...] est un concept de base du monogénisme en histoire naturelle, comme elle était une notion fondamentale dans la pastorale chrétienne, c'est bien parce qu'elle permet d'inscrire la différence dans l'identité et de postuler l'identité du sujet sous les différences en apparence les plus massives. [Doron, 2011 : 32]

Après Buffon, Lamarck et Darwin accentueront l'idée que les processus naturels résultent de lois dont le principe est matériel¹⁴⁸ et non plus théologique. N'ayant plus pour vocation à être l'instrument permettant d'interpréter la volonté divine,

¹⁴⁷ Doron, *L'homme altéré*, Paris, 2016 ; p. 29

¹⁴⁸ Au 18^{ème} siècle, les premiers frémissements de la pensée transformiste en France remettent en cause les principes naturalistes énoncés par exemple par John Ray au 17^{ème} siècle et selon lesquels « une espèce n'est jamais née de la graine d'une autre espèce et réciproquement ». Le polygénisme, qui devient une conception acceptable sinon majoritaire sur le registre français des discours savants dans les années 1810, peut ainsi être considéré comme une continuation de la pensée transformiste du 18^{ème} siècle qui conduit par exemple des philosophes célèbres comme La Mettrie et Diderot à penser qu'avec de l'entraînement ou de « l'éducation » les singes ou les ours pourront un jour apprendre à parler. Sur John Ray voir Green, John. *The death of Adam*, Iowa University Press, 1959; p. 130. Voir aussi Doron [2011 : 630] qui souligne que « Ray qui ne situait pas l'homme à l'intérieur de son catalogue raisonné ». Sur le polygénisme des années 1810 et le transformisme de Diderot et La Mettrie, voir Blanckaert, Claude. Thèse, 1981, p. 306. Voir aussi La Mettrie, Julien Onfray de. *Œuvres Philosophiques*, 1753, t. 1 ; pp. 25-30. La Mettrie et Diderot ne suggèrent pas qu'il y a une dégénération des organes ils vont en revanche insister sur l'importance de prendre en compte la qualité de l'organisation dans l'évaluation de l'intelligence.

l'intelligence¹⁴⁹ humaine put elle aussi faire l'objet d'investigations excluant les arguments surnaturels appartenant au registre de la téléologie. Mais si, en raison de son allusion trop axiomatique à l'idée de cause finale ou de projet, le registre de la théologie sera progressivement effacé des discours savants portant sur les phénomènes naturels à l'époque où se développe l'emploi du terme biologie, l'inspiration que représente le modèle biologique pour la science de l'homme fera que cette science tendra aussi à l'effacement de la téléologie. Au 18^{ème} siècle, le registre discursif des sciences politiques et morales portent encore sur le *but* que se fixent les individus par l'intermédiaire de leurs actes intellectifs mais l'histoire naturelle de l'homme se donne les moyens de saisir l'intelligence au titre de fonction pouvant être rapportée à un organe et l'histoire du concept de race illustre bien ce phénomène. Dans le partage disciplinaire des objets de connaissance qui s'effectue au cours de la seconde moitié du 18^{ème} siècle et dont l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert représente un bon exemple, l'intelligence humaine en tant qu'acte est naturalisée et rapprochée de celle des autres formes organiques.

Remonter à la première cause, en disant que la faculté de penser a été accordée à l'homme par le Créateur, ou avancer simplement que toutes nos idées viennent des sens ; ce n'est pas assez, et c'est même ne rien dire sur la question : outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos idées soient dans nos sens, telles qu'elles sont dans notre esprit, et c'est là la question. Comment à l'occasion d'une impression de l'objet sur *l'organe*, la perception se forme-t-elle dans l'âme ? [Jaucourt, 1765]¹⁵⁰

Même si il n'y a pas de recoupement entre la « science de l'homme » et la « science de la nature » dans le *Système figuré des connaissances humaines* qui figure en

¹⁴⁹ Au moyen-âge, le concept d'intelligence est associé à la révélation sur le registre des discours savants. « L'intelligence des écritures occupe la place suprême dans la hiérarchie des savoirs. » Cf. Tesnière, Marie-Thérèse. « De l'écriture, 'jardin de la Sagesse' au Livre des merveilles du monde : six modèles d'esprit encyclopédique », pp. 57-98 ; p. 57. Dans l'épistémologie de Guillaume Budé et de Christophe de Savigny, la « psychologie » est la science des plantes et des animaux et l'homme est distinct de ces derniers par sa capacité naturelle à l'intelligence et à la raison. Cf. Vidal, Fernando. *Sciences of the soul, The early modern Origins of Psychology*, University of Chicago Press, 2011, translation by Saskia Brown ; p. 59

¹⁵⁰ Diderot, Denis & Alembert, Jean le Rond d'. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de, entrée « idée ». Paris, 1765, Italiques ajoutées. En ligne <http://xn--encyclopedie-ibb.eu/index.php/science/2068791145-philosophie-logique/4865481-ID%C3%89E>

tête de l'*Encyclopédie*¹⁵¹, l'*Histoire naturelle de l'homme* est déjà en train de rapprocher ces deux registres discursifs n'ayant jusqu'alors de recouvrements structurels qu'en médecine.

La thèse du déterminisme climatique atteint son apogée avec *l'Esprit des Lois* de Charles Louis Secondat de Montesquieu [...] sa perspective était celle des biologistes à venir tels qui dissenteraient au sujet des influences déformantes des climats et des environnements, tels Lamarck. [Osborne, 2000 : 32]¹⁵²

Au milieu du 18^{ème} siècle, les inductions de Montesquieu au sujet de l'effet du climat sur les *sensations* conduisent par exemple ce savant à l'idée que « comme on distingue les climats par degrés de latitude, on pourrait les distinguer, pour ainsi dire, par degrés de sensibilité »¹⁵³. A partir d'observations faites à l'aide d'un microscope et portant sur les métamorphoses subies par les « houppes nerveuses » d'une langue de mouton soumise à des modifications de température, le philosophe physiologiste peut ainsi écrire ce qui suit dès 1748.

J'en ai examiné le tissu avec le microscope, je n'ai plus vu de pyramides, à mesure que la langue s'est dégelée, les mamelons, à la simple vue, ont paru se relever ; et, au microscope, les petites houppes ont commencé à reparaitre. Cette observation confirme ce que j'ai dit, que dans les pays froids les houppes nerveuses sont moins épanouies : elles s'enfoncent dans leurs gaines, où elles sont à couvert de l'action des objets extérieurs. Les sensations sont donc moins vives. Dans les pays froids on aura peu de sensibilité pour les plaisirs ; elle sera plus

¹⁵¹ Après la publication de l'*Encyclopédie*, Chrétien Roth publie en 1771 une courte *Explication détaillée du système des connaissances humaines* dans laquelle le concept de *raison* joue un rôle central. La *science de l'esprit* et la *science de l'âme raisonnable* y sont des entreprises intégralement distinctes de la physique et de l'histoire naturelle. Cependant, cette explication reconnaît également une science de l'âme sensitive ou de bêtes. Mais la science de l'homme est distribuée selon les deux facultés principales de l'Homme que sont l'entendement (« qu'il faut diriger à la vérité ») et la volonté (« qu'il faut diriger à la vertu »). Il y a ici à notre sens un schéma universel de « l'art de penser » dans lequel « la diplomatique » est une partie de la grammaire « qui consiste à distinguer les écritures des divers temps et des diverses nations ». Dans cette explication, les sciences et la philosophie sont des termes synonymes qui désignent des activités de raison susceptible d'être abusée par l'avidité, la méchanceté notamment. La science reste donc sous la domination de la morale. Cf. Roth, Chrétien Frédéric Guillaume. *Explication détaillée du système des connaissances humaines tirée du discours préliminaire du tome 1 de l'Encyclopédie [...] pour servir à l'usage de l'arbre encyclopédique*, Weimar, 1772

¹⁵² Osborne, Michael A. "The Geographical Imperative in Nineteenth-Century French Medicine" in *Medical History* / Volume 44 / Supplement S20 / January 2000, pp. 31 - 50

¹⁵³ Montesquieu, Charles de Secondat, Baron de. *L'esprit des Lois*, Paris, Firmin Didot Frères, 1845

grande dans les pays tempérés ; dans les pays chauds, elle sera extrême.
[Montesquieu, 1845 : 189]

Le point qu'il nous importe de souligner ici est que l'adhésion de Montesquieu à la théorie sensualiste formulée par John Locke (1632-1704) puis radicalisée en France par Etienne Bonnot de Condillac (1714-1880), infléchit le principe égalitariste contenu dans la notion clef de « table rase ». Destinée, dans son contexte d'énonciation à réfuter la théorie cartésienne selon laquelle les hommes naissent avec certaines idées, la théorie des sensations de Locke et Condillac est ensuite développée par Montesquieu dans un sens qui présente la physiologie des sensations comme essentiellement tributaire des altérations induites par les différents climats. S'il ne nous appartient pas ici d'évaluer l'« égalitarisme »¹⁵⁴ des théories sensualistes de Locke¹⁵⁵ et Condillac¹⁵⁶ faisant appel à la fameuse notion philosophique de la « *tabula rasa* », il nous faut souligner l'inflexion climatique donnée à l'interprétation naturaliste des fonctions sensibles du système nerveux par Montesquieu, qui fut par ailleurs un célèbre partisan de l'abolition de l'esclavage.

Au milieu du 18^{ème} siècle, la constitution de l'intelligence au titre d'objet heuristique pour les sciences naturelles n'est pas nouvelle puisque que des traités, tels que celui du médecin espagnol Juan Huarte, abordent déjà cette question de manière

¹⁵⁴ Lepers, Yves. « Phrénologie et matérialisme » in *Matière pensante. Etude historique sur les conceptions matérialistes en philosophie de l'esprit*. Jean-Noël Missa directeur, Vrin, 1999 ; pp.61-89 ; p. 73. Voir aussi Pogliano, Claude. « Entre forme et fonction : une nouvelle science de l'homme » in *La fabrique de la pensée*, Pietro Corsi directeur, Milano, Electa, 1990 ; p. 152

¹⁵⁵ Locke, John. *Essay Concerning Human understanding*, Oxford University Press, 1975 ; pp. 454-5. Voir aussi Saunders, Barbara. « The Empire in Empiricism: The Polemics of Color » in *A New History of Anthropology*, Henrika Kuklick, ed., Blackwell, 2008, pp. 128-142. Voir aussi Arneil, B. *John Locke and America*, Oxford: Clarendon Press, 1996. Voir aussi Robert Bernasconi, "Locke's Almost Random Talk of Man: The Double Use of Words in the Natural Law Justification of Slavery" in *Perpectiven der Philosophie*, 18, 1992 ; pp. 293-318

¹⁵⁶ On lit chez Condillac que « les matériaux sont les mêmes chez tous les hommes : mais la presse à se servir des signes varie ; et de là l'inégalité qui se trouve parmi eux ». Cf. *Essai sur l'origine des connaissances humaines, ouvrage où l'on réduit à un seul principe tout ce qui concerne l'entendement humain*. Paris, (3 vols.) 1787, tome 1 ; p. 127. Chez Condillac, l'inégalité intellectuelle dépend de l'expérience et de l'éducation. La « nature » différentielle de l'organisation physiologique n'entre pas en ligne de compte dans l'évaluation des aptitudes intellectuelles. Chez Condillac comme chez Diderot, les grecs de l'Antiquité ont « une tournure d'esprit différente de celle des orientaux ». Cf. Condillac, *Traite des Systèmes*, in *Œuvres*, (3 vol., éd. George Leroy, Paris, 1947-1951 ; tome I, p. 138

approfondie au 16^{ème} siècle¹⁵⁷ et qu'ils sont très populaires au 17^{ème} siècle¹⁵⁸. Dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, ce qui a changé par rapport au 17^{ème} siècle, c'est le fait que la puissance intellectuelle est désormais systématiquement assignée à la qualité d'un organe¹⁵⁹. Au 17^{ème} siècle, les théories humorales dominent encore l'épistémologie et ce sont des facteurs tels que l'alimentation et l'exercice qui sont considérés être les déterminations principales du « génie » ou de l'« ingéniosité »¹⁶⁰.

Les caractéristiques particulières qu'un homme peut transmettre à ses enfants – loin d'être fixées – changent donc selon ce qu'il mange. Dans son fameux traité sur la personnalité, le médecin espagnol Huarte de San Juan expliquait ainsi avec force détails ce qu'un homme doit manger afin d'engendrer des fils beaux et intelligents. [...] De la même façon, le régime de la mère jouait un rôle clef dans la détermination du caractère de ses enfants. Pour cette raison, les livres pédagogiques de médecine consacraient beaucoup d'attention au régime des femmes nobles enceintes, étant donné qu'une mauvaise alimentation pouvait empêcher la transmission des caractères nobles à l'enfant à naître. Le sang bleu pouvait être détérioré non seulement par des mésalliances mais aussi par un excès de navets. [Earle, 2012 : 203]¹⁶¹

L'entrée du facteur temporel au cours de la seconde moitié du 18^{ème} siècle dans des réflexions taxonomiques désormais envisagées dans un cadre presque exclusivement naturaliste va changer la donne et permettre d'inscrire les effets des modifications environnementales et climatiques dans l'organe cérébral lui-même. Depuis l'invention du microscope au 17^{ème} siècle et la systématisation de son usage au 18^{ème} siècle, le regard devient en effet le sens privilégié de l'observation naturaliste¹⁶². L'étude anatomique et étiologique de la structure visible des organes associe ainsi analytiquement l'observation

¹⁵⁷ Huarte, Juan (1530-1592). *L'examen des esprits pour les sciences. Ou se monstrent les différences d'esprits... composé par Jean Huarte, ... nouvellement traduit... et augmenté de la dernière impression d'Espagne*, Traduction française par Vion d'Alibray. Paris, 1655.

¹⁵⁸ Sur la place des théories de Huarte dans les conférences de Renaudot, cf. Jellinek, Eva. Chap. V, « Les tempéraments, principes des aptitudes intellectuelles et des tendances morales » In « Conférences du bureau d'adresse de Théophraste Renaudot et la réflexion morale » Doctoral dissertation, Mc Gill University, 1981 ; pp. 173-236

¹⁵⁹ Nicolas, Serge. *Histoire de la psychologie française: naissance d'une nouvelle science*, In Press 2002 ; p. 28

¹⁶⁰ Le terme traduit le latin "ingenium" employé par Huarte et traduit en Français par "esprit", trop vague pour notre propos.

¹⁶¹ Earle, Rebecca, *The Body of the Conquistador, Food, Race and the Colonial Experience in the Colonial Experience in Spanish America, 1492-1700*, Cambridge University Press, 2012

¹⁶² Cf. Michel Foucault, 1966 : 142-3

des mouvements organiques à des hypothèses portant sur la *fonction* des organes¹⁶³. La physiologie est ainsi définie au milieu du 18^{ème} siècle comme « l'anatomie en mouvement »¹⁶⁴ au sein d'explications qui se passent progressivement de « la physique des qualités et la médecine des humeurs »¹⁶⁵ héritées d'Hippocrate et de Gallien.

Simultanément, nous assistons à la raréfaction de l'idée que l'espèce humaine dispose d'une forme unique¹⁶⁶. Cette forme ou image est désormais conçue comme pouvant être altérée au cas par cas selon les effets que l'environnement produit sur l'individu et les habitudes qu'il contracte. En prenant pour référence l'action transformatrice de l'homme sur les *racés* animales, l'idée que les modifications induites par les mœurs et l'environnement peuvent se transmettre à la descendance devient centrale dans l'histoire naturelle de l'homme. Au milieu du 18^{ème} siècle, la taxonomie des êtres vivants se fait désormais par l'observation de leurs formes,¹⁶⁷ et le classement des

¹⁶³ C'est par exemple le cas du concept de « mouvement péristaltique » développé par Claude et Pierre Perrault à la fin du 17^{ème} siècle et appliqué aux mouvements du cœur et du cerveau. Cf. Perrault, Claude et Pierre. *Œuvres diverses de physique et de mécanique*, Leide, 1721 ; pp. 53-68. Pour une réflexion sur l'assignation de la raison à une analyse fonctionnelle chez Perrault et les naturalistes du 18^{ème} siècle voir Charrak, André. *Raison et perception: fonder l'harmonie au XVIII^e siècle*, Vrin 2001 ; pp. 231-2. Perrault distingue « deux manières de connaître et d'expliquer les choses de la nature ». L'une « historique » qui « consiste dans le dénombrement et dans la description de toutes les particularités qui peuvent être connues par les sens » et l'autre « philosophique » qui « tâche de découvrir par le raisonnement les causes et les raisons cachées de toutes ces particularités ». 1721 ; *ibid.*, p. 333

¹⁶⁴ Canguilhem, George. « La constitution de la physiologie comme science » in *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Vrin 1994, p. 227.

¹⁶⁵ Roger, Jacques. *op. cit.* ; p. 38. L'ancienne théorie des quatre éléments – feu, air, eau et terre – était cependant toujours convoquée dans les discours traitant de la minéralogie et de l'histoire de la terre. Pour Buffon, « tous les minéraux et les toutes les formes organiques résultaient d'une combinaison de ces éléments sous l'effet de la force d'attraction universelle ». Cf. Corsi, *op. cit.* 1988 : 116

¹⁶⁶ L'idée d'une forme unique et spécifique était jusqu'alors facilitée par la perspective théologique qui rapportait la génération à l'acte divin de création, créateur de semences identiques. Sur la théorie de la préexistence des germes et l'importance que jouent à cet égard François Bernier et Pierre Louis Moreau de Maupertuis, auteur d'une Dissertation sur l'origine des noirs, voir Jacques Roger, *op. cit.* pp. ; 345 ; 351 ; 480-1. Cf. Maupertuis, Pierre Louis Moreau de. *Vénus Physique, contenant deux Dissertations, l'une, sur l'origine des Hommes et des Animaux: et l'autre, sur l'origine des Noirs*. La Haye, 1746. Sur la place de Maupertuis dans l'histoire du concept d'hérédité et de l'idée de « moule intérieur » propre à chaque espèce dans la pensée de Buffon, voir Jacob, François. *The Logic of Life, a History of Heredity*, Pantheon Books, 1973, traduction Betty E. Spillman; pp. 78-83.

¹⁶⁷ Même si Buffon se distingue longtemps de ses contemporains par un refus de prendre en compte l'étude métrique de la structure, il finit néanmoins par accepter cette méthode. Pour l'opposition entre Buffon et Daubenton quant à l'importance qu'ont les formes ou la filiation dans la méthode taxonomique, Cf. Farber, Paul Lawrence. « Buffon and Daubenton: Divergent Traditions within the Histoire naturelle » in *Isis*, Vol. 66, No. 1 (Mar., 1975), pp. 63-74; p. 66 Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/229526>. L'autre point de différence qu'il nous importe de souligner entre les deux auteurs est que Daubenton, qui assigne à la position trou occipital un caractère spécifique chez l'homme, fait référence à la destination selon laquelle

racas ou variétés au sein de l'espèce humaine n'échappe pas à la définition lapidaire que fait Michel Foucault de l'histoire naturelle en écrivant qu' « elle n'est rien d'autre que la nomination du visible »¹⁶⁸.

La description est une des principales parties de l'histoire naturelle des animaux, puisque les autres en dépendent pour la certitude & pour l'intelligence des faits ; car ce n'est qu'après avoir bien observé chaque animal, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, que l'on peut découvrir la mécanique des organes & comprendre ses différentes opérations. Nous sommes sujets à l'erreur dès que nous nous livrons à nos conjectures [...] [Daubenton in Buffon etc., 1753 : 113]¹⁶⁹

C'est à partir de cette mutation épistémologique que se développe l'idée que d'une race humaine à l'autre, les organes responsables de la fonction intellectuelle subissent des altérations suffisantes pour que la *qualité* du potentiel intellectif soit naturellement altérée par le climat, les mœurs¹⁷⁰ et l'environnement. Au milieu du 18^{ème} siècle, l'emploi du terme « nègre » devient par exemple consensuel et ce nom découpe la réalité connaissable en fonction de caractères visibles pouvant être étudiés selon les normes méthodologiques des sciences naturelles. En 1683, la première occurrence de l'acception géo-ancestrale moderne du terme race sur le registre des discours savants

les êtres sont formées, c'est à dire à une téléologie. Buffon évacue en revanche la cause finale dans son histoire naturelle. Sur l'histoire du trou occipital en relation avec le concept de race, voir Blanckaert, Claude. « Le trou occipital et la "craniotomie comparée des races humaines" (XVIIIe-XIXe siècle) », dans *Le Trou*, Jacques Hainard, Roland Kaehr dir., Neuchâtel, Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, 1990, pp. 253-300. Sur la notion de cause finale chez Buffon et Daubenton, cf. Blanckaert, Claude. 2006, ouvrage cité ; p. 75 et sq.

¹⁶⁸ Foucault 1966 : 145

¹⁶⁹ Buffon, Daubenton, Montbéliard, Lacépède, *Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du Roy*, 1753 t. IV

¹⁷⁰ Rappelons que le terme mœurs vient du latin *mores* qui désigne la coutume. La saisie naturaliste des organes commandant les fonctions intellectives permet à l'histoire naturelle de l'homme d'expliquer les actions dont les races sont coutumières par l'entremise de théories physiologiques portant sur la qualité des organes où siège la fonction intellectuelle. C'est pourquoi l'inclusion de théories physiologiques est à notre sens un élément clef pour expliquer le renforcement du méta-paradigme racialiste dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. En formulant un discours sur « ce qui est », l'histoire naturelle des races humaines va pouvoir porter en creux le discours sur « ce qui doit être », à savoir l'exclusion des races colonisées du droit à la civilité. Ce n'est qu'à partir des années 1820 que le concept de race sera systématiquement couplé à l'idée d'une altération naturelle du système nerveux propre à chaque race. Cf. Desmoulins, A. *Histoire naturelle des races humaines du nord-est de l'Europe, de l'Asie boréale et orientale et de l'Afrique australe. D'après des recherches spéciales d'Antiquités, de physiologie, d'anatomie et de zoologie appliquée à la recherche des origines des peuples anciens, à la science étymologique, à la critique de l'histoire etc.* Paris, 1826.

donne déjà à l'étude des caractères physiques des « espèces ou races d'hommes »¹⁷¹ un relief qu'elle n'avait pas lorsque ce terme est apparu pour la première fois dans le contexte colonial en 1609¹⁷².

Au 18^{ème} siècle, « le privilège presque exclusif de la vue »¹⁷³ qui caractérise la méthode taxonomique de l'histoire naturelle donne encore plus d'importance à l'étude des caractères physiques des races humaines. La reconnaissance de la forme spécifiquement humaine, jusqu'alors impartie au sens intérieur ou intime par l'intermédiaire du concept d'âme, se dissout dans l'évaluation naturaliste qui passe par l'examen des formes visibles.

1 C) *Résister à la philosophie empirique qui « observe » la dégénération de l'organe cérébral des races non européennes.*

C'est dans un contexte historique où la condition matérielle des européens contraste de plus en plus fortement et globalement avec celle des non-européens que l'épistémè occidentale va définitivement se départir du concept d'« égalité des âmes »¹⁷⁴. Déjà retravaillée dans le cadre de la tradition scolastique par la distinction des facultés de l'âme¹⁷⁵, l'anatomie cérébrale se développe en Europe depuis la Renaissance et, entre la

¹⁷¹ Bernier 1683

¹⁷² Vega, Garcilaso de la (1539-1616). *Le commentaire royal, ou L'histoire des Yncas, rois du Pérou... écrite en langue péruvienne par l'Ynca Garcilasso de La Vega... et fidèlement traduite sur la version espagnolle par J. Baudoin...* 1633. ; Livre 9, chap. 31 « Les différents noms dont on use pour dénoter les diverses races » ; pp. 1274-7

¹⁷³ Foucault 1966 : 144-5

¹⁷⁴ L'identité des âmes est le plus souvent niée par les philosophes de l'Antiquité, comme dans la *République* de Platon et dans les *Politiques* d'Aristote. Elle est affirmée par Saint Augustin chez qui les trois facultés de l'âme (mémoire, intelligence et volonté) sont conçues à l'image de la Trinité : *haec tria, una vita, una mens, una essentia* (*De Trinitate*, lib. 10, cap. 11). Ce n'est qu'au début du XIII^e siècle, qu'apparaît dans la tradition franciscaine la distinction entre l'essence de l'âme et ses pouvoirs d'opération. Si les âmes sont identiques du point de vue de leur essence, elles diffèrent du point de vue de leurs facultés. C'est cette position, soutenue à l'origine par Guillaume d'Auxerre, qui sera reprise par Albert le Grand, Thomas d'Aquin et la tradition dominicaine. [Paul Mengal correspondance privée, 2013.]

¹⁷⁵ La théorie du déterminisme climatérique sur les facultés de l'âme trouve ainsi une place chez Saint Thomas d'Aquin par exemple. Soulignons que la notion ancienne de *Klimatas* est plus proche de l'astrologie que de la météorologie. Cf. Aquin. Thomas. *On Kingship*, (trans. Gerald Bernard Phelan), Pontifical Institute of Medieval Studies, (1949) (1982) § 126, p. 70. L'article « sensibilité » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert rédigé par Théophile Bordeu (1722-1776) qui traite abondamment

fin du 17^{ème} siècle et la fin du 18^{ème} siècle, l’histoire naturelle permet désormais d’annoncer l’existence d’un rapport naturel entre l’organisme vivant et sa fonction. Ce processus libère les savants de la théologie mais, en ce qui concerne notre espèce, l’étude non téléologique de l’organe cérébral qui est rapportée à des fonctions considérées être « naturelles » met en abîme les problèmes politiques dans lesquels sont impliqués les organismes individuels. En ouvrant une perspective heuristique portant sur le rapport physiologique entre fonction intellectuelle et organe cérébral, l’histoire naturelle libère le registre des discours savants portant sur l’homme de l’emprise de la morale transcendante de la religion, qui rapporte la fonction de l’individu à une cause finale voulue par le créateur. Mais le style naturaliste de la science de l’homme ne place pas pour autant la focale sur la volonté individuelle en libérant l’individu de la nécessité de se conformer à la volonté divine.

En effet, l’approche naturaliste de la science de l’homme permet la désolidarisation des discours portant sur l’intelligence¹⁷⁶ du registre discursif de la politique. En faisant de l’intellect une fonction pouvant être rapportée à un organe, l’histoire naturelle de l’homme présente les jugements théoriques qu’elle énonce à ce sujet comme des *faits* indépendants du registre de la politique sur lequel l’individu a naturellement le pouvoir de délibérer individuellement par l’intermédiaire du libre arbitre et collectivement par l’intermédiaire de la parole. La nature politique du fait énoncé par la science de l’homme est ainsi masquée par l’indépendance caractérisant apparemment la méthode scientifique des questions politiques. Selon nous, c’est à partir de ce nouveau mode de connaissance que le racisme hiérarchique devient non seulement concevable, mais majoritaire sur le registre des discours savants à partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle et jusque dans les années 1950.

des l’influence du climat et de l’influence des astres sont inséparables. Pour une analyse de la notion de *klimatas*, Cf. Glacken, Clarence. *Traces on the Rhodian Shore, Nature and Culture in Western Thought from Ancient Times to the End of the Eighteenth Century*, University of California Press, 1967.

¹⁷⁶ Le philosophe naturaliste Charles Bonnet sur lequel nous reviendrons au chapitre suivant écrit par exemple « Je parle du siège de l’âme comme d’une petite machine prodigieusement composée qui représente, en raccourci, le système nerveux. Je la nomme en conséquence une neurologie en miniature. » Bonnet in Gusdorf, 1973 : 40, n.4

Cette désolidarisation entre énoncés scientifiques et projet politique produit en effet l'impression que les faits scientifiques de la science de l'homme sont énoncés dans la plus stricte indépendance vis-à-vis des enjeux politiques qui les informent en réalité *a priori*. Le problème est à notre sens que le projet politique sous-jacent à la mise en exergue de certaines relations causales présentées comme naturelles dans le cadre de la science de l'homme est invisible aux acteurs de ce registre discursif. En ce qui concerne le concept de race, les faits taxonomiques de l'histoire naturelle de l'homme qui commencent à constituer une base substantielle de connaissances objectives dans les années 1750 expriment en réalité les présupposés non-explicites issus de la culture coloniale selon les populations colonisées et coloniales doivent être constituées en entités distinctes. L'histoire des théories scientifiques relevant d'un racialisme hiérarchique témoigne ainsi de l'ouverture de la science de l'homme à l'heuristique naturaliste. Comme nous le savons aujourd'hui, ce processus va aboutir à une perte plutôt qu'à un gain de connaissances, mais servir un projet toujours invisible lors de la formulation des jugements théoriques portant sur la nature humaine.

C'est ainsi que, dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, l'identité occidentale blanche trouve les moyens de fonder sa différence vis-à-vis des non-blancs au sein d'un nouveau cadre épistémique auquel le 19^{ème} siècle apportera les institutions scientifiques adéquates, à savoir l'ethnologie et l'anthropologie. Mais d'autres disciplines telles que la sociologie et la psychologie sont à notre sens aussi fondées à partir de la même matrice épistémologique naturaliste qui se dessine à partir des années 1750, même si elles ne sauront dotées d'institutions propres qu'à la toute fin du 19^{ème} siècle. Il nous semble ainsi que la prise en compte de la centralité du racialisme hiérarchique dans l'histoire de la science de l'homme permet une réévaluation de l'appréciation de George Gusdorf estimant il y a quarante ans qu'il y a eu « disjonction épistémologique » entre les facultés de l'âme et les attributs physiques du corps au milieu du 18^{ème} siècle et que cet événement « a ouvert la voie pour la psychologie indépendante »¹⁷⁷. Une étude rétrospective de la longue histoire ayant conduit les sciences de l'homme à la hiérarchisation scientifique des aptitudes intellectuelles des races humaines indique à

¹⁷⁷ Gusdorf 1973 : 40

notre sens au contraire qu'une corrélation existe entre l'émergence de la psychologie et la nouvelle matrice naturaliste et physicaliste de la connaissance portant sur l'individu humain.

Le reniement de l'injonction classique de la philosophie antique du « connais-toi toi-même ! » comme connaissance principale portant sur l'homme a selon nous été nécessaire afin que la hiérarchisation de l'aptitude intellectuelle naturellement impartie aux races humaines devienne consensuelle sur le registre de la science et de la philosophie. En effet, une « même attitude » ou « façon de voir qui bénéficie du privilège d'intelligibilité qui s'attache à la matière »¹⁷⁸ caractérise à notre sens la tendance empirique et physiologique de la psychologie qui, entre l'époque de John Locke et celle de Destutt de Tracy (1754-1838), conduit David Hume à produire la première théorie philosophique majeure à adopter une théorie relevant du racialisme hiérarchique¹⁷⁹. L'énonciation de jugements théoriques portant sur les comportements humains a supposé une modification du mode de connaissance et l'aménagement d'hypothèses physiologiques au sein de la connaissance aprioristique des principes normatifs de civilité et d'humanité.

Au fur et à mesure du développement de ce nouveau mode de connaissance, les idéaux intégrés par l'individu au moyen de la propédeutique des *humanitas* ont été remplacés par des faits objectifs portant sur la nature humaine et au nombre desquels on compte la hiérarchie naturelle des races sous le rapport de l'aptitude intellectuelle. A notre sens, l'éclosion de la psychologie physiologique à partir des années 1750 indique en l'occurrence une mutation du registre sur lequel la science de l'homme énonce son discours. A notre sens, c'est à l'abri de cette nouvelle modalité physiologique permettant l'objectivation intégrale des jugements théoriques de la science de l'homme que la formulation d'hypothèses incontrôlables au sujet de l'infériorité naturelle des facultés

¹⁷⁸ Gusdorf 1973 : 41

¹⁷⁹ Richard Popkin souligne par exemple le fait suivant : « c'est durant le siècle des Lumières que ce que Hume appela l'application de la méthode de raisonnement expérimentale à des sujets moraux produit les justifications servant de base aux théories racistes modernes vis-à-vis des peuples de couleur, ainsi que de fondements séculaires à l'antisémitisme ». Cf., Popkin, Richard. « The philosophical basis of modern racism » in *The High Road to Pyrrhonism*, Austin Hill Press, 1980 pp. 79-102 ; p. 83

intellectuelles des races non européennes a été permise. C'est à partir du principe que l'observation pure et simple de la nature humaine était possible à un observateur neutre que ces hypothèses ont été accréditées par la majorité des savants européens et étasuniens au cours d'une période longue de deux siècles.

Une fois que l'étude naturaliste de l'organe cérébral a permis aux sciences de l'homme de formuler des jugements théoriques portant sur la fonction intellectuelle, la psychophysiologie a notamment pu se poser comme une réfutation implicite des jugements normatifs imposant le traitement civil des individus appartenant à certaines races. Bien que les actions de ces individus n'enfreignent pas les normes de la civilité appliquées par le régime politique que les philosophes des lumières appellent de leur vœux, soucieux du fait que la puissance délibérative est la qualité naturelle rendant tous les hommes virtuellement égaux, l'introduction du concept scientifique de race va présenter l'infériorisation de leur statut comme un acte légitime. A la toute fin du 18^{ème} siècle, l'examen de *facultés* de l'esprit telles que l'aptitude naturelle au langage, preuve matérielle de l'égale aptitude des races humaines, est par exemple en compétition avec l'examen anatomique¹⁸⁰. L'évaluation de la qualité de l'esprit est en passe de devenir un diagnostic à l'usage exclusif des physiologistes. Ce sont en effet les hypothèses physiologiques émises au sein de cercles ésotériques de l'histoire naturelle de l'homme au sujet de la qualité physiologique de l'organe cérébral qui ont permis le cautionnement implicite du traitement incivil des variétés d'homme exploitées dans le contexte colonial.

En substituant le visible au sens intime, l'expertise physiologique devient interdite aux non-spécialistes. Elle rend possible une évolution de la science de l'homme qui se passe progressivement des analyses introspectives que l'individu peut faire au sujet de sa condition et du projet politique qui lui semble être le plus propice à l'amélioration de

¹⁸⁰ A la Société des observateurs de l'homme, le projet d'étude de la langue des peuples formulé par le philosophe Joseph-Marie de Gérando est ainsi en compétition avec le projet de comparaison anatomique de la boîte crânienne des races formulé par George Cuvier. C'est ce dernier qui l'emporte. Cf. Chappey, Jean-Luc. *La société des observateurs de l'homme, (1799-1804) des anthropologues au temps de Bonaparte* Société des Etudes Robespierristes, Paris, 2002. Voir aussi Copans, Jean. & Jamin, Jean. *Aux origines de l'anthropologie française*, Paris, éd. Le Sycomore, 1978.

celle-ci. Conçue au titre de dégénération du type européen, la « race nègre »¹⁸¹ va par exemple être étudiée sur un mode naturaliste qui cherche à « découvrir comment les formes, les dispositions, les proportions caractéristiques des individus adultes et de leur espèce peuvent se transmettre à travers les âges, en conservant leur rigoureuse identité »¹⁸². Cet intérêt heuristique pour les formes visibles et l'analyse fonctionnelle des organismes va permettre la hiérarchisation des aptitudes intellectuelles de groupes distingués empiriquement dans les territoires coloniaux en fonction de caractères physiques dont les variétés sont discernables à l'œil nu.

Mais comme nous l'avons souligné, le thème visant à rapporter l'évaluation des capacités intellectuelles aux organes est par exemple encore absent chez Buffon puisque que cet auteur observe une « ferme disjonction entre capacité et organisation »¹⁸³. En effet sa théorie naturaliste ne saisit pas le cerveau comme le lieu organique d'une *fonction* intellectuelle et fait une exception pour l'espèce humaine sous ce rapport¹⁸⁴. A notre sens, Buffon ne formule donc pas de jugements théoriques tenant une différence physiologique située dans l'organe cérébral pour cause de l'infériorité congénitale des aptitudes intellectuelles et morales des variétés de l'espèce humaine. Il est à cet égard « en retard » sur certains savants de son siècle tels que Montesquieu qui expliquent en revanche les diverses positions occupées par les variétés humaines vis-à-vis de la norme civile au moyen d'une théorie physiologique portant sur la dégénérescence du système nerveux.

Enterrant définitivement les survivances de la vieille théorie humorale d'Hippocrate et de Galien, la médecine physiologique¹⁸⁵ est en effet en train de constituer les organes comme lieu privilégié de l'étude des fonctions vitales dans la seconde moitié

¹⁸¹ Nous pouvons ici appliquer l'observation générale de Michel Foucault faite à l'égard de la nouvelle méthode de l'histoire naturelle à l'expression « race nègre ». Cette expression produit une « réalité qui a été, d'entrée de jeu, découpée par le nom ». Cf. Foucault, 1966 : 142

¹⁸² Foucault 1966 : 145

¹⁸³ Doron démontre pourtant que Buffon est l'un des auteurs ayant contribué le plus activement à la théorie selon laquelle les races forment des lignées variétales qui, à partir d'un couple ancestral qu'elles ont toutes en commun, se seraient distinguées sous l'influence de l'environnement. Cf. Doron : 2016 chap. 6.

¹⁸⁴ Cf. Mengal, *art. cité*, p. 601

¹⁸⁵ Le 10 novembre 1904, un cours complémentaire de physiologie ouvrait à la Faculté de médecine de Bordeaux intitulé « Montesquieu physiologiste ». Cf. *La France médicale, revue d'histoire de la médecine*, 52^{ème} année, Paris, 1905 ; p. 150

du 18^{ème} siècle.¹⁸⁶ Cependant, si l'analyse fonctionnaliste des organes correspond à une tendance heuristique des sciences naturelles qui prend racine au 17^{ème} siècle, l'inclusion dans cette analyse de ce qui était encore appelé les « facultés de l'âme » au sein de la perspective théologique est relativement nouvelle au 18^{ème} siècle. Dans la première moitié du 18^{ème} siècle, l'étude des phénomènes de la respiration et de la digestion avait en revanche déjà été envisagée par l'intermédiaire de la physiologie des organes accomplissant ces fonctions par Herman Boerhaave (1668-1738), Albrecht von Haller (1707-1772) et Julien Offray de La Mettrie (1709-1751)¹⁸⁷. Mais depuis l'œuvre de Raymond Vieussens (1641-1715), la fonction intellectuelle commence à son tour à être rapportée de plus en plus systématiquement à la disposition organique du cerveau des êtres vivants.

Cette heuristique fonctionnaliste va servir de cadre théorique aux générations de savants postérieures aux années 1750 qui commencent à inférer de plus en plus systématiquement l'infériorité naturelle des variétés d'homme non-européennes sous le rapport de l'aptitude intellectuelle. Par l'intermédiaire du schème de la dégénération inclus dans le concept de race, l'infériorité naturelle des races commence ainsi à être théoriquement associée à une *altération* de l'organe cérébral dans la seconde moitié du

¹⁸⁶ Sur le registre de la médecine, l'ancienne notion de *tempérament* est souvent employée dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle en un sens qui se rapproche d'une étude des « mœurs » entreprise à des fins hygiéniques, afin de guérir les « maladies endémiques ». La *Société royale de médecine* commande ainsi un plan topographique et médical de la France ». Ici, les climats, la topographie et la « nature et l'exposition des sols » sont considérés ensemble afin de « faire connaître le tempérament des habitants, leur boisson, leur manière de se nourrir et de se vêtir, leurs habitudes et leurs mœurs, leurs occupations, la construction de leurs maisons et les maladies les plus ordinaires aux enfants, aux hommes, aux femmes et aux filles. » Cf. *Mémoires de la société royale de médecine et de physique médicale*, Paris, 1776. pp. ix, xiv et xviii. D'autre part, l'idée que le tempérament entendu au sens de « mélange particulier d'humeurs » n'est pas seulement le produit des circonstances mais est transmis par voie d'hérédité aux « fils » est présente au moins depuis le 16^{ème} siècle dans les traités de noblesse où se développe le concept de race nobiliaire. Arlette Jouanna note ainsi que, sur ce registre discursif « chaque individu transmet à son fils le mélange particulier d'humeurs qui le caractérise, et la même cause produisant les mêmes effets, le fils ressemble au père [...] croyance selon laquelle une qualité morale, la hardiesse de l'âme se transforme peu à peu en propriété. » Cf. Jouanna, Arlette, « L'idée de race en France au 16ème siècle et au début du 17ème siècle », Thèse de doctorat, Montpellier, Université Paul Valéry, 1981, p. 127

¹⁸⁷ Magner, Lois N. *A History of the Life Sciences*, New-York, 1979 ; “Physiology in the 18th century”, pp. 302-8

18^{ème} siècle¹⁸⁸. Au début du 19^{ème} siècle, lorsque le concept de race devient la nouvelle clef heuristique des études historiques et de la philosophie politique, un auteur revient ainsi de manière rétrospective sur les préoccupations heuristiques des savants qui se focalisèrent sur l'anatomie du cerveau à partir du 17^{ème} siècle :

Ils ont senti toute l'importance de l'étude anatomique de cet appareil singulier [le cerveau], au moyen duquel les animaux et l'homme se mettent en rapport avec les objets extérieurs, éprouvent des sensations, se les rappellent, les combinent entre elles et prennent les diverses déterminations que le besoin de se conserver leur suggère. [Richerand, 1827 : 448)]¹⁸⁹

Si, à la toute fin du 18^{ème} siècle, les idéologues semblent ainsi avoir « finalement accompli le devoir qu'avait indiqué D'Alembert » consistant à « réduire la métaphysique à une physique expérimentale de l'esprit », la conversion heuristique visant à considérer « le cerveau au titre d'organe mystérieux du moral »¹⁹⁰ est par exemple déjà bien marquée chez Condillac. Aussi les inductions de Montesquieu évoquées plus haut au sujet de l'action du climat sur les fibres nerveuses peuvent-elles être reprises par Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) en 1762. Le passage suivant indique à notre sens une évolution notable de la mentalité scientifique depuis l'époque où René Descartes considérait la raison au titre de caractère universel¹⁹¹ et où Jean de La Bruyère écrivait que « la raison est de tous les climats »¹⁹². Dans les années 1760, un philosophe comme Rousseau non spécialiste des questions physiologiques considère ainsi au titre de connaissance suffisamment établie pour être reprise sans vérification, que la fonction

¹⁸⁸ Travaillant sur les concepts d'altération et de dégénérescence, Claude-Olivier Doron a indiqué les rapports entre ces notions et les pathologies de la fonction intellectuelle dans le cadre de la naissance de la psychiatrie entre le 17^{ème} et le 20^{ème} siècle. Cf. Doron, ouvrages cités, 2011, 2016.

¹⁸⁹ Richerand in Louis Gabriel Michaud, *Biographie Universelle, ancienne et nouvelle, rédigée par une société de gens de lettres et de savants*, tome 48^{ème}, 1827. L'auteur de l'article sur Vieussens est le Chevalier Anthelme Richerand, qui fut secrétaire de la section chirurgie de l'*Académie Royale de Médecine* créée en 1820. Cf. *Biographie Universelle*, tome 79, p. 81

¹⁹⁰ Pogliano, Claude. « Entre forme et fonction : une nouvelle science de l'homme » in *L'âme au corps, arts et sciences 1793-1993*, éd. Jean Clai, Galeries nationales du Grand Palais, Paris, 1993-1994, pp. 238-265

¹⁹¹ René Descartes, *Discours de la méthode*, Flammarion, 1908 ; p. 12. Dans son discours sur le colonialisme Aimé Césaire parlera du « reniement barbare de la phrase de Descartes, charte de l'universalisme : que « la Raison... est toute entière dans chacun ». Césaire, Aimé. *Discours du colonialisme, suivi de Discours sur la Négritude*, Présence Africaine, 2006

¹⁹² La Bruyère, Jean de. *Œuvres de La Bruyère*, Imprimerie des frères Mame, Volume 2, 1808 ; p. 98.

intellective ne possède naturellement pas la même qualité dans les différentes zones géographiques.

Désormais, un consensus relatif existe au sujet de l'existence d'un lien physiologique entre la variation de l'espèce humaine sous l'effet du climat et la dégénération du siège organique des fonctions intellectuelles chez les races non-européennes.

Il paraît de même que l'organisation du cerveau est moins parfaite aux deux extrêmes. Les nègres ni les Lapons n'ont pas le sens des Européens. Si je veux que mon élève puisse être habitant de la terre, je le prendrai dans une zone tempérée ; en France, par exemple, plutôt qu'ailleurs. [Rousseau, 1852 : 411]¹⁹³

De tels présupposés naturalistes sont si bien établis dans les années 1780 qu'ils peuvent servir de base à des généralisations philosophiques telles que celles de David Hume et d'Emmanuel Kant¹⁹⁴. La question se pose donc pour nous de savoir comment la théorie égalitaire visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines a été étayée alors qu'au milieu du 18^{ème} siècle¹⁹⁵, les investigations naturalistes relatives aux différences physiques entre les variétés humaines permettent de généralisations telles que celle de Rousseau. C'est ce que nous allons voir en étudiant le cas particulier de l'écart méthodologique et discursif qui existe entre la théorie développée par Claude-Adrien Helvétius au sujet *De l'esprit* et celle de René Diderot dans la critique qu'il en a fait.

¹⁹³ Rousseau, Jean-Jacques. *L'Emile* in Cf. *Œuvres Complètes de Jean-Jacques Rousseau*, Houssiaux, Paris, 1852-3 : tome II, livre I de l'*Emile*, p. 411.

¹⁹⁴ Une littérature abondante existe sur le racisme de ces deux auteurs. Limitons nous à en mentionner deux des plus sérieuses en langue française. Sur Hume, voir Spector, C. « Science des mœurs et théorie de la civilisation: de l'Esprit des lois à l'Ecole historique écossaise », in B. Binoche (éd.), *Les équivoques de la civilisation*, Seyssel, Editions Champs Vallon, 2005. Sur Kant, Lagier, R. *Les races humaines selon Kant*, Paris, P.U.F., 2004.

¹⁹⁵ Pierre Boule souligne que la constitution du consensus au sujet de l'inégalité d'aptitude des races géographiques se déroule entre 1730 et 1760 et qu'elle affecte le registre des sciences naturelles et juridiques. Pierre Boule "In Defense of Slavery: Origins of a Racist Ideology in France", in *History from Below*, Krantz ed., Blackwell, 1988; pp. 220-4.

1 D) *La science de Diderot contre la morale d'Helvétius.*

A la différence de son contemporain René Diderot¹⁹⁶, Rousseau n'écrit pas d'ouvrage portant spécifiquement sur la physiologie, et connaît moins bien que lui le travail de La Mettrie¹⁹⁷, auteur de *L'homme machine* et de *l'Histoire naturelle de l'âme*. Dans le passage cité ci-avant, Rousseau ne fait que reprendre une conception dégénérative de l'organe cérébral devenue commune dans les cercles intellectuels européens de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, alors que le nouveau concept géographique de race humaine prend résolument pied sur le registre des discours savants. Le propos de Rousseau illustre à notre sens cette propension à théoriser des faits physiologiques incontrôlés très caractéristique d'une nouvelle tendance de la science de l'homme après le décès d'Helvétius. Dans le dernier quart du 18^{ème} siècle, les sciences naturelles sont en voie d'autonomisation institutionnelle vis-à-vis du registre des *Belles Lettres*¹⁹⁸, c'est à dire au corpus de l'Antiquité gréco-romaine.

Si Diderot contribue pour sa part, davantage que Rousseau, à l'inclusion de la rationalité à l'œuvre dans les sciences naturelles au sein de la science de l'homme, l'œuvre de Diderot ne fait pas explicitement le lien entre le climat et la *qualité* étiologique des organes dont dépendent les fonctions intellectuelles¹⁹⁹. En effet, Diderot

¹⁹⁶ Diderot, Denis. *Eléments de Physiologie*, éd. Ligarán, 2015

¹⁹⁷ Dans son édition critique des *Eléments de Physiologie* de Diderot, Jean Mayer montre que cet auteur emploie les ouvrages de La Mettrie comme source principale de documentation en matière de philosophie physiologique. Diderot, Denis. *Eléments de Physiologie*. Jean Mayer directeur, Paris, 1964. Pour une interprétation similaire voir les annotations de Paul Vernière aux *Pensées sur l'interprétation de la Nature* et à *Le rêve de D'Alembert* in Diderot, Denis. *Œuvres Philosophiques*, Paris, Garnier, 1956. Voir aussi Vartanian, Aram. « Mettrie and Diderot Revisited: An Intertextual Encounter » in *Diderot Studies*, Vol. 21 (1983), pp. 155-197

¹⁹⁸ Cf. Roche, Daniel. « Natural History in the academies », in *Cultures of Natural History*, N. Jardine, J. A. Secord and E. C. Spary, ed., Cambridge University Press, 1997, pp. 127-144. Chappey souligne que « Deux ans après la création de la Société royale de médecine (1776), la publication par le professeur de Montpellier, Paul-Joseph Barthez des Nouveaux éléments de la science de l'homme sert de support à l'offensive menée par les partisans de la médecine réformatrice contre les principes épistémologiques et méthodologiques défendus par les membres de la Faculté ». Cf. Chappey, 2006, *art. cit.* p. 47

¹⁹⁹ La manière dont Diderot s'émerveille devant les grecs de l'Antiquité - chez qui « de quelque côté qu'on jette les yeux [...] on y rencontre l'empreinte du génie »- semble néanmoins indiquer que certains peuples disposent naturellement d'organisations physiologiques mieux disposés que celles d'autres peuples pour « cultiver les sciences ». Il note ainsi par exemple que « des barbares jetèrent dans la Grèce le premier germe de la philosophie ; ce germe ne pouvait tomber dans un terrain plus fécond ». Diderot suit cependant une conception de la dégénération qui donne aux mœurs et aux forces naturelles une puissance égale à

ne donne pas autant d'importance à l'organisation du cerveau dans l'évaluation des aptitudes intellectuelles que Condillac par exemple²⁰⁰. Mais Diderot considère l'organisation physiologique comme une clef heuristique permettant d'expliquer des phénomènes de la socialité. Sa philosophie physiologique pose selon nous les fondements d'une nouvelle perspective au sein de la science de l'homme qui adoptera « le style de la révolution galiléenne »²⁰¹ au cours des générations suivantes.

C'est à ce titre que la critique de l'ouvrage d'Helvétius faite par Diderot renseigne le thème de l'égalitarisme racial. Elle indique à notre sens l'intrusion de la physiologie sur le registre discursif des savants où la référence aux *Belles Lettres*, sert une connaissance qui passe encore principalement par l'introspection²⁰². A notre sens, la cause interne à l'histoire des sciences expliquant la dissémination du racialisme hiérarchique sur le registre des discours savants relève de ce mouvement heuristique vers l'objectivation des savoirs portant sur l'homme, qui voit par exemple la disparition de la valeur explicative accordée à l'expression « race des mortels »²⁰³ au siècle des Lumières. Diderot participe selon nous ainsi à l'émergence de l'épistémè qui rendra possible la formulation du racialisme hiérarchique sur le registre des discours savants. Les difficultés croissantes rencontrées par les savants voulant formuler l'égalitarisme racial sur le registre discursif scientifique tiennent donc à notre sens au fait que des auteurs aussi

transformer les peuples. Diderot souligne ainsi « combien ce peuple [les grecs de l'Antiquité] a changé ! » Cf. Diderot, Denis (1713-1784). *Œuvres complètes de Diderot : revues sur les éditions originales.... Etude sur Diderot et le mouvement philosophique au XVIIIe siècle* / par J. Assézat [et Maurice Tourneux]. 1875-1877, tome 15 ; pp. 63-4

²⁰⁰ Cf. Pogliano, *ibid.*

²⁰¹ Cf. Gusdorf, George. *Les sciences humaines et la conscience occidentale*. Tome IV, *L'avènement des sciences humaines au siècle des Lumières*, Paris, 1973 ; p. 27

²⁰² Jean-Luc Chappey souligne que la « recherche du bonheur » est le but ultime de cette 'science de l'homme' » telle que la conçoit Helvétius, pour qui elle relève « d'une démarche individuelle » et est donc marquée par la subjectivité. 48-9 Cf. Chappey, 2006, *art. cit.* Afin de lutter contre l'idée d'une sens moral inné, Helvétius indique l'importance « de la méditation » dans l'élaboration de la science de l'homme. Cf. Helvétius, Claude-Adrien. *De L'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, Londres, 1773, 2 vols. ; t. 2, p. 20, note

²⁰³ Cf. Baldry, ouvrage cite, 1965. Cette expression avait encore une place centrale dans le théâtre classique du 17^{ème} siècle chez des auteurs tels Racine ou Corneille mais perd son statut de référence épistémologique au 18^{ème} siècle avec l'inversion du rapport de force entre les sciences naturelles et les Belles-Lettres au sein des académies. Cf. Roche, art. cité, 1997

prestigieux que Diderot appellent de leurs vœux la modification profonde du système des connaissances.

Dirigé en partie contre le racisme nobiliaire, l'ouvrage posthume de Claude Adrien Helvétius intitulé *De L'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*²⁰⁴ reprend les thèses déjà présentes dans *De l'esprit*²⁰⁵, un ouvrage publié en 1758. A notre sens, l'œuvre d'Helvétius est strictement égalitariste dans la mesure où elle suppose « dans tous les hommes une égale aptitude à l'esprit »²⁰⁶ et tend à démontrer que l'éducation « est la cause de cette inégalité des esprits jusqu'à présent attribuée à l'inégale perfection des organes »²⁰⁷. Helvétius résiste selon nous à la tentation heuristique si populaire dans les milieux savants de l'époque qui consiste à considérer que les différences touchant à l'organisation physiologique des individus expliquent la diversité de leurs esprits. En raison de cette résistance, la conception dégénérative qui conduit par exemple Rousseau à considérer que l'aptitude intellectuelle des « nègres » et des « Lapons » est naturellement inférieure à celle des européens est exclue du registre des discours portant sur l'homme. En effet, aucun espace théorique n'est accordé aux investigations portant sur l'organisation physiologique au sein de la science de l'homme.

Mais l'évocation d'Helvétius nous oblige d'emblée à une clarification touchant à ce qui pourrait apparaître comme un point de tension lié au choix du présupposé que nous avons retenu pour définir l'égalitarisme racial sur le registre des discours scientifiques et philosophiques. Postuler que l'égalitarisme racial consiste en l'égalité naturelle de l'aptitude à la civilisation suppose en effet la distinction entre la formulation scientifique

²⁰⁴ Helvétius, 1773, ouvrage cité.

²⁰⁵ Helvétius, Claude-Adrien. *De l'esprit*. Paris, 1758

²⁰⁶ La philosophie d'Helvétius fonctionne à partir de la philosophie épicurienne et fait des perceptions sensorielles, comme John Locke avant lui, l'origine de toute connaissance. Helvétius rappelle à l'envie que selon lui, les hommes sont communément bien organisés afin d'exclure les cas pathologiques de son analyse. La science de l'homme d'Helvétius repose encore principalement, comme celle de d'Alembert sur le principe socratique du « connais-toi toi même » qui exclut la médiation empiriste et expérimentale des sciences de la nature. Sur cet aspect de la pensée de d'Alembert Cf. Gay, Peter. *The enlightenment an interpretation*, NY, Alfred A Knopf, 1967, vol. 1 ; p. 81

²⁰⁷ Sur ce point voir notamment le résumé de la première section de l'ouvrage. Cf. Helvétius, 1773, p. xiv

du racialisme hiérarchique et ce qui est aujourd'hui appelé le « racisme culturel »²⁰⁸. Appliqué à la mentalité scientifique de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, notre postulat ne fait cependant pas problème parce qu'il n'est alors jamais question d'une science des « cultures ». Depuis le milieu du 17^{ème} siècle, alors que les discours de la *République des Lettres* portent de plus en plus souvent sur les peuples récemment découverts²⁰⁹ et sur les enfants sauvages²¹⁰, l'être vivant appartenant à notre espèce n'est généralement pas considéré au titre d'« humain » sans la civilisation²¹¹.

Selon une philosophie politique traditionnellement ancrée dans la perspective aristotélicienne et celle des Pères de l'Eglise, l'être vivant appartenant naturellement à notre espèce est un animal qui *doit* être politique afin d'être considéré au titre d'homme²¹². Les jugements normatifs et les jugements théoriques portant sur l'homme sont donc essentiellement intriqués avant l'émergence de la perspective naturaliste heuristique à laquelle la science de l'homme d'Helvétius résiste encore. La « civilité » qui implique alors de traiter les autres avec *humanité* est un impératif pré-conditionnel et coextensif du concept d'homme²¹³. Le concept de civilisation est pour cette raison

²⁰⁸ La pluralité des « cultures » n'étant pas un objet pour les discours savants de cette époque, il ne pouvait y avoir de hiérarchisation des cultures. Le « racisme différentialiste » contemporain, dont la voie a été ouverte selon Magali Bessone par « le déni des races au nom de la valorisation de la culture », était donc impossible. Cf. Bessone *op. cit.* ; p. 122

²⁰⁹ Andreas Motsch note par exemple que « l'histoire politique, l'histoire économique, l'histoire coloniale, sont à l'œuvre [...] mais n'ayant pas fait l'objet d'une théorisation particulière [...] elles sont enchevêtrées et la figure qu'elle trace peut s'avérer confuse ». Cf. Lafitau et *l'émergence du discours ethnographique*, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2001 ; p. 15

²¹⁰ Cf. Malson, Lucien. *Les enfants sauvages*. Paris, 1964.

²¹¹ Régénéré lors des controverses sur le peuplement de la terre au début des rivalités coloniales entre les états-nations européens, le thème du « bon sauvage » est encore minoritaire dans le discours savant lorsqu'il est développé par Rousseau. Cf. Cro, Stelio, *The Noble Savage, Allegory of Freedom*, Wilfrid Laurier University Press, 1990. Voir aussi Gliozzi, Giuliano, *Adam et le Nouveau Monde. La naissance de l'anthropologie comme idéologie coloniale : des généalogies bibliques aux théories raciales (1500-1700)*. Théétète éditions, 2000 ; p. 95. Voir aussi Grell, Chantal. *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*. Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 1989. Sur le primitivisme de l'Antiquité, voir Lovejoy, A. et G. Boas, *Primitivism and Related Ideas in Antiquity*, Baltimore, 1935.

²¹² Ivan Hannaford insiste longuement sur le fait que pour permettre l'émergence du concept moderne de race un pont épistémologique doit être franchi entre deux thèmes longtemps traités séparément dans une tradition épistémologique que nous considérons être pré-occidentale : la nature (*physis*) d'une part et les lois (*nomos*) de l'autre. Cf. Hannaford, Ivan. *Race, History of an Idea in the West*, University of John Hopkins Press, 1996 ; p. 23

²¹³ Au 17^{ème} siècle, Thomas Hobbes fait déjà intervenir le concept de nature afin d'en tirer des axiomes pour la philosophie politique. Cf. Hobbes, Thomas. *Leviathan*, Oxford University Press, 1996.

toujours employé au singulier à cette époque²¹⁴. A partir de la fin du 18^{ème} siècle, la banalisation du concept d'*espèce* humaine sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme rend encore plus légitime l'intrusion des raisonnements naturalistes au sein de la science de l'homme.

Les concepts naturalistes et pluriels de variétés et de races « humaines » vont ainsi permettre aux savants européens de faire fi de la pré-condition normative attachée au concept d'humanité et dispenser les européens du traitement civil des races colonisées. Dans son traité *De l'homme*, Helvétius emploie presque exclusivement le terme humanité pour décrire un comportement relevant ultimement d'un jugement normatif et ne lui donne que rarement le sens naturaliste²¹⁵ d'espèce « humaine ». C'est par l'intermédiaire de jugements théoriques portant sur la nature humaine que les dispositions naturelles des races humaines pourront être insérées par d'autres auteurs. Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, la médecine est encore le cadre épistémologique de référence des recherches portant sur l'homme, et l'individu²¹⁶ est la focale heuristique principale des investigations naturalistes. Cependant, le renouveau de la médecine hippocratique²¹⁷ permet d'induire

²¹⁴ Cf. Argaud, Evelyne. *L'enseignement de la civilisation: évolution et représentations dans le champ de la revue le français dans le monde, 1961-1976*, Presses universitaires du septentrion, 2003 ; p. 107

²¹⁵ « C'est sans raison qu'on soutient la bonté originelle des caractères. J'ajouterai même que dans l'homme, la bonté et l'*humanité* ne peuvent être l'ouvrage de la nature, mais uniquement celle de l'éducation ». Helvétius, 1773, *op. cit.* ; t. 2 p. 29. Italiques ajoutées.

²¹⁶ Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, les traités portant sur les variétés humaines font encore rarement l'objet d'ouvrages spécifiques. Dans les œuvres de Buffon par exemple, l'étude des « variétés dans l'espèce humaine » ne constitue qu'un des nombreux chapitres portant sur l'enfance, la puberté, la vieillesse et la mort qui prennent l'individu pour point focal, sans distinction de race. Dans l'*Histoire naturelle générale et particulière*, publiée en 36 volumes in-4° entre 1749 et 1788, le tome 2 traite uniquement des sujets évoqués plus haut et ayant l'individu pour focale. Le chapitre portant sur les « variétés dans l'espèce humaine » est au tome 3 et suit les chapitres de Buffon portant sur « la vue, l'ouïe et les sens en général ». Les éditions subséquentes font de plus en plus de place à l'« arithmétique morale », thème tendant à objectivation de la science de l'homme. Cf. Martin, Thierry. *Arithmétique politique dans la science du 18^{ème} siècle*, INED, 2003

²¹⁷ Le néo-hippocratisme, mouvement de philosophie médicale important pour la compréhension des modalités de renforcement du méta-paradigme racialiste, dure semble-t-il de 1740 à 1830. Cf. Léonard, Jacques. *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs: histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, Paris, 1981. A partir des années 1840, le champ de la philosophie médicale semble se scinder en deux parties qui correspondent à la scission entre sociologie et ethnologie. Il s'agit de la médecine géographique de Jean-Christian Marc Boudin (1806-1867) qui traite des races colonisées et de la médecine physiologique de Claude Bernard (1813-1878). Nous étudierons brièvement les implications de cette scission pour l'égalitarisme racial dans la troisième partie.

l'idée inégalitaire par l'intermédiaire de théories physiologiques portant sur la dégénération du système nerveux des variétés humaines²¹⁸.

Il nous semble ainsi surprenant qu'Helvétius, qui refuse explicitement l'intervention d'explications physiologiques dans les discours portant sur l'inégale répartition *De l'esprit*, ait été lié au racialisme hiérarchique par l'historiographie contemporaine. La description du lien que le discours d'Helvétius entretiendrait avec le racialisme hiérarchique relève à notre sens d'une mésinterprétation profonde quant aux étapes épistémologiques qui ont permis aux discours savants d'abriter massivement le racialisme hiérarchique à partir de la fin du 18^{ème} siècle.

Helvétius déclarait péremptoirement : « Examinant ce que pouvaient sur nous la nature et l'éducation je me suis aperçu que l'éducation faisait de nous ce que nous sommes » (*De l'esprit*, III, 30, t. II, p. 275-6). Le Bon conteste violemment le projet éducatif « une des plus funestes illusions que les théoriciens de la raison pure aient jamais enfantée » (*Lois*, p. 32-3), mais il le fait, il faut le remarquer, en s'appuyant sur un déterminisme qui lui vient précisément du matérialisme philosophique du 18^{ème} siècle, et donc aussi d'Helvétius. [Todorov, 1989 : 219]²¹⁹

L'histoire des idées scientifiques et philosophiques qui constituent le racialisme hiérarchique n'est pas prise en compte par Todorov. Une telle interprétation se dédouane complètement de la nécessité d'interroger la matrice épistémologique des théories scientifiques ayant hiérarchisé l'aptitude intellectuelle naturellement impartie aux races humaines. Le fait que l'implantation du racialisme hiérarchique a résulté d'une mutation épistémologique consistant à l'ouverture de la science de l'homme à une heuristique physiologique est en effet absolument éludé par l'analyse rapide de Todorov portant sur le rapport entre le matérialisme et le racialisme hiérarchique dans l'histoire des idées scientifiques. L'essentiel, qui consiste selon nous à interroger la scientificité des sciences humaines où il est aujourd'hui question de réintroduire le concept de race en France, passe ainsi à la trappe.

²¹⁸ Cf. Harrison, Mark, "The Tender Frame of Man": Disease, Climate, and Racial Difference in India and the West Indies, 1760-1860, in *Bulletin of the History of Medicine* 70.1. [Muse, Special Section on Race and acclimatization in Colonial Medicine.] 1996 ; pp. 68-93

²¹⁹ Todorov, Tzvetan. *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*. Paris, 1989

Mais d'un certain point de vue qui n'est pas le nôtre, peut-être l'essentiel est-il en réalité préservé par Todorov quand il évite d'interroger l'évolution du mode de connaissance de la science de l'homme. Le peu de cas fait par Todorov de l'évolution de la philosophie matérialiste dans l'histoire des sciences entre le milieu du 18^{ème} siècle et la fin du 19^{ème} siècle épargne en effet le système de connaissance étayant aujourd'hui l'idée que chaque race humaine possède une essence culturelle distincte qu'il s'agirait de préserver²²⁰. Incapable de cerner les conditions épistémologiques ayant permis au racialisme scientifique de devenir une théorie scientifique consensuelle au 19^{ème} siècle, Todorov permet en effet de perpétuer le mode de connaissance qui sous-tend les sciences humaines dans leur prétention à faire la science des cultures. Incapable de discerner l'égalitarisme racial présumé dans la méthode philosophique introspective et les jugements normatifs d'Helvétius du racialisme hiérarchique à l'œuvre dans les jugements théoriques prononcés par la science de Lebon, Todorov s'interdit en effet d'invalider les bases épistémologiques du racialisme fondé aujourd'hui sur la distinction objective des cultures.

Todorov ne voit pas que l'adoption d'un consensus sur le registre des discours savants au sujet des théories relevant du racialisme hiérarchique repose sur une transition épistémologique dont nous vivons toujours les conséquences aujourd'hui, lorsque certains auteurs suggèrent par exemple qu'il est *naturel* de socialiser avec les individus avec qui l'on partage une « identité raciale ». Il ne réalise ni qu'Helvétius refuse absolument de considérer au titre d'information pour la science de l'homme les jugements ayant adopté le postulat d'objectivité de la nature, ni que cette adoption est, au contraire, le fondement épistémique de la science racialiste et hiérarchique de Lebon. Souhaitant plus que Todorov interroger l'histoire du système des connaissances, notre étude se focalisera sur l'établissement progressif d'une nouvelle modalité de la science de l'homme après Helvétius. C'est à ce prix que la philosophie étayant le racialisme

²²⁰ Magali Bessone décrit justement le discours essentialiste contemporain qui veut remplacer la race par la culture. Il « consiste simplement à effectuer la substitution d'un terme perçu comme offensant au profit d'un terme perçu plus acceptable, tout en conservant la charge négative associée au premier, via une reprise de l'essentialisme ». Cf. Bessone, *op. cit.* p. 118

hiérarchique peut être renversée, même si c'est au détriment du type de connaissance produite aujourd'hui par les sciences humaines.

Il nous semble en effet qu'à partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, le consensus croissant au sujet du fait que l'aptitude intellectuelle des individus varie naturellement en fonction de la race résulte de l'adoption du postulat d'objectivité de la nature sur le registre de la science de l'homme. Le fait qu'Helvétius rejette explicitement d'inclure des réflexions d'ordre naturaliste dans l'étude des causes expliquant l'« inégalité des esprits » est donc selon nous une indication devant être corrélée au fait que la notion de race, entendue au sens naturaliste de dégénération de l'organisation physiologique, est absolument absente chez lui.

[...] je conclus entre les hommes que j'appelle bien organisés²²¹, ce n'est point à la plus ou moins grande perfection des organes, tant extérieurs qu'intérieurs des sens, qu'est attachée la supériorité de lumière ; et que c'est nécessairement d'une autre cause que dépend la grande inégalité des esprits. [Helvétius, 1758 : 259-260]

Une notion plurielle de type racial distribuant la taxonomie anthropologique selon un ordre hiérarchique est au contraire sédimentée un siècle et demi plus tard dans l'œuvre de Lebon²²². Ce que Todorov appelle le « matérialisme philosophique » n'implique donc pas le racialisme hiérarchique, à moins que toute entreprise scientifique et philosophique

²²¹ Helvétius s'explique sur ce qu'il entend par une bonne organisation : « des hommes [...] qui ne sont privés d'aucun sens ; et qui d'ailleurs se sont attaqués ni de la maladie de la folie, ni de celle de la stupidité ordinairement produites, l'une par le décousu de la mémoire et l'autre par le défaut total de cette faculté ». *De l'esprit*, 1758 : page 258, note a.

²²² Au moment de l'émergence de la première institution sociologique en France, les analyses d'Emile Durkheim s'appuient par exemple sur les recherches anatomiques de Gustave Lebon et rapportent explicitement la qualité des fonctions intellectuelles à l'étude de l'organisation cérébrale. « En comparant un grand nombre de crânes choisis dans des races et dans des sociétés différentes, il [le Dr Lebon] est arrivé à la conclusion suivante : 'Le volume du crâne de l'homme et de la femme, même quand on compare des sujets d'âge égal, de taille égale et de poids égal, présente des différences considérables en faveur de l'homme, et cette inégalité va également en s'accroissant avec la civilisation, en sorte qu'au point de vue de la masse du cerveau et par suite de l'intelligence, la femme tend à se différencier de plus en plus de l'homme. La différence qui existe par exemple entre la moyenne des crânes des Parisiens contemporains et celle des Parisiennes est presque double de celle observée entre les crânes masculins et féminins de l'ancienne Égypte.' Un anthropologiste allemand, M. Bischoff, est arrivé sur ce point aux mêmes résultats. Ces ressemblances anatomiques sont accompagnées de ressemblances fonctionnelles. » Cf. Durkheim, Emile. *De la Division du travail social, étude sur l'organisation des sociétés supérieures*, F. Alcan, 1893 ; p. 59

ne faisant pas recours aux propriétés surnaturelles de l'âme humaine ne l'implique également. La possibilité de distinguer la spécificité épistémique des théories scientifiques relevant du racialisme hiérarchique échappe ainsi à Todorov qui, en confondant le matérialisme d'Helvétius et celui de Lebon, se prive des moyens d'identifier l'égalitarisme racial. La théorie matérialiste d'Helvétius tend à une « science de l'homme » qui n'implique que la réformation des mœurs individuelles et politiques. Elle se dispense de tout jugement théorique portant sur la cause de l'inégalité effective des esprits et suppose l'égal potentiel intellectuel et moral de tous les individus dont la conformation n'est pas pathologique.

Si l'intention de découvrir la cause anatomique de l'inégale position des hommes sur l'échelle de la civilisation est déjà présente dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle ainsi que nous allons le voir dans la physiologie de Diderot, on voit que la philosophie politique d'Helvétius refuse d'accorder une importance aux investigations portant sur les différences interindividuelles touchant à l'homme en tant qu'organisme. C'est la portée politique des actes résultant des délibérations permises par la faculté intellectuelle qui est prise en compte par Helvétius et non les organes qui servent l'intelligence²²³. Le diagnostic anatomique trouvera sa forme la plus raffinée dans les théories de Gustave Lebon que nous n'aborderons pas dans ce chapitre, puisque ses théories racistes appartiennent à une mentalité scientifique distante de plus d'un siècle de l'œuvre d'Helvétius.

A notre sens, le raccourci emprunté par Todorov signale un angle mort dans l'historiographie du racisme et il est à notre sens possible d'élargir la focale historiographique en examinant des conceptions philosophiques et scientifiques qui ont accompagné l'émergence du racialisme hiérarchique. On reconnaît aujourd'hui facilement le fait que parallèlement au désir d'égaliser la condition politique des individus métropolitains qui se concrétise avec la Révolution française, certaines races

²²³ Nous faisons ici référence à la fameuse définition de l'homme donnée par Louis de Bonald (1754-1840) : « L'homme est une intelligence servie par des organes ». Cf. Bonald, Louis-Gabriel-Ambroise vicomte de *Œuvres complètes de Louis Bonald*, Paris, 1859, Volume 3 ; p. 158

ont été implicitement exclues de cette égalisation civique²²⁴. Cependant la modalité épistémologique naturaliste et objectiviste qui est venue entériner l'exclusion des races colonisées de la norme civile égalitaire demeure toujours largement invisible aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons souligné que les présupposés matérialistes et épicuriens de la science de l'homme d'Helvétius reposent principalement sur une méditation introspective au sujet des normes de la civiles et de la morale individuelle dont la portée ne dépasse pas le philosophe et qu'ils sont, à ce titre, encore compatibles avec l'égalitarisme racial. A notre sens, le refus d'Helvétius d'inclure des théories physiologiques postulant l'objectivité de la nature au sein des discours de sa science de l'homme qui traitent de l'inégalité des esprits doit ainsi être souligné. En effet, puisque la modalité naturaliste et objectiviste sert aujourd'hui toujours à justifier l'idée que le concept de race est une catégorie *naturelle* de l'esprit humain²²⁵, il nous semble important de ne pas seulement nous focaliser sur l'histoire des présupposés épistémologiques du racialisme hiérarchique mais aussi d'analyser la structure logique de l'égalitarisme racial.

En considérant que la civilité est le produit de la seule éducation, Helvétius formule une conception plus philosophique que scientifique de la science de l'homme dans la mesure où le postulat d'objectivité de la nature n'y a aucune place. L'humanité est chez Helvétius un concept entièrement normatif et dans lequel il n'y a de place que pour une heuristique autocentrée, celle du connais-toi toi même de l'Antiquité, et où l'examen des systèmes législatifs est une téléologie inhérente à la science de l'homme. Nous sommes ici aux antipodes de la physiologie sociale, perspective visant à faire de la science politique une science naturelle²²⁶ dont il est à notre sens possible de discerner les prémices dans l'adoption de la méthode physiologique dans la science de l'homme après

²²⁴ Cf. Florence Gauthier Contribution à l'histoire du droit naturel moderne au XVIII siècle. Esclavage ou liberté ? in *Annales historiques de la Révolution française*, Année 2003, Volume 334, Numéro 1, pp. 157 - 164

²²⁵ Voir par exemple Gil-White, Fernando. «Are Ethnic groups Biological 'Species' to the Human Brain? Essentialism in our cognition of some Social Categories » in *Current Anthropology*, vol. 42, n.4 (August-October 2001) ; pp. 515-542.

²²⁶ Le projet de faire rentrer la science politique dans le domaine des sciences naturelles est ainsi omniprésent dans l'œuvre de Victor Courtet, premier auteur à concevoir une théorie complète de l'inégalité des races selon Jean Boissel. Cf. Courtet, Victor. *Science politique fondée sur la Science de l'homme, ou étude des races humaines sous le rapport philosophique, historique et social*, Paris, 1838. Le sous-titre de cet ouvrage est "la politique deviendra une science positive". Voir aussi Boissel, Jean. *Victor Courtet, Premier théoricien de la hiérarchie des races*, PUF, 1972

Helvétius. Chez ce dernier, les différences physiologiques entre les organismes sont inopérantes dans les considérations politiques au sein desquelles seules les causes morales doivent être prises en compte puisque les causes physiques²²⁷ du comportement individuel sont égales chez tous les individus.

L'amour de nous mêmes [...] fondé sur la sensibilité, est commun à tous les hommes. Aussi quelque différente que soit leur éducation, ce sentiment est-il toujours le même en eux : aussi dans tous les temps et les pays, s'aime-t-on et s'aimera-t-on toujours de préférence aux autres. Si l'homme varie dans tous ces autres sentiments, c'est que tout autre est en lui l'effet des causes morales. Or si ces causes sont variables, leurs effets doivent l'être. Pour constater cette vérité par des expériences en grand, je consulterai d'abord l'histoire des nations. [Helvétius, 1773 : 449]²²⁸

Helvétius est fidèle à la philosophie d'Epicure. Il conçoit le hasard des circonstances au titre de la principale cause de l'inégalité des esprits et propose une « science de l'homme » où les réflexions portant sur la législation, loin d'être arbitrées par un discours physiologique adoptant le postulat d'objectivité de la nature, passe nécessairement par l'introspection et la subjectivité. Loin de formuler une théorie scientifique donnant la clef théorique des processus historiques, il voit l'*intérêt* personnel ainsi que celui du groupe au titre de moteurs principaux des affaires humaines. Dans l'ouvrage intitulé *De l'homme*, Helvétius fait ainsi une critique de la notion de race nobiliaire au sein d'un chapitre intitulé « L'intérêt persuade aux Grands qu'ils sont d'une espèce différente des autres hommes. »²²⁹

²²⁷ En suivant un programme heuristique sensiblement différent pour la science de l'homme, le philosophe Jean Baptiste Robinet donne une définition du terme « anthropologie » en 1778 qui insiste sur le lien entre le physique et le moral. « Elle est proprement cette branche importante de la science philosophique qui nous fait connaître l'homme sous ses différents rapports physiques et moraux. Elle nous apprend à connaître l'origine de l'homme, les divers états par lesquels il passe, ses qualités ou affections, ses facultés ou actions, pour en déduire la connaissance de sa nature, de ses relations, de sa destination, et des règles auxquelles il doit se conformer pour y répondre convenablement. L'Anthropologie tient ainsi à toutes des sciences. » Cf. Robinet, Jean-Baptiste. *Dictionnaire Universel des Sciences morales, économique, politique et diplomatique ou bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, à Londres [Liège, Plomteux] 1778, tome V, p. 333. Cité par Gossiaux

²²⁸ Helvétius, *ouvrage cité*, vol. 1

²²⁹ Helvétius, Claude-Adrien. *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, vol. 2, Chez la société typographique, 1773 ; Chap. XIX ; p. 534. Italiques ajoutées.

Admet-on un premier homme ? Tous sont de la même maison, d'une famille également ancienne : tous par conséquent sont nobles. Qui refuserait le titre de Gentilhomme à celui qui par ses extraits levés sur les registres des circoncisions et des baptêmes, prouverait une descendance en ligne directe depuis Abraham jusqu'à lui ! Ce n'est donc que la conservation ou la perte de ces extraits qui distingue le noble du roturier. [...] Mais le *Grand* se croit-il réellement d'une *race* supérieure à celle du bourgeois, le souverain d'une *espèce* différente de celle du Duc, du Comte, etc. ? [Helvétius, 1773 : 334-5]

La théorie égalitaire d'Helvétius n'accorde aucune importance à la descendance et à la lignée dans le développement des aptitudes intellectuelles²³⁰. L'évocation formelle de la *Bible* ne doit pas tromper sur le fait qu'un matérialisme épicurien²³¹ caractérise en tous points la pensée de notre auteur. Helvétius refuse au *lignage*, c'est à dire à la descendance par voie de génération, le pouvoir de transformer l'organisation physiologique de l'individu au point que cette transformation puisse rendre l'éducation impuissante à égaliser les aptitudes intellectuelles de tous les hommes. Selon Helvétius « l'homme d'esprit » peut par exemple naître aussi bien en France qu'en Turquie²³² et ce qui compte pour le développement de ses facultés, c'est le contexte politique dans lequel l'individu se retrouve ainsi que les conditions dans lesquelles il est éduqué.

A la différence de Diderot qui lui reprochera d'« avoir fermé les yeux sur la *nature* de l'homme »²³³, Helvétius ne propose qu'un discours moral et politique relativiste et méritocratique se fondant sur une évaluation subjective du bon état de la civilité. Diderot lui fera grief de tuer dans l'œuf toute l'ambition théorique de la science de l'homme qui consiste à informer le discours portant sur les normes et les lois civiles

²³⁰ Helvétius demande comme pour mettre au défi ses opposants de montrer que l'organisation physiologique est plus importante que l'éducation dans l'assignation de l'inégalité des esprits : « qui peut assurer que l'éducation ne produise la différence qu'on remarque entre les esprits ? que les hommes ne soient pas semblables à ces arbres de la même espèce, dont le *germe*, indestructible et absolument le même, n'étant jamais exactement dans la même terre, ni précisément exposé aux mêmes vents, au même soleil, aux mêmes pluies, doit, en se développant, prendre nécessairement une infinité de formes différentes. » *De l'esprit*, p. 255-6 [Italiques ajoutées]

²³¹ Cf. Momdzhian, Khachik Nisanovich. *La philosophie d'Helvétius*, Éditions en langues étrangères, 1959 ; p. 25

²³² *De l'esprit*, 1^{ère} édition, Paris, 1758, P. 202

²³³ Diderot, Denis (1713-1784). *Œuvres complètes de Diderot* par J. Assézat, 1875-1877. ; « Réfutation suivie de l'ouvrage D'Helvétius intitulé *L'homme* ». « Réflexions sur le livre *De l'Esprit* de Monsieur Helvétius » p. 270. Italiques ajoutées.

(*nomos*) par des lois de la physiologie (*physis*)²³⁴. Parce qu'il n'accorde aucune valeur explicative à l'organisation physiologique de l'homme dans l'attribution des causes de l'inégalité des esprits, le discours d'Helvétius est réfractaire à la nouvelle ambition naturaliste²³⁵ de la science de l'homme. Celle-ci voudra au contraire poser un regard objectif et neutre sur la nature de l'homme par l'intermédiaire de la physiologie, cette science naturelle procédant par l'énonciation de jugements théoriques postulant l'objectivité de la nature. C'est ainsi que le sujet pensant doté naturellement de la puissance délibérative sera transformé en objet pour la science de l'homme.

Ce sont les jugements théoriques des sciences de l'homme portant sur l'infériorité naturelle et congénitale de certaines races sous le rapport de l'aptitude intellectuelle qui constituera le *modus operandi* du racisme scientifique dès la fin du 18^{ème} siècle. A la différence d'Helvétius, Diderot acceptera d'appuyer les lois civiles sur les lois de la nature. Il ouvre à notre sens la voie à une collaboration entre l'histoire naturelle et le registre politico-moral des discours portant sur les comportements humains. Cette collaboration est le point d'appui servant idéalement à sécuriser l'objectivité des jugements théoriques énoncés dans le cadre d'une science de l'homme qui s'appuie sur des faits scientifiques dont la mise en exergue présuppose l'objectivité de la nature. Cette science a permis d'informer la politique à partir de faits, c'est à dire de jugements théoriques considérés être absolument objectifs.

Mais la véracité de ces faits ne pouvant être établie que par un cercle restreint de spécialistes, la manière dont ces derniers voient le monde et les jugements normatifs auxquels ils adhèrent ont été entièrement occultés dans l'analyse de la production des faits scientifiques. Autant ce phénomène d'occultation n'a que peu de conséquence lorsque les jugements théoriques portent sur des phénomènes physiques dans le cadre des sciences naturelles, autant ses répercussions sont importantes lorsque les jugements théoriques portent sur la nature humaine, ainsi qu'en témoigne l'histoire du concept de race.

²³⁴ Cf. Goyart-Favre, Simone. *Les embarras philosophiques du droit naturel*. Vrin, 2002 ; p. 28

²³⁵ Blanckaert, Claude. "1800 – Le moment 'naturaliste' des sciences de l'homme" in *Sciences Humaines, Revue d'histoire des sciences humaines*, 2000/2 - N° 3, pp. 117-160

1 E) *Racialisme hiérarchique et égalitarisme racial, une opposition méthodologique : des hypothèses physiologiques contre la connaissance de soi.*

La critique de Diderot porte précisément sur le refus d'Helvétius de faire cas des différences touchant à l'organisation physiologique des individus dans sa théorie *philosophique*.

Ici l'auteur se propose de montrer que, de toutes les causes par lesquelles les hommes peuvent différer entre eux, l'organisation est la moindre ; en sorte qu'il n'y a point d'homme en qui la passion, l'intérêt, l'éducation, les hasards n'eussent pu surmonter les obstacles de la nature, et en faire un grand homme ; et qu'il n'y a pas non plus un grand homme dont le défaut de passion, d'intérêt, d'éducation et de certains hasards n'eussent pu faire un stupide, en dépit de la plus heureuse organisation. C'est son troisième paradoxe. [Diderot, 1875 : 270-1]²³⁶

A la différence de Montesquieu, Diderot ne formalise aucune théorie précisant la modalité des dégénération subies par le système nerveux sous l'influence du climat. Pourtant, la conception qu'a Diderot de la *nature* humaine révèle sa volonté d'intégrer des faits physiologiques à la philosophie. Au 16^{ème} siècle déjà, l'œuvre du juriste Jean Bodin avait cédé à ce qui relève selon nous d'une même tentation méthodologique²³⁷ parce qu'elle consiste à fonder les discours portant sur les comportements humains au moyen de jugements théoriques portant sur les faits naturels. Bodin, « précurseur reculé des sciences sociales »²³⁸ selon Pierre Mesnard, est ainsi le premier auteur français à proposer une division naturaliste du « *genus* » humain en plusieurs groupes, permettant ainsi la hiérarchisation savante des peuples sur une base géo-naturelle. Chez Diderot, le regard physiologique permet au savant de donner aux différences observées entre les organismes, d'un individu à l'autre, le pouvoir d'expliquer la diversité et la

²³⁶ Diderot, *ibid.*

²³⁷ Marie Dominique Couzinet souligne ainsi que Bodin veut « établir en général (*in universum*) la nature des de tous les peuples ou du moins des plus illustres, pour pouvoir peser la vérité des *Histoires* [d'Hérodote] avec de justes poids et juger justement des choses singulières ». Bodin in Couzinet, M. D. *Histoire de la méthode à la Renaissance, une lecture de la Methodus de Jean Bodin*, Vrin, 1996 ; p.163

²³⁸ Cf. Jean Bodin, *Œuvres Philosophiques*, texte établi, traduit et publié par Pierre Mesnard, Corpus Général des philosophes français, PUF, Paris, 1951 ; Préface. Pour la division du *genus* par Bodin, voir Tooley, Marian J. « Bodin and the medieval theory of climate », in *Speculum*, vol. 28, n° 1, (Jan. 1953) pp. 64-83. Sur Bodin voir aussi Glacken, Clarence. *Traces on the Rhodian Shore*, University of California Press, 1967; pp. 436-7

divergence des destinées. Helvétius refuse en revanche délibérément d'intégrer le registre des sciences naturelles dans son discours philosophique. A la différence de nombreux philosophes de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, Helvétius ne fonde pas une *science de l'homme* au sein de laquelle le jeu des facultés que sont l'entendement et la volonté serait régulé par des lois physiologiques variant d'un individu à l'autre, d'une race ou variété humaine à l'autre.

Chez Helvétius, les différences d'esprit sont expliquées par le hasard des circonstances et la qualité des systèmes législatifs et moraux²³⁹ auxquels l'individu se trouve confronté. Il refuse donc à notre sens d'adopter le postulat d'objectivité de la nature propre à la méthode des sciences physiques dans son discours portant sur les comportements humains qui relève exclusivement du registre de la morale et de la politique²⁴⁰. Si certains passages de l'œuvre d'Helvétius ont été lus comme initiateurs du racialisme hiérarchique parce qu'ils déclarent par exemple que « les orientaux [...] tiennent le milieu entre l'homme & la brute »²⁴¹, c'est parce que les présupposés épistémologiques de son « matérialisme philosophique »²⁴² ont été mal compris²⁴³. L'inclusion d'Helvétius par Todorov dans un passage sur « le racialisme comme scientisme »²⁴⁴ indique à notre sens un défaut d'analyse épistémologique chez ce dernier.

²³⁹ Jean-Luc Chappey souligne ainsi que « La science de l'homme s'impose progressivement comme un laboratoire de réflexions touchant aux différentes réformes sociales et politiques et peut prétendre (comme le revendique Helvétius) au statut de « science de gouvernement » ». Chappey, Jean-Luc. « De la science de l'homme aux sciences humaines : enjeux politiques d'une configuration de savoir (1770-1808) » in *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2006/2 n.15, pp. 43-68 ; p. 47

²⁴⁰ Même si il existe une velléité de prendre en compte la nature physique de l'homme chez Helvétius dans la mesure où son matérialisme le conduit à vouloir se passer intégralement de toute métaphysique. Pourtant, « la science de l'homme » est chez lui un projet de « science du gouvernement » qui « accorde aux institutions humaines une attention centrale ». Cf. Chappey, *art. cit.* p. 46

²⁴¹ Helvétius, *De l'esprit*, 1758, p. 203

²⁴² Todorov, *ibid.*

²⁴³ La remarque de d'Helvétius est à notre sens formulée sur le même ton que le discours de l'humaniste Pic de la Mirandole (1463-1494). Cf. *De la dignité de l'homme*, éditions de l'Eclat, 1993. L'absence d'une nature prédéterminée et l'importance des choix existentiels font que le racisme scientifique n'a pas de prise dans une hiérarchisation forte mais basée uniquement sur la morale. C'est exactement le même ton que l'on retrouvera chez Firmin : « Que l'on croise sur son chemin un être chétif et malingre, laid et difforme, ajoutant à ces disgrâces de la nature l'horreur des dépravations morales, lâche et malpropre, cynique et rampant [...] que plus loin, on se trouve en face d'un sage se livrant en holocauste pour le triomphe de la vérité et l'amélioration de ses semblables, beau et fort, doux et humble [...] pourra-t-on jamais se figurer qu'ils sont de la même espèce, de la même famille ? [Firmin, 1885 : 3]

²⁴⁴ Todorov, *op. cit.* p. 218

Helvétius ne lie en effet jamais ses observations morales et politiques au registre des sciences naturelles et c'est pourtant cette liaison qui va permettre aux théories relevant du racialisme hiérarchique de dominer la science de l'homme. A la différence de la théorie de Diderot, rien ne permet à la philosophie d'Helvétius de mettre en place l'épistémè favorable à l'installation du « déterminisme inexorable de la race »²⁴⁵.

Ce déterminisme requerrait en effet qu'Helvétius ait souscrit à l'idée selon laquelle c'est l'organisation physiologique de l'individu qui détermine la qualité des facultés intellectuelles qui lui ont été imparties par la nature. Diderot souscrit en revanche beaucoup plus aux conclusions tirées des investigations physiologiques de La Mettrie selon lesquelles tout dépend « absolument de la diversité de l'organisation »²⁴⁶. Diderot par exemple ne peut se résoudre à admettre que le génie soit uniquement le fruit des circonstances. C'est précisément parce que la théorie d'Helvétius fait uniquement reposer le développement optimal des aptitudes intellectuelles du sujet sur l'éducation et les circonstances et jamais sur l'organisation physiologique de l'individu qu'elle sera critiquée par Diderot. Ce dernier reproche en effet à Helvétius de négliger absolument la question de l'influence que peut avoir la diversité des *organisations* physiologiques individuelles dans le développement de l'intelligence ou du « génie »²⁴⁷.

[...] l'importance accordée à l'organisation physique aboutit au constat de l'inégalité entre les êtres humains du fait de la différence de leurs capacités. Dans la *Réfutation d'Helvétius* Diderot oppose à l'auteur de *L'Homme*, qui souligne la moindre importance de l'organisation des hommes et l'influence primordiale de l'éducation, l'inégalité de naissance des êtres humains due à leur conformation physique. [Thomson, 1999 : 200]²⁴⁸

²⁴⁵ Todorov, *ibid.*

²⁴⁶ La Mettrie, Julien Offray. *L'homme machine*, Avec une introduction et des notes de Jules Assézat, Paris, 1865 ; p. 156. Selon La Mettrie, l'individu semble cependant être la seule unité taxonomique. Cf. La Mettrie, Julien Offray. *L'homme machine*, Imprimerie Elie Luzac, 1758 ; p. 9. Cet auteur emploie le terme *race* l'usage du terme *race* mais pense que la *race* ne fait rien et l'éducation tout. Cf. La Mettrie, Julien Offray. *Histoire naturelle de l'âme*, 1745 : p. 390 note a)

²⁴⁷ Nous reprenons ici la désignation du 18^{ème} siècle qui n'indique pas nécessairement une puissance intellectuelle exceptionnelle. Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, le terme *génie* est par exemple employé par désigner une certaine habitude de penser. « De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amuser, à se délasser, à se récréer, par toutes sortes de jeux, suivant leur génie et leurs tempéraments. » Cf. *Encyclopédie*, art. « Jeu ».

²⁴⁸ Thomson, Ann. « Diderot, le matérialisme et la division de l'espèce humaine », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 26 | avril 1999, mis en ligne le 04 août 2007,

Chez Helvétius, il y a une absence totale de l'approche épistémique considérant que les discours portant sur les comportements humains puissent faire l'objet de *recherches*²⁴⁹. La production des jugements d'Helvétius portant sur l'homme est ainsi absolument normative, subjective, introspective et philosophique dans la mesure où aucune place n'y est offerte aux investigations pouvant être conduites en empruntant la méthode des sciences naturelles. Plus particulièrement, l'auteur se refuse à l'idée que l'on pourrait discourir de façon objective au sujet de la nature humaine, c'est à dire en adoptant le postulat d'objectivité de la nature. Dans un style relevant à notre sens authentiquement de la philosophie entendue dans un sens tout à fait distinct de celui qu'à l'expression « science de l'homme », Helvétius reconnaît que sa subjectivité est la mesure absolue des jugements qu'il porte. Aussi les présupposés *heuristiques* qui permettront à l'histoire naturelle de l'homme d'étayer de manière de plus en plus consensuelle l'idée qu'une hiérarchie géographique existe sous le rapport de l'aptitude intellectuelle dont disposent les individus sont-ils absents de son œuvre dans la mesure où aucune vérification empirique et objective de ses principes n'est offerte. Il compte sur le bon sens et la subjectivité de ses lecteurs pour reconnaître la validité des jugements qu'il énonce et ne se targue jamais de pouvoir discourir au sujet de la nature humaine comme s'il l'observait de l'extérieur.

²⁴⁹ L'idée d'une « recherche » neutre et objective portant sur « l'homme » est au contraire présente chez Voltaire qui évoque le modèle de l'astronomie pour la conduire. Voltaire entend ainsi se « défaire de tous les préjugés de l'éducation » alors que cette dernière est essentielle dans la pensée d'Helvétius. Cf. Voltaire, *Œuvres complètes, Traité de métaphysique*, Introduction, « Doutes sur l'homme », Paris, 1784, tome 32^{ème} ; pp. 14-5. Dans le même ouvrage, Voltaire reconnaît aussi qu'il a feint d'examiner « avec indifférence ce qu'est l'homme ». L'étude de l'homme n'est donc pas pour lui réellement à même d'adopter le postulat d'objectivité de la nature propre à la méthode scientifique. « C'est ici au contraire qu'il faut que chaque homme rentre dans soi même, qu'il prenne témoignage de son propre sentiment ». Cf. *ibid.* p. 54-5. Sur un mode qui diffère par exemple de l'*arithmétique morale* de Buffon, Voltaire note également qu'« il est beau à un aussi chétif animal que l'homme, de s'être élevé à la connaissance du maître de la nature ; mais cela ne me servira pas plus que l'algèbre, si je n'en tire quelque règle pour la conduite de ma vie ». Cf. *ibid.* p. 126. La citation de Voltaire faisant le plus clairement allusion à une détermination organique variant avec la nation est la suivante : « Des marchands [Phéniciens] furent les premiers précepteurs de ces mêmes grecs, qui depuis instruisirent tant d'autres nations. Ce peuple, tout barbare qu'il était au temps d'Ogigès, parait né avec des organes plus favorables aux beaux arts que tous les Aurès peuples. Ils avaient dans leur nature je ne sais quoi de plus fin et de plus délié ; leur langage en est un témoignage ; car avant même qu'ils sussent écrire, on voit qu'ils eurent dans leur langue un mélange harmonieux de consonnes douces, et de voyelles qu'aucun peuple de l'Asie n'a jamais connu. » Cf. Voltaire, *La philosophie de l'histoire*, Changuion, 1765 ; p. 114

Plus qu'une opposition philosophique ou scientifique au matérialisme de Diderot, c'est un antagonisme méthodologique auquel nous avons affaire entre les deux auteurs. A notre sens, Diderot s'inscrit dans une tradition naturaliste initiée par Jean Bodin au 16^{ème} siècle et poursuivie par Montesquieu au 18^{ème} siècle²⁵⁰. Selon nous, c'est à partir de cette tradition que la nouvelle perspective heuristique de la science de l'homme émergera dans la seconde moitié du 18^{ème} et qu'elle donnera au concept naturaliste de race une fonction heuristique centrale. A notre sens, ce processus a été possible par l'effacement d'une ligne de partage tracée entre les lois et les coutumes civiles (*nomos*) et les phénomènes naturels (*physis*). Découverte ou inventée à l'époque gréco-latine antique par la philosophie matérialiste de Démocrite, d'Epicure et de leurs disciples, cette ligne de partage est ensuite redécouverte par la philosophie de la Renaissance²⁵¹ qui tente de s'extraire des théories réglant la question du droit naturel sur le registre de la théologie. Mais la science de l'homme de l'époque des lumières efface cette ligne de partage en énonçant des jugements théoriques et des faits portant sur la *nature* « humaine ». Malgré l'insistance du mouvement philosophique existentialiste des années 1960 à dissocier son approche de celle des sciences de l'homme²⁵², cet effacement resterait peut-être encore inaperçu jusqu'à ce jour si les sciences humaines contemporaines concevaient aujourd'hui la saisie égalitariste des identités « ethno raciales » au titre d'acte non-problématique.

²⁵⁰ Les observations faites au microscope par Montesquieu sur les nerfs auxquelles nous avons fait allusion plus haut lui permettent en effet de tirer des conclusions sur les rapports entre climat et tempérament, c'est à dire d'inclure la physiologie dans des jugements théoriques portant sur le comportement humain. Sur les continuités et les ruptures théoriques entre Bodin et Montesquieu, voir Pinna, M. "Un aperçu historique de "la théorie des climats" ». In: *Annales de Géographie*, t. 98, n°547, 1989. pp. 322-325. Voir aussi Glacken, Clarence. *Traces on the Rhodian Shore. Nature and Culture in Western Thought from Ancient Times to the End of the Eighteenth Century*, University of California Press, 1967; p.433.

²⁵¹ Montaigne, qui adhère à l'idée que les sauvages découverts aux Amériques jouissent d'un égal potentiel intellectuel que les européens et propose des vues au sujet de l'âme rationnelle en rupture complète avec celle de Thomas d'Aquin puisqu'il s'interroge au sujet du fait que le chat puisse être plus intelligent que l'homme, donne pourtant une place importante au concept de race nobiliaire. « Quel monstre [merveille] est ce, que cette goutte de semence, dequoy nous sommes produicts, porte en soy les impressions, non de la forme corporelle seulement, mais des pensements et des inclinations de nos pères ? cette goutte d'eau, où loge elle ce nombre infiny de formes? et comme porte elle ces ressemblances, d'un progrès si téméraire et si desreulé, que l'arrierefils respondra à son bisayeul, le neveu à l'oncle? » Cf. Boétie, Etienne de la. *Essais de Michel de Montaigne*, éd. Lefèvre, Paris, 1834 ; p. 444. Voir aussi Gontier, Thierry. « Intelligence et vertus animales : Montaigne lecteur de la zoologie antique », *Rursus* [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 04 mai 2007. URL : <http://rursus.revues.org/115> ; DOI : 10.4000/rursus.115

²⁵² Cf. Sartre, Jean-Paul. *Critique de la raison dialectique*. Paris, Gallimard, 1960 ; pp. 104-5

En l'occurrence, les analyses philosophiques et l'histoire des idées disposent d'une dimension subjective plus à même de traiter la question des identités raciales que les jugements théoriques des sciences humaines. Le fait d'appartenir à une race est selon nous mieux appréhendé aujourd'hui par une interrogation portant par exemple sur « la genèse et le développement d'un fait scientifique »²⁵³ que par les théories des sciences humaines prenant ce fait pour axiome et mettant l'individu face à ce fait sans passer par le détour de l'histoire des sciences qui l'ont produit et étayé. C'est pourquoi nous avons voulu mettre en exergue le lien entre l'égalitarisme racial et l'histoire des discours reconnaissant une ligne de partage stricte entre les phénomènes traités d'une part sur le registre de la politique, de la morale, de l'histoire et de la philosophie et, d'autre part, les phénomènes traités sur le registre des sciences naturelles. Comme on le voit, cette ligne de partage est toujours reconnue par Helvétius mais son approche est en passe de devenir désuète à une époque où la science de l'homme adopte la méthode physiologique pour valider les jugements qu'elle formule.

A notre sens, c'est à partir du moment où cette nouvelle méthode est adoptée que la science de l'homme se constitue au titre de matrice épistémologique de la science des races. Ainsi que nous le verrons au chapitre 3, l'effacement de la frontière entre les phénomènes politiques et les phénomènes naturels est un des fondements de la physiologie sociale de Victor Courtet de l'Isle, qui aura une fonction institutionnelle importante à la *Société Ethnologique de Paris*. Pour ce qui est de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, on observe déjà qu'à la différence d'Helvétius, Diderot envisage une réforme de l'ancienne épistémologie ancrée dans le « connais-toi toi-même » philosophique de l'Antiquité. A notre sens, la physiologie de Diderot insinue une rupture dans la propédeutique des humanités dont le message est encore universaliste et égalitariste dans l'épistémè des *Belles Lettres* de Guillaume Budé et dans l'*Encyclopédie* de Christophe de Savigny²⁵⁴ qui sont pourtant marquées au sceau de la théologie. Les

²⁵³ Cf. Fleck, Ludwig. *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Champs Science, 2008

²⁵⁴ Annie Bruter souligne ainsi l'écart entre l'épistémologie de Francis Bacon et celle de Budé et Savigny en indiquant « l'évolution du concept d'humanité vers une acception 'positive' au cours des siècles ». Bruter, Annie « L'histoire enseignée et les «sciences humaines» au temps des humanités », in *Unité et globalité de l'homme Des humanités aux sciences humaines*, Sous la direction de Marie-Louise Pelus-Kaplan, Éditions Syllepse, 2006, pp. 33-49 ; p. 44

origines lointaines de l'approche empirique de la science de l'homme dont s'inspire Diderot doivent à notre sens être recherchées plus tôt, dans la réforme philosophique introduite par Francis Bacon.

Même si les limites chronologiques imposées au présent travail nous interdisent pour le moment de poursuivre cette piste, il nous semble possible d'affirmer que la réforme baconienne des lois de l'induction se fait par l'intermédiaire de la découverte des lois universelles régissant la nature²⁵⁵ et que Bacon inclut au moins partiellement la nature humaine dans le cadre de son heuristique. Le fait que l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert reprend explicitement les règles de la méthode baconienne dans le *Système figuré des connaissances humaines* indique selon nous l'émergence d'une nouvelle modalité du savoir. A notre sens, la réforme épistémologique introduite par Bacon et reprise par les Lumières donnera jour à un savoir constitutif d'une identité jusqu'alors inédite, celle de l'*occident* dont le nom apparaît sur les cartes servant à la colonisation du « nouveau monde ». En effet, c'est cette science de l'homme ayant adopté la méthode expérimentale et empiriste propre aux sciences naturelles qui permettra à l'ethnologie de faire du racialisme hiérarchique une vérité scientifique et philosophique.

Mais le discours d'Helvétius n'ambitionne pas une telle réforme parce qu'il n'invite *in fine* qu'à l'introspection. Au contraire de Diderot, Helvétius se limite aux jugements normatifs de la morale et de la politique, dont les bases ne reposent que sur la tradition légaliste européenne qui permettra à la notion d'égalité de s'imposer avec la Révolution Française par l'intermédiaire d'une conception laïcisée et popularisée des théories portant sur le droit naturel²⁵⁶. A cet égard, la philosophie matérialiste de

²⁵⁵ En 1804, le philosophe Joseph Marie de Gérando qui fut membre de la *Société des observateurs de l'homme*, analysera l'importance de la méthode empirique de Francis Bacon dans la lutte contre le scepticisme. Cf. Daled, Pierre F. *Le matérialisme occulté et la genèse du "sensualisme": écrire l'histoire de la philosophie en France* ; Vrin, 2005 p. 35-6

²⁵⁶ Nous nous appuyons ici sur la thèse de Florence Gauthier qui s'appuie elle-même sur les travaux de Marc Bloch, laquelle thèse était déjà présente chez Firmin et Bouglé: l'égalisation du statut juridique entre nobles et roturiers s'est produite en Europe depuis le XIème siècle et « par le bas », c'est à dire par la paysannerie. Cf. Bloch, Marc. *La société féodale*. Albin Michel, 1989 ; voir aussi *Républicanismes et droit naturel: des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen : actes du colloque tenu à l'Université Paris VII Denis Diderot en juin 2008*. Belissa, Bosc, Gauthier éd., Kimé, 2009. Selon cette interprétation le concept d'égalité est un idéal juridique populaire formulé par les populations européennes

Démocrite et d'Epicure va jouer un rôle car elle permet à des auteurs tels qu'Helvétius et Volney de trouver un principe naturel à l'égalitarisme. Le principe des peines et des plaisirs est ici central dans la conception égalitaire des individus tous doués de la faculté de sentir et du pouvoir de délibérer. L'introduction de raisonnements physiologiques complexes fondés sur l'observation empirique d'organes mal-connus permettra en revanche au racialisme hiérarchique d'être accrédité sur un registre savant évaluant non plus la portée politique de l'*acte* intellectif mais la puissance et la qualité la *fonction* intellectuelle.

A la différence de Diderot, Helvétius ne laisse aucune prise aux nouvelles perspectives heuristiques qui se font jour dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle par l'intermédiaire de la physiologie. Jamais l'établissement de faits physiologiques ne lui permet de former de formuler des jugements théoriques portant sur la cause expliquant la diversité du comportement des individus. Il n'y a donc pas de promesse que la connaissance scientifique de la nature va permettre de formuler des jugements énonçant « ce qui est » au sujet de la nature humaine dans la « science de l'homme » d'Helvétius. Celle-ci va toujours de la méditation des lois civiles à l'introspection personnelle et vis-versa sans jamais passer par l'intermédiaire d'une hypothèse physiologique venant valider sa « science » de l'homme. Rivée à une perspective morale et politique incroyablement vis-à-vis de la portée des *recherches* physiologiques portant sur les comportements individuels et collectifs, le discours d'Helvétius est structurellement incapable de recevoir les discours « découvertes philosophiques » de ses contemporains.

Opposé à la méthode empirique de ceux qui dissertent sur une *nature* de l'homme en intégrant une connaissance *positive* déduite à partir du registre de l'histoire naturelle, Helvétius circonscrit son discours philosophique aux critiques que l'individu peut adresser à lui-même.

au cours de leur histoire. Gauthier suggère que cet idéal a été perverti par la révolution française dans un discours qui rejoint le nôtre puisque nous soulignons la manière dont l'épistémè des sciences de l'homme a nourri le racisme scientifique et les droits de l'homme blanc. Gauthier, Florence. *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution 1789-1795-1802*, Presses Universitaires de France, 1992.

[...] Si telle est l'humanité, faut-il s'étonner que ces Grands gâtés par les hommages journaliers rendus à leurs richesses et à leurs dignités, se croient d'une race particulière²⁵⁷ ? Cependant ils reconnaissent Adam pour père commun de tous les hommes : oui ; mais sans en être entièrement convaincus. Leurs gestes, leurs discours, leurs regards, tout dément en eux cet aveu, et tous sont persuadés qu'eux et le Prince ont sur le peuple et le bourgeois le droit du fermier sur ses bestiaux. Je ne fais point ici la satire des Grands mais celle de l'homme. Le bourgeois rend à son valet tout le mépris que le puissant a sur lui. Qu'au reste on ne soit pas surpris de trouver l'homme sujet à tant d'illusion. Ce qui serait vraiment surprenant, c'est qu'il refuse aux erreurs qui flattent sa vanité. [Helvétius, 1773 : 535]

Puisqu'Helvétius prône exclusivement l'introspection pour découvrir la « vérité » en ce qui concerne les ressorts exacts du comportement des individus, il ne peut jamais promettre l'objectivité et c'est précisément ce que Diderot semble lui reprocher. Pour Helvétius, l'exactitude des faits établis par les sciences naturelles ne pourra jamais être directement atteinte en ce qui concerne les discours portant sur le comportement des hommes, et la médiation de l'introspection subjective sera toujours requise pour dire quoi que ce soit sur « l'homme ». Diderot est en revanche prêt à tenir la promesse d'objectivité et reproche à Helvétius « de ne pas avoir eu une idée exacte de ce qu'on entend par la probité relative à tout l'univers. »²⁵⁸ Selon Diderot le relativisme individualiste d'Helvétius est « faux » parce qu'il est *possible* de trouver « dans notre organisation et notre sensibilité [...] une base éternelle du juste et de l'injuste »²⁵⁹. L'ancrage physiologique envisagé par Diderot afin de formuler des jugements théoriques portant sur l'homme établit sa perspective universaliste sous une modalité nouvelle qui est celle de l'idéologie, définie au titre de « science des idées » à la toute fin du 18^{ème} siècle²⁶⁰.

Ce point doit être souligné parce que c'est la « lumière » faite par l'entremise des jugements théoriques produits « objectivement » par les sciences naturelles qui va permettre au racialisme hiérarchique de s'imposer sur le registre des discours savants.

²⁵⁷ [Note d'Helvétius : L'ancienneté de leur maison est surtout chère à ceux qui ne peuvent être fils de leur mérite.]

²⁵⁸ Diderot, "Réfutation", 1875, *op. cit.* p. 270

²⁵⁹ Diderot, *ibid.*

²⁶⁰ Cf. Destutt de Tracy, Antoine Louis (comte). *Projet d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la république française*, Paris, an IX, 1800

Sous ce rapport, le projet épistémologique de Diderot permet théoriquement de concevoir l'idée que les aptitudes intellectuelles des races varient en fonction des dégénération physiologiques qu'elles subissent sous l'effet du climat et de l'habitude des peuples. Helvétius ne tient pas ce discours. Nous qualifions donc d'égalitaristes les thèses d'Helvétius parce qu'il considère « les différents vices des nations comme des dépendances nécessaires de la différente forme de leur gouvernement »²⁶¹ et parce qu'il n'infléchit jamais cette considération. A la différence de Diderot, Helvétius ne laisse aucune place à la rationalisation physiologique visant ce qu'il appelle « l'esprit ». Le matérialisme d'Helvétius implique donc l'égalitarisme racial le plus strict sans avoir recours à la métaphysique.

Diderot n'indique pas explicitement l'existence d'un lien entre dégénération climatique et état qu'occupent les variétés de l'espèce humaine sur l'échelle de la civilisation. Mais il rapporte « la pensée » à l'organisation physiologique plus explicitement que Buffon, qui, lui, insiste davantage que Diderot sur la notion de dégénération. Buffon et Diderot se rapprochent cependant par leur conception de la « chaîne des êtres »²⁶².

Il ne faut pas croire la chaîne des êtres interrompue par la diversité des formes ; la forme n'est souvent qu'un masque qui trompe, et le chaînon qui paraît manquer existe peut-être dans un être connu à qui les progrès de l'anatomie comparée n'ont encore pu assigner sa véritable place. Cette manière de classer les êtres est très pénible et très lente et ne peut être que le fruit des travaux successifs d'un grand nombre de naturalistes. Attendons, et ne nous pressons pas de juger. [Diderot, 2015 : n.p.]²⁶³

C'est par une reformulation taxonomique annonçant le transformisme que le racialisme hiérarchique va trouver sa meilleure caution chez les générations scientifiques

²⁶¹ (II, 15, t. I p. 305) cité par Todorov, p. 82

²⁶² Sur l'emprunt de Diderot à Buffon de la notion de chaîne des êtres, voir Daniel, Georges. *Le style de Diderot: légende et structure*, Droz, 1986 ; p. 176

²⁶³ Diderot, Denis. *Eléments de Physiologie*, entrée « chaîne des êtres ». Livre numérique, Editions Ligarán, 2015. Non paginé.

actives à la fin du 18^{ème} siècle. Une fois sécularisée par l'impulsion politique donnée aux institutions naturalistes à l'époque la Révolution française, l'histoire naturelle de l'homme va en effet rattacher les espèces simiesques à l'espèce humaine en plaçant les races colonisées à des échelons intermédiaires entre les singes et l'homme blanc. Si ce rattachement ne fait pas partie de la mentalité scientifique de Buffon²⁶⁴ et Diderot, nous avons vu dans ce chapitre que l'épistémè de ce dernier possède des différences notables lorsqu'on la compare au discours d'Helvétius. A la différence d'Helvétius qui, dans ses considérations philosophiques sur l'« esprit », n'accorde pas de statut heuristique aux études physiologiques portant sur l'organisation Diderot laisse un espace théorique ouvert à l'établissement de conjectures naturalistes dans les explications portant sur le comportement et la destinée des individus.

C'est dans cet espace que l'ethnologie s'engouffrera et établira l'existence de rapports de causalité reliant l'état de supériorité matérielle des peuples européens à la physiologie organique des différentes races humaines. Si Diderot ne dit rien de ces rapports, il donne néanmoins à ses contemporains et aux savants européens de la génération suivante les moyens épistémiques de poser la question de « la suprématie blanche »²⁶⁵ sur le registre des sciences naturelles. Selon Diderot en effet, « « les hommes

²⁶⁴ L'historiographie a souvent insisté sur le style beaucoup plus « littéraire » de l'histoire naturelle de Buffon, comparé par exemple au « style sévère » du nomenclateur Charles Linné. Pourtant, à la différence de Buffon, Linné ne se préoccupe pas de morale. Plus haut dans ce chapitre, nous avons souligné que Buffon écrit un *Essai d'arithmétique morale*, sur un mode qui annonce à notre sens les nouvelles velléités objectivistes de la science de l'homme dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. L'expression « science humaine » est présente dans cet essai et a un sens proche de celui qu'elle a chez Acosta. Il s'agit ici de la distinction entre science humaine et « divine religion » ou « science divine ». Cf. Buffon, « Essai d'arithmétique morale » in Roger, Jacques. *Un autre Buffon*, Paris, 1977, p. 32. Il en va ici de la remise en cause progressive de l'idée encore cardinale chez Acosta mais beaucoup importante chez Buffon que chez Linné selon laquelle « Dieu fait toute chose avec raison ». Cf. Voir Acosta, Joseph. *Histoire naturelle et morale des Indes tant Orientales qu'Occidentales*, (trad. Française par Robert Regnaud), Paris, 1617 ; p. 39.

²⁶⁵ Nous employons ici l'expression de l'historien étasunien George Fredrickson dans le cadre d'une étude comparative portant sur la discrimination des noirs par les blancs en Afrique du Sud et aux Etats-Unis. La translation de ce concept au contexte français métropolitain de la seconde moitié du 18^{ème} siècle mérite certaines réserves. L'intérêt de faire une histoire des populations noires ou blanche ne nous semble pas évident dans la mesure où il constitue la distinction de race en objet historiographique. L'historiographie étasunienne et sud-africaine procède de la sorte mais il nous semble qu'un modèle historiographique a-racial est possible. Cf. Fredrickson, George. *White Supremacy, A comparative American and South-African Perspective*, Oxford University Press, 1981

ont une physionomie propre aux lieux qu'ils habitent »²⁶⁶ et les différences physiologiques touchant à l'organisation doivent à son sens être prises en compte lorsque l'on tente d'établir les causes du « génie ». Ce qu'il nous importe de souligner dans ce premier chapitre est le fait que Diderot ouvre un espace théorique qui reste en revanche absolument vide dans la science de l'homme d'Helvétius. Chez ce dernier, le comportement de l'homme ne fait l'objet d'aucune *recherche* parce qu'il suit des principes politiques et moraux sans rapport aucun avec l'ordre des faits naturels.

Le discours d'Helvétius ne fait aucune place à l'heuristique, parce qu'il s'inspire d'une norme philosophique traditionnelle qui est celle de la civilité. Or, il est impossible de formuler des jugements théoriques en dehors d'une perspective heuristique. De ce fait, le racialisme hiérarchique est impossible chez Helvétius puisque son discours se situe explicitement en dehors de l'épistémè de l'histoire naturelle de l'homme qui rapporte les organes et les organismes à des fonctions naturelles. Pour lui, la fonction des individus est de participer à la vie politique et donc d'être « humain », au sens de se comporter avec humanité envers ses semblables. Le concept de race tel qu'il est en train d'être formulé par l'intermédiaire de la notion de dégénérescence sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme par Buffon notamment, reste au contraire une piste envisageable chez Diderot dont la philosophie possède une dimension heuristique.

Et il y a bien sûr l'article « humaine espèce »²⁶⁷ [...]. Il est vrai que cet article est essentiellement un résumé du chapitre de Buffon sur le sujet, et qu'à la différence de l'article « animal », Diderot n'engage pas de dialogue avec l'auteur de l'*Histoire naturelle*. Il se contente de reproduire ses descriptions des différentes races d'hommes. Ce qui en ressort, c'est bien sûr le fait qu'il existe une seule race d'hommes qui s'est *altérée* en se répandant dans les différents continents et sous différents climats. [Thomson, 1999 : 202]²⁶⁸

²⁶⁶ Diderot in Thomson, Ann art. Cite, 1999. Ann Thomson écrit d'autre part que la modification de l'opinion de l'Abbé Raynal sur les causes des différences entre les "races" est notable entre l'édition de *L'histoire philosophique et politique* de 1770 (iv : 121) et celle de 1780 (vi : 126). Cf. Thomson, Ann. *Bodies of Thought: Science, Religion, and the Soul in the Early Enlightenment*, Oxford University Press, 2008.

²⁶⁷ Dans l'*Encyclopédie*

²⁶⁸ italiques ajoutées

Il nous semble que par le refus méthodologique de prendre en compte l'organisation physiologique des individus dans l'examen des causes qui conduisent les individus à développer plus ou moins bien leurs aptitudes intellectuelles, Helvétius s'empêche de glisser sur la pente théorique²⁶⁹ créée par l'ambition qu'a Diderot de constituer une *connaissance* de l'homme où des faits *physiologiques* peuvent expliquer directement l'inégalité d'esprit chez des individus par ailleurs bien conformés. L'opposition entre Diderot et Helvétius tourne à la faveur du premier dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle et cela nous semble révéler une évolution épistémologique propice à l'émergence du racialisme hiérarchique savant. Mais pour que le concept naturaliste de race soit considéré de façon consensuelle au titre de clef heuristique pour la science de l'homme, il faudra d'abord que les faits naturels portant sur la description physique des variétés humaines aient été intégrés au sein de perspectives théoriques pouvant prétendre à une objectivité et à une universalité au-dessus de tout soupçon d'ethnocentrisme²⁷⁰.

L'introduction d'une véritable *heuristique* dans les discours portant sur les comportements humains est à notre sens l'évolution épistémique interne à l'histoire des discours scientifiques de la seconde moitié du 18^{ème} siècle qui permet de formuler le projet d'une science de l'homme dont les principes sont ceux de l'histoire naturelle. A notre sens, c'est cette évolution qui crée les conditions d'émergence et de banalisation du racialisme hiérarchique sur le registre des discours savants français. Considérer, comme Helvétius, l'intérêt personnel, l'éducation et le régime politique comme uniques clefs interprétatives des comportements individuels et collectifs nous semble opposer un

²⁶⁹ La mention que fait Helvétius du hasard parmi les causes principales du génie indique à notre sens qu'il faut préciser le propos de Michèle Duchet au sujet de l'unité forte qu'elle discerne chez Helvétius entre « la connaissance des lois intellectuelles et physiques de l'homme ». Cf. Chappey, art. cit. pp. 45-6. Voir Duchet, Michèle. 1995, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995 ; p. 377 et sq.

²⁷⁰ Chez Claude Nicolas Lecat, les observations physiologiques portant sur la couleur de la peau sont par exemple encore nettement dissociées de l'ethnocentrisme. A notre connaissance, ce ne sera plus le cas au 19^{ème} siècle. «Quelle folie même de regarder la couleur noire, ou toute espèce de couleur ou de physionomie comme la punition d'un crime de lèse-majesté divine. Croit-on que les Nègres s'en estiment moins et qu'ils soient en effet moins estimables, par ce que le commun des blancs ont leur figure en horreur ; ils sont bien bons et bien plus judicieux que nous, s'ils ne nous rendent la pareille ? Croyez-moi, ces peuples ont leur Vénus comme nous avons la nôtre et ce n'est point à nous de décider laquelle des deux divinités Grecque ou Ethiopienne mérite d'obtenir la pomme. » Cf. Lecat, Claude-Nicolas. *Traité de la couleur de la peau humaine en général, de celle des nègres en particulier, et de la métamorphose d'une de ces couleurs en l'autre, soit de naissance, soit accidentellement*, Amsterdam, 1765 ; p. 7

rempart philosophique au succès épistémologique du concept de race. Si le succès heuristique du concept de race géo-ancestrale reste largement à venir dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, il est toutefois déjà possible de distinguer des fissures dans l'épistémologie présidant traditionnellement aux discours savants portant sur les comportements « humains ».

En particulier, il nous semble que les ambitions théoriques des philosophes acquis à la révolution épistémologique promise par les nouveaux terrains empiriques de la science de l'homme sont beaucoup plus enclines à consolider le méta-paradigme racialisé qu'à l'affaiblir. Au chapitre suivant, nous allons poursuivre la documentation de l'écart qui se crée entre la vision traditionnelle non racialisée et les nouvelles velléités épistémologiques des sciences de l'homme. Nous allons voir notamment que Charles Bonnet, le premier philosophe français à employer le concept de *psychologie* dans son acception moderne, cède à la tentation de cristalliser l'inégale répartition de la puissance militaire et politique entre les peuples européens et les autres au sein d'un cadre explicatif qui fige dans une situation d'infériorité naturelle les organismes des individus dont l'ascendance n'est pas européenne.

Chapitre 2 : L’humanité ou l’espèce humaine ?

Nous allons étudier dans ce chapitre l’émergence des nouvelles tendances épistémologiques qui ont permis le renforcement du méta-paradigme racialisé dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Nous allons voir que c’est par l’intermédiaire d’hypothèses heuristiques portant sur la dégénération de l’organisation physiologique sous l’effet du climat que l’idée selon laquelle la raison réside toute entière dans chaque homme²⁷¹ devient de plus en plus minoritaire sur le registre des discours savants. Ce qu’il va nous importer de mettre en exergue ici est le fait qu’avant la première abolition de l’esclavage en 1794, le registre discursif savant abrite encore souvent l’égalitarisme « racial »²⁷². Nous allons en effet souligner qu’en raison des modifications de la structure du registre discursif savant qui accompagnent l’émergence de la science de l’homme, l’égalité des races deviendra une théorie de moins en moins fréquente après cette date.

Notre objectif est ainsi d’analyser ce que les historiographies focalisées uniquement sur l’histoire du racisme se sont refusées à faire, négligeant d’interroger les transformations portant sur l’acte cognitif qui ont permis à la science de cautionner les théories inégalitaires portant sur les races humaines. Nous tenterons ainsi par exemple de raffiner l’analyse proposée Louis Sala-Molins dans un ouvrage qui, en faisant écho à la douleur des victimes de la traite négrière, invite à « ne pas trier » dans le « bouillon

²⁷¹ Nous avons vu qu’une telle conception est appelée la « charte de l’universalisme » par Aimé Césaire et qu’elle domine encore l’épistémè du 17^{ème} siècle. Cf. Césaire, ouvrage cité, 2006 ; Descartes, ouvrage cité, 1908, La Bruyère, ouvrage cité, 1808.

²⁷² Il ne s’agit-il pas à proprement parler d’égalitarisme « racial » avant 1800 puisque le concept de race n’occupe alors pas encore une place centrale dans les discours portant sur l’homme. Cf. George Jr. *French Anthropology in 1800* in *Isis*, Vol. 55, No. 2. (Jun., 1964), pp. 134-150 ; p. 148. Avant 1800, ce concept est alors beaucoup plus courant sur le registre discursif de l’élevage et de l’horticulture ainsi que l’a récemment montré Claude Olivier Doron. Cf. Doron, ouvrage cité, 2011.

conceptuel » qu' « est le texte juridique le plus monstrueux qu'aient produit les temps modernes »²⁷³.

Je constate que les deux attitudes, abordées chapelet en main, ou le doigt à la bonne page de Buffon ou de Voltaire, ou affichées sans lecture ni patenôtre, se confondent pleinement ; et que s'il leur arrive de se distinguer l'une de l'autre, l'une et l'autre plaquent le fouet ou le fer sur la peau noire avec autant d'efficacité. Etampée ou fouettée, croit-on vraiment qu'en hurlant de douleur la victime se demande si on lui fait ça parce qu'elle est noire ou plutôt esclave, esclave plutôt que noire, ou les deux « choses » à la fois. [Molins, 1987 : 10]

Nous allons au contraire distinguer le registre théologique du registre philosophique et scientifique dans la mesure où l'étayage de la théorie inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles des races humaines est devenu beaucoup plus consistant à partir du moment où la science de l'homme est devenue institutionnelle. La puissance rationnelle du « système des races » ne doit à notre sens pas être occultée par l'historiographie contemporaine dans la mesure où les sciences humaines contemporaines héritent aujourd'hui de tout un ensemble de présupposés qui se sont cristallisés depuis les années 1750. Parmi ces présupposés se trouve en effet le postulat d'objectivité de la nature qui a permis d'évaluer l'individu au regard d'une conception naturaliste de l'intellect au sein de laquelle l'introduction du concept race joue un rôle décisif.

Il est donc nécessaire de distinguer l'étayage théologique de l'étayage scientifique du racialisme dans la mesure où la philosophie racialiste contemporaine repose à notre sens toujours sur les présupposés théoriques informant les sciences de l'homme depuis les années 1750. En particulier l'idée que l'on peut traiter des comportements « humains » sur le même registre que celui sur lequel sont énoncés les jugements émis au sujet des phénomènes physiques nous semble être toujours à l'œuvre aujourd'hui dans l'anthropologie étasunienne²⁷⁴. Clarifier l'histoire de l'adoption du postulat de la nature par les sciences de l'homme nous paraît ainsi une étape importante dans la documentation

²⁷³ Louis Sala-Molins fait ici allusion au *Code noir* dans une étude portant sur la période chronologique allant de 1685 à 1848. Cf. Sala-Molins, Louis. *Le code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987

²⁷⁴ Cf. Gil-White, art. cité, 2001

du rôle que joue le concept de race humaine dans la généalogie des théories scientifiques. En effet, l'égalitarisme « racial », encore présent dans les présupposés majoritairement à l'œuvre dans les théories savantes portant sur l'homme avant l'adoption du postulat d'objectivité de la nature par les sciences de l'homme disparaît virtuellement après cette adoption. Entre 1750 et 1830, nous avons à notre sens affaire à une phase de transition au cours de laquelle le méta-paradigme racialisé se renforce, les sciences de l'homme atteignent leur moment institutionnel et l'activité philosophique se dissocie de plus en plus nettement de l'activité scientifique.

Même si les « sciences humaines »²⁷⁵ ont servi de justification savante à l'altération du statut ontologique et juridique des peuples colonisés alors qu'elles n'étaient qu'une partie de la totalité d'un savoir alors constitué aussi par les « sciences divines »²⁷⁶, le moment *naturaliste* de la science de l'homme qui intervient dans les années 1800²⁷⁷ a introduit une modification fondamentale dans l'étayage savant de l'idée inégalitaire. Entre les années 1830 et 1950, l'ethnologie et l'anthropologie se présenteront en effet au titre de sciences de l'homme et des races humaines et hiérarchiseront *systematiquement* les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races. Bien que les modalités théoriques étayant le racialisé hiérarchique évoluent au cours des années 1750-1950, il est selon nous possible d'assigner une cause épistémologique à

²⁷⁵ Cf. *Inventing Human Sciences, Eighteenth Century Domains*, ed. Fox, Porter & Wolker, University of California Press, 1995. L'expression « sciences humaines », qui existe déjà dans l'*Histoire naturelle des deux Indes* de José Marie de Acosta, n'implique que la distinction entre ces sciences et les « sciences divines ». Dans ce discours, le baptême a le pouvoir d'altérer radicalement l'identité des individus aux yeux des autorités politiques mais fait intervenir un élément surnaturel qui sera de plus en plus étranger au registre discursif des sciences de l'homme une fois qu'il aura adopté le postulat d'objectivité de la nature. Défendant la cause des amérindiens du Chili, Acosta donne cependant déjà au climat un rôle déterminant dans la constitution du tempérament des peuples et note que « ce Royaume de Chili approche plus de la température de l'Europe qu'aucun autre des Indes, tant aux fruits de terre, qu'en la disposition du corps et de l'esprit des hommes ». Cf. Acosta, José Marie de. *Histoire naturelle des Indes*, trad. Française, 1613, chap. 4, p. 54.

²⁷⁶ Ce renforcement coïncide avec les premières formulations physiologiques du présupposé selon lequel les peuples chrétiens depuis de nombreuses générations sont naturellement supérieurs aux peuples non chrétiens. Cf. Rubiés, Joan Pau. "Christianity and Civilisation in sixteenth century Ethnological Discourse", in *Shifting Cultures, interaction and discourse in the Expansion of Europe*, Henriette Bugge; Joan Pau Rubiés (Eds.), LIT, 1995, pp. 35-60. Du même auteur, voir aussi « Hugo Grotius's Dissertation on the Origin of American Peoples and the use of comparative methods », in *Journal of the History of Ideas*, vol. 52, n. 2, apr.-Jun. 1991, pp. 221-244.

²⁷⁷ Cf. Blanckaert, Claude. "1800 – Le moment 'naturaliste' des sciences de l'homme » in *Sciences Humaines, Revue d'histoire des sciences humaines*, 2000/2 - N° 3, pp. 117-160

l'adoption des certitudes coloniales quant à la hiérarchie existant naturellement entre les races humaines par les théories scientifiques. C'est ce que nous allons tenter de faire en mettant en exergue le rôle joué par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature dans les discours des sciences de l'homme.

Le mouvement qu'il nous semble important d'analyser est celui qui, la science de l'homme à rejeter progressivement les jugements normatifs au titre du fait qu'ils n'adoptent pas le postulat d'objectivité de la nature à partir des années 1750. Ce modèle théorique inspiré par l'histoire naturelle qui a été très utile pour l'émancipation de la science du giron de la théologie au moment de la Révolution française conduisit néanmoins à l'exclusion systématique des jugements normatifs du registre de la science de l'homme de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, c'est à dire principalement de l'anthropologie raciale. Nous allons montrer dans ce chapitre que dès 1750 et 1800, le concept de race a joué un rôle décisif dans l'établissement de la prétention discursive de la science de l'homme de n'énoncer des jugements portant sur l'homme ne contenant que des énoncés théoriques, c'est à dire portant que sur *ce qui est* et jamais sur *ce qui doit être*.

Nous allons voir qu'à cette époque l'autonomisation discursive des « sciences humaines » a vis-à-vis des « sciences divines » a coïncidé avec la quasi-disparition de l'égalitarisme racial sur le registre discursif savant. Il nous semble en effet qu'en remplaçant le concept normatif d'humanité par le concept théorique d'espèce humaine, l'histoire naturelle de l'homme est parvenue à instaurer la croyance en la diversité du statut ontologique des races. A notre sens, le fait qu'après 1750, nous avons affaire à une configuration épistémique tout à fait différente²⁷⁸ de celle caractérisant l'époque où la téléologie dominait le discours savant doit donc être pris en compte. Il permet de reconnaître qu'avant cette date, les autorités savantes liées au système épistémologique admettant encore l'immatérialité de l'âme rationnelle cautionnaient encore officiellement

²⁷⁸ Cf. Mercier, Roger, *La réhabilitation de la nature humaine (1700-1750)*, thèse pour le doctorat, éditions La balance, 1960

une théorie selon laquelle l'égalisation du statut ontologique et juridique était acceptable du point de vue de la science²⁷⁹. Ce fait est souligné non pas pour conclure que cette théorie a nécessairement été employée afin d'égaliser le statut ontologique des populations mises en contact par l'histoire coloniale car les exemples d'interprétation inégalitaires de la Révélation abondent à cette époque.

Nous voulons uniquement indiquer qu'il n'y avait alors pas encore de contradiction interne aux discours savants s'opposant à un égalitarisme pouvant théoriquement s'appliquer de manière universelle à l'intérieur des espaces politiques rendus cohérents par la foi religieuse. Après 1750, la diffusion du concept de race sur le registre des discours savants portant sur l'homme rend en revanche l'énonciation du concept d'égalitarisme racial difficile dans la mesure où le concept de race est hérité de l'histoire naturelle et suppose la reconnaissance d'une *qualité* permettant de distinguer les individus selon leur race. L'égalité étant étymologiquement la reconnaissance du fait qu'aucune différence de *qualité* ne caractérise les deux objets comparés, le concept d'égalité est donc antinomique du concept de race. A partir des années 1750, la diffusion du concept de race indique ainsi à notre sens l'émergence d'un système épistémologique où le concept d'égalitarisme racial comporte une tension interne lorsqu'il est formulé sur le registre de la science de l'homme. Cette tension subsiste jusqu'à aujourd'hui et est liée à l'adoption du postulat d'objectivité de la nature qui s'oppose à l'impératif égalitaire qui procède d'une norme politique et non d'un fait naturel.

Au 18^{ème} siècle, la stratégie d'expansion de l'Europe catholique change avec l'émergence des Etats-Nations. Alors que l'Empire ottoman représente une menace de moins en moins importante pour les Etats chrétiens, l'identité politique est en passe de

²⁷⁹ Nos recherches portant sur les périodes antérieures à l'époque moderne nous invitent pour le moment à suivre l'historiographie du racisme dans son insistance sur la loi portant sur « *Limpieza de Sangre* » en Espagne au 15^{ème} siècle comme événement marquant l'invention du racisme moderne en Europe. Mais il faut souligner qu'entre le haut moyen-âge et le siècle des Lumières, le « racisme » se fonde le plus souvent sur une exégèse populaire des textes sacrés qui est généralement invalidée par les théologiens liés au pouvoir politique mais non pas par les historiens et les premiers anthropologues. Sur l'écart entre le racisme populaire et le racisme savant et le fait que ce dernier ne date véritablement, au plus tôt, que du 17^{ème} siècle, voir Poliakov, Léon. *Le mythe aryen*, Calmann-Lévy, 1971 ; p. 141. Sur la connexion entre la naissance du racisme et de l'anthropologie, voir Gliozzi, ouvrage cité.

trouver une nouvelle base épistémologique. La substitution de la religion par l'histoire naturelle est le processus qui nous intéresse ici dans la mesure où il explique à notre sens l'émergence des identités raciales congruentes avec le mode ségrégationniste de colonisation dont le choix se confirme au 18^{ème} siècle malgré l'abolition de l'esclavage. Comme nous allons le voir dans ce chapitre, le registre de la science et celui de la philosophie ont connu une rénovation si complète à l'époque des Lumières qu'il n'est pas facile de saisir si nous avons affaire à un même discours avant et après le 18^{ème} siècle²⁸⁰.

A notre sens, ce qui importe est la modification de la structure discursive des sciences portant sur l'homme et le comportement humain. Nous allons suggérer dans ce chapitre que la transformation systématique des jugements normatifs portant sur la civilité et l'*humanité* en jugements théoriques relatif à l'*espèce humaine* explique la minoration de l'égalitarisme « racial » dans les théories savantes depuis les années 1750. Notre thèse est que l'abandon des jugements normatifs inspirés par une épistémologie traditionnelle²⁸¹ et dont la portée est théoriquement universelle a été facilitée par la multiplication d'hypothèses physiologiques portant sur la dégénérescence climatique de l'espèce humaine. A notre sens, le passage du normatif au théorique coïncide chronologiquement avec la naturalisation du concept d'humanité sur le registre des discours savants de la seconde moitié du 18^{ème} siècle. L'idée d'inégale aptitude intellectuelle des variétés ou des races a permis de contourner l'impératif comportemental contenu dans la charge normative du concept d'*humanité* entendu au sens de comportement civil qui « *doit être* » adopté envers l'Autre. La naturalisation du concept

²⁸⁰ L'égalité rationnelle de tous les hommes, affirmée par exemple dans les *Évangiles* par Saint Jean selon qui « la lumière véritable qui éclaire tous les esprits » est perdue de vue alors que le surnaturel était résolument chassé des discours savants dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Jean Ehrard note ainsi qu'« une fois de plus la 'nature' dont le [18^{ème}] siècle se réclame apparaît fille héritière du surnaturel qu'il renie. Un esprit 'éclairé' ne croit plus à l'existence d'une malédiction divine pesant sur les fils de Cham, mais aucun doute ne l'effleure à l'idée que la 'nature des choses' puisse vouer les orientaux au despotisme et les noirs d'Afrique au travail forcé. » Cf. Ehrard, Jean. *L'idée de nature en France*, Paris, 1963, tome 1 ; pp. 335, 705.

²⁸¹ Nous nous référons ici au concept d'*humanitas* tel qu'il est décrit par Annie Bruter dans un article où elle indique comment Francis Bacon, l'inspirateur principal de la réforme du système des connaissances humaines à l'époque des *Lumières*, rompt avec ce concept qui liait les sciences divines et sciences humaines. Cf. Bruter, Annie. « L'histoire enseignée et les «sciences humaines» au temps des humanités », in *Unité et globalité de l'homme Des humanités aux sciences humaines*, Sous la direction de Marie-Louise Pelus-Kaplan, Éditions Syllepse, 2006, pp. 33-49.

normatif d'humanité et l'émergence du concept d'espèce humaine ont en effet permis de formuler l'hypothèse qu'un lien existe entre l'organisation physiologique des variétés humaines et l'aptitude naturelle à la civilité. L'altération du statut politique des individus d'ascendance non-européenne fut ainsi renforcée par la formulation de jugements théoriques portant sur l'espèce humaine, une expression de plus en plus souvent employée au pluriel après 1800.

En empruntant le postulat d'objectivité de la nature aux sciences physiques, la science de l'homme a pu sécuriser un registre de discours objectifs au moment où apparaît le terme « biologie ». En énonçant des jugements théoriques portant sur *ce qui est* qui n'ont à première vue rien à voir avec une quelconque cause finale puisqu'ils portent sur la *nature* humaine, la science de l'homme a trouvé la position discursive lui permettant de décrire objectivement les différentes parties du *genus* humain. Ce discours scientifique pluralisant l'essence « humaine » a ainsi permis aux européens de se dispenser de la norme comportementale d'humanité et de civilité à l'égard des populations rencontrées au cours de l'histoire coloniale et dont l'ascendance n'était pas européenne. Cette norme, qui avait fait la force des régimes politiques fondés sur le « droit naturel »²⁸² s'étant mis dans une situation matérielle de conquérir le monde au début de l'époque moderne, allait ainsi être levée au moyen d'une justification provenant de l'intérieur même du registre discursif savant alors que les « sciences humaines » acquéraient leur indépendance vis-à-vis des sciences divines.

2- A) *Colonisation et civilité, le versant épistémique du problème.*

Après la première abolition de l'esclavage en 1794, le mode de justification savant employé pour justifier la différenciation du statut ontologique entre colons et colonisés est radicalement transformé. Avant cette date et depuis la découverte des Amériques par Christophe Colomb en 1492, nous avons principalement affaire à deux types de discours étayant l'idée que les peuples colonisateurs sont essentiellement

²⁸² Cf. Bloch, ouvrage cité, 1989

supérieurs aux peuples colonisés. Il y a d'une part ceux qui sont ancrés dans un substrat théorique appartenant aux « sciences divines » et évoluent sur un registre surnaturel et, d'autre part, ceux qui appartiennent aux « sciences humaines » et évoluent sur le registre de l'histoire naturelle. Le discours que Guillaume Postel présente à François 1^{er} illustre à notre sens le premier type d'argument²⁸³ et celui de Jean Mair²⁸⁴ illustre le second, bien que les deux types de connaissance soient employés de façon concourante²⁸⁵. Au cours des années 1750-1800, le renforcement du méta-paradigme racialisé va au contraire s'opérer à partir de l'exclusion systématique de tout discours faisant intervenir la notion de cause finale, c'est à dire de l'idée que la nature a été créée par Dieu en vue d'une fin.

Après 1794, ce sont en effet des arguments s'appuyant de plus en plus exclusivement uniquement sur l'histoire naturelle de l'homme²⁸⁶ qui sont crédités en faveur du maintien perpétuel des individus appartenant aux *races* non-européennes ou « non-blanches » dans un statut politique subalterne à celui des européens et de leurs descendants. A la différence des discours des « sciences humaines » ancrés dans le substrat théorique climatérique qui demeurent dans un état de tension théorique continu avec le message égalitaire de la théologie catholique²⁸⁷, le paradigme racialisé qui

²⁸³ Cf. Postel, ouvrage cité, 1560. Ici, l'idée de prédestination et d'élection divine du roi de France fonctionne sur un registre surnaturaliste.

²⁸⁴ Ce théologien écossais résidant à Paris fait appel aux théories climatériques de l'Antiquité et exhume notamment le discours aristotélicien sur l'esclave naturel afin de l'intégrer aux *auctoritates*, c'est à dire au corpus des textes faisant autorité. Cf. Thomas, Hugh. *Rivers of Gold: The Rise of the Spanish Empire, from Columbus to Magellan*, Random House Digital, 2005; pp. 297-8. Voir aussi Pagden, Anthony. *The Fall of Natural Man: The American Indian and the Origins of Comparative Ethnology*, Cambridge University Press, 1986; p. 39

²⁸⁵ « La ligne de démarcation entre savoir 'divin' et savoir 'humain' n'était pas une démarcation entre disciplines. Fondée sur l'existence de deux corpus textuels différents, mais qui étaient utilisés concurremment, elles passait à travers les disciplines en fonction du type de textes d'où provenaient les connaissances. C'est d'ailleurs l'effort pour distinguer les deux types de savoir qui caractérise les ouvrages aujourd'hui tenus pour les premières manifestations de l'esprit 'scientifique' ». Cf. Bruter, article cité ; page 46.

²⁸⁶ Buffon défend par exemple l'autonomie des « sciences humaines » vis-à-vis des « sciences divines ». Critiquant la théorie géologique d'un de ses contemporains, il regrette ainsi que ce dernier « ait pris les passages de l'Écriture sainte pour des faits de physique et pour des résultats d'observation astronomique et il a si étrangement mêlé la science divine avec nos sciences humaines qu'il en est résulté la chose du monde la plus extraordinaire qui est le système que nous venons d'exposer. » Cf. Buffon, George Louis-Leclerc. *Œuvres complètes*, Paris, 1835, tome I « théorie de la terre » ; p. 169

²⁸⁷ Sur le fait que les érudits ont apporté un soutien théorique aux opposants de la « première loi raciste », voir par exemple Yerushalmi, Y. H. « L'antisémitisme racial est-il apparu au XXème siècle ? De la *limpieza de sangre* espagnole au nazisme : continuités et ruptures » dans, *Esprit*, mars-avril 1993, pp. 5-35 ; p. 17. En 1652, Maurille de St Michel, raconte comment les Capucins exigent du Commandeur Longvilliers

émerge après 1794 est en adéquation parfaite avec la science de l’homme. Même si les autorités politiques et savantes en place avant la révolution épistémologique du siècle des Lumières ont été compromises dans le processus d’infériorisation du statut des populations colonisées par les européens depuis le début de l’époque moderne, le baptême demeure alors toujours un moyen efficace d’égalisation du statut ontologique et politique des différents peuples intégrés au même espace civil, ne serait-ce que du point de vue théorique. Comme l’ont souligné les historiens du racisme, le fait que le baptême ne suffise plus à l’égalisation du statut entre anciens et nouveaux convertis dans l’Espagne du 15^{ème} siècle est l’acte de naissance du racisme moderne²⁸⁸.

La mutation épistémologique intervenue au siècle des Lumières introduit une nouveauté sous le rapport qui nous intéresse ici dans la mesure où il n’y a, après cette date, plus de tension théorique entre la hiérarchie des races et l’ordre du savoir. Une fois que les « sciences divines » et particulièrement les *Commandements* de l’Ancien et du Nouveau testament ont disparu de l’ordre des connaissances, les « sciences humaines » sont devenues autonomes, c’est à dire qu’elles se sont passé des jugements normatifs qui constituaient leur ancrage philosophique. Nous allons voir dans ce chapitre que, dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, le tournant physiologique des discours savants portant sur l’homme a permis un nouveau type de jugement portant sur l’*humanité*. Ce qui va changer, c’est la signification du concept d’humanité qui était alors surtout investi d’une intension normative consistant à exiger un comportement *humain* vis-à-vis des individus intégrés au même espace politico-religieux que soi.

Notre hypothèse porte sur la mutation épistémologique qui a permis l’émergence de jugements théoriques indépendants de toute référence normative à l’époque où, afin de

de Poincy que les enfants baptisés des esclaves baptisés soient automatiquement affranchis. En 1646, l’ordre des Capucins est expulsé de Saint-Christophe et de Saint-Domingue en raison de ce zèle. Cf. Petitjean Roget Jacques. “Archéologie de l’esclavage à la Martinique (1635-1660)” in *Dialogues d’histoire ancienne*, vol. 11, pp. 738-752 ; p.747. Delacroix, Mgr J. *Histoire universelle des missions catholiques*, 3 vol. Paris, 1956-1958 ; Gravatt, *L’Eglise et l’esclavage*, Paris, L’Harmattan, 2003, pp. 63-67 ; Voir aussi Dutertre, Père rév. *Histoire générale des Antilles*, t.1, pp. 303-304. Voir aussi Peabody, Sue. “A Dangerous Zeal”: Catholic Missions to Slaves in the French Antilles, 1635-1800” in *French Historical Studies* - Volume 25, Number 1, Winter 2002, pp. 53-90.

²⁸⁸ Cf. Fredrickson, George. *Racism, a short History*, Princeton University Press, 2003 ; p. 42

se délivrer de l'emprise de la théologie, la science de l'homme a emprunté le postulat heuristique des sciences physiques, à savoir celui de l'objectivité de la nature. L'idée que la science doit exclure toute discussion des causes finales dans la formulation de jugements portant sur les phénomènes naturels nous semble légitime. En effet, postuler que l'homme est « maître et possesseur de la nature » ne nous paraît pas une idée problématique aussi longtemps que le principe épistémologique établissant l'égalité virtuelle de tous les hommes ne souffre aucune contestation sur le registre des discours scientifiques. Mais à l'époque où Descartes forge cette célèbre formule, un tel principe est en vigueur puisque la nature, l'essence ou l'être fondamental de l'homme sont considérés être l'âme intellectuelle, c'est à dire un principe immatériel.

Cependant, étant donné que ce principe relève d'une action surnaturelle trouvant sa raison dans l'octroi à tous les hommes d'une égale puissance intellectuelle par Dieu, les discours portant sur les comportements « humains » ne peuvent s'émanciper de la théologie et, plus particulièrement de l'idée que la condition humaine est déterminée par une téléologie dont la raison doit être cherchée dans l'acte divin de Création. Or, la philosophie française du siècle des Lumières tente de redonner à l'individu et à la collectivité politique la pleine responsabilité de leurs actions. En libérant l'individu et l'Etat des raisonnements faisant intervenir des éléments surnaturels, c'est à dire en leur permettant de choisir une téléologie propre et indépendante de Dieu, la science de l'homme s'est ainsi inspirée du postulat épistémologique qui avait fait le succès des sciences physiques.

L'idée que l'on doit discourir au sujet des comportements individuels et collectifs ainsi qu'au sujet de la nature des êtres humains sans faire intervenir la notion de cause finale, c'est à dire sans faire référence à l'*intention* à l'œuvre dans les phénomènes qui font l'objet du discours s'est ainsi implantée dans les sciences de l'homme. Cette idée nécessaire à l'établissement d'un discours savant laïc portant sur l'individu et la collectivité politique a connu un succès important dans les années 1750-1800, alors que les valeurs de la Révolution française se sont imposées sur le plan politique. Mais l'adoption du postulat méthodologique des sciences physiques dans le cadre de discours

portant sur les individus humains a ainsi transformé les individus en *objets* scientifiques, c'est à dire qu'elle les a destitués de leur statut de *sujets* pensants. En adoptant le postulat d'objectivité de la nature, la science de l'homme est revenue sur une des acquisitions fondamentales d'une tradition philosophique remontant à Aristote et réactualisée par Descartes selon laquelle l'individu est caractérisé par un pouvoir de délibération.

En effet, afin de pouvoir traiter aussi objectivement de son objet que s'il s'agissait d'un phénomène naturel dont on ignore la cause finale, la science de l'homme est revenue sur le principe selon lequel l'individu est capable de délibérer au sujet du but qu'il se fixe. En formulant des jugements *théoriques* sur ses objets, la science de l'homme était ainsi en mesure de discourir à leur sujet sans faire référence à un but ultime qui les animerait et à les saisir d'une manière aussi objective que s'il s'agissait de phénomènes naturels. Mais cette méthode, efficace pour expliquer clairement la raison d'être des phénomènes naturels parce qu'elle exclut la référence à un créateur surnaturel qui seul serait en mesure d'expliquer ultimement le « pourquoi » de la nature, est inappropriée dans le cas de l'individu si l'on postule que ce dernier est libre. En effet, la reconnaissance du fait que les individus sont tous potentiellement capables d'exercer l'acte délibératif fait que le sujet ne peut réellement être un objet pour la science de l'homme.

Ce fait qui repose sur une base naturelle dans la mesure où la puissance délibérative est également présente dans chaque individu, n'est cependant pas naturel en soi parce que sa reconnaissance repose sur une *tradition* philosophique et politique. Or cette reconnaissance caractérise les régimes égalitaires depuis l'épicurisme et le stoïcisme qui sont des systèmes contemporains de la première occurrence historique de ces régimes égalitaires sous l'Antiquité gréco-latine²⁸⁹. Ainsi, en constituant les sujets qui sont tous

²⁸⁹ C'est l'analyse proposée par Célestin Bouglé qui assigne les sources du cosmopolitisme ancien à la philosophie d'Epicure, de son disciple Lucrèce et de stoïciens tels que Sénèque. Cf. Bouglé, *Les idées égalitaires étude sociologique*, Paris, Alcan, 1908. Voir aussi Bouglé, Bréhier, Delacroix, Parodi. *Du sage antique au citoyen moderne: études sur la culture morale*, Paris, Armand Colin, 1921 ; p. 23. Si c'est Jean-Paul Sartre qui fera, plus tard, le lien entre la pensée stoïcienne, celle de Descartes et la notion de liberté, des auteurs français interrogent déjà avec scepticisme le concept de nature humaine ou « plutôt de naturel des hommes » au milieu du 18^{ème} siècle. Ils y trouvent une solution en reconnaissant l'axiome Aristotélécien posant l'homme au titre d'animal politique, c'est à dire le principe normatif des humanitas

naturellement dotés de la puissance délibérative en objets scientifiques, la science de l'homme sape le fondement même de l'égalitarisme qui repose sur la reconnaissance de la puissance délibérative. En effet, cet acte rendu possible par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature permet à la science de l'homme de constituer des objets au sujet desquels elle peut prononcer *ce qui est* sans faire intervenir de motif surnaturel. Mais cet acte est logiquement incompatible avec la reconnaissance effective et actuelle du pouvoir de délibération des sujets. Ainsi, la tradition consistant à reconnaître le pouvoir délibératif du sujet a été infléchie par la nécessité de la science de l'homme de pouvoir formuler des jugements théoriques.

A notre sens, cet acte postulant l'objectivité de la nature est toujours à l'œuvre dans les théories des sciences humaines contemporaines, aujourd'hui confrontées au problème de se saisir des discriminations sociétales basées sur la reconnaissance par les individus de races, ces objets scientifiques issus de la réalité coloniale. Mais ces disciplines touchent ici à leur limite. Considérer objectivement l'identité « ethno-raciale » à l'origine des discriminations engendrant l'inégalité, elles maintiennent en effet tout à la fois l'intention de faire en sorte que cette identité soit reconnue et que tous les sujets soient tenus pour égaux « sans distinction de race ». Selon nous, la situation aporétique dans laquelle se trouvent les sciences humaines contemporaines vis-à-vis de la méthode à adopter vis-à-vis de « la question raciale » est donc liée à la structure même de leurs discours hérités de l'intention historique de faire la science de l'homme.

selon lequel être humain c'est savoir vivre avec ses semblables. « Je ne pourrais rejeter une notion si simple et si évidente, pour appeler *naturel* ce qui est le plus commun, sans tomber dans l'étrange absurdité de dire qu'il est naturel à l'homme de vivre contre sa nature : proposition qui renferme une contradiction grossière. Si je trouve donc d'un côté que sa nature exige qu'il vive d'une certaine manière avec ses *semblables* ; si je vois de l'autre qu'il fait souvent tout le contraire, la seule conséquence que j'en doive tirer est qu'il est très ordinaire à l'homme de faire ce qui convient à ses *passions* plutôt que ce qui convient à sa nature, comme j'ai déjà remarqué qu'il le fait souvent à l'égard de son corps même, quoique le désir de le conserver soit regardé comme la plus naturelle de toutes ses inclinations. » Cf. D'Aguesseau, *Méditations métaphysiques, Neuvième méditation, Œuvres complètes*, Paris, 1759-89, t. XI ; p. 449. [Italiques ajoutées] Cité par Ehrard, Jean. *L'idée de nature en France dans la première moitié du 18^{ème} siècle*, Paris, 1963, t. 1, p. 337. Cf. Sartre, Jean-Paul. *L'être et le néant, essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, [1943] 1991 ; 4^{ème} de couverture.

Comme nous l'avons suggéré, cette intention est servie par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature, qui permet non seulement aux disciplines contemporaines de formuler des jugements théoriques mais également au concept de race de devenir un des outils de la science de l'homme depuis les années 1750. L'hypothèse suivie dans ce chapitre est ainsi que la mutation épistémologique qui a permis aux sciences de l'homme de formuler des jugements théoriques est le processus ayant favorisé l'implantation d'une rationalité hiérarchique informée par le concept de race au sein même d'un discours savant qui y était imperméable aussi longtemps que l'âme ou l'essence des individus « humains » étaient considérés relever d'un principe surnaturel²⁹⁰. A notre sens, la substitution du concept d'humanité par le concept d'espèce humaine témoigne de cette mutation qui s'est opérée sur le registre des discours savants et sans laquelle le postulat d'objectivité de la nature n'aurait jamais pu être appliqué à la « nature humaine » dans la mesure où celle-ci était définie par l'âme intellectuelle et immatérielle, c'est à dire par un élément dont le principe est surnaturel.

Nous allons ainsi tenter de montrer que cette substitution, qui permet l'introduction des concepts pluriels de race, de variété et même d'espèce au sein de discours savants portant sur les mœurs, les coutumes et les lois « humaines », explique pourquoi l'égalitarisme « racial » devint de plus en plus difficile à articuler sur le registre des discours savants à partir de 1800. Notre analyse se focalise ici principalement sur quelques auteurs représentant d'une part le renforcement du paradigme racaliste et, d'autre part, l'égalitarisme « racial » qui persiste malgré la disparition progressive de l'épistémè encore dominante à l'époque de la *République des Lettres*²⁹¹. Nous allons voir

²⁹⁰ Nous verrons au chapitre que Firmin, l'auteur du 19^{ème} siècle à avoir le plus systématiquement développé l'égalitarisme racial s'exprime explicitement à ce sujet

²⁹¹ Au 17^{ème} siècle, les projets d'écriture universelle sont marqués de présupposés égalitaristes touchant les aptitudes rationnelles des différents peuples de la terre. Voir par exemple Mersenne, Marin. *Harmonie universelle, contenant la théorie et la pratique de la musique*, Paris, S. Cramoisy, 1636-1637. Voir aussi Knowlson, J. *Universal languages schemes in England and France, 1600-1800*, Toronto & Buffalo 1975 Bertrand Daugeron montre que les « systèmes de classification logique » se substituent aux découpages des arts libéraux en arborescence qui étaient encore présents dans les Encyclopédies humanistes. Cf. Daugeron, Bertrand, *Collections naturaliste entre science et empire 1763-1804*, Publications scientifiques du Muséum d'histoire naturelle, Paris, 2009. Ces collections qui considèrent les artefacts des sauvages au titre d'objets de la nature opèrent une fusion entre deux domaines encore distincts et représentés par deux arbres distincts dans la Pansophie du 17^{ème} siècle, l'« *arbor humanalis* » représentant le « monde de la culture » et l'« *arbor elementalis* » représentant le « monde réel ». Cf. Rossi, Paolo. *Clavis Universalis, arts de la*

dans ce chapitre et le suivant que certains discours savants de la seconde moitié du 18^{ème} siècle abandonnent les jugements normatifs présupposés par le système des humanités et emploient des hypothèses naturalistes justifiant la non-application des normes d'humanité et de civilité dans le traitement colonial des races non-européennes.

Nous allons voir que le méta-paradigme se renforce par une rénovation épistémique complète de l'ordre des connaissances qui permet la saisie naturaliste du concept l'*humanité*, impératif comportemental dans l'ancien système cognitif fondé principalement sur l'introspection et l'étude de l'histoire civile. Une étude sélective du registre des discours savants dans les décennies précédant l'abolition de l'esclavage va nous permettre de voir comment l'évolution de l'acception même des termes « science » et « philosophie » a permis le renforcement du méta-paradigme racialisé alors que la liberté, l'égalité et la fraternité étaient en passe d'être promulguées nouveaux principes politiques en France métropolitaine²⁹².

2- B) *Les motifs du racialisme savant dans l'idéal politique égalitariste révolutionnaire.*

L'abolition de l'esclavage joue, à notre sens, un rôle décisif dans la mesure où elle implique une reformulation de la règle coloniale, désormais en quête de nouveaux types de justifications dans l'ordre des connaissances²⁹³. Puisque notre focale est

mémoire, logique combinatoire et logique universelle de Lulle à Leibniz. Trad. Patrick Vighetti, éd. Jérôme Million, 1993 ; pp. 59-61.

²⁹² Sur traduction de la Déclaration des droits de l'homme dans les territoires coloniaux, voir Dubois, Laurent. « Republican antiracism and racism. A caribbean Genealogy » in *French Politics, Culture and Society*, vol. 18, n.3, Fall 2000. Voir aussi Singham, Shanti Marie. "'Betwixt Cattle and Men': Jews, Blacks, and Women, and the Declaration of the Rights of Man," in Dale Van Kley, ed., *The French Idea of Freedom: The Old Regime and the Declaration of Rights of 1789* (Stanford, 1994), 114-53. Voir aussi l'étude classique de James, C.L.R. *The Black Jacobins*, (1963), Vintage books 1983.

²⁹³ Pierre Boule a suggéré qu' « entre 1738 et 1763, l'approche raciste commence à devenir dominante, du moins dans la législation française ». L'analyse de Boule établit un lien entre cette mutation et la pression de la philosophie politique voulant rendre le statut juridique des esclaves égal à celui des européens. Cf. Boule, Pierre. "In Defense of Slavery: Origins of a Racist Ideology in France », in *History from Below Studies in Popular Protest and Popular Ideology in Honour of George Rudé*, Krantz (ed.), Concordia University, 1985 ; p. 224. Le mouvement épistémologique expliquant la minoration de l'égalitarisme racial tient à des tendances de l'histoire intellectuelle qui ne sont pas réductibles aux événements de l'histoire sociale envisagés par Pierre Boule. Même si notre analyse recoupe la sienne, notre intention d'expliquer le nouveau type de connaissance qui se met en place afin de justifier le racisme scientifique et de mettre en

épistémologique, nous ne suivrons que ponctuellement la méthode de la micro-histoire qui permet par exemple une étude détaillée des rapports de force entre les lobbys coloniaux et les législateurs métropolitains²⁹⁴. Notre intérêt porte principalement sur la mutation interne à l’histoire des sciences expliquant les difficultés croissantes rencontrées par les auteurs voulant articuler des arguments relevant de l’égalitarisme racial à la toute fin du 18^{ème} siècle. Dans ce chapitre, nous allons par exemple montrer que le discours de Charles Bonnet et celui du marquis de Condorcet, qui envisagent tous les deux l’appréciation qualitative de l’*intelligence* en la rapportant à l’étude physiologique du cerveau, participent de ce fait au renforcement du méta-paradigme racialiste.

Les discours d’Helvétius et de Pierre Poivre, philosophe, botaniste et administrateur colonial aux îles de France et de Bourbon, missionnaire en Asie durant sa jeunesse, proposent au contraire une explication tout à fait différente de l’inégalité des peuples sur l’échelle de la « civilisation »²⁹⁵, explication qui passe par l’introspection et l’étude de l’histoire civile. Nous verrons ainsi qu’il existe dans certains discours savants une intention d’égaliser le statut politique des variétés non-européennes avec le nouveau statut promis aux français métropolitains au moment de la Révolution. En étudiant le discours philosophique de Pierre Poivre, nous allons voir que cette intention procède d’une part de présupposés théoriques relevant à notre sens de l’égalitarisme racial et,

lumière les discours qui s’y opposèrent requiert que nous étudions des tendances plus larges, mais aussi plus profondes et que nous renouions pour cela avec la méthodologie de l’histoire des idées quelque peu désuète depuis les années 1970. Point historiographique recueilli personnellement lors d’entretiens accordés par P. Boule au cours de l’année 2013-2014.

²⁹⁴ Une telle étude pourrait cependant être fructueuse dans la mesure où elle peut par exemple faire peser un doute quant à l’intention de Condorcet d’égaliser le statut politique des blancs et des noirs dans les colonies françaises. Dans leur commentaire d’un manuscrit de Condorcet relatif aux débats sur l’abolition de l’esclavage, les historiens contemporains ont conclu à l’ironie de notre auteur lorsqu’il déclare aux colons « d’ajouter à l’article premier de la Déclaration des Droits : tous les hommes blancs naissent libres et égaux en droits ; donner une méthode pour déterminer le degré de blancheur nécessaire ! » Cf. Robinet, Jean-François. *Condorcet, sa vie, son œuvre, 1743–1794* (Paris: Librairies-Imprimeries Réunies, s.d), 1894 ; pp. 69–70. Voir aussi Larcher, Silyane. « Neither Color-Blind Nor Color-Conscious: Challenging French Universalism in the Plantation Colonies of the Antilles (Eighteenth and Nineteenth Centuries) » in *Palimpsest*, vol. 4, 2015, issue 2, p. 189-208; p. 195.

²⁹⁵ Le verbe civiliser existe en Français depuis 1568 mais la première occurrence du terme civilisation semble être apparu du registre de la jurisprudence en 1721 pour désigner « un jugement qui rend civil un procès criminel ». Dès 1757, ce terme est défini de façon plus large pour signifier “ce qui rend les individus plus sociables“. En 1760, le terme est employé au sens de “processus historique d’évolution sociale et culturelle“. Cf. *Centre National Ressources Textuelles et linguistiques*, entrée « civilisation », étymologie. <http://www.cnrtl.fr/etymologie/civilisation>

d'autre part, de la velléité de développer l'agriculture dans une perspective construite selon la norme progressiste morale, politique et industrielle de la civilité.

Nous allons suggérer que l'égalitarisme « racial » de cette époque procède du fait que la norme de civilité était posée *apriori* et était supposée être applicable à toutes les *variétés* d'homme. Nous allons voir que cet égalitarisme ne requérait la formulation d'aucune hypothèse physiologique relative à la nature des organismes groupés par une ressemblance physique liée à l'ascendance géographique. Nous montrerons que le présupposé antagoniste à l'égalitarisme racial est celui affirmant qu'une organisation physiologique particulière caractérise chacune des *variétés* dont l'étude procède désormais de l'histoire *naturelle* de l'homme pour les auteurs qui posent les bases du traitement éthologique²⁹⁶ des comportements humains. Cette nouvelle manière de considérer les différentes positions occupées par les peuples sur l'échelle de la *civilisation* émerge en effet concomitamment à la banalisation du concept de race qui permet d'informer la connaissance de l'histoire *civile* par l'intermédiaire d'une théorie physiologique.

Nous avons vu au chapitre précédent qu'en renouant avec un schéma imaginé par Jean Bodin à partir des théories climatiques de l'antiquité, Montesquieu suggère par exemple dans les années 1750 que des différences physiologiques expliquent la diversité

²⁹⁶ Le terme « éthologie », qui désigne aujourd'hui indistinctement l'étude scientifique des comportements humains et animaux est apparu en 1611 au sens de « morale, traité sur les mœurs ». Dans la première moitié du 19^{ème} siècle, John Stuart Mill le recrée pour désigner « l'art de l'éducation, au sens le plus large du terme ». Cf. Miller, Dale E. *John Stuart Mill: Moral, Social, and Political Thought*, John Wiley & Sons, 2013; n. 54. Edjenguèlè Mbonji souligne le lien fort existant aujourd'hui entre cette discipline, la sociobiologie animale et humaine, la psychologie, la biologie, l'anthropologie, la linguistique et la psychologie évolutionniste chez des auteurs tels qu'Edward O. Wilson, Richard Dawkins, Leda Cosmidès, John Tooby, Steven Pinker, Matt Ridley, David Buss, Paul Ekman, Helen Fischer et Sara H. Blaffer. « Ils formulent une 'hypothèse modulaire' selon laquelle le cerveau humain n'est pas une *page blanche* à remplir par la culture, mais est constitué de circuits neuronaux programmés par des millions d'années d'évolution et responsables d'aptitudes et de comportements typiques spécifiques. » Cf. Edjenguèlè, *L'ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Presses Universitaires de Yaoundé, 2005 ; p. 61. Les ressorts de la conception objectiviste du comportement humain qui émerge en France après le siècle des Lumières ont été aperçus par Claude Blanckaert qui souligne : « Victoire de l'empirisme plat, le positivisme marque également, sous cette forme, le moment où la science revendique bruyamment son indépendance et s'aliène les verdicts de la *subjectivité*. » Blanckaert, Claude. « Un artefact historiographique ? L'anthropologie 'positiviste' en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle » in Annie Petit, *Auguste Comte, trajectoires positivistes (1798-1998)*, L'Harmattan, 2003 ; pp. 261-2 Italiques ajoutées.

des mœurs et que ces premières doivent être prises en compte dans l'élaboration du système législatif approprié à chaque peuple en fonction du climat. Une idée similaire est développée par Condorcet dans son discours portant sur les progrès de l'esprit humain, qui suggère que les européens disposent naturellement d'une capacité à la civilisation supérieure à celle des races non-européennes. Ce questionnement *empirique* faisant de l'analyse physiologique l'approche obligée dans les évaluations de l'intelligence entreprises par les savants à la toute fin du 18^{ème} siècle sera opposée à l'approche *aprioristique* des partisans de l'égalitarisme racial. Nous allons montrer que la sécularisation des discours savants et la métamorphose des présupposés heuristiques servant à l'évaluation de l'intelligence permettent le renforcement du méta-paradigme racialiste dans les années 1763-1793.

Les difficultés croissantes que rencontrent les partisans du fait que les races humaines possèdent naturellement un égal potentiel à participer à la vie politique ne procèdent pas uniquement des évolutions ayant cours dans les territoires coloniaux à l'époque précédant la révolution française. Notre analyse internaliste portant sur l'histoire des sciences va permettre de montrer que s'il devient de plus en plus difficile aux théoriciens de l'égalitarisme racial de produire des argumentations recevables, c'est notamment parce que le postulat selon lequel l'identité humaine procède d'une âme – d'un esprit ou d'une faculté intellectuelle dont le principe est immatériel – est de moins en moins recevable dans les discours savants. En procédant à une histoire « par le haut », c'est à dire située au niveau des théories savantes, nous allons voir que l'égalitarisme racial caractérise l'universalisme catholique²⁹⁷ ou républicain tel qu'il est encore

²⁹⁷ Des présupposés théoriques relevant de l'égalitarisme racial ont parfois sous-tendu les pratiques des missionnaires français en Nouvelle France. Voir par exemple Greer, Allan. *Mohawk Saint: Catherine Tekakwitha and the Jesuits*, Oxford University Press, 2005. C'est principalement l'histoire des sciences linguistiques qui offre témoignage de ce fait sur lequel nous reviendrons à la fin de ce chapitre. Je remercie Paul Cohen de m'avoir communiqué ces informations. Cf. Cohen, Paul. *Courtly French, Learned Latin, and Peasant Patois: The Making of a National Language in Early Modern France*, Volume 1. Cf. - Belmessous, Saliha. "Être français en Nouvelle-France : Identité coloniale aux dix-septième et dix-huitième siècles," in *French Historical Studies* 27, no. 3 (été 2004) ; voir aussi Havard, Gilles. Havard, Gilles. *Empire Et Métissages: Indiens Et Français Dans Le Pays D'en Haut, 1660-1715*. Editions du Septentrion, 2003 et du même auteur, "Les forcer à devenir citoyens : État, sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle)," *Annales* 64, no. 5 (2009). Du point de vue de l'histoire sociale, une bibliographie conséquente pourrait ainsi étayer la présence de présupposés égalitaristes dans les théories servant de

majoritairement envisagé dans les réformes coloniales de la fin de l’Ancien Régime et aux premiers moments de la Révolution.

Nous allons voir qu’il cède ensuite la place à une approche physiologique, c’est à dire naturaliste, au sein de laquelle les aptitudes intellectuelles des différentes races humaines sont toujours présumées inégales. Nous allons ainsi montrer que s’il est encore possible de dissocier l’universalisme progressiste et civilisateur de la pensée raciale dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, c’est en raison du fait que le transformisme, le saltationnisme²⁹⁸ et l’évolutionnisme ne sont pas encore les schémas théoriques de référence. En analysant la contribution du marquis de Condorcet (1743-1794), nous allons voir que son traitement de la question des *Progrès de l’esprit humain* tend à expliquer la suprématie intellectuelle du peuple européen et de ses descendants blancs dans « l’Amérique anglaise » comme résultant d’une disposition naturelle. Le refus explicite d’Helvétius à l’épistémè naturaliste des sciences de l’homme illustrera ici encore la posture épistémologique traditionnelle de l’égalitarisme racial dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle.

C’est le projet esquissé par Condorcet de *rechercher* la cause de l’inégale position des races sur l’échelle de la civilisation dans l’ordre des faits naturels qui le conduit à renforcer le méta-paradigme raciale. C’est au contraire l’objection faite par Helvétius à un tel type d’investigations qui explique que son discours demeure fidèle à l’égalitarisme racial et à une épistémologie n’offrant d’autre preuve aux jugements portés sur la nature humaine que l’introspection et la norme de civilité. Le discours d’Helvétius a ici encore retenu notre attention en raison de son inclination matérialiste. Il se distingue ainsi de la perspective théologique qui caractérise les discours relevant de l’égalitarisme racial dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle et qui conçoivent la nature comme ordonnée en fonction d’un projet ou d’une intention expliquée par une cause surnaturelle. Nous prendrons

fondement cognitif aux pratiques coloniales françaises au Canada avant la fin de la nouvelle France en 1756.

²⁹⁸ L’idée que les espèces ont évolué par sauts, en fonction de catastrophes naturelles ayant affecté l’histoire de la terre est par exemple défendue par Georges Cuvier (1769-1832) qui s’oppose sur ce point à la théorie de Jean-Baptiste de Lamarck (1744-1829) selon laquelle tout est progressif dans la « marche de la nature ». Cf. Corsi 1988, ouvrage cité, p. 101.

l'exemple de l'adresse politique que Pierre Poivre fait aux français installés dans les îles de France et de Bourbon au début de son mandat pour montrer que si l'imposition de la norme catholique est marquée par l'ethnocentrisme²⁹⁹, cette posture est à notre sens compatible avec l'égalitarisme racial.

Depuis le bas moyen-âge, la modalité religieuse de ce type de discours a bien sûr induit une exclusion principielle de certains peuples à la civilité, puisque c'était le fondement de l'extension de l'espace politico-religieux dominé par Rome. Mais du point de vue théorique qui nous concerne ici, l'immatérialité de l'âme était un substrat épistémique rendant l'égalisation du statut civil toujours virtuellement possible par conversion, ce qui n'est plus le cas une fois que ce substrat épistémique surnaturaliste devient incompatible avec les normes du discours scientifique. L'analyse du texte philosophique de Poivre met en évidence que son discours relève de l'égalitarisme racial parce que ses injonctions au développement universel de l'agriculture et de la civilité reposent sur une épistémè où l'*humanité* est conçue au titre de norme comportementale et non d'*espèce* pouvant être étudiée par l'intermédiaire de la méthode naturaliste mettant en exergue les races et les variétés naturelles de cette espèce.

Le traitement de l'histoire civile par Poivre ne fait à aucun moment intervenir l'histoire naturelle ; le progrès tel qu'il le conçoit est celui de l'humanité, entendue au sens encore contenu dans l'épistémè des *humanitas* et jamais celui de l'espèce humaine ou de ses subdivisions naturalistes que sont les races et les variétés. Les différences naturelles touchant à l'organisation physiologique des races ne comptent pas chez

²⁹⁹ Nous suivons à cet égard la pensée d'Ivan Hannaford qui voit une différence essentielle entre deux types d'inclusion politique, l'une fondée sur la foi ou la croyance en des valeurs politico-religieuses d'une part, et l'autre fondée sur la possession d'attributs naturels tels que l'ascendance géographique, la couleur de peau, la forme du crâne, la texture des cheveux, etc. Dans son étude historique, Hannaford conclut que le racisme tel qu'il existe aujourd'hui est une invention liée à la nouvelle épistémologie naturaliste qui se met en place dès la théorie de Jean Bodin au 16^{ème} siècle avant de devenir généralisée au cours de la période que nous étudions ici. Hannaford, Ivan. *Race, History of an Idea in the West*, University of John Hopkins Press, 1996. Cependant, le fait qu'Hannaford ne réalise pas que le concept d'Occident procède d'une construction historiographique de l'époque où les Etats d'Europe de l'ouest conçoivent leur identité collective de façon racialisée nous paraît regrettable. Selon nous, rien n'autorise en effet la monopolisation de la philosophie antique grecque par une tradition se voulant occidentale, rien sinon le désir tangible chez les descendants des populations européennes, états-uniennes notamment, de faire de la civilisation leur apanage naturel et exclusif.

Helvétius, Poivre et Volney, pour qui le *tempérament* est régulé par la volonté individuelle et celle des législateurs.

2- C) *Civilité et espèce humaine.*

Il y a à notre sens un paradoxe entre le fait que l'historiographie contemporaine considère, d'une part, que le projet universaliste catholique ou républicain³⁰⁰ voulant que tous les peuples de la terre deviennent civils a un caractère « raciste »³⁰¹ et le fait qu'elle reconnaisse, d'autre part, de manière consensuelle que la croyance en l'inaptitude naturelle de certaines races à quoi que ce soit relève du racisme. En effet, le racisme est défini par les sciences sociales contemporaines comme l'idée qu'un groupe humain serait naturellement porteur de « caractéristiques intellectuelles et morales qui valent pour chacun des membres de cet ensemble, quelles que soient leurs actions et leur volonté »³⁰². Mais penser que certaines races sont naturellement inaptes à la civilisation, ne revient-il pas à leur assigner une caractéristique intellectuelle et morale ? Dans son *Esquisse*

³⁰⁰ En 1789, le représentant du Tiers-Etats Emmanuel Joseph Sieyès écrit un célèbre passage contre le racisme nobiliaire dans lequel il reprend à notre sens sur un registre politique l'égalitarisme « racial » dont Helvétius avait fait la démonstration sur le registre physiologique. « Que si les aristocrates entreprennent [...] de retenir le peuple dans l'oppression, il [le tiers] osera leur demander à quel titre. [...] Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants, et d'avoir succédé à leurs droits ? ». Sieyès s'attaque ici aux thèses d'Henri de Boulainvilliers. Cf. Sieyès, Emmanuel Joseph. *Qu'est-ce que le tiers-Etat ?* Seconde édition, 1789 ; pp. 11-12 Pour une analyse détaillée de l'antiracisme nobiliaire chez les auteurs français à l'époque de la *République des Lettres*, voir Barzun, Jacques. *The French Race: Theories of its origins and their social and political implications prior to the Revolution*, Columbia University Press, 1932.

³⁰¹ Pour les partisans de l'idée que le racisme est contenu dans l'universalisme, cf. Goldstein-Sepinwall, Alyssa, *The Abbé Grégoire and the French Revolution: the making of modern universalism*, University of California Press, Berkeley, London 2005 ; du même auteur, voir aussi "Eliminating Race, Eliminating Difference, Blacks, Jews, and the Abbé Grégoire" in *The color of Liberty, Histories of Race in France*, Peabody and Stovall, Duke University Press, 2003 : pp. 28-41. Pour les opposants à cette idée, Laurent Dubois parle par exemple de « l'égalitarisme racial du décret de 1794 », « abolissant l'esclavage et naturalisant français tous les hommes de couleur dans toutes les colonies françaises ». Cf. Dubois, Laurent. « Inscribing Race in the Revolutionary French Antilles » in Peabody & Stovall, 2003, *ouvrage cité* ; pp. 95-107

³⁰² « Le racisme consiste à définir un ensemble humain par des attributs naturels, à en déduire des caractéristiques intellectuelles et morales qui valent pour chacun des membres de cet ensemble, quelles que soient leurs actions et leur volonté, et à éventuellement prolonger ces représentations par des pratiques d'infériorisation et/ou d'exclusion. » Cf. entrée « racisme » in *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, le Robert-Seuil, 1999. Cette définition du racisme a été choisie par Pap Ndiaye. Cf. Ndiaye, Pap. *La condition noire. Essai sur une minorité française*. Calmann-lévy, 2008 ; p. 192

historique sur les progrès de l'esprit humain, le marquis de Condorcet inclut une inconnue physiologique dans l'équation posée pour résoudre la question des différents états que les peuples occupent sur l'échelle ascendante de la « civilisation »³⁰³.

En employant explicitement le concept de race³⁰⁴, il fait une place à l'histoire naturelle sur le registre discursif savant traitant des *progrès* de l'esprit humain. La notion de *progrès* change ici de registre et implique la transformation physiologique des organes responsables de la fonction intellectuelle. Corrélativement, l'adjectif *humain* venant qualifier le terme « esprit » change lui aussi de registre et n'indique plus une norme comportementale comme nous allons voir que c'est le cas dans le discours de Poivre, mais un objet biologique. Dans le texte de Condorcet dont les dernières lignes ont été écrites dix ans³⁰⁵ avant la première occurrence française du néologisme « biologie »³⁰⁶, les progrès de l'esprit humain sont conçus comme étant conditionnés par des causes physiologiques.

Ainsi, la « perfectibilité indéfinie » des « facultés humaines » est selon lui fonction de « lois générales » qui sont celles du « globe où la nature nous a jetés »³⁰⁷. Poursuivant les observations faites au chapitre précédent au sujet de Montesquieu et Diderot, nous voyons ici que Condorcet accorde aussi un certain intérêt heuristique aux « sciences de l'organisation »³⁰⁸ lorsqu'il s'agit d'imaginer la cause de l'inégalité des esprits. Selon

³⁰³ Dans « La dixième époque, les progrès futurs de l'esprit humain », Condorcet évoque ainsi « l'état de *civilisation* où sont parvenus les peuples les plus éclairés » et demande si « la barbarie des peuplades africaines » et « l'ignorance des sauvages » peut être résorbée par la civilisation malgré la « différence naturelle des facultés » entre ces peuples d'une part et « les français et les anglo-américains » d'autre part. Cf. *Œuvres de Condorcet*, LCI/51 (annoté) Italiques ajoutées

³⁰⁴ 1847 : 624

³⁰⁵ Cf. Condorcet. *Projets, Esquisse, Fragments et Notes (1772-1794)*, édité sous la direction de J.P. Schandeler et P. Crépel par le « groupe Condorcet », Paris, INED, 2004

³⁰⁶ Jean-Baptiste Lamarck

³⁰⁷ Condorcet, Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de. « Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain. Fragment sur l'Atlantide ou efforts combinés de l'espèce humaine pour le progrès des sciences », *Œuvres de Condorcet*, Firmin Didot Frères, 1847, volume 6, p. 626

³⁰⁸ Dans les années 1830-1840, alors que l'anatomie comparée des races humaines deviendra une des disciplines enseignées au Muséum d'histoire naturelle, Henri Ducrotay de Blainville (1777-1850), successeur de Cuvier à la chaire d'anatomie comparée, écrira une *Histoire des sciences de l'organisation* dans laquelle il attribuera le miracle civilisationnel grec au fait que ce peuple est une « race d'une organisation heureuse ». Cf. *Histoire des sciences de l'organisation et de leurs progrès comme base de la philosophie*. Paris 1845 (3 volumes) vol. 1 ; p. 28.

Condorcet, « l'observation des animaux domestiques et même des animaux sauvages » nous *apprend* que les caractères physiques ainsi que « l'aptitude à certaines opérations se transmettent dans les *raças* avec la vie par la naissance et que cette transmission ajoute à l'influence du climat, de l'éducation et du régime », bien que « ces mêmes observations deviennent plus difficiles à faire sur l'homme »³⁰⁹.

Puisque « la constitution physique paraît influencer sur l'intelligence » et que « les physiciens » « ont observé les progrès où la dégénération dans les espèces d'animaux ou dans les plantes »³¹⁰, Condorcet accepte le schème de la dégénération climatique déjà présent depuis les années 1750 chez Montesquieu³¹¹ et dans la médecine coloniale d'inspiration hippocratique³¹².

L'influence des climats sur les facultés intellectuelles et morales des hommes, est encore un de ces faits généraux dont la réalité ne peut être contestée mais dont les limites incertaines nous laissent abandonnés à toutes les chimères de l'exagération de l'hypothèse exclusive. [Condorcet, 1847 : 636]

C'est l'inclusion d'une hypothèse naturaliste dans une théorie portant sur la civilisation qui nous permet d'estimer que Condorcet, qui a pourtant milité pour

³⁰⁹ Condorcet, *op. cit.* page p. 624 [italiques ajoutées]

³¹⁰ Condorcet, *op. cit.* page 629

³¹¹ Sur le fait que les contributions littéraires de François Bernier comptent parmi les sources bibliographiques de Montesquieu, voir Dodds, Muriel. *Les récits de voyage : sources de l'esprit des lois*, Slatkine, 1980 ; p. 84. Conformément à la méthode de Bodin examinée au chapitre précédent, Montesquieu écrit « je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la *nature* des choses ». Cf. Montesquieu, *L'esprit des lois*, Didot, 1845, *Préface* ; p. 1. Sur l'importance de l'observation des lois naturelles qui permettent à Bodin de porter des jugements universels, Cf. Couzinet, ouvrage cité ; p.163. Sur le lien généalogique entre Jean Bodin et Montesquieu quant à l'idée que la diversité des climats est un élément important pour l'élaboration des lois, Cf. Glacken, ouvrage cité p. 433. Sur la manière dont la pensée de Bodin et Montesquieu favorise le renforcement de la pensée raciale, Cf. Hannaford, ouvrage cité ; p. 6.

³¹² Harrison, art. cit. Pour une théorie néo-hippocratique proche de celle de Montesquieu développée dans le cadre de la colonisation britannique, voir Falconer, William. *Remarks on the influence of climate, situation and nature of country*, London, 1781 La médecine hippocratique a aussi un aspect intégralement positif et sans lien avec le renforcement du méta-paradigme raciale. Elle permet un progrès important de l'hygiène et donc améliore la natalité en Europe dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Les médecins « encouragent les européens à quitter les climats insalubres et les régions malsaines d'Europe pendant les saisons malades ». Cf. Riley, James C. *The 18th century campaign to avoid disease*, Macmillan, 1987; p. 42. Pour l'application du paradigme hippocratique à la France métropolitaine, voir Moheau, Jean-Baptiste. *Recherches et considérations sur la population de la France*, Paris, 1778. Pour une analyse historiographique globale de cette question Cf. Desai, Jean-Paul (et als). *Médecins, climats et épidémies à la fin du 18^{ème} siècle*, Paris, 1972.

l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage à l'époque de la Révolution française, a favorisé le renforcement du paradigme racialisé. En rattachant les *progrès* de l'« esprit » à l'ordre des phénomènes physiques qui sont traités par des jugements théoriques, Condorcet les dissocie des jugements normatifs caractérisant traditionnellement le registre de la morale et de la politique. A la toute fin du 18^{ème} siècle, lorsque Condorcet emploie le terme « civilisation »³¹³, il ne désigne plus le *projet* normatif que désignaient les termes « civilité » et « humanité » chez Helvétius³¹⁴. Chez Condorcet, la civilisation est un objet physique dont la réalisation dépend en partie de la physiologie des races, qui est aussi sa condition d'existence. En revanche, la « science de l'homme » d'Helvétius est indépendante des conjectures de l'histoire naturelle au sujet des différences organisationnelles entre les individus, les races nobiliaires, les peuples et les lignées théologiques telles qu'elles sont par exemple décrites dans l'*Ancien Testament*. Chez Helvétius, la norme d'humanité, l'injonction de « bienveillance pour les hommes » est posée a priori comme principe moral et politique qui s'impose malgré les différences physiques interindividuelles touchant à l'organisation physiologique.

A la différence des grandes figures de l'histoire de la philosophie française tels Diderot, Montesquieu, Rousseau et Condorcet, la pensée d'Helvétius est à notre sens marquée par une épistémologie singulière, fruit de son interprétation idiosyncrasique du matérialisme épicurien. Sa « science de l'homme » demeure étrangère à l'empirisme baconien³¹⁵ et se réfère à l'introspection et à l'étude de l'histoire civile comme moyen

³¹³ A la différence de Condorcet, Helvétius et Poivre n'emploient pas le terme civilisation mais celui de civilité. Ils sont fidèles au sens que Linguet donne au terme de civilisation selon le *CNRTL* : un « stade idéal d'évolution matérielle, sociale et culturelle auquel tend l'humanité ». Cf., en ligne.

<http://www.cnrtl.fr/etymologie/civilisation>. Notre perspective tend ainsi à suggérer que ce que l'historiographie contemporaine a appelé la « théorie des stades » peut être dissocié du renforcement du méta-paradigme racialisé scientifique. Ronald Meek souligne par exemple que cette théorie est présente chez Turgot, Rousseau, Helvétius et Goguet alors qu'il y en a « peu de traces » chez Voltaire, Diderot et dans l'*Encyclopédie*. Cf. Meek, Ronald L. *Social Science and the Ignoble Savage*, Cambridge University Press, 1976 ; chap. 3, esp. p. 97.

³¹⁴ Helvétius oppose cependant « civilité » et « vraie politesse » de façon rhétorique. Sa définition de cette dernière recoupe ce que nous désignons par la dimension normative du concept d'humanité : « un sentiment fin, délicat et habituel de bienveillance pour les hommes ». Cf. Helvétius. Saint-Lambert. *Œuvres complètes d'Helvetius*, Paris 1793, Volume 2 ; p. 121

³¹⁵ Jean-Marc Chatelain montre comme l'épistémologie empirique baconienne indique une rupture avec les humanités et permet de rompre avec l'acceptation traditionnelle du terme encyclopédie renvoyant à l'image du « cercle des muses ». Cf. Chatelain, Jean-Marc. « Du Parnasse à l'Amérique : l'imaginaire de

principal d'acquisition de la connaissance. Helvétius refuse ainsi explicitement d'ouvrir l'espace discursif portant sur les causes de l'inégalité des accomplissements intellectuels à des investigations concernant l'organisation physiologique.

La conclusion générale de ce discours, c'est que tous les hommes, communément bien organisés, ont en eux la *puissance physique* de s'élever aux *plus hautes idées* ; et que la différence d'esprit qu'on remarque entre eux dépend des diverses circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés, et de l'éducation qu'ils reçoivent. Cette conclusion fait sentir toute l'importance de l'éducation. [Helvétius, 1758 : xix-xx]³¹⁶

Condorcet appartient à la génération qui suit celle d'Helvétius, et son discours s'ouvre beaucoup plus explicitement que celui de Buffon ou de Diderot au projet d'une connaissance naturaliste et empirique « des variétés actuelles de l'espèce humaine dans ses qualités physiques, intellectuelles ou morales »³¹⁷. Ce projet caractérise à notre sens la nouvelle orientation naturaliste que Condorcet donne à la « science de l'homme ». Ce que Condorcet appelle les « sciences sociales »³¹⁸ s'appuient en effet sur un ordre de connaissances différent de celui dont se servait encore Helvétius afin élaborer la « science de l'homme », alors encore entendue comme synonyme de « morale »³¹⁹. Et c'est dans l'ordre de connaissances convoqué par Condorcet que le méta-paradigme racialiste a trouvé l'espace théorique propice à son renforcement.

2- D) *L'introspection civile contre l'empirisme physiologique.*

Il pourrait à première vue paraître contradictoire d'inclure Condorcet, l'un des opposants les plus notoires à l'esclavage et à la « traite des nègres » dans notre histoire de la consolidation épistémologique du méta-paradigme racialiste. Il pourrait également

l'Encyclopédie à la Renaissance et à l'Age classique", in R. Schaer (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédie et bibliothèques, de Sumer au XXIème siècle*, BNF/Flammarion, 1996 ; pp. 156-163.

³¹⁶ Helvétius, Adrien. *De l'esprit*, Paris, 1758. « Tableau sommaire ».

³¹⁷ Condorcet, *op. cit.* p. 640

³¹⁸ Condorcet, *op. cit.* page 608

³¹⁹ Cf. Chappéy, Jean-Luc. « De la science de l'homme aux sciences humaines : enjeux politiques d'une configuration de savoir (1770-1808) » in *Sciences Humaines. Revue d'histoire des sciences humaines* 2006/2 - N° 15, pp. 43-68 ; p. 48

paraître surprenant de considérer qu’Helvétius, qui n’a rien écrit en faveur de la « cause des nègres », participe de l’égalitarisme « racial » étant donné que son discours ne prend pas en compte l’acception géo-continentale moderne du terme de race et se limite à la critique du préjugé nobiliaire. Cependant notre analyse est centrée sur l’épistémologie et non strictement sur la portée politique des discours. A cet égard, c’est une typologie de la « science de l’homme » qu’il nous importe de construire afin de comprendre de quels motifs épistémologiques procède l’égalitarisme racial. Force est d’abord de reconnaître que pour Helvétius, cette science repose exclusivement sur deux connaissances, celle des systèmes législatifs, c’est à dire de l’histoire *civile* et sur celle de soi³²⁰. Helvétius exhorte les philosophes à pénétrer « de plus en plus dans l’abîme du cœur humain »³²¹ sur un mode excluant de la théorisation politique, par principe, les *recherches* appartenant au domaine de l’histoire naturelle.

Puisqu’il s’agit de mettre en lumière les différents fondements susceptibles de rendre possible le perfectionnement des individus et des sociétés humaines, la science de l’homme devient nécessaire à la construction du « bonheur ». S’écartant du paradigme naturaliste de Buffon qui privilégie le rôle du climat, Helvétius [...] accorde aux différentes institutions humaines une attention centrale. [Chappey 2006 : 46]

Nous retrouvons la même focalisation sur les institutions humaines chez l’administrateur colonial Pierre Poivre, qui n’est pas un philosophe « de cabinet » comme Helvétius, et qui se retrouve au contact direct et prolongé d’individus dont l’ascendance est extra-européenne. Pierre Poivre participe notamment à l’introduction du clou de Girofle dans les îles de France et de Bourbon qu’il administre de 1767-1771, alors que la *Compagnie des Indes* les rétrocède à la couronne³²². En tant que botaniste, il connaît bien les concepts de variété et de race mais ne les emploie cependant jamais pour parler des peuples. A la différence de Condorcet, il n’évalue jamais le rang qu’occupent les différents peuples sur l’échelle de la « civilisation » en employant la méthode naturaliste.

³²⁰ Chappey, art. Cit. p. 49

³²¹ Helvétius in Chappey

³²² Cf. Cf. Azéma, Georges. Histoire de l’île Bourbon depuis 1643 jusqu’au 20 décembre 1848, Paris, 1862 ; pp. 88-105

Poivre emploie cependant le terme « nègre », dont l'usage pour qualifier toutes les populations subsahariennes de manière générique se banalise dans la langue savante de la seconde moitié du 18^{ème} siècle et n'est alors contesté, à notre connaissance, que par l'Abbé Prévost³²³. Du point de vue lexical, l'égalitarisme de Poivre est donc *racial* même si le concept de race n'a aucune valeur explicative dans sa philosophie. Ce qui distingue le discours de Poivre de celui d'Helvétius est aussi que ce premier possède un versant politique. Dans l'adresse qu'il fait aux colons lors de son investiture au poste d'administrateur colonial, Poivre accorde en effet à la religion catholique un rôle décisif dans le processus d'intégration des individus au projet civilisationnel³²⁴. Du point de vue philosophique, il considère cependant que cette religion ne doit pas être une condition *sine-qua non* pour soumettre les organismes doués partout de volonté et de raison aux normes de la civilité.

Comme Helvétius, Poivre disserte en effet sur la *civilité* chinoise³²⁵. Poivre n'insiste sur l'importance du baptême que dans ce discours politique où il est forcé de faire des concessions à l'institution esclavagiste. Il doit renoncer ainsi à l'abolition des esclaves lorsqu'il prend sa fonction d'administrateur colonial même s'il envisage que la conversion des esclaves est un pas vers la liberté.

De tels esclaves vaudront des hommes libres. Loin d'être dangereux à leurs maîtres, dans le cas d'une invasion de la part de l'ennemi, ils seront au contraire de très bons défenseurs de la colonie ; et je suis persuadé que tous les bons maîtres de l'île compteront en pareil cas sur l'attachement de leurs esclaves. Vous voyez donc,

³²³ Cf. Abbé Prévost, *Manuel lexique, ou dictionnaire portatif des mots françois...* 1750 ; entrée « nègre », p. 477. Voir aussi Valensi, Laurence. « Recherches dans les dictionnaires anglais et français du XVIIème au XIXème siècle », dans *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Pierre Guiral et Emile Temine eds., CNRS, 1977, pp. 167-170.

³²⁴ Dans le Discours que Poivre prononce lors de son arrivée à l'Isle de France devant les habitants de Colonies assemblés au Gouvernement, Poivre exhorte ses administrés à donner exemple « de l'attachement le plus inviolable à la religion sainte de nos pères ; religion divine ». p. 250. « Les mœurs de tous les devoirs naturels, religieux et civils. Cet accomplissement est l'ordre moral, sans lequel aucune société ne saurait être heureuse, ni même subsister un certain temps. La vertu n'est autre chose que l'amour et la pratique de cet ordre. » Cf. Poivre, Pierre (1719-1786). *Œuvres complètes de P. Poivre, ... précédées de sa vie par P.-S. Dupont de Nemours et accompagnées de notes et d'une préface signée : L. L. (Louis-Mathieu Langlès*. Riom, 1797 ; p. 226

³²⁵ Helvétius, *ouvrage cité*, 1793, t. 2 p. 117

Messieurs, que la nature, la raison, la *religion*, votre intérêt et celui de la colonie, votre propre bonheur, tout vous parle plus fortement que la loi elle-même, en faveur de ces infortunés. [Poivre, 1797 : 225]

Une conception paternaliste est sans nul doute attachée ici au discours de Pierre Poivre qui, regrettant que des esclaves aient été importés dans les Iles de France et de Bourbon avant qu'il en devienne l'administrateur, doit composer avec les forces politiques en présence au début de son mandat³²⁶. Mais ce discours inégalitaire n'est adopté qu'à contre cœur par Poivre, dont la perspective, physiocratique sous ce rapport, s'oppose à l'esclavage pour des raisons qui sont principalement économiques et politiques³²⁷. Le point de tension le plus net entre Poivre et Helvétius se situe dans le fait que Poivre a recours au catholicisme ponctuellement dans un discours lié à la gestion pratique des affaires coloniales³²⁸. Helvétius propose en revanche de fournir les moyens philosophiques de se dispenser d'un recours au surnaturel pour fonder l'égalitarisme racial. Pour Helvétius, l'harmonisation religieuse n'est nécessaire ni au bonheur des hommes, que sa philosophie épicurienne l'incite à poser comme cause finale de

³²⁶ Poivre quittera d'ailleurs ses fonctions de son propre chef après l'échec des réformes politiques qu'il souhaitait, au nombre desquelles on compte l'affranchissement des esclaves. Cf. Azéma, Georges, *Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848*. Paris, 1862 ; p. 97

³²⁷ « La liberté et la propriété sont les fondements de l'abondance et de la bonne agriculture ; je ne l'ai vue florissante que dans les pays où ces deux droits de l'homme étaient bien établis ». Poivre, ouvrage cité, 1797 ; pp. 158-9. Le matérialiste épicurien, qui est central dans la théorie philosophique d'Helvétius peut ainsi rétrospectivement être combiné avec le discours de Poivre prônant une colonisation civile dans la mesure où le progrès technique et moral favorise l'absence de douleur. Ainsi que le note de manière ironique un historien étasunien de la colonisation française, le travail porte sur une période bien antérieure à celle sur laquelle s'est penchée Alice Conklin, « La France n'a pas colonisé, elle a civilisé ». Cf. Rosenblum, Mort. *Mission to civilize. The French way*. New York, 1986 ; p. 3. Loin de goûter à la polémique au sujet de la « mission civilisatrice » de la France, notre ambition est ici de travailler dans le sens de l'indication ouverte par Conklin lorsqu'elle souligne que « Les historiens ne sont pas d'accord sur la relation que la science occidentale a entretenue avec l'impérialisme. Mais ils sont d'accord sur le fait que cette relation même est centrale et qu'elle doit être examinée. » Cf. Conklin, Alice. *A Mission to Civilize, the republican idea of empire in France and west Africa*, Stanford University Press, California, 1997 ; p. 254.

³²⁸ Le discours politique que Poivre adresse aux colons lors de son investiture à la fonction d'administrateur des îles de France et de Bourbon en 1767 a recours à un registre surnaturel afin d'égaliser les « esprits » : « La majesté sainte de notre religion gagnera tous les cœurs et soumettra tous les esprits. Ses ministres, fidèles à leur devoir, seront honorés comme les dispensateurs des biens du ciel. » Poivre, ouvrage cité, 1797 : 251. Bien sûr, le fait que Poivre ait donné son accord pour la construction de « nègeries », c'est à dire d'usines à esclaves provenant majoritairement d'Afrique lorsqu'il était administrateur de l'île de Bourbon pourrait conduire à négliger la distinction épistémologique que nous mettons en exergue ici. Entrée du 3 octobre 1767 dans l'*extrait du journal d'administration de l'intendant Poivre (7 juillet – 24 novembre 1767)*. Impossibilité de consulter la correspondance manuscrite de Poivre contenue principalement à la Bibliothèque municipale de Quimper (Médiathèque des Ursulines) et qui comporte sans doute des indications quant à la manière dont Poivre a concilié sa compromission politique avec l'esclavage et son abolitionnisme dont les principes reposent à notre sens sur l'égalitarisme racial.

l'existence, ni à l'égalisation du statut entre les individus. Il suffit à ces derniers d'être « communément bien organisés » et soumis à des lois sages pour être inclus au titre d'égaux dans une même communauté politique.

Ce qui rapproche à notre sens les philosophies de ces deux auteurs et permet d'établir qu'elles relèvent de l'égalitarisme racial est leur maintien du présupposé qu'aucun fait en provenance de l'histoire naturelle ne saurait infléchir la norme civile et comportementale de l'humanité. Chez nos deux auteurs, la qualité de la législation régissant publiquement les rapports interindividuels dans une nation donnée explique strictement la position dans laquelle se trouve cette nation sur l'échelle de la civilité et l'état de son développement agricole. Il n'y a pas chez eux de science du comportement qui relèverait d'autre chose que de l'introspection et de la connaissance de l'histoire civile. Cependant, dans le discours politique de Poivre, les considérations théologiques ne sont pas absolument absentes et Dieu, plutôt que la nature, est l'instance qui garantit théoriquement l'égalisation du statut des individus dans les colonies, du moins au sein du discours politique qu'il adresse aux colons en tant qu'administrateur colonial.

En tant que philosophe, Poivre n'accorde aucune place aux interprétations téléologiques mêlant théologie et histoire naturelle qui se multiplient alors que s'esquisse un nouveau moyen théorique de justifier la subordination coloniale des variétés non-européennes quand l'esclavage est en passe d'être aboli. A la différence des discours philosophiques développés par exemple dans la mouvance polygéniste instiguée notamment par l'ouvrage de Lord Kames³²⁹ (1697-1782), l'égalisation complète du statut des différents peuples est toujours immédiatement et intégralement possible dans la théorie de Poivre. Celle-ci ne justifie jamais la différenciation du statut ontologique et

³²⁹ Marquée par le providentialisme, la pensée du philosophe écossais Henry Home aussi dit « Lord Kames », familier de David Hume et d'Adam Smith, ne respecte pas les normes scientifiques de l'histoire naturelle de l'homme, c'est à dire le postulat d'objectivité de la nature. Différentes races ou espèces humaines ont été créées par un projet téléologique se résorbant *in fine* dans la providence divine qui caractérise la Création. Cf. Home, Henry (Lord Kames) *Sketches of the History of Man* [1776] 1807, 3 vol.; vol. 1, pp. 39-41. Sur David Hume, Cf. Hume, David. « Of National Characters » in *Selected Essays*, Oxford University Press, 1993; p. 360, n. 120. Voir aussi Malik, Kenan. *The Meaning of Race*, Mac Millan, 1996 ; pp. 49-57

juridique des individus appartenant d'une part aux peuples colonisés et d'autre part aux « peuples » colonisateurs. L'inclusion des premiers dans la norme civile est toujours possible dans le discours de Poivre parce que la notion d'humanité correspond à un projet normatif, à une norme comportementale et ne saurait, à ce titre, être questionnée. Par contraste, la notion d'*espèce* humaine permet la saisie de l'« humanité » comme une entité naturelle au sujet de laquelle il est possible de formuler des hypothèses physiologiques au sein desquelles se dessinent des jugements théoriques portant sur la dégénération des races non-européennes.

Dans le discours de Condorcet, la nouvelle modalité épistémique développée à partir de l'empirisme Baconien permet par exemple un questionnement naturaliste portant sur le lien entre les gradations physiologiques de l'« espèce humaine » et « la civilisation ». S'il y a toujours une association intime entre norme et fait dans les concepts d'humanité et de civilité tels qu'ils sont maniés par Poivre, ce n'est pas le cas chez Condorcet qui dissocie « ce qui est » de « ce qui doit être ». L'égalitarisme racial de Poivre procède d'une épistémè qui est traditionnelle au sens où elle est conforme à l'ancien système cognitif des humanités, alors que celle de Condorcet embrasse la révolution annoncée par Bacon. Le concept d'humanité renvoie chez Poivre à la fois à un comportement et à une *espèce* – au sens ancien d'*eidos* que ce concept a encore avant l'avènement du schème transformiste – c'est à dire à une idée ou à une image³³⁰.

Même si la perspective de Condorcet ne participe pas clairement et explicitement au renforcement du méta-paradigme racialisé, on voit que sa saisie physiologique du thème progressiste et mélioriste construit un obstacle théorique à l'égalisation immédiate du statut des variétés colonisées et de la variété européenne. Chez Condorcet, la nature se

³³⁰ C'est le cas d'Aristote à Helvétius en passant par les Pères de l'Eglise et l'humaniste Guillaume Budé. Chez eux, l'économie des discours est toujours plus politique que naturaliste. Chez ces auteurs, la qualification d'homme est évaluée par l'inclusion de l'individu dans un ensemble politique. En 1766, alors que la colonisation européenne transforme les frontières de l'espace politique, Charles Linné propose une classification naturelle du genre homo en cinq grandes variétés qui sont incluses dans l'ordre des primates. Il emploie la notion ancienne de tempérament qui sera bientôt remplacée par le schème physiologique dans la pensée racialisée. Pour Linné les hommes sont soit européens et sanguins soit américains et bilieux soit africains et flegmatiques, soit asiatiques et mélancoliques soit « monstrueux ». Cf. Gilbert, Jean Emmanuel. *Abrégé du système de la nature, de Linné : histoire des Mammaires ou des quadrupèdes et cétacés*, Lyon, 1802. pp. 55-56.

présente au titre de médiation nécessaire pour l'égalisation du statut ontologique des races alors que seule l'accession à la civilité possède cette fonction chez Poivre. Ce n'est donc pas l'extension de la « civilisation » aux territoires coloniaux qui participe à la formulation du racisme scientifique à notre sens, mais l'inclusion de la notion d'*humanité* sur le registre de l'histoire naturelle. Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, la prolifération du concept de race « humaine » sur le registre des sciences et de la philosophie vient fournir aux européens la dispense théorique qu'ils cherchaient pour ne pas inclure les peuples subjugués dans l'ensemble politique virtuel dont les frontières ont été élargies par les conquêtes coloniales. Certaines races peuvent ainsi concrètement être exclues de l'impératif civilisationnel consistant à l'application de la norme civile égalitaire qui se renforce aux cours des décennies précédant la première abolition de l'esclavage. On voit que cette dispense est envisagée même par un abolitionniste comme Condorcet qui a contribué à l'élaboration du droit constitutionnel, source de l'égalitarisme dans les territoires métropolitains.

Chez Condorcet, les *progrès de l'esprit humain* dépassent les injonctions de Poivre à développer la civilité et l'agriculture. Même si les jugements normatifs de Poivre présentent soit la conversion de l'individu à la religion du peuple dominant, soit le développement de l'agriculture et du commerce au titre de pré-condition à l'égalisation du statut ontologique des différents peuples, ils n'intègrent pas la notion de variété au titre de concept efficace pour penser l'inégalité parmi les hommes. Chez Condorcet, le progrès civilisationnel passe au contraire par le progrès organique et l'implique alors que dans l'ouvrage principal de Poivre, *Les Voyages d'un philosophe ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*, il n'est jamais fait jamais allusion à l'idée que certaines variétés d'hommes auraient naturellement une moindre capacité à réaliser immédiatement les plus hautes œuvres de la civilisation.

On verra, par les *recherches* dont je vais rendre compte, que chez tous les peuples, l'agriculture dépend *absolument* des lois, des mœurs, des préjugés établis. [...] Si les marchés abondent en denrées, si les terres sont bien cultivées et couvertes de riches moissons, alors on peut en général être assuré que le pays où l'on se trouve est bien peuplé ; que les habitants sont policés et heureux ; que leurs mœurs sont douces ; que leur gouvernement est conforme au principe de la

raison. On peut se dire à soi-même : je suis parmi les hommes. [Poivre, 1797 : 76]³³¹

Le fait que Poivre rapporte la qualification d'*homme* à l'état de développement civilisationnel est aujourd'hui choquant dans la mesure où l'extension universaliste des droits de l'homme à tous les membres de l'*espèce* humaine fait partie des acquis juridiques depuis 1947. Mais comparée à la théorie de Condorcet, force est de reconnaître que seul le discours de Poivre est compatible avec l'égalitarisme racial. Poivre reste en effet fidèle à un système cognitif qui rapporte l'évaluation de l'intelligence aux actes délibératifs du sujet pensant et a comme référence exclusive les valeurs politiques et morales de la civilité³³². Comme chez Helvétius, c'est une *téléologie* d'ordre moral et politique qui informe les jugements normatifs invitant par exemple à répudier le luxe³³³ et qui propose un modèle politique méritocratique prônant la liberté, l'industrie, la propriété et le travail.

Chez Montesquieu et Condorcet, la fascination pour la méthode physiologique prélude au contraire à l'inclusion des discours portant sur les comportements individuels et collectifs dans l'orbite des théories naturalistes. A la différence de Poivre, ces deux auteurs excluent tout jugement normatif lorsqu'ils émettent des hypothèses portant sur l'existence de différences *naturelles* entre les peuples. Le désir de voir les peuples

³³¹ italiques ajoutées

³³² Au début des années 1950, lorsqu'il s'agira de refonder les principes du droit international sur des fondements épistémiques ne prenant plus en compte la conception pluraliste de la race, le juriste italien Giorgio Del Vecchio insistera par exemple sur le fait que « toute conception générique à laquelle parvient notre intellect a un caractère d'universalité absolue et possède sa propre réalité transcendante ». Il s'agira en effet de rompre avec l'approche des sciences de l'homme qui unissaient les théories physiologiques à la notion de progrès de l'esprit humain dans les discours occidentaux depuis l'époque de Condorcet. Ce dernier avait en effet spécifié que son projet de tableau historique des progrès de l'esprit humain se distingue de la « métaphysique » qui « se borne à observer, à connaître les faits généraux et les lois constantes que présente le développement de ces facultés [de « recevoir des sensations » et de « combiner des idées »], dans ce qu'il a de *commun* aux divers individus de l'espèce humaine ». Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain suivi de réflexions sur l'esclavage des nègres*. Paris, 1822 ; p. 2)]. Cf. Del Vecchio, Giorgio. « L'unité de l'esprit humain comme base de la comparaison juridique », in *Revue internationale de droit comparé*, vol. 2 n°4, octobre-décembre 1950, pp. 686-691 ; p. 687.

³³³ Il semble que Poivre a inspiré les intellectuels de la génération suivante partisans de la « colonisation nouvelle » les défenseurs de la « colonisation moderne ». Ces derniers « insistent au contraire sur l'économie d'échanges et l'augmentation des richesses et du bien-être induite par la généralisation de la consommation des produits 'de luxe' ». Cf. Gainot, Bernard. « La Décade et la ' colonisation nouvelle » in *Annales historiques de la Révolution française*, Numéro 339, janvier-mars 2005, pp. 99-105 ;

colonisés développer la civilité et l'humanité est ainsi relativisé à partir du présupposé que des différences objectives existent entre les peuples. Le concept naturaliste de race ou de variété permet ainsi de légitimer la non-extension de l'injonction aux individus d'ascendance non-européenne d'atteindre le même « niveau de vie »³³⁴ que soi. Montesquieu, Rousseau et Condorcet, auteurs hostiles à la conception anti-égalitaire déjà à l'œuvre dans le concept de race nobiliaire, n'hésitent cependant à employer le concept de race ou de variété géographique qui légitime à leurs yeux la perception des individus appartenant à des peuples distants au titre de dissemblables.

On voit que ces auteurs éminents ayant posé les fondements philosophiques du droit constitutionnel venant garantir l'égalisation du statut politique des sujets métropolitains font aussi écho aux hypothèses physiologiques permettant la différenciation entre le statut ontologique, politique et juridique des individus appartenant d'une part à la race ou variété européenne et d'autre part aux races ou variétés colonisées. Par exemple, le caractère naturaliste de l'approche qu'a Condorcet de la « science sociale » lui permet de formuler des jugements théoriques suggérant l'existence d'un lien entre l'évolution physiologique de l'aptitude intellectuelle dans l'espèce humaine et le développement de la civilisation. A notre sens, il y a ici un moyen rhétorique d'éluder la charge normative traditionnellement associée au concept d'humanité et, en employant les termes naturalistes d'espèce, de variété et de race « humaines », de dessiner le motif théorique et heuristique justifiant une différenciation permanente et globale.

A partir de jugements théoriques portant sur la *nature*, c'est à dire de jugements portant sur le physique et la physiologie humaine qui peuvent à ce titre se prévaloir de la même objectivité que les sciences physiques, les savants européens trouvent ainsi la raison de privilégier le statut *civil* des individus européens et de leurs descendants. Etant donné que la colonisation moderne est exclusivement le fait de populations dont les

³³⁴ Ce que nous appelons assez peu proprement le « niveau de vie » renvoie à la capacité à ressentir du plaisir. Nous faisons par exemple à l'idée de Montesquieu déjà mentionnée au chapitre précédent et selon laquelle il existe d'une différence physiologique entre le système nerveux des peuples qui est fonction de leur position géographique. « Dans les pays froids on aura peu de sensibilité pour les *plaisirs* ; elle sera plus grande dans les pays tempérés ; dans les pays chauds, elle sera extrême ». Cf. Montesquieu, ouvrage cité, 1848

ancêtres ont résidé dans les Etats-nations européens et que les individus colonisés et conquis ainsi que leurs descendants sont tous d'origine non-européenne, le statut juridique de ces derniers s'est vu altéré par un raisonnement naturaliste ayant des conséquences ontologiques. A l'époque même où les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont inscrites dans la constitution française, les savants français emploient ainsi le registre des sciences naturelles pour suggérer que le *fait* d'altération physiologique, désigné par la race, justifie que les européens soient exonérés d'observer la *norme* comportementale qu'est la civilité à l'égard des individus d'ascendance non-européenne.

La désuétude de l'ancien système des humanités est à notre sens tangible si l'on observe que même des auteurs tels que Montesquieu ou Condorcet, qui envisagent les modalités constitutionnelles du régime politique égalitaire rapportent l'évaluation de l'intelligence à l'examen neutre des organes. C'est le *modus operandi* du renforcement du méta-paradigme racialisé que nous étudierons au chapitre suivant lorsque nous verrons comment l'anatomie comparée des races humaines, et plus spécialement l'étude de la boîte crânienne, permet de justifier l'exclusion des non-blancs du statut juridique théoriquement requis par leur inclusion dans un espace politique théoriquement soumis aux normes de la civilité européenne. Mais nous n'en sommes pas là et il nous reste pour le moment à décrire comment certains auteurs des années 1750 et 1800 ont résisté à la nouvelle approche physiologique des discours savants portant sur les comportements « humains ». Cela va nous permettre de comprendre ce qu'a été le fondement épistémologique de l'égalitarisme « racial » à cette époque et dans quelle mesure ce fondement a constitué un rempart théorique contre les discours qui ont préparé le moment naturaliste et racialisé de la science de l'homme.

2- E) *Civilité, histoire naturelle et civilisation.*

Au contraire de ceux de Montesquieu et de Condorcet, le discours de Poivre utilise le terme *humanité*, dont dérive l'adjectif *humain*, comme un comportement, une attitude

envers l'autre³³⁵ et se dispense intégralement du registre de l'histoire naturelle. Rappelons en effet que les concepts d'*espèce humaine*³³⁶ mais aussi celui de variété ou de race humaine sont absents dans le discours de Poivre mais qu'ils occupent une place centrale dans le discours de Condorcet qui comporte une dimension heuristique dont est dénué le discours de Poivre sur le développement civilisationnel. Tel qu'il est véhiculé par la propédeutique traditionnelle des *humanitas*³³⁷ dont Pierre Poivre se fait l'écho, la civilité est une norme comportementale qui ne saurait faire l'objet d'une recherche empirique. Ici, les individus ne sont « humains » que parce qu'ils ont intégré cette norme idéale de manière introspective leur faisant sentir la validité de cette injonction comportementale à se distinguer des tendances naturelles, c'est à dire animales.

Dans son projet de former un peuple de laboureurs et de négociants, il [Poivre] crut ne devoir proposer que les lois que la nature a données aux hommes de tous les climats ; il sut les faire respecter en leur obéissant le premier, en donnant l'exemple

³³⁵ C'est cette attitude que vise à développer la propédeutique du système des *humanités*, différent de la nouvelle perspective naturaliste des sciences de l'homme sous le rapport épistémologique puisque ces dernières comportent une dimension heuristique et empirique que ne comporte pas le premier système. Cf. Bruter, article cité. Au 19^{ème} siècle, le linguiste allemand indiquera que l'origine du concept d'humanité n'est pas gréco-latine mais chrétienne. « l'humanité est un mot que vous cherchiez en vain dans Platon ou dans Aristote : l'idée de l'humanité formant une seule famille, composée des enfants d'un même Dieu, est une idée chrétienne, et, sans le christianisme, la science de l'humanité et des langues qu'elle parle n'aurait jamais pris naissance. » Cf. M. Max Muller, *La science du langage*, Paris, 1861 cité par Schwab, Raymond. *La Renaissance orientale*, Paris, 1950 ; p. 10. Au début du 20^{ème} siècle, Célestin Bouglé considèrera la période juste avant l'ère chrétienne, celle de l'unité politique de l'Empire Romain, comme la vraie date de naissance sociologique des idées égalitaires sur une grande échelle. Cf. Bouglé Célestin. *Les idées égalitaires, étude sociologique*, Paris, 1925 (3^{ème} édition)

³³⁶ Ce n'est qu'à partir des années 1950 que des pré-supposés égalitaristes seront attachés à la qualification biologique permise par l'emploi des formes masculines ou féminines de l'adjectif « humain (e) » dans les expressions « genre humain » ou « espèce humaine ». Il est à cet égard significatif de souligner que l'expression « genre humain » sur le registre de l'histoire naturelle a été employée dans le titre d'un ouvrage faisant date dans l'histoire du racisme scientifique un an avant l'invention du terme « biologie » par Jean-Baptiste Lamarck. Cf. Virey, Julien Joseph. *Histoire naturelle du genre humain*, Paris, an IX. (2 volumes). Au 19^{ème} siècle, les ouvrages naturalistes mentionnant l'expression *espèce humaine* ou *genre humain* dans leurs titres adoptent toujours l'idée que les aptitudes intellectuelles des races humaines sont naturellement inégales. Voir par exemple Desmoulins, Antoine. *Tableau géographique des espèces et des races du genre humain, faisant suite à l'histoire naturelle des races humaines...*, Paris, 1826. Voir aussi Quatrefages, Armand. *Unité de l'espèce humaine*. Paris, 1861

³³⁷ Le fait que les auteurs ayant construit des théories scientifiques relevant du racisme hiérarchique aient aussi revendiqué l'humanisme fait à nos yeux perdre toute valeur au terme « humanisme ». Nous verrons aux chapitres 6 et 7 que Firmin fera même une remarque qui pourrait déjà s'appliquer à l'« humanisme » de Montesquieu et Condorcet. « L'euro-péen, tout en admettant la pluralité des espèces et leur inégalité comparative, protestera encore contre l'esclavage en tirades magnifiques. Ce n'est pour lui qu'une occasion superbe de cueillir une nouvelle palme dans le jardin de la rhétorique et de prouver par son humanitarisme de convention, qu'il a bien fait ses *humanités*. Mais qui ne sent la contradiction d'une telle tactique ? » Cf. Firmin 1885 : 204-5

de la simplicité, de la frugalité, de la bonne foi et de l'*humanité* ; il n'établit aucune loi, il fit plus, il établit des mœurs. [Dupont de Nemours in Poivre, 1797 : 139]

Dans la perspective de Poivre, l'humanité est un comportement devant être inculqué par l'éducation et pas objet naturel susceptible d'investigations tendant à savoir si des obstacles physiologiques pourraient empêcher l'extension de la norme civile aux diverses variétés d'hommes comme c'est le cas dans la *science sociale* de Condorcet. Dans le discours de Poivre, les concepts normatifs de civilité et d'humanité impliquent ainsi une hiérarchie entre les peuples au sommet de laquelle ne se trouvent pas nécessairement les nations d'Europe occidentale dans la mesure où ils mettent davantage l'accent sur la socialité à l'intérieur d'une Nation que sur la position de domination matérielle d'une Nation vis-à-vis d'une autre. Les concepts d'humanité et de civilité se distinguent donc à notre sens dans le discours de Poivre de la notion désignée par le terme « civilisation » qui prend alors de plus en plus souvent une acception synonyme d'état de développement matériel assurant la domination des peuples « civilisés » et tend à signifier ce que désigne aujourd'hui le terme « occident ».

A notre sens, la pensée de Poivre est étrangère à cette conception de la civilisation forgée en référence à la domination matérielle et globale des états d'Europe occidentale permise par la colonisation du monde à partir du début de l'époque moderne. C'est au regard de cette notion de civilisation se développant au 18^{ème} siècle que le concept de race joue un rôle prépondérant dans les discours savants, dans la mesure où la race est présentée au titre de phénomène naturel expliquant l'état actuel du rapport de force entre les nations européennes et les autres. Poivre fait au contraire souvent l'éloge de l'agriculture telle qu'elle est pratiquée en Chine où il a vécu une grande partie de son adolescence³³⁸ et rompt avec la nouvelle manière de penser caractérisant un nombre de plus en plus important d'auteurs français entre 1750 et 1800.

³³⁸ « Sa grande jeunesse, lorsqu'il habitait en Chine, ne l'a point empêché de porter un jugement juste et solide sur les chinois. Ayant pu observer réellement leurs mœurs et l'esprit de leur gouvernement, il avait pris pour cette fameuse nation une estime que n'en n'ont point conçue nos commerçants qui n'ont traité qu'avec ses revendeurs, et par le ministère de courtiers avides, dans un port de mer éloigné du centre de l'empire. Des chinois qui arriveraient en Europe, qui n'y séjourneraient pas plus longtemps, et qui n'y pénétreraient pas plus avant que ne le font nos navigateurs à la Chine, pourraient remporter une idée très

Nous avons vu en effet Rousseau, Montesquieu et Condorcet estimer que certaines virtualités naturelles caractérisent exclusivement la variété européenne et expliquent l'actualisation de l'état subalterne qu'occupent les individus descendants des nations non-européennes sur l'échiquier géopolitique de leur époque. Cependant, avant la Révolution Française, l'Empire chinois est souvent cité à titre de modèle en ce qui concerne le gouvernement et l'administration par les philosophes critiquant la corruption de mœurs française sous le régime monarchique³³⁹. Le rôle joué par un siècle et demi de domination du paradigme racialement sur la pensée scientifique française explique d'une part qu'une sélection historiographique visant à exclure les mentions laudatives de la civilité chinoise ait été faite au cours de cette période et que cette sélection ait des effets qui se font ressentir jusqu'à aujourd'hui³⁴⁰. Mais comme en témoigne par exemple un article de l'*Encyclopédie*, la notion de civilité n'est nullement l'apanage des nations européennes dans la littérature française jusque dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle³⁴¹, alors la critique de la colonisation est un genre développé³⁴².

mauvaise, très exagérée, très injuste de nos usages, de nos mœurs, de nos lois, et même de notre administration ». Nemours in Poivre, *ouvrage cité* 1797 ; p. 7.

³³⁹ Voir Vyverberg, *Human nature, cultural diversity, and the French Enlightenment*, Oxford U.P., US, 1989 ; p. 126 et sq. Voir Lokke, *France and the colonial question, a study of contemporary French opinion 1763-1801*. Geoffroy Atkison, *Les relations de voyages du 17^{ème} siècle et l'évolution des idées*.

Contribution à l'étude de la formation de l'esprit du 17^{ème} siècle. Librairie ancienne Champion, Librairie de la Société de l'Histoire de France et de la Société des Anciens Textes Français, 5 Quai Malaquais 5, Paris, 1925. Pp. 12-31 et Chap. V. Voir Chinard, *L'exotisme américain dans la littérature française au 16^{ème} siècle*, Hachette, Paris, 1911 ; p. vi.

³⁴⁰ L'impact de cette déformation historiographique est ainsi perceptible dans le travail d'Agnès Chalier qui considère être novateur dans son éloge de la rationalité chinoise. Cf. Chalier, Agnès. *Variations scientifiques: Recherches sur l'histoire et la philosophie des sciences en Europe et en Chine*, Paris, 2015

³⁴¹ Selon Pierre Martino, « ni les Turcs, ni les Chinois, ni les Persans n'ont jamais été considérés comme des sauvages. Ils formaient des nations étrangères à coup sûr, mais on voyait en eux des gens qui avaient une philosophie, une histoire, des lois civiles et une morale particulière. Du reste, c'est lentement et graduellement que la connaissance de l'Orient a pénétré dans notre littérature. Si au 17^{ème} et 18^{ème} siècle, l'Orient a une poussée de vogue, c'est un renouveau qui ne surprend personne et non une soudaine révélation ». Cf. Martino, Pierre. *L'Orient dans la littérature française aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles*, Colomiers, imprimerie Paul Brodard, 1906.

³⁴² Cf. *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1753, tome 3ème p. 497, entrée "Civilité, politesse affabilité". En 1769, le poète St Lambert répond à la question suivante dans le recueil intitulé *Les saisons* « La découverte de l'Amérique et celle du passage aux Indes par le cap de Bonne Espérance ont-elles servi au bonheur de l'humanité ? ». Cf. Saint-Lambert, *Les saisons*, Amsterdam, 1769 ; p. 132-140. [Italiques ajoutées] En 1791, l'Académie de Lyon mettait au concours la question suivante : « La découverte de l'Amérique a-t-elle été plus utile que funeste au genre humain ? ». L'expression « bonheur des peuples » se trouve dans ce texte. Cf. Jacquet, Louis. *Coup d'œil sur les quatre concours qui ont eu lieu en l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, pour le prix offert par M. l'Abbé Raynal sur la découverte de l'Amérique*. À Lyon, aux frais de l'Académie, 1791.

Les chinois, qui ont fait des rites de tout et des plus petites actions de la vie, qui ont formé leur empire sur l'idée du gouvernement d'une famille, ont voulu que les hommes sentissent qu'ils dépendaient les uns les autres et en conséquence leurs législateurs ont donné aux règles de la *civilité* la plus grande étendue. [Jaucourt, 1752 : n.p.]³⁴³

La révérence pour la *civilité* chinoise indique à notre sens l'existence d'un lien fort entre cette notion et l'extension normative du concept d'humanité parce que cette première est définie comme « l'empressement de porter du respect et des égards aux autres par un *sentiment intérieur* conforme à la raison »³⁴⁴. Le sentiment intérieur, c'est à dire la subjectivité, joue ainsi un rôle important dans la reconnaissance de l'humanité. Cette insistance sur l'intériorisation subjective disparaîtra au contraire entièrement une fois que le concept d'humanité sera translaté sur le registre de l'histoire naturelle par l'intermédiaire du concept d'*espèce* humaine et que la réunion des conditions épistémologiques et historiques favorables à l'avènement de science de l'homme permettra le développement du concept naturaliste de race. Après 1800, l'évaluation du statut ontologique des individus commencera à devenir scientifique et à se passer de l'évaluation subjective lorsque la science de l'homme formulera des jugements théoriques portant sur les races humaines qui évolueront sur le registre taxonomique.

Mais en 1750, les discours savants français ne considèrent pas encore majoritairement la civilité au titre de caractère qui serait l'apanage exclusif de la variété européenne. La perspective consistant à mettre en exergue l'introspection dans la reconnaissance de l'humanité s'estompe cependant progressivement à partir de cette date qui marque également l'avènement du concept objectif d'*espèce* humaine sur le nouveau registre discursif qu'est l'histoire naturelle de l'homme. Parallèlement, la notion de civilité qui possède une dimension introspective et normative, tout comme celle attachée au sens ancien du terme « humanité », se transforme en une notion objective avec la

³³² Cf. De Jaucourt, Chevalier. Art. « Civilité » in *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, arts et métiers*. Ce passage est reproduit dans Denisart, Bayard, Calenge, Camus et Meunier, *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence*, Paris, vol. 7 ; p. 697.

<http://xn--encyclopedie-ibb.eu/index.php/component/content/article?id=803030022:CIVILIT%C3%89>

³⁴⁴ Cf. Jaucourt, *ibid.*

diffusion du terme « civilisation » dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Selon nous, ces éléments appartenant à l’histoire des idées sont liés du point de vue épistémologique à la prolifération du concept de race ou de variété humaine sur le registre des discours scientifiques qui date elle aussi des années 1750-1800. L’ancrage des présupposés du méta-paradigme racialisé devient ainsi tangible à la toute fin du 18^{ème} lorsque l’idée qu’il existe dans la nature une « échelle des races »³⁴⁵ est renforcée par la notion que l’on peut faire la science de l’homme sans faire allusion à la médecine en employant cette expression.

A notre sens, l’adoption du postulat d’objectivité de la nature par la science de l’homme vient donc renforcer la dichotomie faite dans les colonies entre le statut des individus d’ascendance européenne et les individus dont les ascendants vivaient sur les autres continents. Ne faisant désormais plus référence à une réflexion ontologique élaborée à partir de la réflexion logique basée sur les phénomènes naturels et s’interrogeant explicitement sur l’essence des êtres, un nouveau mode de connaissance est offert le sens *externe* qu’est la vue et qui devient le sens privilégié de l’histoire naturelle ainsi que l’a démontré Michel Foucault. A partir de cette objectivation oculaire des caractères physiques indiquant l’ascendance géographique des individus, une ontologie naturaliste va se mettre en place et tirer ses présupposés inégalitaires des situations coloniales. A cette époque, l’historiographie française traditionnelle connaît une transition visant par exemple à éliminer de plus en plus systématiquement les peuples désormais regroupés sous le label « nègre » de l’histoire de la civilisation³⁴⁶.

Du point de vue historiographique, cette transition correspond à l’inflexion du jugement normatif présent dans les projets de réforme coloniale de la fin de l’Ancien

³⁴⁵ Moreau de la Sarthe pour établir « une échelle physique, esthétique et morale, descendant des plus beaux échantillons des races blanches ou caucasiques, aux spécimens les plus repoussant des ‘races laides’ moins éloignées de l’animal ». Cf. Bouteiller, Marcelle. « La société des observateurs de l’homme (1800-1805), ancêtre de la Société d’Anthropologie de Paris », in *Bulletins et mémoires de la Société d’anthropologie de Paris*, X^o série, tome 7 fascicule 5-6, 1956, pp. 448-465 ; p. 458

³⁴⁶ Cf. Bernal, Martin. *Black Athena, The Afroasiatic Roots of Classical Civilization* London: Free Association Books and New Brunswick: Rutgers University, 1987

Régime³⁴⁷ et de l'époque révolutionnaire³⁴⁸ qui consistent à considérer que le statut juridique des races colonisées et celui des races européennes doivent être égalisés. Du point de vue épistémologique, un écart existe donc entre les présupposés de Pierre Poivre et ceux de Condorcet. Chez ce dernier, le jugement normatif consistant à vouloir imposer le progrès de la civilité est circonstancié par la formulation d'une hypothèse touchant à la transformation naturelle des organismes et au lien entre cette transformation et la civilisation. Cette hypothèse ouvre la possibilité de jugements théoriques portant sur la relation entre cette transformation physiologique et les *progrès* de l'esprit humain qui ne sont plus conçus en termes de perfectionnement interne de l'individu comme dans la propédeutique des *humanitas*, mais au titre de l'amélioration du « rendement » de l'organe responsable des fonctions intellectuelles.

A notre sens, c'est par la formulation ce type d'hypothèses requérant les *recherches* empiriques et les jugements théoriques de l'histoire naturelle de l'homme que le recours au « sentiment intérieur » a été effacé du registre de la science³⁴⁹. L'impératif de civilité encore véhiculé dans les discours savants par l'inclusion de la dimension normative du concept d'humanité est perdu avec l'émergence du concept d'espèce humaine reposant sur le postulat d'objectivité de la nature qui fait le fond du registre discursif de l'histoire naturelle. Selon nous, la diffusion du concept de race provenant du vocabulaire de l'élevage et de l'horticulture sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme a donc permis l'abandon du projet politique de civiliser les peuples conquis. La rationalisation naturaliste de la seconde moitié du 18^{ème} siècle donnant naissance aux concepts d'espèce et de race « humaine » a donc été une étape permettant le contournement des impératifs comportementaux d'humanité et de civilité. Le concept naturaliste de race fournissait en effet la raison objective de n'être également ni civil ni humain envers tous les groupes de

³⁴⁷ Tarrade, J. « L'administration coloniale en France à la fin de l'Ancien Régime : projets de réformes », in *Revue historique*, 1963 ; pp. 103-122. Voir aussi Gainot

³⁴⁸ Garrigus, David. "Racial Equality, Slavery, and Colonial Secession during the Constituent Assembly" in *The American Historical Review*, Vol. 94, No. 5, (Dec., 1989), pp. 1290-1308 ; "White Jacobins/Black Jacobins: Bringing the Haitian and French Revolutions Together in the Classroom" in *French Historical Studies Spring* 2000, 23(2) pp. 259-275 ; "Tropical Temptress to Republican Wife: Gender, Virtue, and Haitian Independence, 1763-1803" ; Prepared for delivery at the 1997 meeting of the Latin American Studies Association Continental Plaza Hotel Guadalajara, Mexico April 17-19, 1997.

³⁴⁹ Cf. Chatelain, article cité, in Schaer (dir.), ouvrage cité, 1996.

l'espèce humaine dans la mesure où seuls certains d'entre eux étaient naturellement capables de civilisation.

Entre 1750 et 1800, les savants européens ont lié l'histoire *naturelle* et l'histoire *civile* au sein d'une même perspective théorique et cet acte engendrant une nouvelle perspective heuristique qui distingue à notre sens radicalement la science de l'homme et des races humaines de l'épistémè traditionnelle des *humanitas*³⁵⁰ qui distinguait toujours ces deux registres. Qu'elle emprunte les sentiers de l'orthodoxie ou de l'hétérodoxie, du monogénisme ou du polygénisme, du matérialisme ou du spiritualisme, cette liaison a conduit un nombre de plus en plus important de savants à envisager un lien entre le *tempérament* et la structure anatomique de l'organe cérébral. Par contraste, l'épistémologie encore susceptible d'abriter des théories concevant naturellement égales les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales des variétés humaines se détecte dans la velléité d'imposer la civilité et l'humanité au titre de norme universelle. Il y a donc à notre sens un lien fort entre l'égalitarisme racial et l'épistémologie des *humanitas*, qu'elle se décline sous sa forme théologique³⁵¹ ou républicaine³⁵² avant les années 1800.

Le fait qu'au sein de ce dispositif cognitif, l'égalité n'est obtenue qu'*a posteriori*, c'est à dire après la conversion de l'individu aux normes de la civilité, ne saurait faire oublier la présupposition corrélatrice selon laquelle tous les « hommes » sont susceptibles d'être intégrés à la propédeutique des *humanitas*. Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, les savants considèrent l'humanité comme un comportement, comme une norme comportementale, et n'accordent pas encore majoritairement de pertinence politique à la description des variations physiques au sein de ce qui est de plus en plus fréquemment

³⁵⁰ Dans l'épistémè ramiste « les animaux sont *ou* irraisonnables et bêtes, *ou* raisonnables et hommes » Cf. Savigny, Christophe de. *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux* de Savigny, 1587. Pour une analyse, voir Durel, Henry. « The advancement of learning de Francis Bacon » in Laroque, Françoise. & Lessay, Franck. *Innovation et tradition de la Renaissance aux Lumières*, Presses Sorbonne Nouvelle, 2002, pp. 165-183 ; p.172. Italiques ajoutées.

³⁵¹ Sue Peabody a montré comment le zèle des missionnaires catholiques dans les colonies françaises a pu être jugé dangereux par les colons dans la mesure où ils prônaient l'égalisation de la condition des esclaves convertis. Cf. Peabody, art. cité, 2002

³⁵² George Stocking souligne ainsi par exemple que « dès 1803, les écrits de St Simon témoignent de l'idée que l'application de l'idéal révolutionnaire égalitaire aux nègres était une erreur. ». Stocking souligne aussi qu'à partir de cette date, la civilisation est systématiquement comprise en termes racialistes. Cf. Stocking, 1964, art. cité.

désigné par l'expression « espèce humaine ». A notre sens, le projet inhérent à la révolution scientifique du 17^{ème} siècle de rendre l'homme « maître et possesseur de la nature » est donc travesti par la saisie de l'humanité au titre d'objet naturel. En saisissant l'intellect au titre d'objet naturel et en le détachant de considérations appartenant au registre de la philosophie politique, l'histoire naturelle de l'homme donne en effet aux savants européens les moyens théoriques d'inclure les races colonisées dans la nature, c'est à dire d'être possédées et dominées.

Par l'intermédiaire du schème naturaliste de la *dégénération*³⁵³, l'emploi normatif du concept humanité est transformé sur le registre des discours savants à l'époque où la nouvelle acception géo-ancestrale du terme race devient systématique. Cette évolution épistémologique permet la formulation de jugements théoriques portant sur les variétés de l'*espèce* « humaine » et permet de considérer que les races non-européennes sont naturellement inférieures et inaptes à être incluses dans l'espace civil. L'inclusion du pouvoir délibératif et de la puissance intellectuelle dans l'ordre des phénomènes naturels est à notre sens une étape décisive permettant de saisir pourquoi l'ancien concept normatif d'humanité put être galvaudé lorsqu'il fut simultanément saisi sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme. Nous avons vu que le juriste Condorcet intègre ainsi par exemple les progrès de l'esprit humain dans une réflexion de type naturaliste qui transforme la portée du concept d'humanité dont dérive l'adjectif « humain » employé pour qualifier le nom « esprit ». Mais nous allons voir maintenant que l'intellect est également déjà saisi de la sorte par le philosophe Charles Bonnet qui ouvre la réflexion politique au registre des discours naturalistes, à l'instar de Montesquieu³⁵⁴ et de Condorcet.

³⁵³ Le lien entre le concept de race et celui de dégénération a été mis en lumière par Claude-Olivier Doron. Cf. Doron ouvrages cités, 2011 & 2016

³⁵⁴ Le lien entre Bodin et Montesquieu indique ici l'existence d'une vieille tendance à employer le concept de climat et de tempérament afin de suggérer la supériorité naturelle du peuple français dans l'histoire de la pensée juridique française. Cf. Glacken, Clarence. *Ouvrage cité*, p. 433. Ce qui change dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle avec la saisie simultanée du concept de race impliquant la dégénérescence et la notion de faculté intellectuelle, c'est que cette tendance devient systématique.

2- F) *Le comportement ou l'organe, quel critère pour la hiérarchisation ?*

Avant le 18^{ème} siècle et l'autonomisation des « sciences humaines » vis-à-vis des « sciences divines » sur le registre des discours savants, le pouvoir de délibération est encore majoritairement tenu au titre de puissance naturellement impartie à tous les hommes avec lesquels il est possible de communiquer par la parole³⁵⁵. C'est par exemple le cas au moment de la première entreprise coloniale en « Nouvelle France »³⁵⁶ au début du 17^{ème}. Bien qu'elle puisse être compromise par la théorie des tempéraments, la possession du *libre arbitre* demeure néanmoins théoriquement une puissance universelle dans le cadre de la théologie chrétienne et plus particulièrement catholique. Ce discours savant a besoin de cette théorie universaliste à deux égards ; d'abord pour contrôler les mœurs en menaçant du châtement post-mortem dans les territoires convertis et ensuite pour s'assurer que tous les peuples de la terre pourront être convertis³⁵⁷.

A notre sens, les nombreux projets de langue universelle qui ont cours dans l'histoire des sciences depuis le début de l'époque moderne³⁵⁸ indiquent que le

³⁵⁵ La distinction entre les peuples barbares se fait principalement sur le critère linguistique dans l'épistémè de Acosta. Cf. Pagden, ouvrage cité, 1986 ; p. 128 Sur le traitement de cette question par la théologie, voir Aquinas, Thomas. *Sententia libri Politicorum*, vol. 48 de l'édition Leonine des *Opera Omnia*, Rome, 1971. Dans les évangiles, St Paul écrit : "Si je ne comprends pas le sens de la voix, je peux me comporter envers lui comme envers un barbare et lui envers moi comme envers un barbare". Cf. , *Corinthiens*, 14.11). Avant le 18^{ème} siècle, le postulat selon lequel les hommes de tous les climats possèdent une âme raisonnable est souvent exprimé explicitement dans les théories savantes où les « sciences humaines » ont une plus grande importance dans l'économie discursive que les sciences « divines ». Voir par exemple Leroy, Louis (dit Regius). *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers*, Paris, 1576 ; p.10. Voir aussi Mersenne, Marin. *Questions inoüïyes*, Paris, 1634 ; pp. 135-8.

³⁵⁶ Dans le récit servant de publicité pour la colonisation publié par Samuel Champlain, on trouve par exemple la déclaration suivante : « je vous assure que nombre d'entre eux ont un excellent jugement et que même si leur esprit ne peut peut-être pas comprendre nos arts, nos sciences et notre commerce, leurs enfants qui sont encore jeunes le pourront ». Champlain, Samuel. *Des sauvages, ou Voyage de Samuel Champlain*, Paris 1603 cité par Fischer, David H. 2008, *Champlain's Dream, the visionary adventurer who made a new world in Canada*, Vintage Press, 2009 ; pp. 144. De nombreux récits de voyage font un portrait dithyrambique des peuples sauvages où on trouve l'égalité voire la supériorité des aptitudes intellectuelles des peuples naturels sur les peuples civils. Une bonne bibliographie sur cette question est fournie par Claude Blanckaert. Cf. Blanckaert Claude « Unité et Altérité, la parole confisquée » in *Naissance de l'ethnologie ?* éd. cerf, 1985, Blanckaert (dir.).

³⁵⁷ En 1455 une bulle pontificale autorise la couronne espagnole à faire des africains ses esclaves en parlant de ces derniers par la justification suivante : "Les sarrasins et les païens sont ennemis du Christ où qu'ils se soient installés." Cf. *Romanus pontifex* (8 jan. 1455) cf. *Monumenta Henricina*, 1960-74, vol. 12, pp. 71-9.

³⁵⁸ Le nombre de ces projets décline après la pasigraphie. Cf. Maimieux, Joseph de. *Premiers éléments du nouvel art-science, d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue sans traduction...* (Paris, 1797).

présupposé selon lequel les attributs de l'esprit sont universels est encore largement présent jusqu'à l'abolition de l'esclavage. Mais à partir des années 1750³⁵⁹, les hypothèses physiologiques portant sur les fonctions intellectuelles de l'espèce humaine commencent à intégrer le concept de race géo-ancestrale qui est historiquement lié au schème de dégénération. Cet événement marque le début d'une nouvelle ère pour la science de l'homme au cours de laquelle les présupposés sur lesquels repose l'égalitarisme racial vont être abandonnés. Nous avons vu en effet que chez des auteurs comme Helvétius ou Pierre Poivre, le discours philosophique portant sur les mœurs, la civilité et l'humanité n'intègrent aucun élément théorique issu du domaine des sciences naturelles. Leurs discours ne portent pas sur l'espèce humaine mais sur les progrès techniques et civils de l'homme sur la nature. Ils s'adressent à la subjectivité du lecteur et à son libre arbitre sans argumenter en formulant des hypothèses pouvant être vérifiées par des faits objectifs, c'est à dire par des jugements théoriques postulant l'objectivité de la nature.

C'est pourquoi la foi de Poivre dans les progrès de l'agriculture et des mœurs favorables de l'humanité relève par exemple de l'égalitarisme racial. Son discours ne porte pas sur la nature mais sur la civilité et ne procède pas de jugements théoriques mais de jugements normatifs. Chez Condorcet en revanche, la civilisation est un concept qui n'implique pas uniquement l'amélioration des mœurs et des institutions politiques mais aussi les dispositions organiques et susceptibles d'améliorations physiologiques transmissibles de génération en génération. Il ne s'agit pas pour lui seulement d'améliorer les conditions matérielles de l'existence d'individus inclus dans un même espace politique, comme c'est le cas chez Poivre. L'idée que les progrès de l'esprit humain sont contingents de l'organisation physiologique du système nerveux s'esquisse chez

³⁵⁹ Dès 1752, l'anatomiste allemand Johann Fredrich Meckel écrit ainsi : « Ceux qui en ont déjà eu de pareilles [occasions de disséquer un 'nègre'], se son plutôt amusés inutilement à conserver le masque noir et l'assemblage des os de cette espèce d'hommes, qu'à disséquer leur corps d'une manière qui puisse conduire à la découverte de quelques vérités utiles. » Cf. « Meckel, Johann Friedrich: "Recherches anatomiques, I. sur la nature de l'épiderme, et du réseau, qu'on appelle Malpighien; II. sur la diversité de couleur dans la substance médullaire du cerveau des nègres. III. Description d'une maladie particulière du péritoine" in *Histoire de l'Académie Royale des Sciences et des Belles-Lettres de Berlin*, 1753 (Berlin: Haude et Spener, 1755) ; p. 80.
http://bibliothek.bbaw.de/bbaw/bibliothekdigital/digitalequellen/schriften/anzeige/index_html?band=02-hist/1753&aufloesung:int=3&seite:int=84

Condorcet et c'est en fonction de lois naturelles et non plus simplement de lois civiles et morales que l'esprit humain progresse à son sens. L'idée que la *nature* des individus regroupés dans les différentes variétés humaines peut être un frein au progrès de la *civilisation* se généralise à partir des années 1750 et c'est de cette idée que procède le renforcement du méta-paradigme racialisé.

Selon Condorcet le *peuple* européen, qui englobe l'« Amérique anglaise » dans la mesure où ses résidents sont des descendants d'européens, est le plus avancé. Les notions de civilité et d'humanité sont ainsi partiellement vidées de leur contenu normatif par une hypothèse théorique portant sur l'amélioration physiologique de l'organisation biologique de certains peuples sous l'effet du progrès de la *civilisation* qui transforme en retour les organismes en un sens favorable à la poursuite de ce progrès. Condorcet modifie ainsi le statut ontologique des différentes races sur l'échelle de la *civilisation* en supposant l'existence de modifications physiologiques produites par le progrès de l'esprit « humain ». Or cette nouvelle modalité physiologique de la science humaine mise au jour par Diderot et intensifiée par Condorcet implique un certain degré d'hétérodoxie dans la mesure où l'homme civilisé transcende la forme qui a été créée par Dieu, selon le récit de la *Genèse*.

L'idée que l'espèce humaine subit une transformation sous l'effet de la *civilisation* implique une modification de la théorie portant sur l'esprit de l'homme qui sape les fondements égalitaristes de la mystique chrétienne. En devenant naturelle et matérielle, l'âme rationnelle obtient un statut ontologique différent de celui qu'elle avait quand les hommes étaient tous égaux parce qu'ils participaient tous du même projet divin par la possession d'une substance immatérielle dont l'existence était postulée par une théorie surnaturelle³⁶⁰. La rupture avec cette théorie effraie encore de nombreux philosophes et

³⁶⁰ Dans le projet messianique chrétien, la *civilisation* et la conversion à la foi allaient de pair et étaient justifiés par une conception de la « nature humaine » [*De natura hominis*] qui était expliquée par la téléologie impliquée par la Création du monde par Dieu. Cf. Mora, G. « Mind Body Concepts in the Middle Ages », *Journal of Historical Behavior Sciences*, 14, 1978, pp. 344-61 ; Cf. Mathon, G. « L'anthropologie chrétienne en Occident de Saint Augustin à Jean Scot Erigène », Thèse présentée à l'université de Lille, (3 vol.), 1964. Aussi, tant que la théorie de l'immatérialité de l'âme rationnelle – caractère potentiel spécifique à la forme humaine, c'est à dire d'espèce - possède une cohérence du point de

hommes de science de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, mais le développement du concept de race peut à notre sens être interprété comme une solution venant d'une part pallier cette anxiété et, d'autre part, servir les pratiques coloniales considérant que la variété européenne doit posséder un statut juridique différent et supérieur à celui des autres variétés. En d'autres termes, si Dieu devient un thème de moins en moins fiable pour assurer la *dignité de l'homme* sur le registre des discours savants, la dignité de l'homme blanc va être assurée par le discours de l'histoire naturelle qui suppose l'existence d'un lien entre physiologie et civilisation.

Pour Poivre, la dignité est assurée par les vertus civiles telles que, par exemple, le travail, la liberté et l'égalité, sur un registre qui ne convoque jamais la notion de « nature humaine ». Ce discours caractérise à notre sens l'égalitarisme racial présent dans l'universalisme des Lumières qui se manifeste dans les projets de réforme coloniale à la fin de l'Ancien Régime et avant l'abolition de l'esclavage en 1794. Plusieurs éléments distinguent ainsi ce discours de celui Condorcet qui commence à envisager les moyens théoriques précis permettant aux européens et à leurs descendants d'échapper au *devoir* de traiter civilement les individus inclus dans un espace politique commun. Le concept de race est ainsi la modalité garantissant l'exclusion de la norme d'égalité les individus inclus de force au projet civilisationnel qui stipule pourtant cette norme avec plus d'emphase que jamais au cours de la période révolutionnaire. Du point de vue épistémologique, la désuétude de la référence à l'immatérialité de l'âme sur le registre des discours savants du 18^{ème} siècle³⁶¹ explique donc à notre sens le renforcement du méta-paradigme racialisé.

vue scientifique, c'est à dire jusqu'à l'époque de Descartes, rien ne s'oppose à l'égalisation du statut ontologique des divers peuples par la conversion au christianisme.

³⁶¹ Jusqu'aux années 1750, les conceptions universalistes portant sur les capacités intellectuelles font l'objet d'un relatif consensus. *Journal des Savants*, où il est possible de lire que « les idées de justice et de sagesse sont des idées éternelles inséparables de l'entendement humain, aussi naturelles à l'homme que les idées du cercle et du triangle » Cf. *Journal des Savants* [(1724 : 268)]. C'est la façon dont l'idée que la raison humaine est « la lumière véritable qui éclaire tous les esprits », idée dont le substrat théorique n'est pas dans le domaine des sciences naturelles mais dans le domaine de la foi en l'existence d'une puissance surnaturelle. Cf. Mercier, Roger. *La réhabilitation de la nature humaine (1700-1750)*, thèse pour le doctorat, éditions « La balance », 1960. Jean Ehrard souligne par exemple « Un esprit 'éclairé' ne croit plus à l'existence d'une malédiction divine pesant sur les fils de Cham, mais aucun doute ne l'effleure à l'idée que la 'nature des choses' puisse vouer les orientaux au despotisme et les noirs d'Afrique au travail forcé. » Ehrard, Jean. *L'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIIIe siècle*, Paris, 1963 ; pp. 335,

Notre étude des schèmes non-théologiques qui remplacent le principe surnaturel permettant l'égalisation du statut ontologique des sujets métropolitains et coloniaux a cependant montré que le discours philosophique d'Adrien Helvétius propose une théorie matérialiste de l'esprit dans laquelle les facultés intellectives sont envisagées comme un objet servant principalement au contrôle du corps de l'individu, comme dans la théorie épicurienne. Helvétius se distingue ainsi nettement de Condorcet dans la mesure où le registre de l'introspection morale est chez lui la composante essentielle de la notion de *progrès*. Il rejette même explicitement les idées ambiantes de la mentalité philosophico-physiologique de son époque selon lesquelles les organismes dégénèrent sous l'effet du climat.

[...] ce n'est pas dans la différente température des climats, mais dans les causes morales, qu'on doit chercher la cause de l'inégalité des esprits [...] on découvre que ce n'est point à la nature, mais à la législation particulière de quelques empires, qu'on doit attribuer l'indifférence de certains peuples pour la vertu [...] on conclut que ce n'est point à la nature qu'on doit attribuer ce degré inégal des passions, dont certains peuples paraissent susceptibles [...] la grande inégalité d'esprit qu'on aperçoit entre les hommes dépend et de la différente éducation qu'ils reçoivent et de l'enchaînement inconnu des diverses circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés [Helvétius (1758 : xiii-xx)]³⁶².

705. L'étude des périodes antérieures à 1750 dépassant le cadre de notre présent travail, il sera pourtant utile de noter que l'articulation du thème de l'inégalité des puissances intellectives et du thème de l'immatérialité de l'âme est par exemple envisagée de manière détaillée dans les débats français suivant la parution de l'ouvrage du médecin espagnol Juan Huarte, *Examen de la ingenios para la ciencias*, à Baeza en Espagne en 1575. L'étude de ces débats permettrait d'interroger l'assertion d'Henri Méchoulan qui est à notre sens quelque peu hâtive et selon laquelle à cette époque « l'humanité en l'homme n'est pas altérée, l'accident ne modifie pas l'essence. » Cf. Méchoulan, Henry. *Le sang de l'Autre ou l'honneur de Dieu, Indiens, juifs et morisques au siècle d'or*, Fayard, 1979. Jourdain Guibelet produit notamment une réfutation de l'ouvrage de Huarte dans laquelle on trouve trace d'une conception égalitariste selon laquelle l'« âme raisonnable » est la nature de l'homme (savant) et pas « le tempérament ». Cf. Guibelet, Jourdain. *Examen de l'Examen des Esprits (de Huarte)*, Soly, 1631 ; pp. 77-8. Le substrat théorique est ici surnaturel puisque la conversion au christianisme est la condition *sine qua non* de l'égalisation du statut ontologique des individus. L'inflexion du principe selon lequel la conversion ???????? pouvoir absolu est déjà présente en Espagne à partir du 15^{ème} siècle. Cependant, il est important de noter que ce racisme n'est pas cautionné dans la communauté savante de l'époque. Y. H. Yerushalmi, « L'antisémitisme racial est-il apparu au XXème siècle ? De la limpieza de sangre espagnole au nazisme : continuités et ruptures » dans, *Esprit*, mars-avril 1993, pp. 5-35.

³⁶² Adrien Helvétius, *De l'Esprit*, chez Durand, Paris, 1758

Les présupposés théoriques du discours de Poivre ne divergent pas radicalement de ceux d’Helvétius, même si la religion chrétienne représente pour le premier la meilleure voie à suivre pour assurer un comportement civil. Poivre est au contact direct du monde colonial et est forcé de tolérer l’esclavage lorsqu’il prend ses fonctions d’administrateur des îles de France et de Bourbon, ce qui n’empêche pas le fait qu’il veuille l’égalisation du statut politique des hommes d’ascendance africaine, indienne et française³⁶³. Quelles que furent les décisions politiques prises par Poivre au cours de son mandat, il ne cautionne jamais théoriquement l’application de la pensée naturaliste au concept d’humanité et c’est pourquoi sa philosophie relève à notre sens de l’égalitarisme racial. La pensée de Poivre est ainsi une source d’inspiration pour les auteurs tels que Dupont de Nemours qui, une génération plus tard, permettent et obtiennent l’abolition de l’esclavage³⁶⁴. Même si les décisions prises sur les territoires coloniaux de la seconde moitié du 18^{ème} siècle se sont largement passées de caution scientifique puisqu’elles reposaient essentiellement sur la force, une raison devait être produite en métropole pour continuer à refuser de traiter civilement les individus colonisés à l’époque où les principes révolutionnaires conquièrent la plupart des savants.

Force est de reconnaître que Poivre, à la différence de Condorcet et d’un nombre croissant de savants et de philosophes à l’époque, ne produit jamais cette raison par l’intermédiaire d’hypothèses physiologiques portant sur la dégénérescence ou l’amélioration de l’organisation physiologique de l’espèce humaine. Sous l’Ancien Régime l’évaluation du caractère *civil* d’un peuple passe encore souvent par la conversion religieuse et la théorie savante sous-tendant cette conception conçoit l’âme au titre de substance *immatérielle*. Le baptême peut ainsi encore être considéré comme

³⁶³ “Les premiers habitants de Bourbon cultivaient eux-mêmes leurs champs. La Compagnie des Indes, à qui Louis XIV avait concédé le droit d’esclavage dans les colonies qu’elle fondait, leur vendit des travailleurs noirs qu’elle achetait à Mozambique et à Madagascar, quelque fois dans l’Inde. » [Cf. Azémat, 1862, ouvrage cité pp. 139-140]. Poivre est favorable à l’abolition de l’esclavage mais doit composer avec cette pratique lorsqu’il prend son mandat après la dissolution de la *Compagnie des Indes* et la rétrocession des îles à la couronne. Il quittera son mandat sept ans plus tard, après avoir échoué à faire passer les réformes politiques qu’il envisageait, au nombre desquelles on compte l’abolition de l’esclavage. Cf. <http://www.pierre-poivre.fr/>

³⁶⁴ Cf. Claude Wanquet, *La France et la première abolition de l’esclavage, 1794 – 1802* Éditions Karthala, 1998.

suffisant à l'égalisation des conditions entre les individus qui appartiennent à divers peuples avant leur conversion, c'est à dire avant leur inclusion dans le « peuple » ou la « cité de Dieu ». Avant que le concept de race ne prenne une place centrale dans les discours savants français, la *variété* entre les hommes tient ainsi bien plus à l'état de leur âme ou de leur esprit qu'à celui de leur corps.

Par exemple, Louis XIV aurait ainsi déclaré à un monarque ivoirien récemment baptisé par Bossuet : « Prince Anabia, il n'y a donc plus de différence entre vous et moi que du noir au blanc »³⁶⁵ afin de signifier que l'égalisation de leur statut ontologique avait été réalisée par le baptême. Avant qu'elle ne soit réfutée par l'empirisme sensualiste, le dualisme cartésien fournissait en effet encore le substrat théorique rendant l'égalisation du statut ontologique des européens et des esclaves africains par le baptême³⁶⁶ non problématique sur le registre des discours savants. Mais l'émergence de la pensée transformiste et de la pensée raciale qui se cristallise avec l'institutionnalisation de l'histoire naturelle de l'homme allait bientôt invalider l'adage antique du « *mens agit molem* », c'est à dire selon lequel l'esprit meut la matière. Du point de vue de l'égalitarisme racial, la tendance historique de l'épistémè vers le matérialisme importe parce qu'elle rend la notion d'immatérialité de l'âme désuète et

³⁶⁵ Mercier, Roger. *L'Afrique noire dans la littérature française, premières images 17^{ème}, 18^{ème} siècle*, Publications de la section de langues et littératures de l'Université de Dakar, n°11, 1962 ; p. 28. Voir aussi Roussier, Paul. *L'établissement d'Issigny*, Paris, Larose, 1935, p. XXIII. A l'exposition coloniale de 1931, Paul Roussier est archiviste du ministère des colonies, et commissaire adjoint de la section rétrospective. Du même auteur, voir aussi. « L'application des lois de la Révolution aux colonies françaises (1789-1802) », *Cahiers de la Révolution Française*, n°III, 1935, pp. 45-71. Sur l'histoire d'Anabia (ou Aniabia), « prince » du Royaume d'Assinie qui devient « premier gradé de couleur de l'armée française », voir « 1^{er} aout 1691, Bossuet baptise un Prince de Côte d'Ivoire » Herodote.net, en ligne https://www.herodote.net/1er_aout_1691-evenement-16910801.php

³⁶⁶ « Les RR. PP. Capucins [...] disaient que les enfants nègres chrétiens devaient être libres après avoir été baptisés et affranchis de l'esclavage, que c'était une chose indigne que de se servir de son frère chrétien comme esclave, que le fils de Dieu ne nous avait point donné un esprit de servitude, comme dit l'apôtre, mais de charité et d'amour, qu'il adoptait tous pour enfants de ce père céleste et pour frères les uns des autres. Qu'ils savaient de bonne part que plusieurs négresses faisaient mourir leurs enfants, déplaisantes de ce qu'en leur donnant la naissance elles les engageaient dans un esclavage éternel et faisaient une lignée de misérables ; que les Espagnols donnaient non seulement la liberté aux enfants chrétiens des nègres mais aux pères mêmes quand ils avaient fidèlement servi treize années. [...] Nonobstant ces raisons, M. le General [de Poincy] comme le plus fort, continue les enfants dans l'esclavage quoique chrétiens, dont nos français retirent un grand profit. » [St Michel in Ouellet, (1652) 2009 : 498] Cf. Ouellet, Réal « Le ciel et l'enfer antillais (17ème siècle) » in Isidore Ndaywel e Nziem, Elisabeth Mudimbe-Boyi, *Images, Mémoires et savoirs*, éd. Karthala, 2009, pp. 487 – 500, p. 498. Maurile de St Michel, père (Carme), *Voyage des isles cameranes en l'Amérique qui font partie des Indes Occidentales*, Le Mans, Hierome Olivier, 1652, pp. 80-81.

donne au déterminisme biologique une importance théorique incontournable dans les discours portant sur les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux différentes races humaines.

Dans l'analyse de Louis Sala-Molins, l'évolution du discours savant vers le matérialisme scientifique entre 1685 et 1848 est présentée comme étant sans importance. La focale historiographique de cet auteur étant placée sur le racialisme hiérarchique plutôt que sur l'égalitarisme racial, l'évolution des idées scientifiques et l'émergence de la science de l'homme sont présentées au titre d'éléments relativement négligeables. Toute interrogation visant le système cognitif lui-même est mise en abîme par sa volonté de « ne pas trier » à laquelle nous faisons au début de ce chapitre.

Anthropologie et théologie auront du mal à préserver l'étanchéité totale des murs qu'elles dresseront – tantôt en coopérant aimablement, tantôt en se rudoyant l'un l'autre sur le chantier – entre les mille et une qualités dont hérite le blanc par le seul fait de naître, les mille et un mérites dont il devient le dépositaire du seul fait d'ajouter à sa blancheur le christianisme, et les mille et une turpitudes qui enlaidissent le Noir dès sa naissance et dont il n'est pas dit, loin s'en faut, que sa christianisation puisse le libérer. [Molins, 1987 : 25]

Dans cette perspective, la compromission structurelle du registre des sciences humaines contemporaines avec la pensée raciale est laissée impensée et tout ce qui demeure au titre de perspective discursive, c'est la lutte politique entre les races. De notre point de vue, s'il est beaucoup plus difficile d'interroger l'histoire des sciences que l'histoire de l'idéologie, seule cette enquête plus difficile permet d'envisager la fin du clivage idéologique entre les races. Dans les années 1750, la théorie cartésienne portant sur l'immatérialité de l'âme est réfutée par les théoriciens sensualistes et la philosophie a-raciale de Condillac va bientôt être remplacée par le racialisme hiérarchique de Hume. A cette époque, l'histoire naturelle de l'homme commence à présenter l'égalisation radicale du statut ontologique des individus subsumés par différentes races ou variétés au titre d'opération impossible dans la mesure où l'« ontologie » passe par l'évaluation naturaliste. Du point de vue théorique, la conversion de l'essence individuelle devient impossible dans la mesure où l'âme n'est plus un principe immatériel

mais répond aux déterminations physiologiques telles que la transmission par voie d'hérédité des caractères physiques indiquant l'origine géographique lointaine des individus.

A notre sens, le curseur doit donc être placé non sur les événements externes appartenant à l'histoire coloniale mais sur les événements internes à l'histoire des sciences et de la philosophie afin de comprendre non pas seulement comment ces premiers ont influencés ces derniers mais aussi comment ces derniers ont permis la justification de ces premiers. Cette interrogation est délicate puisqu'elle porte sur les modalités de connaissance de la science de l'homme qui sont toujours à l'œuvre dans les sciences humaines contemporaines. Mais cette interrogation d'histoire et de philosophie des sciences est, à notre avis, la seule à même de libérer le sujet de l'idée que la race est une détermination objective de l'identité et mérite d'être poussée dans la mesure où cette détermination objective de l'identité individuelle par la race est à l'origine des discriminations raciales. C'est pourquoi il nous semble important d'insister sur la métamorphose épistémologique de la science de l'homme à l'époque où elle épouse les présupposés des sciences physiques.

Par rapport aux références épistémologiques de Poivre ou Helvétius, l'idée de formuler des hypothèses portant sur la *nature* « humaine » et de formuler des jugements théoriques à son endroit est contradictoire. En effet, l'humanité ne procède pas de la nature mais de l'injonction à la civilité qui est exprimée par l'intermédiaire de jugements normatifs. L'abandon de cette perspective était nécessaire à la formulation d'une science de l'homme pouvant énoncer des jugements portant sur la nature humaine aussi objectifs que ceux portés sur les phénomènes physiques. A notre sens, c'est cette nouveauté épistémologique qui explique le renforcement du méta-paradigme racialisé dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Même si un bref survol de l'histoire des théories coloniales de l'époque moderne suffirait à infirmer la thèse selon laquelle les théories présupposant l'immatérialité de l'âme ne présupposent pas nécessairement l'égalitarisme

« racial »³⁶⁷, il n'empêche que le processus de matérialisation des facultés intellectives qui caractérise la saisie physiologique de l'intelligence dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle transforme le registre discursif savant dans un sens favorable au renforcement du méta-paradigme racialiste.

A la fin du 18^{ème} siècle, alors que l'Empire Ottoman ne représente plus une menace réelle pour les pays d'Europe de l'Ouest³⁶⁸, alors que le commerce des esclaves africains est à son apogée et que la théologie desserre sporadiquement son emprise sur les discours savants, les arguments annonçant l'universalisation du monde par la foi chrétienne et sous la domination de certaines nations européennes³⁶⁹ sur le registre prophétique sont ainsi rénovés de fond en comble. Après la première abolition de l'esclavage en 1794, c'est l'histoire naturelle qui, du point de vue logique et théorique, justifie désormais la subordination ontologique et politique des individus exhibant des caractères physiques indiquant une origine ancestrale lointaine non-européenne. Par l'intermédiaire de la saisie physiologique des actes intellectifs et du concept de dégénération qui est lié à ceux de race et variété, cette subordination va pouvoir être perpétuée selon une nouvelle modalité théorique.

L'identité assignée par la foi et convertible par le baptême pourra être remplacée par l'assignation taxonomique d'un individu à une race. Le terme race sera progressivement entendu après la Révolution Française non plus au sens nobiliaire mais géo-ancestral sur le registre des discours savants mais garantira toujours la transmission héréditaire des privilèges, cette fois à une échelle non plus régionale ou nationale mais

³⁶⁷ Le concept de race d'inspiration biblique est en effet présent dans les prophéties de Guillaume Postel considérant que la « race Gauloise » Voir Lestringant, Frank. « Guillaume Postel et l'obsession turque », in *Écrire le monde à la Renaissance, Quinze études sur Rabelais, Postel, Bodin et la littérature géographique*, Caen, Paradigme, 1993, p. 192-3. Cf. Guillaume Postel, *Les Merveilles du monde, et principalement des admirables choses des Indes et du Nouveau Monde [...] Et y est montré le lieu du Paradis terrestre*, Paris, J. Ruelle, 1553

³⁶⁸ Dans une étude consacrée à la *littérature géographique espagnole et française* entre le 16^{ème} et le 17^{ème} siècle, Carole Merle conclut symétriquement que « la notion de notion moderne de 'race' n'existe pas » Cf. Merle, Carole. *Le Miroir Ottoman, une image politique des hommes dans la littérature géographique espagnole et française XVI-XVII siècle*, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2003 ; p. 143

³⁶⁹ C'est sur ce registre que Guillaume Postel avait par exemple essayer de convaincre François 1^{er} de la nécessité de coloniser le monde afin de défaire « l'Empire des infidèles ». Cf. Sallier, Abbé. "Eclaircissements sur l'histoire de Guillaume Postel" in *Histoire de l'Académie Royale des Belles Lettres*, tome 15, 1743, pp. 809-816 ; p. 816.

globale et mondiale. A la différence de l'époque où science et philosophie avaient une signification équivalente et où la *République des Lettres* combattait le préjugé nobiliaire de race, le registre des discours savants sera intégralement acquis au racialisme hiérarchique à l'époque de la science de l'homme. Aux yeux des savants européens et du législateur qui se retrouvera bientôt confronté à une situation coloniale où l'esclavage est aboli, la possession de caractères physiques indiquant une ascendance géographique européenne légitimera désormais la transmission du privilège institué par le premier rapport de domination coloniale des européens sur les non-européens au début de l'époque moderne.

Ces caractères sont en effet transmissibles par voie de génération et leur nature indélébile devient de plus en plus évidente alors que, dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, l'ancienne hypothèse de leur effacement au cours de quelques générations devient de moins en moins plausible avec le recul désormais offert aux naturalistes par l'histoire coloniale. Ce sont ces caractères reconnaissables au premier coup d'œil qui vont être choisis pour perpétuer le privilège statutaire dans les territoires coloniaux et ce sont ces caractères que les savants européens vont avoir tendance à tenir de façon de plus en plus consensuelle au titre de signes d'une dégénération physiologique de l'organe cérébral. Même si ce sont des pressions externes à l'histoire des discours scientifiques qui inciteront les savants à transformer le concept traditionnellement normatif d'*humanité* impliquant encore une téléologie morale et politique dans les discours d'Adrien Helvétius et de Pierre Poivre en un concept théorique, celui l'espèce humaine, les processus internes à la rationalité scientifique ont été durablement affectés.

Les jugements énonçant « ce qui doit être », à savoir l'extension universelle des valeurs de la civilité que la Révolution Française proclame par la devise liberté, *égalité* fraternité, sont alors remis en cause pas des jugements énonçant « ce qui est », à savoir la dégénération climatique de l'organisation physiologique des races sous l'effet du climat et des mœurs. Les auteurs dont l'égalitarisme résiste au racisme nobiliaire³⁷⁰ et au schème

³⁷⁰ La lutte contre le préjugé de race nobiliaire est notamment entreprise par l'Abbé Dubos sur un registre de discours qui fait appel au droit naturel dans la première moitié du 18^{ème} siècle. Il souligne que « suivant

naturaliste de la dégénérescence n'ont alors d'autre moyen discursif de s'en tenir aux jugements normatifs contenus dans les concepts d'humanité et de civilité. La pensée physiologique de Montesquieu et de Condorcet est en effet en passe d'imaginer une solution théorique permettant de monnayer le principe égalitaire encore présent dans la théorie sensualiste et matérialiste de Condillac. Les discours égalitaristes qui refusent le matérialisme et s'appuient sur des explications surnaturelles touchant à l'immatérialité de l'âme rationnelle possèdent un soubassement théorique qui est en revanche de moins en moins conforme aux normes du discours scientifique.

La dimension physique de l'homme est donc prise en compte sous des modalités différentes chez Helvétius et Poivre d'une part, et chez Montesquieu et Condorcet d'autre part. Puisque Condorcet est abolitionniste, on voit que son intention politique d'abolir l'esclavage ne suffit pas à fournir les fondements théoriques de l'égalitarisme racial. L'économie des peines et des plaisirs ressentis par les sens nourrit au contraire chez Helvétius une « science de l'homme » qui permet d'expliquer la dynamique du comportement de l'individu et des groupes sans recourir à aucune hypothèse physiologique distinguant les individus ou les groupes les uns des autres. C'est à notre avis aussi le cas chez Poivre à qui les voyages ont révélé que la civilité est également présente dans les Nations européennes et chez les Chinois par exemple, peuple non catholique et non blanc. Une rationalisation justifiant le traitement inégalitaire des races colonisées au moyen d'une théorie physiologique est en revanche déjà esquissée chez le grand théoricien du droit constitutionnel qu'est Condorcet.

Tout comme les aptitudes intellectuelles, les aptitudes morales sont en effet envisagées comme dépendantes de l'organisation physiologique dans la théorie de Condorcet. A la différence du discours de Montesquieu et de Rousseau, le discours d'Helvétius ne laisse aucune place à l'idée que les races humaines puissent dégénérer

la loi naturelle, les hommes naissent tous égaux, et l'on ne doit pas supposer sans preuve qu'une Nation ait donné atteinte à cette loi en attribuant aux citoyens qui auraient eu le bonheur de naître dans certaines familles des distinctions et prérogatives onéreuses aux citoyens nés dans les autres familles. » Cf. Dubos, Abbé. *Histoire Critique*, Paris, 3 vol. vol. III ; p. 330. Jacques Barzun évoque ainsi l'égalitarisme de Dubos qui réfute l'ouvrage d'Henri de Boulainvilliers intitulé *Mémoire pour la noblesse de France contre les ducs et pairs*, 1717. Cf. Barzun, 1935, ouvrage cité ; p. 175

physiologiquement sous l'effet d'un climat extrême. A la différence du discours de Condorcet, les discours d'Helvétius et de Poivre refusent l'idée que les races puissent être régénérées par une longue suite de générations attentives au progrès des sciences. Si Helvétius coupe explicitement court aux hypothèses portant sur la dégénération ou la régénération physiologique des organismes par l'intermédiaire du climat, du progrès civilisationnel ou de la décadence, Pierre Poivre ne semble même pas envisager une telle possibilité. A notre sens, l'égalitarisme racial de ces deux auteurs s'explique par le fait que dans leurs théories, la notion de progrès est associée aux jugements normatifs traditionnellement contenus dans la propédeutique des *humanitas* et est découplée du rapport de la fonction intellectuelle à l'organisation physiologique.

L'écart épistémologique entre le discours d'Helvétius et de Poivre d'une part et celui de Montesquieu et de Condorcet d'autre part a une conséquence directe lorsqu'il est envisagé sous le rapport de l'égalitarisme racial. Pour Condorcet, le « déploiement des facultés » est rapporté au développement physiologique de l'organe³⁷¹ et son discours s'ouvre donc au schème de la dégénération physiologique. Or, au moment où l'esclavage sera aboli pour la première fois en France en 1794, c'est par cette ouverture de la science de l'homme aux sciences naturelles que les discours savants vont, à notre sens, tendre à cautionner l'inégalité ontologique entre les peuples colonisés et les colons européens. Aussi, bien que l'historiographie des quarante dernières années fasse plus de place à Helvétius qu'à Condorcet dans l'histoire du racisme scientifique³⁷², une analyse épistémologique des fondements de leurs discours respectifs permet à notre sens au contraire d'inclure le premier parmi les partisans de l'égalitarisme racial et d'en exclure le second.

³⁷¹ Claude-Olivier Doron a montré que Condorcet reprend le concept de race pour faire « la liaison du moral et du physique ». Cf. Doron, 2011 *op. cit.* : 499

³⁷² Chez Tzvetan Todorov on peut par exemple lire que « Gobineau sait apprécier les cultures étrangères ; et sa critique de l'ethnocentrisme aveugle se situe dans la lignée d'Helvétius ». Cf. Todorov, Tzvetan. *Nous et les autres, La réflexion française sur la diversité humaine*, Seuil, 1989 ; p. 181. Michèle Duchet fait à Helvétius le reproche d'avoir hiérarchisé les normes sociales des différents groupes humains. Cf. Duchet, Michèle. *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, Paris, Maspéro, 1971, Deuxième partie, Chapitre 4, « L'anthropologie d'Helvétius ».

Parce que l'*Esquisse* de Condorcet ajoute des réflexions issues du registre de l'histoire naturelle de l'homme au concept traditionnel d'*humanité*, elle ouvre une perspective « zootechnique »³⁷³ aux discours de la science de l'homme. En s'écartant de l'usage normatif de ce concept transmis par l'éducation et qui se traduit notamment dans l'expression « sentiment d'humanité »³⁷⁴, la science de l'homme va progressivement exclure des normes épistémiques des thèmes tels que la conscience de soi et la manière de se comporter avec les autres³⁷⁵. La « science sociale » de Condorcet s'inscrit explicitement dans le projet de Francis Bacon³⁷⁶ qui vise à la production de connaissances objectives au sujet de la nature et inclut l'esprit humain, entité encore libre de toute détermination naturelle dans la théorie de Descartes, au nombre de ses objets heuristiques. La mutation épistémologique globale qui permet le renforcement du méta-paradigme racialiste sur le registre discursif de la science et de la philosophie dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle tient donc à notre sens à la substitution de l'introspection – qui suppose la liberté de l'acte délibératif du sujet pensant et qui est encore présente dans la science de l'homme d'Helvétius – par la méthode empirique d'inspiration baconienne qui permettra le traitement physiologique de l'intelligence au 19^{ème} siècle.

La nouvelle philosophie physiologique dont Montesquieu, Diderot et Condorcet jettent les bases dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle permet en effet de formuler des jugements théoriques portant sur la nature des organismes vivants appartenant à l'*espèce*, c'est à dire aux races et aux variétés qui la composent. Employé en physique et en mécanique depuis la révolution scientifique du 17^{ème} siècle, le postulat d'objectivité de la

³⁷³ La démonstration de ce point est produite par Doron, 2011 : 498-9

³⁷⁴ Pour l'usage du terme « humanité » entendu à l'époque non au sens naturaliste et théorique mais au sens normatif de comportement humain impératif, voir par exemple Nihell, Elizabeth. *La cause de l'humanité, référé au tribunal du bon sens & de la raison, ou traité sur les accouchements par les femmes*. Traduit de l'anglais. Londres, 1771 ... ; p. 440.

³⁷⁵ C'est à l'épistémè ramiste que réagit Francis Bacon. Le renforcement du paradigme racialiste dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, dont témoignent certains articles de l'*Encyclopédie*, qui revendiquent globalement l'héritage baconien, remet progressivement en question cette dichotomie. Bien que la conversion à la religion chrétienne soit nécessaire pour pleinement posséder la raison dans ce système épistémique, cette première est toujours possible et rien ne s'y oppose jamais.

³⁷⁶ Voici les premières XXX phrases ? du Fragment de l'Atlantide ou efforts combinés de l'espèce humaine pour le progrès des sciences : « Bacon avait conçu l'idée d'une société d'hommes uniquement dévoués à la recherche de la vérité. Son plan embrasse toutes les parties des connaissances humaines ; une foule d'observateurs parcourt sans-cesse le globe pour connaître les animaux qui l'habitent, les végétaux qu'il nourrit, les substances répandues sur sa surface et celles qu'il renferme dans son sein, pour en étudier la forme extérieure et l'organisation ». Cf. Condorcet, *Œuvres Complètes*, 1847, vol. 6, p. 598.

nature est adopté par les discours savants portant sur les comportements humains dans les décennies précédant immédiatement l'invention du néologisme biologie en 1802. Ce postulat va permettre à l'observation empirique des corps et à l'étude physiologique des organes de se substituer au sentiment subjectif d'appartenir à la même espèce, c'est à dire d'être soumis à la même norme d'humanité et de civilité. La conscience de soi et de la puissance délibérative sont encore présentes dans les systèmes de Descartes, de Condillac et d'Helvétius. Elle permet l'évaluation et le traitement égalitaire d'êtres avec qui l'échange des états de conscience est théoriquement toujours possible grâce à la parole.

En devenant le sens dominant du point de vue épistémologique, la *vue* s'est imposée comme nouvelle référence cognitive avec l'émergence de l'histoire naturelle. L'œil, habitué par l'expérience coloniale à reconnaître les caractères physiques indiquant une origine géo-ancestrale autre qu'europpéenne a fait de cette reconnaissance le *signe* d'une dissimilitude portant sur l'être. A notre sens, la ligne de rupture épistémologique entre l'égalitarisme racial et les discours renforçant le méta-paradigme racialisé apparaît donc nettement dès la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Nous allons voir maintenant que cette ligne de rupture est tangible lorsqu'on compare les présupposés théoriques de Pierre Poivre à ceux du philosophe Charles Bonnet

2- G) *Comportement ou caractères physiques : quelle référence pour la reconnaissance du « semblable » ?*

A première vue, la manière dont l'administrateur colonial Pierre Poivre et le philosophe et naturaliste genevois Charles Bonnet envisagent les peuples situés à ce qu'ils considèrent être des échelons *inférieurs* du développement de la civilité ne semble pas différente. Tout comme Bonnet, Pierre Poivre emploie en effet le vocable « nègre »³⁷⁷

³⁷⁷ Rares sont les auteurs français de la seconde moitié du 18ème siècle remettant en cause la validité du terme. A notre connaissance, seul l'Abbé Prévost a contesté l'emploi du terme « nègre » pour désigner catégoriquement les populations africaines sub-sahariennes. Cf. Prévost, Abbé. *Manuel lexique, ou dictionnaire portatif des mots françois...* 1750, entrée « nègre »p. 477. Cité par Valensi, L. « Recherches dans les dictionnaires anglais et français du XVIIème au XIXème siècles », dans *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Pierre Guiral et Emile Temine éd., CNRS, 1977, pp. 167-170

et considère parfois de manière péjorative que l’Afrique de l’ouest est peuplée d’ « hommes stupides »³⁷⁸. On pourrait d’abord croire que le racialisme hiérarchique est indistinctement impliqué dans ces évaluations des peuples sauvages qui prennent pour norme l’état développemental des peuples européens³⁷⁹. Cependant, un examen plus poussé des présupposés présidant à l’évaluation des sauvages chez Poivre et Bonnet permet de mettre en lumière le fait que les présupposés épistémologiques de ces deux auteurs sont incommensurablement différents. En comparant le discours de l’administrateur colonial français Pierre Poivre à celui du philosophe naturaliste suisse Charles Bonnet, on constate en effet que la hiérarchie objective proposée par Poivre reflète simplement le *fait* que certains peuples en ont dominé d’autres en raison de leur supériorité technique et matérielle.

Poivre exhorte au progrès des peuples n’ayant pas encore développé l’agriculture au point d’atteindre les mêmes rendements que ceux de l’Europe ou de la Chine. Aussi est-ce le maintien de certains peuples dans un statut civilisationnel inférieur à celui de ces derniers qui suscite les jugements péjoratifs de Poivre. A la différence de Charles Bonnet, Poivre suppose que toutes les « races »³⁸⁰ ont les mêmes dispositions naturelles et n’émet aucune hypothèse touchant à la nature de l’homme pour expliquer l’inégalité des peuples vis à vis des valeurs de la civilité. Cela est tangible dans la manière dont il relate

³⁷⁸ Poivre, 1796 : 76. Charles Bonnet parle également des « stupides Huron ». Cf. Bonnet, Charles. *Œuvres d’histoire naturelle et de philosophie*, Neuchâtel, 1781, t. IV, I, p. 132. La remarque de Bonnet est liée à un épisode de sa vie au cours de laquelle après avoir confié la culture d’un plan rare et précieux sous un nouveau climat à des serviteurs africains, ces derniers l’avaient laissé dépérir parce qu’ils n’avaient pas compris la valeur du processus.

³⁷⁹ Plus haut dans ce chapitre nous avons vu que la contradiction présente dans l’injonction faite à l’individu de vivre selon sa « nature » avait été soulignée par d’Aguesseau. Si un jugement introspectif peut à notre sens être légitimement formulé par un individu au sujet du fait qu’un autre individu n’a pas réalisé la civilité et l’humanité à un niveau acceptable selon le point de vue subjectif de celui qui émet le jugement, une telle évaluation ne peut pas, selon nous, faire logiquement l’objet d’un jugement théorique et encore moins s’appliquer à une entité politique. Ce serait en effet dire ce qu’est la nature humaine sans se prononcer sur ce qu’elle doit être. Chez certains auteurs des années 1750, la science de l’homme permet en revanche la formulation de tels jugements au moment où le fondement surnaturel de la moral chrétienne est conçu comme étant inadéquat à la liberté de l’individu. En ce qui concerne le concept de race, la saisie physiologique de l’intellect, c’est à dire de la puissance délibérative, va permettre d’appréhender l’évaluation en question par l’intermédiaire d’une analyse couplant la méthode naturaliste à la notion de civilisation au sein de laquelle la civilité est moins importante que la suprématie matérielle et technique. C’est le puissant ressort théorique que les sciences de l’homme sont en train de concevoir entre 1750 et 1800 et qui s’actualisera avec le paradigme racialiste dans les sciences de l’homme du 19^{ème} siècle que sont l’ethnologie et l’anthropologie.

³⁸⁰ Nous avons vu que notre botaniste n’emploie jamais le vocable en référence à l’ « espèce » humaine.

l'histoire de la civilisation en y incluant l'Afrique et en assignant la dégradation du système législatif et des mœurs au titre de cause expliquant l'état inférieur de ce continent. Dans une « comparaison de l'agriculture de l'Afrique et de l'Asie à celle de la Chine »³⁸¹, Poivre remarque ainsi que seul l'état de liberté ou d'esclavage des populations explique l'état développemental de l'agriculture à un moment donné. Rappelant le passé civilisationnel de l'Afrique sur un mode qui devient de plus en plus rare à l'époque³⁸², il note que rien dans le *naturel* ou le tempérament des peuples qui l'habitent ne s'oppose à la réformation de son système politique.

L'Afrique en général, dont les contrées les plus connues anciennement, étaient regardées comme les greniers de l'univers, ne présente plus, depuis la perte de sa liberté, que des terres en friches, ou mal cultivées par des esclaves. [Poivre, 1797 : 194]

Tout comme Helvétius, Poivre explique la disparité de l'état civilisationnel des peuples en faisant référence à des principes épistémologiquement indépendants de l'histoire naturelle parce qu'ils appartiennent aux registres de la philosophie politique et de l'histoire civile qui sont pour lui aussi radicalement distincts du registre de l'histoire naturelle que l'étaient les concepts de « *nomos* » et de « *phusis* » pour les philosophes gréco-latins de l'Antiquité. Poivre juge en effet toujours l'« intelligence » des peuples et la bonté de leurs lois à l'aune du développement de l'agriculture et de la civilité dans les contrées qu'ils habitent. En revanche, Bonnet explique l'inégalité des esprits et la situation inférieure de certains peuples par des jugements théoriques portant sur la nature de l'*espèce* « humaine » et emploie pour ce faire une approche similaire à la zootechnie de Condorcet. Dès 1754, Charles Bonnet publie anonymement un *Essai de*

³⁸¹ Poivre, 1797 : 192

³⁸² Même s'il n'y a pas chez Diderot l'idée d'un « miracle grec » que nous trouverons dans l'historiographie française du 19^{ème} siècle qui rapportera ce miracle à une origine raciale blanche et exclura la mention du rôle de l'Égypte et de l'Éthiopie dans l'histoire de la civilisation, les grecs ont pour Diderot « une façon de penser hardie qui les caractérise dans tous les temps ». Diderot, Denis (1713-1784). *Œuvres complètes de Diderot : revues sur les éditions originales.... Etude sur Diderot et le mouvement philosophique au XVIIIe siècle* / par J. Assézat [et Maurice Tournoux]. 1875-1877 ; tome 15ème, entrée « Grec (Philosophie des) » ; p. 47. Martin Bernal a souligné l'importance de la fabrication du mythe grec dans le processus de renforcement du méta-paradigme racialisé à partir des années 1785. Cf. Bernal, ouvrage cité, vol. 1: *The Fabrication of Ancient Greece 1785-1985*.

*psychologie*³⁸³, où il reprend le projet heuristique que l'allemand Christian Wolff³⁸⁴ avait élaboré pour la première fois en 1732. Ce dernier avait justifié le premier emploi de l'acception moderne du terme *psychologie* en stipulant que les théorèmes résultant de cette nouvelle science seront possibles parce qu'

il existe une connaissance mathématique de l'esprit humain, et donc que la *psychométrie* est possible, et pour montrer que l'âme obéit à des lois mathématiques dans ses aspects où la quantité intervient, les vérités mathématiques, c'est à dire arithmétiques et géométriques s'appliquent à l'esprit humain non moins qu'au monde matériel. [Wolff in Gusdorf, 1973 : 28]³⁸⁵

Reprenant cette nouvelle perspective heuristique en 1764 dans la *Contemplation de la nature*, Charles Bonnet suggère ainsi qu' « un jour, on mesurera les esprits comme on mesure les corps »³⁸⁶ et envisage la création d'un *psychomètre*. A la même époque, le projet psychologique de Wolff et Bonnet est repris par le physiocrate François Quesnay³⁸⁷ qui se distingue de Pierre Poivre parce qu'il inclut une perspective naturaliste dans les discours portant sur l'histoire civile³⁸⁸. Poivre partage certes avec Quesnay la

³⁸³ Bonnet, Charles. *Essai de psychologie ou considération sur les opérations de l'âme, sur l'habitude et sur l'éducation, auxquelles on a ajouté des principes philosophiques sur la cause première et sur son effet*, Leyde, 1754

³⁸⁴ Wolff, Christian von. *Psychologia Empirica: Methodo Scientifica Pertractata, Qua Ea, Quae De Anima Humana Indubia Experientiae Fide Constant, Continentur Et Ad Solidam Universae Philosophiae Practicae Ac Theologiae Naturalis Tractationem Via Sternitur*, Renger, 1732. Cf. Ecole, Jean. "Les rapports de l'expérience et de la raison dans l'analyse de l'âme ou la psychologia empirica de Christian Wolff", *Giornale de Metafisica*, 1966. ; *Introduction à l'opus metaphysicum de Christian Wolff*, Vrin, 1986

³⁸⁵ Italiques ajoutées

³⁸⁶ Bonnet, Charles. *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie*, Neuchâtel, 1781, t. IV, I, p. 133.

³⁸⁷ Quesnay, François. « Observations sur la psychologie ou science de l'âme » in *François Quesnay et la Physiologie*, institut national d'études démographiques, 1958, t. II, p. 683. F. Entre 1759 et 1767, Quesnay est le chef de file de l'école physiocratique et propose un schéma économique dans lequel il explique la circulation des biens sur le modèle de la circulation sanguine dans le corps humain. Cf. Quesnay, François. *Œuvres économiques complètes et autres textes : Introduction des éditeurs, Textes philosophiques, Textes économiques antérieurs au tableau, Tableau économique, Philosophie rurale* ; INED. Institut national d'études démographiques, 2005 ; p. 527. En 1838, Victor Courtet de l'Isle, l'un des membres fondateurs de la *Société Ethnologique de Paris*, reprend le concept de physiologie sociale développé par Henri de St Simon et publie *La science politique fondée sur la science de l'homme, ou étude des races humaines sous le rapport philosophique, historique et social*. Il sous-titre son ouvrage de la sorte : "la politique deviendra une science positive". En 1972, le professeur Jean Boissel écrira *Victor Courtet, Premier théoricien de la hiérarchie des races*, publié aux PUF. L'idée de Courtet est que chacune des trois grandes races blanches, noires et jaunes ont une fonction physiologique spécifique à remplir dans la civilisation.

³⁸⁸ Cf. Albertone, Manuella. "Instruction et ordre naturel : le point de vue physiocratique" in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 33, 1986 ; p. 589-607

conviction physiocratique « que l’agriculture était la principale source de richesses »³⁸⁹ mais il ne partage pas son engouement pour la « physique expérimentale de l’âme »³⁹⁰. La philosophie de Poivre ne comporte qu’une connaissance empirique des productions agricoles et reste à cet égard fidèle à la tradition disciplinaire de l’*économie politique* qui émerge au 17^{ème} siècle³⁹¹. Les jugements de Poivre portant sur les peuples situés à un échelon civilisationnel plus bas que celui où se trouvent les européens ou les chinois n’ont donc qu’un caractère normatif dans la mesure où il exhorte ces premiers à atteindre le niveau développemental de ces derniers.

A la différence des jugements théoriques de Bonnet, le discours de Poivre ne participe jamais de « la connaissance empirique de la pensée humaine »³⁹², c’est à dire de la nouvelle orientation heuristique physiologique de la science de l’homme dont nous avons vu qu’elle était non seulement absente mais aussi explicitement critiquée par Helvétius. C’est cette absence d’ouverture à une dimension heuristique dans les discours portant sur le comportement des hommes qui caractérise à notre sens les partisans de l’égalitarisme racial dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Les partisans de l’inégalité des races humaines – définie non pas seulement en fonction de l’évaluation objective de l’état civil qu’occupent les peuples mais en fonction d’hypothèses physiologiques portant sur les aptitudes intellectuelles qui leur sont naturellement imparties – adhèrent en revanche au projet empirique de la science de l’homme d’inspiration baconienne qui caractérise la seconde moitié du 18^{ème} siècle.

L’intention théorique qui fera le lit du racialisme hiérarchique dans les sciences de l’homme est par exemple nettement perceptible chez Bonnet. Ainsi que le souligne Georges Gusdorf, Bonnet est en effet préoccupé par les ‘gradations’ de l’humanité et se

³⁸⁹ Røge, Pernille. (traduction Leclair, Marion) « L’économie politique en France et les origines intellectuelles de « La Mission Civilisatrice » en Afrique », in *Dix-huitième siècle* 2012/1 (n° 44), p. 117-130. ; p. 122

³⁹⁰ D’Alembert, Jean Lerond de. *Discours préliminaire de l’Encyclopédie*, 1751 deuxième partie, Gonthier, 1965, pp. 99-100

³⁹¹ Cf. Monchrétien, Antoine de. *Traité de l’économie politique*, Paris, 1615

³⁹² Cf. Gusdorf, Georges. *Les sciences humaines et la conscience occidentale*. Tome VI, L’avènement des sciences humaines au siècle des Lumières”. Paris, Payot, 1973 ; p. 23

réfère au schéma directeur de l'échelle des êtres pour évoquer « la distance intellectuelle qui sépare les Européens des Patagons et des Hottentots, représentants de l'humanité la plus primitive ». ³⁹³ Charles Bonnet emploie ainsi parfois ³⁹⁴ le concept d'humanité sur le registre de l'histoire naturelle, ce que ne fait jamais Poivre. C'est donc la translation du concept d'humanité, formulé à partir de jugements normatifs, vers le concept d'espèce humaine, formulé à partir de jugements théoriques qui fait à notre sens la différence. Ce point distingue en effet d'une part les présupposés relevant de l'égalitarisme racial chez Pierre Poivre et d'autre part la contribution de Charles Bonnet au renforcement du méta-paradigme racialisé.

Seul Bonnet épouse la nouvelle ambition physiologique de la science de l'homme permettant aux savants européens de la seconde moitié du 18^{ème} siècle de formuler des hypothèses de plus en plus consensuelles portant sur l'infériorité naturelle des races non-européennes. La différence entre l'acception théorique et l'acception normative du concept d'humanité permet à notre sens de d'opposer deux formes d'ethnocentrisme dont l'un est inédit selon nous. L'inclusion de l'histoire naturelle dans la perspective politique est un trait particulier dans l'histoire des sciences de la seconde moitié du 18^{ème} siècle et s'il ne s'agit bien sûr pas d'une nouveauté absolue dans l'histoire des idées philosophiques, c'est à notre connaissance la première fois que l'effacement entre *nomos* et *phusis* ne se s'articule pas à partir d'une référence théologique. Dominant matériellement l'ensemble des peuples de la terre, les européens imaginent en effet alors qu'ils possèdent le pouvoir de formuler des jugements théoriques portant sur la nature humaine sans faire aucune référence à la téléologie.

³⁹³ Gusdorf souligne que Wolfe formule le projet d'une « *Psychométrie (Psychometria)*, qui soumet l'esprit humain à la connaissance mathématique, discipline qui est encore à créer » [Wolff in Gusdorf, 1973 : 28]. Au sujet de Bonnet, Gusdorf souligne que « le paradigme mathématique ne s'applique pas ici aux éléments de la conscience, mais à son comportement global » [Gusdorf, *ibid.*]. Cf. Charles Bonnet, *Contemplation de la nature*, 1764s IVe partie, ch. x; *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie*, Neuchâtel, 1781, t. IV, I, pp. 132-133.

³⁹⁴ Le concept d'Humanité est employé par Bonnet sur les deux registres, théorique et normatif. Il considère que « le système de l'humanité » est « régit par des lois » mais que pour comprendre « le caractère de tel ou tel individu de l'humanité », la « génération et l'éducation » doivent être prises en compte ainsi que « le climat » qui est « une cause modifiante très générale ». Cf. Bonnet, Charles. *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie: Contemplation de la nature*, chez Samuel Fauche, 1781, tome huitième p. 466-7

La nouvelle modalité objectiviste de la science de l'homme qui s'élabore dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle permet ainsi le renforcement du méta-paradigme racialisé alors que le concept de race appliqué en histoire naturelle de l'homme permet aussi le renforcement de cette modalité objectiviste. Prôner le progrès des techniques agricoles, du rendement de l'agriculture et, plus généralement la culture de la civilité et de l'humanité est, à l'époque, la voie de l'égalitarisme « racial ». En revanche, la formulation de jugements théoriques portant sur l'organisation physiologique de l'espèce, des races et des variétés « humaines » renforce le racialisme hiérarchique. En devenant autonomes vis-à-vis des « sciences divines », les « sciences humaines » ont choisi la seconde option épistémologique et abandonné la dimension normative du concept d'humanité encore véhiculée par des auteurs tels que Poivre et Helvétius, qui sont fidèles à l'épistémologie des *humanitas*.

Cette option est à notre sens une étape importante dans la formation d'une identité proprement occidentale, qui va associer race blanche ou européenne à la notion de civilisation qui, notons-le encore, diffère de la notion de civilité. Des clauses naturalistes sont ainsi ajoutées à l'universalisme des Lumières par l'intermédiaire d'une modification profonde du registre des discours savants. Ces derniers adoptent en effet le postulat d'objectivité de la nature et excluent la téléologie dans des analyses désormais plus scientifiques que philosophiques portant sur les causes du comportement des individus appartenant à notre espèce. Chez Poivre et les autres auteurs développant un discours relevant de l'égalitarisme « racial » dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, la téléologie est au contraire une dimension incontournable de ce discours.

Chez les représentants de l'égalitarisme « racial » de cette époque, les progrès de la civilité sont explicitement dirigés par des lois morales qui orientent la conduite de chaque individu, et la politique est orientée par « bonheur des peuples »³⁹⁵ au titre de cause finale. Le postulat d'objectivité de la nature dont procède la nouvelle philosophie physiologique n'interfère en rien dans ces discours portant sur le comportement *humain* et l'histoire civile. A notre sens, les jugements théoriques inclus par Condorcet et Charles

³⁹⁵ Cf. St Lambert, op. cit.

Bonnet dans la formulation des concepts de genre, d'espèce, de race et de variété dépouillent au contraire l'adjectif « humain » de sa dimension normative. Alors que l'humanité est une manière de se comporter chez Poivre, le concept d'espèce humaine est employé dans les jugements théoriques par Bonnet et Condorcet. Les théories physiologiques de ces auteurs leur permettent d'interroger les aptitudes intellectuelles des variétés de cette espèce naturelle. Ils donnent ainsi au concept de dégénération une place centrale dans la « découverte » de causes qui procèdent en réalité de l'intention des européens de ne pas inclure à égalité les individus d'ascendance non-européenne dans l'espace politique agrandi par la colonisation. Chez Bonnet, le lien entre le renforcement du méta-paradigme racialisé et la saisie physiologique de l'intellect devient ainsi tangible lorsqu'il considère par exemple les raisons pouvant expliquer l'inégalité des esprits.

Toutes ces variétés qui nous surprennent dans la perfection spirituelle de l'homme dépendent-elles en partie d'une différence réelle, qui serait entre les Ames humaines, indépendamment de celle que peut produire l'*organisation* ? Nous ne le pensons pas, si nous faisons attention au pouvoir de la santé & de la maladie, du tempérament, du genre de vie, du climat, de l'éducation, etc. [Bonnet 1781 : 132]³⁹⁶

Soulignons les scrupules de Bonnet quant au concept d'âme et le soin qu'il prend à discerner l'inégalité des organisations et celle des « âmes ». On voit ici la menace rhétorique qui pèse sur l'immatérialité de l'âme rationnelle, cet élément discursif permettant encore aux argumentaires relevant de l'égalitarisme d'être articulés dans des théories savantes qui ne sont pas encore définitivement sécularisées. Bonnet réalise la menace que l'histoire naturelle de l'homme fait peser sur l'orthodoxie religieuse, mais son hypothèse portant sur l'organisation physiologique est déjà incompatible avec l'égalitarisme racial. Chez Bonnet comme chez Diderot, il y a, à notre sens, une ambition d'intégrer à la philosophie les faits établis sur le registre de l'histoire naturelle et chez Bonnet plus particulièrement, sur ce registre discursif appelé dans la période postmoderne à une fortune disciplinaire rivalisant avec la philosophie, à savoir la psychologie. La matrice naturaliste de cette nouvelle épistémologie permet d'envisager

³⁹⁶ Bonnet, Charles. *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie*, Neuchâtel, 1781, t. IV, 1^{ère} partie, pp. 132-133.

une véritable science de l’homme et ouvre ainsi un espace théorique dans lequel s’engouffreront les théories inégalitaires à la fin du siècle.

Les linéaments de la pensée qui a conduit la science institutionnelle à adopter massivement le paradigme racial au 19^{ème} siècle sont donc présents chez Bonnet. Par le biais de sa contribution précoce à la psychologie, il participe à la révolution méthodologique qui se détache du schème introspectif pour s’attacher aux évaluations objectives de l’intelligence centrées sur l’inscription organique de la puissance intellectuelle envisagée en termes de fonction. Détachant la réflexion sur l’intelligence des considérations politiques portant sur la portée des délibérations de l’intellect, Bonnet s’écarte à notre sens du modèle introspectif de la science de l’homme d’Helvétius. Sa focalisation sur l’organisation physiologique des individus permet ainsi de découpler la notion d’intelligence du sens qu’elle avait lorsqu’elle était employée en connexion avec l’extension normative du concept d’humanité et de civilité³⁹⁷. L’inscription de l’intelligence dans les organismes dissocie en effet son traitement de la téléologie explicitement présente dans le projet politique de la civilité.

Le traitement physiologique de la faculté intellectuelle permet une approche fonctionnelle des *recherches* portant sur les aptitudes intellectives et leur focalisation systématique sur les organes à la fin du 18^{ème} siècle. Au 19^{ème} siècle, l’étude de l’anatomie comparée du crâne des différentes races humaines permettra de réintroduire subrepticement la téléologie politique de l’exploitation coloniale sous le couvert de jugements théoriques n’ayant en apparence affaire qu’à la nature des choses et ne se prononçant jamais directement sur ce qui doit être. La preuve de l’égalité naturelle des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles est ainsi de plus en plus difficile à produire au fur et à mesure que l’étude du physique devient le diagnostic privilégié pour parler des comportements humains. En effet, ce ne sont plus les produits

³⁹⁷ L’écart entre l’usage de l’expression “fonction intellectuelle” et celui de l’expression “de bonne intelligence” signifiant un accord entre les individus, se creuse entre le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle. Goodey, C. F. *A History of Intelligence and »Intellectual Disability“*. *The Shaping of Psychology in Early Modern Europe*, Ashgate Publishing, 2011.

matériels de la puissance intellectuelle – tels que la littérature³⁹⁸ ou l’art en général – qui sont convoqués par l’examen scientifique, mais l’analyse anatomique, fondée avant tout sur l’observation visuelle. La preuve de l’égalité des races sous le rapport de la puissance intellectuelle ne se situera plus dans le domaine de l’intersubjectivité qui donne à la reconnaissance des états de conscience d’autrui une place décisive dans le processus conduisant à reconnaître l’autre au titre de semblable.

2- H) *Le déplacement de la charge de la preuve.*

Bien que l’on puisse, à première vue, interpréter de la même façon les remarques péjoratives que Poivre et Bonnet adressent à l’encontre de certains peuples, elles reposent à notre sens sur des présupposés théoriques très différents. Présente chez l’un comme chez l’autre, la dépréciation porte cependant sur deux choses distinctes chez ces deux auteurs. L’ambition civile universelle de la philosophie des Lumières est présente chez Poivre sans impliquer l’idée que l’histoire naturelle peut découvrir les raisons physiologiques qui expliquent l’inégal état du développement agricole chez les différents peuples. L’idée de « variété » est un concept dont l’application ne dépasse ainsi pas le champ de la botanique dans la philosophie de Poivre. Corrélativement, la notion d’humanité est uniquement déployée par Poivre dans le cadre de jugements normatifs qui se basent sur l’idéal politique de la civilité et de l’humanité qui consiste à traiter l’autre en égal.

Du point de vue logique, c’est l’absence de liberté dans les pays où règnent des systèmes politiques incompatibles avec l’idéal égalitaire qui permet à Poivre de produire une hiérarchie entre les peuples. En revanche, c’est un point de vue tout à fait différent qui permet à Charles Bonnet d’établir une hiérarchie entre les peuples. La science de

³⁹⁸ Dans *De la littérature des nègres*, l’abbé Grégoire est confronté à ce problème du déplacement du registre sur lequel peut être apportée la preuve de l’égalité des races sous le rapport des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales. Cf. Grégoire, (Abbé) Henri. *De la littérature des nègres*, 1808

l'homme doit selon lui découvrir les liens entre l'inégale « perfection spirituelle »³⁹⁹ et la diversité anatomique des structures organiques impliquées dans l'acte intellectif. Proposant de juxtaposer « le stupide Huron » au « profond anglais » ou « l'africain au visage plat, au teint noir et aux cheveux de laine » à « l'européen dont les traits réguliers sont encore relevés par la blancheur de son teint et par la beauté de sa chevelure », Bonnet procède à une caractérisation physique et psychologique incluant le concept d'intelligence dans l'ordre des phénomènes naturels. Sa « psychologie » repose ainsi sur une « neurologie » dans laquelle la gradation des peuples sur l'échelle de leur développement matériel et moral est rapportée à leur constitution organique.

La modalité servant à hiérarchiser les peuples est différente chez Poivre qui formule des appréciations négatives⁴⁰⁰ reposant *in fine* uniquement sur les jugements normatifs portant sur « ce qui doit être », à savoir le comportement civil. Pour Poivre, la civilité n'est pas l'apanage naturel de la variété européenne, mais celle des peuples ayant su développer l'agriculture ainsi que des valeurs éthiques et politiques au nombre desquelles on compte le traitement de l'autre en égal. Chez Poivre, l'égalitarisme racial repose par exemple sur une « science économique »⁴⁰¹ dont les principes recourent ceux de l'école physiocratique.

Ce Voyageur Philosophe a saisi admirablement les avantages & les défauts de tous les Gouvernements : & appliquant à chacun d'eux les grands principes de la

³⁹⁹ Bonnet, Charles. *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie*, Neuchâtel, 1781, t. IV, I, p. 132

⁴⁰⁰ Mêmes si elles peuvent à première vue s'apparenter à de l'essentialisme, les remarques péjoratives formulées par Pierre Poivre à l'encontre de certains peuples n'impliquent jamais autre chose que l'expression d'un désir frustré de voir les techniques agricoles africaines progresser jusqu'au niveau de développement qu'il sait être celui de certains peuples européens et asiatiques. Cf. Poivre in Nemours, 1797 : 30-1

⁴⁰¹ L'auteur du passage suivant considère que l'ouvrage de Poivre intitulé *Voyages d'un philosophe* et dont Dupont de Nemours fait la publicité dans *Les éphémérides du citoyen* devrait être intitulé « La Science économique démontrée par les faits ». Yves Bénot a étudié dans ce périodique la présence de thèmes tels que la glorification de la civilisation en Chine qui jouxtent à notre sens celui de l'égalitarisme racial. Cf. Bénot, Yves. *Diderot : de l'athéisme à l'anticolonialisme*, Maspero, 1981 ; p. 345. On trouve par exemple dans ce périodique la mention des calculs économiques réalisés par Dupont de Nemours pendant deux ans en suivant une idée suggérée par Benjamin Franklin en 1751 et qui tendent à démontrer que le travail des hommes libres est plus productif que le travail des esclaves. Cf. *Ephémérides du citoyen ou bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, 1771, vol. 6 ; p. 179. L'abbé Grégoire notera de la même façon l'importance de ce périodique dans la diffusion du « projet de remplacer la traite, et de porter la civilisation au sein de l'Afrique, en formant sur les côtes des établissements de Nègres libres, pour y cultiver les denrées coloniales. » Cf. Grégoire, Abbé. *De la littérature des nègres*, Paris, 1808 ; p. 165-6

liberté & de la propriété, il juge de l'état de chaque Nation par celui de sa culture, & il démontre en même temps qu'on doit juger de l'état de sa culture par les principes de son administration, & en calculer la prospérité ou la décadence par les degrés de liberté & de sûreté dans la propriété des biens que les lois assurent à chaque peuple. [Trosne, 1766 : 72]⁴⁰²

Les mœurs, les lois, l'agriculture et le commerce sont pour Poivre les *produits* tangibles de l'intelligence. Cette dernière n'est pas liée à la puissance naturelle des organes mais aux lois civiles des différents peuples qui enjoignent plus ou moins bien les individus à se comporter humainement les uns avec les autres. Poivre énonce donc « ce qui doit être » en fonction d'une définition aprioristique de l'intelligence qui fait référence à la bonne entente ou intelligence avec ses semblables. Bonnet fait au contraire référence à l'intelligence en termes de fonction intellectuelle pouvant être rapportée à l'*organe* cérébral, c'est à dire à une nature au sujet de laquelle il est possible de formuler des jugements théoriques. Pour Poivre c'est à partir des produits de la civilité que la valeur des différents peuples est déterminée alors que chez Bonnet, c'est l'étude physiologique des corps qui est convoquée. L'épistémè de Poivre est donc à notre sens fidèle à l'ancienne conception normative des *humanitas* qui est encore présente dans la « science de l'homme » d'Helvétius.

Alors que les jugements normatifs occupent tout l'espace discursif de cette science, nous voyons que Bonnet, à l'instar de Montesquieu et Condorcet, inclut des jugements théoriques et créant un espace discursif pour une heuristique portant sur l'espèce humaine. Là où, chez Poivre ou Helvétius, la civilité est posée en norme universelle⁴⁰³ à partir d'idéaux politiques et moraux autonomes vis à vis du registre de l'histoire naturelle, la nouvelle science de l'homme de Bonnet et de Condorcet formule des hypothèses théoriques portant sur « ce qui est », à savoir notamment la gradation climatique des aptitudes naturelles de l'esprit humain. Les jugements théoriques de

⁴⁰² *Journal de l'Agriculture, du Commerce, Finances*, t. VI, juillet 1766

⁴⁰³ L'égalitarisme racial est ainsi présent chez nombre d'auteurs faisant partie de la société des amis des noirs qui, tout en étant critiques des méthodes de colonisation impliquant l'esclavage, ne rejettent pas le principe de la colonisation, entendu alors comme nous l'avons vu davantage au sens de civilisation qu'au sens de conquête. Cf. Dorigny, Marcel. « La Société des Amis des Noirs et les projets de colonisation en Afrique », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 293 - 294, spécial Révolution aux colonies, 1993, pp. 421-429. Voir aussi,

l'histoire naturelle de l'homme permettent ainsi le renforcement du méta-paradigme racialisé dans la mesure où cette discipline fait d'une part allusion au concept d'*espèce* humaine et non plus au concept normatif d'*humanité* et, d'autre part, parce qu'elle procède à la saisie physiologique de l'intelligence. Sur le registre discursif de l'histoire naturelle de l'homme, nous avons désormais affaire à l'homme non plus compris au titre de *sujet* devant être éduqué par le biais de la propédeutique des humanitas mais à un *objet* étudié par l'intermédiaire d'une méthode physiologique qui est appliquée à l'organe cérébral, siège de la fonction intellectuelle, méthode qui peut établir des *faits* indépendants de la *norme* d'humanité.

La nouvelle « science humaine » est ainsi autonome vis-à-vis de la « science divine », c'est à dire des commandements, et ne convoque donc désormais plus la dimension normative traditionnellement présente dans le concept d'humanité. Les jugements normatifs disparaissent avec la banalisation des concepts d'espèce, de race et de variété humaine dans les discours savants portant sur les comportements humains qui présupposent désormais l'objectivité de la nature⁴⁰⁴ « humaine ». Cette transition épistémologique va permettre l'inflexion de la portée *universelle* des droits de l'homme à l'époque de la première abolition de l'esclavage. Les *faits* auxquels les savants européens accordent une valeur universelle en raison de l'objectivité de la méthode dont ils procèdent vont ainsi permettre la négociation racialisée de l'universalisme des Lumières.

Puisque l'humanité est, chez Poivre et Helvétius, un concept qui n'inclut pas la dimension naturaliste présupposée par le maniement du concept d'*espèce* humaine, ces auteurs présupposant l'égalité des races n'accèdent pas à l'élévation théorique permise par l'ouverture de la science de l'homme à l'heuristique naturaliste. Ils ne disposent d'autres moyens que ceux de l'introspection, et la puissance cognitive de leur discours est donc limitée. Mais de ce fait, ils ne participent pas à ce qui est sans doute l'erreur la plus importante dans l'histoire des sciences, c'est à dire qu'ils ne partagent pas la certitude

⁴⁰⁴ Cf. *Discours biologique et ordre social*. Achard Pierre. Chauvenet, Antoinette, Lage, Elisabeth. Lentin, Françoise. Nève, Patricia. Vignaux, Georges. Paris, Le Seuil, 1977.

objective dont sont saisis un nombre de plus en plus important de leurs contemporains contribuant au discours savant, à savoir le fait que les européens de race disposent naturellement d'aptitudes intellectuelles supérieures à celles des autres peuples. L'histoire civile vient renseigner l'introspection de Poivre et Helvétius dans la mesure où elle permet à leurs réflexions philosophiques d'atteindre la sphère politique, mais jamais l'histoire naturelle n'intervient dans l'ordre de ces considérations. L'égalitarisme racial procède donc à notre sens de la stricte dissociation entre l'histoire civile et l'histoire naturelle, entre la morale et la politique d'une part, et la physiologie d'autre part.

Jamais Poivre et Helvétius n'ambitionnent de présenter un fait d'histoire naturelle qui viendrait étayer leurs jugements normatifs portant sur les comportements *humains*. Selon nous, c'est ce motif épistémologique qui distingue leurs discours de celui de Montesquieu, Bonnet et Condorcet. Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, ces derniers participent en revanche au renforcement des conditions théoriques favorisant d'une part l'acceptation de plus en plus consensuelle du méta-paradigme racialiste et, d'autre part, la foi dans l'objectivité absolue des jugements théoriques formulés sur le registre de la science de l'homme. A la différence de Charles Bonnet ou de Jean-Jacques Rousseau, Poivre a passé la majeure partie de son existence hors d'Europe et si son discours reprend la dichotomie antique entre peuples barbares ou sauvages et peuples civilisés, l'idée que certaines races pourraient naturellement disposer d'une infériorité native n'effleure jamais Poivre⁴⁰⁵.

⁴⁰⁵ Poivre ne souscrit pas à l'idée du bon sauvage développée par Rousseau. Mais du point de vue de l'égalitarisme racial cette idée est inopérante chez Rousseau puisqu'il croit à la variation climatique de la qualité de l'organe cérébral. Cette idée opère en revanche en faveur de l'égalitarisme racial lors du voyage d'Entrecasteaux dans l'hémisphère austral. Durant ce voyage, le naturaliste Jacques Julien de Labillardière développe une vision absolument égalitariste des naturels de Van Diemen. Cf. Smith, *European Vision and the South Pacific* Yale University Press ; p. 149 et sq. Voir Duyker, Edward. *Citizen Labillardière, a naturalists' life in Revolution and exploration 1755-1834*, Miegunyah Press, 2004. Voir Entrecasteaux, Antoine Raymond Joseph De Bruni. *Voyage to Australia and the Pacific, 1791-1793* Melbourne University Press, 2001. L'édition française est de 1808. Voir aussi Daugeron, Bertrand. *À la Recherche de l'Espérance : revisiter la rencontre des Aborigènes tasmaniens avec les Français 1772-1802*, Ars Apodemica, 2014.

A la différence de Bonnet, le projet civilisateur impliquant l'égalisation stricte du statut des peuples colonisateurs et coloniaux est toujours théoriquement possible⁴⁰⁶ chez Poivre. Son objet n'est en effet pas de formuler des jugements théoriques portant sur les qualités naturelles de l'esprit « humain » comme c'est le cas chez Bonnet, mais d'inciter à la civilité par une conversion de l'esprit aux valeurs morales et politiques qu'il prône à partir d'une perspective aprioristique et subjective n'ayant pas besoin d'un pendant heuristique. C'est au sein de cette approche que l'on trouve désormais de plus en plus fréquemment l'égalitarisme à mesure que l'on approche de la Révolution. Même si Poivre n'est pas républicain, il vante l'organisation politique de la nation chinoise qui « a toujours été gouvernée comme une famille dont l'empereur est le père » et souligne que les nations dont le gouvernement est ancien « savent que les hommes naissent tous égaux, tous frères, tous nobles. »⁴⁰⁷

Pour Poivre, la possibilité de concevoir l'égalité entre les hommes n'émerge que dans les pays où la civilité est cultivée depuis longtemps et il indique que « ces distinctions puériles de noblesse et de roture, d'homme de naissance et d'homme de rien, [...] ne se trouvent que dans le jargon des peuples nouveaux et encore barbares »⁴⁰⁸. Pour Poivre, la reconnaissance de l'égalité naturelle qui existe entre les hommes passe par la seule la méditation philosophique et n'a pas besoin de postuler l'objectivité de la nature pour trouver les preuves empiriques à partir desquelles l'objectivité des choix politiques est établie. Mais cette conscience n'a aucune conséquence pratique si le système législatif ne s'en fait pas l'écho et l'égalité naturelle entre les hommes reposant sur la reconnaissance de leur égale puissance de délibération peut être annulée par un régime politique ne cultivant pas la liberté individuelle. Cela suppose à son sens que les valeurs

⁴⁰⁶ Cf. Tarrade, Jean. *Article cité*, 1963. L'égalitarisme racial est aussi présent chez l'abolitionniste suédois Wadstrom favorable aux réformes coloniales, dont l'argumentaire est principalement économique et politique. « Wadström écrit une lettre à Talleyrand datée du 7 décembre 1797 où il demandait si en ce temps éclairé, des Lumières du siècle n'allaient pas pénétrer dans toutes les nations jusqu'à ce que l'on réalise que la justice est la plus puissante aide à la prospérité. De nouvelles colonies pouvaient être établies sans qu'injure soit faite aux droits de l'humanité. Mais les colonies africaines ne pourraient prospérer que si la France et l'Angleterre montraient l'exemple aux autres pays en abolissant l'esclavage' » Cf. Lokke, Karl Ludwig. *France and the colonial question, a study of contemporary French opinion 1763-1801*. Columbia University Press, 1932 ; p. 175

⁴⁰⁷ Cf. Poivre, *ouvrage cité*, 1797 ; pp. 182-3

⁴⁰⁸ Cf. Poivre, *ouvrage cité*, *ibid.*

de la civilité et de l'égalité jouent de longue date un rôle central aux côtés de la propriété, du travail libre⁴⁰⁹ et du mérite.

Les sujets [de l'empereur] sont ses enfants, sans autre inégalité que celle qu'établissent le mérite et les talents [...] Les chinois, qui ont conservé leurs annales depuis les temps les plus reculés, et qui sont tous également les enfants de l'empereur, n'ont jamais pu soupçonner une inégalité d'origine entre eux. [Poivre, 1797 : 182-3]

Le contournement de la civilité au titre d'impératif moral est en revanche rendu possible par les hypothèses naturalistes de Bonnet. En suggérant que les variétés d'homme non-européennes représentent des dégénération physiologiques de l'organisation primordiale et parfaite de l'europpéen blanc, il insinue que la pleine capacité à devenir civil est visible à l'œil nu. Bonnet renforce ainsi l'idée que les caractères *physiques* eux-mêmes peuvent être pris à titre référentiel dans la hiérarchisation des peuples. En concevant que l'humanité et la civilité dépendent de l'organisation physiologique, c'est à dire d'un fait naturel et non d'une norme politico-morale, Bonnet et d'autres auteurs contemporains compliquent singulièrement l'argumentation des savants européens de l'époque, dont le désir est d'égaliser la condition juridique des individus dont les ascendants appartiennent aux peuples conquis d'autre part et aux peuples européens colonisateurs d'autre part. En raison de la montée en puissance du modèle physiologique dans les discours savants vers la fin du 18^{ème} siècle, l'étayage théorique de l'égalitarisme devient ainsi de plus en plus difficile.

Bonnet développe l'idée que c'est dans le corps en tant qu'*objet* observable par le savant que se trouve la cause cachée de l'inégale performance des peuples et des nations sur la scène de l'histoire. Le corps n'est plus la modalité permettant au *sujet* de connaître par l'intermédiaire de l'économie des plaisirs et de la douleur comme dans la philosophie épicurienne reprise par Helvétius. De plus, la hiérarchisation des peuples présente dans la

⁴⁰⁹ Cf. STEINER, Ph. « L'esclavage chez les économistes français: 1750 - 1830 », dans *Les abolitions de l'esclavage de Sonthonax à Schœlcher*, actes du colloque de Paris VIII - Saint-Denis (Unesco, 1995). et *L'économie de l'esclavage colonial. Enquête et bilan du XVII^e au XIX^e siècle* (Fred Célime et André Legris, dir.), Paris, Éditions du CNRS, 2002.

philosophie de Poivre ne procède que de l'évaluation du développement de l'agriculture et de la juste distribution des denrées agricoles. La pensée hiérarchique de Poivre n'implique jamais une lecture des corps physiques, c'est à dire des organismes individuels dont sont composés les peuples comme c'est le cas chez Bonnet et chez les nombreux naturalistes qui participent au renforcement du méta-paradigme racialisé dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle⁴¹⁰. Ce n'est jamais dans l'extension physique des corps que Poivre recherche le signe de la supériorité de certains peuples vis-à-vis d'autres. La civilité et l'humanité sont dénuées chez lui de la dimension empirique dont ces notions commencent à être systématiquement investies par la nouvelle tendance expérimentale des sciences de l'homme.

Charles Bonnet et Condorcet donnent au contraire aux recherches portant sur l'organisation physiologique des différentes races humaines un caractère référentiel. Au sein d'hypothèses naturalistes, ils *cherchent* dans l'histoire naturelle de l'homme les motifs d'une supériorité qui serait naturelle à la race européenne. Ce nouvel objet d'étude qui jouira d'une vogue immense au 19^{ème} siècle est en revanche absent chez Poivre, pour qui la culture de la civilité est tangible dans la preuve matérielle qu'est le rendement agricole. Exempt de tout raisonnement naturaliste et de tout jugement théorique lorsqu'il emploie le concept d'*humanité*, le discours philosophique de Pierre Poivre présuppose la supériorité de l'état civil sur l'état sauvage à partir de principes posés *a priori* à partir d'une expérience ne se fondant que sur l'histoire civile et l'introspection. Il ne sort jamais du registre normatif énonçant « ce qui doit être », à savoir la nécessité de développer l'agriculture là où ses rendements sont trop faibles et ne formule jamais d'hypothèse physiologique portant sur la nature humaine et la manière dont le climat influencerait naturellement l'esprit.

Or, si le concept de race a pu être systématiquement rapporté à la dégénérescence des dispositions physiologiques de l'intellect chez certains types humains, c'est à notre sens à la faveur du glissement de la science de l'homme vers l'heuristique physiologique

⁴¹⁰ C'est par exemple le cas de l'anatomiste allemand Samuel Thomas von Sommering (1725-1830) qui publie *Über die Körperliche Verschiedenheit des Negers von Europaër* à Frankfort en 1785.

et organiciste dont nous observons les traces chez Bonnet et Condorcet. Chez Poivre au contraire, la péjoration absolue produite par les adjectifs qu'il emploie pour décrire l'état stationnaire de l'agriculture chez certains peuples repose sur la même perspective que celle d'Helvétius lorsqu'il jugeait que certains individus « tiennent le milieu entre l'homme & la brute »⁴¹¹. Mais il ne s'agit pas chez Poivre et Helvétius de la gradation imaginée par les philosophes naturalistes dont ils sont contemporains et qui commencent à employer l'ancien concept d'échelle des êtres pour inférer l'existence d'une « échelle des races »⁴¹². Leur conception de la gradation existant objectivement entre les individus est fidèle à celle qui fait la dignité de l'homme dans un système cognitif fortement influencé par les *humanitas* au début de l'époque moderne⁴¹³.

Les aptitudes intellectuelles des « nègres », des chinois et des européens sont donc toujours considérées comme naturellement égales par Poivre et Helvétius. La norme de l'humanité s'impose pour eux à tous les peuples sans que le concept naturaliste d'espèce soit convoqué lorsqu'il s'agit d'envisager les moyens de cultiver la civilité. Cette culture ne repose en effet que sur les efforts personnels de l'individu pour traiter ses semblables de manière conforme à l'humanité. Dans le discours naturaliste de Montesquieu, Bonnet et Condorcet, les notions de civilisation et d'humanité sont exportées du registre des jugements normatifs vers le registre des sciences de la nature et sont susceptibles de donner lieu à des jugements théoriques énonçant objectivement ce qu'est la nature des races. Cela permet à ces auteurs de procéder à des gradations qui suggèrent que certaines races sont naturellement plus aptes que d'autres en ce qui concerne l'organisation physiologique de l'intellect.

Si l'on compare d'une part la manière dont Poivre hiérarchise les peuples en fonction d'une norme développementale dans son discours philosophique et, d'autre part, la manière dont le philosophe Charles Bonnet naturalise la gradation des peuples en fonction de leurs capacités intellectuelles, on réalise l'écart dans l'épistémologique entre ces deux auteurs vivant à la même époque. Chez Poivre, comme chez le poète St Lambert

⁴¹¹ Helvétius, *ouvrage cité*, 1758 : 203

⁴¹² Moreau de la Sarthe in Bouteiller, article cité, 1956, *ibid.*

⁴¹³ Cf. Mirandolle, Pic de la. *Ouvrage cité*.

la « science économique » - c'est à dire, pour reprendre les expressions de l'époque, la « philosophie » qui éclaire « le commerce même » - a montré qu' « une industrie sérieuse et une bonne agriculture »⁴¹⁴ sont nécessaires⁴¹⁵. Cette conception qui relève de l'égalitarisme racial est présente chez un nombre encore assez conséquent d'auteurs qui appartiennent cependant à notre sens à une épistémè conservatrice si on la compare à la nouvelle approche physiologique des sciences de l'homme. Obnubilée par la documentation du racisme, l'historiographie contemporaine a ainsi généralement laissé dans l'ombre des auteurs pour qui l'expression « genre humain » ne faisait encore référence qu'aux « progrès de la civilité » et de « la liberté au titre d'avantages solides et inestimables »⁴¹⁶. C'est pourtant dans cette épistémologie traditionnelle que se trouvent les présupposés théoriques relevant de l'égalitarisme racial.

En préservant le système cognitif des reproches moraux faits au racisme, l'historiographie focalisée sur le racisme a ainsi permis la perpétuation des présupposés heuristiques de la science de l'homme et contribué à renforcer le caractère inextricable du problème épistémologique que représente aujourd'hui la prise en compte de la race dans la théorie sociologique et psychologique. En préservant la prétention des sciences humaines à énoncer des jugements théoriques sans faire allusion à une cause finale, cette historiographie a permis la préservation de ce qui fait sa puissance cognitive. Mais elle empêche aujourd'hui aussi de résoudre l'aporie consistant à vouloir faire disparaître les discriminations raciales tout en laissant à la race le statut de concept significatif dans le processus au cours duquel la science discrimine avec autorité les objets réels et ceux qui sont illusoire. C'est pourquoi il nous a semblé important de souligner que, dans les années 1750-1800, le renforcement du méta-paradigme racialisé procède d'une opposition à la tendance conservatrice qui est par exemple manifeste dans le refus d'Helvétius d'adopter la nouvelle ambition théorique d'expliquer les ressorts de l'esprit humain par l'intermédiaire de la physiologie.

⁴¹⁴ St Lambert, *op. cit.* p. 137

⁴¹⁵ Nous retrouverons les mêmes expressions prônant un progrès civilisationnel qui inclut la dimension morale chez Firmin. Il soulignera comme nombre d'auteurs de la seconde moitié du 18^{ème} siècle que l'appât du gain est un des traits caractéristiques de la colonisation occidentale, « usurpant le nom de la civilisation, adultérant les plus belles notions de la science, pour en faire les soutiens des convoitises matérielles les moins respectables du monde ». Cf. Firmin, 1885 : 567

Soulignons ainsi qu'à la différence du discours de Poivre, ceux de Charles Bonnet et de Condorcet prétendent à autre chose qu'à réformer les conditions politiques dans lesquelles vivent les hommes. Il propose aussi d'établir objectivement, c'est à dire sur le registre des sciences naturelles et de la physiologie, le *fait* inégalitaire sur lequel les politiques coloniales vont pouvoir se fonder et trouver la raison de leur traitement inégalitaire des sujets colonisés. La vision péjorative qu'a Bonnet des peuples sauvages ne s'articule plus strictement à l'impératif civilisationnel dont procède le schéma des *humanitas*⁴¹⁷. Avec la désuétude des arguments théologiques sur le registre discursif de la science et de la philosophie, il devient donc de plus en plus difficile aux partisans d'un égalitarisme racial reposant sur l'immatérialité de l'âme d'argumenter sur un mode qui soit recevable par les discours savants portant sur l'homme qui sont désormais de plus en plus strictement normés par le postulat d'objectivité de la nature depuis l'émergence du registre de l'histoire naturelle de l'homme.

Chez Charles Bonnet comme chez un nombre croissant de philosophes de l'époque des Lumières, le recours à une théorie physiologique expliquant l'infériorité matérielle de certains peuples vis-à-vis d'autres conduit ainsi à une légitimation du différentialisme juridique entre les colons européens et les variétés ou races non-européennes. Cette légitimation suppose l'usage de plus en plus fréquent des expressions

⁴¹⁷ Entre le 6^{ème} et au 7^{ème} siècle de l'ère chrétienne, l'introduction de théories climatériques de l'Antiquité par les *Etymologies* d'Isidore de Séville viennent déjà remettre en question l'égalitarisme intégral des premiers pères de l'Eglise comme St Augustin qui, selon l'historiographie chrétienne, ont inventé la notion d'égalité. Gossett, Thomas. *Race, History of an Idea in America*, Southern Methodist University Press, 1963; p. 9. Cf. Ribémont, Bernard. *Les Origines des encyclopédies médiévales: d'Isidore de Séville aux Carolingiens*. Honoré Champion, 2001. Nous avons noté que le différentialisme climatérique trouve déjà une place chez St Thomas d'Aquin l'historiographie contemporaine a abondamment traité cette question qui se pose de manière aigue avec la colonisation du début de l'époque moderne. Ce qu'il nous semble important de souligner est qu'en 1277, la condamnation par Etienne Tempier du déterminisme astrologique contenu dans les enseignements sorboniques n'a pas été confirmée par le pape. Ce déterminisme venait « frapper l'éthique chrétienne à la racine » en affirmant l'existence d'entraves naturelles au libre arbitre humain. Glacken, ouvrage cité, 1967: 248. Cf. Tooley, Marian J. « Bodin and the medieval theory of climate », in *Speculum*, vol. 28, n° 1, (Jan. 1953) pp. 64-83; p. 79. Selon les historiens des sciences Pierre Duhem et Alexandre Koyré, cet événement est l'« acte de naissance de la science moderne ». Pierre Duhem, *Le système du monde*, Paris, 1959, vol. 6, Chap. 1. Au sujet de la condamnation de 1277, Edward Grant note qu'il y a conflit entre la doctrine aristotélicienne et la foi chrétienne au sujet de l'éternité du monde et de l'unicité de l'intellect. Cf. Grand, Edward. *Studies in Medieval Science and Natural Philosophy*, Variorum reprints, London 1981, chap. 13 ; pp. 211-244.

« espèce », « race » et « variétés » « humaines » parce que l'approche naturaliste est nécessaire à la formulation de jugements théoriques portant sur le fait que l'organe qui permet aux individus de participer à la vie politique dégénère en fonction de l'influence du climat et des mœurs. La nouvelle acception exclusivement naturaliste donnée au concept pluriel de races et bientôt d'espèces « humaines » permet ainsi l'effacement de la charge normative du concept d'humanité. Par ce biais, la ségrégation et la subordination des races non-européennes est perpétuée dans les territoires colonisés par les européens, et ce, à l'époque même où ces derniers sont en passe d'adopter le slogan égalitaire au titre de devise politique.

Bonnet et Condorcet contribuent ainsi à notre sens par exemple au renforcement du méta-paradigme racialisé dans la mesure où ils cèdent à la pensée physiologique qui introduit le postulat d'objectivité de la nature au sein des discours portant sur l'intelligence, concept censé expliquer la cause du comportement. A notre sens, la raréfaction des théories égalitaires portant sur les aptitudes naturelles des diverses variétés d'*homme* s'explique donc par le fait même de la généralisation de l'emploi du concept naturaliste de race. Alors que l'immatérialité de l'âme rationnelle devient une théorie de moins en moins acceptable sur le registre des discours savants, le concept de race joue en effet le rôle d'expédient dans le contournement de l'ancien principe théologique de l'égalité des âmes qui était encore cautionné sous sa forme matérialiste et mécaniste par nombre de savants à l'époque de la République des Lettres. L'adoption de la méthode physiologique par les sciences de l'homme a ainsi permis au postulat d'objectivité de la nature d'être employé pour empêcher l'égalisation du statut de la race colonisatrice et des races colonisées.

Nous verrons dans le prochain chapitre qu'à partir de la première abolition de l'esclavage, la majeure partie des savants européens ont eu tendance à cautionner la suprématie blanche par l'intermédiaire d'une anatomie comparée des races humaines qui tend à faire disparaître le projet téléologique ainsi que les jugements normatifs présents dans les notions de civilité et d'humanité. Certes, les jugements péjoratifs de Poivre se basent sur le recensement *objectif* de l'état du développement de l'agriculture dans les

diverses contrées qu'il visite, mais son investigation empirique ne convoque pas la *nature* humaine comme le fait par exemple la psychologie physiologique de Charles Bonnet. A notre sens, il y a là un glissement épistémologique qui consiste à faire non plus de l'individu mais de l'organe cérébral l'*objet* central des études scientifiques portant sur l'intelligence. Ce processus conduit à minimiser l'importance de l'étude des produits de l'intellect tel que l'agriculture, la littérature et la législation qui sont des sujets d'études permettant de démontrer beaucoup plus simplement l'égalité puissance des individus ayant des ancêtres dans différentes zones géographiques que la démonstration physiologique dans laquelle l'analyse qualitative des tissus est beaucoup plus ambiguë parce que le rapport entre cette analyse et la « qualité » de l'intellect est difficilement assignable.

Il nous faut donc mettre en exergue dans la dernière partie de ce chapitre que les jugements normatifs prônant le développement civilisationnel des peuples inégaux aux européens sous le rapport des accomplissements intellectuels ne sont pas de la même nature que les jugements théoriques portant sur la qualité de l'*objet* organique qu'est le système nerveux central. Le déplacement de la focale épistémologique sur l'observation physiologique des organes joue ainsi un rôle dans le processus consistant à assigner un statut ontologique altéré aux les individus composant les races autres qu'européennes. C'est en effet par cette focalisation sur l'observation objective permise par l'histoire naturelle qui étudie notamment l'*évolution* mélioriste ou dégénérative des organismes sous l'effet du climat et d'autres circonstances environnementales qu'un consensus va être atteint sur le registre des discours savants au sujet de l'infériorité congénitale des races non-européennes.

2- I) *L'égalitarisme avant la science des races ; l'égalité de quoi ?*

Bien que le jugement théorique de Bonnet soit soucieux d'orthodoxie dans la mesure où il hésite à remettre ouvertement en question le principe égalitaire déduit de l'ancienne conception immatérielle de l'âme intellectuelle, il ouvre néanmoins une perspective physiologique renforçant le méta-paradigme racialisé par l'intermédiaire

d'hypothèses portant sur les phénomènes organiques. Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, les arguments savants en faveur de l'égalitarisme racial qui s'articulaient autour de l'immatérialité de l'âme⁴¹⁸ sont déjà anachroniques en raison de la place centrale occupée par le concept de *tempérament* dans les réflexions de la médecine néo-hippocratique et dans celles de l'histoire naturelle de l'homme. Dès 1754, le médecin montpelliérain François Boissier de Sauvage donne en effet à ce concept une importance qui présume de l'importance qu'aura le concept de race dans la science de l'homme à l'époque positiviste.

Comme le corps humain est composé de différentes parties solides et fluides et que celles-ci diffèrent encore dans les divers *tempéraments*, le même air produira sur nos corps des effets différents et il faudra avoir égard à notre état pour découvrir comment les différentes sortes d'air peuvent nous affecter diversement. [Sauvage, 1754 : 4]⁴¹⁹

Un demi-siècle plus tard, le concept de tempérament aura un sens équivalent au concept de race dans l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage considéré être le trait d'union entre « les lumières » et « le positivisme »⁴²⁰. A notre sens, le passage du concept de tempérament à celui de race dans les années 1750-1800 indique ainsi l'importance de la

⁴¹⁸ Dans la théorie cartésienne, le principe de l'immatérialité de l'âme garantissait l'extériorité des processus intellectifs et plus particulièrement de l'acte délibératif vis-à-vis de la nature et de la matière caractérisées par le fait qu'elles possèdent une extension physique. Selon nous, les historiens des idées ayant considéré surprenant le « silence » de Descartes au sujet du concept de race ont omis cette considération. Cf. Reiss, Timothy J. "Descartes's Silences on Slavery and Race", in *Race and Racism in Modern Philosophy*, Andrew Valls (ed.), Cornell University Press, Ithaca and London, 2005 ; pp. 16-42. Un ouvrage posthume du juriste Jean Barbeyrac, spécialiste du droit naturel paraît en 1757 et se base sur la distinction cartésienne de l'âme et du corps. Il évoque néanmoins la notion de « nature humaine » afin de montrer que « les mœurs » ou « les penchants » de chaque nation dépendent « du tempérament, du climat, du terroir, de l'éducation, de la religion, de la fortune et des occupations ». Cf. Barbeyrac, Jean. *Lois de la Nature expliquées par le docteur Richerand Cumberland*, (traduit du latin), Leide, 1757 ; pp. 106, 108.

⁴¹⁹ Sauvage, François Boissier. *Dissertation où l'on recherche comme l'air, selon ses différentes qualités, agit sur le corps humain*. Bordeaux, 1754. Italiques ajoutées.

⁴²⁰ Blanckaert 2006 : 76. Ainsi que l'a démontré Claude-Olivier Doron, le concept de dégénération unit les concepts de « tempérament physique » et de « tempérament moral » dans l'œuvre de Buffon. Cf. Doron 2011, p. 346 et sq. « Tempérament et climat : l'altération selon le lieu ». A la fin du 19^{ème} siècle, on retrouve le concept de tempérament dans la pensée raciste du philosophe Alfred Fouillée qui souligne la différence entre sa conception et celle de la « psychologie empirique » française de Condillac et d'Helvétius « fondée sur la prétendue similarité initiale de tous les esprits individuels ». Fouillée ajoute, pour distinguer sa méthode de celle de ces derniers qu'« on faisait [alors] tenir du dehors, par la voie de l'expérience et de l'éducation, toutes les causes qui établissent une différence finale entre un individu et un autre ». Cf. *Fouillée, Alfred. Tempérament et caractère selon les individus et les races*, Paris, 1893 ; pp. xv-xvi

saisie physiologique de l'intelligence au titre d'étape dans le processus conduisant au renforcement du paradigme racialisé. En retour, l'application du concept de race à l'étude des phénomènes ayant trait à la civilité facilite cette saisie. Parce que l'emploi du concept de race est lié au concept de dégénération dans l'histoire naturelle de l'homme⁴²¹, son usage permet de remettre en cause l'isolement du *règne humain* vis-à-vis des autres règnes naturels. La reconnaissance de l'humanité, qui était jusqu'alors un acte non-problématique parce qu'il relevait d'un processus subjectif n'ayant pas besoin de démonstration anatomique objective⁴²² puisqu'il s'agissait de se rendre compte de l'intégration par l'individu d'une norme comportementale, devient une opération heuristique avec l'émergence des concepts d'espèce et de race humaine.

Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, l'évidence anatomique du fait que l'homme n'est qu'« une fraction de la série organique » devient de moins en moins contestable et cette évidence entraîne une série de problèmes pour les philosophes de l'époque⁴²³. Mais à faire l'inventaire des problèmes théoriques liés à l'inclusion intégrale de l'homme dans la nature, le souci d'orthodoxie nous apparaît cependant être un thème mineur dans la mesure où il ne concerne pas directement le thème de l'égalitarisme racial. En effet, même si de nombreux savants de la première moitié du 19^{ème} siècle tiendront encore à

⁴²¹ Doron, ouvrage cité, 2016

⁴²² En 1803, le célèbre professeur à l'Université de Göttingue J. Fr. Blumenbach écrit en 1803 : « je ne crois pas que jamais un naturaliste (*in praxi*) soit embarrassé pour distinguer un homme d'un singe ». Cf. Blumenbach, J. Fr. *Manuel d'histoire naturelle*, traduit de l'allemand par Soulange Artaud, Metz, 1803 ; t. 1, pp. 8

⁴²³ En 1774, Vicq d'Azyr publie par exemple un tableau montrant que les animaux ayant le système respiratoire le plus complexe n'ont pas nécessairement le système génital le plus complexe. La notion antique d'échelle des êtres, selon laquelle les espèces animales procèdent d'une gradation linéaire pertinente tant du point de vue taxonomique, physiologique qu'ontologique, est bouleversée. Il y avait désormais « diverses échelles d'êtres tout comme il y avait diverses fonctions individuelles par lesquelles ils pouvaient être classés. » Cf. Ritterbush, Phillip C. *Overtures to Biology: the Speculations of Eighteenth-Century Naturalists*, New Haven, Yale University Press, 1964 ; p. 195. L'auteur d'une étude insistant sur le fait que le peintre anatomiste Pierre Camper ne participe pas à l'histoire du racisme scientifique souligne ainsi le physicien, géologue et anatomiste suisse Jean André Deluc (1727-1817) « réfute l'idée de chaîne des êtres ». Cf. Deluc, Jean André. « Mémoire sur la question : que doit-on penser de la Gradation que plusieurs Philosophes, tant anciens que modernes, ont admise entre les *Etres Naturels* ; et jusqu'à quel point pouvons-nous parvenir à nous assurer de la réalité de cette *Gradation*, et de l'ordre que la nature y observe ? » In *Verhandelingen uitegegeeven dorr de Hollandsche maatschappe der weentenschappen* 25(1788), pp. 457-498. Voir aussi Meijer, Miriam Claude. *Race and aesthetics in the anthropology of Peter Camper (1722-1789)*, ed. Rodolpi, Amsterdam-Atlanta, 1999 ; p. 48

reconnaître que, du point de vue théorique, le « règne humain »⁴²⁴ est isolé des règnes animal et végétal, cela n'implique pour autant pas que leurs discours relèvent de l'égalitarisme racial. Dans les décombres de la révolution taxonomique suscitée par l'œuvre de Charles Linné au milieu du 18^{ème} siècle, les investigations empiriques de l'histoire naturelle de l'homme multiplient les preuves du fait que l'organisation physiologique des individus appartenant au genre *homo*⁴²⁵ est similaire à celle des autres espèces animales.

Dans les années 1760, le naturaliste Louis J. M. Daubenton montre par exemple que le trou occipital occupe une position spécifique chez l'homme⁴²⁶, ce qui distingue d'une part l'organisation anatomique des êtres dont on croit encore souvent à l'élection divine et, d'autre part, celle des espèces simiesques. Mais une telle démonstration ne permet que temporairement de fournir un élément théorique pouvant servir de base à des classifications naturelles traduisant la spécificité ontologique de l'homme et elle n'implique pas nécessairement une perspective théorique reconnaissant l'égalité des races. En effet, dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, la production de la preuve matérielle du « fait » que la conformation de l'organisme correspond à une Création spécifique chez tous les individus composant l'espèce humaine est entièrement compatible avec les théories concevant que l'aptitude des races à la civilisation n'est pas naturellement égale⁴²⁷.

Ainsi, bien que le souci d'orthodoxie religieuse soit alors encore répandu sur le registre des discours savants, il ne constitue pas un obstacle pour les argumentations combinant théologie et histoire naturelle pour suggérer que les races humaines disposent d'un potentiel inégal sous le rapport de la puissance intellectuelle. A partir du concept de

⁴²⁴ Etienne Geoffroy Saint-Hilaire

⁴²⁵ En 1803, dans la traduction française de son Manuel d'histoire naturelle J. Fr. Blumenbach souligne le dire du grand taxonomiste Linné, mort en 1778 qui a révolutionné les classifications naturelles : « je n'ai pu, jusqu'à présent, trouver un caractère qui distinguât l'homme du singe ». Cf. Blumenbach, ouvrage cité ; pp. 7-8

⁴²⁶ Daubenton, Louis Jean Marie. « Mémoire sur les différences de la situation du grand trou occipital dans l'homme et dans les animaux » in *Histoire de l'Académie Royale des sciences*, Paris, 1767 ; pp. 566-575

⁴²⁷ Claude Olivier Doron a montré que le monogénisme abrite tout autant le racisme scientifique que le polygénisme à cette époque. Cf. Doron, ouvrages cités, 2011, 2016.

tempérament qui puise ses origines dans la théorie climatérique antique, les concepts de race et de variété vont ainsi être activés dans le cadre de l’histoire de l’homme de la seconde moitié du 18^{ème} siècle sans nécessairement renier de façon systématique les considérations théologiques. En ce sens, les considérations de Louis Sala-Molins sont justes, quoi qu’elles ne rendent compte que de l’histoire du racialisme hiérarchique et pas de celle de l’égalitarisme racial. Mais la reconnaissance du fait que l’espèce « humaine » possède une unité spécifique sur le plan anatomique⁴²⁸ va perdre de son importance dans l’évaluation du statut ontologique des différents peuples sur la nouvelle échelle qui se fait jour, celle de la « civilisation ».

Bien que la seconde moitié du 18^{ème} siècle soit encore fortement marquée par la pensée de Buffon selon laquelle « l’homme n’est homme que parce qu’il a su se réunir à l’homme »⁴²⁹, l’évaluation objective de l’ « humanité » passe pourtant de plus en plus par la méthode oculiste de l’histoire naturelle ayant pour objet l’espèce, les races et les variétés « humaines ». Cette transition implique l’abandon du système des humanités et impose une nouvelle manière de connaître qui passe de moins en moins par la reconnaissance introspective du semblable et délaisse les productions de son esprit pour se focaliser sur la forme des corps et l’étude anatomique des organes. Les jugements théoriques portant sur la physiologie cérébrale des races humaines imposent une nouvelle extension naturaliste du concept d’humanité qui permet aux savants de justifier l’abandon d’une norme comportementale dont l’universalisation est souhaitée de manière de plus en plus consensuelle dans les dernières années du 18^{ème} siècle. Mais dès les années 1750, le mouvement épistémologique profond de la science de l’homme est déjà lancé et il va tendre à remplacer les jugements savants portant sur « ce qui doit être » par des jugements portant sur « ce qui est ».

⁴²⁸ Cf. Blanckaert, Claude. « Le trou occipital et la “craniotomie comparée des races humaines” (XVIIIe-XIXe siècles) », dans *Le Trou*, Jacques Hainard, Roland Kaehr dir., Neuchâtel, Musée d’Ethnographie de Neuchâtel, 1990, pp. 253-300.

⁴²⁹ Cf. Buffon, Georges Louis Leclerc comte de. & Geoffroy Saint-Hilaire, Etienne. *Œuvres complètes de Buffon, précédées d’une notice historique et considérations générales sur le progrès et l’influence philosophique des sciences naturelles depuis cet auteur jusqu’à nos jours*, Pillot, 1826 ; Volume 3, p. 26

C'est ce que documente à notre sens l'étude des discours relevant d'une part de l'égalitarisme racial et d'autre part du renforcement du méta-paradigme racial. On voit par exemple que, par l'intermédiaire de jugements théoriques, le système philosophique naturaliste de Montesquieu monnaie les présupposés égalitaristes employés par Helvétius et Poivre afin d'inciter les individus et les peuples à la réforme de leurs mœurs et de leurs institutions par l'intermédiaire de jugements normatifs. Ainsi, les hypothèses physiologiques établissant un lien entre les caractères organiques des peuples et leur degré de civilité prolifèrent à partir de la supposition voulant que la qualité de l'intelligence dépende d'une organisation du système nerveux et que cette organisation dégénère sous l'influence de certains climats. Mais dans le demi-siècle que nous avons étudié jusqu'ici, l'évaluation des systèmes législatifs se fonde encore majoritairement sur les idéaux libéraux, égalitaires et fraternels qui correspondent à la mentalité savante des époques préévolutionnaire et révolutionnaire.

Cependant, c'est au cours de la mutation des discours savants opérée au cours la seconde moitié du 18^{ème} siècle et que nous avons décrite dans ce chapitre que le méta-paradigme racialisé trouve les moyens de son renforcement. Nous avons vu ici qu'au cours de ce moment que l'historiographie contemporaine considère appartenir à l'histoire de l'anthropologie⁴³⁰ bien qu'aucune discipline portant ce nom n'intitule aucune institution française, Helvétius ne nie pas qu'il existe des différences physiologiques d'un organisme humain à un autre, mais refuse d'accorder à ces différences une importance politique et morale⁴³¹. Nous avons vu que sa « science de l'homme » se limite à une l'évaluation des lois et des systèmes de gouvernement dans laquelle l'introspection personnelle et l'histoire civile jouent un rôle central⁴³². Si Montesquieu ou Condorcet se focalisent également sur le système législatif, ce dernier inclut néanmoins des

⁴³⁰ Dans la postface au célèbre ouvrage de Michèle Duchet, Claude Blanckaert souligne que « le catalogue des peuples de la terre est fondé dorénavant [à la fin du 18^{ème} siècle] sur des critères différentiels et exclusifs, tandis que la philosophie de l'homme qui court de La Hontan à Helvétius, avait jusqu'alors valorisé les ressemblances, les marqueurs unitaires. » in Postface à Duchet, Michèle. *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, (1971) 1995, pp. 565-608 ; p. 579.

⁴³¹ Ce sera exactement la position du philosophe Célestin Bouglé (1870-1940) dans ses diverses contributions aux "idées égalitaires".

⁴³² En exergue des deux tomes de l'édition posthume de l'ouvrage *De l'homme*, on peut par exemple lire « honteux de m'ignorer, dans mon être, dans moi je cherche à pénétrer ». Cf.

considérations appartenant au registre de l’histoire naturelle dans sa théorie portant sur les progrès de l’esprit humain qui sont désormais aussi saisis au titre de phénomène physiologique. Pour Condorcet, qui est contemporain de Pierre Jean-George Cabanis⁴³³ (1757-1808), les différences physiologiques qui existent entre les individus et les races doivent ainsi être prises en compte lorsque le savant prononce son diagnostic sur ce qui favorise ou empêche les progrès de l’humanité envisagée non pas en tant que norme comportementale mais en tant qu’*espèce*. « L’esprit » dans le fameux titre de Condorcet « *Tableau historique des progrès de l’esprit humain* » n’est pas une inclination de l’individu mais un produit physiologique dont le rendement peut être évalué qualitativement et quantitativement sur un mode similaire à celui employé pour évaluer la composition des sécrétions des reins ou du foie, c’est à dire en se référant aux organes.

Le fait que les européens se trouvent à la pointe du progrès technique et en position de domination matérielle globale vis-à-vis des races non-européennes dans le dernier quart 18^{ème} siècle se traduit dans la théorie de Condorcet par une hypothèse touchant à la spécificité physiologique du « peuple »⁴³⁴ européen qui renforce le méta-paradigme racialement. Chez Bonnet, le cerveau devient le lieu organique où se produisent les différences entre les aptitudes intellectuelles dont les peuples sont naturellement doués. Bonnet et Condorcet sont ainsi enclins à croire que les européens sont naturellement mieux disposés que les autres variétés sous le rapport des organes où réside l’ « esprit »⁴³⁵

⁴³³ Cabanis est le disciple de Théophile de Bordeu (1722-1776) qui est membre de l’Ecole de Montpellier et partisan du vitalisme. Bordeu publie un ouvrage dans lequel il étudie « le mécanisme de l’excrétion des différentes humeurs qui viennent du sang » et « la liaison intime » qu’ont « les différentes parties du cerveau avec les opérations de l’âme ». Il se distingue des études qui considèrent « le cerveau comme un organe fait pour contenir l’esprit animal ». Selon lui, « la nature ne saurait avoir d’autres vues en fabriquant le cerveau » que « de favoriser la séparation de l’esprit animal ». Nous soulignons le caractère téléologique de ces recherches. Cf. Bordeu, Théophile de. *Recherches anatomiques sur la position des glandes et sur leur action*, Paris, 1751 ; pp. ix, 112, 114, 115. [italiques ajoutées]

⁴³⁴ [Condorcet, *op. cit.* 600]

⁴³⁵ Rappelons que pour les savants contemporains de l’*Encyclopédie*, l’esprit humain n’est généralement composé que de deux facultés : l’entendement et la volonté. Cf. Roth, Chrétien Frédéric Guillaume. *Explication détaillée du système des connaissances humaines tirée du discours préliminaire du tome 1 de l’Encyclopédie publiée par MM. Diderot et d’Alembert pour servir à l’usage de l’arbre encyclopédique*. Weimar, 1772 ; p. 17. L’exemple de Condorcet nous permet de voir comme la foi illimitée dans la puissance de l’entendement conduit ce savant à croire qu’il est possible de découvrir le principe physiologique expliquant la position plus moins avancée des individus et des peuples sur la voie du progrès. Dès lors, la *volonté* de traiter les hommes en égaux, programme correspondant à la *vertu* - ce principe vers lequel doit s’orienter la volonté entendu au titre de faculté de l’esprit – est infléchi par une

et dont procède le « progrès ». La perspective d'« observations qui apprendraient à connaître l'étendue de l'influence des races » est par exemple explicitement envisagée par Condorcet au titre de « nouveaux moyens pour le perfectionnement de l'espèce humaine, et des lumières sur la nature de sa perfectibilité »⁴³⁶.

Le projet d'étudier la nature physique incombe à son sens à la « réunion générale des savants du globe dans une république universelle des sciences » où Condorcet ne convoque pourtant que les pays d'Europe occidentale et « l'Amérique anglaise »⁴³⁷. De telles études sont ainsi réservées au « peuple » à la pointe du progrès, c'est à dire les européens et les colons qui en descendent. En effet, l'histoire naturelle apprend selon Condorcet que « les qualités peuvent également, ou se perfectionner ou se détériorer, en passant à travers plusieurs générations »⁴³⁸. Condorcet ne réduit certes pas strictement l'étude des caractères physiques et moraux à l'étude des caractères physiques dans la mesure où les réflexions d'ordre moral et politique sont encore centrales dans son analyse. Une analyse de l'économie globale de son discours révèle ainsi qu'il ne laisse qu'une place congrue aux théories naturalistes⁴³⁹ portant sur les écarts existant entre les variétés humaines au niveau de l'organisation physiologique et en rappelle toujours le caractère conjectural.

Mais il faut à notre sens souligner qu'il y laisse cependant une place, à la différence de Poivre dont le projet colonial implique l'égalité naturelle de toutes les races égales

théorie physiologique. La bonne volonté et la bonne foi ne sont donc pas exclues des discours des savants européens qui croient à l'inégalité du potentiel intellectuel dont disposent naturellement les races humaines.

⁴³⁶ Condorcet, *op. cit.* p. 624

⁴³⁷ Condorcet, *op. cit.* p. 603

⁴³⁸ Condorcet, *op. cit.* p. 624

⁴³⁹ Par exemple, lorsque Condorcet suggère que la monarchie n'est pas le système politique adéquat pour garantir « progrès des sciences », il souligne que pour obtenir une telle garantie il faut qu'il y ait « une volonté longtemps soutenue, longtemps dirigée vers le même but, autant que les moyens vastes moyens et les efforts combinés d'un grand nombre de savant ». Pour lui, la puissance des rois ne peut promettre cet ensemble de vues » favorables au progrès des sciences soit embrassé par « une longue série de générations » Cela ne peut à son sens être garanti que par « un peuple dont une raison forte et pure aura dicté les lois et combiné les institutions ». Cf. Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat marquis de. *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Bureau de la Bibliothèque choisie, 1829 ; p. 385

ouvrage cité 1847, vol. 6. cit.,. L'inclusion du concept de génération dans la liste des conditions requises au progrès de l'esprit humain indique à notre sens que pour Condorcet, la civilisation passe aussi par l'amélioration physiologique, génération après génération, de la qualité des organes dont dépendent les fonctions intellectuelles.

selon lui sous le rapport de leur disposition à la civilité. Les « progrès de l'esprit humain » impliquent donc un mouvement vers l'accroissement du développement scientifique, technique et physiologique de l'espèce humaine chez Condorcet. Ce mouvement dont le caractère exponentiel avait été vanté par Francis Bacon dans le *Novum Organum* propose un modèle d'investigation scientifique allant dans le sens de la marche de la civilisation qui doit à notre sens être distingué du mouvement vers l'humanité et la civilité dont parle Poivre.

De tous les maux auxquels cette île a été exposée par l'introduction des esclaves, le plus dangereux et le plus funeste à son bonheur serait sans contredit la corruption des mœurs. [...] Les mœurs sont l'accomplissement de tous les devoirs naturels, religieux et civils. Cet accomplissement est l'ordre moral, sans lequel aucune société ne saurait être heureuse, ni même subsister un certain temps. La vertu n'est autre chose que l'amour et la pratique de cet ordre. [Poivre, 1797 : 225-6]⁴⁴⁰

La civilité est donc autre chose chez Poivre que la « civilisation » de Condorcet. Les progrès de la civilité sont principalement réalisables par l'intermédiaire de l'introspection et de la réforme des mœurs chez Poivre. En revanche, la notion de civilisation englobe pour Condorcet à la fois les « progrès de l'esprit humain » tangibles par la position de suprématie scientifique et technique de certains peuples et l'état de l'organisation biologique dans lequel se trouvent ces peuples et qui explique leur position tout en leur assurant de demeurer à la pointe du progrès en raison de leur plus grande aptitude physiologique aux accomplissements intellectuels. Chez Poivre, c'est la progression des individus et des institutions dans l'ordre à la fois moral et politique de la civilité qui est mesuré d'une part au niveau personnel et d'autre part par les rendements agricoles mais à laquelle aucune différence physiologique d'espèce ou de race se saurait s'opposer.

Chez Condorcet, la civilisation, l'espèce, les races et les variétés humaines se présentent en revanche comme un tout unifié à l'observateur qui interroge le lien entre ces objets et la civilisation par l'intermédiaire d'une méthode naturaliste. Cette modalité tranche à notre sens avec les principes épistémiques des humanités dans la mesure où la

⁴⁴⁰ Poivre, ouvrage cité.

nature a en quelque sorte déjà opéré le partage entre les peuples sauvages et les peuples civilisés. Dans l'esprit de Poivre au contraire, la civilité et l'humanité sont des normes pouvant, par principe, s'appliquer également à tous les peuples. A notre sens, les polémiques historiographiques contemporaines au sujet du rapport entre civilisation et colonisation peuvent dans une certaine mesure cesser par une analyse se focalisant sur les termes : la *civilité* de Poivre n'est pas la *civilisation* de Condorcet. La civilité, elle, n'est pas tant imposée aux peuples sauvages qu'elle s'impose à chaque individu et à chaque nation dans le discours de Poivre. Le discours de Poivre contre le luxe indique en effet que la civilisation n'est pas pour lui l'ensemble des accomplissements matériels produits par un peuple mais l'état intérieur dans lequel se trouvent les individus qui le composent.

Parallèlement, la notion d'*humanité* chez Poivre ne correspond pas à la notion d'*espèce humaine* chez Condorcet. La première est principalement sous-tendue par des jugements normatifs alors que la seconde est principalement sous-tendue par des jugements théoriques. La connaissance introspective dont procède l'égalitarisme racial d'Helvétius et de Poivre est fidèle à la propédeutique des *humanitas* alors que l'empirisme de Condorcet est conforme au projet dessiné par Francis Bacon au début de l'époque moderne. Une analyse des tendances épistémologiques de fond qui traversent la seconde moitié du 18^{ème} siècle permet donc à notre sens de comprendre que certains auteurs renforcent le méta-paradigme racialisé en introduisant le postulat d'objectivité de la nature dans les concepts d'espèce humaine et de civilisation. Nous suggérerons au contraire que les discours relevant de l'égalitarisme « racial » s'arcbutent alors aux jugements normatifs contenus dans les concepts d'humanité et de civilité.

C'est à dire que l'égalitarisme racial de cette époque se caractérise selon nous par le refus de formuler des hypothèses physiologiques postulant l'existence d'un lien entre l'organisation naturelle des différentes races ou variétés composant l'espèce humaine et leur degré de civilité ou plutôt leur place sur l'échelle de la civilisation. Dans la nouvelle tendance empirique de la « science sociale » envisagée par Condorcet, l'éducation des individus ne suffit plus à assurer que les peuples posséderont naturellement les meilleures aptitudes requises par la *civilisation* entendue au sens de « stade *idéal* d'évolution

matérielle, sociale et culturelle auquel tend l'humanité »⁴⁴¹. L'organisation physiologique, des variétés, des races et des peuples, est un facteur pris en compte par cet auteur qui, en se faisant, déroge à la portée normative traditionnellement donnée par les savants employant le concept d'humanité aux époques où le prosélytisme catholique⁴⁴² ou républicain⁴⁴³ possède encore une dimension strictement universaliste et relevant donc de l'égalitarisme racial. Mais au cours de l'époque postrévolutionnaire, à mesure que l'on se rapproche de la fin du 18^{ème} siècle, des hypothèses savantes sont formulées de façon de plus en plus péremptoire au sujet de l'espèce humaine en employant l'acception géo-continentale du concept de race pluriel. Ces hypothèses vont permettre l'énonciation de jugements théoriques adoptant le postulat d'objectivité de la nature et sapant les fondements universels contenus dans le concept d'humanité en postulant l'infériorité naturelle des races humaines.

Alors, les projets de « colonisation nouvelle »⁴⁴⁴ supposant l'égalisation du statut ontologique des peuples européens et des peuples colonisés seront découragés d'avance par des jugements théoriques présupposant l'existence d'une cause physiologique expliquant le fait que la variété européenne est en position de domination matérielle vis-à-vis des autres variétés. Sur le registre des discours savants, l'acceptation consensuelle du présupposé qu'il existe un lien entre le processus civilisationnel et la transformation physiologique de la nature humaine date des dernières décennies du 18^{ème} siècle mais ce présupposé ne deviendra pleinement efficace qu'à l'époque de la « science des races », c'est à dire au 19^{ème} siècle. C'est alors que les théories envisageant la *transformation* et l'*évolution* des espèces connaîtront un succès sans précédent et que le concept de race humaine sera employé de manière paradigmatique.

⁴⁴¹ Cf. CNRTL, <http://www.cnrtl.fr/etymologie/civilisation> ressource citée. Italiques ajoutées.

⁴⁴² La congrégation pour la propagande de la foi (*De propaganda fide*) est créée en 1599. En 1685, année de la rédaction du Code Noir, les Capucins de St Christophe écrivent une missive à cette congrégation afin qu'elle appuie leur intention de libérer les esclaves convertis. Cf. Peabody, article cité 2002, pp. 69-70.

⁴⁴³ C.R.L. James recense les noms de Laveaux, Danton et Sonthonax au titre de « blancs qui protégèrent les libertés et les privilèges de tous, travailleurs et généraux, comme s'ils avaient eux-mêmes été esclaves ». Cf. James, *ouvrage cité* ; pp. 161-186.

⁴⁴⁴ Gainot, article cité

C'est au substrat conceptuel imaginant un lien théorique entre le progrès physiologique de la nature humaine et le progrès des sociétés sur l'échelle de la civilisation dès la fin du siècle des Lumières que puiseront les explications savantes fournissant l'expédient qui garantit la perpétuation de la subordination coloniale des races non-européennes aux individus d'ascendance européenne. L'impératif d'égaliser l'état civilisationnel de tous les peuples et d'harmoniser le statut juridique de tous les individus tel qu'il est par exemple présent chez le physiocrate Dupont de Nemours, « disciple » de Pierre Poivre, se heurte alors à des perspectives naturalistes donnant au concept de variété une valeur théorique surdéterminante et conduisant à la division du genre humain en plusieurs races ou espèces distinctes. Mais puisque les arguments les mieux à même de résister au renforcement du méta-paradigme racial sont sous-tendus par l'épistémologique des *humanitas* qui procède traditionnellement par la formulation de jugements normatifs, ils sont de moins en moins en phase avec les jugements théoriques de l'« histoire naturelle ».

A notre sens, les difficultés que rencontrent les auteurs voulant argumenter en faveur de l'égalitarisme racial sur le registre discursif de la *science de l'homme* à partir de la Révolution française sont ainsi liées à la matrice épistémologique qui inspire cette discipline. Afin de garantir l'objectivité scientifique et son indépendance vis-à-vis de la métaphysique et de la théologie, la science de l'homme en est venue à postuler l'objectivité de la nature comme les discours des sciences physiques portant sur les phénomènes naturels. Après l'époque révolutionnaire, l'adoption de ce postulat qui avait déjà été accepté par l'histoire naturelle ouvre l'espace discursif favorable à l'émergence de la *biologie* et l'exclusion de la téléologie devient progressivement la norme stricte des discours scientifiques qui s'opposent donc par leur structure le plus nettement aux discours philosophiques, politiques et moraux.

La science de l'homme ayant été fondée à partir de ce même postulat dont l'adoption avait permis des progrès fulgurants dans le domaine de l'étude des phénomènes physiques, il parut naturel aux savants de l'époque des Lumières d'imiter la méthode découverte lors de la révolution scientifique du 17^{ème} siècle et de l'appliquer

cette fois au traitement des phénomènes intellectuels, ce à quoi on s'était jusqu'alors généralement refusé. Cependant, la fortune du concept de race dans les sciences de l'homme après l'adoption du postulat d'objectivité est là pour nous rappeler le caractère problématique d'une telle postulation lorsque nous avons affaire non pas à des phénomènes naturels dont on ignore la finalité ultime mais à des êtres en mesure de délibérer individuellement au sujet du but ultime qu'ils veulent donner à leur existence. Pour ce qui est du concept d'égalitarisme racial dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, on réalise ainsi que le caractère normatif des injonctions à la civilité et à l'humanité dont il procède se heurte de plus en plus frontalement avec la science de l'homme dans la mesure où il en contredit le présupposé épistémologique.

L'épistémè des *humanitas* dont procède l'égalitarisme racial présente dans les réformes coloniales envisagées à la fin de l'Ancien Régime et la « colonisation nouvelle » de l'époque révolutionnaire est encore étrangère au nouveau programme heuristique visant à trouver les causes physiologiques justifiant l'altération de l'état civil des races colonisées. Inspirant fortement le prosélytisme chrétien ou républicain, l'épistémè traditionnelle des *humanitas* va se retrouver dans une position de plus en plus décalée vis-à-vis du nouveau discours émergent de la science de l'homme, qui adopte le postulat d'objectivité de la nature avec la généralisation de la méthodologie physiologiste au 19^{ème} siècle. L'observation empirique et objective de la nature permise par les « sciences humaines » désormais autonomes vis-à-vis des « sciences divines » a donc permis aux Lumières d'atteindre à l'universel, mais la formulation du concept de nature humaine permise dans le cadre de l'histoire naturelle de l'homme a induit la possibilité de formuler des jugements théoriques au sujet de la nature des peuples et a fourni des arguments légitimant la subordination perpétuelle des races colonisées.

A l'époque des Lumières, l'émergence de nouvelles hypothèses portant sur l'intelligence joue un rôle dans l'autonomisation des sciences humaines vis-à-vis des « sciences divines ». Conformes à « l'esprit scientifique »⁴⁴⁵ parce qu'elles adoptent les contours de la pensée physiologique, ces nouvelles hypothèses remplacent l'épistémè des

⁴⁴⁵ Cf. Bruter, *ibid.* p. 46

humanitas qui étaient par définition prosélyte et pouvaient conduire à une velléité trop zélée d'égaliser le statut ontologique des peuples exploités par les européens dans les territoires coloniaux. Issu de l'histoire naturelle et adoptant le postulat d'objectivité de la nature, le concept de race est au contraire beaucoup plus à même de répondre aux attentes des lobbys coloniaux parce qu'il permet la formulation de jugements théoriques portant sur « ce qui est », à savoir l'état de dégénération dans lequel se trouvent les variétés d'homme conquises par les européens depuis le début de l'époque moderne. La matérialisation de l'âme rationnelle, cet attribut spécifique d'« espèce » encore reconnu par les savants des premières Lumières qui ne traitaient pas des questions coloniales est d'abord possible par le concept de *tempérament*.

Mais puisque ce concept est trop directement lié aux influences environnementales et que les colons ont désormais été soumis aux mêmes influences que les colonisés au cours d'une longue suite de générations dont les savants du 18^{ème} siècle réalisent qu'elles n'entraînent pas de modifications physiques susceptibles d'être transmises aux descendants, l'idée de race vient suppléer la velléité d'ancrer le différentialisme juridique et ontologique entre colons et colonisés de manière perpétuelle. L'injonction d'humanité procède au contraire d'un jugement normatif qui exhorte l'individu à réformer sa conduite et les peuples à réformer leurs institutions. Cette injonction est découragée par les jugements théoriques affirmant que la nature, dont les verdicts sont transcrits au moyen d'hypothèses physiologiques formulées par l'histoire naturelle de l'homme, empêche l'inclusion de certains peuples à la civilisation.

L'égalitarisme « racial » devient alors de plus en plus minoritaire parce qu'il se base sur les présupposés théoriques de l'ancien système cognitif encore tangible dans la « science de l'homme » d'Helvétius et les réflexions philosophiques de Poivre. Cette ancienne manière d'envisager les comportements de ses semblables consiste avant tout en une introspection philosophique, en une méditation portant sur l'histoire civile et, surtout, se passent copieusement des *faits* que la science du moment considèrent au titre de naturels. Elle s'oppose point par point à la nouvelle méthode naturaliste de la science de l'homme qui obtient sa légitimité discursive à partir de la présupposition que les

jugements qu'elle prononce sont aussi objectifs que ceux formulés sur la nature. Nous allons voir au chapitre suivant que le principal ressort théorique de l'égalitarisme racial dans la première moitié du 19^{ème} siècle est le présupposé selon lequel l'âme rationnelle est immatérielle. Efficace du point de vue rhétorique parce qu'il permet de négliger les différences physiques entre les variétés de l'espèce humaine, il devient cependant de moins en moins tenable au « siècle de la science ».

Partie 2 L'ÉGALISATION D'ESSENCES DISTINCTES (1802-1848)

Chapitre 3 : 1800 - Le nouveau fardeau de la preuve physiologique.

Le 19^{ème} siècle, qui est celui de la science, du positivisme et du matérialisme, voit en France une accélération du processus d'autonomisation des « sciences humaines » vis-à-vis des « sciences divines ». Cette tendance de fond qui marque l'histoire des sciences françaises tout au long du siècle est particulièrement prononcée dans les années 1790 alors que l'*idéologie*⁴⁴⁶ rompt explicitement les liens entre science et religion dans l'étude philosophique des comportements « humains ». Ces années marquent aussi la première abolition de l'esclavage en 1794, qui sera suivie par son rétablissement en 1802, et voient les premières formulations françaises de théories physiologiques hiérarchisant systématiquement les aptitudes intellectuelles des races humaines. L'étude internaliste conduite dans ce chapitre au sujet des occurrences de l'égalitarisme racial dans l'histoire des sciences et de la philosophie française dans les années 1790-1810 va nous permettre de poursuivre la description commencée au chapitre précédent. Nous allons en effet mettre en lumière les liens entre l'adoption définitive du postulat d'objectivité de la

⁴⁴⁶ Comme nous l'avons indiqué au premier chapitre, cette nouvelle discipline est fondée par l'officier, homme politique et philosophe Antoine Destutt de Tracy.

nature dans les discours savants portant sur les comportements « humains »⁴⁴⁷ et la cristallisation du concept scientifique de race afin de montrer que les théories relevant de l'égalitarisme racial n'acceptent pas ce postulat.

Nous allons voir dans ce chapitre que la tâche des partisans de l'égalitarisme racial redouble de difficulté une fois que l'approche physiologique des actes intellectifs prévue par la saisie naturaliste de l'espèce « humaine » se généralise. Nous tenterons de montrer ici que les premières formulations scientifiques du concept de race au titre d'objet heuristique procèdent des mêmes mutations que celles décrites au chapitre précédent, qui favorisent l'émergence d'une science de l'homme basée sur le modèle épistémologique de l'histoire naturelle de l'homme et qui deviendra l'ethnologie dans les années 1830 et l'anthropologie dans les années 1850. Nous allons voir que du point de vue lexical, cette évolution épistémologique va permettre l'institutionnalisation de ces disciplines à partir d'une « notion complète de race »⁴⁴⁸ qui va induire une dissociation entre la science de l'homme et des races humaines d'une part, et la philosophie qui est, d'autre part, encore sous l'influence du système cognitif des *humanitas*⁴⁴⁹. Au chapitre précédant, il nous a paru important de montrer que certaines approches matérialistes et sensualistes de la seconde moitié du 18^{ème} siècle considérant l'homme comme une « machine naturelle » reposaient sur des présupposés théoriques encore compatibles avec l'égalitarisme racial⁴⁵⁰. Nous allons voir ici en revanche que dès la dernière décennie du

⁴⁴⁷ Au chapitre 2, nous avons analysé la manière dont le caractère normatif du concept d'*humanité* est dissout par la saisie de l'espèce « humaine » par l'histoire naturelle qui permet notamment la normalisation de l'emploi du concept de race.

⁴⁴⁸ C'est l'expression employée par Paul Broca, le fondateur de la Société d'Anthropologie de Paris en 1859 pour décrire la nouveauté conceptuelle sur laquelle il base sa discipline et dont il attribue l'invention ou plutôt la découverte à William Edwards, le fondateur de la Société Ethnologique de Paris en 1839. Pour Broca, ce qui est moderne dans la notion d'Edwards est l'idée « que la race n'est pas constituée seulement par les caractères physiques, mais par un ensemble de caractères intellectuels et moraux capables d'exercer une haute influence sur les destinées sociales et politiques des peuples. » Cf. Broca, Paul. « Discussion sur l'ethnologie et l'ethnographie » in *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^{ème} série, t. XI, pp. 216-223, séance du 20 avril 1876 ; p. 221. Cité par Blanckaert, ouvrage cité, 2009 ; pp. 13-4

⁴⁴⁹ Dans sa correspondance personnelle, Paul Broca remarquera dans les années 1850 que les institutions scientifiques de son époque ont le défaut de « consacrer trop de temps à son gré à la culture des humanités ». Cf. Broca, Paul, Lettre, in *Correspondance 1841-1857*, Paris, 1886, non paginé, Octobre 1855. Cité par Blanckaert, ouvrage cité, 2009 ; p. 50.

⁴⁵⁰ Cf. Condillac, Etienne Bonnot de. *Essai sur l'origine des connaissances humaines. Ouvrage où l'on réduit à un seul principe tout ce qui concerne l'entendement humain*. Paris, Lecointe & Durey, [1746] 1822. Chap. XI « De la raison, de l'esprit et de ses différentes espèces » p. 83 & sq. En 1787, Condillac avait prévenu l'erreur dans laquelle tombent les naturalistes qui contribuent au renforcement du méta-

18^{ème} siècle, la reprise des « principes » de Condillac par Pierre Jean-George Cabanis⁴⁵¹ ouvre une époque où l'idée qu'une interaction existe entre l'organisation physiologique de l'homme et ses facultés intellectuelles sera systématiquement rapportée à l'idée que les races humaines disposent naturellement de ces facultés de manière inégale.

Cette époque ne se refermera que dans les années les années 1950, à partir desquelles les discours racistes émanant parfois des cercles ésotériques de la science ne seront désormais plus que minoritaires⁴⁵². Nous allons voir dans ce chapitre que la banalisation de la saisie de l'intelligence par l'intermédiaire de la méthode physiologique correspond chronologiquement aux huit années qui virent l'esclavage aboli puis rétabli en France. Plus généralement, nous allons tenter de mettre en exergue le lien entre épistémè et politique expliquant que l'ostracisme religieux justifiant la subordination des peuples colonisés et réduits à l'esclavage sous l'Ancien Régime va changer de nature. Nous allons voir comment l'ancien système cognitif reposant en partie sur la métaphysique et tenant l'âme rationnelle au titre de puissance immatérielle est foncièrement perturbé par l'émergence de la science des races sous le régime Républicain.

3- A) *L'effacement physiologique de la téléologie dans les discours portant sur l'homme.*

Avec l'idéologie⁴⁵³ conçue d'après des principes matérialistes et définie au titre de « science des idées », l'origine surnaturelle de la puissance intellectuelle est

paradigme racialiste : « L'expérience agit en nous de si bonne heure qu'elle se donne pour la nature même » Condillac, 1787 : 131

⁴⁵¹ Cabanis, Pierre Jean George. *Rapports du physique et du moral de l'homme*, 2 vol., chez Crapart, Cailles et Ravier, libraires, Paris, 1805. Sur le lien entre Condillac et Cabanis, voir Patte, Robert. *De l'Orient à l'Occident - 2609 ans d'Histoire de la Psychologie*, Publibook, 2009 ; p. 36. Cabanis donne par exemple une nouvelle définition « complète » du concept de climat d'après laquelle ce dernier influe sur « la formation des idées morales ». Cf. Cabanis, *ibid.* ; p. 176-7

⁴⁵² En 2000, le codécouvreur de structure en double hélice de l'ADN James Dewey Watson déclarait par exemple l'existence de liens biochimiques entre la coloration épidermique et l'activité sexuelle. Cette déclaration qui n'était étayée par aucune preuve fut alors l'objet d'une levée de boucliers. Cf. Cornelia Dean, « James Watson Retires After Racial Remarks » in *New York Times*, 25 oct. 2007. En ligne http://www.nytimes.com/2007/10/25/science/25cnd-watson.html?_r=0

⁴⁵³ L'idéologie de Destutt de Tracy s'implante à la classe des sciences morales et politiques en 1795, après la Terreur. Cf. O'Neal, John. *The Authority of Experience: Sensationist Theory in the French Enlightenment* ; Penn Sate Press, 1996 ; p. 226

explicitement récusée⁴⁵⁴ et l'évaluation de l'acte intellectif se met en place selon des normes discursives jusqu'alors inédites, celles de la physiologie. En introduisant le postulat d'objectivité de la nature au titre de norme des discours savants portant sur les actions « humaines », l'évaluation de la *qualité* des actes intellectifs déterminant les comportements individuels et collectifs se passe désormais de considérations politiques. La science des idées réussit ce tour de force consistant à renverser l'ancien système épistémologique propédeutique d'Aristote sur lequel se fondent les humanités, c'est à dire à refuser à l'homme le statut d'animal politique doué du pouvoir de délibération pour ne plus le considérer qu'au titre d'être naturel.

Par l'intermédiaire de la physiologie, l'évaluation de la fonction intellectuelle se passe en effet désormais de toute référence politique. Dans le cas de la race par exemple, seul le savant spécialiste de la science de l'homme est à même de se prononcer sur *ce qui est* et le *sujet* perd son pouvoir de délibération quant à *ce qui doit être* dans la mesure où il est d'abord et avant tout l'*objet* des jugements théoriques. Par la saisie physiologique des actions résultant de la délibération des individus appartenant à notre *espèce*, la science des idées promet à la science de l'homme d'atteindre l'objectivité avec laquelle les savants traitent des phénomènes physiques et mécaniques depuis la Révolution scientifique du 17^{ème} siècle. Par l'intermédiaire du concept de race notamment, des recherches portant sur la nature humaine pourront être envisagées, qui dispenseront l'individu d'interrogations introspectives et annuleront virtuellement son statut d'animal politique dans la mesure où seul le spécialiste aura les codes nécessaires à comprendre ce qu'est la nature humaine.

Le rôle de la science de l'homme et des races humaines sera ainsi d'informer le pouvoir politique des découvertes faites sur la nature humaine et d'énoncer implicitement ce qui doit être sans pour autant que des jugements normatifs soient pourtant jamais prononcés sur le registre de la science de l'homme. A partir de l'adoption du postulat d'objectivité de la nature pour traiter de questions qui étaient jusqu'alors du domaine de la politique et de la morale, la science de l'homme devient ainsi un instrument de contrôle

⁴⁵⁴ *Revue européenne d'histoire des sciences sociales*, Volume 41, Droz, 2003 ; p.145-6

politique tout en se plaçant sur un registre dont l'objectivité est inattaquable dans la mesure où les discours qu'elle énonce sont définis par leur « refus systématique de considérer comme pouvant conduire à une connaissance 'vraie' toute interprétation des phénomènes donnée en termes de causes finales, c'est à dire de projet »⁴⁵⁵. Le dessein philosophique antique du « connais-toi toi-même » est ainsi effacé par les jugements théoriques de la science de l'homme et des races humaines.

Avec l'émergence du concept naturaliste de race au titre d'objet heuristique éminent pour la science de l'homme, l'homme ne sera plus considéré comme un animal politique doté de la faculté d'échanger avec ses semblables des *projets* qu'il élabore au sujet d'une existence menée au sein de la collectivité politique. La vieille épistémologie d'Aristote sera en effet renversée par le savant voyant dans les différences organiques entre les individus et les races la cause physiologique des idées qui leur sont propres. Le pouvoir de délibération mis en exergue par Descartes et qui est encore la source de l'égalitarisme racial d'un auteur comme Volney ainsi que nous allons le voir ici va en effet être refusé à l'individu par l'autorité du savant qui, seul, détiendra désormais le pouvoir de formuler des jugements théoriques portant sur la nature humaine. En adoptant le postulat d'objectivité de la nature, la science de l'homme va ainsi fournir une plateforme épistémologique à même de produire un savoir sur le comportement humain qui est du même type que celui portant sur les phénomènes physiques. Et dans les années troubles qui suivirent immédiatement la Révolution Française, ce type de promesse est très prisé.

Bien que Bonaparte soit hostile aux idéologues en raison du caractère hétérodoxe de leur discours, la philosophie naturaliste des années 1795-1830 sur laquelle se base le méta-paradigme racialiste dans sa phase de renforcement s'appuie fortement sur les principes mis en avant par Pierre Jean-George Cabanis, l'un des moteurs de l'idéologie. Le principe selon lequel il existe des *rappports* étroits entre l'organisation physique d'une part et les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales d'autre part conduira en effet à l'institution de la science des races et à l'émergence d'un véritable paradigme

⁴⁵⁵ Monod, ouvrage cité, p. 37

racial⁴⁵⁶. A notre sens, le lien entre l'histoire des théories racialistes hiérarchiques et l'émergence de la science de l'homme n'est donc pas structurel. Il tient selon nous à l'emploi d'une nouvelle méthode qui règle a priori la question politique de la finalité des comportements individuels en présentant les délibérations de l'intelligence au titre de phénomènes régis par des lois naturelles appréhendables par les investigations physiologiques.

Ce que les savants de la fin du 19^{ème} siècle appelleront l'aspect « social » des comportements est découplé de la norme comportementale de l'humanité pour être couplé à une théorisation objective portant sur les lois de la nature. Pour qu'un tel système cognitif fonctionne, il faut que l'immatérialité de l'âme rationnelle, ce principe surnaturel et donc par définition inassignable aux lois de la *nature* soit invalidé. Le concept de race va à cet égard jouer un rôle médiateur. Nous avons vu que la notion de *tempérament* faisait de l'immatérialité de l'âme un principe déjà obsolète dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, et il faut souligner ici que l'accroissement de la valeur heuristique accordée au concept de race à partir des années 1800 indique à son tour l'obsolescence du concept de tempérament.

Des influences particulières, mais constantes et toujours les mêmes, sont donc capables de modifier les dispositions organiques, et de rendre leurs modifications fixes dans les races. Or, les impressions les plus constantes et les plus invariables sont incontestablement celles qui tiennent à la nature même des lieux, que toute industrie de l'homme ne peut changer, que ces caprices ne peuvent altérer [...] c'est, incontestablement encore, dans certaines dispositions organiques qu'il faut chercher la cause des divers tempéraments. Si donc, les impressions sont assez différentes dans les différents climats, pour agir sur l'état

⁴⁵⁶ La définition du racisme donnée par Lévi-Strauss après la révolution du paradigme racialiste dans les sciences biologiques fait à notre sens écho au titre du célèbre ouvrage de Cabanis. « Qu'est-ce que le racisme ? Une doctrine précise, qu'on peut résumer en quatre points. Un : une corrélation existe entre le patrimoine génétique d'une part, les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales d'autre part. Deux : ce patrimoine, dont dépendent ces aptitudes et ces dispositions, est commun à tous les membres de certains groupements humains. Trois : ces groupements appelés "races" peuvent être hiérarchisés en fonction de la qualité de leur patrimoine génétique. Quatre : ces différences autorisent les " races " dites supérieures à commander, exploiter les autres, éventuellement à les détruire. » Cf. Claude Lévy-Strauss et Didier Eribon, *De près et de loin*, Paris, éd. Odile Jacob, 1983 ; cité par Taguieff, Pierre André. *Les fins de l'antiracisme*, éditions Michalon, 1995, p. 13

même des organes, les tempéraments présenteront nécessairement de notables variétés. [Cabanis, 1805 : 180-1]⁴⁵⁷

L'emploi du concept de race dans le cadre d'une théorie sensualiste et matérialiste indique à notre sens une transformation des présupposés égalitaristes sur lesquels reposait encore la théorie de Condillac, le grand disséminateur de la théorie sensualiste en France dans la première moitié du 18^{ème} siècle. A notre sens, l'idéologie de Destutt de Tracy formule le projet inédit de rechercher *systématiquement*⁴⁵⁸ l'origine physiologique des idées morales et élargit ainsi la perspective théorique déjà été ouverte par exemple par Condorcet à la fin du 18^{ème} siècle, comme vu au précédent chapitre. C'est à la faveur de cette systématisation du programme heuristique physio-éthologique que le concept de race va sortir de sa phase pré-paradigmatique. Selon nous, l'accréditation de ce programme de recherche joue un rôle important dans la levée des réticences des philosophes qui « paralysèrent longtemps la réflexion sur l'homme au siècle des Lumières »⁴⁵⁹.

La situation de suprématie matérielle des européens à travers le monde va, d'autre part, enjoindre les cercles savants métropolitains des pays ayant des intérêts coloniaux à envisager qu'une cause physiologique explique cette situation et que cette cause peut être découverte par les mêmes moyens que ceux offerts par les sciences physiques depuis la révolution scientifique du 17^{ème} siècle. Aussi, les hypothèses portant sur les causes naturelles de l'état qu'occupent les différents peuples sur l'échelle de la *civilisation* se multiplient-elles brusquement après la Révolution, à la faveur de la méthode adoptée par l'idéologie. Il y a alors un « déblocage » de la paralysie visant l'anthropologie des Lumières à laquelle nous faisons référence à l'instant. Du point de vue institutionnel, l'abandon du projet appelé « muséum des antiques » qui présupposait encore en 1800

⁴⁵⁷ Cabanis, 1805, *ouvrage cité*. Les passages sont issus du Neuvième mémoire intitulé *De l'influence des climats sur les habitudes morales*

⁴⁵⁸ « L'idéologie c'était, selon Cabanis et Destutt de Tracy, la science de la genèse des idées. Son projet était de traiter des idées comme des phénomènes naturels, exprimant la relation de l'homme, organisme vivant et sensible, à son milieu naturel de vie. » Cf. Canguilhem, George. *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Vrin, 1977 ; p. 35

⁴⁵⁹ Cf. Gossiaux « Anthropologie des Lumières (Culture « naturelle » et racisme culturel) » dans Droixhe, Daniel & Gossiaux, Pol-P. *L'Homme des Lumières et la découverte de l'autre*, Bruxelles, 1985, pp. 49-69

l'unité fondamentale des propriétés de l'esprit humain, marque par exemple une étape dans le renforcement du paradigme racialiste et le déblocage de l'anthropologie des Lumières. Ce projet, qui avait pour but « d'offrir sous le même point de vue ce qui peut instruire des mœurs et des usages des peuples éloignés par les temps et par les lieux » est alors abandonné, et « le sauvage n'a plus sa place à côté de l'Antiquité »⁴⁶⁰.

Mais la mentalité scientifique française des années 1800 est encore loin de savoir inclure de manière exhaustive des recherches portant sur l'homme au moyen d'une philosophie matérialiste conduisant à l'étude du « social » par les seuls moyens de la biologie comme ce sera par exemple le cas à la fin du 19^{ème} siècle dans la sociologie d'Herbert Spencer et de René Worms. En raison d'une prégnance théologique qui va toutefois s'estomper au fil du siècle, l'acte conceptuel consistant à inclure absolument l'homme dans la série organique n'est pas une opération facile pour la plupart des savants au début du 19^{ème} siècle. Cependant, le développement des usages heuristiques du concept de race à partir de 1800 va faciliter cette saisie et seul l'homme blanc, que la possession de caractères physiques distinguera au titre d'europpéen, conservera ce statut privilégié vis-à-vis du reste de la création. La naturalisation des discours savants portant sur le comportement humain permet en effet de rapprocher l'étude du comportement de certaines races de celle du comportement animal.

Réservant aux races *civilisées* un statut ontologique particulier, les savants qui renforcent le méta-paradigme racialiste après la première abolition de l'esclavage ont produit une dichotomie entre les sauvages conquis et les colonisateurs en rapportant systématiquement la production des idées à l'étude des organes de la sensation. En effet, les idées produites par les sauvages sont jugées à l'aune du récent concept de *civilisation*⁴⁶¹ au sein duquel la notion subjective de civilité importe moins que la désignation d'un état de développement matériel *objectivement* supérieur à celui des peuples sauvages. Les idées produites par ces derniers apparaissent ainsi désormais

⁴⁶⁰ Cf. Dageron, 2009, article cité. ; pp. 159, 173.

⁴⁶¹ Nous avons suggéré au chapitre précédent que le juriste Linguet semble être l'un des premiers auteurs à employer ce néologisme de façon récurrente. Cf. Linguet, Simon Nicolas Henri. *Théorie des loix civiles, ou Principes fondamentaux de la société*, 2 Volumes, Londres, 1767.

constitutivement plus faibles que celles produites par les européens dans la mesure où la fonction est rapportée à l'organe. Au 19^{ème} siècle, l'infériorité matérielle des races non-européennes ne sera alors plus rapportée à un manque de « lumières », d'industrie, de motivation ou à un défaut d'éducation comme c'était majoritairement le cas au 18^{ème} siècle, mais à la physiologie des corps désormais tenue comme déterminant les pouvoirs de l'esprit.

Au lieu de rapporter cette faiblesse matérielle relative à un défaut de *civilité*, un nombre de plus en plus nombreux d'auteurs la rapportent à la constitution physique des peuples et emploient le concept de race afin d'étudier systématiquement les rapports entre le physique et le moral des races. Du point de vue théorique, c'est la poursuite de cette perspective heuristique qui distingue ces auteurs de ceux dont les discours et les théories relèvent de l'égalitarisme racial tels que les abolitionnistes français et suédois, l'Abbé Grégoire et Carl Bernhard Wadström⁴⁶² dont les discours sont aussi colonialistes. Grégoire, qui désire réellement l'égalisation du statut juridique de toutes les races souhaite en effet l'universalisation des valeurs civiles, et a par exemple tendance à n'accorder à la saisie physiologique de l'intellect que l'intérêt suffisant afin de faire montre de sa connaissance des nouvelles normes du discours savant⁴⁶³.

⁴⁶² Tout comme Benjamin Franklin, Pierre Poivre et Nemours, la théorie abolitionniste de Wadström repose sur le principe économique selon lequel le travail salarié rapporte davantage que le travail servile. Wadström se présente au titre d'« ami des africains » et donne de « sobres raisons » pour justifier cette amitié. Il veut « promouvoir la civilisation du genre humain » par l'agriculture et la diffusion « d'un esprit libéral de commerce afin d'activer leur entendement ». Il critique les méthode de colonisation employées aux Amériques et considère que la différence entre les peuples civilisés et non-civilisés tien au fait que seuls les premiers sont gouvernés par la raison. Il considère que l'artisanat africain est égal à celui de l'Europe et s'oppose aux auteurs qui estiment que la capacité intellectuelle des africains est inférieure à celle des paysans européens. Cf. Wadström, Carl Bernhard. *An Essay on colonization particularly applied to the coast of Africa with some free thoughts on cultivation and commerce, also brief descriptions of the colonies already formed or attempted including those of Sierra Leona and Bulama*, London, 1794 ; pp. iii, 7, 10, 14, 17

⁴⁶³ Une analyse de l'économie du discours produit par Grégoire dans son texte de 1808 révèle en effet que les raisonnements physiologiques y occupent une place congrue et sont beaucoup moins concluants que les preuves « facultatives » prises sur le registre de la littérature et de l'histoire civile et de l'archéologie. Cf. Grégoire, Abbé. *De la littérature des nègres ou Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature : suivies de notices sur la vie et les ouvrages des nègres qui se sont distingués dans les sciences, les lettres et les arts*, Paris, 1808.

A partir du moment où les hypothèses physiologiques portant sur l'écart civilisationnel entre les peuples se mettent en place et rapportent la puissance supposément différentielle des fonctions intellectuelles à des différences organiques, la portée universaliste de la division entre les anciennes catégories⁴⁶⁴ ou facultés de l'esprit est annulée. Elle ne s'applique du moins plus aux races dont il intéresse les colons qu'elles demeurent juridiquement dans un état de domination intégral. L'abolition de l'esclavage fait que l'aptitude de ces dernières *doit* désormais être tenue pour naturellement inférieure car, dans le cas contraire, les principes démocratiques qui finiront pas s'imposer en France au 19^{ème} siècle auraient du être étendus aux colonies, ce qui aurait contrarié les intérêts financiers de l'Empire français tels qu'ils étaient alors perçus. Mais l'analyse que nous délivrons ici avec deux siècles de recul n'était pas formulable par les savants du début du 19^{ème} siècle qui avaient *authentiquement* l'impression de formuler des jugements théoriques valides lorsqu'ils statuaient sur l'infériorité naturelle des races humaines subjuguées par les colons européens.

En effet, le projet d'inclure l'histoire naturelle et l'histoire civile dans une même perspective heuristique pouvant être prolongée par l'emploi systématique du concept de race ne promettra alors rien de moins que de faire de la politique une « science positive »⁴⁶⁵ dans les années 1830. Mais en 1800, avec la naissance de l'idéologie, la saisie physiologique de l'acte intellectif accède déjà à un nouveau stade par rapport à l'épistémè de la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Pour Cabanis et Destutt de Tracy qui embrassent par exemple intégralement l'approche physiologique afin de dépêtrer la science des élucubrations métaphysiques, le système nerveux central est indubitablement le lieu matériel où s'élaborent les idées. Prenant appui sur cette certitude, des auteurs tels

⁴⁶⁴ Nous avons vu au chapitre précédent que Roth distinguait par exemple l'entendement et la volonté de manière aprioristique selon un schéma pouvant être appliqué à tous les individus capables de communiquer par l'intermédiaire du langage. Cf. Roth, *ibid.* 1772. Notons que Francis Bacon, auquel nous avons fait allusion au titre de celui qui instigue la révolution méthodologique sur laquelle s'appuient l'Encyclopédie et Condorcet afin d'inclure l'histoire naturelle et l'histoire civile au sein d'une même perspective distingue trois « facultés intellectuelles » : la mémoire, l'imagination et la raison. Cf. Bacon, Francis. *Œuvres Complètes*, Première série. (Trad. Riaux), Paris, 1852 ; p. 250

⁴⁶⁵ C'est par exemple l'épigraphe que Victor Courtet de l'Isle donne à son ouvrage où il développe la notion de physiologie sociale : « La science politique deviendra une science positive ». Cf. Courtet de l'Isle, Victor. *La science politique fondée sur la science de l'homme ou étude des races humaines sous le rapport philosophique, historique et social*. Paris, 1838.

que l’anatomiste Louis Jacques Moreau de Sarthe (1771-1826) ou le zoologiste André Maris Constant Duméril (1774-1860) supposent que l’évaluation de la *qualité* de l’acte intellectif est possible par l’intermédiaire d’une analyse prenant uniquement en compte la structure physiologique de l’organisation cérébrale, laquelle varie de façon systématique en fonction de la race à laquelle appartient l’individu, des conclusions inégalitaires sont inéluctablement tirées de leur raisonnement.

Dès lors, ce qui est pris en compte n’est plus l’appréciation introspective et subjective que le savant imprégné des normes politiques et morales de la civilité et de l’humanité fait de l’action dont résulte le processus délibératif qui se déroule dans chaque individu. C’est la structure organique de l’individu qui devient progressivement la focale des investigations de la science et de la philosophie pour qui les expériences cruciales sont physiologiques. Cette nouvelle approche a l’avantage de disqualifier automatiquement les individus n’appartenant pas à la race européenne du statut ontologique requis afin d’être traité en égal au sein d’un ensemble politique valorisant pourtant l’égalitarisme au titre de l’une de ses valeurs fondatrices dans les années qui suivent la Révolution française. Les preuves que nous appelons ici « facultatives »⁴⁶⁶ de l’égal potentiel intellectuel de toutes les races vont alors perdre leur importance.

Progressivement, ce ne seront plus les effets pratiques de l’intelligence, à savoir les produits de l’esprit tels que les langues ou les artefacts⁴⁶⁷ pouvant être évalués de

⁴⁶⁶ Ces preuves tiennent à la manifestation de ce qui n’est qu’une *faculté* avant de pouvoir être développée par des individus partageant certaines valeurs reconnaissables par l’évaluateur, ce qui présuppose au moins un langage commun.

⁴⁶⁷ La création d’une institution telle que l’*Ecole des langues orientales*, créée en 1795 et qui ouvre en 1796 nous rappelle néanmoins que l’étude « culturaliste » du produit des facultés humaines demeure une tendance forte en France à la toute fin du 18^{ème} siècle, même si cette tendance est désormais de plus en plus minoritaire. Cf. Labrousse, Pierre. *Langues O’ 1795-1995. Deux siècles d’histoire de l’Ecole des Langues Orientales*, Paris, 1995. L’égalitarisme racial est aussi par exemple explicite chez un linguiste français tel qu’Anquetil Dupeyron. En ce qui concerne l’égalitarisme racial dans le mouvement des Antiquités, voir Daugeron, Bertrand. « Entre l’antique et l’exotique, le projet comparatiste oublié du ‘Muséum des Antiques’ en l’an III” in *Annales historiques de la Révolution française* 356, avril-juin 2009. En ligne URL : <http://ahrf.revues.org/10629> Dans son étude sur *La Société des observateurs de l’homme*, Jean-Luc Chappey indique ainsi que « la place essentielle des antiquaires et des spécialistes des langues anciennes et orientales dans le personnel et les activités de la société [...] a été laissée dans l’ombre, voire délibérément ignorée par l’histoire « officielle » de l’anthropologie français qui, depuis la fin du 19^{ème} siècle, a privilégié les représentants de l’anthropologie ‘physique’ ». Chappey, *La Société des observateurs de l’homme 1799-1804. Des anthropologues au temps de Bonaparte*, Société des Études Robespierriennes, 2002 ; 170

manière subjective par l'intermédiaire d'un jugement porté sur leur valeur artistique ou politique de l'acte intellectif qui vont être l'objet primordial des investigations savantes. L'évaluation des actes intellectifs devient *objective* avec l'étude physiologique des organes et les preuves des aptitudes « facultatives » perdent de leur importance avec l'implantation de cette nouvelle heuristique physiologique. C'est précisément le dilemme auquel se retrouve confronté l'Abbé Grégoire⁴⁶⁸ lorsqu'il tente d'argumenter en 1808 contre les présupposés « racistes »⁴⁶⁹ qui sont entrain de s'implanter au cours de ces premières années du 19^{ème} siècle. Grégoire entreprend en effet des « recherches approfondies sur l'organisation humaine »⁴⁷⁰ tout en mettant en exergue de son ouvrage une citation faisant allusion à l'immatérialité de l'âme : « quelles que soient leurs couleurs, leurs âmes sont toujours les mêmes ».

D'un point de vue interne à l'histoire des sciences, si les « recherches » de Grégoire ne sont alors pas favorablement reçues par la communauté savante de l'époque, c'est parce que le présupposé inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles des races humaines s'est déjà implanté au cœur même des institutions scientifiques françaises depuis une dizaine d'années. En accord avec la perspective ouverte par Condorcet⁴⁷¹, les *progrès* de l'esprit « humain » sont en effet envisagés sous l'angle physiologique par les idéologues qui occupent une place centrale lors de la fondation de l'Institut National en 1795⁴⁷². Rapportés aux organes et découplés des jugements normatifs qui impliquaient encore le traitement égalitaire de tous les membres masculins de l'*espèce* « humaine »,

⁴⁶⁸ Il intitule son ouvrage *De la littérature des nègres ou Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature : suivies de notices sur la vie et les ouvrages des nègres qui se sont distingués dans les sciences, les lettres et les arts*.

⁴⁶⁹ Dans leur ouvrage sur l'Abbé Grégoire Dorigny et Bénot soulignent que Grégoire luttait « pour l'abolition des inégalité engendrées par le préjugé de couleur (on ne disait pas encore le racisme) ». Cf. *Grégoire et la cause des Noirs (1789-1831) Combats et projets* sous la direction de Yves Bénot et Marcel Dorigny, Paris, 200 ; p. 7. S'il est vrai que la définition du racisme donnée par Claude Lévi-Strauss renvoie au concept de génétique qui est anachronique dans les années 1800, il n'en demeure pas moins que, de notre point de vue, les mécanismes par lesquels l'égalité des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales doit être élucidé.

⁴⁷⁰ Grégoire cité par Plongeron in Bénot et Dorigny, 2000 p. 40

⁴⁷¹ Dans son étude sur les idéologues, François Picavet inclut ainsi Condorcet dans la « première génération d'idéologues » et indique que son concept de *perfectibilité* dont nous avons vu les implications racialistes au dernier chapitre est repris par Cabanis, Tracy et Moreau de la Sarthe. Cf. Picavet, François. *Les idéologues*, 1891.

⁴⁷² Cf. Nicolet, Claude. « L'institut des idéologues » in *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 108 ; pp. 659-676

quelle que soit leur race⁴⁷³ à l'époque révolutionnaire, la question de l'aptitude intellectuelle de certaines races ou variétés d'hommes est désormais mise « en problème » ainsi que le soulignera Volney en 1807⁴⁷⁴.

La notion d' « échelle des races » est en effet validée sur le registre des discours savants officiels dans les années qui suivent immédiatement la première abolition de l'esclavage. C'est à l'aune d'une nouvelle perspective conçue de façon à être intégralement indépendante des sciences divines⁴⁷⁵ que le présupposé selon lequel les races humaines disposent naturellement d'aptitudes intellectuelles inégales s'inscrit profondément dans l'ordre républicain des savoirs français au moment de la création de l'*Institut de France*. La suppression des « sciences divines » et de l'impératif moral transcendant qu'elles impliquent permet aux sciences humaines de justifier l'exploitation de l'homme par l'homme à l'apogée même de la pensée égalitariste en métropole. Entre la première abolition de l'esclavage et son rétablissement, le concept de race acquiert le statut d'objet théorique dans la mentalité scientifique française alors que l'ancien préjugé esthétique des européens à l'encontre des individus dont les ascendants proviennent d'autres climats est systématisé et objectivé par sa liaison avec l'idée que la qualité physiologique de l'organe cérébral dégénère sous l'effet de ces climats extra-européens. C'est en suivant cette modalité qui est à notre sens inédite jusqu'alors qu'entre 1794 et en 1802 le discours scientifique français infériorise de façon permanente le statut ontologique, naturel et politique des individus exhibant des caractères physiques témoignant du fait qu'ils appartiennent à une race non-européenne.

⁴⁷³ James, *ouvrage cité* 1963 : p. 140

⁴⁷⁴ Volney, souligne ainsi que ses contemporains ont « mis en problème » le fait de savoir « si les hommes noirs ont une intelligence de l'espèce des hommes blancs ! ». Cf. Volney, Constantin-François Chasseboeuf de. 1807. *Voyage en Syrie et en Egypte, pendant les années 1783, 84 et 85*. Quatrième édition, chez Courcier, Paris, tome premier ; pp. 73-74

⁴⁷⁵ « Ce n'est pas un hasard si ces savants saisis par la politique au moment précis où tout bascule, où l'on croit tout possible, organisent en fin de compte l'ensemble de leur système autour d'une déduction toute nouvelle de la politique à partir de la connaissance. Au centre, l'homme individuel, sentant, pensant et voulant : cela seul dessaisit les vieux recours théologiques ou métaphysiques au profit de l'homme lui-même. Dieu et les rois sont déboutés. Cela seul établit, en revanche, la liberté du sujet : une liberté toute pratique, et non un libre arbitre d'origine transcendante - car il n'est pas de libre arbitre en matière scientifique et tout devrait être de la compétence de la science, morale et politique en particulier. » Liberté déduite de la volonté pour Tracy, de la raison pour Volney. » Cf. Nicolet, *art. cité* ; p. 674

3- B) *La présentation inconsciente d'un choix d'économie politique coloniale au titre de fait scientifique.*

Dans la rubrique *Peinture* d'un numéro du *Magasin Encyclopédique* de 1800, le naturaliste du Val-de Grâce Julien-Joseph Virey publie par exemple un article où il annonce une typologie physique des races étroitement associée à la structure anatomique des corps. Cette typologie est ainsi dissociée du simple critère de la couleur qui ne servira dorénavant plus que de label aux catégories dont l'élaboration scientifique présuppose systématiquement l'existence de distinctions anatomiques spécifiques.

Quel peintre est assez stupide pour ne pas remarquer le museau proéminent du nègre, ou qui oserait le représenter avec un nez aquilin ? Quel voyageur n'a pas observé les cheveux toujours noirs aux méridionaux, les pommettes larges et saillantes, le nez épaté, les épaules exhaussées des Tartares, des Nogais, la tête en losange du Siamois, la mine triangulaire du Hottentot. Ces différences, indépendamment de toute couleur, se connaîtraient même sur une statue. [Virey, 1800 : 157]⁴⁷⁶

Notons l'écho sans doute involontaire que trouve le dernier mot de ce passage à la métaphore de la statue imaginée par Condillac au sein d'un système dont les présupposés reposaient encore sur des fondements théoriques conformes à un modèle universel et aracial imaginé cependant déjà dans le cadre d'une philosophie sensualiste et matérialiste. Hormis Virey, le premier auteur français à conduire un « examen physiologique de la beauté » impliquant le concept d'« échelle des races »⁴⁷⁷ est le médecin Jacques Louis Moreau de la Sarthe. A notre sens, c'est par l'intermédiaire de cette conception hiérarchique des races humaines qui est à la fois esthétique et physiologique que sont tracés les contours d'un programme inédit de *recherches* philosophiques et scientifiques rendant l'argumentation de l'égalitarisme racial si difficile sur le registre des discours

⁴⁷⁶ Cf. Virey, Julien-Joseph. « De l'emploi des caractères d'histoire naturelle et de physiologie humaine dans la peinture » *Magasin encyclopédique, ou Journal des sciences, des lettres et des arts rédigé par Milin Noel et Warens*, Paris, 1800, Volume 31, pp. 145-161

⁴⁷⁷ Cf. Duméril, André Maris Constant. « Compte rendu de lecture de l'ouvrage de Moreau de la Sarthe intitulé *Histoire naturelle de la femme* » in *Magasin Encyclopédique*, 1803, t. 2 ; p. 293. Voir aussi Bouteiller, *art. cité* p. 460.

savants à partir de cette époque. En donnant à l'impression subjective produite par la *vue* des caractères physiques propres aux races colonisées par les européens le statut de critère épistémologique, une nouvelle ère s'ouvre dans l'histoire des sciences françaises.

Par exemple, la référence au modèle de la beauté grecque représentée par l'art statuaire antique est décisive chez Moreau de la Sarthe, parce qu'elle permet de cristalliser l'idée d'une supériorité naturelle qui est la fois esthétique et intellectuelle. C'est à notre sens une étape essentielle dans l'invention de l'*occident*, démocratique mais exclusivement blanc. Dans son ouvrage, Moreau de la Sarthe « considère la beauté dans ses rapports avec les autres qualités et facultés de l'organisation »⁴⁷⁸ et reprend l'idée de l'élection divine d'un peuple mais en la laïcisant par l'intermédiaire de la pensée naturaliste. Avec les moyens qui lui sont offerts par l'approche physiologique, il saisit l'impression esthétique supérieure de la beauté du type blanc et présuppose simultanément qu'une organisation spécifique distingue le peuple de la Grèce antique de tous les autres peuples. Notre auteur s'enthousiasme ainsi du fait que la nature semble avoir créé une race supérieure.

Oh si jamais la nature réalisait les fictions du ciseau antique ; si dans la formation de l'homme elle s'élevait à cette perfection que les beautés de l'Apollon paraissent révéler, quelles facultés, quelles puissance de vie seraient attachées à une telle organisation ! Le génie le plus élevé ne répondrait-il pas à la conformation de la tête, à cette grande ouverture de l'angle facial qui donne la mesure du cerveau et de l'intelligence. [Moreau in Duméril, 1803 : 295]

Pour la première fois en France⁴⁷⁹, l'angle facial imaginé par Pierre Camper⁴⁸⁰ était employé afin de devenir la clef heuristique permettant d'expliquer l'histoire civile

⁴⁷⁸ Cf. Duméril, art. cité, p. 294

⁴⁷⁹ En 1787, l'anatomiste allemand Samuel-Thomas Soemmering avait employé la méthode géométrique du peintre hollandais P. Camper en présupposant qu'elle indiquait des gradations dans l'organisation anatomique responsable de la fonction intellectuelle entre les races humaines. Cf. Soemmering, Samuel-Thomas. « Ueber die körperliche Verschiedenheit des Negers von Europaer », 1785, trad. in Charles White, *An Account of the Regular Gradation in Man, and in Different Animals and Vegetables; and from the Former to the Latter*, London, C. Dilly, 1799, appendix § XXXVIII. Voir aussi Blanckaert, Claude. Les vicissitudes de l'angle facial » et les débuts de la craniométrie (1765-1875) In *Revue de synthèse*, iv^{ème} série. nos 3-4, juillet-décembre 1987, pp. 417-453.

⁴⁸⁰ Cette méthode imaginée par P. Camper à des fins picturales avait été reprise par Daubenton en 1767 par

par l'intermédiaire d'un concept strictement naturaliste, celui de la race. La floraison des arts et de la civilité en Grèce est ici rapportée au type grec et le profil de l'Apollon Pythien choisi par Moreau de la Sarthe est ensuite employé par Virey dans les illustrations de son *Histoire Naturelle du genre humain*. A l'aide de la méthode de Camper fondée sur l'analyse géométrique de l'anatomie crânienne, ces deux naturalistes français ajoutent l'idée que la conformation anatomique induite par gradation montant régulièrement de l'orang-outang au type blanc en passant par le nègre⁴⁸¹ détermine la puissance de l'organe cérébral. A notre sens, cette nouvelle manière de saisir l'acte intellectif en en présupposant la faiblesse constitutive chez certaines races à partir d'une observation anatomique est rendue possible par la théorie des idéologues Destutt de Tracy et Pierre J. G. Cabanis selon laquelle « le cerveau digère en quelque sorte les impressions et fait organiquement la sécrétion de la pensée »⁴⁸².

Les observations naturalistes du 18^{ème} siècle portant de plus en plus sur les différences observables à l'œil nu entre les races, les variétés voir les espèces humaines, trouvent ici un vase d'expansion théorique avec la matérialisation de la puissance rationnelle que les idéologues n'acceptent plus de traiter comme si elle procédait d'une substance immatérielle. Au début du 19^{ème} siècle, la vogue dont jouit la tendance savante à étudier l'homme d'après la méthode naturaliste complexifie ainsi singulièrement l'argumentaire de l'Abbé Grégoire en faveur de l'égalisation du statut ontologique et juridique des *nègres* et des *blancs* dans les territoires coloniaux. Soulignant que « les loix coloniales » mettent sur la même ligne les nègres et les porcs »⁴⁸³, Grégoire traite cependant avec déférence « les savants qui ont approfondi cette matière » et tenté de rechercher les *faits* scientifiques qui justifieraient la dichotomie juridique entre les blancs et les noirs dans les territoires coloniaux.

Daubenton dans une perspective égalitariste puisqu'elle permettait de comparer l'intelligence spécifique de l'espèce homme à celle des espèces animales. De même, l'historienne Miriam C. Meijer s'est efforcée de démontrer que Camper ne doit pas être inclus dans l'histoire du racisme scientifique puisque son angle facial n'est pas conçu. Claude Meijer, *Race and aesthetics in the anthropology of Peter Camper (1722-1789)*, éd. . Rodolpi, Amsterdam-Atlanta, 1999.

⁴⁸¹ Virey, Julien-Joseph. *Histoire naturelle du genre humain*, t. 2 ; p. 134.

⁴⁸² Cabanis, Pierre Jean-George. *Œuvres complètes de Cabanis: Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, 1824 ; P. 161. Voir aussi Picavet, 1891, ouvrage cité, note 2 p. 373.

⁴⁸³ Grégoire, ouvrage cité, 1808 ; p. 32

Ils n'ont pas blasphémé la raison en essayant de ravalier les noirs au-dessous de l'humanité. Ceux même qui veulent mesurer l'étendue des facultés morales sur la grandeur du cerveau, désavouent les rêveries de Kaimès, et toutes les inductions que veulent en tirer, soit le matérialisme pour nier la spiritualité de l'âme, soit la cupidité pour les asservir. J'ai eu l'occasion d'en conférer avec Bonn d'Amsterdam, qui a la plus belle collection connue de peaux humaines ; avec Blumenbach qui a peut-être la plus riche en crânes humains ; avec Gall, Meiners, Osiander, Cuvier, Lacépède ; et je saisis cette occasion d'exprimer à ces savants ma reconnaissance. [Grégoire, 1808 : 32-3]

Grégoire respecte ainsi l'approche cognitive des savants de son époque qui formulent des hypothèses saisissant le concept d'humanité par l'intermédiaire de la méthode naturaliste. Employant lui-même les expressions « espèce humaine » et « race humaine » il entre dans la logique des « sciences humaines » désormais autonomes vis-à-vis des « sciences divines » et doit se soumettre à l'expertise de *spécialistes* dont l'objectivité ne peut être mise en question puisque leurs discours procèdent de l'adoption du postulat d'objectivité de la nature. « L'unité du type primitif dans la race humaine » est par exemple une idée à laquelle se rattache Grégoire en soulignant qu'elle est admise par presque tous les savants, « comme Buffon, Camper, Stanhope-Smith, Zimmerman, Somering »⁴⁸⁴. Mais, à notre sens, l'essentiel est déjà perdu dans la mesure où Grégoire accepte l'idée de « mesurer l'étendue des facultés morales sur la grandeur du cerveau » et demande son accord à « la physiologie » pour statuer sur l'« *humanité* ».

Des trois sources ayant autorité aux yeux de Grégoire pour affirmer l'égalité de l'aptitude intellectuelle et morale des individus appartenant aux diverses races humaines, il mentionne d'abord la physiologie, puis « l'étude des langues et de l'histoire » et enfin « les faits que nous révèlent les livres sacrés des juifs et des chrétiens »⁴⁸⁵. Bien que son cœur le porte davantage à donner crédit à la source qu'il mentionne en dernier⁴⁸⁶, son argumentaire passe nécessairement d'abord par la mention des sciences qui font autorité à

⁴⁸⁴ Grégoire, *ibid.*

⁴⁸⁵ Grégoire, *ibid.*

⁴⁸⁶ Ann Thomson souligne ainsi que « l'égalité des hommes et de leurs droits constitue » pour Grégoire une « vérité première » qui repose épistémologiquement sur « une croyance a priori, fondée en premier lieu sur la religion. Ce n'est pas pour lui une position élaborée à partir d'arguments scientifiques. » Cf. Thomson, Ann. « Grégoire et l'unité de l'espèce humaine » in Bénot & Dorigny, ouvrage cité 2001, pp. 11-23 ; p. 11

l'époque parce qu'elles s'adressent la *raison*. Faisant état d'une bonne connaissance des recherches physiologiques rapportant la fonction intellectuelle à l'anatomie du cerveau, Grégoire se conforme à l'approche triomphante de la mentalité scientifique des années 1800 en ne refusant que ses *conclusions* racistes hiérarchiques. La tâche est donc impossible pour lui dans la mesure où Grégoire embrasse l'idée de découpler le concept d'intelligence de la notion normative d'*humanité* et d'associer ce premier avec l'histoire naturelle qui traite de « l'espèce humaine ».

Les philosophes ne s'accordent pas à fixer quelle partie du corps humain doit être réputée le siège de la pensée et des affections. Descartes, Harthley offrent chacun leurs systèmes. Cependant, comme la plupart le placent dans le cerveau, on a voulu en conclure que les plus grands cerveaux étaient les plus richement dotés en talents, et que les Nègres l'ayant plus petit que les Blancs, devaient leur être inférieurs. Cette assertion est détruite par des assertions récentes : car divers oiseaux ont proportionnellement le cerveau plus volumineux que celui de l'homme. [Grégoire, 1808 : 21]

Soulignons que notre auteur ne s'encombre pas de discuter les relevés anatomiques faits sur *les blancs* et *les nègres* et va directement interroger le principe de l'*induction* reposant sur la saisie naturaliste de l'intelligence. Cette dernière étant un don de Dieu distinguant spécifiquement notre espèce par la médiation d'un acte créateur surnaturel selon la croyance religieuse de Grégoire, il déboute immédiatement mais implicitement les raisonnements voulant expliquer la qualité supérieure de la puissance intellectuelle de « l'homme » par l'étude des lois de la nature. Pour lui la *Révélation* est la source épistémologique la plus fiable de l'égalitarisme racial, mais cet état d'esprit le met en porte-à-faux vis-à-vis des nouvelles normes du discours savant. Puisque les années 1800 sont marquées par une forte tendance à rapporter la fonction intellectuelle aux organes du système nerveux central, par la nouvelle velléité d'étudier l'anatomie comparée et par la velléité de rompre avec la théologie⁴⁸⁷, « l'étude des langues et de l'histoire » est le ressort cognitif principalement employé par Grégoire pour argumenter en faveur de l'égalisation du statut ontologique et politique des races.

⁴⁸⁷ « Si, selon Aristote, on ne saurait être philosophe sans être géomètre, on ne saurait pour Destutt de Tracy être philosophe sans être physiologiste ou zoologiste. » Cf. Chappey, Jean-Luc. *La société des observateurs de l'homme, (1799-1804) des anthropologues au temps de Bonaparte*, Société des Etudes Robespierriennes, Paris, 2002 ; note 31 p. 61

Grégoire accepte cependant l'importation sur le registre savant de l'histoire naturelle des intitulés « blanc » et « nègre » issus de l'histoire coloniale sans la discuter. Il emploie ces termes comme intitulés taxonomiques pouvant distinguer des types opposables en fonction non seulement de caractères physiques tels que les cheveux et la couleur de peau, mais aussi en fonction de caractères anatomiques spécifiques. Bien que ces critères naturalistes n'aient que peu d'importance pour Grégoire dans la mesure où l'argument le plus puissant est à ses yeux surnaturel, il adhère cependant à l'idée que les races blanches et noires sont opposables théoriquement par l'intermédiaire d'un classement rationnel se basant sur des caractères de la structure anatomique qui seraient propres à chacune de ces catégories. C'est en effet une nouveauté radicale par rapport aux textes de l'Antiquité⁴⁸⁸ sur lesquels il se base pour démontrer l'importance de « la figure éthiopienne »⁴⁸⁹ dans l'Antiquité Egyptienne qui est « une école célèbre, à laquelle s'instruisaient beaucoup de savants vénérés de la Grèce »⁴⁹⁰.

Au 19^{ème} siècle, cette version « transraciale » de l'histoire des sciences et de la philosophie est en passe d'être effacée des annales dans les pays européens ayant altéré le statut juridique et ontologique des individus « nègres » pour des motifs liés à l'exploitation coloniale. Si c'est encore la version traditionnelle de l'historiographie française qui prime par exemple sous l'Ancien Régime chez l'« antiquaire » de l'*Académie des inscriptions et des belles lettres* Pierre Henri Larcher⁴⁹¹, érudit pour qui le concept de race entendu au sens moderne géo-ancestral n'est pas un objet épistémologique, elle est de plus en plus contestée à partir de 1800. Le philosophe et orientaliste Constantin de Volney (1757-1820), auquel Grégoire fait d'ailleurs plusieurs fois référence dans son texte de 1808, défend lui aussi cette version. Mais Volney développe une théorie qui diffère de celle offerte par l'évêque constitutionnel de Blois dans la mesure où elle s'appuie sur la philosophie matérialiste d'Epicure.

⁴⁸⁸ Hérodote est cité à cet effet Cf. Grégoire, ouvrage cité, 1808 ; pp. 4, 9

⁴⁸⁹ Cf. Grégoire, ouvrage cité, 1808, p. 11

⁴⁹⁰ Cf. Grégoire, ouvrage cité, 1808 p. 13

⁴⁹¹ L'Antiquaire Pierre Henri Larcher donnait une importance centrale à l'Ethiopie et de l'Egypte dans l'histoire des sciences. Cf. Larcher, Pierre-Henri. *Histoire d'Hérodote*, Paris, éd. Debure l'ainé, 1802 ; p. xii.

En 1791, le jeune philosophe et orientaliste Constantin de Volney (1757-1820) publie en effet un texte méditatif au sujet de « la révolution des empires » dont l'égalitarisme racial reprend les principes de la philosophie épicurienne développés par Helvétius. Volney considère ainsi que l'économie entre les peines et des plaisirs est réglée par le libre arbitre de l'individu et que là est le motif central permettant d'expliquer les ressorts du comportement « humain ». Volney refuse le surnaturel et étend la critique d'Helvétius à l'encontre du racisme nobiliaire au préjugé de race géographique dans des remarques éparses de son texte de 1791. Mais Volney saisit alors déjà le lien entre la méthode de l'histoire naturelle et le renforcement du préjugé de race sur le registre des discours savants. Spécialiste de l'étude des langues anciennes et de l'histoire des systèmes législatifs, Volney observe la nouvelle mentalité scientifique qui se répand à l'époque et qui consiste à mettre en avant les caractéristiques physiques des variétés humaines afin d'expliquer la position qu'occupent les peuples sur l'échelle de la civilisation. Il remarque ainsi l'importance qu'a acquis la pensée physiologique sur le registre des discours savants et le fait que le regard naturaliste, en se focalisant sur l'observation de caractères physiques, permet d'occulter les preuves matérielles de l'égalité des facultés intellectives chez toutes les variétés d'hommes.

L'antique royaume *d'Ethiopie*. Voilà les débris de sa métropole, Thèbes aux cent palais, l'aïeule des cités, monument d'un destin bizarre. C'est là qu'un peuple maintenant oublié, alors que tous les autres étaient barbares, découvrait les éléments des sciences et des arts ; et qu'une race d'hommes aujourd'hui rebut de la société, parce qu'ils ont les *cheveux crépus* et la *peau noire*, fondait sur l'étude des lois de la nature des systèmes civils et religieux qui régissent encore l'Univers. [Volney, 1791 : 30-1]⁴⁹²

Comme Grégoire, Volney adhère cependant aux présupposés du courant typologique qui caractérise l'histoire naturelle de l'homme depuis la mort de Buffon en 1788. Ainsi, c'est sur une étude anatomique des caractères anatomiques spécifiques aux diverses races humaines que Volney et Grégoire basent leur argumentation au sujet de

⁴⁹² Volney, Constantin-François de Chasseboeuf de. *Les Ruines, ou Méditation sur les révolutions des empires*, Paris, 1791

l'identité « nègre » des individus peuplant l'Égypte sous l'Antiquité. Comme tous les représentants d'un égalitarisme qui est désormais réellement racial au 19^{ème} siècle, Grégoire et Volney emploient en effet la méthode naturaliste consistant à *spécifier* le type physique des individus peuplant cette région qui fut pour eux le « berceau des sciences ».

On a les plus fortes raisons d'établir le berceau des sciences dans le pays voisin du tropique, et par conséquent chez un peuple nègre ; car il est également constant que par Ethiopiens les anciens ont désigné proprement des hommes à cheveux crépus, à peau noire et à grosses lèvres ; d'où je suis porté à croire que les habitants de la basse Égypte furent un race étrangère, venue de Syrie et d'Arabie ; un mélange de diverse hordes de sauvages, d'abord pêcheurs et pâtres, qui peu-à-peu formèrent un corps de nation, et qui, par la différence même de leur sang et de leur origine, furent les ennemis des Thébains, qui les méprisaient sans doute comme des barbares. [Volney, 1791 : 336]

Afin d'arguer que les « nègres » ont la même aptitude que les « blancs », la démonstration du fait que les Égyptiens de l'Antiquité appartiennent à la race nègre est désormais un passage obligé. Cette nouvelle étape argumentative correspond au nouveau problème scientifique que posent les physiologistes à l'époque où l'esclavage est rétabli et où les « nègres » font pour la première fois l'objet d'une interdiction civile de pénétrer en France métropolitaine⁴⁹³. En argumentant de la sorte, c'est à dire en démontrant l'égalité des races par des preuves issues de « l'étude des langues et de l'histoire », les égalitaristes du début du 19^{ème} siècle empruntent involontairement mais nécessairement les théories des auteurs qui contribuent au renforcement du méta-paradigme racialisé. En effet, leur démonstration passe par la caractérisation de la race en tant que type. Bien qu'ils présupposent toujours la distinction de l'heuristique propre à l'histoire naturelle de l'homme et celle propre à l'histoire civile, ils ont besoin des outils théoriques conçus par les auteurs qui tiennent le concept naturaliste de race au titre d'objet cohérent du point de vue épistémologique. En effet, c'est ainsi qu'ils démontrent le fait que les *nègres* ont participé à l'histoire de ce qui est désormais appelé de manière consensuelle la civilisation plutôt que la civilité.

⁴⁹³ L'arrêté consulaire du 13 messidor an X, 23 juillet 1802 interdit l'entrée sans autorisation spéciale des noirs, mulâtres et gens de couleur sur le territoire métropolitain. Notons aussi l'expulsion des élèves noirs de l'École Polytechnique en 1802. Cf. Janine Alexandre Debray, *Victor Schœlcher, ou la mystique d'un athée*, 1983 ; p. 46-7.

Blumenbach a remarqué dans les crânes de momies ce qui caractérise la race nègre. Cuvier n’y trouve pas cette conformité de structure. Ces deux témoignages imposants, mais en apparence contradictoires, se concilient en admettant, comme Blumenbach, trois variétés égyptiennes [...] Meiners doute si les figures du sphinx représentaient des héros ou des génies mal-faisan. Ce sentiment est combattu par l’inspection des sphinx dessinés dans Caylus, Norden, Niehbur et Cassas, examinés sur les lieux par les trois derniers. Ils lui trouvent la *figure* éthiopienne ; d’où Volney conclut qu’à la race noire, aujourd’hui esclave, nous devons nos arts, nos sciences, et jusqu’à l’art de la parole. [Grégoire, 1808 : 11-2]⁴⁹⁴

L’étude des différences physiques entre les peuples est en train de devenir une sous-spécialité de l’histoire naturelle de l’homme qui est désormais systématiquement traitée par la méthode physiologique rapportant la fonction intellectuelle aux organes contenant le système nerveux central. Aussi la caractérisation des types morphologiques par ceux qui veulent démontrer l’égalité de l’aptitude intellectuelle des races par l’intermédiaire de preuves linguistiques ou historiques est-elle à notre sens dans une certaine mesure contreproductive. Elle ne permet en effet pas aux savants partisans de l’égalitarisme racial d’invalider les inductions de ceux qui veulent réduire l’histoire civile et artistique à la physiologie. A cette époque où le schème physiologiste domine la science de l’homme, la typologie des produits de l’esprit employant les taxonomies raciales héritées de l’histoire coloniale moderne a au contraire involontairement tendance à renforcer le racialisme plutôt qu’à l’affaiblir.

Dans années 1800, les savants tels Volney ou Grégoire qui tentent de réfuter les inductions racistes donnent donc partiellement créance au concept de race. La caractérisation morphologique des populations d’Egypte antique par l’une des variétés du type « nègre » est désormais un passage obligé pour les antiquaires⁴⁹⁵ et les linguistes adhérant à l’égalitarisme racial. Mais afin de démontrer que race et civilisation sont deux objets n’ayant rien de commun et ne peuvent être abordés dans une même perspective

⁴⁹⁴ Italiques ajoutées.

⁴⁹⁵ A partir de la fin du 16ème siècle, ce terme désigne « celui qui s’applique à l’étude des œuvres de l’Antiquité ». Le terme est remplacé par « archéologue » au 19ème siècle. Cf. <http://www.cnrtl.fr/etymologie/antiquaire>

théorique, ces savants doivent néanmoins faire usage des catégories coloniales. Le refus de considérer qu'il existe un lien réciproque et de cause à effet entre race et civilisation distingue donc encore à notre sens les partisans du racialisme hiérarchique et ceux de l'égalitarisme racial dans les années 1800. Mais étant donné que le paradigme racialiste est en cours de cristallisation et que la valeur heuristique du concept de race est renforcée par l'approche physiologique de la science de l'homme, la production de la preuve que des individus appartenant à des races différentes sont capables des mêmes accomplissements intellectuels va à rebours de la tendance scientifique du moment.

Du point de vue méthodologique, l'égalitarisme racial est toujours caractérisé par le refus de réduire l'histoire civile, technique, scientifique et artistique à l'histoire naturelle. Mais après la première abolition de l'esclavage, la méthode des linguistes, des antiquaires et, plus largement des historiens qui n'accréditent pas la nouvelle méthode naturaliste donnant au concept de race une fonction heuristique est considérée être surannée. Elle passe en effet de mode parce qu'elle sert moins adéquatement que la science de l'homme le projet politique de maintenir le statut ontologique et juridique des populations conquises par les colons européens dans un état d'infériorité perpétuelle. En France, une rivalité institutionnelle oppose ainsi d'une part les programmes heuristiques naturalistes qui se fondent sur l'étude des corps et ceux qui demeurent fidèles à l'ancienne épistémologie considérant que l'homme est caractérisé par son esprit d'autre part.

Alors que ces derniers continuent à étudier les diverses manifestations artistiques, linguistiques, philosophiques et scientifiques des peuples de la terre avec des présupposés égalitaristes et universalistes, la science des idées des idéologues emploie la méthode des sciences naturelles et fait de la race un concept de plus en plus incontournable dans le déchiffrement de l'histoire civile. De notre point de vue qui est celui de l'épistémologique, l'opposition entre les discours relevant du racialisme hiérarchique et ceux relevant de l'égalitarisme racial est donc avant tout méthodologique, dans la mesure où les premiers adoptent les nouvelles normes de scientificité alors que les seconds restent fidèles à l'adage antique du connais-toi toi-même. Comme nous allons le voir

maintenant, l'impuissance théorique des auteurs dont la théorie relève de l'égalitarisme racial peut être expliquée par la rivalité institutionnelle qui se dessine au début du 19^{ème} siècle entre les programmes heuristiques naturalistes et ceux fidèles à l'ancienne épistémologie.

3- C) *Les deux programmes des « observateurs de l'homme ».*

La fin de l'Ancien Régime marque une étape importante dans le processus de laïcisation des sciences humaines. A cette époque, l'intégration des discours savants portant sur les comportements humains sous le giron des naturalistes est de plus en plus complète, même si certaines limites doivent être observées en raison du renouvellement des liens entre la République et le Saint Siège par le Concordat de 1801. Dans les années 1800-1830, l'idée qu'une norme comportementale doit s'imposer de manière universelle à tous les hommes inclus théoriquement par la colonisation dans l'ordre de la civilité est battue en brèche par le renforcement du méta-paradigme racialisé. En raison du nouvel intérêt heuristique pour le concept de race, un obstacle théorique s'élève désormais face aux discours voulant étayer l'égalisation du statut juridique entre les peuples colonisés et les européens par un raisonnement scientifique. Avec l'invention du vocable biologie en 1802, une justification inédite de l'ostracisme est en train de se faire jour qui place la différence dans une altérité physique transmissible par voie de génération et donc irrémédiable par la conversion aux normes civiles, qu'elles soient ou non religieuses.

Par l'intermédiaire du concept biologique de race et de la saisie physiologique de la fonction intellectuelle, les savants justifient une différenciation naturaliste ayant une portée ontologique et donc juridique. Ils court-circuitent ainsi l'évaluation subjective du fait que l'« autre », qu'il soit concitoyen ou sauvage, ne partage pas les mêmes valeurs politiques et morales que lui. L'objectivité du regard naturaliste porté sur les races disqualifie ainsi l'introspection et l'utilisation du sens intime par lesquelles l'individu accède au registre des valeurs morales et politiques. Les motifs de l'ostracisme se liront désormais à même les corps et les partisans de l'égalitarisme racial sont précisément ceux

qui refusent aux discours naturalistes ayant adopté le postulat d'objectivité de la nature de pénétrer les concepts normatifs d'humanité et de civilité. Les deux perspectives de la « science de l'homme » que nous nous sommes efforcé de distinguer au cours des deux chapitres précédents se retrouvent ainsi illustrées par deux programmes heuristiques diamétralement opposés mais produits tous deux pour le compte de la *Société des observateurs de l'homme* en 1800.

Il s'agit d'une part du programme de George Frédéric Cuvier, jeune anatomiste qui va régner sur les institutions scientifiques françaises au cours des trois décennies suivantes. Il s'agit d'autre part du programme de Joseph Marie De Gérando, philosophe, linguiste, philanthrope et membre de l'institut, mais qui ne s'élèvera jamais aux positions occupées par Cuvier. Le nom du second restera largement oublié pendant deux siècles, hormis pour quelques historiens de la philosophie française, avant que la révolution du paradigme racial dans l'anthropologie française et l'avènement du paradigme culturaliste n'en fassent subitement l'un de ses « précurseurs »⁴⁹⁶ après les années 1950. Le programme de Gérando adhère à notre sens aux principes de l'égalitarisme « racial »⁴⁹⁷ alors que celui de Cuvier contribue à la cristallisation épistémologique de l'objet race. Ces deux programmes s'opposent pour les mêmes raisons que nous avons vu la science

⁴⁹⁶ Entre 1956 et 1957, soit en l'espace d'une année, le statut de « précurseur » de l'ethnographie est d'abord décerné au programme physicaliste de Moreau de Sarthe et de Virey par Marcelle Bouteiller puis au programme linguistique de Gérando. Cf. Bouteiller, art. cité. Cf. « Degérando (1800) Précurseur de l'Ethnographie ». In *Revue anthropologique*, nlle sér. .3, 1957, pp. 231-237. Article cité dans le *Bulletin national d'histoire naturelle*, Paris, 1958 ; p. 12 La rapide reformulation a-raciale de l'anthropologie culturelle dans les années 1950 suite à la seconde guerre mondiale et aux déclarations sur la race de l'Unesco conduit ainsi les anthropologues en mal de sous-bassement théorique et généalogique à exhumer des auteurs oubliés en les bombardant du titre de précurseur. C'est par exemple le cas de Jean-Nicolas Démeunier. Voir par exemple A. Van Gennep, « Un ethnographe oublié du XVIIIème : J. N. Démeunier », in *Revue des Idées*, 7, 1910, pp. 18-28. Par ricochet, Démeunier sera ensuite convoqué dans les années 1970 au titre de fondateur de l'anthropologie lorsque ce terme désignera une science de la culture aux antipodes de ce qu'elle désignait au 19^{ème} siècle alors qu'elle était d'abord et avant tout une science naturelle, anatomique et physiologique. Démeunier est ainsi « le plus grand ethnographe du 18^{ème} siècle ». Cf. Harris, Marvin. *The Rise of Anthropological theory*, AltaMira Press, 2001 [1968] ; p.17 Voir aussi Edna Lemay, « Naissance de l'anthropologie sociale en France : Jean-Nicolas Démeunier et l'étude des usages et coutumes au 18^{ème} siècle », dans *Au Siècle des Lumières*, Paris-Moscou, 1970 p. 29-40.

⁴⁹⁷ L'orientation linguistique du programme de Gérando fait qu'il ne donne pas d'importance heuristique au concept de race qui est issu de l'histoire naturelle. Il est donc délicat de parler en l'occurrence d'égalitarisme *racial* pour qualifier cette théorie universaliste portant sur les attributions spécifiques de l'esprit des individus appartenant à l'espèce humaine. Cf. Copans, Jean et Jamin, Jean. *Aux origines de l'anthropologie française, les mémoires de la société des observateurs de l'homme en l'an VIII*, Paris, éd. Le Sycomore ; p. 138.

de l'homme d'Helvétius s'opposer à la celle de Diderot, Montesquieu ou Condorcet. En l'an 1800, l'heuristique physiologique timidement incluse dans le traitement de la « science humaine » à l'époque des Lumières occupe désormais tout l'espace théorique du discours contenu dans la *Note instructive sur les recherches à faire relativement aux différences anatomiques des diverses races d'hommes* de l'anatomiste ambitieux qu'est George Cuvier.

L'introspection, l'intention de « se perfectionner » par l'intermédiaire du contact avec l'Autre est au contraire le point de départ heuristique dans les *Considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* rédigées par Gérando. Tous deux reconnaissent qu'une gradation existe entre les peuples mais seul Cuvier, qui a « fait la science des lois générales de l'organisation animale »⁴⁹⁸, prend le concept pluriel de race au titre d'objet heuristique. Le perfectionnement de la méthode scientifique que propose Cuvier n'a rien de commun avec celui que propose le philosophe Joseph-Marie de Gérando. C'est un perfectionnement de l'individu rendu possible par le biais de l'introspection et de la réforme morale que l'individu peut produire sur lui même que propose le philosophe en se conformant aux normes de l'ancien système cognitif des humanités. Chez l'anatomiste Cuvier, le perfectionnement vise en revanche uniquement une « méthode » qui étudie « l'influence que les différentes structures [anatomiques] peuvent avoir sur les facultés morales et intellectuelles de ces diverses races »⁴⁹⁹.

Le fait de positionner son discours portant sur le comportement des hommes sur le registre des sciences naturelles rend ici la médiation du concept de race nécessaire. Cuvier fait ainsi une éthologie des normes morales par l'intermédiaire de la même méthode physiologique qui permet de comprendre le comportement animal à partir de l'analyse fonctionnelle des organes. Il y a alors renversement de l'acceptation ancienne du terme éthologie qui désignait l'étude des mœurs civiles et désigne aujourd'hui « l'étude

⁴⁹⁸ Flourens, Pierre. *Eloge historique de George Cuvier*, Paris, 1834 ; p. 17

⁴⁹⁹ Cuvier, George. « Note instructive sur les recherches à faire relativement aux différences anatomiques des diverses races d'hommes » in Collini, Silvia et Vannoni, Antonella. *Les instructions scientifiques pour les voyageurs, XVIIème-XIXème siècle*, L'Harmattan, 2005 [1800], pp. 169-171 ; p. 169.

des mœurs et du comportement individuel et social des animaux domestiques et sauvages »⁵⁰⁰. Aussi l'annihilation du libre arbitre est-elle à notre sens impliquée par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature au sein de la science de l'homme, du moins pour les individus appartenant aux races situées à des échelons inférieurs de l'« échelle » à laquelle nous faisons allusion au début de ce chapitre.

Il ne s'agit plus ici de la « science de l'homme » d'Helvétius qui faisait de l'introspection un moment heuristique essentiel dans la recherche de la vérité. En réalité, l'introspection a disparu dans le programme de Cuvier et seule la collecte des « pièces anatomiques » compte, parce que leur mesure garantira l'objectivité d'une connaissance considérée être de la même nature que celle portant sur les phénomènes physiques. Le programme de Gérando a en revanche l'étude des « idiomes des peuples sauvages » pour tout horizon heuristique. Il est à notre sens beaucoup plus fidèle à la philosophie d'Helvétius que celui de Cuvier, qui s'inscrit par contraste dans la perspective heuristique délimitée par la philosophie physiologique de Diderot, Montesquieu et Condorcet notamment. L'*esprit* tel qu'il est manifesté par le langage est en effet le médium que propose Gérando afin que les sauvages puissent « nous transmettre les traditions que ces peuples peuvent conserver de leur origine, des révolutions qu'ils ont éprouvées et des diverses particularités de leur histoire »⁵⁰¹. Tout comme dans la méthode historiographique déployée par Volney dans ses leçons prononcées à l'école normale en 1795⁵⁰², les « faits » historiques proposés par Gérando possèdent ainsi un caractère subjectif que veut supprimer Cuvier.

Par l'intermédiaire de la méthode naturaliste, l'inégalité naturelle des races sous le rapport de la puissance intellectuelle est en effet démontrée de façon intégralement objective par Cuvier qui cherche dans la collecte des « pièces anatomiques » réalisés sur

⁵⁰⁰ Cf. Jacquier, Claude. *Hommes et bêtes en sursis*. Tricorne, 2008 ; p. 147

⁵⁰¹ Gérando, Joseph-Marie de. « Considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages » in Collini et Vannoni, *ouvrage cité*, 2005 [1800], pp. 161-167 ; p. 167.

⁵⁰² « Les faits physiques portent avec eux l'évidence et la certitude, parce qu'ils sont sensibles et se montrent en personne sur la scène immuable de l'univers : les faits historiques, au contraire, parce qu'ils n'apparaissent qu'en fantômes dans la glace irrégulière de l'entendement humain où ils se plient aux projections les plus bizarres, ne peuvent arriver qu'à la vraisemblance et à la probabilité ». Cf. Volney, *ouvrage cité*, 1826 : 10

« les morts » « le véritable caractère de la physionomie » des différentes races humaines. La race devient un fait physique pouvant renseigner les recherches historiques avec plus de certitude que l'histoire civile, artistique, littéraire ou philosophique parce qu'elle se fonde sur la prise en compte des corps qui fournissent des données objectives, mesurables et mathématisables. Les *différences* se trouvent selon Cuvier dans la structure anatomique et non dans les manifestations de l'esprit qui deviennent une gêne pour son nouveau programme heuristique. Selon lui, la vraie *nature* des races est ainsi *masquée* par « les costumes, les marques par lesquelles la plupart des sauvages se défigurent, et que les voyageurs ordinaires ont tant de mal à nous transmettre »⁵⁰³.

Comme c'est le cas dans l'étude des diverses espèces animales dont la structure anatomique spécifique révèle la fonction au sein de la méthode physiologique telle que la conçoit Cuvier au sein d'une théorie saltationniste⁵⁰⁴, le caractère *naturel* des *racés* de l'*espèce humaine* est étudié selon une éthologie physiologique qui rapporte les différences morales et intellectuelles aux organes. « Les différences anatomiques des diverses races d'homme » sont ici « découvertes » par l'intermédiaire d'une méthode qui interdit la saisie des phénomènes touchant à l'espèce « humaine » en termes de *projet*. Nous avons ici l'antithèse complète du système des *humanitas* qui posait l'*humanité* au titre de concept devant être la *norme* du comportement individuel. Incluses par Cuvier dans le cadre d'hypothèses éthologiques, les races non-européennes peuvent ainsi faire l'objet de jugements théoriques à l'instar de ceux que le naturaliste formule au sujet des espèces animales, en en rapportant la fonction à l'utilisation qu'en fait l'homme blanc.

⁵⁰³ Cuvier in Collini et Vannoni, *ouvrage cité*, 2005 [1800] ; p. 171

⁵⁰⁴ Cuvier présuppose en revanche que les différences de structure anatomique entre les races sont des faits permanents de l'histoire naturelle et ce jusqu'à l'extinction des races ou des espèces par ce qu'il adhère à une conception saltationniste de l'histoire naturelle. Pour lui, il n'y a pas de transformation des espèces et la nature a procédé par sauts. En effet, des cataclysmes ont à son sens interrompu l'histoire de la terre et les différentes races, espèces ou variétés animales correspondent à des organisations physiologiques particulières spécialement destinées à remplir une fonction physiologique qui leur est propre. C'est par une théorie essentialiste concédant néanmoins la possibilité d'inter-fertilité entre les espèces qu'il contre les perspectives transformistes de ses contemporains qui, comme Lamarck, sont en position de rivalité institutionnelle avec lui. Cf. Mayr, Ernst. *The growth of biological thought*, Harvard University Press 1982, p. 366. Voir aussi Corsi, Pietro. *The age of Lamarck. Evolutionary theories in France 1790-1830*, University of California Press, 1988 ; p. 164-5

L'adoption du postulat d'objectivité de la nature permet à Cuvier de saisir les actes intellectifs des individus par l'intermédiaire d'une méthode physiologique qui mesure des organes dont la structure anatomique est supposée varier selon la race. Le concept de race est ainsi posé au titre de clef heuristique du comportement des individus composant une espèce à laquelle la forme féminine de l'adjectif « humain » n'est plus adjointe que de façon symbolique. En effet, la naturalisation de l'espèce est précisément le moyen théorique employé pour parvenir à contourner l'impératif d'humanité et de civilité dans le traitement que les européens réservent aux individus composant les races colonisées après l'abolition de l'esclavage. Cuvier donne par exemple une nouvelle fonction heuristique à la méthode de Camper⁵⁰⁵ en postulant l'existence de « rapports entre la perfection de l'esprit et la beauté de la figure »⁵⁰⁶.

En faisant du concept de race une clef épistémologique, il est fidèle à l'approche des idéologues dans la mesure où ces derniers recommandent d'étudier les rapports entre le moral et le physique de l'homme. Parce que les caractères physiques distinguant les races humaines les unes des autres sont censées renvoyés (ou renvoyer ?) à des différences structurelles de l'organisme, Cuvier poursuit la perspective de Cabanis en donnant au concept de race une importance surdéterminante. N'étant plus normés par les injonctions contenues dans le concept d'humanité, les discours savants peuvent désormais fixer objectivement le caractère intellectuel et moral naturellement propre aux différentes races. Le programme de Cuvier se situe donc dans la lignée des jugements théoriques esquissés par les hypothèses imaginées depuis un demi-siècle au sein de l'histoire naturelle de l'homme au sujet des différentes races ou espèces d'homme, mais il introduit aussi explicitement une nouvelle *raison* d'étudier les caractères *physiques* opposant les races humaines.

Cuvier requiert la collecte anatomique des individus appartenant aux diverses races de l'espèce humaine avec un présupposé qui n'était par exemple pas présent chez

⁵⁰⁵ Les deux études approfondies d'histoire des sciences portant sur Camper démontrent en effet qu'il « n'admettait pas qu'il y eut des races humaines inférieures et comme intercalaires dans une échelle de dignité morphologique et morale des espèces » Voir par exemple Blanckaert, *art. cité* p. 423 ; Meijer

⁵⁰⁶ Cf. Cuvier in Collini et Vannoni, *ouvrage cité*, 2005 [1800], p. 170.

Condorcet pour qui la correspondance entre la structure des organismes et leur potentiel intellectif n'était qu'une conjecture précautionneusement circonstanciée. Chez le naturaliste Cuvier, cette correspondance devient un axiome du programme heuristique, c'est à dire un présupposé qui ne sera plus questionné. C'est ce présupposé qui, associé dans la théorie de Cuvier à l'idée que les races ou les variétés de l'ensemble des règnes de la nature correspondent chacune à des essences distinctes⁵⁰⁷ va donner les conditions d'émergence de la science des races « humaines ». En évacuant intégralement la charge normative encore attachée à l'adjectif « humain » par nombre de savants du 18^{ème} siècle qui formulaient des jugements théoriques portant sur notre espèce, Cuvier ouvre une véritable perspective heuristique au concept de race.

On a cru longtemps que les différences qui caractérisent les races de l'espèce humaine se bornent à la couleur de la peau, à la consistance et à la longueur des cheveux. On a longtemps attribué la forme écrasée de la face des nègres et de quelques autres peuples à la compression mécanique exercée sur les enfants. A peine pensait-on que cette compression portât ses effets jusque sur la charpente osseuse de la tête, et Daubenton écrivait encore, vers le milieu de ce siècle, que les crânes de nègre, de Chinois, de Calmouque, ne lui avaient présenté aucune différence sensible avec les crânes d'Européens. [Cuvier, 2005 : 169]⁵⁰⁸

Les *progrès* de la science dans la découverte des essences propres à chacune des formes vivantes sont présentés par Cuvier comme dépendant uniquement du savant. Aussi la saisie des races « humaines » par la méthode anatomique fait-elle disparaître le consensus autour des attributions naturelles encore considérées être collectivement spécifiques à tous les hommes dans l'ancien système traditionnellement suivi depuis Aristote avant que Cuvier ne réforme l'histoire naturelle. C'est alors que sonne le glas de l'époque où métaphysique, physique, taxonomie, logique et politique possédaient une cohérence objective et où les principes épistémologiques égalitaires visant théoriquement

⁵⁰⁷C'est une des raisons pour lesquelles la théorie de Cuvier est structurellement opposée au transformisme : sa méthode taxonomique procède selon le « principe de subordination des caractères ; comparant soigneusement les résultats des deux méthodes, les vérifiant l'une part l'autre, et ayant soin d'établir toujours la correspondance des formes extérieures et intérieures qui, les unes comme les autres, font partie intégrante de l'essence de l'animal ». *Le règne animal distribué d'après son organisation : pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée*, Paris, 1817, t. 1, Préface, p. xiv.

⁵⁰⁸Cuvier in Collini et Vannoni, *ouvrage cité*, 2005 [1800]

les aptitudes naturelles des individus humains faisaient globalement consensus sur le registre des discours savants.

En effet, l'anatomie comparée de Cuvier porte la focale sur le caractère physique en la déplaçant de son lieu d'origine, à savoir la faculté rationnelle et linguistique permettant spécifiquement à l'homme de participer à la vie politique. Quelques années après la première abolition de l'esclavage, l'anatomie comparée des races humaines permet de rompre avec le principe égalitaire du système des *humanitas* dont l'horizon heuristique est en revanche encore présent chez Gérando qui insiste sur le perfectionnement de l'individu. Si Cuvier et Gérando travaillent en l'occurrence sous les hospices d'une même société savante qui met en exergue de son titre institutionnel l'adage de la philosophie antique⁵⁰⁹, le programme de connaissances proposé par Cuvier rompt à notre sens intégralement avec l'épistémè traditionnelle. Bien que la conception d'une telle méthode scientifique présupposant l'inégalité naturelle de la race blanche et de la race nègre corresponde à une évolution personnelle dans l'histoire de la pensée de cet auteur au cours des dix années précédentes⁵¹⁰, son étude de l'anatomie comparée des races humaines fournit, dès 1800, la raison scientifique implicite mais institutionnelle pour rétablir l'esclavage de la race nègre, ce qui sera fait en 1802.

⁵⁰⁹ La devise de la Société des observateurs de l'homme est l'injonction antique du « *Connais-toi toi même* ». Cf. Jauffret L.-F. « Introduction aux Mémoires de la Société des Observateurs de l'Homme (lue dans la séance du 18 messidor an IX) ». In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, V^o Série. Tome 10, [1799] 1909, pp. 476-487 ; p. 486. Cependant, afin que « les faits » publiés par cette société n'aient « rien de vague ni d'incertain », le président de cette société souhaite la réalisation d' « un travail complet d'anatomie comparée des peuples » car c'est ainsi que l'on pourra selon lui « caractériser de manière exacte les variétés de l'espèce humaine ».

⁵¹⁰ La correspondance privée du jeune Cuvier comporte des passages relevant de l'égalitarisme racial : « Je viens de lire un extrait du traité de Meiner traduit de la Gazette littéraire de la Haute-Allemagne. Je n'aurais jamais cru qu'un professeur allemand eut été capable d'écrire quelque chose d'aussi stupide. Tout en admettant comme vrais tous les faits rapportés, le raisonnement aboutit à ceci : Cet homme est moins intelligent que moi, par conséquent je peux l'assommer ; les coups que je lui donne me rapportent quelque chose, donc je dois le frapper. –Mais que sera-ce donc, si l'on peut prouver que la plupart des faits sont faux ou exagérés, que l'imbécillité des nègres provient de leur défaut de civilisation, et que c'est nous qui leur avons donné nos vices ? Mon élève et moi, nous sommes servis par un nègre en Guinée, dans le royaume de Malimbo, de là conduit à l'âge de sept ans à Saint-Domingue, et un mois après en Europe, où il fut élevé par un bon maître. Il est intelligent, aime la liberté, et est plus réglé dans toute sa conduite que beaucoup d'Européens ; il sait bien lire et écrire ; il connaît la musique, l'arithmétique, et ne s'est jamais enivré. Tu ne peux pas te faire une idée de sa gaité et de ses inépuisables bon mots. » Cf. Cuvier, George. *Lettres à Pfaff sur l'histoire naturelle, la politique et la littérature 1788-1792*. Trad. De l'Allemand par Marchand, Paris, 1858 ; pp. 201-2

En raison de la saisie naturaliste du concept d'*humanité*, « l'humanitarisme » présent dans la *Note instructive* de Cuvier ne sait plus entraver le nouveau programme de *recherches* objectives qui promet la production de faits dans l'étude des peuples sauvages. Le projet d'intégrer ces derniers aux normes de la civilité apparaissant à l'époque beaucoup plus couteux aux européens que l'opération conceptuelle consistant à essentialiser les différences naturelles entre les races, c'est le programme d'étude naturaliste portant sur les « différences anatomiques des diverses races d'hommes » qui sera choisi.

Les hommes eux-mêmes, rassemblés vivants, seraient sans doute les meilleurs matériaux pour une comparaison exacte des diverses variétés de l'espèce humaine ; mais sans parler des difficultés insurmontables d'une réunion de cette nature, il ne nous est pas permis, même lorsque nous le pourrions, de sacrifier leur honneur, ni même de violer les volontés de nos semblables pour satisfaire une simple curiosité philosophique. Des portraits vrais et nombreux et des préparations anatomiques, voilà donc tout ce que nous pouvons espérer des voyageurs. [Cuvier, 2005 : 170]

L'écart avec les *Considérations* de Gérando est considérable dans la mesure où ce dernier finit son texte en écrivant que « le premier moyen pour bien connaître les sauvages, est de devenir en quelque sorte comme l'un d'entre eux ; et c'est en apprenant leur langue qu'on deviendra leur concitoyen »⁵¹¹. Au cours du siècle et demi qui suivit, un tel projet ne sera accompli que par quelques *transfuges* français et européens⁵¹² qui ne jouirent jamais du soutien institutionnel offert au programme de connaissances des races par la méthode physiologique proposée par George Cuvier. Alors que Gérando propose l'introspection et la réforme morale du sujet observant « la manière de voir et de sentir » des peuples visités ainsi que « les traits les plus secrets et les plus essentiels de leur caractère », Cuvier recommande au contraire aux mêmes voyageurs de se mettre à distance de tout ce qui peut avoir trait à l'*esprit* des peuplades rencontrées en faisant

⁵¹¹ Gérando 2005 : 167

⁵¹² Cf. Belorgey, Jean-Michel. *Transfuges. Voyages, ruptures et métamorphoses : des occidentaux en quête d'autres mondes*. [1989] Paris, Editions Autrement – Collection Mémoires n.66. 2000

« bouillir les os dans une dissolution de soude ou de potasse caustique et les débarrasser de leurs chairs »⁵¹³.

Aujourd'hui que plus de deux siècles nous séparent de ces écrits, il est facile de considérer les motifs ayant conduit le programme heuristique de Cuvier à être choisi par les institutions scientifiques française à l'époque où l'intérêt colonial était conçu de telle sorte qu'il impliquait le maintien des individus appartenant aux populations conquises dans un état d'altération ontologique et juridique absolu par rapport à celui des européens. Mais nous ne saurions nous satisfaire de cette explication sans souligner que la méthode de l'anatomie comparée des races humaines constituait une véritable perspective scientifique pour laquelle les savants de l'époque postrévolutionnaire avaient un véritable enthousiasme et sans rappeler que la perspective heuristique esquissée par Cuvier constituera le thème principal de la science de l'homme au 19^{ème} siècle. Choisi à ce moment de rupture politique et institutionnel, ce programme objectiviste mettant les théories savantes portant sur la « nature » humaine à une distance suffisante pour pouvoir en discuter sans requérir de réflexion introspective allait en effet déterminer le modèle de l'épistémè française pour les siècles à venir.

Selon Tracy, le fondement de l'étude de l'entendement est d'abord physiologique et l'Idéologie doit considérer l'étude de la raison comme une étude de la perception. Cette réduction de l'étude de l'entendement à l'étude physiologique vient en partie de la découverte de ce qui constitue le « moi ». [Chappey, 2002 : 61, n. 129]

Cuvier poursuit le programme physiologique des idéologues en associant la race au « moi » et s'exclame : « croirait-on qu'on n'a encore, dans aucun ouvrage, la comparaison détaillée du squelette du nègre et de celui du blanc ? »⁵¹⁴. Les identités « blanches » et « nègres » acquièrent une profondeur épistémologique dans le programme de l'auteur qui va alors dominer les sciences naturelles françaises au cours des années 1800-1830, avant que la *science des races* soit dotée d'institutions scientifiques propres en 1839 et en 1859. La difficulté ressentie en France aujourd'hui lorsque l'on essaie de

⁵¹³ Cuvier, article cité, 2005 : p. 171

⁵¹⁴ Cuvier, *ibid.*

penser simultanément la race et l'égalité ne tient donc pas à des mécanismes biologiques, comme le soutiennent par exemple certains anthropologues étasuniens contemporains⁵¹⁵. Elle tient à notre sens au fait que le *moi*, ce bastion de l'identité individuelle, a été associé à la race dans le long terme de l'histoire des sciences et de la philosophie française à partir de l'époque de Cuvier. La difficulté des sciences humaines à saisir le concept de race aujourd'hui est donc en partie liée au fait que pendant près de deux siècles, le racialisme hiérarchique a été étayé sur le registre discursif de la science, qui est considéré en France au titre du guide le plus sûr vers la vérité depuis la Révolution française.

Le concept de race est en revanche absent du programme heuristique de Gérando qui est aujourd'hui largement oublié en raison du travail d'effacement historiographique des théories relevant de l'égalitarisme racial qui a été accompli au cours de la période dominée par le paradigme racialisé. Comme tout paradigme scientifique, il a en effet éliminé les hypothèses rivales et donc en l'occurrence, l'idée que le concept de race est dépourvu de valeur heuristique. Le programme de Gérando est beaucoup plus exigeant vis-à-vis du « moi » que celui de Cuvier et donc beaucoup moins attractif sur le plan institutionnel pour les politiques de l'époque. Nous retrouvons ainsi à l'orée du texte de Gérando les jugements normatifs contenus dans le concept d'*humanité* avant sa naturalisation par l'intermédiaire du concept d'*espèce humaine*. L'auteur insiste en effet sur la valeur épistémologique de l'introspection⁵¹⁶ en soulignant le « fait » - terme entendu ici en un tout autre sens que dans le texte de Cuvier – selon lequel « c'est en s'étudiant qu'on s'améliore » et selon lequel « le sage est celui qui se connaît bien. »⁵¹⁷

Il semble étonnant que, dans un siècle d'égoïsme, on éprouve tant de peine à persuader l'homme que de toutes les études, la plus importante est celle de lui-

⁵¹⁵ C'est par exemple la thèse de Fernando Gil-White. Cf. Gil-White, Fernando. «Are Ethnic groups Biological 'Species' to the Human Brain? Essentialism in our cognition of some Social Categories » in *Current Anthropology*, vol. 42, n.4 (August-October 2001) ; pp. 515-542.

⁵¹⁶ John Stocking Jr., souligne ainsi que l'objectif de Gérando était de « déterminer la place que l'individu occupe dans l'échelle de la perfection *individuelle* », que « la nature humaine était la même partout et en tout lieu » selon cet auteur et que « ce qui est absolument absent des Considérations de Gérando c'est le concept de race, la notion de différences héréditaires permanentes entre les groupes de la famille humaine. [...] Les différences étaient environnementales et pas héréditaires. » Cf. « French Anthropology in 1800 » in *Race, Culture and Evolution*, John Stocking Jr. (ed.), Chicago University Press, [1968] 1982 ; pp. 13-41. Italiques ajoutées.

⁵¹⁷ Gérando, ouvrage cité, 2005, p.162

même. C'est que l'égoïsme, comme toutes les passions, est aveugle. L'attention de l'égoïste se concentre dans les besoins immédiats dont les sens l'avertissent, et ne sait point s'élever jusqu'à ces besoins réfléchis que nous découvre la raison ; il cherche à se satisfaire et non à *se perfectionner*. Il ne considère que son individu ; son espèce n'est rien pour lui. Peut-être craint-il, en pénétrant les mystères de son être, de fixer son propre avilissement, de rougir de ses découvertes et de rencontrer sa conscience. [Gérando, 2005 : 161-2]⁵¹⁸

Du point de vue épistémologique, l'« humanitarisme » de Cuvier ne voulant pas déplacer les sauvages vivants pour ne pas « violer les volontés de nos semblables » ne pèse pas lourd face à la nature de sa « curiosité philosophique »⁵¹⁹. Cette dernière présuppose en effet que l'étude morphologique « de la proportion du crâne à la face », de « la saillie du museau », de « la largeur des pommettes », de « la forme des orbites » révélera « des proportions peu variables dans chaque race, mais assez différentes d'une race à l'autre » si elle est « appliquée à un grand nombre de crânes » et traitée selon « une méthode géométrique »⁵²⁰. Le projet d'observer l'homme de façon neutre qui caractérise les « sciences humaines » depuis leur récente autonomisation vis-à-vis des « sciences divines » au siècle des Lumières est ici actualisé à l'aide d'une méthode qui implique, pour la première fois en France à notre connaissance, une collecte objective de « pièces anatomiques » comprise comme nécessaire mais aussi suffisante à la caractérisation des différentes natures humaines contenues dans chaque race.

En effet, ce n'est pas « l'esprit » des peuples sauvages qui est la focale heuristique de Cuvier comme c'est le cas chez Gérando, mais leur corps. L'étude des corps est l'instance unique des recherches de la science de l'homme qui permet chez Cuvier l'approfondissement de l'ostracisme racialisé jusqu'à un degré encore inédit. Sa méthode conduit à notre sens à la première formulation scientifique du fait que les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines sont invariablement inégales. Cuvier a dissocié la « philosophie » de l'ancien adage antique du connais-toi toi-même pour en faire une science naturelle. A la différence de Gérando qui demande à l'observateur de faire un travail sur lui-même en instruisant la science de l'homme par

⁵¹⁸ Gérando, article cité, [1800] 2005. Italiques ajoutées.

⁵¹⁹ Cuvier, article cité, 2005 ; p. 171

⁵²⁰ Cuvier, article cite, 2005 ; pp. 169-170

l'étude des peuples sauvages, Cuvier demande à l'observateur « des différentes races d'homme » de se détacher de son objet afin d'atteindre « une précision géométrique ».

C'est le modèle théorique des sciences de l'homme qui est en train d'être esquissé par cette désolidarisation de l'observateur vis-à-vis du monde qu'il observe. C'est à ce modèle naturaliste que font référence l'ethnologie et l'anthropologie du 19^{ème} siècle pour qui l'aspect subjectif, politique et moral du discours scientifique sera complètement éludé. C'est encore à ce modèle que fera majoritairement référence le discours des disciplines qui émergent sur le plan institutionnel à la fin du 19^{ème} siècle sous le nom de sociologie et de psychologie. Le concept naturaliste de race joue ici un rôle médiateur dans l'établissement de la méthode des sciences de l'homme qui sont désormais dégagées de toute intention normative vu qu'elles revendiquent leur positionnement dans la catégorie des jugements *théoriques* qui exclut par définition la saisie des phénomènes naturels en faisant référence à la notion de projet.

Il faut donc absolument recueillir les pièces anatomiques dans un même local et les y comparer dans tous leurs rapports. C'est là une première base à laquelle on peut rapporter ensuite les observations sur le physique et le moral de chaque race. [Cuvier, 2005 : 170]

Formulés dans le cadre de l'étude objectiviste et impartiale de l'histoire naturelle de l'homme qui est poursuivie d'après la méthode physiologique, les jugements théoriques portant sur les races « humaines » peuvent désormais renseigner la politique coloniale sans avoir l'air d'y toucher. Mieux, ils peuvent circonvenir aux impératifs normatifs contenus dans les concepts d'humanité et de civilité en énonçant « ce qui est », à savoir l'infériorité naturelle de certaines races, qui est désormais toujours *présupposée* mais jamais exhaustivement démontrée. La science de l'homme empêche ainsi implicitement ces dernières de participer à la vie civile sur un pied d'égalité avec les membres de la race européenne. Civilisation et civilité sont ainsi dissociées sur le registre scientifique des discours français au moment où l'esclavage va être rétabli, et ce pour servir les intérêts coloniaux tels qu'ils sont entendus à l'époque. Mais encore une fois, l'idée que c'est en fonction d'un tel service à « l'idéologie coloniale » que Cuvier conçoit

le programme heuristique de l'anatomie comparée des races humaines échappe intégralement à notre auteur.

En effet, Cuvier ne fait que reprendre le *présupposé* de Virey et Moreau de la Sarthe selon lequel il existe des « rapports entre la perfection de l'esprit et la beauté de la figure »⁵²¹ et l'adapte à sa méthode révolutionnaire en histoire naturelle⁵²². Pour ces trois auteurs ainsi que pour un nombre de plus en plus important de savants français à partir de cette date, la supériorité naturelle de la variété, de la race, voire de l'espèce dont le type est indiqué par l'*Apollon Pythien* est un fait qui n'a pas besoin d'être démontré tant il est évident. L'« évidence » subjective du jugement esthétique est ici prise pour fondement de l'évidence objective de la démonstration anatomique qui reste à faire. A partir des années 1800, l'idée que les *différences* physiques détectables au premier coup d'œil par le regard habitué aux catégories coloniales sont un objet d'étude intrinsèquement lié aux considérations touchant à l'histoire civile ainsi qu'à celle de l'art, des techniques⁵²³, des sciences et de la philosophie devient partie intégrante de la mentalité savante. Dans les trois premières décennies du 19^{ème} siècle, l'idée que la connaissance des lois de la nature peut être judicieusement employée afin de documenter le processus d'élaboration de la *civilisation* se généralise par l'intermédiaire du concept de race.

La pensée transformiste va fournir le substrat théorique permettant de concevoir au titre de processus naturels et coextensifs la transformation des organismes vivants d'une part et celle de la *civilisation* ce nouveau concept que nous avons vu émerger au

⁵²¹ Cuvier, 2005 : 170

⁵²² Chappey, Jean-Luc. « L'anthropologie et l'histoire naturelle de l'homme en 1800. Les enjeux d'un héritage » in *Annales historiques de la révolution française*, n. 320, avril-juin 2000. Sciences et techniques autour de la Révolution française ; pp. 47-54.

⁵²³ L'archéologie, qui émerge à l'époque, va par exemple devenir liée au racialisme du point de vue heuristique dans la mesure où les différents stades de l'évolution technique vont être associés à l'aptitude que l'on croit naturelle aux différentes races. Richard, Nathalie. "L'institutionnalisation de la préhistoire". In: *Communications*, 54, 1992. *Les débuts des sciences de l'homme*, sous la direction de Bernard-Pierre Lécuyer et Benjamin Matalon ; pp. 189-207.

www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1992_num_54_1_1822

La théorie linguistique va suivre le même modèle avec les trois types de langues qui sont considérées être chacune le propre des trois grandes races. Cf. Blanckaert, Claude. « Un fil d'Ariane dans le labyrinthe des origines... Langues, races et classification ethnologique au XIXe siècle », *Revue d'Histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, pp. 137-171.

18^{ème} siècle, d'autre part. La race sera ainsi le concept clef permettant d'offrir une conception cohérente des phénomènes naturels et civils. Au regard de la position de suprématie matérielle globale et exhaustive dans laquelle la variété européenne se situe alors vis-à-vis des autres races dans les territoires coloniaux, l'idée que la forme la plus avancée de la civilisation ne peut qu'être produite par la race blanche devient ainsi un présupposé dans la mentalité savante de la première moitié du 19^{ème} siècle.

Race et civilisation vont alors commencer à former un tandem heuristique facilitant la saisie objective des phénomènes politiques métropolitains et coloniaux⁵²⁴ par une science de l'homme qui peut se targuer de reposer sur la même matrice épistémologique que celle ayant permis aux sciences physiques de produire la révolution scientifique du 17^{ème} siècle. Cette puissante machine heuristique promettant d'expliquer les phénomènes touchant à la civilité par l'intermédiaire de jugements théoriques portant sur les aptitudes naturelles des races est en cours d'élaboration dans les années 1830. C'est alors qu'émerge le « fait » scientifique primordial qui restera la base de toutes les recherches raciologiques jusque dans les années 1950, à savoir que les européens et leurs descendants forment naturellement une race qui est la forme la plus avancée dans le mouvement historique et biologique d'une civilisation tendant à séparation de l'homme vis-à-vis de la nature.

Dès les années 1800, les races non-blanches pourront être intégrées à ce mouvement mais leur distinction morphologique vis à vis des européens et de leurs descendants purs de tout mélange avec ces premières indiquera toujours une infériorité à la fois naturelle et civile prise comme allant de soi sur le registre des discours savants européens. L'« échelle des races », qui devient un présupposé *heuristique* pour la génération de Cuvier, Moreau de la Sarthe et Virey alors que la pensée physiologique commence à encadrer de sa norme objective tous les discours relevant de la science, indique à notre sens la cristallisation du méta-paradigme racialisé et les prémices de la

⁵²⁴ Il ne faut pas oublier que le concept de race est aussi prégnant dans les débats portant sur les rivalités nationales voire régionales en Europe de l'ouest comme l'indique par exemple l'article d'Anatole Roujou, « De l'existence des races blondes antérieures aux Germains sur le sol de la Gaule. » In: *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, II^o Série, tome 8, 1873. pp. 493-510.

science des races. Mais ce présupposé n'est pas partagé par tous les savants et il nous importe de documenter l'occurrence des théories réfractaires à ce qui est en passe de devenir le racialisme hiérarchique et scientifique à l'époque où émerge la nouvelle matrice épistémologique objectiviste, naturaliste et théorétique de la science de l'homme.

3- D) *L'effacement des résistances théoriques de Volney au racialisme.*

Dès la dernière décennie du 18^{ème} siècle, la pensée de Volney illustre à notre sens la pénétration de l'idée que le « tempérament » des peuples est une donnée qui doit être prise en compte en science politique⁵²⁵. Cependant, Volney ne cède pas au penchant heuristique de ses contemporains qui donnent au concept de race humaine une importance surdéterminée et sont tentés de réduire l'étude de l'histoire et des coutumes d'un peuple à des hypothèses formulées du registre de l'histoire naturelle. La constitution d'un peuple est pour lui avant tout « morale et politique » et s'étudie par une prise de connaissance portant sur « les usages, les mœurs, les rites, les religions et surtout les *langues* dont la construction elle seule est une histoire complète de chaque peuple »⁵²⁶. Nous retrouvons ici l'opposition soulignée plus haut entre le programme heuristique de Cuvier et celui de Gérando. Volney rejette le déterminisme climatique de Montesquieu⁵²⁷ qui envisage l'influence du climat au titre de clef explicative générale des phénomènes ayant trait à l'histoire civile.

⁵²⁵ L'idée de produire les « titres de généalogie » des nations est conçue par Volney dans la perspective « politique de faire regarder les peuples comme réellement frères » [1826 : 107]. Mais on sait que les titres de généalogie sont la base légale de la subordination des roturiers par les races nobles. Par l'intermédiaire de la nouvelle acception non plus nobiliaire mais géo-ancestrale du concept de race qui émerge en tant qu'objet heuristique à l'époque de Volney, l'ethnologie et l'anthropologie vont formuler les jugements théoriques à même de justifier la subordination des individus appartenant aux races non européennes. Ce n'est pas la perspective de Volney pour qui « l'histoire, si l'on veut la considérer comme une science, diffère absolument des sciences physiques et mécaniques. » [1826 : 9]

⁵²⁶ Volney, *Leçons d'histoire prononcées à l'École Normale*, Paris, Baudouin frères, 1826 ; p. 103

⁵²⁷ « L'autorité de Montesquieu vient se montrer pour résoudre par une règle générale de climat, qui associait constamment la chaleur, la mollesse et la servilité d'une part ; et de l'autre le froid, l'énergie et la liberté ; mais l'autorité de Montesquieu fut contrariée par une foule de faits passés et par des faits existants qui m'offraient sous un même ciel, dans un espace de mois de quatre degrés, trois caractères entièrement opposés. » 1826 : 100

Cependant un déplacement théorique est à notre sens perceptible entre ce texte de 1795 et celui de 1791 où l'idée que « l'homme est régi par des lois naturelles »⁵²⁸ n'était pas obscurcie par le concept de tempérament. Ce concept induit en effet dans le texte plus tardif l'idée d'un « mécanisme d'organisation persistant » requérant que « la *science* de gouverner » puise à la connaissance des « lois physiques ».

Chaque jour de nouveaux faits s'accroissent pour démontrer que ce sont ces circonstances qui modifient d'une manière puissante et variée la constitution *physique et morale* des nations ; [...] dans un même corps de nation et sous un même climat, le tempérament et les mœurs se modifient selon le genre des habitudes, des exercices, du régime et des aliments ; d'où il suit que la connaissance de ces lois physiques devient un élément nécessaire de la science de gouverner, d'organiser le corps social, de le constituer en rapport avec le mouvement de la nature. [Volney, 1826 : 101]⁵²⁹

Dans ce *Cours* destiné au public de l'école Normale, Volney essaie de trouver une méthode pour écrire l'histoire et ce n'est plus la théorie d'Epicure uniquement centrée sur l'*individu* qu'il convoque ainsi qu'il le faisait encore dans le texte méditatif publié sous le titre de *Ruines* en 1791. En effet, Volney fait d'importantes concessions à « l'étude physiologique »⁵³⁰ de l'influence du climat au sein de sa théorie historiographique en 1795. En revanche, le texte de 1791 se donnait encore les moyens théoriques d'assumer une théorie relevant exhaustivement de l'égalitarisme racial en puisant au même substrat individualiste et introspectif que celui auquel puisait encore la philosophie épicurienne d'Helvétius au milieu du 18^{ème} siècle.

Par ces sensations, l'homme tantôt détourné de ce qui blesse ses sens, et tantôt entraîné vers ce qui les flatte a été nécessité d'aimer et de conserver sa vie. Ainsi l'amour de soi, le désir du bien-être, l'aversion de la douleur ! Voilà les lois essentielles et primordiales imposées à l'homme par la nature même [...] [Volney, 1791 : 35]⁵³¹

⁵²⁸ Cf. Volney, ouvrage cité, 1791 ; p. 33

⁵²⁹ Cf. Volney, ouvrage cité, 1826

⁵³⁰ En 1795, notre auteur accorde ainsi une méthode qui « embrasse un corps politique dans toutes ses parties ». La nouvelle méthode consiste à s'attacher « à un peuple, à une nation, considérés comme individus identiques, elle les suit pas à pas dans toute la durée de leur existence *physique* et morale [...] c'est en quelque sorte l'histoire biographique d'une peuple, et l'étude physiologique des lois d'accroissement et de décroissement du corps social. » Volney 1826 : 99 italiques ajoutées

⁵³¹ Capitales dans le texte

Dans ce passage, Volney fait référence à « la faculté de sentir »⁵³² dont nous avons vu qu'elle est encore considérée être universellement et également impartie à tous les hommes dans le schéma de Condillac. Parce qu'il possède naturellement cette faculté, celle du langage et celle de délibérer, l'homme est l'égal des autres hommes selon la philosophie de Volney telle qu'elle se présente dans *Ruines*. La liberté et l'égalité sont ainsi établies par Volney d'après les principes de la philosophie épicurienne dans sa publication de 1791 et ne seront que partiellement remis en cause du point de vue théorique par l'introduction du concept de *tempérament* et par son allusion à la physiologie sur le registre discursif de la politique dans le texte de 1795. En 1791, il existe selon Volney une « base universelle de tout droit et de toute loi »⁵³³, au sein de ce qu'il appelle « la science des droits de l'homme »⁵³⁴. Soulignons que, sans être naturaliste, cette théorie est matérialiste dans la mesure où elle n'a pas besoin de l'orientation téléologique de la nature offerte par le recours à des arguments issus du registre théologique⁵³⁵.

Ce qui distingue à notre sens le naturalisme du matérialisme est l'insistance de Volney sur le libre-arbitre qui est la puissance universellement impartie aux hommes et les rend égaux quelle que soit la particularité de leur conformation anatomique.

⁵³² Selon le texte de Volney de 1791, la nature procure à l'homme cette faculté de sentir et par elle « toute action nuisible à son existence lui portera une sensation de mal et de douleur ; et toute action favorable, une sensation de plaisir et de bien-être » 1791 : 35

⁵³³ « Après que les hommes choisis par le peuple pour rechercher les vrais principes de la morale et de la raison, précèdent à l'objet sacré de leur mission ; et après un long examen, ayant découvert un principe universel et fondamental, ils dirent au peuple : 'voici que nous avons trouvé la base primordiale, l'origine physique de tout justice et de tout droit.' ». Cf. Volney, ouvrage cité, 1791, Chapitre XVII « Base universelle de tout droit et de toute loi ». *ibid.* Italiques ajoutées. Nous avons ici une version élitiste et « par le haut » de l'émergence historique de l'idée égalitaire. Une autre version est proposée par Florence Gauthier qui suit l'historiographie de Max Bloch, et met l'accent sur l'importance du mouvement paysan dans l'égalisation du statut juridique entre races nobles et roturiers, qui est un processus caractérisant l'Europe de l'ouest sur le long terme. Cf. Bloch, ouvrage cité, 1989 et Gauthier, ouvrages cités, 1992, 2009

⁵³⁴ Cf. Volney, ouvrage cité, 1791 ; p. 348

⁵³⁵ Nous avons vu au chapitre précédent que l'égalitarisme de Poivre tendait à établir l'égalité par le biais d'une puissance surnaturelle lorsqu'il donnait pour exemple le Royaume de Chine où les sujets de l'Empereur sont ontologiquement et juridiquement égaux entre eux comme le seraient les enfants d'un même père.

Quelle que soit la puissance active, la cause motrice qui régit l'univers ; ayant donné à tous les hommes les mêmes *organes*, les mêmes sensations, les mêmes besoins, elle a, par ce fait même, déclaré qu'elle leur donnait à tous les mêmes droits à l'usage de ses biens, et que tous les hommes sont égaux dans l'ordre de la nature. En second lieu, de ce qu'elle a donné à chacun les moyens suffisants de pourvoir à son existence, il résulte avec évidence quelle les a tous constitués indépendants les uns des autres ; qu'elle les a créés libres ; que nul n'est soumis à autrui ; que chacun est propriétaire absolu de son être. Ainsi l'égalité et la liberté sont deux attributs essentiels de l'homme ; deux lois de la Divinité, inabrogeables et constitutives comme les propriétés *physiques* des éléments. [Volney 1791 : 138-9]⁵³⁶

Sans céder à l'intérêt heuristique que ses contemporains accordent au concept de race dans les *Leçons d'histoire prononcées à l'école normale* de 1795, Volney donne néanmoins aux concepts de tempérament et de climat un relief heuristique qu'ils n'avaient pas sous sa plume dans *Ruines ou médiations sur la révolution des empires*, publié quatre ans plus tôt. Dans le texte le plus tardif, l'étude des lois de la physique dépasse le cadre universaliste mettant tous les individus sur le même plan pour corroborer l'idée de différences collectives opposant naturellement les peuples. Loin de vouloir conclure que Volney accrédite tout à coup l'idée de réduire la politique à une science naturelle, il nous faut cependant noter qu'il a recours à l'approche physiologique à laquelle nous avons vu que Condorcet accordait aussi une valeur heuristique. L'individu n'est plus la focale des recherches introspectives et empiriques permettant d'établir que les hommes sont égaux entre eux, et c'est le peuple ou la nation qui prennent cette place éminente du point de vue épistémologique.⁵³⁷ Comparé au concept de *tempérament* employé par Volney en 1795, le concept de *race* introduit à son tour l'idée que les déterminations causées par l'environnement physique et moral des peuples ont produit des effets qui ne sont plus réversibles.

⁵³⁶ italiques ajoutées

⁵³⁷ Peut-être est-ce afin d'assurer l'objectivité à « la théorie de l'art profond de gouverner, et de faire des lois » que son discours, prononcé l'année qui marque la fin de l'époque de la Terreur, a recours à « l'étude physiologique » de manière rhétorique ? Peut-être y-a-t-il aussi de la part des auteurs français la volonté sous-jacente de trouver une cause *naturelle* à l'unité du peuple français à qui l'abolition de la monarchie de droit divin venait de faire perdre la cohérence *surnaturelle* ? Selon cette hypothèse, c'est la nature qui fonde la nation dans la mesure où le tempérament du peuple est le produit des influences naturelles dans lesquelles il se place et plus particulièrement du climat. Volney fait en effet référence à Hippocrate dans le texte de 1826. Cf. Volney, ouvrage cité, 1826 ; p. 100

Pour les savants de cette génération, le concept de race est une façon d’opposer les peuples les uns aux autres, et pour ce qui nous concerne, une façon de créer différents statuts ontologiques au sein des ensembles politiques virtuellement cohérents que sont les empires coloniaux. Les savants qui emploient ce concept sont ainsi désarmés vis-à-vis des *inductions* différentialistes qui sont de plus en plus systématiquement tirées par l’intermédiaire de la saisie naturaliste des facultés intellectives à partir des années 1800. C’est par exemple le cas des convictions humanistes et chrétiennes qui conduisent Alexandre de Humboldt, le grand cosmographe allemand de ces années, à exprimer l’égalitarisme racial de manière explicite et sans jamais se démentir⁵³⁸. Bien que Humboldt ne puisse « accepter les distinctions tranchées entre les nations barbares et les nations civilisées »⁵³⁹, l’approche physiologique des comportements humains rend désormais de moins en moins recevable toute théorie portant sur l’aptitude intellectuelle qui repose sur l’immatérialité de l’âme rationnelle.

Dans le cadre d’une théorie relevant strictement de l’égalitarisme racial telle que celle proposée par Volney en 1791, sensualisme et matérialisme sont en phase avec les normes discursives de la science des années 1800. Mais dans la première décennie du 19^{ème} siècle, les progrès de l’approche naturaliste de la science de l’homme font que presque chaque référence au concept de race humaine est couplée à la saisie physiologique de la fonction intellectuelle. Cela conduit à diffuser la théorie inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines dans la mentalité scientifique. En 1795, Volney marque ses distances avec la méthode naturaliste en donnant au concept de « race » un sens équivalent à celui de « secte »⁵⁴⁰ et, de façon

⁵³⁸ Humboldt dénie avec emphase « l’hypothèse désagréable de races humaines supérieures et inférieures. Il y a des races dociles, des races plus civilisées, des races améliorées par la culture intellectuelle, mais pas de races plus nobles ». Cf. *Kosmos* [(Stuttgart, 1845), I, 14] dont cette partie date des conférences de 1827-1828. Antonello Gerbi souligne à ce sujet qu’ « on peut reconnaître, une note Herderienne dans cette insistance sur l’humanité commune ». Cf. Gerbi, Antonello. Gerbi, *The dispute of the new world*, trans. Jeremy Moyle, University of Pittsburgh Press, 1973 [1955] ; p. 415 n. 344. Friedrich Muthmann souligne lui l’identité des points de vue de Humboldt et d’Herder sur les races. Cf. Muthmann, Friedrich. *Alexander Von Humboldt und sein Naturbild im Spiegel der Goethezeit*, Zurich/Stuttgart, 1955 ; p. 47

⁵³⁹ Humboldt in Gerbi, ouvrage cité, 1973 ; p. 415

⁵⁴⁰ « Je m’aperçus que sur un même sol, il existait tantôt des contrastes de secte à secte et de race à race et tantôt des points de ressemblance communs » [1795 : 99]

plus fondamentale, en soulignant que « l’histoire, si l’on veut la considérer comme une science, diffère absolument des sciences physiques »⁵⁴¹.

A notre sens, l’essentiel se joue ici dans le fait que deux méthodes antagonistes s’opposent : celle de l’histoire civile d’une part et celle de l’histoire naturelle d’autre part. L’importance heuristique donnée au concept de race par un savant tel que Cuvier indique selon nous la velléité de réduire l’histoire civile à l’histoire naturelle et à l’anatomie comparée. Le concept de race est ainsi le biais méthodologique par lequel le nouveau projet heuristique de la science de l’homme peut-être réalisé. Il y a là un enjeu institutionnel pour les savants qui entendent accaparer les ressources financières que l’Etat impartit à l’activité scientifique. En ce qui concerne l’étude des comportements humains, la méthode que nous appellerons « civile » présente une perspective beaucoup complexe que la méthode naturaliste qui tient le concept de race au titre d’un de ses objets épistémologiques les plus féconds.

La promesse de traiter des phénomènes civils d’après la méthode scientifique qui repose sur le postulat d’objectivité de la nature est beaucoup plus attirante et Cuvier met en avant les atouts qu’il possède en tant qu’anatomiste. Dans un débat sur « l’instinct » qui l’oppose à Dupont de Nemours, auteur dont nous avons vu au chapitre précédent que l’égalitarisme racial repose sur les mêmes bases que celui de Pierre Poivre, Cuvier développe par exemple un argument qui donne aux naturalistes l’autorité sur la question de l’intelligence. Opposant l’approche inefficace des « métaphysiciens » qui s’ « occupent depuis longtemps » de fixer « la nature et les bornes de l’intelligence des brutes » sans avoir trouvé de réponse satisfaisante, Cuvier avance que cette définition et ces limites « ne peuvent guère être déterminées que par les observations des naturalistes ».

Les naturalistes ont donc pensé que les animaux, doués d’instincts, exercent ces actions particulières en vertu d’une impulsion intérieure, indépendante de l’expérience, de la prévoyance, de l’éducation, et des agents extérieurs ou en

⁵⁴¹ Volney, ouvrage cité, 1826 ; p. 9

d'autres termes, que c'est *leur organisation qui les détermine par elle-même* à agir ainsi. [Cuvier, 1807 : 101]⁵⁴²

Dans les années 1800, il est encore trop tôt pour pouvoir inclure nommément l'homme dans ce type de raisonnements. En effet, une saisie de l'intellect de l'espèce humaine dans une perspective intégralement physiologique entrerait en conflit ouvert avec l'orthodoxie religieuse. Cependant, les bases d'une éthologie naturaliste sont implicitement posées par Cuvier lorsqu'il traite de la différence *naturelle* des races humaines sous le rapport de l'aptitude intellectuelle. En saisissant l'intelligence au titre de *fonction* et en la rapportant à une organisation différente selon les races, Cuvier sape les fondements méthodologiques de l'histoire civile dont Volney avait souligné les présupposés égalitaires. En saisissant l'intelligence d'abord et avant tout au titre de *fonction* organique, Cuvier met fin à l'approche « civile » de la méthodologie historiographique qui domine traditionnellement le registre des discours savants jusqu'à l'époque des Lumières. Il donne le pouvoir épistémique à l'histoire naturelle et en dépossède les spécialistes de l'histoire de l'art, des langues, des arts et de la philosophie.

Dès lors, l'emploi du concept taxonomique de race dans le cadre d'un projet d'anatomie comparée portant sur le crâne implique d'une part que cette pièce anatomique soit considérée être représentative de la classe naturelle dont elle est l'illustration et, d'autre part, que l'on procède à la caractérisation de cette pièce anatomique au moyen d'une analyse typologique⁵⁴³. Mais ces deux présupposés n'induisent le racialisme hiérarchique que si la fonction intellectuelle est elle-même saisie par l'intermédiaire de la méthode physiologique. Du point de vue logique, le présupposé physiologiste selon lequel l'intelligence est une fonction dont la qualité peut être évaluée par l'étude de l'organisation naturelle d'une partie du corps est en effet la prémisse à partir de laquelle on peut déduire que l'étude de la structure osseuse du crâne qui abrite l'organe cérébral a

⁵⁴² Cf. Cuvier, George. *Mémoires de l'Institut National*, t. VII, 1806-1807, pp. 80-116, dans un texte intitulé « Analyse des travaux de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut National pendant le second semestre de 1805 et l'année 1806 », lu à la séance du 5 janvier 1807 [italiques dans le texte]

⁵⁴³ Cf. Mayr, « Typological versus population thinking » In E. Sober (ed.), *Conceptual Issues in Evolutionary Biology*. M.I.T. Press. Bradford Books. 157--160 (1994)

une quelconque valeur heuristique. On réalise donc à quel point le découplage réalisé par l'intermédiaire de l'histoire naturelle de l'homme était une étape nécessaire à la diffusion du racialisme hiérarchique. En effet, l'adoption de la méthode naturaliste a permis l'exclusion du registre de la science de l'homme des questionnements téléologiques portant sur la fonction de l'individu lui-même, questionnements dont la nature est politique ainsi que le soulignait déjà Aristote.

C'est la modalité naturaliste permettant de réfuter la théorie égalitariste à laquelle Volney donnait lui aussi un fondement matérialiste en 1791, mais en insistant sur l'importance des opérations délibératives qui rendent les individus égaux entre eux. Pour Cuvier, les différences entre les races « humaines » sont supposées se trouver dans les organes mêmes qui assuraient l'égalité de tous les hommes au sein de la théorie matérialiste et sensualiste développée par Volney. Couplée à l'intérêt pour les spécificités anatomiques des races ou variétés d'hommes, l'importance donnée par Cuvier au concept d'*instinct* lui permet de placer subrepticement la saisie du comportement « humain » sous l'autorité des spécialistes de l'histoire naturelle de l'homme et de l'anatomie comparée des races humaines.

Fidèle à l'ancien schéma épistémologique des humanités, Dupont de Nemours rejette en revanche catégoriquement la notion d'instinct et va pour cette raison être le perdant de la controverse qui l'oppose à Cuvier. L'important est ici pour nous d'observer la similitude entre l'égalitarisme racial de Nemours et celui de Poivre qui peuvent à première vue passer tout deux pour du racisme si la focale historiographique n'est pas placée sur l'analyse épistémologique des fondements de la péjoration dans laquelle ces auteurs tiennent les peuples sauvages.

Et nous autres, ne sommes-nous pas de la même espèce que les barbares de la Nouvelle-Hollande, que les stupides du centre de l'Amérique méridionale, que les faibles Pescberais du Détroit de Magellan, que les Boscbimans du Cap de Bonne-Espérance, que les Ralmoucks de la Haute-Asie ?—A des distances bien plus rapprochées, dans notre même empire, le Basque et le Flamand, si dissemblables, ne sont-ils point de la même espèce ? On ne trouverait pas en Europe, ni sur la totalité de notre globe, trois mille hommes qui parussent de la même espèce que

les savants de l'Institut national de France, de la Société royale de Londres, et de la Société philosophique de Philadelphie. — Cette ESPECE *d'observateurs* exacts, de profonds *penseurs*, d'écrivains nerveux et corrects, s'étendra, se multipliera quoi qu'on puisse faire et dire. — Leur vertu est de reconnaître, qu'il n'y a qu'une *espèce* et que nous sommes tous *frères*, plus ou moins éclairés. [Nemours, 1807 : 210]⁵⁴⁴

En 1818, Cuvier suggèrera au contraire qu'il y a des « *causes intrinsèques* qui paraissent arrêter les progrès de certaines races »⁵⁴⁵ et ne prouvera son dire que par une brève remarque assignant la cause de l'infériorité intellectuelle du « nègre » à une remarque anatomique portant sur le « crane comprimé »⁵⁴⁶ typique de cette race. À partir des années 1800 et sous l'égide de Cuvier, l'intérêt heuristique pour l'anatomie comparée des races humaines conduit ainsi les savants à des recherches qui, du point de vue théorique, sont structurellement opposées à la thèse de l'égalité des races sous le rapport des aptitudes intellectuelles. L'inclusion de l'espèce humaine dans la série organique permet en effet aux anatomistes de proposer une perspective théorique dans laquelle l'intellect, cette preuve manifeste de l'élection de l'homme par Dieu selon les métaphysiciens et les théologiens, pourra être saisi au titre de fonction organique.

En reléguant le principe d'immatérialité de l'âme rationnelle hors du champ de la science, alors que ce principe pouvait être étayé dans le cadre d'une théorie sensualiste et matérialiste chez Helvétius et Volney, les naturalistes prennent le pouvoir et donnent au concept de race une place centrale dans la science de l'homme. Nous allons voir au prochain chapitre que ce mouvement épistémologique vers l'enfouissement du postulat d'objectivité de la nature et du présupposé inégalitaire visant l'aptitude intellectuelle naturellement impartie aux races humaines s'intensifie dans les décennies qui précèdent l'institutionnalisation de l'ethnologie. Cela nous permettra de mettre en lumière le fait que les difficultés argumentatives rencontrées par les partisans de l'égalitarisme racial tiennent non seulement à l'évolution des structures sociétales dans sur les territoires

⁵⁴⁴ Nemours, Pierre-Samuel Dupont de. *Quelques mémoires sur différents sujets, la plupart d'histoire naturelle, ou de physique générale et particulière*, 1807, Paris, Imprimerie de Delance.

⁵⁴⁵ Cuvier, George. *Le règne animal distribué d'après son organisation*, Paris, 1817, Tome 1 ; p. 94. [Italiques ajoutées]

⁵⁴⁶ Cuvier, ouvrage cité, 1817 ; p. 95

coloniaux mais aussi à un élément interne à l'histoire des sciences et de la philosophie. Nous allons en effet indiquer qu'avec l'institutionnalisation de l'ethnologie en 1839, l'écart se creuse entre la structure normative des discours relevant de l'égalitarisme et les nouveaux présupposés discursifs de la science de l'homme qui impliquent que les discours savants portant sur les phénomènes touchant à la vie de notre espèce soient de plus en plus exclusivement constitués par des jugements théoriques.

Chapitre 4 : **S’opposer à une méthode en passe de devenir institutionnelle.**

Dans les deux premiers chapitres de cette thèse, nous avons indiqué quelles ont été les modifications épistémologiques qui ont à notre sens accompagné la translation de l’ancien concept normatif d’*humanité* sur le registre de l’histoire naturelle entre 1750 et 1800. Nous avons montré que la formulation subséquente du concept théorique d’espèce humaine avait conduit à légitimer une nouvelle approche cognitive permettant à la science de l’homme de formuler des jugements théoriques portant sur les races humaines présentant la hiérarchisation des aptitudes intellectuelles leur sont naturellement attribuées au titre de fait scientifique, ou du moins objectif. Nous avons vu en effet que la naturalisation des discours portant sur les comportements humains a été accompagnée par la prolifération du concept pluriel de race sur le concept de l’histoire naturelle de l’homme et que ce processus a induit une conception inégalitaire des aptitudes intellectuelles entre les races une fois que l’acte intellectif a été saisi au titre de fonction pouvant être évaluée par l’étude de l’organe cérébral.

Nous avons vu au chapitre précédent que, dans les années 1800, Cuvier avait réfuté la théorie du physiocrate Dupont de Nemours (1739-1817) qui s’opposait à la notion d’instinct *animal* et que la controverse entre les deux auteurs sur ce point avait une conséquence sur la manière dont était posée la question de l’aptitude intellectuelle naturellement impartie aux différentes *races* « humaines ». Nous avons suggéré que la théorie de Cuvier avait notamment été une manière de procéder à l’altération du statut ontologique des races colonisées qui servait adéquatement la hiérarchisation du statut politique que les colons entendaient rendre perpétuelle suite à la première abolition de

l'esclavage en 1794. Nous allons voir dans le présent chapitre que l'accord entre les théories savantes dominantes et l'intérêt colonial ainsi qu'il était conçu à l'époque n'empêche pas certaines voix dissidentes de fournir un substrat théorique à la volonté d'égaliser la condition ontologique et le statut juridique des individus regroupés sous les diverses catégories taxonomiques intitulées races, variétés ou espèces humaines. Nous allons mettre en lumière le fait que le problème de la formulation de l'égalitarisme racial sur le registre des discours savants dans les premières décennies du 19^{ème} siècle tient à ce que les catégories racialistes sont alors supposées désigner des différences typologiques réelles dans la structure anatomique du squelette et dans l'organisation physiologique des individus.

Nous aimerions tout d'abord suggérer que, du point de vue épistémologique, le simple usage d'intitulés taxonomiques tels que « race nègre » et « race blanche » qui se banalise sur de nombreux registres discursifs dans la première moitié du 19^{ème} siècle⁵⁴⁷ rend désormais les inductions du racialisme hiérarchique difficiles à réfuter. Après 1800, la supposition selon laquelle les caractères physiques visibles à l'œil nu et indiquant que la lignée ancestrale lointaine d'un individu vivait sur un continent plutôt que sur un autre indique que l'organisme de cet individu possède une spécificité de race. Associée à la nouvelle méthode de la science de l'homme consistant à saisir l'intellect au titre de fonction physiologique pouvant être rapportée aux organes, cette supposition conduit presque nécessairement au racialisme hiérarchique en raison du fait que, sur le registre discursif de l'horticulture et l'élevage animal dont provient le concept de race, la différence de *race* signifie nécessairement une différence de qualité.

En effet, l'évaluation qualitative de l'intelligence passe de plus en plus systématiquement par l'évaluation des organes après le moment « idéologique » de la science de l'homme en 1800 qui voit le développement de la phrénologie⁵⁴⁸. Et la qualité spécifique de « l'homme » étant traditionnellement considérée être la possession d'une

⁵⁴⁷ Depuis l'ouvrage de Gustave d'Eichtal et Ismayl Urbain, *Lettres sur la race noire et la race blanche*, [Paris, Paulin, 1839] cette dichotomie est courante dans la langue française. Elle sera accentuée et prendra un véritable relief épistémologique à partir de l'abolition de l'esclavage en 1848.

⁵⁴⁸ Cf. Renneville, ouvrage cité, 2000

aptitude naturelle à la faculté intellectuelle, la formulation de théories égalitaires portant sur les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races est de moins en moins possible dans la mesure où le terme égalité signifie étymologiquement le fait qu'il n'y a pas de différence de qualité entre les objets comparés. Or, désormais que, depuis les années 1800, l'étude des races se focalisera de plus en plus systématiquement sur l'étude typologique de la boîte crânienne qui abrite l'organe dont l'organisation est censée renseigner la qualité intellectuelle des organismes, il sera très difficile d'étayer l'égalitarisme racial sur le registre des discours ethnologiques tout en acceptant les prémisses sans lesquelles cette science de l'homme est dépourvue d'intérêt heuristique. Le concept de race est en effet un objet épistémologique dont la consistance s'épaissit globalement sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme au fur et à mesure du renforcement des velléités impériales européennes de coloniser l'Afrique, dans les années 1820 et 1830.

Aussi la tâche des discours savants relevant de l'égalitarisme racial, se complexifie-t-elle beaucoup avec l'implantation de la culture coloniale en France au 19^{ème} siècle. Le racialisme hiérarchique en provenance de la mentalité coloniale est en effet traduit et la traduction des présupposés sur lesquels la science et la philosophie sont elles-mêmes censées progresser. D'un point de vue interne à l'histoire des idées, la difficulté d'argumenter en faveur de l'égalitarisme racial sur le registre de la science et de la philosophie tient cependant à un fait qui est à notre sens plus facilement cernable que si nous traitons la question sous l'angle de l'histoire culturelle.

4- A) *Un point de tension théorique : le traitement objectif du comportement « humain ».*

La bonne science et la bonne philosophie devant se soumettre à l'exigence logique, il est à notre sens possible d'identifier le point théorique sur lequel les argumentations savantes en faveur de l'égalitarisme racial ont achoppé au cours de la première moitié du 19^{ème} siècle. Une fois que l'usage au pluriel des termes « race » « espèce » ou « variété » est admis en histoire naturelle de l'homme, il devient en effet

nécessaire aux théories relevant de l'égalitarisme racial de démontrer que les différences anatomiques supposées distinguer les catégories désignées par ces termes n'ont pas d'implication physiologique pour la fonction intellectuelle. Or, en raison de l'évolution de la mentalité scientifique sous l'influence du renforcement du paradigme racialiste dans les trois décennies qui précèdent l'institutionnalisation de la « science des races humaines »⁵⁴⁹ en 1839, la charge de la preuve incombe donc désormais aux égalitaristes.

La considération « réaliste »⁵⁵⁰ selon laquelle il existe différents types anatomiques d'individus humains dans la nature est en effet renforcée par la multiplication des classifications taxonomiques en histoire naturelle de l'homme dans les trois premières décennies du 19^{ème} siècle. Couplée à ce réalisme anatomique qui avait été préparé par le renforcement du méta-paradigme racialiste au cours des années 1750-1880, la méthode saisissant l'acte intellectif par l'intermédiaire de l'approche physiologique rend ainsi les théories racialistes inégalitaires⁵⁵¹ difficilement réfutables. En 1808, Dupont de Nemours perdait par exemple déjà la controverse contre Cuvier au sujet de l'*instinct*⁵⁵² parce qu'il n'arrivait pas à démontrer comment, dans le cadre d'une théorie portant sur les êtres organisés dans leur ensemble, une *fonction* non apprise pouvait être

⁵⁴⁹ « La science de l'ethnologie » a pour but « d'établir quelles sont en *réalité* les différentes races humaines ». Cf. Statuts de la *Société Ethnographique de Paris*, « but de la société » in *Mémoires de la société ethnologique de Paris*, Paris, tome 1^{er} première partie, 1841 ; p. iii. Italiques ajoutées. Ces mémoires seront à présent notés *MSEP*. Voir aussi Blanckaert, Claude. « On the Origins of French Ethnology : William Edwards and the Doctrine of Race », dans *Bones, Bodies, Behavior : Essays on Biological Anthropology*, George W. Stocking Jr dir., Madison, University of Wisconsin Press, 1988 [*History of Anthropology*, vol. 5], pp. 18-55.

⁵⁵⁰ Nous n'employons pas ici l'adjectif réaliste dans son acception familière. Nous employons ce terme ainsi qu'il est employé traditionnellement en logique, comme c'est par exemple le cas dans la « querelle des universaux » opposant les réalistes aux nominalistes. Pour les premiers, les catégories employées par l'entendement désignent des catégories réelles du monde physique. Selon les derniers, les catégories sont des mots, c'est à dire des abstractions de l'esprit qui n'ont pas de réalité dans la nature. Pour une application de ces anciens concepts logiques à la question raciale dans le contexte étasunien, Cf. Pierce, Jeremy, *A realist metaphysics of race, a context sensitive, short-term retentionist, long term revisionist approach*, Lexington books, 2015.

⁵⁵¹ Rappelons que puisque que nous bornons ici à une analyse épistémologique nous regroupons sous l'intitulé « théories inégalitaires » des discours savants selon lesquels la puissance naturelle des fonctions intellectuelles varie selon l'organisation cérébrale qui est supposée différer de race à race.

⁵⁵² Une allusion est faite à l'opposition entre Nemours et Cuvier au sein de l'histoire de la distinction entre la notion d'instinct et celle d'intelligence dans l'ouvrage d'Annette Smith. Cf. Smith, Annette. *Gobineau et l'histoire naturelle*, Droz, 1984 ; p. 89

automatiquement exécutée par un nouvel *organisme*⁵⁵³. A cette époque, même si l'extension systématique d'un tel raisonnement à l'espèce humaine est encore trop hétérodoxe pour que Cuvier y procède explicitement, sa distinction de « trois types primitifs ou races primordiales »⁵⁵⁴ par la structure anatomique de leurs crânes supposés typiques rend l'opération implicite.

Nemours tire au contraire obstinément toutes les implications de sa thèse selon laquelle « nous ne savons rien sans l'avoir appris » et « nous apprenons tout »⁵⁵⁵. Il produit ainsi l'une des dernières théories du 19^{ème} siècle permettant d'étayer l'égalitarisme racial sur un mode à la fois scientifique et philosophique.

Nemours souligne que « parmi les animaux comme parmi nous, les degrés de perfectionnement des *sociétés* sont très inégaux »⁵⁵⁶. Mais la péjoration brutale dans laquelle il tient parfois les peuples sauvages dans certains passages de son œuvre ne doit pas nous empêcher de voir que sa théorie repose sur un fondement qui est valide du point de vue logique et est cohérent avec son orientation philosophique générale. Sous le rapport théorique, le discours de Nemours est ainsi intégralement compatible avec l'égalitarisme racial.

Ces hommes d'Amérique sont demeurés au dessous des pies de nos climats, qui se rappelant leurs observations par le nombre de leurs doigts, comptent très bien jusqu'à quatre, et n'embrouillent leurs idées arithmétiques qu'au dessous de ce nombre. [...] Il est seulement fâcheux que les hommes, même faisant peuplade, aient pu rester dans un tel état de stupidité qu'ils ne sachent pas compter jusqu'aux doigts d'une de leurs mains. – Mais rien ne prouve mieux que ce n'est pas un *instinct* qui les éclaire, que c'est l'observation et la réflexion sur un travail. [Nemours, 1807 : 206-7, n. 5]⁵⁵⁷

⁵⁵³ En l'occurrence Cuvier emporta la controverse en montrant que la guêpe maçonne *sait* comment, malgré une transformation intégrale de sa structure anatomique, nourrir sa larve. Cf. Cuvier, George. « Analyse des travaux de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut National pendant le second semestre de 1805 et l'année 1806 », lu à la séance du 5 janvier 1807 in *Mémoires de l'Institut National*, t. VII, 1806-1807, pp. 80-116 ; p. 101

⁵⁵⁴ Cf. *Cours complet d'histoire naturelle médicale et pharmaceutique publiés par G. Cuvier, A. Richard. H. Dumont, Drapiez, etc.* Bruxelles, 1835, tome 1 ; p. 17

⁵⁵⁵ Nemours, 1807 ; p. 160

⁵⁵⁶ Nemours, 1807 ; p. 203

⁵⁵⁷ Italiques ajoutées.

Cuvier étant taxonomiste et anatomiste de profession, il emporte le débat au sujet de l'instinct qui l'oppose à Nemours dont le domaine de spécialité est plus centré sur l'économie politique. L'histoire naturelle fournit en effet des outils rhétoriques et théoriques plus à mêmes que ceux de l'histoire civile pour se placer dans une position d'autorité vis-à-vis de la question de l'instinct animal. Mais Nemours résiste néanmoins et son opposition à Cuvier indique à notre sens l'existence d'une critique de fond au sujet de l'application de la méthode naturaliste aux discours portant sur les comportements « humains ». Pour Nemours, il est inacceptable de considérer qu'un lien unit nécessairement la structure organique des êtres vivants et leurs actions. L'enjeu de ce débat pour la question de l'égalitarisme racial est plus grand qu'il n'y paraît à première vue, dans la mesure où il en va de la possibilité de traiter ou non des comportements « humains » en terme de *projet*, c'est à dire de pouvoir ou non inclure les discours savants qui en parlent au nombre des discours scientifiques.

Selon Cuvier, l'autorité des naturalistes sur « les métaphysiciens » tient précisément au fait que l'organisation anatomique des êtres vivants renseigne directement leur fonction. Comme nous l'avons vu, selon Cuvier, c'est « *l'organisation* » des êtres vivants en « *elle-même* » qui « *détermine* » les être vivants « à agir »⁵⁵⁸ comme ils le font. Dans le cadre de l'application à l'espèce humaine de ce principe de physiologie « déterministe »⁵⁵⁹, l'opposition entre Cuvier et Nemours recoupe donc leur opposition au sujet du libre arbitre. L'opposition philosophique entre Nemours et Cuvier au sujet du libre arbitre des animaux n'ayant que peu de conséquence dans la mesure où la *volonté* de ces derniers est globalement placée sous la domination matérielle des individus appartenant à l'espèce humaine, il en va en revanche tout autrement lorsqu'il s'agit de la saisie par l'histoire naturelle des comportements des individus appartenant à notre espèce.

L'opposition entre Cuvier et Nemours sur la notion de libre arbitre éclaire à notre sens directement les motifs faisant que le premier formule une théorie scientifique étayant

⁵⁵⁸ Cuvier, article cité, 1807 ; p. 101

⁵⁵⁹ Sur l'emploi délicat et anachronique de la notion de déterminisme en histoire des sciences, voir Gayon, Jean. « Le déterminisme : origines d'un mot, évaluation d'une idée » in Marcel Lesieur. *Turbulence et déterminisme*, Grenoble, pp. 183-197, 1998

un racialisme hiérarchique alors que le second propose une théorie étayant l'égalitarisme racial. En effet, elle fournit à notre sens le motif expliquant le choix de la méthode introspective employée par l'histoire civile ou de la méthode objectiviste permise par l'histoire naturelle. A l'instar de Cuvier, les auteurs soutenant que les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales des races humaines sont naturellement inégales dans la première moitié du 19^{ème} siècle ont en effet tendance à intégrer le postulat d'objectivité de la nature au sein de leurs considérations portant sur l'intellect et, plus largement, sur le comportement humain.

Même s'ils ont alors recours à la notion téléologique de *Providence*, les polygénistes, dont le nombre croît singulièrement à cette époque,⁵⁶⁰ emploient néanmoins les mêmes arguments physiologiques que Cuvier. Ils rapportent ainsi systématiquement la qualité de la fonction intellectuelle à l'organe cérébral afin de postuler que cette qualité est inégale entre les races humaines dont l'organisation diffère suffisamment à leur sens pour pouvoir être considérées au titre d'espèces distinctes. A l'instar de Dupont de Nemours, les auteurs considérant que les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales des races humaines sont égales s'en tiennent à la méthode des *humanitas* traditionnellement employée en histoire civile. A la différence des auteurs contribuant à l'émergence du discours *ethnologique* qui devient institutionnel dans les années 1830, ces derniers reconnaissent en effet que la connaissance de tout « fait » mis en exergue au sujet des comportements humains est radicalement distincte de la connaissance des faits naturels ou physiques.

La reconnaissance du fait logique que l'on ne peut saisir la nature « humaine » sans faire référence à un projet est ce qu'indique à notre sens l'adhérence à l'ancien système épistémologique dont s'écartent les « ethnologistes » de l'époque en produisant la science des races humaines. Pour Cuvier dont l'anatomie comparée des trois grandes

⁵⁶⁰ Cf. Blanckaert, Claude. « Monogénisme et polygénisme en France de Buffon à P. Broca (1749-1880) » Thèse de doctorat, Histoire des sciences, Jacques Roger dir. Paris 1, 1981 ; p. 306

racas humaines sera une référence constante des « ethnologues »⁵⁶¹ de la première moitié du 19^{ème} siècle, « l'histoire naturelle est la science qui exige les méthodes les plus précises » et, en vertu de cette caractéristique, « cet art de la méthode, une fois qu'on le possède bien, s'applique avec un avantage infini aux études les plus étrangères à l'histoire naturelle ».

Une fois élevé à la contemplation de cette harmonie de la nature irrésistiblement réglée par la Providence, que l'on trouve faibles et petits ces ressorts qu'elle a bien voulu laissés dépendre du *libre arbitre* des hommes. Cuvier, 1817 : xix]⁵⁶²

Au début du 19^{ème} siècle, le terme biologie vient d'être inventé et l'idée de postuler l'objectivité de la nature dans les discours savants portant sur les phénomènes vivants n'est pas encore un acte routinier de la mentalité scientifique. Mais si l'évocation de la *Providence* divine, c'est à dire d'un principe surnaturel, est un des ressorts usuels du discours naturaliste français dans les trois premières décennies du 19^{ème} siècle, la notion de l'immatérialité de l'âme rationnelle est en revanche l'objet de critiques formulées par les mêmes naturalistes qui font référence à la notion de Providence. S'autorisant le recours à un principe surnaturel pour garantir théoriquement l'ordre global des règnes de la nature, Cuvier considère ainsi que « le matérialisme » est « une hypothèse hasardée » tout en insistant sur la prérogative des naturalistes sur le domaine des idées.

[...] le naturaliste doit examiner quelles paraissent être les conditions matérielles de la sensation ; il doit suivre les opérations ultérieures de l'esprit, reconnaître jusqu'à quel point elles s'élèvent dans chaque être, et s'assurer qu'il n'y a pas encore pour elles des conditions de perfection dépendantes de l'organisation de chaque espèce ou de l'état momentané du corps de chaque individu. [Cuvier, 1817 : 48]

L'unité morphologique des individus appartenant à l'espèce humaine ayant été structurellement remise en cause par Cuvier lorsqu'il a reconnu l'existence de trois races

⁵⁶¹ C'est ce vocable aujourd'hui vieilli qui est employé à l'époque. Nous l'emploierons ici afin de distinguer les savants de cette époque des « ethnologues » dont la spécialité disciplinaire se constitue au 20^{ème} siècle à partir d'une focalisation sur la culture non inclusive de l'étude morphologique des races.

⁵⁶² Cuvier, George. "Préface" in *Le règne animal distribué d'après son organisation : pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée*, Paris, 1817. Italiques ajoutées/

primordiales, rien ne s’oppose plus à ce que des conclusions inégalitaires soient tirées au sujet de l’*aptitude* intellectuelle dont ces races sont naturellement douées. Ces conclusions seront en effet tirées scientifiquement et, d’un point de vue interne à l’histoire des sciences, une telle déduction n’est possible que dans la mesure où l’on accepte que le postulat d’objectivité de la nature soit adopté par les discours portant sur les comportements humains. A la différence de Cuvier qui insiste sur la description anatomique détaillée des organes, Nemours insiste sur l’importance des « habitudes de la société, l’abondance durable », ou de « la solitude et la longue misère »⁵⁶³ en parlant des animaux. Il applique ensuite son raisonnement à l’homme en en tirant des conclusions explicitement égalitaristes en ce qui concerne les aptitudes intellectuelles et morales des peuples. Avançant que « tous les êtres sensibles ont reçu de la nature *une organisation* qui différencie leurs espèces, et dans chaque espèce *des dispositions* qui distinguent les individus »⁵⁶⁴, son insistance sur le fait que le libre arbitre doit être encouragé par l’éducation le conduit à étayer l’égalitarisme racial par une théorie à la fois naturaliste et politique.

Donnant à l’*organisation* physiologique de l’espèce le pouvoir de déterminer un ensemble d’aptitudes qui sont spécifiques à tous les individus la composant sans distinction de race, Nemours procède en effet à une subtile distinction entre les « idées » et « aptitudes ». En soulignant que « l’aptitude n’est pas une idée » et qu’ « avoir des dispositions ce n’est pas avoir des idées »⁵⁶⁵, il se donne les moyens logiques de rejeter le principe de Cuvier selon lequel « l’impression des objets extérieurs sur le MOI, la production d’une sensation, d’une image, est un mystère impénétrable pour notre esprit »⁵⁶⁶. Croyant que l’éducation au sein d’une société civile donne seule les moyens à l’individu de considérer les autres comme ses égaux, Nemours pose les bases théoriques d’un système où la hiérarchie entre les peuples n’a pas de cause naturelle dans l’organisation physiologique des races.

⁵⁶³ Nemours, 1807 : 208, n. 6

⁵⁶⁴ Nemours, 1807 : P. 259

⁵⁶⁵ Nemours, 1807 : P. 148

⁵⁶⁶ Cuvier, ouvrage cité, 1817 ; p. 47

Cette organisation, ces dispositions rendent ceux qui en sont doués susceptibles de certains attrait, propres à de certains travaux : nul ne peut atteindre aux connaissances dont il n'aurait pas les organes. Mais à quelque point que les dispositions puissent être heureuses, si l'occasion de les employer manque, si l'expérience et le travail pour les développer n'ont pas lieu, elles demeurent comme des germes étouffés. Il n'en peut résulter aucune *idée*, partant aucune lumière, partant aucun progrès. [Nemours, 1807 : 259-260]

Sa foi dans l'éducabilité universelle des membres de l'espèce conduit Nemours à refuser le système de Cuvier qui repose sur le fait qu'il existe dans la nature une corrélation exacte entre la structure anatomique des races et leur fonction physiologique. Cuvier, obligé d'adopter un monogénisme de façade en raison de ses hautes fonctions institutionnelles, conçoit en revanche un programme d'anatomie comparée des races humaines dans lequel la saisie physiologique de l'acte intellectif conduit nécessairement à postuler l'inégalité de ces dernières sous le rapport de l'*aptitude* à formuler certaines idées. Il soutient ainsi que l'état d'infériorité matérielle et actuelle des « nègres » sur l'échelle de la civilisation n'est pas le fruit de circonstances pouvant être éclairées par l'histoire civile mais est un *fait* devant être étudié par l'histoire naturelle.

La race nègre est confinée au midi de l'Atlas son teint est noir, ses cheveux crépus son crâne comprimé, et son nez écrasé ; son museau saillant et ses grosses lèvres, la rapprochent manifestement des singes : les peuplades qui la composent sont toujours restées barbares. [Cuvier, 1817 : 95]⁵⁶⁷

Les deux points doivent ici être soulignés parce qu'ils indiquent que la réciprocity des rapports entre l'histoire naturelle et l'histoire civile est évidente aux yeux de notre auteur. Sa perspective heuristique dessine les contours du projet scientifique de l'ethnologie qui se définira au titre de « science des races »⁵⁶⁸ à la fin des années 1830. Le programme de Cuvier garantit à notre sens au naturaliste les moyens théoriques d'une expertise qui annule virtuellement la spécialité disciplinaire de l'histoire civile.

⁵⁶⁷ Cf. Cuvier, ouvrage cité, 1817

⁵⁶⁸ La notion d' « échelle des races » que nous avons vu Cuvier reprendre à Moreau de la Sarthe et à Virey au chapitre précédent est à son tour reprise lorsque la *Société Ethnologique* instruit les dans les voyageurs du fait que « le point le plus important de l'ethnologie, c'est la connaissance du type ». Le texte d'instructions aux voyageurs souligne ainsi qu' « il est extrêmement important d'avoir le portrait de l'homme et de la femme, car leurs types tendent à différer d'autant plus qu'on s'élève davantage dans l'échelle des races ». Cf. *MSEP*, 1841 ; p. vi

L'adoption de la méthode scientifique reposant depuis le 17^{ème} siècle sur le postulat d'objectivité de la nature permet selon nous d'effacer la dimension politique traditionnellement présente dans la définition de l'être humain. Le pouvoir de délibération, cette faculté présumée au titre de virtualité universellement présente chez tous les membres de l'espèce en raison de l'aptitude naturelle au langage ou de la possession d'une « âme rationnelle » selon que l'on se place dans la perspective matérialiste ou spiritualiste, est ici confisqué par le savant naturaliste. Cuvier fait de l'individu un être intégralement naturel afin de pouvoir le saisir au titre d'un objet scientifique. Le savant va ainsi se placer dans une position privilégiée par rapport au commun des mortels et le spécialiste va, par ses recherches, être autorisé à formuler des jugements théoriques qui privent *de facto* le sujet pensant de sa puissance délibérative.

A la différence de Cuvier, Nemours insiste en revanche sur « le libre arbitre »⁵⁶⁹ et rejette la croyance en « la prédestination » à laquelle souscrit ce premier. Sur ce point, l'égalitarisme racial de Nemours est conforme à la théorie de Volney dont nous avons vu au chapitre précédent que certains passages de l'ouvrage intitulé *Ruines* faisaient explicitement reposer l'égalité naturelle entre les hommes sur la reconnaissance par des législateurs éclairés du fait que chaque individu possède naturellement le pouvoir de délibérer en lui-même quant à ce qui est vrai et ce qui est faux, ou plus simplement, quant à ce qui lui est avantageux ou pénible. Par l'intermédiaire du concept de race et de l'anatomie comparée des races humaines, Cuvier tend au contraire un fil heuristique entre l'histoire civile et l'histoire naturelle sur lequel le motif ethnologique va pouvoir être suspendu dès lors que les actes intellectifs seront systématiquement saisis par l'intermédiaire de la méthode physiologique.

La nature politique des individus appartenant à certaines races d'hommes est ainsi niée par l'anatomie comparée des races humaines. Ce procédé physiologique rapportant l'évaluation de la qualité et de la puissance de l'intelligence à une *fonction*, et donc à

⁵⁶⁹ En reprenant le jugement *théorique* selon lequel « l'homme est libre » jugement qui, à l'époque de la Révolution française signifie en réalité que l'homme *doit* être libre, Nemours crée cependant une confusion entre ces deux types de jugements et permet à un naturaliste comme Cuvier de faire peser globalement le doute sur la possibilité d'une telle liberté. Cf. Nemours, Samuel Dupont de. *Œuvres de Turgot: nouvelle édition classée par ordre de matières*, Paris, Guillaumin, 1844, vol. 3 ; p. 704

l'examen anatomique des organes, altère fondamentalement la caractérisation de l'espèce faite selon des principes matérialistes par certains auteurs tels Helvétius ou Volney à l'époque révolutionnaire. A la différence de Cuvier qui semble n'accorder le libre arbitre qu'aux individus appartenant naturellement à la première des trois grandes races, les fondements matérialistes de l'égalitarisme racial sont posés par ces derniers auteurs qui mirent en exergue la puissance délibérative au titre de caractéristique d'espèce inaltérable par les distinctions taxonomiques intra-spécifiques. A notre connaissance, le spécialiste allemand de l'anatomie du cerveau Friedrich Tiedemann est le seul savant européen à avoir présenté une invalidation systématique des présupposés racistes sur le registre des discursif de la science dans les années 1830⁵⁷⁰.

Dans un ouvrage paru dans les années 1820, il insiste ainsi lui aussi sur la notion du libre arbitre par l'intermédiaire de son traducteur français. Coupant court à la métaphysique et à tout système philosophique ne reposant pas sur l'étude des faits d'histoire naturelle, Tiedemann publie en effet une traduction française de son *Anatomie du cerveau* précédée d'un « Discours préliminaire du traducteur » dont l'auteur indique la précellence du libre arbitre sur la notion d'intelligence.

L'intelligence n'est pas, comme on l'a dit, le plus bel attribut de l'action cérébrale : c'est le libre arbitre dans lequel on ne peut voir que le dernier degré de la volonté, et qui, par ce même, exige le plus parfait développement et la plus parfaite centralisation du système nerveux. [Jourdan in Tiedemann, 1823 : xliij]⁵⁷¹

Le traducteur français de Tiedemann, Antoine Jourdan, donne ici une nouvelle version physiologique du constat matérialiste déjà repris à Epicure par Helvétius, Volney

⁵⁷⁰ Claude Blanckaert souligne ainsi que le naturaliste Friedrich Tiedemann et V. Schœlcher avaient combattu les protagonistes de la raciologie car ils pouvaient fournir des justifications à l'esclavage colonial britannique et français. Cf. Blanckaert, Claude. « La science de l'homme entre humanité et inhumanité », *Des sciences contre l'homme*, Paris, Autrement, 1993, I, p. 16-20. Voir aussi, Forest, Luc. Forest Luc. «De l'abolitionnisme à l'esclavagisme ? Les implications des anthropologues dans le débat sur l'esclavage des Noirs aux États-Unis (1840- 1870)». In: *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 85, n°320, 3e trimestre 1998. pp. 85-102 ; p. 91

⁵⁷¹ Tiedemann, Frédéric. *Anatomie du cerveau contenant l'histoire de son développement dans le fœtus avec une exposition de la structure comparative dans les animaux*, Traduite de l'allemand par A. J. L. Jourdan, [1816] Paris, 1823

et Nemours. L'axiome selon lequel « l'amour de soi » est un « penchant » présent chez l'homme comme « chez tous les animaux sensibles »⁵⁷² est ici traduit dans le langage de la physiologie et sert de fondement à l'égalitarisme racial. Dans son *Discours préliminaire à l'Anatomie du cerveau* de Tiedemann, Jourdan emploie en effet ce constat au titre de principe lui permettant de clarifier la manière dont est posée la question des facultés intellectuelles. Soulignant qu'« une faculté doit être simple », il s'oppose par exemple à la devise de Cabanis selon laquelle « le cerveau décrète la pensée » ce que Jourdan considère être « le plus étrange abus de mots »⁵⁷³. Voulant réduire au plus simple les raisonnements saisissant l'acte intellectif au titre de fonction physiologique en se fondant sur l'anatomie du cerveau, Jourdan indique que la réunion d'un individu avec les membres de son espèce renseigne davantage l'étude scientifique des actes effectués par ce dernier que les observations minutieuses de l'organe cérébral.

Sur un mode qui rappelle l'adage de Buffon⁵⁷⁴ formulé au sein d'une histoire naturelle de l'homme française du 18^{ème} siècle encore ataxique⁵⁷⁵ et influencée par l'épistémè des *humanitas*, le traducteur de Tiedemann souligne ainsi par exemple l'importance de la vie sociétale dans le développement des fonctions intellectives. Au sein d'une perspective qui embrasse indistinctement tout le règne animal, il minimise l'importance de l'étude anatomique du cerveau et des différentes parties de l'encéphale prônée à l'époque par Franz-Joseph Gall, le chef de file de l'école phrénologique qui connaît un vif succès au cours des trois premières décennies du 19^{ème} siècle. Spécifiant que les études physiologiques rapportant les diverses fonctions de l'intellect à l'anatomie comparée des diverses parties du cerveau ne permettent pas de dresser « les jalons

⁵⁷² Jourdan in Tiedemann, 1823, p. xxxix

⁵⁷³ Jourdan in Tiedemann, 1823, p. xxxviii

⁵⁷⁴ Nous avons vu que Buffon s'oppose à la saisie physiologique de l'intelligence et qu'il définit ce concept au sens ancien encore tangible dans l'expression « de bonne intelligence ». Nous verrons Anténor Firmin reprendre l'adage selon lequel « l'homme n'est homme que parce qu'il sut se réunir à l'homme » et citer explicitement cette formule de Buffon afin d'étayer l'égalitarisme racial.

⁵⁷⁵ L'absence de taxonomie dans l'histoire naturelle de l'homme de Buffon avait par exemple été critiquée à la fin de la carrière de Buffon par le naturaliste allemand Eberhard-Auguste-Guillaume de Zimmerman.. Ce dernier indique ainsi sa préférence pour le système de Linné parce qu'il « permet d'embrasser d'un coup d'œil toute la suite des êtres ». Zimmerman souligne que ce système « vaut sûrement mieux que l'ataxie totale de Mr de Buffon ». Cf. Zimmerman, Eberhard-Auguste-Guillaume de. *Zoologie Géographique, Premier article, l'homme*, Imprimerie française de Cassel, 1784, Volume 1 ; p. 9

capables de nous guider dans l'étude de la psychologie », Jourdan souligne comme Nemours l'importance de la réunion en société.

Le castor a un haut degré de talent de l'architecture, et cependant son cerveau est parfaitement lisse, tandis que le phoque, dont les hémisphères sont chargés de circonvolutions presque aussi nombreuses que celles de l'homme, ne manifeste aucun sens pour la mécanique et la construction. D'ailleurs le castor perd son talent de constructeur dès qu'il ne se trouve plus dans la société de ses semblables. Il y a donc autre chose que le développement plus ou moins considérable de telle ou telle portion de l'encéphale qui fonde les penchants et les talents de l'homme et des animaux pourvus d'un système nerveux centralisé. [Jourdan in Tiedemann, 1823 : xlij]

A l'instar de Nemours, Jourdan considère que la réunion en société, l'habitude et l'éducation sont des faits primordiaux lorsqu'il s'agit d'évaluer la qualité de l'acte intellectif. Il donne ainsi, à notre sens, une acception du terme intelligence qui est plus conforme à celle que nous avons vu être caractéristique de l'ancien système cognitif et signifiant la bonne entente entre les individus⁵⁷⁶. Soulignant que la faculté intellectuelle est une, Nemours refuse « la doctrine de la pluralité des facultés intellectuelles et des organes cérébraux » et se donne ainsi les moyens théoriques de procéder à une saisie physiologique de l'acte intellectif qui ne repose pas sur l'axiome des idéologues selon lequel la pensée est autre que la volonté dans la mesure où elle est comparable à une sécrétion organique⁵⁷⁷. Jourdan refuse par exemple explicitement la possibilité d'associer d'une part certains caractères physiques touchant à la structure anatomique de la boîte

⁵⁷⁶ C'est cette acception que désigne encore l'expression « vivre en bonne intelligence », et vis-à-vis de laquelle toute évaluation physiologique de l'intelligence en termes de puissance organique mesurable par des moyens mathématiques produirait un écart discursif. Voir par exemple. Procopé-Couteaux, Michel *Discours sur les moyens d'établir une bonne intelligence entre les médecins et les chirurgiens*, Paris, 1746. Cette expression est aussi employée dans de nombreux récits de voyage de la seconde moitié du 18^{ème} siècle pour désigner les bons rapports des tribus entre elles. Voir par exemple Brink, Carel Fredrik. *Nouvelle description du Cap de Bonne-Espérance*, tr. by J.N.S Allamand, Amsterdam, 1778 ; p. 80

⁵⁷⁷ Repris et transformé par de nombreux matérialistes au 19^{ème} siècle, la phrase de Cabanis déjà citée deviendra : « le cerveau sécrète la pensée comme le foie sécrète la bile et les reins sécrètent l'urine ». Elle suscitera la violente critique de la part d'auteurs ne supposant pour autant pas l'égalitarisme racial mais qui, de toutes façons, situent leur argumentation sur une registre discursif de plus en plus distinct de celui de la science. Cf. *Encyclopédie des sciences religieuses*, Sandoz et Fischbarger, 1880 ; p. 791.

crânienne ou de la face et, d'autre part, l'évaluation de la fonction intellectuelle comme le font Cuvier et les partisans de l'inégalité intellectuelle des races humaines.

[...] comme il serait absurde d'attribuer l'idiotisme à de grosses lèvres ou à un menton proéminent, parce qu'on observe ces deux traits dans la physionomie des pauvres d'esprit, il ne l'est pas moins de mettre tel ou tel degré d'intelligence sous la dépendance d'une saillie quelconque de l'encéphale et de sa boîte osseuse, qu'on a pu rencontrer chez un certain nombre d'individus qui la possédaient d'une manière plus ou moins notable. [Jourdan in Tiedemann, 1823 : xlv]

La déduction coupe théoriquement court à toutes les inductions des partisans de l'« échelle des races » qui supposent que les différences anatomiques typologiques qu'ils croient observer entre les races humaines sont les signes de la variabilité naturelle entre la puissance intellectuelle des individus qui composent l'une ou l'autre de ces catégories naturalistes. Tiedemann, dont l'approche a l'avantage de se situer résolument sur le registre de la science tel qu'il est désormais de plus en plus strictement normé par l'adoption du postulat de la nature, souscrit à l'idée que la puissance intellectuelle dépend de la taille de l'encéphale. Dans un article de 1836 destiné à réfuter « l'idée d'un grand nombre de naturalistes tels Camper, Sommerring, Cuvier, Lawrence et Virey selon lesquels le nègre a une boîte crânienne plus petite que celle de l'Européen »⁵⁷⁸, le professeur d'anatomie et de physiologie de l'université de Göttingen reconnaît en effet qu'« il y a indiscutablement un lien très intime entre la taille absolue du cerveau » d'une part et « les puissances intellectuelles et les fonctions de l'esprit »⁵⁷⁹ d'autre part.

Partageant le préjugé esthétique de certains européens à l'encontre de la couleur de la peau des africaines⁵⁸⁰, il démontre cependant à l'aide de mesures minutieuses et systématiquement ordonnées dans des tableaux craniométriques que, du point de vue anatomique, « il n'y a pas de différence de taille et de dimension » entre « le cerveau

⁵⁷⁸ Cf. Tiedemann, Frédéric. "On the Brain of the Negro, compared with that of the European and the Orang-Outang." in *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, 1836, Chap. XXIII, pp. 497-527; p. 511

⁵⁷⁹ Tiedemann, article cité, 1836, p. 502.

⁵⁸⁰ « Les négresses de ces nations [Mandigo, Joliba, Foulahs] sont aussi bien formées que les hommes et sont aussi belles que les femmes européennes exceptions faites de la couleur de peau. » Cf. Tiedemann, article cité, 1836, p. 512

nègre et européen »⁵⁸¹. L'invalidation de la méthode de l'angle facial de Camper et des inductions racistes qui en sont systématiquement tirées par les anatomistes à partir de l'époque de Cuvier est accompagnée chez Tiedemann d'un souci de ne pas classer toutes les populations d'Afrique sub-saharienne sous l'intitulé taxonomique « race nègre ». Validant l'observation des « naturalistes » selon lesquels « les *caractères* généraux et les *marques* de la race éthiopienne » correspondent à la typologie de certains peuples, il refuse néanmoins de les recevoir à titre « universel » et souligne qu'à parler « strictement, ils ne sont pas applicables à la plupart des tribus *nègres* des hauts plateaux de l'intérieur de l'Afrique »⁵⁸².

A notre sens, l'usage de l'adjectif « nègre » par Tiedemann dans cette dernière phrase doit être analysé dans la mesure où il possède un caractère paradoxal. La clarification de ce paradoxe explique en effet la difficulté rencontrée par les rares savants européens convaincus de l'égalité des races sous le rapport de l'aptitude intellectuelle et voulant exprimer cette opinion sur le registre discursif de la science. L'adjectif « nègre » désigne ici une réalité liée à l'histoire de l'esclavage moderne dans un texte procédant d'autre part à une critique de l'emploi générique du terme « nègre » pour désigner toutes les populations d'Afrique sub-saharienne sur le registre de l'anatomie comparée. Suivant une pratique linguistique qui naît historiquement des modalités particulières de l'esclavage moderne et du commerce triangulaire, Tiedemann considère que les tribus « des hauts plateaux de l'intérieur de l'Afrique » sont « nègres » alors qu'il critique simultanément l'usage du label « nègre » à leur égard dans la mesure où, du point de vue de l'histoire naturelle, ce label n'est pas rigoureux pour désigner le type physique de certaines populations.

⁵⁸¹ Tiedemann, article cité, 1836, p. 514

⁵⁸² Tiedemann, article cité, 1836, p. 511. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la confusion créée par Tiedemann en disant que les tribus « nègres » n'ont pas le « type nègre », notion à laquelle Tiedemann accorde une validité taxonomique. Cette confusion deviendra lourde de conséquence pour l'égalitarisme racial une fois que l'*ethnologie* deviendra institutionnelle et se saisira des intitulés taxonomiques fondés sur des observations appartenant au registre de l'anatomie comparée pour étudier l'histoire civile des peuples dans un programme heuristique unifié. Mais Tiedemann coupe court à un tel projet heuristique en refusant d'admettre que les différents comportements observés dans les différents peuples résultent du caractère anatomique de races. Les faits étant pour lui anatomiques et jamais ethnologiques, il se donne les moyens théoriques de souscrire à l'égalitarisme racial sans pour autant confondre le type morphologique des populations avec les intitulés issus de l'histoire coloniale.

Ces caractères sont la peau noire, les cheveux noirs et laineux, le crâne comprimé sur les cotés, le front bas, déprimé, en pente et étroit, la cavité du crâne plus petite et réduite dans sa circonférence et dans son diamètre transversal, les yeux proéminents, la face très développée et projetée vers le bas, les pommettes saillantes, les joues étroites, les incisives supérieures obliques, le menton rétracté, le nez large, épais et plat, les lèvres épaisses et saillantes, en particulier la lèvre supérieure. C'est la figure des Nègres du Mozambique et de Guinée, mais ce n'est pas le caractère des natifs des hauts plateaux de l'Afrique. [Tiedemann, 1836 : 511]

La minutieuse analyse craniométrique à laquelle se livre Tiedemann sur le registre de l'histoire naturelle a pour but de démontrer que les races humaines sont naturellement pourvues des mêmes dispositions intellectuelles et morales que les autres races. Il met en exergue certaines caractéristiques physiques signalant à son sens l'existence de types morphologiques correspondant à certaines zones géographiques mais ne tire aucune conclusion quant aux implications de ce constat pour l'évaluation physiologique de la qualité intellectuelle naturellement impartie aux membres de l'espèce. Tout en indiquant son attachement à une idée appartenant à l'ancienne tradition galénique selon laquelle « le cerveau est considéré être le siège le plus immédiat de l'âme elle-même »⁵⁸³, la physiologie de l'intelligence produite par Tiedemann court-circuite les inductions racistes qui se généralisent chez ses contemporains.

A la différence de Grégoire dont l'argumentaire s'appuie par exemple lourdement sur la notion d'immatérialité de l'âme rationnelle et sur les preuves « facultatives » de l'égalité de la puissance intellectuelle chez les « nègres » et les « blancs », la théorie de Tiedemann reste néanmoins dans le cadre matérialiste qui devient de plus en plus distinctement la marque du registre des discours scientifiques. En 1823, Jourdan formulera ainsi le problème de l'immatérialité de l'âme rationnelle tel qu'il se pose au 19^{ème} siècle en prenant résolument le parti de la *physique*, cette partie de la philosophie qui s'émancipe radicalement de la métaphysique en France depuis l'époque révolutionnaire. Tiedemann et son traducteur fournissent ainsi à l'égalitarisme racial un

⁵⁸³ Cf. Tiedemann, article cité, 1836 ; p. 518

fondement logique antithétique des présupposés sur lesquels l'ethnologie allait se constituer en tant que science institutionnelle des races humaines à Paris en 1839.

L'âme une fois admise, il fallut lui trouver un emplacement ; car aucun spiritualiste, même parmi les plus exclusifs, n'a osé s'élever formellement et implicitement contre ce grand axiome, proclamé dès l'enfance de la physique qu'aucun phénomène n'est et ne peut être conçu indépendant d'une partie organique. [Jourdan in Tiedemann, 1823 : xv]

Procédant à la même distinction que Nemours entre la faculté intellectuelle et les idées, Tiedemann et son traducteur se donnent les moyens théoriques de ne pas souscrire à la notion d'« échelle des races » sur laquelle s'appuie l'ethnologie institutionnelle française, sans pour autant régresser dans des discours où « la « physiologie » n'est pas isolée de « la scolastique »⁵⁸⁴. La croyance dans le fait que l'âme rationnelle des hommes les distinguent spécifiquement du règne de la nature et procède d'une puissance immatérielle dont l'origine est surnaturelle est en effet le motif théorique auquel se rattachent souvent les auteurs voulant égaliser le statut ontologique et juridique des races humaines au cours du 19^{ème} siècle. Mais, comme le souligne Jourdan, cette croyance est en train de distinguer de plus en plus nettement le registre de la science adoptant d'une part le postulat d'objectivité de la nature et formulant des jugements théoriques, et les registres de la philosophie, de la théologie et de la métaphysique tentant d'autre part toujours de donner une place aux jugements normatifs.

4- B) *Une logique à même de réfuter les faits formulés par la science de l'homme.*

Selon notre interprétation, l'émergence institutionnelle de l'ethnologie à l'époque de la conquête française de l'Algérie va permettre une médiation entre ces deux registres et ouvrir un espace discursif dans lequel le traitement inégalitaire des races colonisées va trouver une justification théorique. Dans les cercles ésotériques travaillant à la *recherche* d'une « vérité » qui n'émane plus de la *Révélation* mais doit désormais être découverte

⁵⁸⁴ Jourdan in Tiedemann, 1823 : xvj

par la mise en ordre de phénomènes empiriques collectés objectivement, la norme comportementale de la *civilité* posée apriori par les partisans de l'égalitarisme racial va pouvoir être contournée par les jugements théoriques de l'ethnologie. Se définissant par un nouveau programme heuristique mettant en corrélation « l'organisation physique, le caractère intellectuel et moral, les langues et les traditions historiques »⁵⁸⁵, l'ethnologie introduit le postulat d'objectivité de la nature au sein des discours savants portant sur le comportement humain.

Forte des acquis de la nouvelle science de l'homme, l'ethnologie permet une évaluation objective de la qualité des fonctions intellectives qui est découplée du questionnement politique. Par l'intermédiaire de jugements théoriques présupposant qu'une échelle des races existe dans la nature, cette discipline autorise l'abandon de la charge normative encore attachée à l'adjectif « humain » par les rares représentants de l'égalitarisme racial dont les discours se retrouvent de plus en plus systématiquement rejetés à la périphérie des cercles ésotériques par les nouvelles normes du discours scientifique. La certitude qu'un lien existe entre l'organisation physique des races et la puissance intellectuelle dont ces races sont diversement douées conduit les ethnologues à tenter une typologie anatomique qui va devenir une fin en soi au cours du siècle à venir. A partir des années 1810, la « science des races » est cultivée de façon informelle à partir de l'axiome des idéologues qui, dans une nouvelle perspective théorique de plus en plus fréquemment polygéniste, lie l'étude des produits de l'intellect tels que les langues, les mœurs et les arts à l'étude des caractères physiques distinctifs des races humaines.

Un égalitariste tel que Tiedemann procède donc à une démonstration allant à l'encontre de la tendance scientifique de son époque lorsqu'il démontre l'absence de lien entre l'organisation physique des races et leur aptitude à la civilisation.

Le résultat principal de mes recherches au sujet du cerveau du nègre est que ni l'anatomie ni la physiologie ne permettent de les placer en dessous des européens du point de vue moral et intellectuel. Comment est-il possible, dès-lors, de nier que la race éthiopienne soit capable de civilisation ? Cela est aussi faux qu'il

⁵⁸⁵ *Mémoires de la Société Ethnologique de Paris*, 1841 : p. iii

l'aurait été de considérer les germains, les bretons, les helvètes et les bataves incapables de civilisation à l'époque de Jules César. [Tiedemann, 1836 : 525]

Reconnaissant l'existence de types physiques localisables à l'échelle régionale en Europe et en Afrique, Tiedemann s'oppose donc à la distinction des grandes races géographiques délimitées notamment par Cuvier au titre de noire, blanche et jaune. Mais la validité heuristique de ces grandes dernières continue d'être reconnue sur le registre discursif de l'ethnologie dans la mesure où elles ont l'avantage de correspondre aux ambitions colonialistes telles qu'elles sont conçues à une époque où l'esclavage est en passe d'être définitivement aboli. Par rapport à la plupart des discours abolitionnistes du 19^{ème} siècle, l'argumentaire de Tiedemann possède à notre sens la particularité de se situer strictement sur le registre de la science et d'adopter le postulat d'objectivité de la nature. Cette attitude le conduit à adopter une perspective réaliste, c'est à dire à accepter l'existence réelle de races dans la nature. Tiedemann reconnaît à l'histoire naturelle de l'homme le droit de parler de variations physiques transmises par voie de génération comme d'objets taxonomiques réels. Mais il a soin de montrer que l'analyse anatomique proscrit toute adéquation entre ces objets taxonomiques et les objets historiques constitués par la colonisation européenne depuis le début de l'époque moderne, c'est à dire plus particulièrement l'exploitation esclavagiste des populations issues d'Afrique sub-saharienne.

Cette approche distingue le discours de Tiedemann de celui d'un abolitionniste tel que le poète catholique Alphonse de Lamartine chez qui l'égalitarisme adopte par exemple la forme d'un *credo* ne pouvant plus épouser les formes de la démonstration savante telle qu'elle se cristallise sur le registre désormais institutionnel de l'anatomie comparée des races humaines et de l'ethnologie. Chez Lamartine, la foi catholique est le fondement d'un égalitarisme racial qui prendra explicitement le contre-pied de l'anatomie comparée des races humaines, discipline qui émerge sur le plan institutionnel dans la décennie précédant la fondation de la *Société Ethnologique de Paris*. Notre poète est en effet soucieux de fournir la preuve physiologique de l'égalité des races mais situe son

discours sur un registre discursif qui n'a désormais plus aucune connexion avec celui de la science.

Imaginant qu'un tigre a décharné le cadavre d'un blanc et d'un noir mis cote à cote, Lamartine avance ainsi que leur structure anatomique est égale en tout point alors que, dans le même temps, l'anatomiste Pierre Flourens, avance au *Muséum d'histoire naturelle* de Paris, que « les caractéristiques physiques qui distinguent les races humaines les unes des autres sont peut-être le fait d'histoire naturelle qui, à toutes les époques, a le plus frappé l'imagination des hommes »⁵⁸⁶.

Le tigre avait laissé la charpente complète,
 Et rongéant les deux corps de la tête aux orteils,
 En leur ôtant la peau les avait fait pareils [...]
 Par quel organe à part, par quel faisceau de nerf
 La nature les fit semblables et divers ?
 D'où vient entre leur sort la distance si grande ?
 Pourquoi l'un obéit, pourquoi l'autre commande [...]
 En vain je comparais membrane par membrane
 C'était les mêmes jours perçant les murs du crâne,
 Même os, même sens, tout pareil, tout égal [Lamartine 1843 : 894]⁵⁸⁷

L'idée de Lamartine selon laquelle aucune différence anatomique ne distingue le squelette du « blanc » et du « nègre » est aussi présente chez Tiedemann dans la mesure où il prend le soin de distinguer les sous-types morphologiques qui caractérisent les populations africaines qu'il commet l'erreur de désigner génériquement par l'adjectif « nègre » lorsqu'il parle des groupements tribaux. Mais Tiedemann est beaucoup plus en phase que Lamartine avec la mentalité scientifique de l'époque qui identifie des types humains et fait de cette identification l'un des fondements de l'ethnologie. Cependant, la manière dont Tiedemann et son traducteur français saisissent l'acte intellectuel par

⁵⁸⁶ En 1832, Flourens crée la chaire d'anatomie comparée humaine dont la fonction est de renseigner les différences structurelles existant entre les races humaines. Cf. Audouin, Milne Edwards, Brongniart, Guillemin. *Annales des sciences naturelles: Zoologie et biologie animale*, Paris, 1838 ; p. 361. Lamartine prononce son discours sur l'émancipation des esclaves en 1835. Cf. Lamartine, Alphonse de. *Sur l'émancipation des esclaves. Discours de M. Alphonse de Lamartine. Séance du 23 avril 1835*, Paris, Imprimerie de H. Fournier, 1835

⁵⁸⁷ Lamartine, Alphonse de. « Les esclaves, fragment d'une tragédie » in *Revue des deux mondes*, mars 1843 pp. 891-894

l'approche physiologique tout en résistant aux analyses morcelant la fonction intellectuelle au regard des différentes parties du cerveau leur permet de ne pas tomber dans les inductions fallacieuses de la science des races.

A notre sens, la notion de libre arbitre entendue dans le cadre d'une théorie matérialiste au titre de « dernier ressort de la volonté » et donc comme l'expression la plus fine de l'intention du *sujet*⁵⁸⁸, est ici le substrat théorique permettant de fonder l'égalitarisme racial. Sans avoir recours au principe immatériel de l'âme rationnelle qui est désormais irrecevable sur un registre discursif où « aucun phénomène n'est et ne peut être conçu indépendant d'une partie organique »⁵⁸⁹, Tiedemann conçoit une théorie dont les bases physiologiques induisent l'égalitarisme racial par l'intermédiaire du concept de libre-arbitre. Cette théorie encombrante ne recevra cependant que peu d'échos dans les cercles ésotériques de la science française qui, à l'époque de la colonisation de l'Algérie, sont agités par le projet de fonder une science de l'homme et des races humaines soucieuse de sceller les identités des individus en fonction de leur *peuple* d'appartenance. La modalité de ce scellage fut alors l'étude conjointe et dans une même perspective heuristique, des phénomènes intellectuels, politiques et moraux d'une part et des phénomènes physiques d'autre part. Cette union, supposant la négation du libre arbitre, du moins chez les races considérées être naturellement moins aptes à la civilisation que les colons européens, a justifié l'assignation de statuts ontologiques et juridiques différents par l'intermédiaire des jugements théoriques de la science de l'homme.

Dans la première moitié du 19^{ème} siècle, nombre d'auteurs religieux s'opposent au matérialisme ainsi qu'à la saisie du comportement humain par l'intermédiaire d'une méthode qui accepte le postulat d'objectivité de la nature. Mais leur opposition ne

⁵⁸⁸ Logiquement, la reconnaissance de la possibilité pour le sujet de se former librement une opinion est un obstacle à tout discours savant ayant l'intention de formuler un jugement théorique. Reconnaître la liberté de délibération du *sujet* annule virtuellement les conditions de possibilité du discours des sciences humaines qui saisissent les individus et les groupes au titre d'*objets* heuristiques. Comme au 19^{ème} siècle les races ont été constituées au titre d'*objets* heuristiques pour l'ethnologie, l'anthropologie, la saisie de ces catégories par la sociologie aujourd'hui suppose à notre sens une entorse à la liberté du sujet de se définir lui-même. Nous reviendrons dans la conclusion sur le problème que pose selon nous la saisie de l'identité raciale par les sciences humaines contemporaines.

⁵⁸⁹ [Jourdan in Tiedemann, 1823 : xv]

recoupe généralement pas le thème de l'égalitarisme racial. En effet, le motif téléologique dessiné par la théologie n'est principalement déployé qu'afin de procéder à la tâche nécessaire du point de vue théologique, à savoir rendre l'histoire naturelle de l'homme compatible avec les faits mentionnés par la *Révélation*. En incorporant l'homme dans les discours portant sur le règne animal et sur l'ordre des phénomènes naturels, l'histoire naturelle de l'homme avait en effet pu dispenser la « science humaine » de la « science divine » et, depuis les années 1750, les énoncés hétérodoxes s'étaient multipliés sur le registre discursif de la science et de la philosophie.

Depuis le discours de Buffon portant sur l'*Histoire de la terre*⁵⁹⁰, les vérités de la religion révélée avaient en effet été de plus en plus frontalement réfutées par des jugements théoriques étayés par des preuves scientifiques. Mais la tendance discursive résultant de la volonté de résister à l'affaiblissement de l'orthodoxie est encore très forte dans la première moitié du 19^{ème} siècle. L'œuvre d'Eusèbe de Salles⁵⁹¹, Professeur à l'*Ecole impériale des langues orientales* de Marseille, s'inscrit par exemple dans ce type de discours où l'égalitarisme racial est un objectif théorique beaucoup moins important que le combat contre la science hétérodoxe. A l'époque où la théorie aryanniste est en plein essor⁵⁹², Salles enseigne l'Arabe⁵⁹³ et produit un discours qui ne refuse que par moments l'idée que la taxonomie raciale est corrélative de déterminations spécifiques des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales naturellement imparties à l'individu.

⁵⁹⁰ C'est le titre du premier volume de l'*Histoire naturelle générale et particulière* de Buffon, publié en 1749. Cf. De Wit, Hendrik Cornelius Dirk. Baudière, A. *Histoire du développement de la biologie*, Presses Polytechniques, Volume 3, 1992 ; p. 424

⁵⁹¹ Pour une notice biographique sur Salles, Cf. Cordier, Henri. *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, tome IV, 1923, pp. 168 – 221.

⁵⁹² A notre sens la première génération d'orientalistes comprenant William Jones et Anquetil Dupeyron développa une théorie relevant intégralement de l'égalitarisme racial. Pour Edward Saïd, c'est l'expédition de Bonaparte en Egypte entre 1798 et 1801 qui marque « le passage du différentialisme au racisme ». Saïd avance ainsi que l'orientalisme du 19^{ème} siècle « procède à la sécularisation d'un ensemble de structures héritées des théories chrétiennes surnaturelles et à leur transformation dans les discours naturalisés, laïcisés et modernisés dans des disciplines telles que la philologie ». Cf. Saïd, Edward. *Orientalism*, Vintage Books Random House, New-York, 1994 [1978] ; p. 122.

⁵⁹³ Clavères, Marie-Hélène. « L'enseignement de l'arabe au lycée de Marseille au XIXe siècle » in *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 28, 2002.

Ayant pour projet principal de démontrer scientifiquement que l’homme a été « créé par Dieu » et « sorti des mains du créateur œuvre parfaite, adulte de corps et d’esprit »⁵⁹⁴, sa *philosophie ethnographique* ne se soumet ainsi pas aux normes logiques de l’histoire naturelle telles qu’elles sont en train de s’affirmer avec l’institutionnalisation de l’ethnologie en 1839. Salles affirme par exemple que « le caractère des peuples dépend de ses institutions politiques et religieuses d’abord, de ses mœurs ensuite »⁵⁹⁵, ce qui tend à monter son accord avec l’ancienne méthode historiographique précédant l’émergence du paradigme racialisé. Cependant, en donnant au concept de race un sens dont il est difficile de dire s’il appartient au registre de l’histoire civile ou à celui de l’histoire naturelle, Salles explique que « les influences de la race agissent principalement par les souvenirs des mœurs et des lois ; par les traditions d’honneur et de discipline »⁵⁹⁶. L’acceptation simultanée du principe de l’immatérialité de l’âme et de l’objet race au titre de concept valide du point de vue heuristique conduit notre auteur à une théorie hybride dont il est difficile de dire si elle contient le thème de l’égalitarisme racial⁵⁹⁷.

Il critique ainsi par endroits la suprématie blanche dans des récits historiques soulignant que la couleur de peau n’est pas une garantie de la supériorité d’une civilisation sur une autre.

[...] les maîtres étaient encore plus basanés que les élèves. Enfin quoi qu’il en coûte à notre amour propre et à notre épiderme, cette même race indoue paraît,

⁵⁹⁴ De Salles, Eusèbe. *Histoire générale des races humaines, ou philosophie ethnographique*, Paris, Duprat, 1849 ; p. 194-5

⁵⁹⁵ Cf. De Salles, ouvrage cité, 1849 ; p. 191.

⁵⁹⁶ Cf. De Salles, ouvrage cité, 1849 ; p. 191.

⁵⁹⁷ Ian Coller a par exemple récemment estimé que le discours de De Salles reposait sur des présupposés “nationalistes, exclusivistes and racistes” ainsi que sur une “intolérance raciale idiosyncratique”. Cf. Coller, Ian. *Arab France, Islam and the Making of Modern Europe, 1798-1831*, University of California Press, 2010. Voir aussi *Revue littéraire, historique et archéologique de Lyon*, 1860-1861 vol. 24 ; pp. 40-3 ; *Séances et travaux de l’Académie des sciences morales et politiques* : comptes rendus, 1845, tome 8, Alcan, pp. 541-559 ; De Salles, Eusèbes. *Nouvelles idées sur les pyramides*, Pomiés-Gardel, 1846. Voir aussi Belmont, Nicole. *Aux sources de l’ethnologie française, L’académie celtique*, Paris, Editions du CTHS, 1995 ; p. 20. Le philologue allemand Frédéric Schlegel produit ainsi une théorie linguistique adoptant le concept de race dans une perspective conduisant au développement d’une mystique nationaliste. Cf. *Sur la langue et la sagesse des Hindous*, 1805 in Causat, Adamski et Crépon (eds.), *La Langue source de la nation : messianismes séculiers en Europe centrale et orientale*, éditions Mardaga, 1996 ; p. 296. Voir aussi Blanckaert, Claude. « Un fil d’Ariane dans le labyrinthe des origines... Langues, races et classification ethnologique au XIXe siècle », *Revue d’Histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, pp. 137-171.

selon toutes les conjectures, avoir été l'institutrice des Scythes, nos aïeux. [Salles, 1849 : 194]

Salles réfute ce qui est sans doute la plus fameuse théorie polygéniste française publiée dans la première moitié du 19^{ème} siècle⁵⁹⁸ et qui fut construite à partir de l'axiome déjà employé par Cuvier qu'il existe dans la nature une « échelle des races ». Mais l'intention de Salles est moins de prouver l'égalité des aptitudes intellectuelles des individus humains à leur naissance et quelque soit leur race, que de prouver l'exactitude scientifique du dogme catholique. Le « dogme de l'unité de l'espèce humaine et du peuplement de la terre par une famille graduellement élargie »⁵⁹⁹ s'accommode ainsi sous la plume de Salles de la considération selon laquelle Cham, Sem et Japhet sont des figures permettant la taxonomie de l'espèce humaine⁶⁰⁰. Pour lui comme pour de nombreux auteurs de l'époque qui mêlent histoire naturelle et théologie, il y a ainsi une dégénération des descendants des tribus qui ont perdu la civilisation. S'il refuse d'établir une corrélation théorique entre l'étude physiologique des races humaines et l'histoire de la civilisation, c'est à notre sens, parce que cette dernière n'est pas à ses yeux, un objet naturel⁶⁰¹.

Selon nous, il y a en effet une ligne de partage entre la méthode théologique employée par Salles dans sa philosophie ethnographique et l'ethnologie laïque. Il entretient des opinions telles que celle selon laquelle les descendants de Seth possèdent une « supériorité » intrinsèque sur les peuples descendant des autres figures de la *Genèse* ou celle selon laquelle une « malédiction » pèse sur les descendants de Cham⁶⁰². Mais ces jugements ne sont pas appuyés par une démonstration physiologique tentant de rapporter l'infériorité des races à une explication postulant l'objectivité de la nature. Son égalitarisme racial n'est donc à notre sens qu'une étape argumentative servant à étayer la

⁵⁹⁸ Il s'agit de l'ouvrage d'Antoine Desmoulins, auteur d'une anatomie des systèmes nerveux. Cf. Desmoulins, Antoine. *Histoire naturelle des races humaines du nord est de l'Europe, de l'Asie boréale et orientale et de l'Afrique australe, d'après de recherches spéciales d'Antiquité, de physiologie, d'anatomie et de zoologie appliquée à la recherche des origines des anciens peuples, à la science étymologique, à la critique de l'histoire etc.*, Paris, 1826.

⁵⁹⁹ Cf. De Salles, ouvrage cité, 1849 ; p. 75

⁶⁰⁰ Cf. De Salles, ouvrage cité, 1849 ; p. 110

⁶⁰¹ Cf. De Salles, ouvrage cité, 1849 ; pp. 69-70

⁶⁰² Cf. De Salles, ouvrage cité, 1849 ; p. 67, n.1

véracité du dogme biblique face à ce qu'il considère être « l'armée formidable des arguments que nous avons à combattre »⁶⁰³. A notre sens, les théories relevant à l'époque authentiquement de l'égalitarisme racial se reconnaissent par l'identification des arguments racialistes et hiérarchiques qu'elles combattent. Mais en l'occurrence, le véritable ennemi discursif de Salles est la science hétérodoxe, et non pas les théories inégalitaires visant les aptitudes intellectuelles et morales naturellement imparties aux races humaines.

Le recours au registre des discours théologiques lui permet d'introduire des causes surnaturelles pouvant à tout moment faire survenir des motifs inégalitaires incontrôlables par des raisonnements se soumettant aux normes logiques de l'argumentation naturaliste. A cette époque, l'écart entre les normes discursives de la théologie et celles de l'histoire naturelle fait que des arguments relevant apparemment de l'égalitarisme racial peuvent être développés au sein de discours scientifiques relevant du racialisme hiérarchique le plus explicite. C'est par exemple le cas du discours de l'ancien directeur de la « mission Egyptienne à Paris »⁶⁰⁴, François Jomard. Ce dernier publie en 1845 un *Voyage au Darfour* dans lequel il décrit la différence entre blancs et noirs sur un mode essentialiste et absolument hiérarchique en suivant un système qu'il reprend de Cuvier. Citant le Dr Perron⁶⁰⁵, médecin illustrateur, directeur de l'*Ecole de médecine* du Caire, membre de la *Société asiatique* de Paris et de la *Société Egyptienne*, Jomard rapporte ainsi que « la généralité des populations nègres se rapproche, à certains égards, des espèces d'individus qui forment l'échelon le plus élevé des animaux proprement dits »⁶⁰⁶.

⁶⁰³ Cf. De Salles, ouvrage cité, 1849 ; p. 199

⁶⁰⁴ Cf. *Journal général de l'instruction publique*, vol. 17, 15 janvier 1848, n. 5 ; pp. 41-2. <http://egyptophile.blogspot.com/2015/12/une-mission-egyptienne-paris.html>

⁶⁰⁵ Perron publie plusieurs traductions de l'arabe et dans l'ouvrage de 1845, et semble inviter son lectorat à devenir transfuge. Cf. Tounsy, Cheyk Mohammed Ebn-omar el. *Voyage au Ouadây*, traduit de l'Arabe par Perron, Paris, 1851. Sur le travail de Perron, voir par exemple l'article intitulé « De l'expédition du Darfour, projetée par Mehemet-Ali et du sultan Abou-Madiane » contenu dans le numéro du 13 décembre 1843, de *L'illustration, journal Universel*, Dubochet, n. 146, vol 6 ; p. 233

⁶⁰⁶ Perron in Tounsy, Cheyk Mohammed Ebn-omar el. *Voyage au Soudan Oriental, le Darfour*, Traduit de l'Arabe par le Dr Perron. Préface de M. Jomard, Paris, Duprat, 1845 ; p. LXXIII.

Mais il tente aussitôt de circonstancier son propos eu égard au dogme et à la *Révélation*.

Je ne veux, par ces dernière paroles et par tout ce que je viens de dire, condamner comme entachées d'infériorité absolue les peuplades noires. Comme hommes, ils sont *égaux*, pour moi, à tous les autres être humains ; ils ont part d'*essence divine*, qui pénètre et anime tous les êtres : je veux seulement énoncer l'état arriéré des hommes noirs et des hommes de couleur et cela dans toutes les parties du monde. Je veux dire aussi qu'il est du devoir des races les plus avancées d'oublier les inimitiés anciennes et de chercher peu à peu, et par les voies de la douceur et de la charité, à faire profiter leurs frères des bienfaits de la civilisation, à les faire participer à leur vie morale et intellectuelle. [Jomard in Tounsy, 1845 : lxxvi-lxxvii]⁶⁰⁷

L'insuffisance théorique des théories voulant étayer l'égalitarisme racial par un discours dont le registre se soustrait aux normes de la scientificité est ici évidente. Non seulement les prescriptions « humanitaristes »⁶⁰⁸ de Jomard ne l'empêchent pas d'adhérer au racialisme hiérarchique, mais elles ont même besoin des argumentations naturalistes reconnaissant l'inégalité des aptitudes intellectuelles pour augmenter leur intensité dramatique. La différenciation du statut ontologique des individus descendant de la race européenne et des individus n'en descendant pas est ainsi une étape nécessaire dans la théorie de Jomard. Elle lui permet en effet de produire un discours qui s'apitoie sur le sort de certains membres de l'Empire colonial sans suggérer que la situation est remédiable. Jomard et de nombreux monogénistes du 19^{ème} siècle à sa suite vont ainsi pouvoir défendre la cause des races opprimées non en raison du traitement juridique inégalitaire que leur réservent les institutions coloniales, mais à la vue du simple fait que ces individus sont subsumés dans une classe taxinomique différente.

4- C) *Refuser la promesse d'une nouvelle connaissance de l'homme.*

⁶⁰⁷ Jomard in Tounsy, ouvrage cité, 1845. Italiques ajoutées

⁶⁰⁸ C'est ainsi que certains historiens des idées américaines des années 1930 appelaient les arguments anti-esclavagistes faisant plus appel aux sentiments qu'à la raison à l'époque des Lumières. Cf. Lokke, *France and the colonial question, a study of contemporary French opinion 1763-1801*, New York, Columbia U.P., 1932 ; Edward D. Seeber, *Anti-Slavery opinion in France during the second half of the eighteenth century*, Baltimore, John Hopkins U. P., 1937

A partir des années 1830, les monogénistes acceptent le principe ethnologique de la taxonomie raciale de l'espèce humaine au sein de discours « humanitaristes » considérant que l'infériorité des indigènes s'explique par la race au sein de laquelle la *nature* les a fait naître. Ils considèrent que c'est là la véritable situation sur laquelle il faut s'apitoyer et que c'est à cela qu'il faut remédier⁶⁰⁹. Voulant remédier à l'irréversible, ils permettent ainsi de détourner la focale politique de l'entorse aux normes de la civilité et de l'humanité faite par l'Empire aux populations colonisées. Les monogénistes permettent en effet aux colons de conserver un statut ontologique et juridique supérieur à partir d'une discrimination se basant sur les grandes divisions taxonomiques de l'*espèce* dont le critère est visible à l'œil nu. Le discours de Jomard prônant la civilisation des peuples sauvages se distingue ainsi d'un discours tel que celui de Poivre un siècle plus tôt dans la mesure où même si Jomard exprime son désir de voir l'égalisation du statut ontologique et juridique des races dans le futur, un obstacle physiologique s'oppose désormais à son sens à l'immédiateté de ce processus.

Couplé à l'idée *transformiste* selon laquelle les européens représentent l'« échelon » supérieur de l'évolution physiologique de l'espèce et que c'est en raison de leurs déterminations physiologiques qu'ils dominent le monde et se trouvent au sommet de la civilisation, l'humanitarisme de Jomard et de la plupart des savants abolitionnistes du 19^{ème} siècle demeure donc étranger à l'égalitarisme racial. Malgré l'opposition catégorique de Cuvier au transformisme lamarckien dans les trois premières décennies du 19^{ème} siècle, l'histoire naturelle de l'homme se convertit progressivement à cette théorie dans les années 1840⁶¹⁰ et les arguments relevant de l'égalitarisme racial vont désormais être confrontés à une difficulté supplémentaire.

⁶⁰⁹ Le chef de file de l'école monogéniste à la fin de la première moitié du 19^{ème} siècle est le savant anglais James Crowles Pritchard (1786-1848). Après des publications sur le système nerveux et l'hémiplégie, son œuvre ethnologique rencontre un grand succès. Il y associe une caractérisation physique des races au principe que la « faculté religieuse » est un caractère d'espèce. Ce principe lui permet d'assurer la cohérence politique de l'Empire britannique par la religion tout en créant des distinctions physiologiques entre les races humaines, ce qui jette le sous-bassement d'une justification quant à la distinction de leur statut ontologique et juridique. Cf. Pritchard, James Crowles. *Researches into the Physical History of Mankind*, 3rd ed. London, 1836.

⁶¹⁰ Le concept de race tel que l'emploie Cuvier présuppose en revanche que les différences de structure anatomique entre les races sont des faits permanents de l'histoire naturelle et ce jusqu'à l'extinction des

En effet, l'évolution de l'organe cérébral sous l'effet de la civilisation devient progressivement un fait indiscutable. Si ce principe transformiste permet virtuellement l'égalisation absolue, dans un futur lointain, des individus appartenant aux races colonisées, il induit aussi que leur inégalité *actuelle* sur le plan ontologique et juridique est irrémédiable immédiatement. L'égalité vis-à-vis des individus appartenant à la race européenne ou blanche est ainsi impossible avant plusieurs générations, c'est à dire avant la transformation physiologique de la race en vertu du principe lamarckien d'héritabilité des caractères acquis. Avant les années 1825, au cours desquelles les débats sur le transformisme font rage dans les cercles ésotériques de l'histoire naturelle française⁶¹¹, seul un savant propose, à notre connaissance, une théorie relevant strictement de l'égalitarisme racial. Il s'agit de l'acolyte du Dr Franz Joseph Gall en phrénologie, le physiologiste allemand Gaspard Spurzheim qui s'oppose à l'idée que la capacité du cerveau des races humaines a crû sous l'effet du développement civilisationnel au cours des temps historiques.

Comme celle de Tiedemann, la théorie du phrénologue produit un discours relevant de l'égalitarisme racial qui est intégralement recevable sur le registre des discours scientifiques. Il y a en effet chez lui comme chez Tiedemann et Jourdan une véritable tentative de définir le concept d'intelligence sur le registre de l'observation naturaliste⁶¹². Le point théorique précis qui permet à Spurzheim de résister aux inductions du racialisme hiérarchique est à notre sens contenu dans sa remarque selon laquelle « les facultés affectives et intellectuelles ont été et sont essentiellement les mêmes dans tous les temps et dans tous les lieux, quelque différentes qu'aient pu être leurs manifestations »⁶¹³. Refusant d'admettre comme un nombre croissant de ses contemporains évoluant dans les cercles ésotériques européens de l'histoire naturelle de l'homme qu'une transformation de l'organe cérébral ait pu avoir eu lieu corrélativement

racés ou des espèces. C'est le modèle saltationniste auquel nous avons fait référence plus haut. Cf. Corsi 1988, ouvrage cité, p. 101.

⁶¹¹ Cf. Grimoult, Cédric. *L'évolution biologique en France une révolution scientifique, politique et culturelle*, Droz, 2001 ; p. 54

⁶¹² Cf. *Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme*, 1820, p. 8.

⁶¹³ Spurzheim, Johann Gaspar. *Essai sur les principes élémentaires de l'éducation*, Paris, 1822 : 16

au développement de la civilisation, Spurzheim pose les bases d'une théorie permettant à l'égalitarisme racial d'être étayé par un système scientifique et philosophique cohérent.

Le système de Spurzheim est plus encombré de spéculations morales que le système de Tiedemann et donc moins enclin que ce dernier à reconnaître l'importance du *libre-arbitre*. Si Spurzheim accepte la notion de Providence et croit pour cette raison que les dispositions morales de l'homme ont été implantées par Dieu⁶¹⁴, il refuse néanmoins l'idée que la conformation anatomique propre aux différentes populations explique spécifiquement le comportement des individus. Nous avons vu qu'en 1836, Tiedemann prend le soin de distinguer les types morphologiques dont il reconnaît l'existence des catégories « ethniques » créées par l'histoire coloniale. Nous avons aussi vu que le traducteur français de Tiedemann reconnaît la puissance délibérative au titre de puissance naturellement impartie à tous les hommes au titre de caractère spécifique. Spurzheim arrive aux mêmes conclusions mais sans insister sur la notion de libre arbitre.

Il considère que si l'unité spécifique d'un plan organique est vérifiée pour toutes les races de l'espèce le traitement des individus *doit* être égal quelque que soit la race. Attribuant à la Providence l'unicité spécifique du plan organique des individus « humains », ce n'est pas la puissance délibérative des sujets qui doit être respectée dans sa théorie égalitaire, mais l'intention du créateur. Quoiqu'il en soit de cette différence théorique qui semble opposer les systèmes de Tiedemann et celui de Gall, ils s'accordent à reconnaître que l'égalité des races dépend de la nature *et* du respect des normes de la civilité. Si l'égalitarisme racial de Tiedemann repose sur des bases matérialistes qui forment un aspect de sa doctrine comme nous avons vu que c'est le cas chez Volney, Helvétius et Descartes avant lui, celui de Spurzheim fait aussi explicitement référence à la philosophie d'Helvétius⁶¹⁵.

⁶¹⁴ Cf. J. B Demangeon, *Physiologie intellectuelle : ou, L'esprit de l'homme considéré dans ses causes physiques et morales, d'après la doctrine de Gall, de Spurzheim*, Paris, 1843, troisième édition, pp. 8, 158, 513

⁶¹⁵ Cf. Spurzheim, ouvrage cité, 822 ; p. 1

Spurzheim pose clairement les données du problème de l'égalitarisme racial tel qu'il se présente à ceux qui veulent le traiter sur un registre discursif strictement normé par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Considérant que l'emploi des termes race, variété ou espèce sont indifférents si l'on entend désigner des catégories taxonomiques renvoyant à des différences typologiques touchant l'organisation physiologique des individus subsumés par elles, il insiste sur l'unité du plan de la structure organique de l'espèce.

S'il y a des espèces d'hommes différentes, les principes de conduite à leur égard ne peuvent pas être les mêmes à l'égard de tous : ceux qui sont conformes à la nature de l'espèce européenne ne sont pas applicables aux autres espèces ; mais si la nature de tous les hommes est *essentiellement* la même, un but général d'éducation et un droit des gens universel doivent être convenablement établis. Dans la première supposition, par exemple, si les Nègres étaient d'une espèce inférieure à celle des Européens, leur esclavage pourrait être justifié par le droit de la nature ; car l'homme est maître des espèces inférieures ; mais dans le second cas, la traite des Nègres offre l'égoïsme le plus barbare, égoïsme qui ne peut être excusé ni par la morale naturelle de l'homme, ni par celle du christianisme. [Spurzheim, 1822 : 5]⁶¹⁶

La question est donc pour Spurzheim de démontrer l'identité d'*essence* entre les races humaines, concept métaphysique s'il en est, par l'intermédiaire d'une démonstration physiologique, c'est à dire employant la méthode des sciences physiques. Pour ce faire, Spurzheim doit se débarrasser du scrupule qui retient encore la majorité de ses contemporains dans les années 1820⁶¹⁷ lorsqu'il s'agit de présupposer l'objectivité de la nature en discourant au sujet du comportement humain sur le registre de la science de l'homme. Spurzheim remplace ainsi les arguments orthodoxes vis-à-vis de la Révélation qui stipulent que l'égalité ontologique entre les êtres humains est assurée par le principe

⁶¹⁶ Italiques dans le texte. Les termes dans lesquels sont ici posés le problème du rapport entre le droit et la science vis-à-vis de l'égalitarisme racial seront repris presque exactement par le juriste et membre haïtien de la société d'Anthropologie de Paris Anténor Firmin en 1885. « Il est évident que la supériorité de l'homme sur les autres créatures lui constitue seule un droit indiscutable de se les approprier et de s'en servir comme les éléments indispensables à son développement progressif. Si parmi les races humaines, l'une était reconnue supérieure aux autres, ce serait donc son droit de les asservir, en vertu d'une loi naturelle et logique, qui veut que les plus aptes dominant sur la terre. » Cf. Firmin, ouvrage cité, 1885 : p. 208

⁶¹⁷ Claude Blanckaert parle ainsi de la "prégnance du polygénisme" dans les cercles ésotériques français de l'histoire naturelle de l'homme après 1810 ; Cf. thèse cite, 1981 ; p. 306.

surnaturel de la participation de chaque homme à « l'essence divine »⁶¹⁸ par une démonstration produite sur le registre de l'anatomie comparée.

Mais en se soumettant à l'exigence de la démonstration scientifique qui n'accepte plus que l'on parle de la nature en faisant allusion à un projet quelconque, il se prive également des moyens de discourir objectivement au sujet des comportements humains. Le soubassement théorique de l'égalitarisme racial implique donc à notre sens la reconnaissance que les discours portant sur les normes comportementales échappent au registre discursif de la science. En suivant une ligne argumentative qui deviendra minoritaire parce qu'elle entrave le progrès de la méthode ethnologique qui se développe avec le renforcement des vellétés coloniales françaises en Afrique dans les années 1830, Spurzheim considère que la charge de la preuve incombe aux partisans de la théorie inégalitaire.

S'il était possible de montrer chez les Européens, une partie organisée dont les africains fussent privés, par exemple si une partie cérébrale existait chez les blancs et qu'elle manquât aux nègres, il serait certain que les blancs et les nègres ne sont pas de la même espèce. Mais tout ce que l'anatomie a fait connaître sur la structure des hommes des différents pays démontre qu'ils possèdent tous les mêmes parties essentielles et que toute la différence de leur organisation se borne à de pures modifications. [Spurzheim, 1822 : 15-6]

Comme Tiedemann, Spurzheim rejette la pluralité des facultés intellectuelles⁶¹⁹ et veut réduire les actes intellectifs à une conception simple pouvant être facilement appréhendée par une analyse physiologique émancipée de la métaphysique⁶²⁰. Prenant acte de l'existence des catégories coloniales intitulées « européen » et « nègre », Spurzheim les emploie donc sur le registre de l'histoire naturelle, car sa vellété d'inscrire l'âme dans le corps⁶²¹ n'implique ni l'essentialisation des races ni leur hiérarchisation. Entre les deux abolitions de l'esclavage de 1794 et de 1848, Spurzheim et Tiedemann

⁶¹⁸ Nous empruntons cette expression à Jomard in Tounsy, 1845 : lxxvi-lxxvii

⁶¹⁹ [1820 : 13-14]

⁶²⁰ « La possibilité d'exercer leurs facultés prouve également leur dépendance de l'organisation. Car il est inconcevable qu'un être immatériel puisse être exercé. 1820 : 84

⁶²¹ Les facultés ne sont pas toujours également actives ; elles se fatiguent, ont besoin de repos ; mais ce qui s'épuise doit être *corporel*. L'âme reste intacte quoique les yeux fatigués ne servent plus à voir. [Spurzheim, 1820 : 83]

règlent donc le nouveau problème de l'unité d'*essence* des individus appartenant à l'espèce humaine en employant la méthode anatomique. Appliqué à la physiologie de l'organe cérébral, ils réduisent la fonction intellectuelle à un objet pouvant être saisi simplement et se dégagent des argumentaires théologiques dont l'Abbé Grégoire est alors l'un des seuls à tirer des conclusions relevant exhaustivement de l'égalitarisme racial.

Mais à cette époque, l'intention d'associer les catégories coloniales à des réflexions théoriques incluant une composante physiologique est en voie de se répandre dans la mentalité scientifique européenne par l'intermédiaire de la création d'institutions spécialisées. La confusion que nous avons vue être commise par Tiedemann lorsqu'il désigne par l'adjectif « nègre » des tribus dont il démontre précisément qu'elles n'appartiennent pas au type craniologique « nègre » tel qu'il le définit précisément est en effet en passe de devenir routinière. L'acte scientifique consistant à saisir le comportement « humain » sur le registre de l'ethnologie consiste en effet à attribuer aux catégories coloniales des traits spécifiques qui en permettent le traitement inégal. Reposant sur le présupposé non démontré qu'il existe une corrélation entre les variations physiques désignées par les intitulés taxonomiques de l'histoire naturelle et la puissance physiologique de l'intelligence des races, l'ethnologie va étudier dans une même perspective théorique les produits de l'acte intellectif et les organes dont résultent ces produits.

C'est par ce biais que l'ethnologie va pouvoir adopter le postulat d'objectivité de la nature et positionner son discours sur le même registre que celui des sciences physiques. Le fait que Spurzheim et Tiedemann ont exprimé leur conviction qu'aucune différence anatomique profonde touchant à la structure des organes responsables de la fonction intellectuelle ne distingue les races humaines est en effet oblitéré par le nouveau programme de recherche étroitement associé aux milieux coloniaux auquel William Edwards donne une inscription institutionnelle à Paris en 1839. Avec la conquête de l'Algérie au cours des années 1830, la réalité coloniale change en France et les « ethnologistes » sont incités à percevoir les races colonisées au titre d'essences naturellement distinctes de la race européenne colonisatrice. L'idée bientôt sanctionnée

par les codes juridiques de l'indigénat n'est plus alors d'intégrer les populations colonisées dans l'espace politique de la civilité mais de les en exclure. L'égalité, cette norme comportementale qu'Helvétius et Volney considéraient être un fait naturel ne pouvant passer du statut d'idéal politique à celui de réalité civique que par l'intermédiaire d'un gouvernement favorable à une telle actualisation, cette égalité est alors systématiquement niée par l'activation des anciennes taxonomies de l'histoire naturelle de l'homme au sein de la théorie ethnologique.

En devenant des objets scientifiques pour l'ethnologie, les races humaines deviennent des entités catégoriquement distinctes qui, parce qu'elles sont traitées au titre d'isolats théoriques, permettent à la norme universelle de l'humanité et de la civilité d'être circonscrites. C'est, à notre sens, ce postulat théorique qui donne naissance à la science des cultures et relativise la norme égalitaire. Le projet d'universalisation des valeurs de l'humanité et de la civilité à l'échelle planétaire qui était encore contenu dans certains discours de l'époque des lumières est alors abandonné au profit d'une focalisation politique sur les bénéfices que la race blanche ou européenne peut tirer collectivement des entreprises coloniales. Dans les années 1820, l'ancien concept de race nobiliaire dont la prégnance avait été minimisée à l'échelle nationale depuis l'époque révolutionnaire⁶²² est exhumé par les frères Thierry au sein de discours historiographiques qui servent le projet de rendre l'identité citoyenne française cohérente sur un registre indépendant de la théologie qui fondait traditionnellement l'autorité monarchique.

Le projet institutionnel de William Edwards donnera une acception non plus métropolitaine mais planétaire à ce concept⁶²³ en présupposant qu'une échelle globale des races existe dans la nature et que la race blanche ou européenne représentée par « le type

⁶²² L'époque révolutionnaire avait couronné les systèmes égalitaristes développés à l'encontre du racisme nobiliaire. L'abbé Sieyès, inventeur du terme « sociologie », avait alors, dans une fameuse tirade, enjoint les républicains à « renvoyer dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues des Conquérants, et d'avoir succédé à des droits de conquête ». Cf. Sieyès, Abbé. *Qu'est-ce que le Tiers-état*, Troisième édition, Paris, 1789 ; p. 17.

⁶²³ Le principe de cette extension est justifié par William Edwards en 1829. Cf. Edwards, William. *Des caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire. Lettre à Mr. Amédée Thierry, auteur de l'histoire des Gaulois*, Paris, 1829

grec » se trouve au sommet de cette hiérarchie naturelle. Travaillée par des auteurs qui acceptent ce présupposé sans en questionner le fondement anatomique mais en lui donnant progressivement le statut d'axiome, le programme heuristique de l'ethnologie se développe alors avec l'intention d'expliquer l'inégalité du rapport de force matérielle entre les peuples colonisés et les peuples colonisateurs par l'intermédiaire de la méthode physiologique. Un auteur tel que Victor Courtet de l'Isle, Vice-secrétaire de la *Société Ethnologique de Paris* en 1847 formule par exemple une théorie dans laquelle la notion d'instinct est couplée à celle d'intelligence et de faculté comme dans la théorie de Cuvier⁶²⁴, sur laquelle il s'appuie explicitement⁶²⁵.

Ce qu'il nous importe ici de souligner est que Courtet identifie « la Nation » ou « l'état de la société »⁶²⁶ au titre d'objets épistémiques référentiels. Il entend s'appuyer sur les jugements théoriques formulés sur le registre de la physiologie pour justifier les distinctions juridiques de fait existant à l'époque entre les peuples colonisés et les citoyens métropolitains de l'Empire colonial français. Courtet emploie explicitement le concept de race sur le registre de la « science de l'homme » pour justifier la hiérarchisation entre le statut ontologique et juridique des individus appartenant aux peuples colonisés et à leurs descendants d'une part, et les individus appartenant aux colons métropolitains et à leurs descendants d'autre part.

On a toujours fait de la politique une question de gouvernement. Il est d'usage d'attribuer aux gouvernements, aux agents des gouvernements, ce qui doit être attribué à la nation ou à l'état de la société. Les maux les plus profonds comme les plus grands biens sont considérés comme l'œuvre d'un pouvoir qui n'est lui-même qu'un effet, une simple dérivation d'une cause naturelle que l'on n'étudie pas. [...] Ce sont donc les peuples, en thèse générale, qui sont responsables de ce qui se fait en leur sein. Ce sont eux que nous devons étudier avant d'analyser la théorie du gouvernement, qui n'est qu'une théorie secondaire, et, en étudiant les peuples, nous devons nécessairement chercher dans leur diversité physique la première cause de leur diversité morale. [Courtet, 1838 : 102-3]

⁶²⁴ Chez Cuvier, l'infériorité anatomique du « nègre » sous ce rapport est « prouvée » par une brève remarque touchant à « son crâne comprimé ». Cf. Cuvier, 1817 ; t. 1, p. 95

⁶²⁵ En se référant à Cuvier, mais aussi à Montesquieu et à Voltaire, Courtet affirme par exemple que « la médiocrité perpétuelle de l'esprit chez les nègres résulte de leur *conformation* seule ». Cf. 1838. 1^{ère} partie, Chapitre VII ; p. 95. Italiques ajoutées.

⁶²⁶ 1838 : 102

La théorie ethnologique de Courtet profite de l'absence de consensus entre les spécialistes de l'anatomie cérébrale de la première moitié du 19^{ème} siècle au sujet des modalités précises selon lesquelles les fonctions intellectuelles dépendent de la structure organique du cerveau. Le seul consensus en train de s'établir à l'époque est en réalité celui concernant le fait que les races humaines peuvent être placées sur une échelle hiérarchique qui associe les caractères physiques distinctifs de ces races et les produits « facultatifs » de l'intellect. Les auteurs dont les théories relèvent alors de l'égalitarisme racial sont ceux qui éprouvent le moins de difficulté à reconnaître que la science est pour le moment hors d'état de produire la preuve que les actions individuelles et collectives relèvent de déterminations physiologiques dont la cause se trouverait dans la structure anatomique des organes.

Or cette preuve jamais constituée est, du point de vue logique, la pierre de touche de la méthode ethnologique qui formule les jugements théoriques permettant au statut politique des individus de « race française »⁶²⁷ d'être distingué de celui des individus descendants des peuples colonisés.

L'Angleterre, la France, l'Espagne, méconnaissent-elles leurs enfants ? Ou si elles les trouvent un peu hâlés, un peu brunis, plus sensibles aux plaisirs et moins disposés au mouvement, leur voient-elles des traits différents ? Paraissent-ils à leurs yeux comme une race étrangère ou altérée ? Un colon anglais, français ou espagnol ne porte-t-il pas les caractères propres de la mère patrie ? [Edwards, 1841 : 12]

L'idéal libertaire, égalitaire, fraternel et universaliste de la révolution française est noyé par le fondateur de la *Société Ethnologique de Paris* en 1839 dans une théorie naturaliste portant sur l'espèce humaine et les différences doctrinaires entre le monogénisme et le polygénisme important peu à l'égard de l'égalitarisme racial. Considérant que les actions individuelles qui résultent de la délibération individuelle et

⁶²⁷ Edwards, William Frédéric. « Des caractères physiologiques des races humaines considérés dans leurs rapports avec l'histoire Lettre à Mr. Amédée Thierry, auteur de l'histoire des Gaulois » in Mémoires de la Société ethnologique, Tome premier, 1^{ère} partie, 1841 ; pp. 1-108

qui peuvent à ce titre être le juste fondement de sanctions pénales sont moins importantes que les caractères physiques dont l'individu hérite de ses ancêtres, l'ethnologie française se focalise ainsi sur la race au titre de nouvel objet heuristique. A l'époque où l'Empire colonial français est en voie de constitution, c'est à partir du fait que les « des peuples établis dans des climats différents peuvent conserver leur type pendant plusieurs siècle »⁶²⁸ qu'Edwards trouve le motif théorique à partir duquel les normes de la civilité vont pouvoir être enfreintes.

4- D) *Le creusement de l'écart discursif entre l'universalité de la norme égalitaire et les faits de la science de l'homme*

Dans l'ethnologie des années 1840, le registre de l'histoire naturelle de l'homme sert ainsi à créer une distinction de statut ontologique et juridique entre les individus appartenant aux races colonisés et aux races colonisatrices. Fidèle à un style argumentatif plus traditionnel que celui d'Edwards, Spurzheim procède au contraire à l'invalidation implicite du postulat fondateur de la science de l'homme et des races humaines selon lequel les découvertes scientifiques réalisées en suivant une méthode qui postule l'objectivité de la nature peuvent renseigner la politique. Spurzheim reformule ainsi l'idée présente dans les théories d'Helvétius, de Volney et de Tiedemann relevant de l'égalitarisme racial et selon laquelle l'introspection est un moment indispensable dans le développement d'une perspective savante portant sur les comportements humains. Il associe en effet les fonctions affectives aux fonctions intellectuelles⁶²⁹.

Les facultés intellectives sont inhérentes à l'homme aussi bien que l'intelligence et on peut prouver cette assertion d'une manière positive par les relations qui existent entre les manifestations affectives et le physique. On peut même avancer qu'il est plus facile de démontrer les relations qu'il y a entre le physique et les sentiments que celles du physique et de l'intelligence. Cette tâche est remplie par la partie physiologique de la phrénologie. [Spurzheim, 1820 : 12]

⁶²⁸ Edwards, 1841, art. cité, *ibid.*

⁶²⁹ Spurzheim, ouvrage cité, 1820 ; p.10).

Dans son *Essai sur la nature morale et intellectuelle de l'homme* paru en 1820, Spurzheim assigne à la prise d'un parti philosophique au sujet de l'origine des facultés de l'homme un rôle déterminant sur l'organisation politique. Il inverse ainsi le rapport de causalité établi par Cuvier, Courtet, Edwards et plus généralement les partisans de la théorie inégalitaire selon lesquelles c'est une différence dans la conformation du cerveau entre les races humaines qui est la cause des divers systèmes politiques. En effet, Spurzheim estime au contraire que c'est l'opinion philosophique des différents peuples au sujet de l'origine des facultés intellectuelles qui explique le choix de certaines organisations politiques.

L'ancienne constitution des castes dans l'orient prouve bien qu'on a considéré la naissance comme un moyen de conserver les différents degrés de perfection chez les hommes. L'hérédité de la noblesse est fondée sur le même principe. La doctrine de la prédestination, si ancienne et si répandue sur la terre est conforme à l'opinion, selon laquelle tout est inné. [Spurzheim (1820 : 57)]

Ainsi, traitant de « l'influence du climat et de la manière de vivre » sur l'origine des facultés intellectuelles, notre auteur considère par exemple que ces éléments « se bornent à ce qu'ils donnent plus ou moins d'activité aux facultés fondamentales qui sont essentiellement les mêmes dans tous les hommes, dans ceux qui vivent au midi comme dans ceux qui habitent au nord. »⁶³⁰ Dans son *Essai sur les principes élémentaires de l'éducation* publié deux ans plus tard, Spurzheim analysera plus longuement la question de savoir si les qualités intellectuelles dont sont naturellement douées les diverses races ou espèces humaines sont essentiellement différentes car cette question intéressera en l'occurrence directement la thématique centrale de cet ouvrage. Il répondra alors par la négative à cette hypothèse qui resurgit dans divers endroits de son œuvre et à laquelle l'autre figure de proue de l'école phrénologique, Gall répondra au contraire par l'affirmative après quelques passages témoignant d'une certaine hésitation à ce sujet⁶³¹.

⁶³⁰ Spurzheim, 1820 ; p. 64-5

⁶³¹ « Il est vrai que, généralement, le Nègre est inférieur à l'Européen pour les facultés intellectuelles ; aussi, généralement parlant, les Nègres ont la tête plus petite, et une masse cérébrale moins considérable que les habitants de l'Europe. » Cf. Gall, J.F. Spurzheim, G. *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier, avec des observations sur la possibilité de reconnaître plusieurs dispositions intellectuelles et morales des hommes et des animaux, par la configuration de leur tête*, Paris, 1810, vol. 5 pp. 283, 285

Ainsi tout prouve que l'espèce humaine n'est qu'une ; que ses facultés primitives sont au fond les mêmes, et présentent seulement des modifications dans la quantité et la qualité. Une race d'hommes ou une nation peut avoir les facultés moins actives qu'une autre ; les Nègres, par exemple, moins que les Européens. Mais ces degrés d'activité ne détruisent pas les dispositions essentielles. C'est pourquoi quelques individus Nègres ont pu surpasser en musique, en mathématique et en philosophie, la majorité des Européens. [Spurzheim, 1822 : 17-8]

Soulignons que ce qui oppose le style philosophique de Spurzheim à celui des partisans de l'inégalité constitutive des races humaines sous le rapport de la puissance intellectuelle est le refus de considérer que l'étude anatomique des peuples ou des races peut renseigner la politique. C'est l'axiome sur lequel reposera la méthode ethnologique qui est ici battue en brèche par Spurzheim. Et, au grand damne de Victor Courtet de l'Isle, la même attaque que celle de Spurzheim portant sur ce ressort théorique de l'ethnologie qui assure alors l'utilité politique de cette institution pour les colons sera répétée par Benjamin Constant. Commentant un passage de Constant qui avait suggéré de laisser « aux physiologistes » le soin de « s'occuper des différences primitives que la perfectibilité, dont toute espèce est douée, surmonte tôt ou tard » mais de se garder d'« armer la politique de ce nouveau prétexte d'inégalité et d'oppression »⁶³², Courtet s'insurgera ainsi de l'impuissance dans laquelle Constant et certains auteurs de l'époque voudraient laisser la science de l'homme et des races humaines.

La science, dit-il, peut s'enrichir d'une nouvelle découverte, et la politique ne le peut pas. Qu'est-ce que la science ? Qu'est-ce que la politique ? Y—a-t-il une logique dont il ne faille pas user, un arbre du bien et du mal qui doit rester inaccessible à l'homme ? [Courtet, 1838 : 113]

Courtet agite ici les fantômes de la métaphysique que la science était alors progressivement en train de dissiper afin d'autoriser l'acte théorique justifiant les pratiques coloniales ségrégatives fondées sur le racialisme hiérarchique. En se positionnant résolument sur le registre des sciences qui formulent des jugements théoriques, l'ethnologie permet l'infraction aux normes de la civilité et de l'humanité qui

⁶³² Constant, Benjamin. *Mélanges de littérature et de politique*, Paris, 1829 ; p. 150.

auraient du s'appliquer lors de l'inclusion des territoires coloniaux dans l'espace politique français. Présupposant l'existence d'une échelle des races à la fois esthétique et anatomique, Courtet applique la méthode physiologique pour fonder une différence ontologique, c'est à dire d'*essence* entre les colons et les colonisés. Le concept de race sort alors de la phase méta-paradigmatique dans laquelle il se trouvait à l'époque de l'histoire naturelle de l'homme et entre dans sa phase pré-paradigmatique avec l'institutionnalisation de l'ethnologie en 1839.

Afin d'étayer l'idée que la nature a produit une hiérarchie ontologique et juridique entre « européens », « asiatiques », « indiens d'Amérique » et « nègres d'Afrique », Courtet postule ainsi un fait qui s'axiomatisera au moment de l'institution de l'ethnologie et de l'anthropologie mais que Tiedemann et Spurzheim avaient refusé d'admettre.

Nous reconnaissons, dans les caractères originels des peuples, les termes d'une série graduée correspondant aux divers degrés de perfection de leur organisation native. [...] inégalité physique, inégalité d'instincts, d'intelligence et de facultés. Cette double inégalité détermine le degré d'importance sociale réservée, dans le sein du genre humain, à chaque race [...]. En un mot nous pouvons affirmer, a priori, que là où les races inégales sont réunies, les distinctions sociales exprimeront leur rapport d'inégalité [...] [Courtet, 1838 : 371 & sq.]

Le projet heuristique de l'ethnologie est ici clairement tracé sous la plume de Courtet sur un mode qui n'a pas seulement pour but de formuler une théorie de l'évolution embrassant l'histoire naturelle et l'histoire civile au sein d'une même perspective. Il s'agit aussi pour la science de l'homme spécialisée dans l'étude des races humaines de justifier le traitement juridique inégal que la politique française réserve alors aux races non-européennes sur les territoires métropolitains et coloniaux. Vérifiant « par les faits » une théorie qui vient à son sens « enrichir d'une nouvelle découverte »⁶³³ la « science politique », notre « ethnologiste » pose ainsi les bases discursives d'une méthode qui va permettre de supprimer définitivement la norme de civilité au sein de l'Empire colonial.

⁶³³ Courtet, ouvrage cité, 1838 ; 113

1. Les européens ont partout et toujours obtenu la prééminence sur les races auxquelles ils se sont alliés. 2. Les asiatiques ont asservi les nègres [...]. 3. Les indiens d'Amérique ont maintenu en servitude les nègres. 4. Les nègres d'Afrique n'ont asservi aucune race étrangère. [...] Voilà les grandes divisions tracées. Placés à ce point de vue général, nous pouvons nous convaincre que la gradation signalée par les physiologistes dans l'organisation des races humaines coïncide non-seulement avec la gradation de puissance morale et de civilisation des peuples, mais encore avec l'inégalité relative de leurs conditions sociales. [Courtet, 1838 : 376]⁶³⁴

Dans la première moitié du 19^{ème} siècle, les deux spécialistes de l'anatomie cérébrale dont les théories relèvent de l'égalitarisme racial, Spurzheim et Tiedemann, avaient eu soin de mettre en exergue la faiblesse argumentative des discours scientifiques supposant l'existence de différences en ce qui concerne les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales dont sont naturellement douées les races humaines. Le scepticisme de Spurzheim est ainsi dirigé à l'encontre de Cuvier dont l'anatomie comparée reposait sur des taxonomies raciales épousant les catégories coloniales et à partir desquelles le naturaliste français tirait des inductions physiologiques tendant à affirmer l'inégal potentiel de l'organe cérébral. La critique de Spurzheim porte ainsi sur deux niveaux, d'abord celui de la taxonomie et ensuite celui du rapport métrique entre la taille du cerveau et l'intelligence.

On classe les hommes en variétés ou races d'après les analogies qu'ils présentent. Les recherches de ce genre n'ont jusqu'ici offert aucun résultat satisfaisant, quoiqu'elles méritent l'attention des naturalistes. Elles sont dirigées plutôt vers les qualités extérieures du corps, que vers les facultés affectives et intellectuelles, qui cependant doivent occuper la première place dans les considérations sur l'éducation. [Spurzheim, 1822 : 18].

⁶³⁴ La conclusion de l'ouvrage de Courtet est transcrite terme dans un périodique de l'époque trois ans avant sa publication. Cf. Institut historique de France (Paris) « De l'influence des races humaines sur la forme et le développement des sociétés » in *Journal de l'institut historique*, 1835, vol. 2, pp. 225-237.

En s’opposant aux axiomes que le grand naturaliste français de la première moitié du 19^{ème} siècle George Cuvier⁶³⁵ parvient nonobstant à établir, Spurzheim s’attaque aux présupposés de la science des races qu’est l’ethnologie. Bien que son discours établisse une discrimination hiérarchique entre les peuples sur la base de leurs accomplissements sur l’échelle de la civilisation et puisse pour cette raison à première vue être qualifié de raciste, cette qualification ne tient pas de notre point de vue qui est épistémologique. En effet, Spurzheim refuse explicitement de considérer la possibilité que le retard civilisationnel de certaines races humaines puisse être expliqué par des causes physiologiques. Les rares passages de *l’Essai sur les principes élémentaires de l’éducation* où Spurzheim fait allusion à l’infériorité de certains peuples « en intelligence » évoquent uniquement possibilité d’une influence de la chaleur du climat sur ce qu’il appelle les « lois des fonctions végétatives ».

Une température modérée est la plus favorable à l’action du système nerveux. Il est *possible* qu’un haut degré de chaleur excite quelques facultés affectives, et supprime l’activité des organes intellectuels ; et que, par cette raison, les peuples de la zone torride soient inférieurs aux Européens en intelligence. [Spurzheim (1822 : 66)]⁶³⁶

Dans ce passage, Spurzheim laisse en apparence le bénéfice du doute aux théoriciens voulant établir une connexion physiologique entre la nature et les phénomènes de la civilisation, mais il insiste tout de suite pour dire qu’« il faut toujours rappeler que la nature humaine ne change point essentiellement »⁶³⁷. Comme nous l’avons vu, le motif théorique de l’égalitarisme racial est discernable dans le fait que les « modifications » physiologiques qu’il évoque dans le passage ci-dessus ne sont pas transmissibles et ne font donc pas race. Il est ainsi important de reconnaître que lorsque Spurzheim emploie ici le terme « nègre », il ne fait référence qu’aux populations africaines et n’emploie pas la catégorie ethnologique à laquelle nous sommes aujourd’hui habitués par deux siècles d’histoire intellectuelle, littéraire, philosophique et scientifique.

⁶³⁵ Cuvier avait par exemple inféré l’existence de « *causes intrinsèques* qui paraissent arrêter les progrès de certaines races » Cf. Cuvier, George. *Le règne animal distribué d’après son organisation*, 1818, Tome 1 ; p. 94

⁶³⁶ italiques ajoutées

⁶³⁷ 1822 : 67

Spurzheim ne cède pas en effet à la tentation heuristique de la science de l'homme qui, à partir des années 1830, aura tendance à voir dans la race, c'est à dire dans la modification permanente de la structure physiologique de l'espèce humaine par voie d'hérédité, la clef interprétative de l'histoire civile.

[...] tout prouve que l'espèce humaine n'est qu'une ; que ses facultés primitives sont au fond les mêmes et présentent seulement des modifications dans la quantité et la qualité. Une race d'hommes ou une nation peut avoir les facultés moins actives qu'une autre ; les Nègres, par exemple, moins que les Européens. Mais ces degrés d'activité ne détruisent pas les dispositions *essentiels*. [Spurzheim, 1820 : 17-8]

La théorie de Spurzheim n'est pas influencée par le transformisme Lamarckien pour lequel la transformation physiologique de l'organe cérébral fait race par l'activité intellectuelle d'un individu qui la transmet à ses descendants par voie d'hérédité. A l'orée d'un siècle marqué par le succès de la théorie évolutionniste, Spurzheim ne croit pas que le progrès matériel des peuples appelés civilisés ait entraîné une amélioration physiologique de l'organe commandant les fonctions intellectuelles et, par là, une amélioration de la qualité de l'intellect. Comme nous l'avons souligné, il n'y a pas eu de transformation ou d'évolution des facultés intellectuelles et affectives au cours des périodes historiques pour Spurzheim. Mais l'erreur pouvant conduire plus rapidement à l'indistinction entre les théories scientifiques étayant le racialisme hiérarchique et les théories de Spurzheim et de Tiedemann étayant l'égalitarisme racial procède à notre sens d'une tendance consistant à envisager que l'intitulé « nègre » est employé par eux au titre de catégorie ethnologique.

Le libre arbitre étant chez Spurzheim et Tiedemann une donnée importante des réflexions physiologiques portant sur l'intellect ainsi que nous l'avons montré dans ce chapitre, ces auteurs ne saisissent pas les comportements individuels et collectifs sur le registre des discours scientifiques postulant l'objectivité de la nature. Pour eux la morale et la politique informent toujours le comportement *humain*, c'est à dire normé par la civilité et l'humanité. En refusant de faire le lien entre histoire naturelle et histoire civile par l'intermédiaire d'une théorie physiologique portant sur les spécificités intellectuelles

propres aux races humaines, ils emploient les catégories coloniales « nègre » et « européen » sur un mode descriptif et pas analytique. Ces catégories n'interviennent pas dans les théories de nos auteurs au titre d'objets naturels recelant l'explication cachée des phénomènes de la civilité dont une science pourrait expliquer le motif.

Le problème de l'égalitarisme racial dans les années que nous allons considérer au cours des chapitres suivants consiste précisément dans la tentative de prouver que la norme égalitaire s'applique à des objets dont l'anthropologie, science de l'homme et des races humaines présuppose l'inégale qualité tout en adoptant le postulat d'objectivité de la nature qui permet à cette discipline d'énoncer des jugements exclusivement théoriques. . Après l'institutionnalisation de l'ethnologie qui se déroule sous les hospices des milieux coloniaux⁶³⁸, il devient en effet très compliqué de réfuter la désignation générique de tous les individus subsumés par les grands labels taxonomiques à partir de laquelle sont tirées les inductions racistes. L'établissement de la science des races cautionne ainsi un ensemble de réflexes intellectuels et nous allons voir maintenant dans quelle mesure le principal protagoniste de l'égalitarisme racial dans les années 1840-1890, l'Haïtien Anténor Firmin, parvient à s'en extraire.

⁶³⁸ Un rapide survol des premières pages du *Bulletin de la Société ethnologique de Paris. (1841-1847)* suffit à se convaincre de l'étroitesse des rapports entre les activités de cette société scientifique et les milieux coloniaux. Voir aussi Alice L. Conklin, *In the Museum of Man: Race, Anthropology, and Empire in France, 1850–1950*, Cornell University Press, 2013; Emmanuelle Sibeud, “La fin du voyage. De la pratique coloniale à la pratique ethnographique 1878-1913”, dans *Les Politiques de l'anthropologie*, L'Harmattan, 2001 ; C. Blanckaert dir. Nélia Dias, *Le musée d'ethnographie du Trocadéro*, Paris, CNRS, 1991

Partie 3 *L'ÉGALITARISME MALGRÉ DES SCIENCES DE
L'HOMME INSTITUTIONNELLES*

**Chapitre 5 : La réfutation d'un présupposé servant
d'axiome scientifique.**

Après l'établissement institutionnel de l'ethnologie, il devient de plus en plus difficile aux savants français de mettre au jour les erreurs liées à l'adoption du postulat d'objectivité de la nature par les discours portant sur les comportements humains. En devenant paradigmatique au sein des sociétés ethnologique et anthropologique de Paris fondées respectivement en 1839 et 1859, le concept de race cristallise en effet plusieurs présupposés théoriques dont les acteurs du registre discursif de la science de l'homme ne parviendront plus à se défaire. Ce chapitre est consacré à l'étude des discours relevant de l'égalitarisme racial après l'institutionnalisation de la science des races humaines dans les années 1840 et avant l'institutionnalisation de la sociologie et de la psychologie dans les années 1880. Bien que les discours scientifiques étayant l'égalitarisme racial soient virtuellement inexistantes au cours de cette période, nous allons nous efforcer de sonder les arguments savants les plus favorables à l'égalisation du statut ontologique et juridique

de la classe des individus qui sont alors en passe d'obtenir le statut légal altéré d'*indigènes*⁶³⁹.

Le point de vue épistémologique que nous avons retenu dans cette enquête va nous permettre de suggérer que le caractère inextricable des problèmes rencontrés par les savants tenant de concilier le concept de race avec celui d'égalité tient à la nature des présupposés acceptés par l'ethnologie et l'anthropologie. Nous allons en effet constater qu'outre les motifs qui sont externes à l'histoire des sciences parce qu'ils tiennent à l'évolution des pratiques coloniales, la généralisation quasi-absolue du consensus autour de la théorie scientifique de l'inégalité des races dans les années 1850-1885 tient à divers aspects de la mentalité savante de l'époque. En particulier, c'est le rapport entre le caractère consensuel de cette théorie et le fait que les discours portant sur les comportements « humains » adoptent massivement le postulat d'objectivité de la nature qu'il va nous importer de montrer. Nous allons suggérer que le caractère *réaliste*⁶⁴⁰ donné aux taxonomies raciales, l'interprétation des théories lamarckienne et darwinienne tendant à justifier la suprématie blanche et l'importance donnée au concept d'inconscient sont trois éléments épistémologiques qui peuvent être rapportés à une évolution interne du registre des discours savants.

Nous allons ainsi mettre en exergue la connexion entre ces éléments épistémologiques et la métamorphose des jugements normatifs en jugements théoriques qui est caractéristique de cette période qui précède immédiatement l'institutionnalisation de la psychologie et de la sociologie en France. A travers des textes d'auteurs principalement français, nous allons montrer que les éléments épistémologiques mentionnés ci-dessus représentent des obstacles théoriques qui s'opposent à la formulation de l'égalitarisme racial et que leurs auteurs refusent de considérer, à l'instar

⁶³⁹ En 1844, un décret ministériel autorise la création des *Bureaux arabes* dans l'Algérie conquise par la France. Leur but est de renseigner et de définir la politique indigène. En 1881, une loi est promulguée qui crée ce qui sera appelé le *Code de l'indigénat*. Collot, Claude. *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Éditions du CNRS, 1987.

⁶⁴⁰ Nous employons ici l'acception logique de ce terme.

de leurs contemporains, que le concept naturaliste de race est la clef explicative des phénomènes relatifs à la science de notre espèce.

5- A) *Une nouvelle donne institutionnelle et coloniale.*

À partir des années 1840, les races humaines sont considérées comme de véritables objets heuristiques dans les discours institutionnels qui postulent l'objectivité de la nature pour formuler des jugements théoriques portant sur les comportements humains et situer ainsi leurs discours dans un domaine exclusivement objectif puisqu'ils reposent sur les mêmes bases que les sciences de la nature. « L'alliance nouvelle »⁶⁴¹ entre l'histoire et la physiologie annoncée par William Edwards dès 1829 nourrit par exemple directement le motif ségrégatif des politiques coloniales. En effet, alors qu'elle *cherche* « ce qui est » dans l'ordre des phénomènes naturels, la science des races secrète en filigrane une norme juridique qui sera bientôt matérialisée par le régime de l'indigénat⁶⁴². L'étude ethnologique « des caractères physiologiques des races humaines »⁶⁴³ sous les différents régimes politiques qui se succèdent entre 1840 et 1880 offre ainsi le moyen d'infléchir la *norme* égalitaire qui tend à s'établir en métropole pour les individus de race française. La méthode naturaliste employée dans les opérations de taxonomie ethnologique donne ainsi le crédit épistémologique suffisant pour légitimer la non application de cette norme politique et morale aux races colonisées.

⁶⁴¹ Edwards, ouvrage cité, 1829 ; p. 129

⁶⁴² Cf. Merle, Isabelle. « Retour sur le régime de l'indigénat. Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'Empire français » in *French Politics, culture and society*, (20), 2002 ; pp. 77-97. Voir aussi Mann, Gregory. "What was the *Indigénat*? The 'Empire of Law' in French West Africa" in *Journal of African History*, 50, 2009, pp. 331-353. Voir aussi Asiwaju, P. « Control through Coercion. A Study of the Indigénat Regime in French West African Administration, 1887-1947 », *Bulletin de l'IFAN*, 41 (1), 1979. Voir aussi Collot, C., *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Paris, Editions du CNRS, 1987. Voir aussi Pie, P. *Les politiques pénales en Afrique noire francophone : le cas du Gabon*, Bordeaux, Institut d'études politiques, Centre d'étude d'Afrique noire, 1989.

⁶⁴³ C'est le titre de l'ouvrage d'Edwards déjà cité et paru en 1829 : *Des caractères physiologiques des races humaines considérés dans leurs rapports avec l'histoire*, Paris, 1829

« L’alliance nouvelle » entrevue par Edwards sur le registre épistémologique est donc à notre sens une condition de possibilité des modalités choisies par Jules Ferry dans son dessein de « la colonisation nouvelle » à partir de la fin des années 1870⁶⁴⁴. Etant donné que le concept ethnologique de race offre une cohérence identitaire et une force politique aux individus de « race française »⁶⁴⁵, sa validité heuristique ne sera assidument contestée en France ni dans les cercles ésotériques de la *Société Ethnologique de Paris*, ni dans ceux de la *Société d’Anthropologie de Paris*, fondée sur le programme heuristique d’Edwards en 1859⁶⁴⁶. Les inductions inégalitaires reposant ultimement sur un présupposé d’inspiration coloniale acquièrent en effet une cohérence institutionnelle après que leur véracité a été progressivement renforcée sur le registre des discours savants pendant près d’un siècle par l’histoire naturelle de l’homme. En devenant un objet théorique travaillé au sein d’institutions spécialement destinées à son étude, le concept de race acquiert une force paradigmatique à même de faire systématiquement dévier la logique des raisonnements scientifiques et de sanctionner une erreur qui est sans doute la plus grande jamais sanctionnée avec persistance sur ce registre discursif depuis la révolution scientifique du 17^{ème} siècle.

Justifiant l’altération du statut juridique des peuples exploités par les colons, l’idée qu’il existe dans la nature une « échelle des races » sous le rapport esthétique et sous celui de la puissance intellectuelle devient en effet un axiome ethnologique et anthropologique. Même si l’évaluation esthétique ne fait pas partie des prérogatives du discours scientifique postulant l’objectivité de la nature, elle influe implicitement sur l’évaluation de la puissance intellectuelle ainsi qu’en témoigne la fortune de l’angle facial de Camper⁶⁴⁷. Le préjugé esthétique et le préjugé visant les aptitudes intellectuelles

⁶⁴⁴ Deschamps, J. Besson, M. Reussner, A. Tramond J. Ladreit de Lacharrière, J. Hardy, G. *Les colonies et la vie française pendant huit siècles*, Paris, 1931 ; pp. 193-6. Voir aussi Belmessousp, Saliha. *Assimilation and Empire: Uniformity in French and British Colonies, 1541-1954*, Oxford University Press, 2003 ; p. 128

⁶⁴⁵ Dans les documents officiels relatifs à l’assimilation de l’Algérie au territoire français de métropole, l’expression français de souche est plus souvent employée que celle de « race française » qui est le concept scientifique auquel renvoie le terme juridique « français de souche ». Cf. Belmessousp, ouvrage cité, 2003, *ibid.*

⁶⁴⁶ Nous avons vu dans l’introduction que Paul Broca, le fondateur de la *SAP*, s’appuie explicitement sur la « notion complète de race » qu’il reconnaît avoir été formulée pour la première fois par William Edwards.

⁶⁴⁷ A la fin des années 1840, Prichard modernise la méthode de Camper en inventant l’adjectif « procrathous » qui donnera le terme « prognathe » en français. Cf. « Ethnology or the science of races » in

natives se renforcent mutuellement afin d’altérer le statut ontologique des individus appartenant aux races non-blanches ainsi que cela est tangible dans les théories linguistiques de cette époque. Dans les années 1850, le chef de file britannique de l’école monogéniste européenne James Crowles Pritchard formule par exemple une théorie unitaire visant l’espèce humaine dans laquelle les différences linguistiques⁶⁴⁸ et physiques⁶⁴⁹ entre les races sont suffisamment marquées pour que la science soit autorisée à considérer qu’une hiérarchie naturelle existe entre elles⁶⁵⁰.

Aux antipodes de l’approche égalitariste qui prévalait encore dans la science de l’homme d’Helvétius un siècle plus tôt et au sein de laquelle le sens intime du savant était convoqué dans l’évaluation, Prichard identifie *objectivement* les différences distinguant les races d’*homo sapiens*⁶⁵¹ et permet leur essentialisation. Bien que son approche physicaliste ne fasse pas référence à la notion métaphysique d’essence, sa perspective ethnologique implique d’une part une distanciation entre le savant et l’être observé et permet d’autre part la reconnaissance chez les hommes d’*essences* diverses à la manière dont le botaniste pourrait parler des essences d’arbres. Ici, l’expression « français de souche » dont nous avons vu qu’elle était alors employée dans le contexte colonial français fait par exemple bien écho à la métaphore arboricole et les termes « branche » et « rameau » sont en effet synonymes de celui de « race » dans l’ethnologie de la seconde moitié du 19^{ème} siècle⁶⁵².

Eclectic Magazine of Foreign Literature, science and art, New-York, 1849, Volume 16; p. 59. Voir aussi les ouvrages suivants, tous de notre auteur : Prichard, James Crowles. *Researches into the Physical History of Mankind*, London, 1836 ; *The natural history of man ; comprising inquiries into the Modifying influences of physical and Moral Agencies on the different tribes of the human family*, London, 1843

⁶⁴⁸ Prichard, James Crowles. *The Eastern Origin of the Celtic nations proved by a comparison of their dialects with Sanskrit, Greek, Latin and Teutonic languages: forming a supplement to researches into the physical history of mankind*, Houlston and Wright, 1857.

⁶⁴⁹ Prichard, James Crowles. *Researches into the physical history of Mankind*, London, 1836-1847 (5 vols.)

⁶⁵⁰ Cf. Blanckaert, article cité, “Un fil d’Ariane...” 2007 ; pp. 143-144

⁶⁵¹ Cf. Stocking, George Jr. « From chronology to ethnology » in Augstein, Hannah Franziska. *James Crowles Prichard’s anthropology. Remaking the Science of Man in Early Nineteenth-century*, Rodopi, 1999, pp. 57-128. Voir aussi Hublin, Jacques. *Aux origines d’*homo sapiens**, Presses Universitaires de France, 1991 ; p. 17

⁶⁵² Pour un des nombreux exemples de cette synonymie, voir Labarthe, Charles. « Essai sur la classification bibliographique des ouvrages relatifs à l’ethnographie » in *Actes de la Société d’ethnographie américaine et orientale*, Première série, tome 3, 1862 ; pp. 14-18

L'important est à notre sens de souligner que Pritchard recommande au *chercheur* de se mettre en position d'extériorité absolue vis-à-vis des objets qu'il observe. A l'inverse de la science de l'homme d'Helvétius ou de Gérando dont les présupposés philosophiques s'inspirent de l'épistémè des *humanitas*⁶⁵³ au sein de laquelle l'observateur et l'observé sont indissociables ; Prichard suggère d' « imaginer pour un instant qu'un observateur d'une autre planète visite notre globe »⁶⁵⁴. Notons que Prichard transforme ici l'hypothèse déjà développée par Volney dans *Ruines*⁶⁵⁵ qui imaginait pouvoir s'élever dans une position d'observation au-dessus de la terre afin de l'observer d'en haut. Mais, alors que l'observation des « lois du ciel et de la terre » et des « lois du cœur humain »⁶⁵⁶ donnait lieu chez Volney à l'égalitarisme racial, la distanciation ethnographique opérée par Prichard « compare » objectivement « les races humaines en ce qui concerne leurs attributions mentales »⁶⁵⁷.

Par l'intermédiaire de l'adoption du postulat d'objectivité de la nature, un nouveau système de connaissance organisé à partir du concept de race et étayé par les recherches linguistiques et anatomiques se met en place. Ce système qui résulte du « télescopage de l'histoire des hommes et de l'histoire naturelle »⁶⁵⁸ permet la formulation de jugements théoriques permettant aux européens de justifier le contournement de la norme juridique égalitaire dans leur traitement des indigènes. Dans ce processus épistémologique qui caractérise l'époque où l'ethnologie, l'anthropologie, la sociologie et la psychologie deviennent des disciplines institutionnelles, le concept de race sert à la fois au renforcement des identités nationales particulières des différents

⁶⁵³ Rappelons qu'au 17ème siècle, Pierre de la Ramée et Christophe de Savigny proposent un tableau encyclopédique distinct de celui que produira Francis Bacon et dans lequel la psychologie désigne l'étude des plantes. Bacon critiquera "amèrement" Ramus. Cf. Waddington, Charles-Pendrell. *Ramus (Pierre de la Ramée) : sa vie, ses écrits et ses opinions*, Paris, 1855 ; p. 378. Voir aussi Mengal Paul, « La constitution de la psychologie comme domaine du savoir aux XVIème et XVIIème siècles », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2000/1 no 2, p. 5-27. Voir également Savigny, Christofle de. *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux, contenant... par singulière méthode de doctrine une générale et sommaire partition des dicts arts amassez et réduits en ordre pour le soulagement et profit de la jeunesse*, Paris, 1587 ; 3ème feuille imprimée

⁶⁵⁴ Prichard, James Crowles. *The natural History of man, or Inquiries into the modifying influence of physical and moral agencies on the different tribes of the human family*, London, 1855, 2 vol.; vol. 2 ; p. 657.

⁶⁵⁵ Volney, ouvrage cité, 1791 ; p. 25

⁶⁵⁶ Volney, ouvrage cité, 1791 ; p. 22

⁶⁵⁷ Prichard, ouvrage cité, 1855, vol. 2 ; p. 658

⁶⁵⁸ Cf. Blanckaert, art. cité, 2007 ; 141

peuples colonisateurs de l'Europe de l'ouest, et au renforcement de l'identité blanche globale lorsqu'elle est opposée à celle des races non-européennes.

Malgré ses sous-ensembles constitués par exemple par les races Celte, Gauloise, Scythe ou Aryenne, la race européenne ou blanche constitue un objet épistémologique suffisamment cohérent aux yeux des ethnologues pour justifier que les individus appartenant à cette ascendance soient placés au sommet de la hiérarchie sociétale dans les colonies. Ce système permet aux idées égalitaires de fonctionner en métropole à partir du présupposé de l'identité de race qui s'affirme après la révocation des privilèges nobiliaires suite à la Révolution française. En revanche, le présupposé racialement altère le statut ontologique des populations colonisées et donne un avantage juridique global aux européens « de souche ». Aussi la critique la plus cohérente du racisme scientifique ne vint-elle pas à cette époque d'individus tirant un avantage matériel de la théorie ethnologique mais d'individus pour qui la notion de race et ses implications inégalitaires représentaient un obstacle à l'obtention du pouvoir politique.

5- B) *Les haïtiens de la génération d'Edmond Paul.*

Au début des années 1840, soit presque deux générations après l'indépendance d'Haïti, les intellectuels de ce pays réalisent que leur nation ne parviendra jamais à l'unité politique nécessaire à son développement civilisationnel s'ils n'arrivent pas à défaire leurs concitoyens du « préjugé de couleur »⁶⁵⁹. Haïti, première « République noire », devient indépendante en 1805 et inscrit dans son premier texte constitutionnel qu'« aucun *Blanc*, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire à titre de maître ou de

⁶⁵⁹ Ainsi que le souligne Yves Chemla, c'est à partir de la présidence de Jean-Pierre Boyer entre 1818 et 1843, que « le désastre commence, notamment par l'irruption de la 'question de couleur' dans le champ politique ». Cf. Chemla, Yves. "Louis-Joseph Janvier, écrivain national" non publié, non paginé. Italiques ajoutées. Nous remercions Yves Chemla de nous avoir communiqué cet article. Leslie Péan rappelle elle aussi que « le préjugé de couleur et préjugé de localité, [sont de] véritables cancers laissés dans notre organisme social par la société coloniale de Saint-Domingue » Cf. Péan 2010 : 131. Pompilius Pradel note également la chose suivante : « La vérité, c'est que la question de couleur est à l'usage de tous ceux qui désirent perpétuer la nuit qui règne dans le *cerveau populaire* en Haïti pour en tirer des avantages personnels. » Pradel, Pompilius. *Anténor Firmin par lui-même, le champion de la négritude et de la démocratie haïtienne*. Edition Pégasus, 1988 ; p. 103.

propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété »⁶⁶⁰. Mais dès après l'indépendance, la diversité des teintes épidermiques entre les Haïtiens des zones rurales de l'intérieur de l'île, plus foncés de peau, et ceux des régions portuaires et urbaines, de peau plus claire, entraîne ces derniers à réclamer des privilèges liés à leur ascendance européenne. Dans les années 1820, il semble que les luttes de pouvoir entre les hommes politiques aient conduit ces derniers à user du préjugé de couleur à des fins électorales. Quelques années plus tard, l'économiste haïtien Edmond Paul avait par exemple « cerné la question de couleur en Haïti dans toute sa complexité »⁶⁶¹ et déduit que l'unité de politique de l'île dépendait du fait d'y apporter une réponse en démontrant l'égalité des races.

Les discours scientifiques ayant étayé l'égalitarisme racial de la manière la moins ambiguë dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle sont, à notre connaissance, d'origine haïtienne. En 1861, le *Journal des économistes* publie ainsi un compte rendu d'un ouvrage d'Edmond Paul portant sur l'éducation où sont explicitement mentionnés les principes égalitaires de l'ancien système épistémologique des *humanitas* qui, à l'époque de la *République des Lettres*, permettait encore aux savants de lutter contre le préjugé de race.

[...] l'économie *politique* bien entendue ne sacrifie aucun peuple à un autre et ne dit pas à l'un : Toi tu seras laboureur ; et à l'autre : toi tu ne seras que fabricant ; et à un autre : toi, tu vendras au laboureur. Les *maîtres de la science* n'ont jamais fait ces partages et condamné ainsi les races d'hommes à ne posséder qu'une partie de ce qui fait la force et la richesse d'une nation. M. Paul est un patriote sincère et éclairé ; c'est de plus un philosophe intelligent [...] [Presses Universitaires de France, 1863 : 359]⁶⁶²

Il y a ici une réfutation terme à terme des conclusions tirées d'après les principes ethnologiques tels ceux énoncés par Victor Courtet de l'Isle par exemple, dont la science

⁶⁶⁰ « Les élites mulâtristes [...] maintiennent l'article XII de la Constitution de 1805 (devenu l'article 39 dans la Constitution de 1816) » [Péan, 2010 : 58] italiques ajoutées

⁶⁶¹ Péan, op. cit. p. 132 ; italiques ajoutées

⁶⁶² L'auteur du compte rendu de l'ouvrage de Paul intitulé *L'éducation professionnelle du peuple ou la protection due aux industries naissantes* n'est pas connu de nous hormis par ses initiales. P. B. Cf. *Journal des économistes : revue de la science économique et de la statistique*, Presses universitaires de France, Paris, 1863 ; p. 359. [italiques ajoutées]

de l'homme avait pour projet de rompre avec l'usage selon lequel « la politique est une question de gouvernement »⁶⁶³. Cependant, l'auteur du passage ci-dessous se réfère sans aucun doute à d'autres « maîtres » et à une autre « science » que l'ethnologie de Courtet qui propose d'attribuer à chaque individu la fonction sociétale dont il est capable en vertu de sa race. Courtet résout en effet les questions politiques liées à l'incorporation des colonies dans le droit civil français par le biais de la méthode ethnologique et, étant donné l'engouement de la mentalité savante de l'époque pour l'ethnologie, il va être fort difficile aux haïtiens partisans de l'égalitarisme racial d'étayer ce concept sur le registre discursif de la science.

L'adoption du postulat d'objectivité de la nature est décisive dans l'ethnologie de Courtet parce qu'elle permet d'introduire des concepts jusqu'alors réservés à l'histoire naturelle des animaux. Partant du principe que « l'inégalité physique et corrélative d'*instinct* » est un fait naturel, Courtet conclut que « cette double inégalité détermine le degré d'importance sociale réservée dans le sein du genre humain, à chaque race »⁶⁶⁴. Exprimant le vœu selon lequel « la science politique deviendra une science positive »⁶⁶⁵, Courtet place ainsi le concept de race au centre du dispositif théorique de la *physiologie sociale*, modèle théorique qui avait été imaginé par son maître Henri de Saint Simon⁶⁶⁶. Ici, la civilisation et l'ordre colonial apparaissent comme le simple produit de l'inégalité des races sous le rapport des aptitudes intellectuelles qui leur sont *naturellement* attribuées. L'ethnologie doit donc apporter la solution naturaliste au problème politique de la relation entre les peuples et l'adoption du postulat d'objectivité de la nature est un des prérequis logiques de la nouvelle discipline scientifique qui jouit pour la première fois d'une institution propre en 1839.

Opposé à cette méthode, l'économiste Edmond Paul estime que des valeurs morales posées *apriori*, telles que le mérite, ont une fonction principielle dans les distinctions sociétales qui reposent sur un ordre conceptuel s'enracinant dans la tradition

⁶⁶³ Courtet, ouvrage cité, 1838 ; p. 102

⁶⁶⁴ Cf. Courtet, ouvrage cité, 1838 ; p. 372-3. Italiques ajoutées

⁶⁶⁵ Cf. Courtet, ouvrage cité, 1838 ; page de titre

⁶⁶⁶ Cf. Gurvitch, Georges. *Claude Henri de St Simon, La physiologie sociale*, P.U.F, 1965

épistémologique et politique des *humanitas*. La méthode de Paul est conforme à l'égalitarisme des théories traditionnelles bien que celles-ci n'aient été mises en pratique qu'à de rares moments dans l'histoire de la civilisation⁶⁶⁷. Son économie politique est ainsi conforme à la conception normative de la science de l'homme que nous avons vu être encore entretenue en France avant et après l'époque révolutionnaire par des auteurs tels qu'Helvétius, Volney, Poivre ou Nemours. Elle s'appuie sur un ensemble de valeurs que la physiologie sociale de Courtet entend faire disparaître en rasant l'édifice épistémologique établi à partir de la définition naturaliste et égalitaire de l'homme par Aristote au titre d'animal politique.

Nous avons vu que ce substrat avait été réactivé par les représentants de l'égalitarisme racial des années 1750-1830 par l'intermédiaire d'un matérialisme épicurien insistant sur la liberté de l'acte délibératif. Depuis la Renaissance, il fournissait en effet traditionnellement le fondement épistémologique de l'égalitarisme au sein des cercles ésotériques de savants⁶⁶⁸ favorables à l'application du droit naturel dans les ensembles politiques ayant cultivé les *humanitas*⁶⁶⁹. En donnant une direction hiérarchique descendante au rapport entre sciences naturelles et science politique, la physiologie sociale de Courtet tente à notre sens de justifier l'abrogation définitive du système cognitif qui étayait encore majoritairement l'idée que « la raison est de tous les climats » jusqu'à la Révolution française. En 1843, le logicien et philosophe politique anglais John Stuart Mill s'appuie ainsi sur la pensée d'Aristote afin d'interroger les théories ethnologiques comme celle de William Edwards qui altèrent le statut ontologique de certaines races.

⁶⁶⁷ Au tout début du 20^{ème} siècle, Célestin Bouglé soulignera que les idées égalitaires n'ont été actualisées qu'à de brefs moments de l'histoire tels la fin de l'Empire romain et la Révolution française. Cf. Bouglé, Célestin. *Les idées égalitaires, étude sociologique*, Paris, 1908 ; pp. 48, 60

⁶⁶⁸ Cf. Céard, Jean. *La Nature et ses prodiges. L'insolite au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1977, "Travaux d'Humanisme et de Renaissance." Rééd. : Genève, Droz, 1996. Voir aussi Pintard, René. *Le Libertinage érudit dans la première moitié du 17^{ème} siècle*, Geneva : Boivin, 1983. Voir également Ehrard, Jean. *L'idée de nature en France dans la première moitié du 18^{ème} siècle*, [1963] Albin Michel, 2014

⁶⁶⁹ Donald Kelley souligne par exemple que « Le droit civil fournissait le motif et même le modèle de nombreux schémas encyclopédiques [...] En d'autres termes, ce ne fut pas seulement Platon et Aristote, pas seulement Descartes et ses contemporains qui encouragèrent la construction du système philosophique des temps modernes ». Cf. Kelley, Donald R. "Louis Le Caron Philosophe", in *Philosophy and Humanism*, Edward P. Mahoney (ed.) Leiden, E. J. Brill, 1976, pp. 30-49 ; pp. 31-2

5- C) *John Stuart Mill : contrer les conclusions ethnologiques par le biais de la logique.*

Formulé contre les naturalistes de son temps et en particulier contre la science de Cuvier, le *Système de logique*⁶⁷⁰ de Mill a pour objectif de redonner à la logique l'autorité que l'histoire naturelle et l'empirisme lui ont confisquée depuis l'époque de Bacon⁶⁷¹. Estimant que « ce qui a été fait pour les progrès de la logique » depuis que l'abandon de la théorie aristotélicienne des essences⁶⁷² « n'est pas l'œuvre des logiciens de profession mais des inventeurs dans les autres sciences »⁶⁷³, Mill détruit les fondements de l'*ethnologie* d'Edwards et considère que l'on a poussé trop loin l'intérêt scientifique pour « la diversité du caractère dans les races »⁶⁷⁴. Refusant la nouvelle science ethnologique qui propose l'alliance entre l'histoire civile et l'histoire naturelle au sein d'une même perspective théorique, Mill s'appuie sur la logique d'Aristote qui représente l'épistémè traditionnelle selon notre analyse.

Mill part ainsi par exemple du postulat de l'ancienne logique que ce qui doit être étudié afin d'établir la véracité d'une proposition, c'est la relation des deux *phénomènes* qui sont désignés par le sujet et le prédicat et non la relation entre les deux *idées* auxquelles renvoient les termes choisis par la science en question. Il propose ainsi de redonner à l'analyse logique des implications du langage choisi dans les différentes

⁶⁷⁰ Mill, John Stuart. *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique*. Traduit par Louis Peisse, Paris, [1849] 1866, t. 1. Sauf indication contraire, toutes les citations de Mill figurant dans ce chapitre sont tirées des pages 130 à 148 de cet ouvrage.

⁶⁷¹ Sur l'apport de Bacon par rapport à l'humanisme du système épistémologique précédant l'âge des grandes découvertes, cf. Wintroub, Michael. « The Translations of a Humanist Ship Captain: Jean Parmentier's 1529 Voyage to Sumatra » in *Renaissance Quarterly*, Vol. 68, No. 1 (Spring 2015), pp. 98-132

⁶⁷² Mill désigne ici particulièrement Francis Bacon, auteur du *Novum organum* qui entend la rénovation des règles de l'induction et son application aux matières politiques. « L'opinion vulgaire que les bonnes méthodes d'investigation dans les matières politiques sont celles de l'induction baconienne, que le vrai guide en ces questions n'est pas le raisonnement mais l'expérience spéciale, sera un jour cité comme un des signes les moins équivoques de l'abaissement des facultés spéculatives de l'époque où elle a été accréditée ». Cf. Mill, 1866 : 508. Traduite en français d'après la sixième édition anglaise du système de logique.

⁶⁷³ Mill, 1866 : 98

⁶⁷⁴ Cf. Mill, John Stuart. "Michelet's History of France" in *The Collected Works of John Stuart Mill, Volume XX - Essays on French History and Historians* [1826] Liberty Fund, Inc. ; pp. 217-256

disciplines scientifiques le pouvoir de rattacher le discours savant aux phénomènes dont il parle, plutôt que de rester clos sur les présupposés de la discipline en question. Cette posture théorique permet à Mill de remettre en question les axiomes de la science ethnologique et d'interroger la valeur logique des taxonomies de l'espèce humaine fondées sur le concept pluriel de race. C'est de cette manière qu'il est l'un des très rares philosophes de son temps à proposer une critique des présupposés racialistes qui le conduit à adopter une position très proche de l'égalitarisme racial.

Mill regrette par exemple que « des hommes de fort grand talent et très instruits »⁶⁷⁵ aient remplacé les *phénomènes* impliqués dans l'ancienne logique, qui étudie la relation entre sujet et prédicat, par des *idées* désignées au moyen de termes spécifiques. Mill est sceptique vis-à-vis du « principe de la preuve et des méthodes de recherches » qui, par l'intermédiaire d'un vocabulaire désignant des idées et non des phénomènes, constitue la base opérationnelle des sciences de l'homme ayant rejeté la méthode introspective à partir des années 1840. Il peut ainsi conclure que les différences physiques permettant de distinguer les populations humaines entre elles sont *accidentelles* et ne peuvent donc pas faire l'objet d'investigations scientifiques.

Mill écrit à une époque marquée par les progrès de la doctrine polygéniste au sein des cercles ésotériques de l'ethnologie institutionnelle où la science des races est désormais élaborée dans les grandes capitales européennes et souligne par exemple que « les logiciens aristotéliens employaient les termes genre et espèce dans un sens plus restreint » que les ethnologues. A notre sens, il marque ainsi sa préférence pour les philosophes fidèles à l'ancien système épistémologique qui, avant que l'histoire naturelle ne remplace l'étude des lettres au titre de centre de gravité des institutions scientifiques⁶⁷⁶, n'avaient pas cédé aux perspectives heuristiques de la nouvelle méthode physiologique des sciences de l'homme que nous avons analysée dans les chapitres précédents.

⁶⁷⁵ Mill 1866 : 97

⁶⁷⁶ Cf. Roche, Daniel. « Natural History in the academies », in *Cultures of Natural History*, N. Jardine, J. A Secord and E. C. Spary, ed., Cambridge University Press, 1997, pp. 127-144

Il fallait dans leur théorie que le genre et l'espèce fussent de l'essence du sujet. Animal était de l'essence de l'homme, bipède ne l'était pas. Dans toute classification il y avait une dernière classe qu'ils considéraient comme la plus basse espèce, l'*infima species*. Homme par exemple était une espèce infime. Toutes les autres divisions dont la classe était susceptible, comme celle d'homme en hommes noirs, blancs, rouges, [...] n'étaient pas, selon eux, des espèces. [Mill, 1866 : 135]

Assignant l'origine de l'erreur logique qu'il veut dénoncer à une cause intellectuelle alors vieille de deux siècles, Mill interroge la validité épistémologique des catégories ethnologiques. Il indique à notre sens que le phénomène *race géographique* existant depuis le début de l'époque moderne dans les territoires coloniaux a conduit à l'idée de race qui, une fois translatée sur le registre de la science, permet de tirer des conclusions inégalitaires au sujet de la nature des individus appartenant à l'espèce. Mill souligne ainsi la caractérisation *spécifique* de l'individu au titre d'animal politique et pointe l'erreur racialisiste et polygéniste induite par l'importation d'un phénomène colonial sur le registre des sciences ethnologiques qui prennent l'idée de race pour un phénomène naturel, incompatible avec la caractérisation racialisiste.

Il indique par exemple la dissimilarité profonde qui oppose d'une part les véritables *phénomènes* ou objets naturels, d'après lesquels l'intitulé nominal des classes possède une réalité incontestable, comme les termes « Animal », « Plante », « Souffre ou Phosphore » et, d'autre part, la classe « blanc » ou « rouge ».

Quelques classes n'ont rien ou presque rien en commun qui puisse servir à les caractériser, si ce n'est précisément ce qui est connoté par le nom. Les *choses* Blanches, par exemple, n'ont pas d'autre propriété commune que la blancheur, ou s'il y en a quelque autre, c'est seulement parce qu'elle est liée de quelque façon à la blancheur ; mais des centaines de générations n'ont pu épuiser les propriétés communes des animaux et des plantes, du soufre ou du phosphore. [Mill, 1868 : 136]⁶⁷⁷

⁶⁷⁷ Italiques ajoutées

En s’opposant à la méthode naturaliste de Cuvier, Mill invalide aussi les déductions racialistes tirées de façon quasi consensuelle en France à partir de la division de l’espèce humaine en « trois grandes races principales » produite par le grand naturaliste du *Muséum* de Paris qui meurt en 1832. Selon nous, l’adhésion de Mill à l’épistémè traditionnelle d’Aristote le distingue du grand philosophe français de son époque, le positiviste Auguste Comte⁶⁷⁸ dont la pensée ne relève pas de l’égalitarisme racial. Soulignant comme Spurzheim et Tiedemann qu’aucune différence organisationnelle ne distingue fondamentalement les races d’hommes, Mill indique qu’« il n’y a aucune impropriété à dire qu’une de ces deux classes répond mieux que l’autre à une distinction radicale des choses ».

Il insiste ainsi à faire reconnaître à son lectorat que sur le registre des discours scientifiques devant se soumettre par nature à l’exigence logique, les « différences limitées, comme celles désignées par les mots blanc, noir, rouge, peuvent être négligées, si le but en vue duquel la classification est instituée ne dirige pas l’attention sur ces propriétés ». A la différence de Cuvier, qui croyait que les classifications renvoyaient à la nature des choses telles qu’elles étaient voulues par la Providence, Mill suggère que les taxinomies scientifiques sont avant tout créées en fonction de leur *utilité*, de leur *intérêt*⁶⁷⁹ ou de leur but. Revenant sur le fait que la focalisation sur les « différences limitées » que sont à son sens les couleurs épidermiques eu égard à l’essence homme procède d’un

⁶⁷⁸ Pour Comte, l’universalité de la conversion « des trois groupes des peuples » au positivisme est possible mais elle se fera dans le futur et à des rythmes distincts. Dans un chapitre sur la statique sociale, Comte remarque ainsi que « quand on compare profondément nos trois principales races, les seules dont la distinction soit vraiment positive, elles représentent des *attributs* respectifs qui tendront à les rendre équivalentes, lorsque notre complète systématisation utilisera toutes les forces humaines. Dans le contraste des deux extrêmes, on peut déjà reconnaître que les noirs sont aussi supérieurs aux blancs par le sentiment qu’au-dessous d’eux par l’intelligence. » Cf. Comte, Auguste. *Système de politique positive*, Paris, 1852, tome 2, chapitre 7 ; pp. 461-2. [Italiques ajoutées] Dans les exposés succincts de la doctrine de Comte datant de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, on trouve des passages nous conduisant à conclure qu’un lien existe entre la pensée de Comte et celle de Courtet. « La race blanche, la race jaune et la race noire représentent les trois parties principales de l’appareil cérébral : la partie spéculative, la partie active, la partie affective. Chez la première, domine l’intelligence ; chez la seconde, l’action ; chez la troisième le sentiment ». Cf. Lethielleux, *Auguste Comte fondateur du positivisme, sa vie, sa doctrine*, Paris, 1891 ; p. 271. Après tout, Comte et Courtet sont tous deux influencés par le concept de physiologie sociale inventé par Henri de Saint Simon selon qui « la race européenne » est « supérieure à toutes les autres races d’hommes ». Cf. Saint-Simon, Henri de. *Œuvres Complètes*, éd. Anthropos, Paris, 1966, t. VI, p.115-116

⁶⁷⁹ Mill souligne en effet que “le motif principal de l’introduction des noms” dans une taxonomie scientifique donnée doit être rapporté à “l’intérêt de la classification”. Cf. Mill, 1866 : 132.

choix et donc d'une délibération, Mill indique ainsi que si c'est « c'est la nature qui fait les différences », « le *choix* de ces différences, comme bases de classification et de nomenclature, est l'œuvre de l'homme ». En s'attaquant à l'idée que des différences essentielles opposent naturellement les grandes races d'hommes les unes aux autres, Mill sape ainsi les fondements logiques de l'ethnologie, science des races humaines jouissant alors de nouveaux lieux institutionnels et donc de cercles ésotériques dont l'utilité professionnelle dépend directement des activités coloniales françaises et britanniques.

L'adhésion de Mill à l'épistémè traditionnelle d'Aristote constitue à notre sens un rempart à l'introduction du postulat d'objectivité de la nature dans les discours savants portant sur les comportements humains. Reconnaisant qu'en ce qui concerne la définition des propriétés essentielles de l'individu, les scolastiques « ont eu raison de tirer une différence profonde entre ces deux sortes de classes » Mill donne à ces derniers la supériorité sur les « physiologistes » qui « sont sans cesse en *quête* de ces propriétés »⁶⁸⁰. Ne niant pas que les différences entre « Caucasien, Mongol, Nègre, etc. » soient d'un autre ordre que celles permettant de parler « de chrétien, de juif, de musulman et de païen » et appartiennent plus que ces dernières à « des distinctions de Nature », Mill critique néanmoins l'objet des classifications ethnologiques dans la mesure où ces dernières s'attachent à son sens à des caractères inessentiels.

Il reprend en effet la terminologie aristotélicienne afin de tenter de faire reconnaître que « la parole est un *Proprium* de l'espèce homme, puisque sans être connoté par le mot, il dérive d'un attribut que le mot connote, l'attribut *rationalité* »⁶⁸¹. Reposant l'ancien problème de la spécificité des individus appartenant à l'espèce humaine en le remplaçant dans le contexte d'un discours scientifique désormais normé par l'histoire naturelle, Mill s'efforce de démontrer que cette dernière n'invalidé pas la validité de la catégorie homme telle qu'elle était définie par la logique aristotélicienne.

Pour le logicien, si le nègre et le blanc diffèrent, bien qu'à degré moindre comme le cheval et le chameau c'est à dire si leurs différences sont inépuisables et non

⁶⁸⁰ Mill, 1866 : p. 138

⁶⁸¹ Mill, 1866 : p. 148. Italiques ajoutées.

dépendantes d'une même cause, ils constituent des espèces différentes, qu'ils descendent ou non d'ancêtres communs. Mais si leurs différences peuvent être attribuées au climat, aux habitudes ou à quelques particularités de conformation, elles ne sont pas, pour le logicien des espèces, distinctes. [Mill, 1866 : 139]

Mill, qui travaille pour la *Compagnie des indes* ne souscrit cependant pas aux distinctions essentialistes qui sont faites par les ethnologues de l'époque entre les races humaines à partir de l'étude physiologique des organismes et, plus particulièrement, à partir d'une anatomie cérébrale attentive aux types ethnologiques. Il résiste ainsi, à notre sens, à la tendance qui s'implante de plus en plus fortement dans la mentalité scientifique de son temps chez des auteurs pour qui l'étude physiologique des organismes permet l'adoption du postulat d'objectivité de la nature par les sciences politiques et qui envisagent de faire de cette dernière une science aussi objective que les autres sciences positives. Ce que nous avons appelé depuis le début de notre travail « l'épistémè traditionnelle » ou « pré-occidentale » est directement confrontée dans la pensée de Mill à la nouvelle épistémè physiologique sur laquelle s'appuie l'ethnologie afin de produire des catégories racialistes désignant des différences réelles entre les hommes.

En se plaçant sur le registre de la logique, Mill choisit son camp et parvient à développer un discours qui résiste aux distinctions fallacieuses des ethnologues. A notre sens, il indique une fois encore la relation théorique entre l'égalitarisme racial et l'ancien système des *humanitas* que l'approche disciplinaire de l'anthropologie et de l'ethnologie vont n'avoir de cesse de dépasser afin de permettre l'altération du statut ontologique et juridique des indigènes. A partir de raisonnements logiques produits *apriori* au sujet des théories scientifiques de son temps, Mill prévoit que le mouvement égalitariste accompli par la science un siècle après sa mort invalidera les axiomes ethnologiques et anthropologiques qui emploient à tort le postulat d'objectivité de la nature pour traiter des comportements individuels et collectifs.

Les races et les tempéraments, les sexes, les âges mêmes peuvent être, sans forcer le terme, des différences spécifiques. Je ne dis pas que cela soit ; car il est permis de penser qu'en avançant, la physiologie fera voir que les différences réelles existant entre les races, les sexes, etc. sont les conséquences naturelles d'un petit

nombre de différences primordiales qui peuvent être déterminées et qui, comme on dit, expliquent tout le reste. [Mill, 1866 : 139]

Désignant la discipline ayant autorité par son intitulé traditionnel de physiologie sans avoir recours au vocable de l'ethnologie, Mill se donne les moyens d'une analyse dont les termes peuvent être rigoureusement définis en dehors des réquisits contingents des institutions. Sa taxonomie logique résiste ainsi aux taxonomies raciales et à la pensée inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines, parce qu'elle puisse à une épistémè étrangère au style⁶⁸² et à la mentalité scientifique de son temps. Ayant toujours présent à l'esprit le fait que les taxinomies reflètent l'intention technique de la science particulière qui les produit, il indique que le caractère servant de critère taxonomique procède d'un choix, et n'est « logique » dans le sens absolu du terme que dans la mesure où il se rattache au projet pratique de la discipline qui doit, à son tour, être considéré eu égard au registre de la politique. C'est en toute cohérence avec la définition de l'homme proposée par Aristote au titre d'animal politique dont la nature est déterminée par certaines potentialités naturelles, à savoir la capacité langagière, que Mill perce au travers de la logique des sciences de l'ethnie.

Si dans un genre donné nous taillons une espèce, l'espèce homme par exemple, dans le genre animal, avec l'intention que la particularité qui doit nous guider soit la rationalité, la rationalité est alors la différence de l'espèce homme. Supposons au contraire qu'étant naturalistes, nous taillons, d'après des vues particulières de notre science, dans le genre animal, la même espèce homme, mais avec l'*intention* que la distinction entre l'homme et les autres espèces animales doive être, non la rationalité, mais « quatre dents incisives à chaque mâchoire, des dents canines solitaires et la station droite » il est évident que le mot homme, employé au sens du naturaliste, ne connote plus alors la rationalité et connote les trois propriétés énumérées ; car ce que nous avons expressément en vue en imposant un nom fait certainement partie de sa signification. [Mill, 1866 : 144-5]

Considérant que la couleur de peau n'est qu'accidentelle du point de vue d'une logique aristotélicienne faisant références aux essences, Mill est en mesure de réfuter les inductions des ethnologues en posant qu'« un Accident séparable ou non séparable de

⁶⁸² Nous empruntons l'acception de cette expression à l'ouvrage de Ludwig Fleck. Cf. Fleck, Ludwig. Ouvrage cité, 2008.

l'espèce dans un cas donné peut en être supposé séparé sans entraîner nécessairement une altération dans ses propriétés essentielles, puisque l'accident est sans connexion avec elles ».

On exprime ceci d'une manière plus précise en disant que les accidents inséparables sont des propriétés appartenant universellement, mais non nécessairement, à l'espèce. Ainsi, la couleur noire est un attribut du corbeau, et, autant qu'on peut le savoir, un attribut universel. Mais si l'on découvrait une race d'oiseaux Blancs, ressemblant sous les autres rapports aux corbeaux, on ne dirait pas : ce ne sont pas des corbeaux ; on dirait : ce sont des corbeaux Blancs. Corbeau, par conséquent, ne connote pas la couleur noire, et la couleur noire ne peut pas non plus être inférée d'un des attributs quelconques que le nom, usuellement ou techniquement employé, connote. Non-seulement, donc, on peut concevoir un corbeau blanc, mais encore on ne voit pas pourquoi un animal pareil ne pourrait pas exister. Cependant, comme on ne connaît que des corbeaux noirs, la couleur noire est, dans l'état présent de notre connaissance, un accident, mais un accident inséparable de l'espèce corbeau. [Mill, 1866 : 158-9]

Mill ne s'oppose donc à la méthode naturaliste que dans la mesure où elle tente de prouver l'invalidité du système logique sur lequel repose le système égalitaire des *humanitas* que l'ethnologie entend bouleverser pour altérer le statut ontologique et juridique des races colonisées. En donnant au concept de race une fonction paradigmatique, les ethnologues ont en effet opéré le tour de force consistant à invalider la définition aristotélicienne de l'espèce homme et Mill rappelle que, du point de vue de la logique, rien n'autorise une telle opération.

S'il est vrai que quelques hommes sont cuivrés, il doit être vrai, et la proposition l'affirme réellement, que parmi les individus désignés par le nom d'Homme, il s'en trouve quelques-uns qui peuvent être aussi désignés par le nom Cuivré. S'il est vrai que tous les Bœufs ruminent, il doit être vrai que tous les individus appelés Bœufs sont du nombre de ceux appelés aussi ruminants ; et celui qui affirme que tous les Bœufs ruminent, affirme indubitablement que cette relation existe entre les deux noms. [Mill, 1866 : 99]

Rétablissant l'aptitude rationnelle et langagière au titre de caractère spécifique pour les individus désignés par le nom homme, Mill tente de montrer les absurdités commises par les savants de son époque considérant que « les vieux logiciens n'avaient absolument rien connu dans l'art de philosopher »⁶⁸³. C'est donc à partir des présupposés essentialistes de l'ancien système épistémologique que Mill construit les fondements logiques d'un égalitarisme qui réfute l'essentialisme racaliste. Le discours de Mill affirme en effet que même si les différentes structures organiques que les ethnologues croient repérer au titre de signes caractéristiques des races humaines étaient réelles, cela ne serait pas suffisant pour conclure que les races d'hommes possèdent des différences spécifiques ou essentielles. Hostile semble-t-il aux « inventeurs des autres sciences », Mill s'appuie donc sur les « théories du jugement et du raisonnement » traditionnelles pour invalider le paradigme racaliste qui vient de recevoir une inscription institutionnelle en Europe dans les années 1840.

Employé en ethnologie et en anthropologie, le concept de race permet en effet alors l'invalidation de l'ancienne conception égalitariste des individus contenus dans un même espace civil et de la définition aristotélicienne de l'homme au titre d'animal politique. Victor Courtet va ainsi même jusqu'à considérer que la physiologie peut renseigner la politique au sujet de « l'importance sociale » que l'on doit accorder « à chaque tribu, à chaque famille, à chaque individu »⁶⁸⁴. Mais en 1859, année de la fondation de la *SAP* qui reprend explicitement le projet heuristique de la *SEP* dans la partie de son activité scientifique qui est concernée par l'étude des races humaines, une autre société est fondée sur d'autres principes et sous le nom de *Société ethnographie américaine et orientale de Paris*⁶⁸⁵. Mise sous les hospices du principe spiritualiste selon

⁶⁸³ Mill 1866 : P. 98

⁶⁸⁴ Cf. Courtet, ouvrage cité, 1838 ; p. 373

⁶⁸⁵ Les origines de cette société datent de 1857 mais elle est fondée en 1859 et prend définitivement ce nom en 1864. Elle a de nombreuses ramifications. Cf. Lasteyrie, Robert. *Bibliographie des travaux archéologiques et historiques publiés par les sociétés savantes de la France dressée sous les hospices du ministère de l'instruction publique*, Paris, 1902 ; p. 53

lequel les hommes sont « divers par leur corps mais unis par la lumière de l'esprit »⁶⁸⁶, la *Société ethnographique* se focalise elle aussi, comme John Stuart Mill, sur des objets de connaissance plus conformes à ceux étudiés avant les progrès de la physiologie dans la mentalité scientifique.

Rivale de la *Société d'Anthropologie de Paris* fondée par Paul Broca et qui allait rendre le paradigme racialisé d'Edwards opérationnel en inventant des méthodes métriques permettant la production de résultats chiffrés et le progrès de la science des races, la *Société d'Ethnographie* néglige l'étude du corps physique pour s'attacher aux manifestations de l'esprit. La notion de progrès telle que l'envisage cette dernière société est donc plus conforme à la manière dont nous avons vu le linguiste et historien de la philosophie Joseph Marie de Gérando concevoir cette notion. La *Société d'Ethnographie* rédige ainsi des « Instructions générales » aux voyageurs qui se distinguent des « Instructions générales » rédigées par Paul Broca⁶⁸⁷ pour le compte de la *Société d'Anthropologie* de Paris de la même façon que nous avons vu les instructions de Gérando être distinctes du point de vue heuristique de celles de Cuvier. C'est la manière dont la notion de progrès est envisagée par l'un et l'autre de ces textes qu'il nous semble important de distinguer.

Ainsi que le souligne Claude Blanckaert, « entre 1860 et 1862, le questionnaire » de Broca « est devenu un véritable discours de la méthode anthropologique de 135 pages »⁶⁸⁸. Focalisés au contraire sur l'étude des idiomes, les instructions ethnographiques n'envisagent pas la constitution de données chiffrées documentant le

⁶⁸⁶ *Corpore diversi sed mentis lumine fratres*. Cette devise entoure une image représentant trois hommes nus se tenant par la main sur le sceau de la société. Chacun de ses hommes porte les traits caractéristiques des trois grandes races : « noire, blanche et jaune », de gauche à droite.

⁶⁸⁷ Cf. Broca, Paul. *Instructions générales pour les recherches et observations anthropologiques (anatomie et physiologie)*, in *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, t.II, p.69-204 [tirage séparé, Paris, Masson et Fils] 1865, publiées simultanément dans les *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris* et dans les *Archives de Médecine Navale*.

⁶⁸⁸ Blanckaert, Claude. « Le 'manuel opératoire' de la raciologie – Les instructions aux voyageurs de la Société d'Anthropologie de Paris (1860-1885) », dans *Le terrain de sciences humaines*, L'Harmattan, 1996 ; p. 145

rapport entre la conformation géométrique supposée typique des races humaines de l'encéphale et leur puissance intellectuelle.

Il est bien entendu que le formulaire qui précède est très incomplet, et ne saurait en aucune façon remplacer un exposé grammatical complet d'une langue quelconque. Cependant, comme un très grand nombre de voyageurs ne trouvent ni le temps, ni les moyens d'approfondir la connaissance des idiomes parlés dans les localités où ils ne résident que peu de temps, on peut leur recommander les questions qui précèdent, avec la conviction que les réponses qu'ils y feront avec précision contribueront aux progrès des études ethnographiques. [Labarthe, 1862 : 23]⁶⁸⁹

Puisque la *Société d'ethnographie* esquisse le programme théorique d'une « anthropologie de l'homme en soi et comme élément des races »⁶⁹⁰ elle pourrait à certains égards être considérée comme l'envers spiritualiste de la *Société d'Anthropologie*, qui est dominée par l'école matérialiste. Semblant reconnaître « le principe de l'égalité organique des races et par suite, celui de leur équivalence virtuelle de perfection »⁶⁹¹, la Société d'ethnographie ne tranche cependant véritablement jamais la question de savoir si la nature produit ou non une détermination native du caractère intellectuel et des dispositions morales qui serait fonction de la race. Mais son programme heuristique diffère foncièrement de celui de la *Société d'Anthropologie* et certains de ses membres produisent une critique systématique des velléités théoriques de rapporter strictement l'évaluation de l'intelligence à la physiologie.

C'est par exemple le cas d'Alphonse Castaing, auteur très peu connu de l'historiographie contemporaine mais qui demeure profondément sceptique vis-à-vis de toute tentative d'utiliser des données craniométriques comme « moyen pour apprécier le degré de l'intelligence individuelle »⁶⁹². Il remet ainsi en cause le principe même des

⁶⁸⁹ Labarthe, Charles. Flourens. Oppert. Rosny, Léon de. « Instructions générales sur les observations linguistiques à l'usage des voyageurs ». in *Actes de la société d'ethnographie de Paris*, Paris, 1862-1864, tome 3 ; pp. 21-34. Ces actes seront notés *ASEP* à partir de maintenant.

⁶⁹⁰ Cf. « Esquisse d'une division bibliographique de l'ethnographie, à compléter au fur et à mesure des besoins » in *Actes de la société d'ethnographie de Paris*, Paris, 1862-1864, tome 3 ; p. 9

⁶⁹¹ « Esquisse... » in *ASEP* 1862 ;p. 12

⁶⁹² Castaing, Alphonse. « Essai sur le prognathisme ». *Actes de la Société Ethnographique de Paris*, 1862, pp. 178-202 ; p. 182

études qui entendent « rattacher les formes du visage et de la tête aux caractères des races » et se place donc dans une perspective critique vis-à-vis « du point de départ de nombreux systèmes ethnographiques »⁶⁹³. Dans un ouvrage à vocation pédagogique publié plus tardivement, Castaing mettra ainsi au clair la distinction entre ethnographie et ethnologie en soulignant qu' « en ethnographie, le mot race est un terme vague désignant la supposition d'une descendance commune pour une collection d'hommes qui se ressemblent plus ou moins. »⁶⁹⁴

L'anthropologie est une branche des sciences naturelles qui étudie l'homme considéré comme un animal ; de même la zoologie étudie les bêtes, et la botanique les végétaux d'après certains caractères convenus entre les savants. L'ethnographie y puise les informations sur la constitution physique des hommes, leur apparence extérieure, leur santé, leurs maladies, leurs aptitudes intellectuelles, les tendances et les qualités bonnes ou mauvaises. [Castaing, 1885 : p. II]

Puisque le concept de race ne mérite pas de faire paradigme selon Castaing, il est à son sens théoriquement impossible de tirer des conclusions au sujet de la puissance intellectuelle dont la nature aurait collectivement doté tous les individus appartenant à une race particulière. A notre sens, les conditions théoriques de l'égalitarisme racial sont donc préservées dans la pensée de Castaing. Notre auteur formule en effet une critique acerbe de la méthode anthropologique qui entend à l'époque découvrir systématiquement la qualité de l'intellect à partir des données craniométriques. Il revient par exemple sur la postérité méthodologique de l'angle facial qui, inventé à l'époque de l'histoire naturelle de l'homme, est réactualisé par les « anthropologistes ».

On pourrait croire qu'à la suite d'un aussi grand nombre d'essais infructueux, les anthropologistes auraient sagement renoncé à chercher dans les formes extérieures ou intérieures de la tête, soit la mesure géométrique de l'intelligence, soit un moyen de comparaison entre les diverses variétés de l'espèce humaine ; non, l'expérience, à ce qu'il paraît, n'est pas encore assez complète pour que tous les yeux soient dessillés : un nouveau système se produit ; c'est celui que je vais examiner. [Castaing, 1862 : 187]

⁶⁹³ Cf. Castaing, art. cité, 1862 : p. 179

⁶⁹⁴ Castaing, Alphonse. *Ethnographie de la France à l'usage des écoles*, Paris, 1885 ; p. III

Mais Charles Labarthe, le président *Société d'Ethnographie* est moins catégorique au sujet de l'invalidation du lien théorique entre histoire naturelle et histoire civile. Afin de défendre la scientificité de sa discipline, il entend en effet que l'ethnographie soit considérée comme un « foyer d'irradiation entre les sciences naturelles et les sciences sociales dont elle constitue à vrai dire le point culminant et la philosophie »⁶⁹⁵. Cette indistinction entre la méthode de l'histoire civile et la méthode de l'histoire naturelle dont nous nous sommes efforcés de démontrer qu'elle était généralement refusée par les partisans de l'égalitarisme racial, relève selon nous chez Labarthe, d'abord de la nécessité de présenter au mieux sa discipline afin d'en garantir la compétitivité institutionnelle, ensuite de la perspective spiritualiste et chrétienne, qui tient à faire intervenir la notion de « Providence » au sein d'une perspective scientifique, malgré le fait que la science de l'homme se définit à cette époque de plus en plus strictement par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature.

Tout comme nous l'avons vu au sujet de Jomard⁶⁹⁶ qui est à notre sens représentatif de la « seconde génération »⁶⁹⁷ d'orientalistes chrétiens, l'alliance de la théologie et de la science des races ne garantit pas la production d'un système cohérent avec les principes de l'égalitarisme racial. En effet, malgré l'insistance d'auteurs membres de la *Société Ethnographique* de Paris sur les thèmes traditionnellement chrétiens tels que « libre arbitre » dont nous avons vu qu'il est central dans la logique de l'égalitarisme racial, le nouveau concept d'*inconscient* permet la réintroduction de la pensée inégalitaire portant sur les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales dont les races humaines sont naturellement douées.

⁶⁹⁵ ASEP, 1862-1864 ; p. 8

⁶⁹⁶ Jomard est d'ailleurs président de la *Société d'Ethnographie* en 1862. Cf. *ASEAOP* 1862, p. 177

⁶⁹⁷ Rappelons que cette expression est employée par Edward Saïd pour désigner la génération postérieure à l'expédition de Bonaparte en d'Egypte. Cf. Saïd, ouvrage cité 1994 ; p. 122. Raymond Schwab écrit d'Anquetil Dupeyron, qui appartient à la première génération d'orientalistes, qu'« il use obstinément de la meilleure manœuvre, qui est de traiter en égaux tous les hommes ». Cf. Schwab, Raymond. *La Renaissance orientale*, Paris, 1950 ; p. 34. Schwab écrit également au sujet de l'année 1754 où Dupeyron arrive en Inde que « tout à coup l'humanisme partiel des classiques devient l'humanisme intégral qui nous semble maintenant un produit de la nature. Séculièrement méditerranéen, il commence d'être planétaire » Cf. Schwab, ouvrage cité, 1950 ; p. 14. Léon Poliakov souligne que la théorie aryenne trouve sa source épistémologique dans la seconde génération d'aryaniste qui fait partie « d'un chapitre de l'histoire d'une science, l'anthropologie, gravement faussée par l'ethnocentrisme européen ». Cf. Poliakov, Léon. *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann-Lévy, 1971 ; p. 14

5- D) *La « logique » de l'inconscient.*

Si, dans les années 1840, la mystique chrétienne permettait encore à un ethnologue comme Salles d'introduire subrepticement l'idée d'un déterminisme de race dans un discours d'autre part marqué par l'égalitarisme racial⁶⁹⁸, le nouveau concept d'*inconscient* ou d'*instinct de race* a un effet similaire dans les années 1870 mais se déploie cette fois sur un registre intégralement naturaliste. Si Salles introduisait par endroit le schème inégalitaire au moyen de la croyance sans âge au fait surnaturel qu'une malédiction pèse sur certaines races, c'est par l'intermédiaire d'une théorie compatible avec les normes discursives de la science moderne que le linguiste Charles Schoebel⁶⁹⁹ (1813-1888), spécialiste de l'Hébreu et du Sanscrit, estime par exemple que les races humaines sont douées d'un *instinct* et d'un *inconscient* qui les distinguent spécifiquement.

En l'absence de consensus au sujet de *la* classification anthropologique qui serait la mieux à même de rendre compte des distinctions que la nature a mis entre les races humaines, l'opération taxonomique visant les races humaines est ainsi périodiquement réinvestie de nouveaux enjeux heuristiques. La focalisation sur les mesures métriques portant sur les types anatomiques et rendant le paradigme racialiste *opérateur*⁷⁰⁰ après 1860 est ainsi rénovée par l'intermédiaire d'études telles que celle de Schoebel qui mettent l'accent sur l'idée qu'il existe dans la nature quelque chose pouvant être désigné par l'intermédiaire de l'expression « inconscient de race ». Réactualisant l'ancienne

⁶⁹⁸ Salles est l'un des rares auteurs à se faire l'écho des recherches de Tiedemann démontrant « l'égalité physique de toutes les races » et le fait « qu'aucune différence, absolument aucune ne distingue le cerveau de l'homme blanc de celui de l'homme noir ». Cf. Salles in Guillard, Claude. « Compte rendu de quelques opuscules adressés à la Société littéraire de Lyon par M. Eusèbe De Salles » in *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, pp. 40-43 ; p. 43

⁶⁹⁹ Une courte biographie de Charles Schoebel est disponible dans les *Mémoires de la Société sino-japonaise*, Paris, 1901 ; pp. 167-168.

⁷⁰⁰ Selon Robert Rondinelli, c'est Paul Broca qui invente la méthode opératoire du paradigme raciologique dans les années 1860. Cf. Robert Rondinelli, « An Historical Review of Racial studies in physical anthropology from a Kuhnian perspective » in *Steward Anthropological Society Journal*, vol. 6, N°1, Fall 1974

mystique du « sang », alors que le paradigme anthropométrique est en pleine crise, Schoebel postule en effet que ce liquide a une importance centrale « pour la vie intellectuelle »⁷⁰¹. Dans le cadre de sa théorie, le nouveau concept d'inconscient sert de substitut aux concepts impliquant le corps et renouvelle les fondements du racialisme hiérarchique en y donnant une base encore moins tangible que l'anthropométrie.

En raison de son attachement à une théorie appartenant à la mouvance spiritualiste, Schoebel formule ainsi une critique pertinente de la méthode anthropométrique que les émules de l'école matérialiste sont en train de concevoir sous l'égide de Paul Broca mais sans pour autant que cette critique le conduise à l'égalitarisme racial. Martelant que « jamais » « l'âme métaphysique ne s'identifie à la matière »⁷⁰², Schoebel est en mesure de détecter les inconsistances de la raciologie métrique et note par exemple que l'on ne voit pas « la masse céphalique et l'angle facial augmenter ou diminuer en raison de la valeur intellectuelle de la race ou de l'individu »⁷⁰³. Mais au lieu de déduire l'égalitarisme racial du *fait* qu'il admet et selon lequel « le cerveau du sauvage peut avoir le volume de l'homme civilisé »⁷⁰⁴, Schoebel réintroduit une théorie inégalitaire portant sur les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales naturellement imparties aux races humaines en télescopant l'ancien concept de *sang* et le nouveau concept d'inconscient.

Le sang, fluide tout vivant, au sens propre du mot, lui qui stimule le nerf sensitif ou centripète ; l'excitateur de la cellule cérébrale où se fait la perception des sensations ; le sang est pour les manifestations de l'*âme* d'une importance capitale. Comme il a des sensations à lui, des sensations qui lui sont propres, il suffit, on le dirait, à la manifestation spontanée de beaucoup de ces actes internes qui incombent à l'organe encéphalique et ne semblent pas relever d'impressions venant du monde extérieur. L'importance du sang pour la vie intellectuelle est si manifeste qu'on a spontanément rattaché à ce fluide la valeur non-seulement physique mais encore morale de l'homme, de sorte que « sang » est devenu synonyme de « race ». [Schoebel, 1872 : 16]⁷⁰⁵

⁷⁰¹ Schoebel, C. *L'âme humaine du point de vue ethnographique*, Paris, 1872, p. 16. Cet auteur produit ici un motif théorique inégalitaire qui rapproche son discours de celui du spiritualiste Pierre Gratiolet.

⁷⁰² Schoebel 1872 : 15

⁷⁰³ Schoebel 1872 : 14

⁷⁰⁴ Schoebel 1872 : 13

⁷⁰⁵ Italiques ajoutées.

Par l'intermédiaire de la *Philosophie de l'inconscient* alors développée par son compatriote Edouard de Hartmann⁷⁰⁶, Schoebel parvient à réintroduire le thème de l'inégalité fondamentale et constitutive des races humaines tout en doutant systématiquement qu'« un rapport direct existe entre la puissance de l'intelligence et le volume ou le poids de la matière cérébrale »⁷⁰⁷. Le concept d'inconscient est alors employé parallèlement au thème du libre arbitre et à des réflexions physiologiques portant sur la fonction intellectuelle qui n'induisent pas nécessairement la doctrine inégalitaire. Mais dans les années 1870, c'est bien le concept d'inconscient ou d'instinct de race qui permet à Schoebel et à Hartmann de réintroduire la théorie inégalitaire tout en critiquant l'anthropométrie raciale qui est alors⁷⁰⁸ la modalité d'altération la plus efficace du statut des races colonisées.

A notre sens, Hartmann et Schoebel importent la doctrine de la prédestination qui était associée au concept de sang⁷⁰⁹ en la dépouillant de la surnaturelle qui la caractérisait sur le registre de la mystique religieuse mais qui est désormais incompatible avec les normes du discours scientifique. En associant le concept de race géographique au nouvel objet heuristique qu'est l'inconscient et en restant sur le registre discursif des sciences naturelles, ces auteurs peuvent ainsi induire l'idée que les races humaines sont des collections d'individus collectivement opposables par leurs destins. Schoebel adapte ainsi son discours spiritualiste à la modernité scientifique dans un commentaire traduisant une

⁷⁰⁶ Cf. Hartmann, Karl Robert Eduard von. *Die Philosophie des Unbewussten*, Berlin, 1869. Cet ouvrage est traduit par D. Nolen de la faculté de Montpellier en 1877. Cf. *Philosophie de l'inconscient*, Paris, 1877, 2 vol. La version française est sous-titrée « Des résultats spéculatifs obtenus par la méthode inductive des sciences naturelles » et les concepts de race et d'inconscient opèrent dans cet ouvrage de manière congruente avec le thème inégalitaire. Cf. Hartmann, ouvrage cité, 1877, vol. 1 ; pp. i, 66

⁷⁰⁷ Schoebel 1872 : 13

⁷⁰⁸ Dans les années 1950, Frantz Fanon résumera l'évolution caractérisant le consensus contemporain au sujet du fait que les facultés intellectuelles et les dispositions morales sont liées au développement personnel réalisé par l'*individu* au cours de sa vie ce sujet. Il reconnaîtra le rôle décisif de la théorie freudienne dans cette évolution. « Réagissant contre la tendance constitutionnaliste de la fin du 19^{ème} siècle, Freud, par la psychanalyse, demanda qu'on tînt compte du facteur individuel. A une thèse phylogénétique, il substituait la perspective ontogénétique. » Cf. Fanon, Frantz. *Peau noire, masques blancs*, Seuil, 1952, p. 8

⁷⁰⁹ Cf. Mengal, Paul. « Eloge de la bâtardise » in *Mots*, dec. 1992, n.33 ; pp. 35-41.

hostilité de principe à l'introduction de la théologie dans les discours scientifiques qui est alors le sceau de la libre-pensée matérialiste.

Dieu est et restera pour nous un être surnaturel. Or vouloir construire la science, et la philosophie sur un fond surnaturel, ce serait la refaire comme on la fit jadis, la servante de la théologie. Adieu alors toute liberté de la pensée et toute indépendance scientifique ! Remettons la société sous la tutelle du clergé, et revenons, sans compter tant d'autres belles inventions de persuasion théologique, à ce fouet du Paraguay que les heureux sujets des jésuites « venaient eux-mêmes solliciter » et qui leur donnait « cet air stupide d'animaux pris au piège ». [Schoebel, 1862 : 208]⁷¹⁰

Cependant, dans cet extrait d'un compte rendu de l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* de Claude Bernard, Schoebel s'oppose à notre sens à la méthode retenue par ce dernier dans la mesure où la physiologie du cerveau de Bernard se focalise sur l'acte conscient⁷¹¹ et ne donne, à notre connaissance, pas lieu à des inductions racialistes inégalitaires. A la différence de Bernard, Schoebel se focalise lui sur les opérations inconscientes et parvient à réintroduire le thème du racialisme inégalitaire par ce biais. Chez son compatriote Edouard de Hartmann, le concept d'inconscient est aussi impliqué dans une nouvelle mystique qui conduit à la formulation d'une théorie de la supériorité naturelle de la race aryenne.

Aujourd'hui que les formes traditionnelles de la religion chrétienne sont évidemment surannées, et que la croyance au développement historique et providentiel de l'humanité est profondément enracinée dans la conscience moderne, il s'agit de débarrasser ces principes essentiels et durables du théisme de leur enveloppe gâtée, et de les fondre avec les vérités essentielles du panthéisme enseigné par les religions indiennes. Il faut se servir de ces idées, qui sont les purs produits du génie de notre race arienne, pour donner plus de profondeur et d'énergie au sentiment religieux et moral, et rajeunir ainsi la croyance moderne qui est à la fois si peu religieuse et si attachée par une sorte d'ardeur malade aux manifestations extérieures de la religion. [Hartmann, 1877 : 241-2]

⁷¹⁰ Schoebel, C. « Rapports et communications de la philosophie avec la physiologie. Introduction à l'Etude de la médecine expérimentale ». in *ASEAOP* 1862 pp. 203-227 ; Séance du 17 aout 1863

⁷¹¹ Cf. Bernard, Claude. « Exposé des faits et des principes de la physiologie moderne » in *Mémoires de la société d'ethnographie*, tome XI, 2^{ème} série, premier volume, 1871 ; pp. 249-258 ; p. 249

Par l'intermédiaire du concept d'inconscient, une théorie spiritualiste telle que celle de Charles Schoebel ou d'Hartmann peut ainsi reprendre tous les éléments tendant à l'égalitarisme racial dans le système de connaissance portant sur l'acte intellectif avant l'avènement de la philosophie physiologique et faire intervenir l'idée d'un déterminisme de race portant sur les aptitudes intellectuelles et morales. La validité du concept d'inconscient est ici ancrée dans un substrat ethnologique et permet la métamorphose naturaliste et raciale de la mystique chrétienne dont la tradition savante catholique tirait des implications globalement égalitaristes et a-raciales jusqu'à ce que les états nations modernes ne deviennent des puissances coloniales⁷¹². Les spiritualistes des années 1850-1870 font la lumière sur l'incohérence de l'anthropométrie raciale de Broca un siècle avant que cette incohérence devienne l'objet d'un consensus dans la communauté scientifique internationale. Mais loin d'impliquer l'égalitarisme racial, cette dénonciation du vice méthodologique de la raciologie métrique de Broca permet au contraire une exonération encore plus complète du racialisme scientifique aux exigences logiques. En faisant une place au concept d'inconscient sur le registre des sciences de l'homme, Hartmann et Schoebel permettent en effet à la théorie de l'inégalité des aptitudes

⁷¹² Dans une étude portant sur les doctrines de la matière, Eduardo Vieira Da Cruz remarque ainsi qu'« en fait, si l'on peut dire que l'intellect est une puissance de l'âme, c'est dans le sens où un pouvoir ou une capacité ne se développe qu'en s'exerçant ; et que cet exercice lui-même devient à la fois le signe et le vecteur d'une évolution. Ainsi, l'existence humaine se définit par le parcours que l'âme intellectuelle réalise d'étape en étape, *en partant d'un premier degré, commun à tous les hommes*, pour aboutir à cet état de perfection, représenté par la jonction de l'intellect humain – unique par sa singularité et distinct numériquement des autres intellects de même espèce – à l'intellect agent, le seul membre de sa propre espèce, dont l'unité empêche toute multiplication. » Cf. Vieira Da Cruz, Eduardo. «La question de la matière, source de conflit entre les doctrines au XIIIème siècle », thèse de philosophie, directeur : M. Ruedi Imbach, Université Paris IV, 2008 p. 317 [Italiques ajoutées]. Dans une correspondance privée, Paul Mengal m'a indiqué que « ce n'est qu'au début du XIIIe siècle, dans la tradition franciscaine qu'apparaît la distinction entre l'essence de l'âme et ses pouvoirs d'opération. » Je le remercie de ces indications qui concordent avec mes recherches portant sur l'importance de la théorie de Jean Bodin dans la pluralisation du *genus* homme. Cf. Tooley, art. cité, 1953. Sur l'importance du colonialisme dans la théorie chrétienne du début de l'époque moderne, voir Gliozzi, ouvrage cité, 2000. Dans la première moitié du 19^{ème} siècle, l'un des plus grands linguistes avait suggéré que « l'humanité est un mot que vous chercheriez en vain dans Platon ou dans Aristote : l'idée de l'humanité formant une seule famille, composée des enfants d'un même Dieu, est une idée chrétienne, et, sans le christianisme, la science de l'humanité et des langues qu'elle parle n'aurait jamais pris naissance. » Cf. Muller in Schwab, *ouvrage cité*, 1950, p. 10. Cependant, Maurice Olender et Léon Poliakov ont indiqué le lien entre la théorie chrétienne et le mythe aryen dans l'œuvre des linguistes de la première moitié du 19^{ème} siècle. Cf. Olender, Maurice. *Les langues du paradis*, Paris, éd. du seuil, 1989. Poliakov, Léon. *Le Mythe aryen: Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, 1994

intellectuelles dont sont naturellement dotées les races humaines de se soustraire plus avant à la critique rationnelle.

Par exemple, l'inégalité naturelle des races sous le rapport des aptitudes intellectuelles est coextensive d'un discours qui, chez Schoebel, insiste sur le libre arbitre mais accorde une valeur heuristique aux concepts de race, d'inconscient et de sang. Cet auteur annule ainsi la charge égalitaire dont avons vu Volney, et le traducteur français de Tiedemann investir le concept de libre arbitre. Par l'intermédiaire d'une métaphysique portant sur l'âme⁷¹³ des races, Schoebel admet que les catégories sociétales d'individus auxquels le régime colonial donne des statuts juridiques différents sont *réellement* des entités taxonomiques naturelles⁷¹⁴. De même, les auteurs appartenant à la mouvance spiritualiste tirent des conclusions inégalitaires portant sur la puissance intellectuelle naturellement différentielle des races humaines à partir d'une mystique raciale dont le substrat est naturaliste parce qu'il est constitué des axiomes de la méthode ethnologique.

Rétrospectivement, il est aujourd'hui possible discerner les motifs expliquant l'incompatibilité théorique entre le discours ethnologique et anthropologique d'une part et l'égalitarisme racial de l'autre. En effet, l'adhésion des ethnologues et des anthropologues au réalisme taxonomique est un pré-réquisit disciplinaire dans la mesure où les caractères distinguant les races sont censés indiquer une différence quant à la qualité de l'individu. L'égalité des races entendue au sens strict où le préfixe « é » est privatif est, à cette époque, heuristiquement inadmissible dans la mesure où cela supposerait que l'on ne détecte aucune différence quant à la *qualité* des objets comparés, c'est à dire en l'occurrence des individus. Un relief épistémologique devait au contraire être donné aux races, variétés ou espèces humaines parce que la reconnaissance du fait

⁷¹³ Dans un passage faisant état de ses recherches linguistiques, Schoebel souligne ainsi que « L'Évangile même, si spiritualiste au fond, ne connaît d'autre terme pour désigner l'âme que le mot *anima*, c'est à dire un mot qui n'éveille aucunement l'idée métaphysique de l'esprit de liberté allant où il veut mais qui exprime le fait tout matériel de la respiration et du souffle, ce souffle *inconscient* qui ignore ce qu'il fait. » Cf. Schoebel, Charles. *Philosophie de la raison pure*, Paris, 1865 ; p. 37 *italiques ajoutées*.

⁷¹⁴ Schoebel écrit ainsi que « la nature nous enseigne assez par les signes caractéristiques des grandes races, blanche, tartare, nègre, signes qu'on a jamais pu montrer se produire ou s'effacer par l'action des milieux » et indique, dans un style assez similaire au mysticisme racial aryen d'Hartmann, l'importance historique de « l'apparition sur la scène de l'Europe de la race germanique ». 1865 ; pp. 48, 171 n.1

que la race indique une différence de qualité entre les individus comparés était une condition *sine qua non* pour participer au discours de la science de l'homme et des races humaines.

Cette analyse générale du statut épistémologique de l'égalitarisme racial à l'époque d'apogée institutionnelle de la *SAP* entre 1860 et 1890 est sans doute trop simpliste mais elle correspond globalement bien, à notre sens, à la réalité d'une situation dont la représentation historiographique précise est brouillée par d'autres enjeux idéologiques tels que l'opposition entre spiritualistes et matérialistes. En effet, nous avons vu pour le moment que seul le discours d'Alfonse Castaing provient de l'intérieur d'un cercle ésotérique focalisé sur l'étude des races humaines et relève de l'égalitarisme racial. De façon congruente avec notre analyse, son discours est sceptique vis-à-vis de l'intérêt heuristique qu'il faut accorder au concept de race géographique qui a été informé par l'histoire coloniale.

En revanche, Pierre Gratiolet, qui est le chef de file de l'école spiritualiste à la *Société d'Anthropologie*, réintroduit par exemple le principe inégalitaire à l'occasion même de réfutations cinglantes adressées à la méthode de Broca qui tente de réduire la pensée à l'organe cérébral par l'intermédiaire d'une analyse physiologique.

Voilà pourquoi, sans doute, les recherches jusqu'à présent publiées sur l'étude comparée de l'encéphale dans les différentes races humaines, ont si peu satisfait aux besoins de l'anthropologie. Quand on pèse un cerveau d'Américain, de Chinois, de nègre, d'homme blanc, on peut trouver des poids pareils ; mais est-il certain que ces poids soient l'expression d'une similitude absolue ? La forme, la proportion des parties seront-elles les mêmes ? L'énergie intrinsèque, qu'on pourrait considérer comme l'esprit recteur, l'*archée* des matières vivantes, sera-t-elle la même en chacun de ces cerveaux semblables par le poids ? La balance, en un mot, nous dira-t-elle toutes ces choses ? [...] Les anatomistes qui concluent ainsi seraient-ils moins avancés que les bouchers, qui assignent des prix différents, sous un même poids, aux différentes qualités de viande ? [Gratiolet, 1857 : 108]⁷¹⁵

⁷¹⁵ Gratiolet, Pierre. *Anatomie comparée du système nerveux considéré dans ses rapports avec l'intelligence*, Paris, 1857, t. 2. Italiques ajoutées. Voir aussi « Observations sur la microcéphalie, considérée dans ses rapports avec la question des caractères du genre humain et du parallèle des races », in *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1860, t.1, pp. 34-41

Le réalisme taxonomique est à l'époque axiomatique en ethnographie et en anthropologie et peut ici clairement être identifié au titre de cause directe de la théorie inégalitaire de Gratiolet. On voit d'ailleurs que cette dernière s'accommode très bien d'une réfutation portant sur les tentatives matérialistes de rapporter l'évaluation qualitative de l'intellect à l'analyse quantitative de l'organe cérébral. La valeur ontologique différentielle des individus à laquelle Gratiolet fait allusion dans sa métaphore peu séduisante est en effet fixée à partir d'une perception de la race qui est essentialiste mais qui ne tient en réalité qu'au réalisme taxonomique. Phénomène hérité des territoires coloniaux mais auquel une dimension rationnelle a pour ainsi dire été insufflée par les discours savants, la distinction entre les races est désormais un présupposé indispensable à l'existence institutionnelle de l'ethnologie et de l'anthropologie.

Si, comme nous l'avons vu, cette rationalité a parfois été critiquée depuis le registre discursif de la science au cours des années 1750-1830 qui marquent le renforcement du méta-paradigme racialisé alors que le concept de race est travaillé par l'histoire naturelle de l'homme en dehors d'institutions spécifiques, l'institutionnalisation de l'ethnologie puis de l'anthropologie marque un arrêt presque total dans la production de perspectives théoriques favorables à l'égalitarisme racial. Pour fonctionner, la *Société d'Anthropologie de Paris* a besoin que tous ses membres acceptent certains postulats. Un de ces postulats principaux est que les races humaines telles qu'elles sont définies par la réalité coloniale constituent de véritables *essences* dont la diversité est naturelle et détermine inégalement l'aptitude intellectuelle et morale à la civilisation.

En effet, c'est en raison de la censure dont la théorie polygéniste de Paul Broca a été l'objet devant la *Société de biologie* que ce dernier a créé la *SAP* en 1859⁷¹⁶. Mais la

⁷¹⁶ La *Société de Biologie* est fondée en 1848 et dix ans plus tard, Paul Broca y tente de lire "Mémoire sur l'hybridité" mais est arrêté par le président. « Ce fut un coup de tonnerre dans un ciel calme. Toucher à la doctrine de la permanence des espèces et de l'invariabilité de l'espèce, ébranler ce dogme que la prépondérance de Cuvier avait fait triompher dans sa grande discussion contre Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, était une téméraire entreprise, et, à la troisième séance, le président, craignant de voir susciter des

conception essentialiste de la race qui se matérialiste dans la théorie polygéniste et matérialiste de l'anthropologie institutionnelle française repose elle-même sur l'idée que le postulat d'objectivité de la nature peut être appliqué aux théories savantes portant sur le comportement humain. Nous verrons d'ailleurs au chapitre suivant que ce qui distinguera le matérialisme intégral de certains anthropologues de l'« anthropologie positive » qu'Anténor Firmin publie en 1885 est le fait que, pour ce dernier, l'homme est un animal politique ; c'est à dire que l'on ne peut pas informer la philosophie politique au moyen des seules données de l'histoire naturelle.

Pour le moment, il est à notre sens possible d'observer que, dès avant la mort de Broca en 1880, l'adoption du postulat d'objectivité de la nature à l'étude scientifique des comportements humains est moins l'objet d'un consensus à la *Société ethnographique de Paris* que dans les cercles ésotériques de la *SAP* qui sont dominés par les matérialistes. Par l'intermédiaire du concept de race, les anthropologues de l'époque de Broca peuvent en effet faire fonctionner la *SAP* en fournissant des résultats anthropométriques chiffrés qui valident à la fois l'existence institutionnelle de cette science de l'homme et le concept de race dont l'exploitation coloniale de l'Empire, telle qu'elle est alors conçue, tire les meilleurs bénéfices matériels.

5- E) *La physiologie de Claude Bernard contre la focalisation sur l'instinct.*

Dans un « Exposé des faits et des principes de la physiologie moderne » présenté devant la *Société ethnographique de Paris*, Claude Bernard établit une distinction entre la notion d'*instinct* et celle de *volonté* qui indique à notre sens un refus d'appliquer le postulat d'objectivité de la nature à l'étude des phénomènes politiques. Il nous semble en effet que pour Claude Bernard, membre fondateur de la Société Ethnographique, ces

embarras à la Société, supplia M. Broca de cesser sa lecture ». Cf. M. Horteloup, « Eloge de Paul Broca » à la *Société de Chirurgie* reproduit dans la *Lancette française, gazette des hôpitaux*, 31 Janvier 1884, vol. 57, n.1 pp. 97 -103 ; p. 101

Ce mémoire sera finalement publié en plusieurs fois sous le titre de par le *Journal de Physiologie* de Brown Séquart, (1858, p. 433 et 684 ; 1859, VII, p. 218, 345 et 601). Un long article intitulé « Phénomènes d'hybridité dans le genre humain » paraît dans le même journal en 1860, t. III, pp. 392-439.

phénomènes relèvent ultimement du pouvoir délibératif de l'individu et ne peuvent être résolus par la physiologie. Puisque l'analyse de la fonction physiologique du cerveau se focalise chez Bernard sur l'acte de conscience, elle réfute au moins implicitement les théories de Hartmann ou de Schoebel portant sur l'inconscient de race le motif. La possibilité d'introduire le thème de l'inégalité des races sous le rapport de la puissance intellectuelle dont elles sont naturellement douées par l'intermédiaire de la focalisation sur l'inconscient est ici refusée par le choix heuristique de Bernard, qui correspond à notre sens à la perspective traditionnelle des *humanitas* reconnaissant la puissance du libre arbitre sur la nature.

Au cours d'un « exposé rapide des faits et des idées qui servent de jalons à la physiologie moderne dans les méandres encore si obscurs des phénomènes de l'intelligence », Bernard suggère « qu'il n'y a aucune contradiction entre les sciences physiologiques et les sciences métaphysiques »⁷¹⁷. Bernard propose une conception de la métaphysique qui est différente de celle produite dans le même temps par Paul Broca à la Société d'Anthropologie de Paris. A la différence de ce dernier, Bernard conçoit son activité comme relevant uniquement de la physiologie et n'intègre pas les raisonnements portant sur l'anatomie du cerveau au sein de la méthode ethnologique ou anthropologique. C'est sans doute cela qui conduit Bernard à ne pas formuler l'axiome explicite dans les réflexions anthropologiques de Paul Broca, selon lequel « l'inégalité intellectuelle des races est une chose bien connue »⁷¹⁸. En reconnaissant que les « mécanismes fonctionnels de l'intelligence ne sont, par leur nature, ni plus ni moins accessibles à notre investigation que ceux de tous les actes vitaux », Claude Bernard se place dans la même perspective que la philosophie matérialiste dont Broca est l'un des fers de lance dans les années 1860-1870. Mais à la différence de Bernard, Broca entend « laisser à l'écart » des « discussions scientifiques » « les problèmes de métaphysique qui sont insolubles »⁷¹⁹ car ces derniers constituent un obstacle au développement d'une science de l'homme dont la perspective est strictement naturaliste.

⁷¹⁷ Bernard, article cité, 1871 ; p. 258

⁷¹⁸ Broca, *Mémoires d'Anthropologie*, Reinwald vol. 1, 1874 ; p. 185

⁷¹⁹ Broca, *Mémoires d'Anthropologie zoologique et biologique*, Reinwald, 1877 ; p. 295

En insistant sur l'importance du « fait de l'éducation » sans lequel « une intelligence supérieure eut été close comme les instincts »⁷²⁰, Bernard propose une physiologie du cerveau qui, loin d'être indécise au sujet du libre arbitre comme celle de Broca⁷²¹, affirme au contraire l'existence de cette faculté. Bernard considère que cette dernière faculté est physiologiquement liée au langage et pose d'abord une distinction entre ce qu'il appelle d'une part la « conscience », qui a selon lui « son siège exclusivement dans les lobes cérébraux » et d'autre part l'intelligence, qu'il considère être « une force qui harmonise les différents actes de la vie, les règle et les approprie à leur but »⁷²². Il estime ensuite que la conscience est une faculté permettant de produire « l'influence centrale du sens intime et de la volonté »⁷²³, c'est à dire un moyen pour le sujet d'agir sur lui-même dans les conditions optimales de liberté et d'éducation permises à son sens seulement par la civilisation.

Broca lutte en revanche contre le concept de « règne humain »⁷²⁴ et est favorable à l'inscription exhaustive de l'homme dans la série animale. Bien qu'il s'en défende en demandant de manière rhétorique « qui prétend que nous soyons des singes ? »⁷²⁵, Broca refuse cependant de reconnaître toute différence entre l'homme et l'animal lorsqu'il s'agit de la question du libre arbitre dont nous avons souligné l'importance pour le thème de l'égalitarisme racial.

En résumé ou l'intelligence de l'homme est libre et alors tous les arguments qu'on invente étant applicables à tous les autres animaux, nous devons en conclure que, sous ce rapport, il n'y a pas, entre eux et nous, de différence absolue ; ou bien les animaux n'ont pas la liberté, et alors l'homme, étant soumis comme eux aux lois de la nécessité, n'est, pas plus qu'eux, en possession du libre arbitre. Ainsi, de quelque manière qu'on envisage la question de la liberté, il est impossible de trouver des caractères distinctifs entre l'homme et la brute. [Broca, 1877 : 295]

⁷²⁰ Bernard, article cité, 1871 ; 252

⁷²¹ Cf. Broca, ouvrage cité 1877 ; p. 295

⁷²² Bernard, article cité, 1871 ; p. 249

⁷²³ Bernard, article cité, 1871 ; p. 250

⁷²⁴ En se plaçant dans une perspective naturaliste qui se base sur les données de l'anatomie comparée, Broca critique ceux qui voudraient « faire reposer une distinction de *règne* sur d'aussi petites différences ». Cf. Broca, ouvrage cité 1877 ; p. 297. Italiques dans le texte

⁷²⁵ Broca, 1877 : p. 297

Claude Bernard, qui emploie l’acception anthropologique du terme race⁷²⁶, ne lui donne pas une valeur paradigmatique dans ses recherches physiologiques portant sur le cerveau qui, lorsqu’il en fait état à la *Société d’ethnographie* en 1871, accordent une importance éminente à l’éducation. Considérant que l’organisme possède plusieurs « intelligences », Bernard distingue les « instincts », ces « facultés inférieures qui sont invariables et incapables de perfectionnement » et « les facultés intellectuelles supérieures : les lobes cérébraux qui sont le siège de la conscience »⁷²⁷. Bernard affirme que si le système nerveux central responsable des instincts n’évolue pas, l’individu appartenant à notre espèce peut en revanche réellement se perfectionner au cours de sa vie et s’extraire par ses efforts propres et par ceux de l’éducation de la condition animale qui le caractérise naturellement.

L’organisation cérébrale [...] reste ouverte au contraire à tous les perfectionnements, à toutes les notions nouvelles qui s’acquièrent par l’expérience de la vie. Aussi allons-nous voir, à mesure que les fonctions des sens et du cerveau s’établissent, apparaître dans ce dernier des centres nerveux fonctionnels et intellectuels de nouvelle formation réellement acquis par l’éducation [...] le centre nerveux de la parole est le premier que nous voyons se tracer chez l’enfant. [Bernard, 1871 : 252]

Il ne s’agit pas de suggérer que Broca refuse de reconnaître l’importance de l’éducation, mais simplement d’indiquer que pour lui, la nature a distingué les races sous le rapport de leur puissance intellectuelle et donc de leur aptitude à la civilisation, ce qui relativise à notre sens intégralement sa foi dans le pouvoir de l’éducation. Même s’il revient à Paul Broca d’avoir découvert le siège organique de la fonction langagière au milieu des années 1860⁷²⁸ au sein d’un programme heuristique organisé en partie autour du concept géographique de race, le fait que la théorie physiologique de Bernard n’adopte

⁷²⁶ « [...] j’ai déjà dit que parmi les animaux domestiques, ânes, chiens et chevaux, il existe des races ou des variétés qui nous offrent des susceptibilités physiologiques tout à fait spéciales ; j’ai constaté même des différences individuelles souvent assez tranchées. Or, l’étude expérimentale de ces diversités peut seule nous donner l’explication des différences que l’on observe chez l’homme soit dans les différentes races, soit chez les animaux d’une même race, et que les médecins appellent des prédispositions ou des *idiosyncrasies*. ». Cf. Bernard, Claude. *Introduction à l’étude de la médecine expérimentale*, Paris, 1865 ; p. 220

⁷²⁷ Bernard, article cité, 1871 ; p. 251-2

⁷²⁸ Cf. Clarac, Buser, Ternaux, Wolton (éd.), *Encyclopédie historique des neurosciences : Du neurone à l’émergence de la pensée*, De Boek, 2008 ; pp. 139-140

pas le concept de race au titre de ses objets épistémiques est à notre sens une bonne indication du phénomène que nous décrivons ici.

La théorie de Bernard portant sur l'acte de conscience n'invalide pas les présupposés égalitaristes « métaphysiques » sur lesquels reposait le système épistémologique avant l'inclusion du postulat d'objectivité de la nature au sein des discours savants portant sur les comportements humains. Son approche physiologique de l'organe cérébral distingue les produits de l'acte de conscience des fonctions intellectives entendues au sens large et ne se plie pas au programme heuristique guidant l'anthropologie institutionnelle qui, par l'intermédiaire du concept ethnologique de race, légitime l'adoption du postulat d'objectivité de la nature dans l'étude scientifique des comportements humains.

Mais à la différence de la génération de Spurzheim ou de celle de Tiedemann, la physiologie du cerveau de Bernard ne récuse pas explicitement l'implication du concept de race dans l'évaluation qualitative de l'intelligence. Puisque la *science des races* est désormais l'objet d'une étude spécialisée sur laquelle repose en grande partie l'activité de la *SAP* et dans une moindre mesure celle de la *SEP*, il est virtuellement inconcevable pour les savants de l'époque d'imaginer que le concept de race ne recoupe pas des entités phénoménales naturelles. A l'époque où l'Empire colonial français atteint son apogée, il leur est difficile de réaliser que l'idée de race puisse désigner un objet vide du point de vue des sciences naturelles⁷²⁹. Dans la seconde moitié du 19^{ème}, le réalisme taxonomique de l'anthropologie racialisée est généralement hors de toute suspicion dans les cercles ésotériques des sciences de l'homme. Pour reprendre les lignes de l'analyse logique de Mill que nous avons étudiée dans ce chapitre, rares sont les savants de cette époque qui réalisent que le *terme* pluriel de *races* renvoie à des idées et non à des phénomènes naturels. Le fait que la réalité de ces idées dépend d'un phénomène historique qui s'est

⁷²⁹ Nous savons aujourd'hui que les arbres phylogénétiques sont de véritables objets pour l'étude biologique des populations humaines mais que ces arbres ne recourent pas suffisamment les populations désignées par les trois ou quatre grands groupes anthropologiques objectivés par la science du 19^{ème} siècle pour que ces derniers constituent des objets scientifiques. Cf. Royal, Charmaine & Dunston, Georgia. « Changing the paradigm from 'race' to human genome variation » in *Nature Genetics Supplement*, Nov. 2004, p. S5-S7

cristallisé au cours de la colonisation de l'époque moderne et non pas de phénomènes naturels est invisible à la majeure partie des hommes de science.

Au nombre des rares auteurs qui interrogent la validité du concept de race à la fin des années 1870⁷³⁰, on compte Castaing et d'autres ethnographes tels que le président de la *Société d'ethnographie de Paris*, Léon de Rosny. Au cours du congrès international des sciences ethnographiques de Paris tenu en 1878, ce dernier souligne que, dans « l'ordre des abstractions, on est sans cesse obligé d'attacher à des mots de l'idiome vulgaire ou scientifique des acceptions qu'ils n'ont pas dans la pratique quotidienne ». Rosny indique à notre sens que l'anthropologie, science de l'homme, ne produit pas de connaissance objective lorsqu'elle emploie le concept de race au titre de catégorie censée donner la clef heuristique des phénomènes de l'histoire civile. Il souligne en effet l'importance de l'introspection personnelle dans la production du savoir portant sur le comportement « humain » et émet une qualification qui nous semble importante pour la manière dont doivent être interprétés les jugements théoriques des sciences de l'homme.

Lorsqu'il s'agit du travail intellectuel de synthèse d'autrui, il ne faut guère espérer en acquérir l'intelligence, si l'on s'attache purement et simplement à la signification ordinaire des mots, et si l'on ne se décide pas à recommencer *en soi* les opérations psychiques qui ont amené à la conception. [Rosny, 1878 : 750]⁷³¹

Ruinant les espoirs des anthropologues avec lesquels sa *Société* est en situation de rivalité institutionnelle, Rosny lance ensuite une attaque contre le système des races qui entend donner la clef mathématique de l'histoire civile par l'évaluation physiologique de l'organe cérébral typique des différentes races. Refusant l'adoption du postulat d'objectivité de la nature dans l'étude du comportement humain, Rosny interroge ainsi la direction prise par la « science de l'homme » depuis que l'introspection a été remplacée en son sein par des concepts tels que celui de race.

⁷³⁰ En 1850, le disciple anglais de James Crowles Pritchard, Robert Gordon Latham, reconnaît la subjectivité du terme race en écrivant « Une race est une classe d'individus vis-à-vis de laquelle il y a des doutes au sujet de savoir si elle constitue une espèce ou la variété d'une espèce reconnue. Donc le terme est subjectif. » Cf. *The natural history of the varieties of Man*, London, Van Voorst, 1850 ; p. 564

⁷³¹ Italiques ajoutées.

Les termes techniques les plus importants de la science de l'homme sont au nombre de ceux sur lesquels reposent les plus regrettables malentendus. Si l'idée de l'espèce, en apparence si rigoureuse en zoologie, a pu être contestée, presque ébranlée par la doctrine du transformisme, l'idée de la race, déjà moins claire, moins précise, quand il s'agit des animaux, devient obscure, vague, trompeuse, parfois même fantaisiste quand elle est appliquée à l'homme. [Rosny, 1881 : 750]⁷³²

Voilà les premiers craquements du paradigme racialisiste de l'anthropologie physique dont il faudra encore plusieurs générations savantes, deux guerres mondiales et le projet génocidaire nazi avant qu'il accomplisse sa révolution. Mais dès 1885, un argumentaire est produit au sein duquel le présupposé de « l'échelle des races », dont nous avons vu qu'il représente l'axiome à la fois esthétique et physiologique sur lequel reposent les systèmes scientifiques altérant implicitement le statut ontologique et juridique des indigènes, est refusé en bloc. Il s'agit de la réfutation frontale de toutes les inductions tendant à conclure à l'infériorité congénitale de la race nègre qui est publiée par l'intellectuel haïtien Anténor Firmin sous le titre *De l'égalité des races humaines, anthropologie positive* et à laquelle nous allons consacrer les deux derniers chapitres de cette thèse.

⁷³² Cf. Rosny, Léon de. *Congrès international des sciences ethnographiques, tenu à Paris du 15 au 17 juillet 1878*, Paris, 1881

Chapitre 6 : L'apport d'Anténor Firmin

Si l'histoire des relations entre les colons et les populations qu'ils colonisent varie selon le contexte d'implantation et les modes de colonisation choisis entre le début de l'époque moderne et le 18^{ème} siècle⁷³³, la donne est changée sous l'effet de la révolution industrielle⁷³⁴ et la ségrégation entre les races blanches et non blanches devient un phénomène global au 19^{ème} siècle. En effet, l'immigration des populations européennes vers les territoires colonisés s'intensifie alors et la subordination des individus y naissant de parents indigènes ou esclaves devient systématique alors que les européens et leurs descendants sont désormais en position de domination exclusive et globale comme c'est le cas dès le 17^{ème} siècle, aux Etats-Unis et dans les Caraïbes notamment. Ce phénomène a des répercussions épistémologiques qui ne peuvent être négligées et l'étude de l'argumentaire de Firmin va permettre de les mettre en lumière tant du point de vue historiographique que philosophique. La culture coloniale a en effet créé des « évidences » qui ont ensuite influencé les présupposés des discours scientifiques alors principalement produits dans les métropoles européennes.

Au 19^{ème} siècle, le « système des races » qui fait autorité dans l'ensemble des capitales occidentales repose ainsi sur un axiome voulant que les « blancs » possèdent une supériorité congénitale vis-à-vis des « noirs » sous le rapport des aptitudes intellectuelles. Cependant, le postulat inégalitaire est invisible aux protagonistes du

⁷³³ Cf. Fredrickson, ouvrage cité, 1981. L'auteur mentionne notamment le rôle joué par l'arrivée des femmes européennes dans les colonies.

⁷³⁴ Cf. "Colonialism" in Bolaffi, Bracalenti, Braham and Gindro (eds), *Dictionary of race, ethnicity and culture* ; Sage, 2003 ; p. 39

discours anthropologique tant la période pré-paradigmatique a été longue. Firmin, qui s'identifie lui même au titre de « noir » en employant une catégorie raciale produite la colonisation et validée sur le registre des discours scientifiques par l'histoire naturelle de l'homme depuis les années 1750, est pourtant capable de discerner le caractère erroné de l'axiome dont l'évidence s'est effacée aux yeux des anthropologues dans les années 1880. Une des lignes argumentatives de *DERH* consiste à détruire la base épistémologique faite de longs tableaux craniométriques qui comparent les mesures prises sur les crânes des différents types humains et problématissent le postulat inégalitaire sur lequel repose le système raciologique en vigueur dans les années 1880.

Du point de vue logique et méthodologique, la première étape argumentative de Firmin a été de mettre en évidence cet axiome qui n'est jamais n'exposé explicitement par la science anthropologique en train de se faire.

Il est impossible de trouver dans un traité d'anthropologie un chapitre où l'ordre hiérarchique des races humaines soit explicitement reconnu ; mais chaque ligne en implique l'idée. Je l'ai dit plus haut, on en parle comme d'un fait qui n'a besoin d'aucune démonstration aux yeux des hommes de science. Je me propose pourtant d'étudier avec eux les procédés d'investigation qu'ils ont mis en usage dans une recherche aussi délicate. [Firmin, 1885 : 212]

Cinq ans après la mort de Paul Broca, Firmin s'attaque à un système que le fondateur de la *Société d'Anthropologie de Paris* avait commencé de bâtir en 1859 et qui est perpétué par son disciple Paul Topinard, *Secrétaire Général* de cette société lorsque paraît *DERH*. Nous allons souligner que la difficulté rencontrée par notre auteur tient au fait que l'inégalité des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles est une thèse principale si unanimement admise sur le registre des discours scientifiques dans les années 1880 qu'elle n'est jamais questionnée. On ne peut dès lors qu'imaginer la difficulté de la tâche que se propose d'accomplir notre auteur. Juriste brillant, polyglotte et bon connaisseur des Lettres classiques, notre auteur est en effet novice dans le domaine des sciences naturelles qui transforment le sujet pensant en objet. Nous avons montré qu'il s'agit donc pour lui de s'attaquer à une vue paradigmatique dans les sciences de son temps, alors qu'il vient d'être parachuté dans le cercle ésotérique de la *SAP* après avoir

fait la rencontre du Docteur Simon Auburtin quelques semaines après son arrivée en France.

Spécialiste de la localisation précise de la fonction langagière dans les lobes frontaux cerveau⁷³⁵, ce dernier s'était lié d'amitié avec Firmin qui fut coopté à la *SAP* par Auburtin et le Docteur Louis Joseph Janvier, l'autre haïtien membre de la prestigieuse société parisienne. L'origine géographique des ancêtres de Firmin, c'est à dire son statut de « noir » revendiqué dans la préface de *DERH* et qui pourrait discréditer son argumentation aux yeux de ses collègues anthropologues, n'est donc qu'un des aspects du plus problème pour notre auteur et, de notre point de vue, l'un des moindres. Le problème de l'égalitarisme racial tel qu'il se présente à Firmin en 1884 tient d'abord à ce que les investigations anthropologiques de la société parisienne sont considérées par ses membres comme purement objectives. Fidèles à la posture heuristique du fondateur Paul Broca, les anthropologues des années 1880 sont sincèrement convaincus que les mesures crâniennes des types humains qui induisent la hiérarchisation des aptitudes intellectuelles des races humaines à partir de la conformation de l'organe cérébral sont conduites dans la plus stricte indépendance vis-à-vis du registre discursif de la politique.

Sédimentées sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme depuis les années 1750, c'est tout un ensemble de croyances devenues paradigmatiques en siècle plus tard que Firmin se fixe pour but de renverser. Traitant de l'anatomie du cerveau, Paul Broca avançait par exemple en 1877 que

l'asymétrie des plis ou circonvolutions secondaires constitue à mes yeux un caractère de supériorité. J'ai pu m'assurer qu'elle est plus grande dans les cerveaux des blancs que dans ceux des nègres [...] [Broca 1877 : 136]⁷³⁶

⁷³⁵ Cf. Clarac François et Ternaux Jean-Pierre, *Encyclopédie historique des neurosciences. Du neurone à l'émergence de la pensée* (De Boeck Supérieur, 2008), chapitre 4 ; voir aussi Marco Catani et Stefano Sandrone, *Brain Renaissance: From Vesalius to Modern Neuroscience*, Oxford University Press, 6 avr. 2015, p. 73 et sq.

⁷³⁶ Broca, *Mémoires d'anthropologie zoologique et biologique*, Paris, Hennuyer, 1877

A la fin de même ouvrage, le fondateur de la *SAP* affirme aussi en toute conscience qu'il étudiait ces questions « dans un esprit dégagé de toute préoccupation extrascientifique »⁷³⁷. L'aveuglement des anthropologues de la seconde moitié du 19^{ème} siècle vis-à-vis des effets de leurs discours est donc un problème majeur pour Firmin. Convaincus non seulement d'être sincèrement en train de discourir avec la plus sobre objectivité, mais persuadés en plus de participer au combat pour la science contre les ténèbres de la métaphysique, les membres de la *SAP* ne pouvaient concevoir le caractère faillible de leur axiome inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles des races humaines. Dès lors, comment produire la preuve de l'égale aptitude intellectuelle entre les individus regroupés dans les différentes races humaines sur le registre des discours scientifiques dans les années 1880, alors que la *SAP* connaît son apogée institutionnelle et rayonne mondialement ? ⁷³⁸

6- A) *Comment formuler la thèse de la stricte égalité des races « humaines » dans des jugements théoriques ?*

En 1884, le jeune diplomate haïtien fraîchement débarqué à Paris qu'est Anténor Firmin rédige *De l'égalité des races humaines* et est alors confronté, sur le thème au sujet duquel il va argumenter, à un édifice épistémologique reposant sur un ensemble de présupposés faisant déjà système depuis le début du 19^{ème} siècle. Un quart de siècle avant la publication de *DERH*, Paul Broca, mort en 1880, avait permis de justifier de manière implicite la subordination de sujets coloniaux pourtant théoriquement égaux en droit avec les sujets-citoyens français sous le second empire et la troisième république. Par l'intermédiaire de l'opérationnalisation ce que les historiens des sciences contemporains ont nommé le « système des races »⁷³⁹ et qui faisait alors autorité dans l'ensemble des capitales occidentales, Broca avait fourni la clef scientifique métrique et objective permettant de verrouiller la traditionnelle suprématie blanche.

⁷³⁷ Broca *ibid.*, 562.

⁷³⁸ Les effectifs de la *SAP* culminent à 757 membres l'année où paraît *DERH*. Cf. Carole Reynaud Paligot, *Races, Racisme et Antiracisme dans les années 1930*. Puf, 2007 : 5, note 1

⁷³⁹ Cf. Blanckaert, Claude. « Le système des races », in *Le XIX^e siècle. Science, politique et tradition*, Isabelle Poutrin dir., Paris, Berger Levrault, 1995, pp. 21- 41.

Bien dissimulés derrière une forêt de tableaux anthropométriques et un océan d'habitude sociétales visant à la ségrégation des races dans les territoires coloniaux, l'axiome scientifique et la norme sociétale voulant que les « blancs » possèdent une supériorité congénitale vis-à-vis des « noirs » sous le rapport des aptitudes intellectuelles fonctionnait à plein en 1885 dans les cercles ésotériques de la science métropolitaine et dans les colonies. Mais autant le caractère erroné de l'axiome scientifique voulant que l'infériorité congénitale des peuples colonisés soit un fait qui paraît aujourd'hui évident, autant l'immense majorité des protagonistes du discours anthropologique était aveugle à cette erreur dans les années 1885. En effet, la période pré-paradigmatique précédant l'opérationnalisation du paradigme racial à l'époque de Broca avait débuté plus d'un siècle avant la fondation de la *Société anthropologique de Paris* par ce dernier.

Sous le rapport épistémologique qui nous concerne ici, l'invisibilité de l'axiome inégalitaire est à notre sens le premier problème par ordre d'importance auquel Firmin est confronté en tentant d'introduire le thème de l'égalité des races dans *DERH*. Validé sur le registre des discours scientifiques par l'histoire naturelle de l'homme depuis les années 1750, puis par l'ethnologie des années 1840 -1860 et par l'anthropologie des années 1860-1880, le présupposé inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines est devenu tellement axiomatique que le caractère problématique qu'il possède aux yeux de notre auteur n'est jamais aperçu par le public savant auquel ce dernier s'adresse en 1885.

6- B) *Une théorie biographique.*

Firmin, qui s'identifie lui-même au titre de « noir » dans la préface de l'ouvrage, doit donc d'abord faire apparaître une erreur invisible aux savants européens aveuglés par le préjugé inégalitaire à l'encontre des races colonisées.

[...] le préjugé de l'inégalité des races est tellement ancré dans l'esprit des hommes les plus éclairés de l'Europe qu'ils semblent ne pas pouvoir s'en départir. Il faut donc croire à l'existence de certaines causes extrinsèques, étrangères à la question scientifique, mais dont l'empire est tel qu'elles tiennent les plus belles intelligences subjuguées et paralysées par leur prestigieuse influence. Afin de faire une lumière définitive sur le fait de l'égalité des races humaines, quelque tortueuse et difficile que soit la voie, il faut aller à la recherche de ces influences assez puissantes pour donner à l'erreur une consécration capable de la maintenir avec tant d'opiniâtreté, en face de l'évidence même. [Firmin, 1885 : 482]

La conscience qu'a notre auteur du fait que la croyance des savants européens en l'infériorité congénitale des races colonisées est en réalité un préjugé s'enracine dans son expérience haïtienne de ce qu'il décrit au titre de « préjugé de couleur ». En effet, après la guerre d'indépendance et l'expulsion des blancs du sol Haïtien, la question de couleur y conserve une grande prégnance. Les intellectuels de la génération précédant celle de Firmin commencent à réaliser que l'unité du pays ne pourra se faire tant que les diverses colorations épidermiques du peuple haïtien resteront le sujet de clivages politiques, imaginés ou réels mais qui sont régulièrement agités en période électorale.

La vérité, c'est que la question de la couleur est à l'usage de tous ceux qui désirent perpétuer la nuit qui règne dans le cerveau populaire en Haïti, pour ne tirer des avantages personnels. Certainement, c'est une arme dangereuse, cause de tous nos malheurs, de tous nos faux pas, de tout notre long stationnement dans les sentiers de la civilisation. Jaunes et noirs⁷⁴⁰, ceux qui en nient l'existence, pour en mieux tirer parti, à l'aide d'une politique souterraine, et ceux qui s'en emparent bruyamment, rien que pour assommer leurs compétiteurs plus heureux, sont les pires ennemis de la nation haïtienne et de la réhabilitation de la race noire. [Firmin, 1905 : 426-7]⁷⁴¹

Cette explication touche à l'origine biographique de la conscience qu'a Anténor Firmin du préjugé d'un « préjugé de couleur » qui prend des formes beaucoup plus sophistiquées que dans les représentations populaires haïtiennes lorsqu'il est formulé de l'intérieur même du concept de race sur le registre des discours scientifiques parisiens en 1885. Cependant, cet acte de distanciation vis-à-vis d'une erreur scientifique est essentiel

⁷⁴⁰ Dans ce contexte, les "jaunes" désignent les haïtiens à la peau plus claire que les noirs.

⁷⁴¹ Firmin, Anténor. *M. Roosevelt, Président des Etats-Unis et la République d'Haïti*. New-York/Paris, 1905

et il nous importe de souligner qu'il provient chez Firmin d'une expérience vécue et non d'une doctrine ou d'une théorie philo-scientifique particulière. En effet, cette distance vis-à-vis du dogme inégalitaire est rare à son époque et Firmin est l'un des seuls savants de son temps à percevoir si bien l'origine de l'erreur scientifique commise par l'immense majorité des meilleurs esprits de son temps.

Toute science subit invinciblement l'influence du temps et du milieu dans lesquels elle a été constituée non que la vérité scientifique dépende d'un accident ou des circonstances contingentes ; mais parce que les sciences s'édifient toujours sur un ensemble de faits préalablement étudiés et desquels on tire les premiers éléments de généralisation transformés plus tard en lois, quand on a suffisamment constaté les rapports nécessaires qui en dérivent. Ces faits peuvent avoir été mal étudiés, les éléments de généralisation peuvent avoir été insuffisants ou les rapports mal appréciés ; alors la science s'établit sur des bases instables, vraies, donnant à l'erreur une telle force dans la croyance universelle, qu'elle devient pour longtemps un obstacle positif à la manifestation de la vérité. [Firmin, 1885 : 483]

L'invisibilité du préjugé-axiome concernant à l'infériorité intellectuelle congénitale des races colonisées est un problème qui ne se pose pas pour Firmin dans les mêmes termes que pour les rares savants européens qui croient à l'égal potentiel des races intellectuelles colonisées entre 1750 et 1885. Parachuté dans une société savante depuis son Haïti natale quitté deux ans auparavant, notre auteur est à même de percevoir directement le processus historique de formation d'un paradigme scientifique. Il voit donc aisément à travers les clivages disciplinaires et idéologiques de son temps et est à même de comprendre que ces derniers sont largement inopérants pour la question qu'il lui importe de traiter sur le registre de la science. La théorie de Firmin est donc référentielle dans l'examen des discours savants susceptibles de répondre au critère de l'égalitarisme racial entre 1750 et 1885 parce qu'elle touche à nombre de problèmes qui sont inhérents à la formulation du concept d'égalitarisme racial dans l'espace chronologique que nous délimitons ici.

Formé dans les classes d'humanités enseignées Jules Neff, ancien élève de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, notre auteur emploie en effet abondamment le

registre des Lettres classiques afin d’argumenter en faveur de l’égal potentiel intellectuel attribué par la nature à ce qu’il reconnaît être les différentes races humaines. Ainsi, la perspective de Firmin se présente à nos yeux comme un condensé du problème de la formulation du concept de l’égalitarisme racial entre 1750 et 1885 dans la mesure où notre auteur envisage la saisie naturaliste de la question du potentiel intellectuel des races humaines avec une formation qui n’est d’abord pas celle des sciences naturelles mais des humanités. Nous avons vu que c’est souvent le cas des argumentations savantes en faveur de l’égalité du potentiel intellectuel naturellement impartie aux des races humaines entre 1750 et 1850. Nous allons voir que chez Firmin, le registre discursif de l’égalitarisme racial fait aussi entorse aux nouvelles normes des discours scientifique portant sur les fonctions intellectuelles, redéfinies avec l’émergence de l’histoire naturelle de l’homme à partir des années 1750.

Nous allons voir dans ce chapitre que l’analyse de l’ouvrage publié par le diplomate haïtien Anténor Firmin en 1885 et intitulé *De l’égalité des races humaines, anthropologie positive* (nommé *DERH* dorénavant) confirme les deux principales hypothèses émises précédemment au sujet du motif épistémologique qui caractérise l’égalitarisme racial. En comparant la théorie de Firmin à celle des auteurs dont il entreprend la réfutation explicite, nous allons mesurer les écarts existant entre l’épistémè soutenant l’égalitarisme racial et l’approche dominante de l’anthropologie. Par exemple, bien que le fait de « faire de la philosophie »⁷⁴² soit une accusation sérieuse employée par les anthropologues des années 1880 pour discréditer le travail de leurs collègues, le terme philosophie n’est pas employé de manière péjorative par Firmin⁷⁴³. Nous allons ainsi voir qu’à la différence des publications anthropologiques de l’époque, l’ouvrage de Firmin

⁷⁴² Les échanges verbaux se déroulant lors des séances de la SAP traduisent ainsi la connotation péjorative attachée au terme philosophie qui est employé pour désigner une opération qui n’est pas scientifique. « M. Fauvelle m’accuse de faire de la philosophie. Qu’entend-il par cette expression ? S’il veut dire que je suis sorti du terrain scientifique, je crois qu’il se trompe [...] ils ont fait une hypothèse à laquelle j’ai le droit d’en opposer une autre sans faire, plus qu’eux, de la philosophie ». Cf. Ploix, M. « Suite de la discussion sur l’aphasie, séance du 19 avril 1888 » in *Bulletins de la Société d’anthropologie de Paris* ; Paris, Masson, 1888, tome 11^{ème}, troisième série ; p. 270

⁷⁴³ Firmin n’emploie qu’une fois l’expression « science de l’homme » dans *DERH*, dans un passage où il cite la critique émise par l’ethnologue Léon de Rosny au sujet du fait que « les termes techniques les plus importants de la science de l’homme, dit M. de Rosny, sont au nombre de ceux sur lesquels reposent les plus regrettables malentendus. ». Cf. Firmin, 1885 : 127

comporte une réflexion sur le rapport entre les jugements *normatifs* et les jugements *théoriques* au sein de la science de l'homme et des races humaines.

DERH est à l'époque la tentative la plus systématique d'étayer la théorie égalitaire visant les aptitudes intellectuelles et morales naturellement imparties aux races humaines par des arguments scientifiques. Ainsi, il est à notre sens important d'étudier le type de connaissances convoquées par Firmin et de comprendre dans quelle mesure son épistémè se distingue de celle déployée par ses contemporains qui tentent au contraire d'effacer intégralement ce type de jugements afin de rester exclusivement dans l'ordre théorique pour formuler des jugements portant sur *ce qui est* au sujet de l'inégalité des races humaines. Tout comme le discours de Pierre Poivre, celui d'Anténor Firmin est en effet sous-tendu par un réseau de jugements *pratiques* portant sur le bon développement des sociétés et c'est par cet intermédiaire que Firmin trouve l'aplomb suffisant pour invalider les jugements *théoriques* de l'anthropologie qui justifient alors l'altération du statut juridique de la race noire. Mais l'invalidation d'un jugement théorique de la science de l'homme qui est aussi généralisé que celui de l'inégalité naturelle des races est beaucoup plus difficile dans les années 1880 que dans les années 1750.

Outre la cristallisation de la matrice épistémologique naturaliste dans les discours de la science de l'homme qui caractérise leur phase institutionnelle qui débute avec la fondation de la *Société Ethnologique de Paris* dans les années 1840, Firmin se heurte d'une part au prestige institutionnel de la *SAP* et d'autre part du caractère subjectif sur lequel porte son évaluation, à savoir l'intelligence. A notre sens, la seule faiblesse du discours de Firmin réside d'ailleurs dans le fait qu'il adopte la méthode physiologique pour évaluer la qualité de l'intellect qu'il considère, sous ce rapport être la fonction d'un organe susceptible de modifications héréditaires. Mais cette faiblesse est compensée par l'économie globale de l'ouvrage publié par Firmin en 1885. *DERH* traduit en effet la formation juridique de notre auteur et témoigne de son travail assidu dans la classe d'humanité qu'il suivit en Haïti, où il fut l'un des tous meilleurs élèves de la première *République noire*. Ainsi, c'est par l'analyse du rapport entre les jugements théoriques et

jugements normatifs dans *DERH* que nous allons pouvoir vérifier les deux hypothèses formulées plus haut au sujet de l'égalitarisme racial.

L'attachement de Firmin au système épistémologique traditionnel que la science de l'homme tend à infléchir afin de faire de la place à la théorie inégalitaire portant sur les races humaines s'explique d'abord par les cours qu'il a suivis lors de son adolescence. Pendant quatre ans, Firmin a en effet reçu les enseignements collectifs et privés du professeur d'humanités Jules Neff⁷⁴⁴, lui-même ancien élève de l'École Normale Supérieure de Paris. Confronté au cercle ésotérique de la *Société d'anthropologie de Paris* qui est globalement hostile à sa thèse mais qu'il fréquente lors de son séjour de quatre ans dans la capitale française Paris, Firmin va ainsi puiser au substrat théorique des Lettres classiques et des humanitas pour étayer la défense juridique de la race noire. Tout en ayant soin de produire respectant intégralement les normes laïques et matérialistes qui s'imposent définitivement en anthropologie dans les années 1880, Firmin va étayer l'égalitarisme racial au moyen d'une épistémè dont l'on peut dire qu'elle est beaucoup plus conservatrice que celle de ses opposants dans la mesure où elle inclut explicitement une dimension subjective et normative.

6- C) Une « *anthropologie positive* ».

Le sous-titre donné par Firmin à *DERH* indique que notre auteur accepte toujours et partout le postulat d'objectivité de la nature lorsqu'il s'agit d'étudier l'homme sous le rapport physique, physiologique, anatomique et biologique. Son adhésion à la

⁷⁴⁴ « Humaniste consommé [...] Jules Neff vint échouer en Haïti, comme une épave inestimable charriée par les flots de l'Atlantique sur les plages antiléennes. Ce fut tout profit pour le pays'. Anténor Firmin a eu une préparation classique de premier ordre. Il a joui du privilège exceptionnel d'avoir pour maître un ancien élève de l'école normale supérieure [...] avec lequel il a travaillé plus de deux ans après avoir parcouru le programme de rhétorique en poussant ses études plus loin que d'ordinaire. [...] aucun autre haïtien, à ma connaissance, n'a eu l'opportunité de travailler, dans ce pays, sous la direction d'un maître de cette envergure. » Cf. Price-Mars, Jean. *Anténor Firmin, un homme d'état haïtien*, Port au Prince [?] Imprimerie séminaire adventiste, 1978 ; p. 17-8. Le texte entre guillemets est de Firmin, qui rend aussi hommage à son maître et souligne dans son dernier ouvrage, les *Lettres de St Thomas*, tout l'avantage qu'il a tiré des « cours d'humanités dont était chargé Jules Neff au Lycée National du Cap Haïtien ». Cf. Mars, *ibid.*

philosophie positive indique en effet qu'il n'a pas recours à la téléologie ou à une cause finale pour interpréter les phénomènes touchant à la nature de l'homme.

Je ne reviendrai pas sur les controverses ardentes qui se sont agitées à propos de la place de l'homme dans l'échelle zoologique. C'est une question vidée. Actuellement, il est universellement reconnu que l'homme, au point de vue anatomique, ne diffère des singes anthropomorphes que par des détails infiniment insignifiants, si on veut considérer la distance qui existe entre le premier groupe simien et les autres mammifères inférieurs. Sans mentionner ici les remarquables travaux de Haeckel et de Huxley qui nous entraîneraient sur un terrain autre que celui où nous devons rester quant à ce moment, on peut regarder la question comme parfaitement élucidée par les savantes discussions du professeur Broca. Dans ses *Mémoires d'anthropologie*, il y a répandu la plus vive lumière, à l'aide d'une science consommée, soutenue par une habileté de dialectique vraiment rare chez un spécialiste. [Firmin, 1885 : 20]

Mais étant donné que Paul Broca (1824-1880), personnage d'une envergure scientifique immense et d'une autorité incontestée, est authentiquement convaincu qu'il laisse « quelque chose à désirer » « dans les parties qui servent l'instrument de la pensée » chez « le nègre » quand il est comparé au « blanc »⁷⁴⁵, Firmin va devoir diversifier les registres discursifs qu'il emploie dans son argumentaire. Bien qu'il produise une réfutation systématique des taxinomies racialistes en avance sur son temps puisque ce n'est que dans les années 1960 que la communauté internationale adhèrera à cette réfutation, Firmin ne peut se placer exclusivement sur le registre de l'anthropométrie sans s'exposer au risque de voir son discours noyé sous le flot des théories de l'époque, qui sont presque toutes caractérisées par la croyance à l'inégalité des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles.

Comme il le souligne lui-même, le *fait* que les noirs sont naturellement doués d'aptitudes intellectuelles inférieures à celles des blancs est toujours présumé mais jamais clairement exprimé ni adéquatement démontré dans les théories anthropologiques

⁷⁴⁵ Cf. Broca, Paul. « Recherches sur l'hybridité animale en général et sur l'hybridité humaine en particulier considérées dans leurs rapports avec la question de la pluralité des espèces humaines » (1858-1860), in *Mémoires d'Anthropologie*, Paris, Reinwald, 1877, t. iii, pp. 327-567 ; p. 404-405. Cité par Blanckaert, Claude. *De la race à l'évolution. Paul Broca et l'anthropologie française (1850-1900)*, L'Harmattan, 2009 ; p. 55

qui se sont constituées à partir des axiomes inégalitaires du méta-paradigme racialement sédimentés depuis les années 1750.

[...] afin de revêtir cette doctrine d'un caractère scientifique, ils ont imaginé des expériences qui, basées tantôt sur l'anatomie, tantôt sur la physiologie, exécutées d'après leurs procédés, confirment à leur avis l'infériorité des noirs et des jaunes comparés aux blancs, suivant une échelle hiérarchique qui descend du Caucasiens à l'Ethiopien dont les congénères occupent le plus bas degré. Tout cela n'est que confusément exprimé, çà et là, sans éclaircissement. Il est impossible de trouver dans un traité d'anthropologie un chapitre où l'ordre hiérarchique des races humaines soit explicitement reconnu ; mais chaque ligne en implique l'idée. Je l'ai dit plus haut, on en parle comme d'un fait qui n'a besoin d'aucune démonstration aux yeux des hommes de science. [Firmin, 1885 : 212]

Etant donné que Paul Broca a rendu le paradigme racialement opératoire⁷⁴⁶ et que son fidèle disciple Paul Topinard est secrétaire général de la *SAP* l'année où paraît *DERH*, c'est tout l'édifice des connaissances anthropologiques qui fait rempart contre l'argumentaire de Firmin. Firmin doit donc invalider un présupposé qui fait consensus au sein de la *SAP*, cette société scientifique reconnue d'utilité publique depuis 1864. Pour cela, il fait appel à une conception de l'objet anthropologique plus vaste que celle permise par la formulation de jugements théoriques postulant l'objectivité de la nature et qui se bornent à énoncer *ce qui est*. Mais Firmin réalise qu'il ne lui suffirait pas de dire que la race noire *doit être* l'égale de la race blanche puisque ce jugement normatif est *de facto* invalidé par les théories anthropologiques qui se fondent sur un argumentaire strictement naturaliste et saisissent l'acte intellectif par l'intermédiaire de la méthode physiologique qui rapporte l'évaluation qualitative de l'intelligence à l'étude métrique des crânes.

Firmin ne critique que les inductions tirées à partir de la méthode craniométrique et n'exprime contre elle aucune opposition de principe, bien au contraire. Pour lui, l'anthropologie physique emploie les bonnes méthodes et l'adhésion de notre auteur à la

746 Broca « fonde la méthode opératoire du paradigme racialement ». Cf. Rondinelli, Robert. « An Historical Review of Racial studies in physical anthropology from a Kuhnian perspective » in *Steward Anthropological Society Journal*, vol. 6, N°1, Fall 1974.

philosophie positive lui permet une critique dont l'intensité est, à notre sens, redoublée par le fait qu'elle est produite au sein d'un discours qui partage les présupposés matérialistes de la science. La critique de Firmin vis-à-vis du défaut des inductions anthropologiques qui permettent à ses contemporains de conclure à l'inégalité des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles dont elles sont naturellement douées se situe sur le registre même de la science.

Acceptant intégralement la philosophie matérialiste qui sous-tend la saisie physiologique de l'acte intellectif, Firmin s'en prend d'abord aux taxonomies raciales et démontre que les distinctions craniométriques portant sur les races humaines ne sont pas des distinctions taxonomiques positives. Indiquant par là que ces distinctions ne sont pas fondées sur des faits naturels, Firmin réfute le point de départ de l'induction physiologique concluant à l'infériorité de certaines races. Ici, la critique est adressée au maître de l'anthropologie Paul Broca ; elle porte spécifiquement sur les tableaux craniométriques et se focalise davantage sur les apories logiques du maître que sur sa méthode.

En examinant ces différents tableaux, un *fait positif* se laisse tout d'abord remarquer, c'est l'irrégularité des résultats et l'incertitude où se trouve l'esprit quand il faut juger de leur valeur relative. Nous avons déjà cité des paroles bien graves de Broca, sur l'inexactitude propre des procédés du cubage mais tous ceux qui ont lu ses *Mémoires* savent combien il s'ingéniait à trouver des raisons pour justifier la science dont il était devenu l'interprète le plus autorisé, à force de travail et de constante vocation. Cependant, quoi qu'en ait pu dire l'illustre savant, on ne pourra jamais condescendre à ses opinions, au point de croire que de tous les anthropologistes, lui seul ne se trompait pas. Si l'on observe bien ses chiffres, on remarque, du premier coup d'œil, qu'il a voulu ramener le cubage des crânes à l'établissement d'une preuve cherchée partout, afin de confirmer l'existence d'une distinction sérielle et hiérarchique entre les races humaines. En effet, on ne voit aucune des moyennes tirées des peuples européens au-dessous des races mongoliques ou éthiopiennes. [Firmin, 1885 : 138]⁷⁴⁷

Cette critique sera également formulée un siècle plus tard par Steve J. Gould qui considèrera cependant le fait que l'anthropologie de Broca a « mal mesuré l'homme »

⁷⁴⁷ Italiques ajoutées

⁷⁴⁸ au titre de raison suffisante pour jeter un doute sur la connaissance scientifique en général⁷⁴⁹. Soulignons que ce n'est pas le cas chez le positiviste Firmin qui, bien qu'il prenne acte du fait que tous ses contemporains des cercles ésotériques de l'anthropologie commettent une erreur en présupposant l'inégalité des races humaines sous le rapport de l'aptitude intellectuelle, n'en vient jamais à interroger la connaissance scientifique elle-même. Cette perspective positiviste va même lui permettre de rendre sa critique plus détaillée en mettant en lumière d'une part le fait que la base factuelle du paradigme racialisé est défectueuse et, d'autre part, le fait que l'erreur s'est insinuée en science sous l'influence d'éléments extérieurs qui appartiennent à l'histoire de la colonisation.

Reste que l'égalité des races humaines doit être démontrée par Firmin sur le registre d'une science anthropologique qui fait bloc contre sa démonstration. A notre sens, la partie la plus intéressante de l'argumentaire de Firmin est celle où l'auteur prend le contre-pied de la méthode objectiviste choisie par la science de l'homme depuis qu'elle a remplacé le concept normatif d'*humanité* par le concept théorique d'espèce humaine. Contre les présupposés établis depuis l'institutionnalisation de l'ethnologie par Courtet et d'Edwards qui voulaient faire de la politique une science positive, Firmin réintroduit l'argumentaire traditionnel posant les normes politiques et morales au cœur de l'épistémologie. Au moyen d'un détour par l'ordre subjectif qui sous-tend toute connaissance scientifique puisqu'elle suppose la volonté du sujet individuel et collectif de s'extraire des conditions dans lesquelles l'ont placé la nature, Firmin peut contester le principe ethnologique et anthropologique consistant à employer exclusivement le registre des sciences naturelles afin de formuler des jugements théoriques portant sur l'homme⁷⁵⁰.

⁷⁴⁸ Gould, Stephen J. *The mismeasure of Man*, Norton & Co. 1981

⁷⁴⁹ "Paul Broca is now distant enough. We can stand back and show that he used numbers not to generate new theories but to illustrate a priori conclusions. Shall we believe that science is different today simply because we share the cultural context of most practicing scientists and mistake its influence for objective truth? Broca was an exemplary scientist; no one has ever surpassed him in meticulous care and accuracy of measurement. By what right, other than our own biases, can we identify his prejudice and hold that science now operates independently of culture and class?" Cf. Gould, ouvrage cité, 1981 ; p. 74.

⁷⁵⁰ L'emploi du terme masculin pour désigner l'individu n'est pas fortuit. Pour notre auteur, seuls les individus de sexe masculin sont tous doués du même potentiel intellectuel quelque soit leur « race ». Le fait que Firmin procède à la hiérarchisation du statut ontologique des sexes a été souligné dans tous les commentaires contemporains. La différence des sexes implique pour Firmin une différence au niveau de l'organisation des organes commandant l'intelligence. « La nature a mis un sceau sur la conformation anatomique de chaque sexe. Si elle a donné la prééminence à l'homme pour tout ce qui touche au cerveau et

Cette contestation lui est en effet nécessaire dans la mesure où, en accord avec les présupposés qui sous-tendent la formulation de la « notion complète de race » par l'ethnologie de William Edwards dans les années 1830, les opposants de Firmin veulent réduire les questions de politique coloniale à des questions solvables sur le registre de l'histoire naturelle.

Comparé aux « anthropologistes » des années 1880 qui veulent laisser les coudées franches au régime politique inégalitaire de l'indigénat en affirmant l'inégalité des races sur un registre théorique indépendant des considérations morales qui empêchent selon eux le progrès de la science de l'homme, le discours de Firmin est donc conservateur s'il est envisagé du point de vue épistémologique. En 1858, le polygéniste George Pouchet avait par exemple proposé de débarrasser l'anthropologie des « sentiments infiniment honorables d'égalité et de confraternité »⁷⁵¹. George Pouchet estimait en effet que puisque ces sentiments relèvent de jugements normatifs portant sur ce que *doit être* le comportement, ils ne sont pas objectifs et doivent à ce titre être exclus du registre de la science, qui doit être, selon Pouchet, exclusivement constituée de jugements théoriques portant sur ce qu'*est* l'homme.

Ainsi, Pouchet estime que les jugements normatifs ne reposant pas sur le postulat d'objectivité de la nature « ne peuvent que nuire à la science quand ils interviennent »⁷⁵². Soulignons que Georges Pouchet se compare ici à Galilée, l'un des principaux instigateurs de la Révolution scientifique qui avait suggéré que l'adoption du postulat d'objectivité de la nature était une pré-condition du discours scientifique. Selon Pouchet, la question de l'unité ou de la pluralité des espèces humaines « est assurément l'une des plus grandes questions qui puisse agiter la science » dans la mesure où elle doit conduire

à la vigueur musculaire, elle a surtout donné à la femme tous les dons supérieurs qui concourent à la reproduction et à la conservation de l'espèce. » [Firmin, 1885 : 161]

⁷⁵¹ Pouchet, Georges. *De la pluralité des races humaines*, Paris, 1858 ; p. 10

⁷⁵² Cf. Pouchet, ouvrage cité, 1858 ; p. 11

à « renverser des idées vieilles comme le monde »⁷⁵³. Mais à la différence de Descartes ou de Galilée qui opéraient une distinction stricte entre les mœurs et les phénomènes naturels et pour qui seuls ces derniers pouvaient être l'objet du discours scientifique, Pouchet entend vouer aux gémonies tout l'édifice cognitif de la métaphysique, même en ce qui concerne la portion de ce système qui sert de soubassements aux mœurs.

De même, les libres penseurs de l'époque ont pour but de raser le système métaphysique parce qu'il soutient encore, selon eux, des idées dangereuses ; Clémence Royer estime ainsi par exemple que « les races humaines ne sont pas des espèces distinctes, mais ce sont des variétés bien tranchées et fort inégales et il faudrait réfléchir à deux fois avant de proclamer l'égalité politique et civile chez un peuple composé d'une minorité d'Indo-Européens et d'une majorité de Mongols ou de Nègres »⁷⁵⁴. Firmin sait que tout recours à des principes spiritualistes ou métaphysiques disqualifierait son discours dans les cercles scientifiques. Il est d'ailleurs lui-même convaincu que si « les courses dans le monde idéal, dans les régions de la pensée pure ont un charme de suavité auquel il est difficile de résister », ces parcours ne sont cependant pas « la meilleure préparation pour celui qui va bientôt entrer dans un laboratoire ou une salle de dissection »⁷⁵⁵. Pour Firmin, c'est là que la science parle. Mais de quoi parle-t-elle exactement à son sens ?

En se ralliant à la théorie darwinienne, notre auteur fait état d'un matérialisme similaire à celui de Pouchet mais qui ne lui permet pas de défendre la cause de la race noire dans la mesure où l'idée égalitaire est une norme étrangère aux phénomènes naturels dont la méthode scientifique postule l'objectivité. Il s'agit donc pour Firmin de ne pas tomber dans l'ornière d'un discours composé exclusivement de jugements

⁷⁵³ Cf. Pouchet in Firmin, 1885 : 48

⁷⁵⁴ Cf. Royer, Clémence. « Préface de la première édition » in Darwin, Charles. *De l'Origine des espèces par la sélection naturelle, ou Des lois de transformation des êtres organisés*, Paris, 1866, [deuxième édition, traduction Clémence Auguste Royer] : p. lvij. Ce passage est cité textuellement par Firmin, cf.

⁷⁵⁵ Firmin, 1885 : 232

théoriques. Dans un style qui représente à notre sens la maturité de la méthode objectiviste et empirique envisagée pour la science de l'homme chez les auteurs des années 1750-1830, Pouchet écrit par exemple que « la physiologie ne connaît pas de pitié, l'homme l'éprouve mais le physiologiste la renferme en lui-même ; il l'anéantit momentanément parce qu'elle nuirait à la recherche des lois de la vie »⁷⁵⁶. Ici, la norme comportementale enjoignant l'individu de se comporter avec humanité est entièrement dissociée de la formulation de jugements théoriques portant sur l'espèce « humaine ». C'est la révolution à laquelle veut aboutir Pouchet et c'est cette dissociation qui posera problème lors de la *Déclaration sur la race de l'Unesco* dans les années 1950 ainsi que nous le rappellerons dans notre conclusion.

Dans la décennie précédant l'institutionnalisation de la sociologie et de la psychologie, Pouchet pousse ainsi jusqu'au bout les potentialités discursives de la méthode consistant à faire reposer les discours savants relatifs au comportement « humain » sur le postulat d'objectivité de la nature. Pouchet peut estimer que la qualité naturelle de l'intellect des races non-civilisées est objectivement inférieure à celle des races blanches qui se trouvent en situation de domination coloniale par l'intermédiaire d'une saisie de l'acte intellectif opérée au moyen d'une approche exclusivement physiologique. L'ancienne connotation du terme intelligence a ainsi entièrement disparue du discours de Pouchet qui annule l'injonction traditionnelle de vivre en bonne intelligence avec ses semblables en adoptant intégralement le postulat d'objectivité de la nature. Au moment de l'apogée de la colonisation de l'Afrique par les puissances européennes, un tel discours sert à justifier le traitement inégal des individus disposant naturellement des caractères spécifiques identiques à ceux des européens. L'altération du statut juridique des indigènes est ainsi produite à partir de la conviction que la science de l'homme produit un discours pouvant traiter de son objet d'une façon aussi objective que si elle avait affaire à des phénomènes naturels. La réduction des questions politiques à une problématisation pouvant être formulée en des termes postulant uniquement l'objectivité de la nature atteint ici un paroxysme.

⁷⁵⁶ Cf. Pouchet, ouvrage cité, 1858 ; p. 10

Pouchet exclut donc définitivement le sentiment du registre de la science et Firmin s’efforce de démontrer que l’erreur du diagnostic formulé par son opposant a une cause politique. Firmin pointe ainsi au fait que le traitement scientifique du concept de race est organisé en amont de la science par « l’union caucasique »⁷⁵⁷ intéressée à l’exploitation ségrégative des colonies. Pouchet, à qui ce fait politique est invisible, considère au contraire que le concept scientifique de race légitime l’exploitation des indigènes. En insistant sur la différence catégorielle qui existe entre les jugements théoriques de la science de l’homme et les jugements normatifs, Pouchet parvient à faire disparaître la nature politique du conflit entre indigènes et colons que Firmin identifie comme étant la cause de l’erreur commise par l’anthropologie à l’égard des aptitudes intellectuelles des races. Avec Pouchet, la science de l’homme est désormais aux antipodes de la méthode introspective qui était le pivot de la science de l’homme imaginée par Helvétius qui suivait pourtant la philosophie *matérialiste* inspirée d’Epicure.

Depuis l’époque de Cuvier, l’anatomie comparée a pris en France le parti d’interroger les crânes par l’intermédiaire de mesures censées donner le chiffre objectif de l’intelligence différentielle des races humaines. Dans les années 1880, les faits de l’anthropométrie craniologique priment toujours dans l’étayage de la théorie inégalitaire même si aucun consensus n’existe quant à la méthode particulière la mieux à même de démontrer cette inégalité. A l’époque où Firmin publie son ouvrage, la découverte du rapport mathématique supposé exister entre le volume de la boîte crânienne et l’intelligence, d’une part, et le type morphologique des races et l’intelligence d’autre part, est plus que jamais d’actualité. Les premiers signes de crise⁷⁵⁸ du paradigme racialisé de l’anthropométrie craniologique n’ont pas encore conduit à la remise en cause du principe

⁷⁵⁷ Firmin, 1885 : 561

⁷⁵⁸ Blanckaert, Claude. « La crise de l’anthropométrie. Des arts anthropotechniques aux dérives militantes (1860-1920) », *Les politiques de l’anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940)*, Claude Blanckaert dir., Paris, L’Harmattan, coll. « Histoire des sciences humaines », 2001, pp. 95-172.

même de la saisie de l'intelligence par un chiffre et tout ce que Firmin remet en question c'est l'existence d'un lien entre race et intelligence.

Notre auteur place en effet résolument son argumentaire dans le camp de la modernité scientifique et du matérialisme en affirmant avec les plus célèbres défenseurs de cette philosophie « que la croissance du corps est une croissance mécanique et que la pensée, telle qu'elle est exercée par nous, a son corrélatif dans la constitution physique du cerveau »⁷⁵⁹. Prenant acte des attaques que la philosophie spiritualiste adresse au matérialisme, Firmin reconnaît certes que « sous l'empire des anciennes idées philosophiques qui faisaient de l'intelligence un don céleste, indépendant des accidents organiques du corps, il serait impossible de tenter une classification dont les facultés morales et intellectuelles fussent la base »⁷⁶⁰, mais il ne rejette pas le principe de ces classifications. Ce qu'il s'attache seulement à critiquer c'est l'« existence d'une corrélation évidente entre les aptitudes du cerveau et la race »⁷⁶¹.

Aujourd'hui qu'une psychologie rationnelle fait chaque jour appel à l'expérience, afin de parvenir à la découverte des rapports probables qui existent entre les facultés intellectives et le cerveau, on ne peut refuser à la science le droit incontestable de se livrer à de telles investigations. Qu'on crie au scandale du matérialisme ou qu'on y cède, c'est une conquête de l'esprit humain et elle doit lui rester entière. [Firmin, 1885 : 214]

Mais puisque l'évaluation raciale de l'intelligence repose sur la saisie physiologique de l'acte intellectif comme nous l'avons suggéré dans les premiers chapitres, et puisque Firmin accepte cette saisie, il se retrouve dans une position délicate du point de vue théorique. Il accepte en effet le ressort argumentatif essentiel de la théorie

⁷⁵⁹ Firmin, 1885 : 215

⁷⁶⁰ Firmin, 1885 : 214

⁷⁶¹ Firmin, 1885 : 215

scientifique dont il entend démontrer le caractère erroné. Firmin reconnaît en effet que « pour étudier le cerveau, au point de vue anthropologique, il faut donc se dépouiller de toute idée préconçue ; il faut considérer froidement les organes cérébraux, comme si on en ignorait *la destination* »⁷⁶². Parlant des caractères de l’anatomie cérébrale « qui répondent à une manifestation d’un mode quelconque d’intelligence », il laisse ainsi de côté l’ancienne définition de l’intelligence qui signifiait la bonne entente d’un individu avec les autres pour se focaliser sur les « découvertes » dont sont susceptibles les « savants physiologistes ». Firmin se place ici sur un terrain argumentatif où il aura du mal à rivaliser avec Paul Broca. Pour avoir localisé le siège de l’aphasie⁷⁶³, Broca est en effet l’un des plus grands personnages de la science dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Si Firmin souligne avec une sagacité qui apparaît rétrospectivement remarquable que c’est pour cette découverte que Broca restera célébré dans l’histoire des sciences et non pour avoir rendu le paradigme racialisé opératoire, il n’en demeure pas moins que dans les années 1880, le nom de Broca est autant associé à la science des races qu’à l’anatomie cérébrale.

[...] il est certain que le progrès des études et la marche ascensionnelle des intelligences apporteront un coup mortel à toutes les déductions qu’il a cru pouvoir tirer de ces travaux anthropologiques. Ce que l’avenir saluera longtemps en lui, ce ne sera pas le grand craniologiste, ni l’ethnologiste brillant, mais systématique ; ce sera plutôt l’expérimentateur sagace qui, portant un dernier trait de lumière sur les études de Cullen et la découverte de Bouillaud, eut le bonheur de localiser définitivement la lésion organique d’où résulte l’aphasie, en circonscrivant le siège de cette affection dans la troisième circonvolution du lobe frontal gauche. [Firmin, 1885 : 55]

⁷⁶² Firmin, 1885 : 233

⁷⁶³ Paul Broca a localisé le siège organique de l’aphasie qui est « la perte partielle ou totale de la faculté de s’exprimer, et de comprendre le langage qu’il soit parlé ou écrit, malgré l’intégrité anatomique et fonctionnelle des organes de la phonation (langue, larynx), et indépendamment de toute atteinte neurologique d’origine sensorielle. Sa localisation dans le cerveau est attribuée à Paul Broca et l’aire en question porte toujours son nom aujourd’hui ». Cf. Mazaux, Jean-Michel. Pradat-Diehl, Pascale. Brun, Vincent, *Aphasie et aphasiques*, Masson, 2007 ; p. 5.

Confronté au prestige scientifique de Broca et à d'autres savants mineurs dont il reconnaît le mérite mais à qui il ne peut concéder que leurs conclusions racialistes soient valides, Firmin n'a d'autre choix que d'être conservateur dans son approche épistémologique et de distinguer les jugements théoriques des jugements normatifs. C'est par cette distinction que la contribution de Firmin à l'égalitarisme racial s'inscrit dans le motif épistémologique que nous avons tenté de dessiner au cours des chapitres précédents en indiquant que le concept d'égalité ne repose pas sur un jugement théorique mais normatif. Adhérant à la théorie darwinienne de l'évolution, Firmin postule l'objectivité de la nature, c'est à dire l'idée que la notion de cause finale ou de projet n'a rien à faire dans l'explication scientifique portant sur les phénomènes naturels. Firmin précise ainsi que le progrès de la civilisation relève de normes qui sont extrinsèques à tout jugement théorique portant sur la nature dans la mesure où l'ordre civil repose sur un projet.

Je souhaite pour ma race, en quelque lieu de l'univers où elle vive et se gouverne, qu'elle rompe avec les usages arbitraires, avec le mépris systématique des lois et de la liberté, avec le dédain des formes légales et de la justice distributive. Ces choses sont souverainement respectables, parce qu'elles forment le couronnement pratique de l'édifice moral que la civilisation moderne élève laborieusement et glorieusement sur les ruines accumulées des idées du moyen âge. [Firmin, 1885 : *Préface*, xviii]

La précision de Firmin quant au fait que le comportement *humain* relève de l'adhésion à certaines valeurs et ne peut qu'être inadéquatement compris dans des termes strictement naturalistes lui permet de rectifier les jugements *théoriques* des évolutionnistes tels Pouchet ou Royer. Alors que ces derniers considèrent que la connaissance anthropologique légitime l'abandon définitive du système épistémologique des *humanitas* sous-tendant la tradition légaliste permettant de considérer tous les citoyens d'un même ensemble politique au titre d'individus égaux sous le rapport juridique, Firmin renoue avec ce système et réfute la perspective intégralement naturaliste de ses opposants. Par rapport à Broca, Pouchet ou Royer, Firmin fait donc, à notre sens, preuve d'un certain conservatisme épistémologique. Son argumentaire en faveur de

l'égalité des races humaines sous le rapport de l'aptitude intellectuelle qui leur est naturellement accordée est conforme à la tradition légaliste qui s'est construite à partir du système des *humanitas*.

Dans de nombreux passages de *DERH*, Firmin fait en effet allusion à une propédeutique qui est à son sens nécessaire à tout projet civilisationnel. Notre auteur n'hésite ainsi pas à reconnaître que la saisie de l'espèce humaine par l'intermédiaire de jugements théoriques reposant sur le postulat d'objectivité de la nature est une approche qui est à son sens incomplète. Firmin justifie son insatisfaction vis-à-vis de la révolution épistémologique envisagée par exemple par la science de l'homme de Pouchet en pointant au fait que la *norme* égalitaire n'est pas un produit naturel mais trouve sa raison d'être dans le projet civilisationnel. C'est ce raisonnement qui conduit Firmin à renouer avec la méthode introspective que nous avons vu Pouchet rejeter explicitement lorsque ce dernier tente la dissociation définitive entre la connotation normative du concept d'humanité et la connotation théorique des jugements scientifiques portant sur les espèces animales.

Mais Firmin n'est pas « humaniste » dans la mesure où cet adjectif est galvaudé dans les années 1880. En effet, les monogénistes se réclament alors de l'humanisme tout en affirmant l'inégalité naturelle des aptitudes intellectuelles de toutes les races comparées à la race blanche ou européenne. Firmin est positiviste et matérialiste, mais la mentalité scientifique de son époque est si opposée à l'égalitarisme racial que Firmin se réfère explicitement à l'ancienne épistémè des *humanitas*. C'est par exemple le cas lorsqu'il veut dénoncer l'erreur logique commise par les inductions racialistes portant sur l'intellect des individus de sexe masculin appartenant à l'espèce *homo-sapiens*.

[...] l'anthropologie, qui est impuissante à nous indiquer les délimitations précises qui séparent un groupe humain d'un autre, sera-t-elle mieux éclairée dans la solution d'une question beaucoup plus complexe et ardue ? Sera-ce en son nom qu'on prononcera dogmatiquement l'inaptitude congénitale et irrémédiable de la plupart de ces mêmes groupes à en éгалer d'autres ? Peut-on jamais déterminer les qualités spécifiques, avant la détermination de l'espèce ? En bonne logique, cela paraît absolument impossible. La scolastique qui ne mérite pas toujours le mépris systématique dont le vulgaire ignorant l'accable, démontrerait avec évidence que l'être doit précéder la manière d'être. *Modus essendi sequitur esse*, disait l'école. [Firmin, 1885 : 201]⁷⁶⁴

La faculté langagière est le caractère spécifique qui témoigne selon Firmin du défaut des inductions tirées à partir des taxonomies raciales et concluant à l'inégalité des races humaines sous le rapport de la puissance intellectuelle qui leur est naturellement impartie. Si notre auteur est prêt à reconnaître que « la nature a mis un sceau sur la conformation anatomique de chaque sexe »⁷⁶⁵, il rejette l'idée que les races anthropologiques puissent être l'objet d'une telle conformation. Le recours de Firmin au concept métaphysique d'essence à un moment clef de son argumentation scientifique ne nous semble pas anodin. A notre connaissance, aucun positiviste des années 1880 ne fait un tel crédit à la philosophie scolastique du moyen-âge. En reconnaissant une certaine validité à la manière dont « l'école » définissait l'*essence* des choses, Firmin remédie à notre sens au mouvement de « naturalisation scolastique de la doctrine aristotélicienne des prédicats »⁷⁶⁶ qui a permis d'induire l'inégalité des races à partir du 18^{ème} siècle.

Firmin reprend ainsi le fil de l'histoire des idées scientifiques et souligne que « la division des peuples en races distinctes » est un phénomène relativement récent puisqu' « elle ne s'est définitivement constituée qu'avec les travaux systématiques des

⁷⁶⁴ Italiques dans le texte

⁷⁶⁵ Firmin, 1885 : 161

⁷⁶⁶ Cf. Ashley Montagu, « The Concept of Race in the Human Species in the light of Genetics », Reproduit par Robert Bernasconi in *The Idea of Race*, Hackett Publishing, 2000, pp. 100-107. Selon Montagu, « le développement de l'idée de race peut être distinctement retracée à la naturalisation scolastique de la doctrine aristotélicienne des « Predicats » [Predicables] du Genre [Genus], espèce, différence, propriété et accident. A partir de là, il peut être directement retracé à l'aube de Lumières, lorsqu'en 1735, Linné repris des théologiens les concepts de classe, d'espèce et de genre pour servir d'outil systématique. » [trad. pers.]

naturalistes de la fin du XVIIIe siècle »⁷⁶⁷. Firmin, qui exprime explicitement son obédience à la doctrine d'Auguste Comte (1798-1857), a donc recours à un expédient peu attendu de la part d'un positiviste afin de contourner les implications inégalitaires du paradigme racialiste. C'est que la saisie positiviste de l'intellect au titre de fonction physiologique pouvant être rapportée à l'organe cérébral n'est pas suffisante à la démonstration de l'égalitarisme racial.

6- D) *Intelligence et fonction cérébrale à l'apogée du paradigme racialiste.*

Nous avons vu dans les premiers chapitres que, par l'intermédiaire de la notion de *fonction*, la méthode physiologique réintroduit subrepticement la notion de cause finale dans l'analyse des phénomènes organiques. Nous avons également souligné qu'en ce qui concerne l'évaluation inégalitaire de l'intellect des différentes races humaines, la saisie physiologique joue un rôle décisif dans la mesure où la variabilité interindividuelle des caractères organiques du cerveau permet de conserver un doute quant à la validité des taxonomies raciales. Or, étant donné qu'entre 1750 et 1885, une incertitude plane constamment sur les limites précises des taxinomies racialistes et que dans le même temps, le point de vue physiologique qui rapporte la fonction à l'organe ne fait que gagner en puissance, la découverte de la corrélation entre race et intelligence ne cesse d'être un objectif heuristique. Firmin lui-même ne dédaigne pas de dire que la question est digne d'être posée.

Toutes les races humaines peuvent-elles, oui ou non, s'élever au même niveau intellectuel et moral ? Quelles sont celles qui semblent être plus spécialement douées pour le développement supérieur de l'esprit, et quelles sont alors les *particularités organiques* qui leur assurent cette supériorité ? Voilà une sphère

⁷⁶⁷ Firmin, 1885 : 204

assez vaste pour occuper dignement les intelligences d'élite. [Firmin, 1885 : 19]⁷⁶⁸

Firmin accepte le principe consistant à saisir l'intelligence en termes de *fonction organique* par l'intermédiaire de la méthode physiologique. Il accepte aussi le principe consistant à détacher cette saisie de l'analyse de la portée *politique* des actes dépendant des délibérations de l'intellect. L'usage de la méthode physiologique pour aborder les phénomènes de la pensée ou de l'esprit avait d'ailleurs été recommandé par Auguste Comte lui-même⁷⁶⁹. La référence de Firmin au schème métaphysique développé par les scolastiques est donc une anomalie du point de vue de la philosophie positive et peut à notre sens être considérée comme l'une des modalités par lesquelles notre auteur tente de faire marche arrière vis-à-vis du traitement scientifique de l'intelligence par les sciences de l'homme. Puisque la définition naturaliste d'Aristote de l'individu humain possède une dimension explicitement politique et normative qui a été évacuée de la science de l'homme depuis que cette dernière s'est emparée du concept de race, Firmin voit parfois dans la philosophie scolastique un moyen plus direct d'arriver à ses fins argumentatives égalitaristes que d'employer des discours ne postulant que l'objectivité de la nature.

Depuis les années 1840, la méthode ethnologique conçue par William Edwards et Victor Courtet de l'Isle entend faire rentrer la politique dans le domaine des sciences naturelles et, en 1884, Arthur de Gobineau fait paraître la deuxième édition de son fameux ouvrage *Essai sur l'inégalité des races humaines*, dans lequel il reprend à son

⁷⁶⁸ Italiques ajoutées

⁷⁶⁹ « Vainement a-t-on accumulé, depuis longtemps, dans *l'étude de l'homme*, une multitude de faits plus ou moins bien analysés : la manière primitive de philosopher a dû s'y trouver essentiellement maintenue, par cela seul qu'une telle étude était toujours conçue comme directe et isolée de celle de la nature inerte. La physiologie n'a commencé à prendre un vrai caractère scientifique en tendant à se dégager irrévocablement de toute suprématie théologique ou métaphysique, que depuis l'époque où les phénomènes vitaux ont été regardés comme assujettis aux lois générales, dont ils ne présentent que de simples modifications. Cette révolution décisive est maintenant irrécusable, quoi que jusqu'ici très incomplète, quelques récentes et imparfaites que soient encore les tentatives philosophiques pour rendre positive l'étude des phénomènes physiologiques les plus compliqués, surtout celles des fonctions nerveuses et cérébrales ». Auguste Comte, *Cours de Philosophie Positive*, Bachelier, Paris, 1838. Tome 3 ; p. 273 [italiques ajoutées]

compte la perspective ethnologique d'Edwards. *DERH* réfute systématiquement cet ouvrage par une critique qui s'adresse non seulement à l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* mais aussi à l'épistémè tentant d'étayer la théorie inégalitaire par l'intermédiaire de faits anthropologiques. Quinze ans après la mort de Comte, les représentants officiels de la doctrine positiviste font en effet explicitement état de leur polygénisme⁷⁷⁰. Mais Firmin est relativement indifférent à l'aspect technique du débat entre polygénistes et monogénistes qu'il évoque au chapitre IV⁷⁷¹. Il considère en effet que ces écoles ont avant tout en vue de défendre la validité d'un système philosophique dans des discussions polémiques qui n'impliquent jamais l'égalitarisme racial. Sa position est à notre sens justifiée dans la mesure où, entre 1860-1880, ni les monogénistes ni les polygénistes n'acceptent le principe de l'égalité naturelle sous le rapport de la puissance intellectuelle dont sont capables à la naissance les individus composant les diverses races humaines.

Cependant, en raison de la cohérence qui caractérise le point de vue philosophique développé dans *DERH*, Firmin ne peut admettre que les races humaines constituent des *espèces* distinctes les unes des autres par des caractères essentiels. C'est donc à une véritable *ontologie* que se livre Firmin en s'appuyant sur l'épistémè « pré-occidentale »⁷⁷² qu'il tente d'harmoniser avec la philosophie matérialiste et naturaliste ainsi que l'indique le sous-titre qu'il choisit pour son ouvrage : « anthropologie positive ». Firmin doit se placer sur un registre strictement scientifique afin de donner à son plaidoyer la crédibilité nécessaire à ce qu'il soit accepté dans les cercles ésotériques de la science anthropologique dominés par les libres penseurs dans les années 1880. Mais si Firmin acceptait que les caractères permettant de distinguer les races humaines les unes des autres sont des caractères spécifiques, c'est à dire des caractères *essentiels* du point

⁷⁷⁰ Dans l'article « homme » du *Dictionnaire de médecine*⁷⁷⁰, Emile Littré et Charles Robin considéraient en effet que le terme « espèce » était plus apte à décrire « les différences spécifiques des hommes », « tant anatomiquement que par rapport aux actes ». Cf. *Dictionnaire de Médecine, de Chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire de Ph. Nysten*, par Emile Littré et Robin, 11^{ème} édition, 1858 : t. 1 p. 693-5

⁷⁷¹ Il souligne par exemple que « la controverse sur le monogénisme et le polygénisme n'est qu'accidentelle » Firmin [1885 : 66]

⁷⁷² Nous reviendrons sur ce point plus en détail au prochain chapitre.

de vue taxonomique, il devrait aussi logiquement admettre que le statut juridique des individus qui composent ces races *doit* être différent.

Or c'est précisément à l'inverse que tend sa démonstration. *DERH* illustre donc à notre sens parfaitement le problème théorique de l'égalitarisme racial tel qu'il se pose à la fin du 19^{ème} siècle. Firmin reconnaît sans ambages que « si parmi les races humaines, l'une était reconnue supérieure aux autres, ce serait donc son droit de les asservir, en vertu d'une loi naturelle et logique, qui veut que les plus aptes dominant sur la terre »⁷⁷³. Tout l'enjeu va ainsi être pour lui de trouver un critère taxonomique suffisant pour fonder l'existence politique de la race noire sur un pied d'égalité avec la race blanche, sans que ce critère ne permette une comparaison qualitative de leurs aptitudes intellectuelles qui tende à leur hiérarchisation. Après avoir examiné les différentes « bases anthropométriques » servant à la distinction objective des races entre elles, il prend le contre-pied de « tous les savants ethnographes et anthropologistes » qui « répètent en cœur que la couleur de la peau est un caractère insuffisant pour distinguer les races humaines »⁷⁷⁴.

Cette confusion qui règne généralement entre la conformation typique et la couleur des diverses races, rend, il est vrai, difficile et imparfaite toute classification anthropologique basée seulement sur la coloration de la peau. Mais comment se tirer de difficulté ? En refusant à la coloration pigmentaire plus ou moins accusée toute valeur taxiologique, a-t-on découvert un caractère anatomique ou morphologique qui lui soit bien supérieur comme signe distinctif des races humaines ? Certainement non. [Firmin, 1885 : 164]

A notre sens, le choix par Firmin de la teinte de l'épiderme au titre de caractère d'anthropologie physique permettant de distinguer les races humaines peut être éclairé par le contexte politique dans lequel il a grandi. Firmin reconnaît en effet la grande

⁷⁷³ Firmin, 1885 : 208

⁷⁷⁴ Firmin, 1885 : 163

influence qu'eut sur lui l'intellectuel haïtien Edmond Paul⁷⁷⁵, lequel avait formulé le problème que la « question de couleur » posait pour la cohérence nationale de « la première République noire »⁷⁷⁶ depuis les années 1820. Firmin écrit ainsi que Paul « est peut-être le premier Haïtien de sa *nuance* qui ait compris qu'on ne peut l'estimer ou l'apprécier sincèrement, quand on croit à l'infériorité native de la race noire ; au moins est-il le premier qui ait eu le courage de déclarer que ce qu'il cherche avant tout, est le moyen d'aider les Noirs d'Haïti à prouver au monde entier les hautes qualités dont ils sont doués à l'égal de toutes les autres races humaines ! »⁷⁷⁷.

Si la coloration épidermique est le caractère d'anthropologie physique choisi par Firmin, ce n'est donc pas afin d'esquisser l'idée qu'une différence essentielle existe entre la race noire et la race blanche mais pour fonder l'unité politique de la nation haïtienne. Firmin n'entend ainsi nullement proposer une perspective politique ségrégative⁷⁷⁸ entre noirs et blancs à l'instar de la recommandation législative « *equal but separate* » qui prendra effet en Louisiane en 1890⁷⁷⁹. La dernière biographe en date de Firmin souligne ainsi que « son angle d'attaque est l'être haïtien qui ne doit être réduit à sa composante *ethnique* mais plutôt à sa composante civique. »⁷⁸⁰ Comme nous l'avons suggéré brièvement au cours du précédent chapitre, la thèse de l'égalité *radicale* des races humaines est donc une création originale en cette deuxième moitié du 19^{ème} siècle dont l'origine peut à notre sens être assignée au contexte politique haïtien.

⁷⁷⁵ La pensée d'Edmond Paul est une des principales sources intellectuelles de Firmin qui écrit : « j'ai une pleine conscience de l'influence que ses écrits ont exercée sur mon intelligence et de la grande part qu'ils ont eue dans le développement de mon esprit. » [Firmin, 1885 : p. 329]

⁷⁷⁶ Voir la tirade de Bois-rond Tonnerre choisie par le Général Dessalines « Pour dresser l'acte de l'Indépendance de la République Haïtienne en 1804 : « il nous faut la peau d'un Blanc pour parchemin, son crâne pour écritoire, son sang pour encre et une baïonnette pour plume ! ». Cf. Moïse, Claude. *Dictionnaire historique de la révolution haïtienne (1789- 1804)*, Montréal, 2003, cité par Leslie Péan, ouvrage cité 2012 ; p. 35, n. 50

⁷⁷⁷ [Firmin : VIII, ii] italiques ajoutées

⁷⁷⁸ Haïti, première « République noire » à devenir indépendante en 1805, inscrit dans son premier texte constitutionnel qu'« aucun *Blanc*, quel que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété » dans un article constitutionnel qui est reconduit jusqu'à ce que Firmin ne le modifie en 1889. « Firmin livra bataille et eut gain de cause en faisant modifier l'article 4 de la Constitution pour remplacer 'Tout Africain' par 'Tout étranger et ses descendants sont habiles à devenir Haïtien.' L'article 4 sera voté. » Cf. [Péan, 2010 : 76] [italiques ajoutées] « Les élites mulâtristes [...] maintiennent l'article XII de la Constitution de 1805 (devenu l'article 39 dans la Constitution de 1816) » [Péan, 2010 : 58] italiques ajoutées.

⁷⁷⁹ Lehman & Phelps, *West's Encyclopedia of American Law*, vol. 10, 2005 ; p. 47

⁷⁸⁰ Cf. [Péan, 2010 : 76]

Pour Firmin, la lutte pour la réhabilitation de l'égalité du statut ontologique de la race noire vis-à-vis de celui de la race blanche est une nécessité politique à l'échelle métropolitaine d'Haïti mais aussi à l'échelle internationale afin qu'Haïti trouve une place équitable dans le cercle des nations. Conscient du fait que ce qu'il appelle la « solidarité européenne » ou « l'union caucasique »⁷⁸¹ est un puissant moteur du préjugé que les blancs ont à l'encontre des noirs, il relève que le statut ontologique de ces derniers n'a jamais vraiment été l'égal de celui du blanc dans la culture européenne dominée par la théologie depuis le début de l'époque coloniale. Pour Firmin, « l'aberration des croyances religieuses »⁷⁸² a ainsi longtemps été le motif puissant permettant de confondre « les apparences extérieures et la nature même des choses » dans l'esprit du vulgaire.

Mais Firmin espère sincèrement que la science positive parviendra à dissiper les « légendes burlesques, voire les superstitions » qui ont altéré le statut ontologique des noirs dans l'esprit des blancs au cours des siècles. La réhabilitation du statut ontologique de la race noire ne signifie pas pour Firmin que ce statut ait jamais été strictement l'égal de celui du blanc dans la culture européenne depuis l'époque des Croisades, mais indique selon lui que cette égalité est un fait *naturel* dont il est temps que l'évidence s'impose aux centres ésotériques de la science de l'homme en cette fin de 19^{ème} siècle. C'est en effet au regard d'une loi naturelle que la doctrine scientifique de l'inégalité des races humaines doit être invalidée et la vérité scientifique rétablie. Si Firmin convoque l'ancien système épistémologique des *humanitas* c'est parce qu'il précède historiquement la constitution des races humaines comme objets heuristiques pour la science.

A défaut de voir dans les théories ethnologiques ou anthropologiques les motifs suffisants pour étayer l'égalitarisme racial, notre auteur pointe donc d'abord que, par rapport à la perspective millénaire de l'histoire de la pensée scientifique, les races humaines sont des objets récents pour la science.

⁷⁸¹ 1885 ; p. 561

⁷⁸² 1885 ; p. 600

La division des peuples en races distinctes, classées d'après les principes des sciences naturelles, n'a commencé à prendre place comme notion positive, dans l'esprit humain, qu'avec la naissance de la science ethnographique. Celle-ci, tout en paraissant çà et là, comme autant de lueurs indicatives, dans les œuvres historiques d'une importance sérieuse, ne s'est définitivement constituée qu'avec les travaux systématiques des naturalistes de la fin du XVIII^e siècle [...]. [Firmin, 1885 : 204]

A la différence de Paul Topinard, président de la SAP en 1885 qui considère qu'Aristote a presque « créé »⁷⁸³ l'anthropologie, Firmin réalise que les jugements théoriques formulés par l'anthropologie raciale de la fin du 19^{ème} siècle possèdent un caractère radicalement nouveau par rapport au type de connaissance sous-tendant le système légal ayant sporadiquement promu les idées égalitaires à différents moments de l'histoire et dont la Révolution française est pour lui le dernier exemple en date. Loin de considérer que postuler l'objectivité de la nature suffit à prouver la validité des idées égalitaires, Firmin, juriste de formation, insiste sur le caractère indispensable « des lois et de la liberté » et « des formes légales et de la justice distributive »⁷⁸⁴. Comme nous l'avons souligné, Firmin souhaite que la tradition cognitive de l'antiquité soit perpétuée dans la mesure où sa redécouverte à la Renaissance a permis de constituer « le couronnement pratique de l'édifice moral que la civilisation moderne élève laborieusement et glorieusement sur les ruines accumulées des idées du moyen âge »⁷⁸⁵.

Pour formuler la validité des principes normatifs de l'égalitarisme racial, Firmin va s'appuyer sur un socle légaliste lui-même ancré dans la tradition épistémologique gréco-latine. C'est à une version naturaliste et rationaliste de l'épistémè scolastique des *humanitas* qui s'est développée en Europe que Firmin fait allusion. Dans *DERH*, la prédilection de Firmin va à Aristote dans la mesure où ce dernier fournit un critère naturaliste à la définition unitaire et égalitaire des aptitudes dont sont dotés les membres

⁷⁸³ Topinard écrira en effet quelques années plus tard que « le mot anthropologie date de loin » et qu'« il s'en faut de peu » qu'Aristote « ne l'ait créé »⁷⁸³. Cf. Topinard, Paul. *L'anthropologie*, éd. Reinwald & Co, 1895 ; p.1. Ainsi que le soulignait au contraire Clyde Kluckhohn à l'époque où l'anthropologie vivait sa mue la débarrassant de son enveloppe raciale, le terme grec ancien « anthropologos » signifiait « ragot » ou « bavardage » et était encore très loin de désigner une science. Kluckhohn, Clyde. *Anthropology and the Classics*, Brown University Press, 1961 ; p. 27

⁷⁸⁴ Firmin, 1885 : *Préface*, p. xviii

⁷⁸⁵ Firmin, 1885, *ibid.*

masculins de l'espèce *homo sapiens*. Firmin souligne par exemple qu'Aristote (-384 av. J.-C. ; - 322 av. J.-C), qui a défini l'homme au titre d'animal politique, fût le premier théoricien à rendre « inutile l'intervention d'un créateur surnaturel »⁷⁸⁶.

L'épistémè politique d'Aristote présente ainsi l'égalité des individus composant l'espèce sans pour autant donner aux téléologies d'inspiration surnaturelle une place centrale dans le concept de *nature humaine*. En effet, Aristote considère que la possession naturelle et universelle de la faculté langagière est ce qui définit les hommes en tant qu'égaux lorsqu'ils appartiennent au même ensemble politique. Cet aussi cet attribut spécifique qui fait que, du point de vue des déterminations naturelles, tous les hommes sont également disposés à être potentiellement membres d'un ensemble politique donné.

En partant d'un socle de connaissances naturalistes, Firmin veut éviter les apories du spiritualisme qui, dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, est impuissant à adapter son discours aux nouvelles normes du matérialisme physiologique. En s'appuyant sur Aristote au titre de point de départ référentiel pour l'égalitarisme racial, notre auteur prend un parti qui lui permet de couper court aux « abstractions métaphysiques » où « l'esprit n'est plus en face de l'esprit ». Firmin veut se positionner sur le registre discursif de la science où le sujet est « la matière, c'est à dire la réalité tangible »⁷⁸⁷.

Au lieu de se contenter de généralités, il faut pousser l'investigation scientifique jusqu'au point où elle nous aide à dévoiler la vérité ; au lieu de spéculer sur les noumènes, il faut étudier les phénomènes et deviner leur loi. [...] L'anthropologie physiologique ne saurait abandonner cette méthode sans verser, involontairement ou non, dans l'ornière des hypothèses où Gall et Spurzheim dameront toujours le pion aux Flourens et aux Gratiolet. [Firmin, 1885 : 232-3]⁷⁸⁸

D'accord avec les principes de la science positive pour saisir l'intellect physiologiquement, Firmin rompt cependant avec certains aspects de ce qui est la

⁷⁸⁶ Firmin : 52

⁷⁸⁷ Firmin, 1885 : 232

⁷⁸⁸ Italiques ajoutées

doctrine positiviste officielle dans les années 1880. En particulier, il s’oppose à la pratique qui entend réduire les politiques coloniales à des évaluations physiologiques étayées à partir de l’idée qu’il existe dans la nature une variation typologique de l’organe cérébral des différentes races ou espèces humaines et des facultés qui en dépendent. En effet, ce type d’évaluation remet à l’époque littéralement en question le droit de survie de la race noire, sans même parler de son droit à défendre ses intérêts politiques. L’anthropologie physique est désormais de plus en plus majoritairement acquise aux principes transformistes et darwiniens considérant « l’élément nigritique »⁷⁸⁹ au titre de d’échelon évolutif vers le type supérieur qu’est l’homme blanc. Selon nombre de savants adhérents à une conception du positivisme qui a évolué depuis la mort d’Auguste Comte en 1857, la race européenne est en effet justifiée à employer, voire à éradiquer les races inférieures. C’est par exemple le cas d’André Sanson, positiviste polygéniste, qui considère que la « tâche de l’anthropologie » est d’étudier « l’organisation » spécifique dont dérive « le génie propre à chacune des *racés* »⁷⁹⁰, ou d’André Lefèvre, qui vulgarise ainsi la théorie de Darwin dans *La jeune France* :

Les Aryas ont triomphé. Ils ont mis la main sur l’Amérique, sur l’Océanie ; la conquête de l’Afrique noire terminera leur odyssee. Enfin, ce qui demeure hors de la portée de l’homme, les corps immenses, innombrables qui peuplent l’étendue, la science le rapproche de leurs yeux et leur livre le secret de l’univers. Et maintenant, dans leur route circulaire, ils repassent aux lieux d’où ils sont partis ; ils retrouvent les étapes qu’ils ont franchies et les groupes qu’ils ont dépassés. Ils reconnaissent, chez les races atrophiées qui vont disparaître, avec l’incohérence intellectuelle, avec la pauvreté morale, cette puérité native qui a laissé tant et de si tenaces vestiges dans le cerveau moderne. Si la métaphysique et les religions réclament ces titres, nous ne les leur envions pas. [Lefèvre : (1878 : 221)]⁷⁹¹

Ainsi, Firmin ne peut-il laisser le verdict anthropologique énoncé par le biais d’études physiologiques portant sur l’organisation cérébrale des races informer le contenu des politiques coloniales. Il ne critique pas l’idée que la qualité de l’intelligence varie en fonction de la structure organique du cerveau et est à cet égard au diapason de

⁷⁸⁹ Firmin, 1885 : 597

⁷⁹⁰ Sanson, André in *Bulletins de la Société d’Anthropologie de Paris* (3e série, t. II, 1879 : 4) ; séance du 2 janvier 1879.

⁷⁹¹ André Lefèvre, “L’homme d’après les découvertes de l’anthropologie”, In *La jeune France*, I (1^{er} Octobre, 1878): 214-221.

l'anthropologie matérialiste. En revanche, les données empiriques permettant de conclure au fait que les différences physiologiques entre les races humaines sont suffisamment importantes pour altérer le statut juridique qui leur est relativement attribué sont systématiquement remises en question dans *DERH*. Pourtant, étant donné que la dichotomie entre « type nigritique » et « type caucasique » a une dimension politique dans le combat de Firmin pour la défense de la race noire face aux spoliations engendrées par « l'union caucasique », il ne peut abandonner complètement l'idée que l'entité *race noire* est réelle du point de vue des taxonomies naturalistes.

L'ouvrage de Firmin est en effet le versant scientifique et philosophique d'un plaidoyer que Firmin poursuivra après la rédaction de cet ouvrage de jeunesse lorsqu'il tentera de donner une existence politique à la race noire⁷⁹² en participant par exemple au premier congrès panafricain de Londres en 1900. La revendication politique véhiculée par *DERH* conduit parfois Firmin à transgresser les limites de l'égalitarisme racial tel que nous l'avons défini plus avant, dans la mesure où, en se demandant « à quelle conclusion doit donc nous conduire l'étude comparative du cerveau humain ? » notre auteur répond que « pour les opérations de l'esprit, l'Ethiopien est armé de l'instrument le plus merveilleux ». ⁷⁹³

Je n'ose pas dire qu'il se montrera plus apte que ceux qui doutent actuellement de sa vigueur intellectuelle, mais en tirant logiquement les déductions qui paraissent découler de l'ensemble des faits que je viens d'analyser, chacun sentira immédiatement la conclusion qui s'impose à son entendement. [Firmin, 1885 : 643]

⁷⁹² "Writers like Antenor Firmin, Hannibal Price, Claude McKay, George Padmore, and Jean Price-Mars were in the vanguard of the revaluation of African culture long before the nationalist awakening in Africa and before the concept of negritude was developed in the Caribbean." Cf. Coultard, G.R. in Lobban, Carolyn, "Introduction" in Firmin, Antenor. *The Equality of the human races*, trad. Anselin, Charles. University of Illinois Press, 2002 ; pp. xiii-xiv. "Kwame Nkrumah acknowledged Firmin as a New World pioneer of pan-Africanism in a speech at the University of Ghana in 1964, while Aimé Césaire remembered Firmin in his *Discourse on Colonialism* as a nineteenth century "genius" whose writings were foundational to the negritude movement." Cf. *Gradhiva*, Département d'archives de l'ethnologie du Musée de l'homme, 2005, numéros 1 à 3 ; p. 100. Voir aussi *Histories of Anthropology Annual*, Darnell, Gleatch, university of Nebraska Press, 2007, p. 173

⁷⁹³ Firmin, 1885 : 643

Contredisant dans ce passage isolé de la fin de l'ouvrage la longue et minutieuse invalidation de l'anatomie comparée du cerveau des races humaines qu'il avait produite au début de l'ouvrage⁷⁹⁴, Firmin cède ici ponctuellement à la tentation qu'il dénonce chez ses adversaires. Mais ce passage ne reflète pas l'économie globale de l'ouvrage qui prend souvent appui sur les jugements normatifs traditionnellement énoncés en s'appuyant sur les valeurs traditionnellement cultivées par la civilisation. Firmin fait ainsi particulièrement référence aux concepts de liberté, d'égalité et de fraternité, c'est à dire à l'adaptation laïque et naturaliste qu'a faite la France des années 1790 des normes comportementales d'humanité et de civilité qui étaient soutenues par une épistémè théologique et surnaturaliste sous l'Ancien Régime. Ces normes constituent un des ressorts discursifs principaux du discours de Firmin dans la mesure où elles lui permettent la rectification égalitariste des conclusions tirées par la science de l'homme et des races humaines qui est élaborée à partir d'une approche strictement naturaliste à la *SAP* dans les années 1880.

6- E) Norme égalitaire et théorie scientifique.

Bien que la démonstration anthropologique de l'égalité des potentialités physiologiques de l'organe cérébral des différentes races humaines repose sur le postulat d'objectivité de la nature, elle n'est pour Firmin qu'un moyen de démontrer la validité de la norme égalitaire. Mais si l'approche naturaliste est une étape cruciale dans la validation théorique de l'égalitarisme racial, Firmin saisit que la norme égalitaire ne relève pas de cette approche mais de valeurs politiques et morales sans lesquelles il n'est selon lui pas de *progrès* dans la civilisation. En effet, tout en prenant rigoureusement le parti de la philosophie matérialiste et du positivisme, Firmin reconnaît que le postulat d'objectivité de la nature est intenable lorsque l'on a affaire à la nature « humaine ».

⁷⁹⁴ Voir en particulier le contenu des sections ii à vi du chapitre VI intitulées « bases de la hiérarchisation, mesures crâniennes, le cerveau et l'intellect, poids de l'encéphale dans les diverses races, et difficultés de classer les aptitudes » in Firmin, 1885 : 211-246.

Pour lui, la démonstration de la validité du principe égalitaire dépasse le cadre de l'analyse strictement naturaliste dans la mesure où celui-ci s'enracine dans un *projet* alors que les jugements théoriques de la science portant sur la nature rejettent l'intervention de toute référence à la notion de projet dans leur espace discursif propre. C'est dans le projet traditionnellement véhiculé par la tradition gréco-latine que Firmin trouve une alternative à la perspective intégralement naturaliste de science de l'homme sur laquelle l'ethnologue Victor Courtet de l'Isle voulait fonder la science politique un demi-siècle auparavant.

Comme nous l'avons souligné, l'intention de faire entrer la science politique dans le domaine des sciences naturelles est reprise par Gobineau dans *Essai sur l'inégalité des races humaines*⁷⁹⁵, qui est publié pour la deuxième fois l'année où paraît *DERH*. Si la cohérence du discours positiviste de Firmin lui interdit de rejeter toute information scientifique sur le simple motif qu'elle contredirait sa théorie, il réalise cependant que ce type d'information n'est pas suffisant à fonder la norme égalitaire. Firmin prend soin d'invalider les conclusions inégalitaires tirées par les anthropologistes qui font un lien entre les taxinomies racialistes et la qualité de l'intellect. Mais il fait parallèlement appel au *projet* civilisationnel tel qu'il est véhiculé par la tradition gréco-latine pour accréditer la norme égalitaire.

La convocation par Firmin de l'ancien système épistémique peut à notre sens être interprétée comme une des modalités lui permettant de remettre en cause « la notion complète de race » imaginée par William Edwards puis reprise par Paul Broca pour fonder le programme heuristique de la *SAP*. En effet, la définition de la forme *homme* ne procède pas intégralement de jugements théoriques adoptant le postulat d'objectivité de la nature dans le système aristotélicien et ce dernier va servir d'inspiration à Firmin. Notre auteur va ainsi employer la dimension politique et normative du rapport entre

⁷⁹⁵ A l'instar de Courtet et à la différence de Firmin, Gobineau propose une théorie assez similaire à celle de Pouchet et de Royer dans la mesure où il désire que le postulat d'objectivité de la nature s'applique systématiquement aux discours savants portant sur les affaires « humaines ». Pour Gobineau, « si l'on veut attacher l'idée de civilisation à une forme politique, le raisonnement, l'observation, la science vont bientôt perdre toute chance de décider dans cette question, et la passion seule des partis en décidera ». Cf. Gobineau, Arthur de. *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, 1853, vol 1 ; p. 133

l'homme et la nature dans la logique d'Aristote pour contester les discours ethnologiques et anthropologiques de son temps qui légitiment l'altération du statut juridique de la race noire.

Sans se départir du point de vue naturaliste, Firmin doit rappeler que du point de vue épistémologique, les races humaines sont moins des phénomènes naturels que des noumènes, c'est à dire des idées ayant ici davantage leur base empirique dans l'histoire coloniale que dans la nature. Si Firmin a besoin du concept de *race noire* sur le registre des discours politiques pour donner à Haïti une cohérence identitaire qui se déclinera dans le mouvement antiléen et panafricain auquel il participera plus tard, il rappelle dans *DERH* que ce concept est problématique du point de vue des sciences naturelles qui sont davantage soumises aux lois de la logique qu'à celles de la rhétorique.

Comme John Stuart Mill avant lui, Firmin réalise que la réalité taxonomique des catégories raciales est le principe épistémologique permettant à la science d'altérer le statut ontologique de certaines races humaines. Bien que les principes heuristiques de l'ethnologie et de l'anthropologie soient hermétiques à la notion d'essence puisque ces disciplines se situent sur le registre de la science positive, Firmin doit néanmoins aborder cette notion ontologique sans pour autant renier son adhésion à la philosophie positive. Il réalise en effet que même si l'anthropologie des années 1880 a une répugnance foncière pour la métaphysique, les taxinomies matérialistes qu'elle produit à partir de l'étude craniométrique des races humaines ont cependant bien pour effet d'altérer la communauté d'essence entre les races humaines.

Voyant que c'est par ce biais naturaliste et physicaliste que la discrimination juridique entre noirs et blancs est justifiée à l'échelle planétaire, Firmin doit rappeler l'esprit du droit sans lequel le nom de civilisation est à son sens usurpé. Il emploie donc l'épistémè gréco-latine comme socle de connaissance pour démanteler le consensus scientifique du cercle ésotérique de la *SAP* qui considère que les individus appartenant à la classe « race noire » sont naturellement inférieurs sous le rapport de l'aptitude à la civilisation à ceux appartenant à la classe « race blanche ». Firmin fait d'abord intervenir

sa critique au niveau des taxinomies anthropologiques et réfute systématiquement l'idée que ces dernières ont un fondement dans la nature. Mais puisque Firmin a aussi l'intention de défendre l'égalité des droits de la race noire sur le registre politique, il a besoin que la couleur de peau soit reconnue au titre de caractère taxonomique valide. Soulignons à cet égard que le discours de Firmin est conforme à ce qu'avait suggéré Mill, à savoir que, du point de vue de la logique, la raison des taxinomies peut être découverte non dans la nature mais dans le but visé par la science qui les a créées.

A la fin des années 1880, la différence entre sciences naturelles et sciences politiques est tenue et il nous semble que l'espace épistémologique permettant de faire communiquer ces deux registres est alors en passe de recevoir ses institutions propres. A la différence de Mill qui écrivait son traité de logique dans les années 1840, Firmin ne traite pas d'ontologie. En effet, la psychologie et la sociologie sont à notre sens en train de remplacer les interrogations portant sur l'essence en produisant des théories où les idées ont remplacé les phénomènes. En se soustrayant à la critique logique par l'invention d'un vocabulaire propre et spécifique qui exclut le maniement des concepts de la science de l'homme par les non initiés, ces disciplines sont en effet en passe de devenir institutionnelles dans les années 1890.

Firmin sait que l'altération du statut juridique de la race noire n'est pas produite par l'intermédiaire d'une ontologie mais par le présupposé heuristique de l'anthropologie, selon lequel les distinctions physiques existant entre les races humaines ont une importance dans la physiologie de l'intellect. Firmin voit que les européens considèrent l'infériorité actuelle des non-blancs sur l'échelle de la civilisation comme la manifestation du principe naturel de leur infériorité et doit donc corriger l'erreur inductive de l'anthropologie physique. Il souligne ainsi qu'« en sociologie, les choses ne se passent pas comme dans les sciences naturelles et biologiques, où l'expérimentateur est un autre que l'expérimenté et opère sur des êtres inférieurs »⁷⁹⁶. A notre sens, Firmin préconise implicitement qu'un certain nombre de valeurs et de jugements normatifs

⁷⁹⁶ Firmin, 1885 : 458

soient insufflés dans le discours sociologique et c'est ce qui différencie sa sociologie de celles qui se fondent à l'époque sur une épistémè qui est intégralement naturaliste.

En reconnaissant que le savoir sur l'humanité civilisée n'équivaut pas au savoir sur l'espèce homo-sapiens parce que ce premier repose sur une base normative alors que le second repose sur une base théorique, Firmin tranche avec le mode objectiviste des jugements théoriques qui sont délivrés par une discipline en passe de recevoir son institution propre⁷⁹⁷. Quelques années avant Célestin Bouglé, philosophe français dissident de l'école durkheimienne, et trois générations avant la *Déclaration sur la race* de l'Unesco, Firmin souligne l'écart entre norme et fait. Il parvient ainsi à court-circuiter les jugements théoriques de la sociologie naissante qui est à cette époque majoritairement sous l'emprise du paradigme racialement parce qu'elle partage la même matrice épistémologique que l'anthropologie physique. Pour Firmin, l'étude scientifique du comportement « humain » ne peut être intégralement objective sans quoi elle ne serait que l'étude du comportement des individus appartenant à l'espèce *homo-sapiens*.

Définissant l'anthropologie au titre de « l'étude de l'homme au point de vue physique, intellectuel et moral à travers les différentes races qui constituent l'espèce humaine »⁷⁹⁸, la prise en compte de l'objet race en tant qu'objet épistémologique est à notre sens un obstacle théorique à sa démonstration. Mais d'un point de vue strictement historiographique, il faut reconnaître que sans le combat de Firmin pour défendre l'égalité des droits de la race noire, l'égalitarisme racial n'aurait jamais été étayé de manière aussi systématique sur le registre des discours scientifiques dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Ce fait une fois posé, il convient à notre sens de considérer le fait que la méthode argumentative choisie par Firmin diffère significativement de celle des anthropologistes qui lui sont contemporains. En effet, parce que son traitement des races

⁷⁹⁷ Les liens entre la théorie racialement inégalitaire et les prémices de la sociologie sont forts ainsi que nous l'avons déjà souligné en indiquant qu'Emile Durkheim s'appuie sur les recherches de Gustave Lebon. Dans l'une des premières revues françaises à porter en titre le terme sociologie, on peut ainsi lire « Il est certain qu'à l'heure présente tous les pays de race latine présentent les signes des civilisations épuisées. Tandis que les races germaniques, les Allemands et les Prussiens sont restés forts, riches de sang, équilibrés, habiles à l'action, à la guerre, etc. » Cf. *La Société nouvelle: Revue internationale. Sociologie, arts, sciences, lettres*, Paris, 1887, Volume 1 ; p. 409

⁷⁹⁸ Firmin, 1885 : 15

humaines s'appuie lourdement sur un système cognitif étranger à celui de la science de l'homme telle qu'elle est conçue en France depuis les années 1830, il annule virtuellement l'impact que la race a sur l'individu. C'est ainsi que notre auteur peut prouver l'égalité des races, c'est à dire l'absence de différence quant à la *qualité* des objets comparés.

Le seul autre haïtien siégeant à la SAP, le docteur Louis Joseph Janvier⁷⁹⁹, est beaucoup plus impressionné qu'Anténor Firmin par l'autorité scientifique de Broca et ne critique pas aussi ouvertement que Firmin les discours de celui qui demeure « l'anthropologie personnifiée »⁸⁰⁰ au 19^{ème} siècle. Cependant, Janvier a publié en 1884 un ouvrage portant presque le même titre que celui de Firmin⁸⁰¹, après avoir écrit une thèse de médecine sur la phtisie pulmonaire en 1881 dans laquelle il montrait qu'« au point de vue purement *ethnique*, au point de vue d'anthropologie pathologique, la *race noire* n'est pas plus prédisposée que les autres à la tuberculose »⁸⁰². Janvier avait ainsi invalidé l'un des axiomes racialistes que la médecine géographique employait afin de traiter une question scientifique aux enjeux économiques et politiques énormes à l'époque : l'acclimatation des français de race à l'environnement colonial⁸⁰³.

Le caractère plus radical de la contribution de Firmin comparée à celle de son compatriote apparaît dans la section de *DERH* intitulé « *Les métis du Blanc et du Nigritien* », où l'auteur indique explicitement que Jean Christian Marc Boudin, auteur d'une célèbre *Géographie médicale*⁸⁰⁴ au milieu du 19^{ème} siècle, a eu recours à des

⁷⁹⁹ Janvier, Louis Joseph. *Les détracteurs de la race noire*, Paris, 1882 ; pp. 18, 47, 116, 183

⁸⁰⁰ C'est ainsi que Paul Topinard, Secrétaire général de la SAP en 1885, appelle son maître Paul Broca l'année où ce dernier meurt. Cf. *Revue d'Anthropologie*, vol. 9, Paris, 1880 ; p. 730

⁸⁰¹ Janvier, Louis Joseph. *L'égalité des races*. Paris, 1884.

⁸⁰² Janvier 1881 (p. 68). Cité par Yves Chemla "Louis-Joseph Janvier, écrivain national" non publié, non paginé, page 3. Italiques ajoutées, Texte communiqué par l'auteur.

⁸⁰³ Entre 1848 et les *Études de physiologie et de pathologie comparées des races humaines* de Jean-Christian Marc Boudin (1806-1867) d'une part et 1897, année où paraissent les *Principes de la colonisation* [Paris, 1897] de Jean-Louis de Lanessan (1843-1919), la médecine coloniale est fortement influencée par le paradigme racialiste. L'œuvre de Jean Christophe Boudin marque le tournant racialiste de l'orientation heuristique de la médecine hygiéniste qui restera sous l'influence du paradigme racialiste jusqu'à la découverte du caractère a-racial des groupes sanguins. Pour une bibliographie éloquent. Cf. Amédée Dechambre, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Volume 10, V. Masson et Fils, 1869.

⁸⁰⁴ Boudin, Jean Christian Marc. *Essai de Géographie médicale*, Paris, Germer-Baillière, 1848.

« considérations ethnologiques qui ne sont invoquées ici que pour satisfaire à l'esprit de système »⁸⁰⁵. Firmin entend en effet remettre en cause ce système plus sérieusement que ne l'a fait Janvier une année plus tôt dans un ouvrage dont la nature est plus polémique que scientifique. Afin de procéder à une critique aussi détaillée que possible des conclusions anthropologiques de son époque, Firmin fait œuvre d'historien des sciences et de la philosophie. Il replace ainsi par exemple l'émergence du concept de race dans le contexte du débat philosophique au sujet de l'immatérialité de l'âme et affirme comme nous l'avons vu que le système des races dépend historiquement de la naturalisation de l'homme.

Firmin identifie Emmanuel Kant comme le philosophe qui a donné « pour la première fois une définition systématique » de l'anthropologie, et souligne que le système kantien distingue « dans toute notion pouvant résister à la critique de la raison, l'objectif et le subjectif, l'être et la pensée »⁸⁰⁶. A partir de sa perspective positiviste, Firmin va tenter de réconcilier le fait scientifique avec l'esprit de la norme juridique afin d'égaliser le statut ontologique des individus appartenant à la race noire et à la race blanche. *Le fait* que les premiers possèdent naturellement les mêmes aptitudes que les seconds à la civilisation est décisif dans la mesure où Firmin n'a pas peur de reconnaître que si les jugements théoriques de l'anthropologie étaient valides et conformes à la réalité des phénomènes naturels, la hiérarchisation des races serait fondée en *droit*. Mais c'est toute la structure discursive de la science de l'homme dont Kant est l'un des fondateurs qui s'oppose à cette égalisation en adoptant le concept pluriel de races humaines au titre d'objet heuristique permettant de formuler des jugements théoriques.

Etant donné que les jugements théoriques affirmant l'inégalité des races humaines font consensus dans les années 1880, Firmin tente donc de réintroduire le normatif – qui, à son sens, repose ultimement sur un sentiment et a donc ses racines dans l'ordre du subjectif – au sein des jugements théoriques. A notre sens, c'est cette fonction argumentative qu'a l'usage du socle traditionnel de l'épistémè gréco-latine dans *DERH*.

⁸⁰⁵ Firmin, 1885 : 105

⁸⁰⁶ Firmin, 1885 : 6

A la différence de Friedrich Nietzsche, dont les tirades sur « le préjugé des philosophes »⁸⁰⁷ remettant en cause l'idée de vérité paraissent au même moment que *DERH*, Firmin propose une perspective où l'égalitarisme racial repose sur des *faits* positifs impliquant une distinction fondamentale entre la vérité et l'erreur. En effet, la vérité objective de la science lui est requise afin de réfuter l'erreur commise collectivement par les anthropologues dans des inductions qui ont leur point de départ dans des taxonomies racialistes dont Firmin critique la factualité. Mais cette critique n'est pas suffisante à poser l'égalité au titre de principe fondant *a priori* une civilisation progressiste. Pour Firmin, l'égalité est en effet un *principe* qui suppose l'introduction d'un jugement normatif n'ayant rien à voir avec les jugements théoriques de l'anthropologie physique. Selon lui, « l'étude du droit », cet ensemble de connaissance sans connexion directe avec les sciences physiques est « indispensable ».

[...] elle apprend naturellement, sans qu'on y pense, le respect de la personnalité humaine, la valeur de la liberté individuelle et la nécessité d'un ordre de choses où règne la légalité, base sans laquelle il n'y a aucune sécurité ni pour les personnes, ni pour les intérêts. C'est à l'ombre de ces principes de justice éternelle que les peuples édifient une civilisation solide et accomplissent leur régénération. En leur absence, c'est l'arbitraire qui règne ; et l'arbitraire n'a jamais créé rien qui fût capable de survivre à la force brutale qui l'avait imposé !
[Firmin, 1885 : 457]

La rupture avec la matrice naturaliste de l'épistémologie qui, par l'intermédiaire notamment du concept de race, a donné naissance à la nouvelle approche physiologique des sciences de l'homme depuis les années 1750 est à notre sens une des modalités permettant à Firmin de réfuter l'anthropologie qui cautionne le règne de l'arbitraire dans les années 1880. Outre son importance politique, le choix de la coloration épidermique au titre de caractère pouvant servir de critère taxonomique racialiste minimise l'importance des inductions physiologiques que l'on peut tirer des distinctions raciales et est donc favorable à l'argumentaire de Firmin. Ce dernier prend ici le contre-pied de Paul Broca et de ses disciples qui avaient alors tendance à minimiser l'importance de la couleur de la

⁸⁰⁷ La première édition allemande de *Par-delà le bien et le mal* est publiée en 1886. Cf. Nietzsche, Friedrich. *Par-delà le bien et le mal: Nouvelle édition augmentée*, Arvensa, 2015 ; p. 404

peau tant il était facile de démontrer qu'aucune corrélation physiologique n'existe entre l'organe cutané et l'organe cérébral. Ce caractère taxonomique est donc pour Firmin le mieux à même d'établir l'égalité des races humaines sous le rapport de la puissance intellectuelle qui leur est naturellement impartie. En choisissant la coloration de la peau au titre de critère taxonomique en anthropologie, Firmin se donne les moyens théoriques de donner une existence politique à la catégorie « race noire » en indiquant la réalité minimale du caractère taxonomique qu'est la coloration épidermique.

Ainsi que nous l'avons vu dans ce chapitre, ce critère taxonomique est choisi presque par défaut, dans la mesure où Firmin le justifie en écrivant simplement qu'« aucune des méthodes que nous avons déjà étudiées ne donne de résultat meilleur »⁸⁰⁸. La motivation politique de défendre la race noire explique à notre sens le choix de ce caractère taxonomique. Firmin emploie donc partiellement la logique raciale faute d'autres moyens pour lutter non seulement contre l'altération du statut juridique de ses compatriotes sur la scène internationale, mais aussi contre les menaces d'extermination formulées à l'encontre de la race noire en général. Mais l'existence politique de la race noire n'implique pas chez lui de différence ontologique entre elle et la race blanche comme c'est le cas chez les anthropologues qui recherchent le principe de la distinction raciale sur le registre des sciences naturelles.

⁸⁰⁸ [Firmin, 1885 : 164]

Chapitre 7 : Une épistémè a- raciale contre la science de l’homme et des races humaines

Nous avons vu au chapitre précédent que Firmin entend effacer l’altérité entre les statuts ontologique et juridique de la race noire et ceux de la race blanche mais qu’il doit conserver ces catégories raciales afin de pouvoir donner l’existence politique nécessaire à la défense des droits politiques du peuple haïtien et de la race noire. Nous allons voir dans ce chapitre comment l’épistémè gréco-latine permet à Firmin de transcender les catégories raciales construites par les européens lors de leurs entreprises coloniales depuis le début l’époque moderne et importées ensuite sur le registre de la science depuis la fin du 17^{ème} siècle. En soulignant que « les anciens n’ont jamais divisé les races humaines en supérieures et inférieures »⁸⁰⁹, Firmin emploie cependant le concept géographique de race en son sens moderne. Il fait à notre sens écho à son expérience de citoyen haïtien habitué aux catégories race blanche et race noire. Or, en entendant le terme race au sens d’ensemble de caractères *physiques* indiquant une ascendance géographique particulière, Firmin crée à notre sens une résistance épistémologique à la pénétration de la conception antique de l’essence, qui s’appuyait sur des considérations métaphysiques en ce qui concerne la définition de l’espèce humaine.

⁸⁰⁹ Firmin, 1885 : 621

Absolument inconnu sous l'antiquité gréco-latine dans la mesure où il provient de l'importation des catégories coloniales sur le registre de la science à une époque postérieure aux grandes découvertes et à la révolution scientifique du 17^{ème} siècle, le concept moderne de race est pourtant employé par Firmin avec les présupposés ontologiques et épistémologiques liés à son expérience haïtienne et à son positivisme. Influencé par la pensée de son compatriote Edmond Paul, Firmin souligne par exemple qu' « Haïti seule est appelée à résoudre le grand problème de l'aptitude des noirs à la civilisation »⁸¹⁰. Firmin propose ainsi qu'un fait *empirique* construit à partir des présupposés de l'épistémologie moderne vienne invalider la théorie ethnologique et anthropologique portant sur l'inégalité des races. Prenant ailleurs des exemples historiques démontrant que les individus subsumés par la catégorie « race nigritique » sont naturellement aussi aptes à la civilisation que les individus subsumés par la catégorie « race caucasique », Firmin renforce à notre sens le statut ontologique de ces races en faisant des objets anhistoriques. En employant les distinctions ethnologiques à l'époque où ces objets n'avaient pas le relief épistémologique qu'ils ont depuis les années 1750, il se met dans une position théorique qui le condamne à employer une logique partiellement raciale.

La tension que nous indiquons aujourd'hui rétrospectivement dans le discours de Firmin entre racialisme et égalitarisme permet ainsi d'apercevoir que le ressort épistémologique de l'égalitarisme racial est en réalité politique. Arguant par exemple que la civilisation de l'Égypte antique était le fait d' « éléments africains »⁸¹¹, Firmin espère démontrer l'absence de lien entre l'histoire naturelle et l'histoire de la *civilisation* en apportant la preuve que cette dernière a été instiguée par la race noire. Ainsi, bien que la nécessité de donner une existence politique à la « race noire » force Firmin à donner une certaine consistance à cet objet dans l'ordre des connaissances, la logique de notre auteur reste cohérente avec les philosophies précédemment identifiées comme représentatives de l'égalitarisme racial.

⁸¹⁰ Firmin [1885 : 326] cite ici textuellement Edmond Paul. Cf. Paul, Edmond. *Questions politico-économiques*, 1863, Paris, 2ème partie, formation de la richesse nationale ; pp. 82, 94.

⁸¹¹ Firmin, 1885 : 344

7- A) *Un décalage discursif vis-à-vis du registre des sciences de l'homme.*

Dans *DERH*, Firmin ne caresse jamais le projet ethnologique de découvrir une connexion entre nature et civilité. C'est, comme nous l'avons vu, l'un des signes distinctifs de l'égalitarisme racial entre 1750 et 1885. Pour Firmin, l'égalité d'aptitudes intellectuelles entre les races humaines est un fait naturel qui n'a rien à voir avec l'état que ces dernières occupent à présent sur « l'échelle lumineuse qui va de la sauvagerie à la civilisation »⁸¹². Cette égalité s'explique pour Firmin par « l'unité constitutionnelle de l'espèce »⁸¹³ qui fait que l'organisation cérébrale des races humaines possède une similarité physiologique. Bien que son interprétation des théories transformiste et évolutionniste le conduise à certaines incohérences⁸¹⁴, Firmin consacre la majeure partie de son ouvrage à réfuter la pertinence ontologique des taxonomies racialistes qui sont élaborées sur le registre des sciences naturelles. Firmin identifie ainsi Clémence Royer, la traductrice française du premier ouvrage de Charles Darwin, parmi ses principaux ennemis parce qu'elle déduit le motif épistémologique suffisant pour justifier l'altération du statut juridique des races non-blanches des distinctions anatomiques entre les types humains et de la pensée évolutionniste.

Mais, soulignant que Royer « croit positivement » à « l'inégalité des races humaines »⁸¹⁵ et remarquant qu'un sociologue tel Herbert Spencer use à l'époque des mêmes principes qu'elle « dans son traité de *Morale évolutionniste* »⁸¹⁶, Firmin doit trouver un *principe* naturel à même de réfuter les conclusions tirées à partir d'une théorie de l'évolution portant sur les races humaines prises au titre d'objets épistémologiques. Nous avons indiqué que c'est dans l'épistémè d'Aristote que Firmin va trouver à la fois le

⁸¹² Firmin, 1885 : 433

⁸¹³ Firmin, 1885 : 115

⁸¹⁴ A strictement parler, vu que Firmin admet d'une part « qu'à côté des influences qui entraînent une sélection progressive, il y en a d'autres qui mènent à des transformations régressives, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral » [Firmin, 1885 : 429] et d'autre part que « le développement cérébral et la civilisation suivent une marche analogue » [Firmin, 1885 : 168], sa théorie ne relève donc pas d'un égalitarisme racial pur.

⁸¹⁵ Firmin, 1885 : 399

⁸¹⁶ Firmin, 1885 : 571

moyen de rester fidèle à la « loi naturelle et logique, qui veut que les plus aptes dominant sur la terre »⁸¹⁷ et le principe empêchant que la race noire soit l'objet d'une infériorisation légitimant non seulement sa subordination ontologique et juridique à la race blanche mais aussi son éradication potentielle. Le grand Stagirite que l'on a tant calomnié, par une fausse et insuffisante interprétation, est », selon Firmin, « irréprochable en tant que logicien⁸¹⁸. Le fait qu'Aristote ait conçu l'homme au titre d'animal mieux défini par sa nature politique que par sa physiologie est une des modalités qui permettent à Firmin de contourner les conclusions inégalitaires systématiquement induites à l'époque de l'apogée du paradigme racialisiste.

Comme Helvétius et comme John Stuart Mill avant lui, Firmin demeure sceptique face à l'altération et à la hiérarchisation des statuts ontologiques et juridiques des individus qui reposent sur les distinctions de race dans l'espèce humaine. Comme Mill, Firmin emploie l'épistémè d'Aristote afin de démontrer que l'égalité des races humaines dérive de la fonction langagière qui est un attribut spécifique. Il réfute ainsi les conclusions tirées par les ethnologistes à partir de l'effacement de la distinction entre les phénomènes politiques et les phénomènes naturels qui a permis à la science de l'homme de construire et d'étayer la hiérarchisation racialisiste à partir d'opérations taxonomiques réputées objectives.

Aristote qui cherchait surtout à approfondir les notions par l'analyse, afin de parvenir à une systématisation générale de la connaissance, tout en reconnaissant dans le langage une *faculté naturelle*, y voyait de plus un caractère particulier à l'intelligence humaine, un produit de l'âme intellectuelle, pour nous servir de sa terminologie. Sans s'arrêter sur les abstractions, il analyse les qualités du langage et les lois de l'interprétation des signes, d'une façon insuffisante si on en compare le résultat à tout ce qui a été fait après lui, mais avec une sagacité remarquable. [Firmin, 1885 : 178]⁸¹⁹

Il n'est cependant pas question pour Firmin d'employer la notion aristotélicienne d'*essence* de manière systématique dans un ouvrage sous-titré « anthropologie positive »

⁸¹⁷ Firmin, 1885 : 208

⁸¹⁸ Firmin, 1885, *ibid.*

⁸¹⁹ italiques ajoutées

puisque ce serait enfreindre les normes discursives du registre scientifique devant, selon notre auteur, postuler l'objectivité de la nature. Nous avons vu au chapitre précédent que Firmin fait pourtant référence à la notion d'essence dans *DERH* ce qui est surprenant de la part d'un positiviste puisqu'il mentionne alors favorablement la philosophie scolastique. A notre sens, la théorie naturaliste d'Aristote permet donc à Firmin de ne pas tomber dans l'ornière spiritualiste consistant à assigner l'âme intellectuelle à un principe d'origine surnaturelle. Firmin reste donc sur le registre de la science tout en invalidant les présupposés inégalitaires du paradigme racialiste qui font quasiment l'unanimité dans les cercles scientifiques de l'époque.

Plus encore, Firmin a à cœur d'invalider l'anthropologie monogéniste qui, bien qu'elle soit loin d'impliquer l'égalitarisme racial, conduit à des conclusions moins drastiques que l'anthropologie polygéniste des années 1880, laquelle justifie parfois explicitement l'éradication des « races inférieures » par les blancs par l'intermédiaire d'un évolutionnisme postulant l'objectivité radicale des discours portant sur la nature humaine. En distinguant la doctrine unitaire de la doctrine monogéniste qui est alors incarnée par le professeur du muséum d'histoire naturelle Armand de Quatrefages, Firmin coupe court aux discours de « l'Européen qui protestera contre l'esclavage en tirades magnifiques » tout en admettant « l'inégalité comparative » des races humaines. Firmin s'élève ainsi contre les discours monogénistes qu'il considère relever d'un « humanitarisme de convention »⁸²⁰. Soulignons que la tendance des discours monogénistes à réfuter les théories affirmant la pluralité des espèces insupporte presque davantage notre auteur que les discours polygénistes où, selon Firmin, « l'erreur est au moins complète, entière »⁸²¹.

⁸²⁰ Firmin [1885 : 205] emploie ce terme qui apparaît en 1837 [(BALZAC, *Employés*, p. 117). Dér. de *humanitaire**; suff. *-isme**. ; source : site web du *Centre National de Ressources Textuelles et Linguistiques*, Etymologie]. Nous avons souligné au chapitre 4 qu'à partir des années 1930, l'historiographie étasunienne décrit l'occurrence du concept à l'époque des Lumières. L'expression est aujourd'hui employée par l'historiographie française dans le même sens péjoratif qu'emploie Firmin. Cf. Blanckaert, *De la race à l'évolution*, ouvrage cité, 2009 ; p. 411 et Forest, Luc. "Une science de la colonisation ? Regards anthropologiques sur les africains en France et au Royaume-Uni au XIXème siècle", in *L'arbre à Palabres* # 12 - Nov. 2002, pp. 58-89.

⁸²¹ Firmin, 1885 : 306

En effet, affirmer l'unicité de l'espèce sans en déduire l'égalitarisme racial comme le fait Armand de Quatrefages, n'est pour Firmin rien de plus pour le savant qu'une « occasion superbe de cueillir une palme nouvelle dans le jardin fleuri de la rhétorique » ainsi que de « prouver qu'il a bien fait ses humanités. Mais qui ne sent la contradiction d'une telle tactique ? »⁸²²

Toute insoutenable que soit l'opinion de l'école polygéniste, je la trouve beaucoup plus logique dans ses déductions que ne l'est M. de Quatrefages. [...] Si les conséquences sont fausses, ce n'est pas la faute du raisonnement, mais celle des prémisses généralement adoptées comme une vérité doctrinale et primordiale, proclamant une inégalité native et radicale entre les différentes races humaines. M. de Quatrefages opine-t-il contre cette inégalité ? Assurément non. L'illustre professeur admet l'égalité du mulâtre et du blanc, tout en affirmant l'inégalité irrémédiable du noir et du caucasien. Comment n'a-t-il pas senti alors la faiblesse de sa théorie, logiquement examinée ? [Firmin, 1885 : 306]

Firmin cherche en effet par exemple appui dans le discours du Général Bory de St Vincent qui, malgré sa théorie polygéniste, n'hésite pas à reconnaître qu'un homme appartenant indiscutablement à la race noire puisse s'élever aux plus hauts accomplissements intellectuels⁸²³. Ici comme dans la documentation ethnographique de l'appartenance des Ethiopiens et des Egyptiens de l'Antiquité à « la race nègre »⁸²⁴, l'adoption par Firmin du vocabulaire ethnologique pourrait induire rétrospectivement une tension argumentative dans son ouvrage. En effet, la première partie du livre contient une démonstration systématique du fait qu'aucune « base de classification des races humaines »⁸²⁵ ne résiste à l'analyse critique et que l'anthropologie « est impuissante à nous indiquer les délimitations précises qui séparent un groupe humain d'un autre »⁸²⁶.

⁸²² Firmin, 1885 : 205

⁸²³ Firmin s'appuie sur l'autorité scientifique de Bory de St Vincent pour étayer le fait que le correspondant de l'Académie des Sciences Lislet Geoffroy appartient à la « race nègre ». « Bory de Saint-Vincent, savant naturaliste, pouvant bien distinguer le nègre du mulâtre, et qui a dû connaître personnellement le mathématicien noir, en parle comme d'un *vrai nègre*. » Cf. Firmin, 1885 : 309 [Italiques ajoutées]. Dans l'oraison funèbre prononcée par François Arago en l'honneur de Lislet Geoffroy, ce premier s'était indigné des « barrières que la cupidité des colons, leurs préjugés et l'empire de l'habitude opposaient jadis sans relâche au développement moral et intellectuel des hommes de couleur ». Cf. Arago, François. Barral, Jean Augustin. Flourens, Pierre. *Œuvres complètes de François Arago ...*, éd. Gide et J. Baudry, 1855 ; pp. 543-551

⁸²⁴ Firmin, 1885 : 333

⁸²⁵ Firmin, 1885 : 126

⁸²⁶ Firmin, 1885 : 201

En revanche, la seconde partie de l'ouvrage contient plusieurs chapitres consacrés à démontrer que le développement de la civilisation est ou a été le fait d'hommes appartenant à la *race noire*⁸²⁷.

Ces deux démonstrations pourraient aujourd'hui apparaître contradictoires dans la mesure où l'une conclut à l'invalidité taxonomique globale du concept de race alors que l'autre a besoin de la validité de ce concept pour montrer le « rôle de la race noire dans l'histoire de la civilisation »⁸²⁸. Il y a cependant lieu de remarquer d'abord que l'ouvrage de Firmin est le premier à entreprendre de façon systématique la démonstration du fait que les taxonomies raciales ne reposent sur aucun fondement dans l'ordre de la nature. Sa critique, bien qu'absolument inconnue des anthropologues jusque dans les années 2000, deviendra en effet consensuelle dans les cercles ésotériques de l'anthropologie physique près d'un siècle après la publication de *DERH*. Mais cette remarque n'est encore que rétrospective et il est possible de dissiper ensuite la tension argumentative apparente du texte de Firmin en mettant en exergue le motif politique qui anime son « anthropologie positive ». Firmin ne cache pas que son discours scientifique vise la défense d'Haïti et, plus largement, de la race noire en s'appuyant sur le socle épistémologique de la philosophie des Lumières qui a réactualisé le concept antique de République.

Selon Firmin, c'est une tradition politique ou du moins un courant de pensée qui a permis la concrétisation de l'idéal égalitaire en 1789. « La révolution française » est selon lui « sortie » de « la philosophie du 18^{ème} siècle » et l'indulgence de notre auteur pour des auteurs comme Voltaire ou Buffon contraste avec la manière dont ces derniers sont aujourd'hui traités par l'historiographie du racisme.

« Demandez à un crapaud, ce que c'est que la beauté, [...] Il vous répondra, dit Voltaire, que c'est sa crapaude avec deux gros yeux ronds sortant de sa petite tête,

⁸²⁷ C'est l'objet du chapitre XV intitulé « Rapidité de l'évolution dans la race noire » [Firmin, 1885 : 527-560] et du chapitre XVII intitulé « rôle de la race noire dans l'histoire de la civilisation » [Firmin, 1885 : 582-599].

⁸²⁸ Firmin, 1885 : 582-599.

une gueule large et plate, un ventre jaune, un dos brun. Interrogez un Nègre de Guinée, le beau est pour lui une peau noire et huileuse, des yeux enfoncés, un nez épaté. Interrogez le diable, il vous dira que le beau est une paire de cornes, quatre griffes et une queue. Consultez enfin les philosophes, ils vous répondront par du galimatias. » Voltaire, le grand Voltaire était vraiment adorable quand il prenait ce ton railleur avec lequel il démolissait tout, sans s'inquiéter du raisonnement. Il fait bon voir ici comme le patriarche de Ferney assomme en même temps nègres et crapaud, diable et philosophes, en riant au nez de ses lecteurs. Son sarcasme est charmant à force d'être spirituel... [Firmin, 1885 : 270]

Focalisé sur la démonstration de l'égalité des races sous le rapport de la puissance intellectuelle qui leur a naturellement été accordée, Firmin réalise que depuis leur origine, les discours naturalistes appuient globalement la théorie égalitaire. Les théories du langage d'Aristote, d'Épicure, de son disciple Lucrèce, mais aussi celles de Leibniz, de Condillac et même celle de Buffon sont en effet passées en revue afin d'étayer la théorie égalitaire⁸²⁹. Comme chez John Stuart Mill, c'est le fait que la faculté langagière est naturelle qui sert de principe dans la démonstration de Firmin plutôt que l'identification d'un caractère anatomique distinguant globalement l'espèce humaine des autres espèces animales. La motivation politique de Firmin passant par l'identification d'une « race noire » ne l'empêche ainsi pas de puiser dans l'histoire des sciences et de la philosophie européenne ce qui lui semble avoir joué un rôle décisif dans l'étayage épistémologique des normes égalitaires trouvant une consécration politique dans la Révolution française.

7- B) *Pointer un problème épistémologique dont les origines datent de quatre-cent ans.*

⁸²⁹ Afin d'étayer l'importance de l'universalité de la faculté linguistique dans l'espèce humaine, Firmin souligne un passage de l'*Histoire des animaux* : « L'homme n'est homme, a écrit Buffon, que parce qu'il a su se réunir à l'homme ». [Firmin, 1885 : 10]. Pour la référence à Leibniz et Condillac, voir Firmin, ouvrage cité, 1885, p. 179.

A notre sens, la notion de civilisation est donc découplée par Firmin de la notion d'*occident*, laquelle est constituée à partir de l'histoire coloniale qui débute au début de l'époque moderne. Les sciences, qui sont selon notre auteur le produit de la civilisation ont ainsi débuté en Ethiopie et en Egypte sous l'Antiquité avant d'être importées en Grèce et à Rome. Même si au cours de la période moderne les sciences et la philosophie ont été principalement cultivées en Europe, il n'en reste pas moins, pour Firmin, que leur apport possède une portée universelle jusqu'à ce qu'elles aient été induites à l'erreur par les théories relevant du racialisme hiérarchique. L'enthousiasme dont Firmin fait preuve pour les grandes figures de l'histoire des sciences et de la philosophie en Europe de l'ouest au 17^{ème} siècle et au 18^{ème} siècle n'est ainsi mitigé que par l'interprétation coloriste de Francis Bacon et d'un mythe gréco-latin antique. Bien que Firmin rende hommage à la contribution épistémologique de Bacon⁸³⁰, il lui reproche en effet d'avoir fait preuve d'un préjugé tenant à la valeur esthétique de la couleur de peau d'Ariadne⁸³¹.

Selon Firmin, c'est une raison suffisante pour considérer que « le sens moral de l'Européen moderne est complètement oblitéré ou, au moins, bien en arrière des anciens. »⁸³² Notre auteur préfère William Shakespeare, dramaturge de la même époque que Bacon au philosophe dont le nom est le plus fréquemment cité dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle au titre de fondateur de la méthode empirique en philosophie⁸³³.

⁸³⁰ Pour Firmin, Bacon fait partie, aux côtés d'Aristote notamment, des « ouvriers de l'idée », de ces « astres qui brillent sur la voie de l'humanité » et qui « ont entrepris cette œuvre d'autant plus difficile que son exécution suppose un savoir profond, universel ». Cf. Firmin, 1885 : 2

⁸³¹ Firmin reproche à Bacon de ne pas avoir saisi « le sens profond que renferme le mythe d'Ariane » [Firmin, 1885 : 627]. Selon notre auteur, la fonction du mythe d'Ariadne chez le poète latin Ovide est de mettre en exergue la générosité du dieu grec Bacchus qui, en recueillant une Ariane tremblante de l'épreuve d'avoir éprouvé un amour déçu, « empêche la femme noire de croire que la couleur de sa peau pût être une cause de refroidissement dans l'amour qu'elle a inspiré » [Firmin, 1885 : 628]. Le fait que Bacon ait compris que la couleur « noire » de la peau d'Ariane signifiait nécessairement que cette dernière serait un objet de « rebus » pour le désir de Bacchus dont la peau est plus claire que celle d'Ariane, indique Pour Firmin que Bacon entretenait un préjugé négatif à l'égard de la valeur esthétique de la peau noire d'Ariane. La morale donnée par Bacon à ce mythe indique pour Firmin que ce dernier a ignoré « tout ce qu'il y a d'éminente raison et d'humaine vertu dans cette allégorie qu'il interprète d'une façon si alambiquée. » [Firmin, 1885 : 628].

⁸³² Firmin, *ibid.*

⁸³³ Cf. Rémusat, Charles de. *Bacon, sa vie son temps et son influence jusqu'à nos jours*, Paris, 1857 ; p. 268

Shakespeare entreprit de présenter un noir dont le courage, la franchise, la sagacité et la noblesse de caractère en font un homme exceptionnel. [...] Mais comme pour répondre à ceux qui pourraient s'étonner que Desdémone fut à ce point éprise du Maure, sans s'effrayer de son teint noir, Shakespeare lui fait dire : *I saw Othello's visage in his mind*. – « C'est dans son âme que j'ai vu le visage d'Othello. Profondes paroles. » Elles disent en effet que les hommes, si différents qu'ils soient par la couleur et par la diversité des formes anatomiques, ont visiblement un lien spirituel qui les attache les uns aux autres. Les qualités morales et intellectuelles, apanage de tous, réalisent chaque jour cette fraternité de l'esprit qui nous lie dans la chaîne des temps et des lieux, par la poursuite d'une destinée commune. [Firmin, 1885 : 629]

Si Firmin préfère Shakespeare à Bacon, c'est selon nous parce que l'exhortation à la vertu, jugement normatif s'il en est, a disparu avec l'empirisme baconien. En effet, depuis l'*Encyclopédie* de Diderot, la science de l'homme s'est placée sous le signe de l'empirisme afin d'atteindre l'objectivité possible dans les sciences physiques. Nous avons vu que cette objectivité a été rendue possible par l'intermédiaire de jugements théoriques portant sur la nature et rejetant *a priori* de leur sein tout discours faisant intervenir la notion de projet ou de cause finale. Firmin souligne au contraire l'importance de jugements normatifs portant sur les comportements *humains* pour fonder le principe égalitaire et insiste sur l'inévitabilité de reconnaître l'existence d'une *destinée* politique commune pour tous les hommes. Firmin rejoint à notre sens la tendance adoptée par les représentants français de l'égalitarisme racial à l'égard du caractère *subjectif* de la connaissance des motifs guidant les comportements humains. En d'autres termes, Firmin reconnaît qu'à l'inverse des sciences naturelles qui comportent une dimension essentiellement théorique, la science de l'homme comporte une dimension essentiellement normative ou téléologique.

Soulignant que « ce que l'homme pense dans son for intérieur restera éternellement un mystère pour les autres hommes »⁸³⁴, Firmin pose une limite à la connaissance objective du motif des actions humaines. La validité de la *tradition* légaliste

⁸³⁴ Firmin, 1885 : 570

dans laquelle s'enracine l'égalitarisme racial est posée sur un mode aprioristique qui peut à notre sens être catégoriquement distingué de celui permettant les jugements théoriques de l'anthropologie à partir de l'adoption du postulat d'objectivité de la nature. Firmin propose ainsi une théorie portant sur les comportements *humains* tout à fait différente de celle d'anthropologistes tels que Clément Royer ou Georges Pouchet qui portent sur l'espèce ou les espèces naturelles d'hommes. Ces derniers considèrent en effet que l'étude expérimentale des phénomènes biologiques va permettre de formuler des jugements théoriques énonçant *ce qui est* au sujet de la nature humaine. Voyant une cause naturelle au fait que la race blanche est en position de domination globale vis-à-vis des autres races, Pouchet et Royer sont satisfaits par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature.

Selon la version ethnologique et anthropologique du transformisme et de l'évolutionnisme conçue par les adversaires de Firmin, la suprématie blanche est légitimée par des faits de la science de l'homme qui la présente comme phénomène *nécessaire*, c'est à dire répondant aux lois de la nature. Chez Pouchet et Royer, l'adoption du postulat d'objectivité de la nature satisfait au désir de comprendre les relations que doivent entretenir les diverses races ou espèces humaines mises en contact sur les territoires coloniaux. Pour Firmin au contraire, l'étude de la nature ne pourra jamais renseigner les décisions politiques sur autre chose que le fait que les races humaines ont une aptitude égale à la civilisation : la civilité et l'humanité sont des normes qui n'ont rien à voir avec les phénomènes naturels selon Firmin. Comme chez Poivre, Firmin implique une dimension *morale* dans une définition de la civilisation qui est mieux rendue par le concept normatif de civilité que par la description de la puissance matérielle qu'a une entité politique – ou un peuple – d'en dominer d'autres. Firmin distingue ainsi la position de domination matérielle de ce qui fait l'essence de la civilité en soulignant que « la doctrine de l'inégalité des races humaines » procède *in fine* d'un égoïsme

« usurpant le nom de civilisation, adultérant les plus belles notions de la science, pour en faire le soutien des convoitises matérielles les moins respectables du monde »⁸³⁵.

Les peuples européens, heureux d'être parvenus les premiers à un degré de développement qui leur garantit actuellement une supériorité incontestable sur le reste des nations, ne voient en dehors de l'Europe que des pays et des hommes à exploiter. Trouvant trop étroit le terrain où ils sont nés et doivent vivre, ils recherchent, avec une insatiable ardeur, des territoires plus vastes, où puissent se réaliser leurs rêves de déployer à l'infini leurs immenses ressources et d'augmenter de plus en plus leurs richesses, sans qu'aucune difficulté les vienne contrarier. Partout et chaque jour, se manifeste davantage en Europe cette soif de coloniser qui est devenue insensiblement la passion dominante de la politique. Cette aspiration grandissante à s'emparer de territoires étrangers [...] a quelque chose de souverainement brutal. Elle ne cadre pas le mieux du monde avec la moralité du siècle et les prescriptions du droit des gens dont elle est la négation positive. De là la nécessité de recourir à la casuistique et d'éluder le droit par une considération arbitraire des faits. [Firmin, 1885 : 667-8]

Loin d'être une condamnation de la civilisation, le discours de Firmin invite plutôt à la réforme de la forme particulière prise par la civilisation occidentale depuis le début de l'époque moderne et l'émergence du concept de race géographique en provenance des colonies. Firmin assigne la cause première du racialisme hiérarchique non à une erreur scientifique mais à une faute morale pouvant être rattachée aux notions d'avarice et de matérialisme entendu au sens de goût du luxe que nous avons vu aussi être critiqué par Poivre. La culture de la civilité et de l'humanité qui sont le « principe moral » reconnu « partout où lutte la démocratie »⁸³⁶ passe donc selon Firmin par une introspection et par l'intériorisation de certaines valeurs qui ont été reniées depuis le virage *occidental* pris par la civilisation. C'est la cupidité des européens qui explique qu'ils se soient autorisés à enfreindre les normes juridiques qu'ils avaient eux-mêmes développées depuis la fin du moyen-âge. L'extension à l'homme du concept de race ayant permis aux européens d'exclure les individus dont l'apparence physique indique la

⁸³⁵ 1885 : 567

⁸³⁶ 1885 : 645

possession d'une ascendance géographique autre qu'européenne procède selon Firmin du désir de s'enrichir en utilisant une main-d'œuvre servile⁸³⁷.

Puisque Firmin réalise que ce sont l'ethnologie et l'anthropologie qui ont successivement permis l'altération du statut ontologique et juridique des races considérées inférieures à la race blanche, ses critiques politique et scientifique sont deux aspects d'un même discours. C'est un principe politique qui informe les discours savants portant sur les comportements humains selon Firmin, et non une loi naturelle. Il affirme ainsi que « partout où la différence des conditions sociales est encore une cause de compétition et de résistances, la doctrine de l'égalité des races sera un salutaire remède »⁸³⁸ et indique du même coup que la doctrine évolutionniste à laquelle il souscrit ne saurait par elle-même établir le principe égalitaire devant régir les sociétés humaines. Firmin se place donc lui aussi dans une perspective matérialiste au sens philosophique du terme, mais refuse de postuler l'objectivité de la nature lorsqu'il s'agit d'envisager les comportements humains. A la différence de Pouchet, Firmin considère qu'il est nécessaire d'énoncer certaines normes telles que la civilité, l'humanité, l'égalité ou la fraternité sur un registre discursif qui ne postule pas l'objectivité de la nature.

Afin de garantir la *civilisation*, qui ne résulte pas selon lui d'un processus naturel lié aux aptitudes naturellement supérieures d'une race particulière mais de la culture politique d'une tradition légaliste⁸³⁹, Firmin formule des jugements normatifs qui

⁸³⁷ Florence Gauthier remarque de façon similaire que les colons européens ont infligé aux peuples colonisés le même servage qu'ils avaient eux-mêmes subi en Europe. Le concept de race géographique est ici instrumental dans l'inflexion de l'égalitarisme tel qu'il est imaginé par le peuple européen depuis le 11^{ème} siècle dans la négociation entre les serfs et les seigneurs. C'est l'aristocratie de la peau que critique Grégoire. Cf. Gauthier, art. cité, 2003. Du même auteur, voir aussi *L'aristocratie de l'épiderme: Le combat de la Société des Citoyens de Couleur 1789-1791*, CNRS, 2007

⁸³⁸ 1885 : 645

⁸³⁹ Une adéquation existe dans l'esprit de Firmin entre civilisation et norme civile égalitaire. Cela conduit notre auteur à considérer qu'en raison de ses grands accomplissements technologiques, l'Egypte antique a dû elle aussi développer des codes civils égalitaires. Firmin parle ainsi du « haut développement moral auquel étaient parvenues les populations nilotiques de l'époque des Pharaons ». Cf. Firmin, 1885 : 584

impliquent la subjectivité et donc l'affaiblissement de son argumentaire scientifique. Comprenant que ce type de jugement ne correspond pas aux normes discursives de la science, Firmin rappelle à son lectorat français que la philosophie des Lumières est l'exemple historique le plus récent d'un système épistémologique cohérent ayant étayé l'égalitarisme racial. La Révolution française représente ainsi à son sens un cas historique où principes juridiques et scientifiques sont en harmonie. En renvoyant à « cette philosophie du 18^{ème} siècle » pour indiquer le mouvement de l'histoire des idées scientifiques et philosophiques qui ont conduit à la première abolition de l'esclavage en 1794, Firmin évoque en effet « la Révolution française, fulguration volcanique qui éclaira le monde entier [qui] allait au bruit du canon et de la *Marseillaise* abaissant devant elle toutes les barrières qui séparaient les nations »⁸⁴⁰.

En 1790, à la fête de la fédération, un illuminé, Anarchasis Cloutz, avait proclamé la République universelle et la fraternité des races. Plus tard, un nègre fut porté en triomphe devant la Convention aux applaudissements de la foule électrisée par l'écho prolongé de la voix de Robespierre. « Périssent les colonies plutôt qu'un *principe* » s'était écrié le tribun farouche, mais affamé de justice. Oui, ce fut une heure d'or dans les pages déjà si belles de l'histoire de France. On peut bien le dire ; jamais l'humanité ne se montra ni plus grande, ni plus noble que dans cet enthousiasme de tout un peuple épris de vérité et acclamant le droit. [Firmin, 1885 : 27-8]

Mais Firmin indique aussi que le moment qui a vu le triomphe de l'égalitarisme racial en France fut immédiatement suivi par la « grande révolution dans le monde des savants »⁸⁴¹ qu'est la théorie polygéniste altérant l'essence de la race noire. Identifiant Julien Joseph Virey au titre de l'auteur ayant produit la « première attaque » de l'ancien système épistémologique et la première tentative de démontrer systématiquement « la théorie de la pluralité des espèces humaines » sur le registre de la science, il dédouane la littérature de Voltaire pour se focaliser sur les entreprises *scientifiques* visant l'altération

⁸⁴⁰ Cf. Firmin, 1885 : 27

⁸⁴¹ Firmin, 1885 : 26-7

du statut ontologique des nègres. Son souci d'exactitude quant à la place du concept de race dans l'histoire politique et dans l'histoire des sciences nous renseigne aujourd'hui sur le fait que seules les théories scientifiques accordant une valeur heuristique au racialisme hiérarchique lui posent problème⁸⁴².

Toutes les idées philosophiques d'alors [les années 1800] tendaient à resserrer les liens de l'humanité, sous l'impulsion encore agissante de la grande école encyclopédique du XVIIIème siècle, aux inspirations si larges et si généreuses. [...] Tout le monde avait encore la persuasion profonde que les peuples devaient trouver le vrai lien de la fraternité dans la commune conquête de la liberté et de l'égalité. Sans doute, le Dictionnaire philosophique gardait l'empreinte indélébile du sourire malin et terrible du patriarche de Ferney, quand il interrogeait les théologiens sur le miracle qui a fait sortir les hommes blancs, noirs, jaunes, verts et rouges des seules œuvres d'Adam, dont on ignore quelle était la couleur. Mais ce n'était que pour rire. [Firmin, 1885 : 27]

En soulignant le tournant polygéniste de l'histoire naturelle de l'homme après l'époque révolutionnaire, Firmin indique à notre sens une évolution de la philosophie vers la science de l'homme qui sera sanctionnée par l'établissement institutionnel de l'ethnologie puis de l'anthropologie. Les principes matérialistes sur lesquels reposent ces dernières disciplines sont généralement refusés par les philosophes professionnels français jusque dans les années 1880 parce que ces principes sont considérés empiéter sur « les droits de la philosophie »⁸⁴³. Mais, hormis Célestin Bouglé, la génération de philosophes contemporains de l'émergence institutionnelle de la sociologie et de la

⁸⁴² Notons aussi l'indulgence dont fait par exemple preuve Firmin à l'égard des préjugés racistes de Victor Hugo. Firmin considère ainsi que le poète « n'est que le fidèle reflet de la pensée de son siècle » et ne le blâme pas pour avoir « voulu mettre en évidence le caractère de chacune des variétés humaines représentées par ses héros ». « Il montre le blanc généreux, le noir poétiquement noble ; mais du griffé il fait l'être le plus hideux. Habibrah, qu'il présente comme un griffe, est au physique, laid et difforme, au moral, grincheux, lâche, envieux et haineux. » Cf. Firmin, 1885 ; p. 313. Voir aussi Hugo, Victor. « Zénith-Nadir, deux voix dans le ciel » in *Les quatre vents de l'esprit*, Paris, 1881 pp. 181-196

⁸⁴³ Cf. Caro, Elme-Marie (1826-1887). *Le matérialisme et la science*, Paris, 1867 ; Préface, p. iii.

psychologie tels Louis Liard⁸⁴⁴, Alfred Espinas⁸⁴⁵, et Gabriel Fouillée⁸⁴⁶ adopte généralement le racialisme inégalitaire. Même si le polygénisme est une théorie qui perd de sa prégnance à partir des années 1880 avec la dissémination de la théorie darwinienne et le néo-lamarckisme qui marque la mentalité scientifique de cette époque, l'affaiblissement de l'idée qu'il existe dans la nature des *essences* d'hommes distinctes les unes des autres n'implique pas pour autant l'égalitarisme racial.

Firmin souscrit d'ailleurs à une conception darwinienne de l'évolution qui n'implique pas l'égalité *actuelle* des races sous le rapport de la puissance physiologique de la fonction intellectuelle. Il considère en effet que les modifications physiologiques causées par le degré d'activité cérébrale peuvent être transmises par voie d'hérédité et contribuer à l'amélioration ou à la dégénérescence de la race entendue au sens de lignée reproductive.

[...] le principe biologique qui explique le mode de transformation du cerveau, ainsi que les conformations variées que l'on constate dans les crânes humains, tout en concordant merveilleusement avec les données générales du transformisme, existe indépendamment de la doctrine de Darwin et la confirme d'autant mieux. La fonction fait l'organe. C'est une loi physiologique qui n'a jamais été contredite par elle, toutes les évolutions successives qui se réalisent

⁸⁴⁴ C'est Louis Liard (1846-1917) qui octroie un salaire à George Vacher de Lapouge, publié par Emile Durkheim dans *L'année sociologique* en 1896-7. Cf. Hecht, Jennifer. "The solvency of Metaphysics" in *Isis*, 1999, pp. 1-24 ; p. 8, note 17

⁸⁴⁵ Alfred Espinas (1844-1922) auteur de l'ouvrage *Les Sociétés animales*, contribuera à l'établissement de la sociologie scientifique sur le plan institutionnel, avec l'école de René Worms notamment Cf. Espinas, Alfred. *Les sociétés animales, étude de psychologie comparée*, Paris, 1877. En collaboration avec Théodule Ribot, il traduit en français les *Principes de psychologie*, d'Herbert Spencer pour qui la distinction conceptuelle entre "races supérieures et de race inférieures" est valide sur le registre des sciences naturelles. Cf. Spencer, Herbert. *Principes de psychologie*, trad. Fr. T. Ribot & A. Espinas, Alcan, Paris, 1898 ; vol. 1 p. 508

⁸⁴⁶ Auteur d'une *Psychologie du peuple français*, Alfred Fouillée produit des arguments ne relevant de l'égalitarisme racial qu'au début de sa carrière. Il détecte par exemple le caractère plus rhétorique que philosophique du discours d'Aristote sur l'esclave naturel dont les historiens du racisme ne savent que faire. Il note à cette occasion du « prétendu droit des races supérieures ». Cf. Fouillée, Alfred. *Histoire de la philosophie*, Librairie Ch. Delagrave, 1875 ; p. 139. Mais 20 ans plus tard, il écrit par exemple que « la supériorité de la race jaune sur la race noire est bien connue ». Cf. Fouillée, Alfred. « Le caractère des races humaines et l'avenir de la race blanche » in *Revue des deux mondes*, 1894, Tome 124 ; pp. 76-107 ; p. 90

dans l'économie organique d'un même individu, prennent un caractère rationnel qu'on ne concevrait jamais autrement. Tous les organes se transforment et augmentent de volume, en raison directe de l'exercice qu'on leur impose. [Firmin, 1885 : 415]

Firmin embrasse donc la théorie darwinienne qui finira de renverser l'ancienne conception gréco-latine puis théologique de l'espèce dont la révolution avait été amorcée par Buffon qui avançait dans les années 1750 que c'est la relation de filiation entre les « êtres vivants » qui fait « l'espèce »⁸⁴⁷ et non un type primordial éternel. Cependant, étant donné que l'histoire naturelle de l'homme a permis la transformation du concept normatif d'*humanité* en entité naturelle pouvant être appréhendée par des jugements théoriques postulant l'objectivité de la nature depuis les années 1750, Firmin doit trouver le moyen de réintroduire l'ordre normatif au sein du discours scientifique. C'est pour réfuter les perspectives hiérarchiques formulées à partir d'une conception matérialiste du différentialisme entre les races à laquelle il souscrit lui-même partiellement en conservant à la couleur de l'épiderme sa validité taxonomique qu'il emploie un système épistémologique ne correspondant pas au style des discours scientifiques dans les années 1880.

Mais si notre auteur a soin de préciser que sa démonstration de l'unicité de l'espèce humaine se distingue des discours « inégalitaires, monogénistes et religieux »⁸⁴⁸, c'est aussi parce que l'école monogéniste menée à l'époque par Armand de Quatrefages proclame « la fraternité universelle des hommes sans proclamer en même temps leur égalité »⁸⁴⁹. A notre sens, Firmin donne une importance centrale au système éclectique mais synthétique d'Aristote dans son épistémè afin de proposer une alternative à la téléologie proposée par les anthropologues monogénistes de son temps qui sont plus soucieux d'orthodoxie avec les discours théologiques que d'égalitarisme racial. En

⁸⁴⁷ Buffon, George Leclerc de. *L'histoire naturelle, générale et particulière* [Paris, Imprimerie Royale, 1749-1804, 44 vol.], Cf. Art. « L'Asne », [1753].

⁸⁴⁸ Firmin, 1885 : 598

⁸⁴⁹ Firmin, *ibid.*

revenant à la philosophie ayant défini l'homme au titre d'animal politique, Firmin réintroduit selon nous le motif laïc d'un égalitarisme réel au sein duquel la pensée scientifique est compatible avec l'idée que l'individu a le pouvoir de délibérer au sujet de la téléologie collective qu'il faut assigner à l'espèce par sa participation à la vie politique.

Le fait que l'impératif politique inspiré par la norme religieuse de traiter la race noire humainement coexiste avec des jugements théoriques affirmant l'inégalité naturelle des races dans le discours monogéniste est une raison supplémentaire pour que Firmin place résolument son discours sur le registre de la philosophie matérialiste et positiviste. Mais la conception de l'homme entretenue par Firmin dans certains passages de *DERH* possède aussi une similarité troublante avec la perspective de l'« humaniste »⁸⁵⁰ de la Renaissance Pic de la Mirandole dans son célèbre discours sur *La dignité de l'homme*⁸⁵¹. Cela nous conduit à conclure que Firmin laisse une place considérable à la tradition épistémologique des *humanitas* et que son égalitarisme racial intègre en réalité métaphysique et naturalisme.

L'homme, c'est le dieu et la bête réunis en des proportions indéfinissables. Que l'on croise sur son chemin un être chétif et malingre, laid et difforme, ajoutant à ces disgrâces de la nature l'horreur des dépravations morales, lâche et malpropre, cynique et rampant, prêt à mordre le pied qu'il lèche et baise, trouvant enfin ses délices dans l'ordure et une joie féroce dans la perpétration du crime ; que plus loin, on se trouve en face d'un sage se livrant en holocauste pour le triomphe de la vérité et l'amélioration de ses semblables, beau et fort, doux et humble, luttant contre l'adversité avec la patience et la constance inébranlables du juste, pourra-t-on jamais se figurer qu'ils sont de la même espèce, de la même famille ? C'est pourtant ce contraste qui fait la grandeur de l'homme. [Firmin, 1885 : 3]

⁸⁵⁰ Ce terme n'est pas défini aujourd'hui de manière consensuelle mais désigne des auteurs du début de l'époque moderne aussi divers, sous le rapport qui nous intéresse ici, que Jean Bodin ou Pic de la Mirandole. Alors que ce dernier reste entièrement fidèle aux présupposés égalitaires de l'épistémologie des humanités, Jean Bodin s'en sépare et introduit une pluralité de *genus* humains en se basant sur la théorie des climats. Comme nous l'avons vu, cette pluralité exprimée en latin par Jean Bodin est rendue par le terme « race » dans les traductions françaises jusqu'aux années 1950. Cf. Jean Bodin, Chap. 5 de *La méthode de l'histoire* in Pierre Mesnard, *Œuvres philosophiques de Jean Bodin*, 1951, pp. 313-349

⁸⁵¹ Mirandole, Pic de la. *De la dignité de l'homme*, trad. Fr. Hersant, Yves. éd. de l'Éclat, Paris, 1993 (1487).

A notre sens, c'est cette perspective qui distingue Firmin des savants français de l'époque, lesquels déduisent du néo-lamarckisme l'idée qu'en vertu du transformisme et de l'hérédité des caractères acquis, soit les races seront égales dans le futur sous l'effet bénéfique de la civilisation, soit elles disparaîtront en vertu du principe de la sélection naturelle. L'égalitarisme de Firmin est actuel et se base sur un système de valeur universel où l'idée d'une pluralité de normes n'a aucune place. A cette époque, la doctrine coloniale de l'associationnisme se substitue à la politique de l'assimilation⁸⁵² et on assiste, sur le registre discursif de la science, à un traitement plus objectif du concept de culture. Avec « les prémices de l'anthropologie culturelle »⁸⁵³ dans les années 1880, la science des cultures va, à notre sens, pouvoir perpétuer le projet colonial de ségrégation des races tout en évitant d'avoir à se justifier des apories de l'anthropométrie raciale dont la crise paradigmatique deviendra de plus en plus apparente⁸⁵⁴.

Selon nous, Firmin est plus conservateur que ses collègues de la *SAP* sur le plan épistémologique dans la mesure où l'assimilation est toujours possible en vertu d'une conception de l'esprit ancrée dans la tradition des *humanitas*. Sa bonne connaissance des théories physiologiques portant sur les fonctions intellectives ne l'empêche donc pas de développer une philosophie indépendante de l'ordre du savoir objectif portant sur la nature. La liberté de l'esprit, c'est à dire du pouvoir de délibération, est un thème qu'il développe par exemple en commentant les vers d'un de ses compatriotes qui exerce alors

⁸⁵² Marin Staum note que « le tournant vers le discours associationniste devint apparent au congrès ethnographique de 1889. » Cf. Staum, Martin ; 2011 : 44. Sur le fait que Gustave Lebon est le théoricien qui influence Léopold de Saussure dans son discours défendant l'idée d'associationnisme au congrès de sociologie coloniale de 1900, voir Sibeud, Emmanuelle. *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Editions de l'EHESS, 2002 ; p. 69. Voir aussi Conklin, Alice. *A Mission to Civilize : the Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford University Press, 1997. Voir aussi Betts, Raymond. *Assimilation et Association in French Colonial Theory, 1890-1912*, Columbia University Press, 1961

⁸⁵³ Blanckaert, Claude. *De la race à l'évolution*, 2009 ; pp. 461-494

⁸⁵⁴ Cf. Blanckaert, Claude. « La crise de l'anthropométrie : des arts anthropométriques aux dérives militantes 1860-1920 », in *Les politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940)*, Claude Blanckaert dir., L'Harmattan, 2001 – p. 95

la profession de poète à Paris et dont « on ne se rappelle plus qu'on a entre les mains l'œuvre d'un petit-fils d'Africain. »⁸⁵⁵

Malgré le charme d'hilarité que l'étranger éprouverait à le voir imiter en ses vers le son du bamboula et décrire l'agilité de la fringante créole, dont la croupe se recourbe en replis gracieux, le poète noir n'a pas cherché ce genre de succès. Peut-être y aurait-il trouvé des notes admirables de fraîcheur et de coloris, où son talent poétique se montrerait en plein relief ; mais il n'a pas voulu. Est-ce pudeur ou plutôt est-ce oubli ? Personne ne se prononcera. Si toutes les libertés sont respectables, celle du poète est surtout sacrée. La pensée doit être libre comme l'air. *Spiritus flat ubi vult*. [Firmin, 1885 : 446]

La civilisation est selon Firmin une force obéissant à des lois qui sont étrangères aux lois de la nature et notre auteur renoue à notre sens avec la distinction stricte entre *nomos* et *physis* que la science de l'homme tente d'abolir depuis les années 1750 par l'intermédiaire du concept de race et de la naturalisation du concept normatif d'humanité. Sa critique des anthropologues qu'il fréquente à la *SAP* et qui fournissent des éléments factuels aux théories d'un sociologue et psychologue tel qu'Herbert Spencer est ainsi fondée sur l'intention de redonner à la *norme* juridique égalitaire la priorité épistémologique sur les jugements théoriques de la science des races qui ont donné une dimension intégrale au postulat d'objectivité de la nature. Comme pour John Stuart Mill avant lui, le problème est donc pour Firmin de choisir le caractère qui établit indiscutablement la *spécificité* des individus « humains ». Ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, Firmin choisit tout comme John Stuart Mill l'aptitude rationnelle et l'aptitude langagière qui en est le signe universel, c'est à dire des « *faits* » qui ne sont pas établis par le verdict anatomique de l'anthropologiste. Notre auteur souligne en effet qu'« actuellement, il est universellement reconnu que l'homme, au point de vue anatomique, ne diffère des singes anthropomorphes que par des détails infiniment

⁸⁵⁵ Firmin, 1885 : 446

insignifiants si on veut considérer la distance qui existe entre le premier groupe simien et les autres mammifères inférieurs »⁸⁵⁶.

C'est l'expérience *subjective* du savant, son adhésion à une perspective politique qui s'enracine dans la tradition intellectuelle qu'il appelle la civilisation, en donnant à ce terme la connotation morale, présente chez les représentants de l'égalitariste racial depuis 1750, qui permet au savant de *connaître* l'« unité de l'espèce humaine » qui repose dans l'esprit de Firmin avant tout sur une « *idée* ».

Conclure à l'unité de l'espèce, c'est donc, par une large compréhension de l'esprit, dominer toutes les fausses suggestions que la diversité des races humaines pourrait produire à l'intelligence, pour ne voir que le caractère essentiel qui fait de tous les hommes une réunion d'êtres capables de se comprendre, de confondre leurs destinées dans une destinée commune. Cette *destinée* est la civilisation, c'est-à-dire le plus haut perfectionnement physique, moral et intellectuel de l'espèce. Jamais une source de sentiments fraternels ne sera plus vive et plus salutaire entre les races et les peuples que l'idée ainsi comprise de l'unité de l'espèce humaine. C'est la conviction intime, *innée* de cette unité qui rend l'homme sacré à l'homme, sans qu'on soit obligé de recourir à des notions de morale spéculative, vagues, irrégulières, incohérentes, changeant de critérium, selon les temps et les milieux. [Firmin, 1885 : 124]

Chez Firmin tout comme chez Aristote et Mill, l'aptitude langagière est la condition de possibilité d'une définition politique des individus appartenant à l'espèce humaine. Ce n'est pas dans une conformation organique particulière que Firmin repère le critère de l'appartenance spécifique mais dans l'universalité d'une fonction *potentielle* qui caractérisera tous les individus appartenant à l'espèce humaine. Passant en revue les théories linguistiques depuis l'époque gréco-latine jusqu'au 19^{ème} siècle en passant par les auteurs appartenant au mouvement des Lumières, Firmin s'appuie sur des auteurs chronologiquement aussi distants qu'Aristote, ou aussi proches que le professeur de philologie de l'université d'Oxford H. Sayce, dont l'édition française des *Principes de*

⁸⁵⁶ Firmin, 1885 : 20

philologie comparée est parue l'année précédente⁸⁵⁷, pour démontrer que « le langage fait communiquer l'homme avec l'homme »⁸⁵⁸.

Renouant avec la conception politique de l'homme produite par Buffon qu'il cite nommément, Firmin considère que « l'homme n'est homme que parce qu'il a su se réunir à l'homme »⁸⁵⁹ et ajoute une dimension épistémologique absente chez ses contemporains qui croient à l'inégalité constitutive des races humaines. En d'autres termes, Firmin ne se satisfait pas de la réduction de la méthode servant à l'évaluation qualitative du produit des fonctions intellectives véhiculé par la parole à une analyse physiologique. En refusant d'inclure l'appréciation qualitative de la portée politique du message véhiculé par la parole, ses contemporains souscrivant au racialisme hiérarchique travaillent dans le cadre du programme heuristique délimité pour la science de l'homme par Victor Courtet un demi-siècle plus-tôt. Firmin se distingue donc à notre sens de cette méthode et de ses contemporains qui, tels Pouchet, Topinard, Royer, Dally et tant d'autres, justifient la subordination voire l'extinction des races non-blanches par la réduction de la politique à une science naturelle.

Mais Firmin est soucieux de ne pas enfreindre les normes du discours anthropologique et veut adopter le postulat d'objectivité de la nature. La civilisation reste donc pour lui un *projet* qui comprend une dimension normative et est pour cette raison irréductible à la physiologie qui, elle, se doit de refuser tout discours faisant intervenir la notion de projet. Bien qu'il referme son ouvrage de 1885 sur les paroles de Jésus Christ disant « tous les hommes sont l'homme » et « aimez-vous les uns les autres »⁸⁶⁰, Firmin a cependant l'intention de fonder l'égalitarisme racial sur une philosophie exempte de tout spiritualisme. Considérant par exemple que les théories « cherchant l'origine du langage dans une communication surnaturelle entre l'homme et Dieu »⁸⁶¹ appartiennent à une perspective « absolument ruinée », Firmin choisit résolument l'approche naturaliste et s'oppose à la tendance spiritualiste qui influence fortement la tradition épistémologique

⁸⁵⁷ Sayce, H. *Principes de philologie comparée*. A-H. (Jovy, Ernest. Traducteur français), Paris 1884

⁸⁵⁸ Firmin, 1885 : 184

⁸⁵⁹ [Firmin, 1885 : 10]

⁸⁶⁰ 1885 : 662

⁸⁶¹ 1885 : 185

allant des corpus gréco-latin à la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de François Bopp⁸⁶². Cela lui permet de réfuter l'hypothèse très en vogue depuis la montée en puissance de l'aryanisme dans les années 1840 selon laquelle « les races humaines, en créant chacune leur langue, conformément à leurs instincts et suivant leur constitution organique » laissent « deviner, dans la contexture idiomatique de ces diverses langues, des traces positives qui les distinguent les unes des autres »⁸⁶³.

7- C) *La nécessité politique du concept de race noire.*

A notre sens, c'est le rôle paradigmatique qu'occupe le concept de race sur un registre scientifique de plus en plus libéré des perspectives métaphysiques en cette fin de 19^{ème} siècle qui contraint Firmin à renouer avec l'ancienne conception épistémologique qui faisait de l'*humanité* un concept normatif. En raison de son expérience haïtienne, Firmin ne doute jamais que les races blanches et noires soient des objets faisant partie de la réalité empirique. Ainsi, l'ambiguïté du statut épistémologique qu'ont ces objets dans « l'anthropologie positive » contenue dans *DERH* peut à notre sens s'expliquer par le contexte du discours. Tout en contenant une réfutation visionnaire des races en tant que catégories taxonomiques avec près d'un siècle d'avance sur son temps, *DERH* convoque aussi le concept de *race noire* sur un registre de discours politiques pour défendre les droits des individus et des nations peuplées d'individus qui appartiennent à cette catégorie anthropologique.

La défense juridique de la race noire passe donc par une réfutation de la théorie anthropologique qui fait consensus dans les institutions scientifiques de l'époque, mais cette réfutation n'implique pas l'abandon de la catégorie race noire.

Si la science, devant laquelle je suis habitué à m'incliner, me dévoile enfin le mot cabalistique ou le fil caché qu'il faut avoir pour forcer la nature à parler, alors

⁸⁶² Bopp, François. *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, vol. 1, Paris, Hachette, 1866.

⁸⁶³ 1885 : 185

même que ma conviction devrait faire place aux plus pénibles désillusions, j'écouterai déconcerté, mais résigné. Mais, si malgré la meilleure volonté, il est impossible de pénétrer ces arcanes de l'anthropologie ; si, telle qu'une courtisane capricieuse, elle a caché toutes ses faveurs, pour en faire comme une auréole autour du front illuminé des Morton, des Renan, des Broca, des Carus, des Quatrefages, des Büchner, des Gobineau, toute la phalange fière et orgueilleuse qui proclame que l'homme noir est destiné à servir de marchepied à la puissance de l'homme blanc, j'aurai droit de lui dire, à cette anthropologie mensongère. Non, tu n'es pas une science. [Firmin, 1885 : 230]

C'est en raison de son respect pour le principe positiviste selon lequel les normes politiques et morales doivent être en adéquation complète avec la connaissance scientifique que l'analyse de l'égalitarisme racial de Firmin nous semble être importante. Afin de défendre les droits et la survie de sa race face aux théories scientifiques qui dominant son époque et estiment que l'exploitation voire l'éradication des races inférieures par les blancs se justifie au regard de la théorie de l'évolution naturelle, Firmin est forcé de trouver un critère taxonomique qui identifie la race noire du point de vue politique. Comme nous l'avons vu, c'est la couleur de la peau qui est choisie par Firmin, sans pour autant faire de concessions aux taxonomies anthropologiques de son époque qui servent toujours de base objective aux savants de la *SAP* pour induire des conclusions inégalitaires en ce qui concerne l'aptitude des races non-blanches à la civilisation. Mais puisque Firmin se situe à la périphérie du cercle ésotérique de l'anthropologie, il est hors d'état de convaincre ses collègues du fait que leurs inductions racialistes reposent sur une base empirique trop faible pour pouvoir légitimement étayer les conclusions inégalitaires qu'ils en tirent.

De plus, *DERH* est publié l'année où se tient le *Traité de Berlin*, au cours duquel les nations colonisatrices européennes se partagent l'Afrique. Outre la contestation du fait que des taxonomies racialistes ont des implications dans la physiologie des fonctions intellectives, Firmin emploie les normes cultivées en Europe par une tradition juridique égalitaire qui remonte au 11^{ème} siècle afin de démontrer l'égale aptitude des races à la civilisation. Il rappelle en effet ces normes mêmes que les entreprises coloniales ont conduit les européens à enfreindre.

Le droit naturel, le droit des gens ne s'élève contre les usurpations politiques ou sociales, que parce qu'il admet comme premier principe l'égalité de tous les hommes, égalité théoriquement absolue, intégrale, qui impose à chacun l'obligation de respecter aussi religieusement son semblable qu'il se respecte lui-même, tous ayant la même dignité originelle attachée à la personne humaine. L'égalité de droit ne pourrait se maintenir comme une pure abstraction, n'ayant aucune corrélation avec les faits. Toutes les lois générales de la sociologie, quelque élevée qu'en puisse être la notion, doivent infailliblement se relier à une loi biologique qui leur serve de base et leur crée une racine dans l'ordre des phénomènes matériels. [Firmin, 1885 : 568]

Il s'agit pour Firmin de tenter de convaincre les européens que la race blanche et la race noire ont un statut ontologique égal à une époque où le secrétaire de la SAP Paul Topinard⁸⁶⁴ suggère, comme nous l'avons vu, que l'extinction de la race noire obéit à une loi naturelle. D'autres auteurs évoluant dans le cercle ésotérique de cette société en même temps que Firmin tels que George Pouchet, Clémence Royer et plusieurs autres membres des sociétés ethnographique et anthropologique proposent des arguments tendant à la même conclusion. Face à une opposition si compacte et jouissant d'une crédibilité peu contestée à l'époque, Firmin renoue ainsi par moments avec le schème métaphysique désuet en écrivant par exemple qu' « il est indispensable qu'on se rappelle que c'est l'âme, c'est-à-dire la force de l'intelligence et de l'esprit qui opère intérieurement la transformation, la rédemption et le relèvement de toutes les races, sous l'impulsion de la volonté libre, éclairée, dégagée de toute contrainte tyrannique. »⁸⁶⁵

Notre auteur est pourtant darwinien et il passe en revue les arguments déduits à partir de *L'origine des Espèces* pour conclure que même si Charles Darwin croyait à l'inégalité naturelle des races sous le rapport de la puissance intellectuelle, cela ne serait pas une raison suffisante pour se soumettre.

⁸⁶⁴ Topinard est un proche de Paul Broca qui fonde de la *SAP* en 1859, alors que paraît la première édition anglaise de *L'origine des espèces*.

⁸⁶⁵ Firmin, 1885 : *Préface*, p. 17

[...] est-ce la théorie du transformisme qui autorise ces conclusions si affirmatives sur l'inégalité des races humaines ? Plusieurs savants ont avancé cette assertion. Je crois cependant qu'en étudiant sérieusement la théorie darwinienne, on peut constater qu'au lieu de sanctionner la doctrine de l'inégalité elle prouve plutôt que les races humaines sont constitutionnellement douées d'aptitudes égales, que des influences accessoires de milieu ou d'hérédité expliquent seules la différence de développement dont chaque *groupe ethnique* fait preuve dans la carrière relativement courte, déjà parcourue par l'espèce entière, dans son évolution historique. Cela pourrait être vrai à l'encontre même de l'opinion personnelle de l'éminent naturaliste anglais. [Firmin, 1885 : 401]⁸⁶⁶

La défense des droits de la race noire est aussi étayée par Firmin sur le registre de l'ethnologie, c'est à dire de la science des groupes humains que William Edwards a, comme nous l'avons vu, intitulé science des « races humaines » en lui créant son institution propre en 1839. A notre sens, Firmin est donc dans une certaine mesure pris au piège de la pensée ethnologique qui entend discourir objectivement de l'association entre les individus sur un mode objectif en employant le concept de race au titre d'objet épistémologique. En acceptant que les races soient des objets théoriques au sujet desquelles il n'est possible de discourir qu'en adoptant le postulat d'objectivité de la nature, Firmin accepte donc la tendance épistémologique qui se dessine en Europe depuis les années 1830. Il s'interdit ainsi, à notre sens, la critique exhaustive du concept de race lui-même, non pas entendu seulement comme intitulé pour les catégories taxonomiques de l'anthropologie physique, mais aussi au sens de catégorie sociétale et d'objet historiographique.

[...] pour affirmer qu'une race est supérieure à une autre, il ne suffit point de les étudier à un moment isolé de leur histoire [...] beaucoup plus complexe est le problème [...] il faut de plus étudier l'histoire complète de chacune d'elle [...]. Ces différentes notions font l'objet de plusieurs sciences dont la création est absolument récente, telles que la sociologie, l'histoire comparée, la préhistoire, la mythologie comparée, et foule d'autres connaissances qui nous aident à rendre compte des origines de la civilisation et de son développement. Ce genre d'études, si intéressant et instructif, n'a commencé d'attirer sérieusement l'attention qu'avec la deuxième moitié de ce siècle. [Firmin, 1885 : 489-490]

⁸⁶⁶ Italiques ajoutées

C'est par l'intermédiaire des sciences naturelles que Firmin parvient à montrer le caractère aporétique des théories européennes qui emploient le concept de race pour justifier l'altération du statut juridique des *indigènes* à partir d'une ontologie naturaliste altérant le statut des races colonisées. Firmin a ici recours à la théorie darwinienne de l'évolution dont il démontre qu'elle est un appui pour l'égalitarisme racial malgré l'usage qui en est alors majoritairement fait par les partisans du racialisme hiérarchique. Pour lui, l'unité dans le plan organique des individus masculins⁸⁶⁷ appartenant à l'espèce humaine est une évidence que la sophistication des taxonomies raciales ne saurait remettre en doute.

L'espèce humaine, unique par sa constitution primitive, et suivant l'identité organique qui signale en elle un seul et même plan de formation, a apparu sur les divers points de la terre avec des conditions absolument semblables, à un certain moment de l'évolution de la vie sur notre planète. Mais elle a dû se différencier en peuples ou races diverses, dès que les phénomènes climatologiques ont commencé à exercer une influence marquée sur les différents milieux par les inégalités d'action que nous leur connaissons actuellement. [Firmin, 1885 : 123]

Firmin exprime ici une fin de non-recevoir théorique à tous les discours positivistes, polygénistes et évolutionnistes qui prétendent justifier l'altération du statut ontologique des individus appartenant à la race noire à partir de la théorie évolutionniste. A notre connaissance, le seul écho à l'ouvrage de Firmin dans les publications scientifiques de l'époque, a été un compte rendu de trois pages écrit par Léonce Manouvrier⁸⁶⁸, au cours du premier semestre de l'année 1886 dans la *Revue*

⁸⁶⁷ Nous avons déjà souligné le « sexisme » de Firmin Cf. Firmin, 1885 : 161

⁸⁶⁸ Léonce Manouvrier deviendra secrétaire général de la *SAP* entre 1902 et 1914. Il sera alors considéré « à l'étranger pour le plus grand anthropologue de sa génération ». Cf. Robert. Philippe. Lascoumes, Pierre. Kaluszynski, Martine. "Une leçon de méthode: le mémoire de Manouvrier de 1892" In: *Déviance et société*. 1986 - Vol. 10 - N°3. pp. 223-246 ; p. 228. Voir aussi Wartelle, Jean-Claude. "La Société d'Anthropologie de Paris de 1859 à 1920" in *Sciences Humaines | Revue d'histoire des sciences humaines* 2004/1 - N° 10

Philosophique de la France et de l'étranger. « Tiède » est l'adjectif récemment employé par Martin Staum⁸⁶⁹ pour qualifier la manière dont Léonce Manouvrier reçoit la théorie d'*anthropologie positive* développée dans *DERH*. Martin Staum parle également du « refus par Manouvrier d'endosser le plaidoyer d'Anténor Firmin pour l'égalité des africains »⁸⁷⁰ et appuie son évaluation de la réception « mitigée » offerte par Manouvrier à l'ouvrage de Firmin en faisant référence à une évaluation similaire présente dans le travail de Jennifer Hecht⁸⁷¹. Mais la focale adoptée d'une part par Martin Staum et d'autre part par Jennifer Hecht n'est pas de celle que nous avons choisie dans ce travail.

Ni le débat « nature » contre « culture » dans l'ethnologie et l'anthropologie⁸⁷² ni le thème de l'athéisme dans la modernité scientifique⁸⁷³ n'ont retenu notre attention. Il nous semble en effet qu'en choisissant ces focales nos deux auteurs se sont satisfaits d'une évaluation morale du racisme comme fréquemment dans l'historiographie contemporaine⁸⁷⁴. Ils se sont contentés de regretter que Manouvrier ne se soit pas lancé dans une invective contre le racisme sur un registre émotionnel. Dans la perspective de l'histoire des sciences et de la philosophie où nous nous plaçons, l'opinion scientifique énoncée dans le compte rendu de Léonce Manouvrier au sujet de *DERH* témoigne d'un progressisme indiscutable lorsqu'elle est replacée dans son contexte historique. Manouvrier, qui fut le disciple de Paul Broca n'a plus la certitude dont faisait état son maître à l'égard de l'infériorité congénitale de la race noire ou nègre relativement à la

⁸⁶⁹ Martin Staum, *Nature and Nurture in French Social Sciences, 1859-1914 and Beyond*, McGill's Queens University Press, 2011 : 67, 150

⁸⁷⁰ Staum, *ibid* 113

⁸⁷¹ J. Hecht, "A vigilant Anthropology, Léonce Manouvrier and the Disappearing Numbers." *Journal of the History of the Behavioral Sciences* 33, 3 (1997): 221-40. pp. 221-40. Du même auteur, voir aussi "The Solvency of Metaphysics: The Debate over Racial Science and Moral Philosophy in France, 1890-1919" in *Isis*, Vol. 90, No. 1. (Mar., 1999), pp. 1-24.

⁸⁷² Martin Staum, « Nature and Nurture in French Ethnography and Anthropology, 1859-1914" in *Journal of the History of Ideas*, Vol. 65, No. 3. (Jul., 2004), pp. 475-495.

⁸⁷³ J. Hecht, *The end of the soul, Scientific modernity, Atheism and Anthropology in France*, Columbia University Press, 2003

⁸⁷⁴ Une des rares exceptions est à notre sens est le texte d'Etienne Balibar où ce dernier insiste sur la continuité du système épistémologique avant et après l'invalidation du concept race en anthropologie physique entre les années 1950-1980. Cf. Balibar, Etienne. « La construction du racisme », in Presse Universitaire de France, *Actuel Marx*, 2005, n°2, n°38, pp. 11-28

race blanche ou européenne sous le rapport des aptitudes intellectuelles dont elles seraient naturellement imparties. Manouvrier relaie en effet le doute formulé par Firmin au sujet de la base factuelle permettant à la science d’attester l’existence d’une hiérarchie naturelle existant entre les races humaines à l’égard de leurs aptitudes intellectuelles et de leurs dispositions morales.

Le fait que Manouvrier ne condamne pas explicitement et catégoriquement le *racisme scientifique* est cependant ce qui incite Staum et Hecht à estimer que sa réception du texte de Firmin est mitigée. Ils négligent à notre sens le fait que Manouvrier est l’un des rares anthropologistes à avoir explicitement interrogé le lien entre l’anthropologie physique et le droit⁸⁷⁵. Le reproche exprimé par Hecht et Staum nous semble donc douteux dans la mesure où il faudra attendre les années 1950 avant que le concept de race d’importation coloniale et entendu au sens de lignée géo-ancestrale ne perde son statut paradigmatique en anthropologie⁸⁷⁶. Avec Manouvrier, c’est la première fois depuis la solidification de « la notion complète de race »⁸⁷⁷ dans l’ethnologie des années 1830 que l’insuffisance de preuves étayant l’infériorité congénitale de certaines races humaines est pointée par un savant appartenant au cercle ésotérique de la science de l’homme. La conclusion du compte-rendu de Manouvrier ne laisse aucun doute quant à la manière dont il envisage la thèse scientifique de Firmin.

Nous ne craignons pas de le dire : ce sont là des idées qui se peuvent soutenir – avec de légères modifications — et M. Firmin les a soutenues avec un talent remarquable. La science anthropologique actuelle ne saurait apporter encore des preuves suffisantes à sa thèse, mais il est vrai qu’elle ne prouve pas plus

⁸⁷⁵ Manouvrier, Léonce. *L’anthropologie et le droit*, Paris, 1894

⁸⁷⁶ « Le terme de racisme était déjà en usage à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, dans une acception positive, chez ceux des idéologues nationalistes qui voulaient marquer la supériorité de la ‘race française’ sur des ennemis, présentés comme des ‘corps étrangers’ de l’intérieur et de l’extérieur, qui la menaceraient de dégénérescence. Cet usage autoréférentiel ne fut abandonné que dans les années 30, lorsqu’il fallut marquer sa différence avec l’Allemagne nazie : on parla alors de « nationalisme » pour désigner un ensemble de valeurs politiques supposées typiquement ‘latines’, par opposition au ‘racisme’ ou ‘racialisme’ présentés comme ‘germaniques’. » Cf. Balibar, *article cité*, 2005 : p. 17

⁸⁷⁷ C’est l’expression employée par Broca pour faire référence à la notion de race développée par William Edwards et à partir de laquelle ce premier créera la méthode rendant le paradigme racialisé opératoire. Cf.

suffisamment la thèse opposée. Ce qui est encore plus vrai, c'est qu'en combattant celle-ci M. Firmin a combattu souvent de véritables *préjugés*, et il a ainsi bien mérité des blancs et des noirs à la fois. [Manouvrier, 1886 : 181-2]⁸⁷⁸

Le doute de Manouvrier porte sur la validité scientifique des théories affirmant l'inégalité des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales des races humaines. Manouvrier n'implique pas une remise en question de l'acception sociétale du concept de race puisqu'il écrit que Firmin a « mérité des blancs et des noirs à la fois ». Si dans le passage précité l'existence de groupes humains distingués par la seule couleur de la peau semble reposer sur des bases empiriques tout à fait différentes de celles de la physiologie cérébrale humaine dont Manouvrier est spécialiste, l'auteur n'en valide pas moins ces catégories par une expression laudative insistant sur la dualité des races. A la fin du 19^{ème} siècle, la possibilité d'étayer scientifiquement une théorie affirmant que les races humaines disposent d'aptitudes intellectuelles et de dispositions morales égales n'implique donc pas d'interroger l'existence empirique des races « noire » et « blanche » comme des entités existant empiriquement.

Le doute formulé par Manouvrier au sujet de la validité scientifique des théories hiérarchisant les aptitudes intellectuelles et les dispositions morales naturelles des races humaines n'implique en effet de sa part aucune interrogation portant sur la validité anthropologique du concept de race. Les premières lignes du compte-rendu de Manouvrier résument ainsi la question que Firmin pose à la communauté scientifique de son temps par l'intermédiaire de son ouvrage :

Les anthropologistes ont pris l'habitude de qualifier les races noires assez irrespectueusement ; ils les appellent des « races inférieures ». Inférieures en quoi ? Telle est la question que pose M. Firmin, et il accuse l'anthropologie de l'avoir tranchée *a priori*, arbitrairement, sans preuves scientifiques. Son livre est destiné à montrer que la croyance des Européens dans l'infériorité native de la race noire est un simple préjugé. [Manouvrier, 1886 : 180]

⁸⁷⁸ Manouvrier in *Revue Philosophique*, tome 21, onzième année, janvier-juin 1886 ; pp.180-3. *Italiques ajoutées.*

Le glissement du pluriel vers le singulier entre l'expression « les races noires » et « la race noire » indique que le paradigme racialisé est bien installé à l'entame du dernier quart du 19^{ème} siècle. Ce glissement du pluriel au singulier qui singularise *la* race noire et *la* race blanche est présent dans le passage de Manouvrier cité ci-dessus tout comme dans l'ouvrage de Firmin⁸⁷⁹ où il a parfois une résonance politique dans l'esprit de notre auteur qui va devenir l'une des figures du panafricanisme émergent⁸⁸⁰ à la toute fin du 19^{ème} siècle. L'accusation formulée par Firmin à l'encontre de l'anthropologie n'est pas mince et cette accusation est ici relayée par Manouvrier qui pense qu'« on aurait tort de dédaigner ce livre ». C'est en effet la première fois qu'un futur détenteur de chaire professorale à l'*Ecole d'anthropologie* dit de sa discipline que l'équation qu'elle a l'habitude de faire entre « races noires » et « races inférieures » pourrait en réalité reposer sur un « préjugé ».

Manouvrier, qui deviendra secrétaire général de la *Société d'anthropologie* dix ans plus tard, relate donc avec sérieux une observation de Firmin qui est pourtant très compromettante pour l'anthropologie en tant que discipline. Manouvrier relaie non seulement la grave accusation provenant de Firmin mais y accorde aussi le bénéfice du doute.

Dans les commencements, toutes les races furent également ignorantes et chétives, immorales et laides ; mais, à mesure qu'elles ont évolué, elles se sont améliorées, en transmettant à leurs descendants les facultés destinées à se perfectionner avec le travail des générations successives... Tous n'arrivent pas par les mêmes sentiers ni en même temps. Pourtant qui oserait dire que telle organisation ethnique est supérieure à telle autre, quand on sait quel laps de temps il a fallu, avec le concours des milieux et les accidents favorables, pour arriver au point où nous les voyons maintenant ? *L'évolution sociale* explique seule les différences de complexion morale et intellectuelle qui existent entre les diverses portions de l'humanité. [Manouvrier, 1885 : 181]⁸⁸¹

⁸⁷⁹ Cf. Eichthal et Urbain, ouvrage cité, 1839.

⁸⁸⁰ L'édition de DERH publiée par *Mémoire d'encrier* en 2005 comporte une Introduction de Jean Métellus, président de l'Association des descendants d'esclaves noirs (ADEN).

⁸⁸¹ Italiques ajoutées

L'évolution *sociale*, voilà posé le concept qui allait amorcer la révolution épistémologique du paradigme racialisé en se substituant globalement au concept d'évolution *naturelle* lorsqu'il est question d'étudier les comportements « humains ». Entendue au sens d'ensemble de caractéristiques physiques transmises par l'hérédité, la race n'est plus aujourd'hui une clef heuristique permettant de comprendre l'intégralité des phénomènes moraux. Hormis pour les partisans de l'évolutionnisme moral qui n'investissent d'ailleurs plus le concept de race des présupposés hérités de l'histoire coloniale parce qu'ils adaptent leurs discours au concept génétique de *population*, l'idée que le comportement individuel est fonction de caractères naturels hérités d'une ascendance particulière a globalement disparu du champ scientifique. Mais cette révolution a-t-elle pour autant remis en cause l'adoption du postulat d'objectivité de la nature dans les sciences devenues *humaines* une fois que l'importance épistémologique donnée au concept de race est devenue douteuse et que l'expression *sciences de l'homme* est devenue désuète à l'aube de l'époque contemporaine ?

Il semble que non. A notre sens, la volonté de ne pas abandonner le registre des jugements théoriques, c'est à dire de se prononcer sur *ce qui est*, est aujourd'hui toujours véhiculée par les intitulés disciplinaires – ethnologie, anthropologie, sociologie et psychologie. Si les identités associées à la race sont inextricables une fois qu'elles ont été saisies par les sciences humaines, c'est selon nous parce que la méthode scientifique de ces disciplines a été constituée en vue de permettre l'objectivité absolue de leurs discours. C'est pourquoi le traitement du concept de race est aujourd'hui si problématique en France dans les sciences humaines maintenant acquises à l'idée égalitaire. L'opération consistant à prendre en compte un jugement normatif est inhabituelle dans ces disciplines ayant émergé en tant qu'institutions à l'époque de l'apogée du paradigme racialisé, c'est à dire alors que l'emploi du concept de race sur le registre des discours scientifique présupposait le racialisme hiérarchique. C'est pourquoi nous avons souligné le fait que Firmin n'adopte le postulat d'objectivité de la nature que lorsqu'il envisage les jugements théoriques émis par la physiologie et qu'il réinstalle une définition de l'homme au titre d'animal politique.

7- D) *L'occident et les jugements théoriques portant sur l'homme.*

En s'appuyant sur une tradition épistémologique avec laquelle les sciences de l'homme des années 1880 espèrent rompre, Firmin produit un écart entre l'épistémologie qui sous-tend son discours et celui du racialisme hiérarchique qui fait l'objet d'un consensus presque intégral dans les institutions énonçant les faits relatifs à la science de l'homme. L'énonciation de jugements théoriques est nécessaire à l'étayement scientifique de l'égalitarisme racial dans la mesure où la défense de la *race noire* passe pour Firmin par l'énonciation de *ce qui est*. C'est à dire qu'il faut que notre auteur pose des jugements théoriques d'une part au sujet de l'unité spécifique de l'organisation cérébrale chez les individus masculins appartenant à l'espèce « *homo sapiens* »⁸⁸², et d'autre part au sujet du *fait* que les théories inégalitaires portant sur la puissance relative des races en matière intellectuelle sont invalides. Mais Firmin reconnaît que si ces jugements sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants dans la mesure où ils n'assurent pas le respect de l'idée *égalitaire*, qui repose, elle, sur un jugement normatif véhiculé par un concept de civilisation.

Jean-Price Mars, le plus important biographe de Firmin à la fin des années 1970, va même jusqu'à considérer que l'objectif de ce dernier est de s'assurer « que Haïti, la fille aînée de l'Afrique, émergée naguère de l'esclavage par l'héroïsme de ses enfants » soit « un modèle, un exemple de la perfectibilité de l'homme noir et de sa capacité de promouvoir le progrès dans tous les postulats de la *civilisation occidentale*. »⁸⁸³ Notre interprétation diffère de celle-ci dans la mesure où il y a selon nous chez Firmin une

⁸⁸² Firmin, 1885 : 21

⁸⁸³ Cf. Mars, ouvrage cité, 1978 ; p. 136 [Italiques ajoutées].

critique de l'idée que la civilisation est occidentale. Dans un segment de *DERH* intitulé « les grecs, les latins et l'Ethiopie », Firmin entend en effet montrer que l'antiquité gréco-latine ignorait tout du préjugé de couleur et que ce dernier est propre à l'époque moderne et, selon nous, à la science *occidentale*. Comme nous l'avons vu, Firmin prend en effet ombrage du fait que Francis Bacon, le philosophe anglais du 17^{ème} qui a introduit la méthode empirique en philosophie et auquel l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert fait explicitement allusion lorsqu'il s'agit du système des connaissances humaines, a souscrit au préjugé de couleur dans l'interprétation du mythe d'Ariadne.

Comme nous l'avons souligné plus haut dans ce chapitre, la préférence de Firmin quant au traitement de la « question de couleur » va à William Shakespeare, un poète contemporain et compatriote de Bacon. Firmin puise ainsi aux dimensions subjectives, introspectives et poétiques qui sont précisément abandonnées par l'adoption du postulat d'objectivité de la nature dans le cadre des discours savants portant sur les phénomènes humains à partir du 18^{ème} siècle, époque où émerge le traitement naturaliste de la science de l'homme. Firmin, qui a régulièrement recours aux lettres classiques et aux humanités dans son argumentaire, se distingue donc à notre sens de l'approche épistémologique proprement « occidentale » que Bacon est la première figure moderne à incarner⁸⁸⁴ et que l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert reprend et radicalise. En estimant que « le sens moral de l'européen moderne » est de « beaucoup en arrière » par rapport à celui « des anciens »⁸⁸⁵, Firmin indique à notre sens qu'il perçoit la mutation épistémologique que nous nous sommes efforcé de décrire dans les chapitres précédents.

⁸⁸⁴ L'ouvrage de Bacon intitulé *De Augmentis Scientiarum* qui paraît un siècle après la multiplication de l'expression « *oceanus occidentalis* » sur les cartes servant aux voyages des Grandes Découvertes. Cf. Francis Bacon, *The advancement of learning op. cit.* ; L'histoire du concept d'occident employé au titre de marqueur identitaire débute alors. Cf. Kleinschmidt, Harald. *Ruling the Waves: Emperor Maximilian I, the Search for Islands and the Transformation of the European World Picture C. 1500* ; Antiquariaat Forum, 2008 ; p. 200

⁸⁸⁵ Les trois dernières citations sont extraites de Firmin : XVIII, iii

Ainsi que nous l'avons suggéré, les concepts d'espèce et de race ont pénétré le registre discursif des sciences de l'homme afin de permettre aux européens de ne pas observer les normes politiques d'*humanité* et de *civilité* à l'égard des individus non blancs. En faisant allusion à l'épistémè antique, Firmin récuse à notre sens partiellement l'emploi des méthodes et des présupposés des sciences naturelles qui appauvrissent le mode de connaissance proprement occidental qu'est la science de l'homme. Il critique ainsi le système cognitif adopté alors que l'espace politique de la civilité a été virtuellement élargi par les entreprises coloniales tout en excluant concomitamment les races colonisées de l'égalité civique. Puisque Firmin considère que les européens ont usurpé le concept de « civilisation », le modèle de référence est à notre sens pour lui la civilisation et non pas la civilisation occidentale. Mais la validité empirique du concept de race, c'est à dire le fait qu'il soit légitime pour désigner des identités politiques n'est pas remise en cause par notre auteur malgré sa critique systématique des taxonomies anthropologiques.

Ainsi que nous l'avons souligné, certaines « sciences dont la création est absolument récente, telles que la sociologie, l'histoire comparée, la préhistoire, la mythologie comparée, et foule d'autres connaissances » aident selon lui « à rendre compte des origines de la civilisation et de son développement ». Malgré son argumentaire égalitariste le racialisme est un projet heuristique légitime dans la mesure où les sciences mentionnées à l'instant ont pour but, selon Firmin, de suivre les *raças* « depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque où l'on se trouve » de « noter leur progrès comme leur recul, leur crise de croissance ou de défaillance, les difficultés naturelles ou morales qu'elles ont eu respectivement à surmonter, de même que la durée de leur évolution ascendante et continue »⁸⁸⁶. La substitution du concept d'évolution naturelle à celui d'évolution sociale ou d'histoire de *la* civilisation n'implique donc pas la suppression des marqueurs identitaires liés historiquement à l'histoire de la colonisation moderne et particulièrement à celle de l'esclavage dont l'importance est centrale, plus sans doute pour la nation haïtienne que pour tout autre.

⁸⁸⁶ [Firmin, 1885 : 489-490]

Notre interprétation de l'apport de Firmin diffère donc de l'analyse récemment proposée par Carolyn Fluehr-Lobban qui voit en Firmin un précurseur de l'anthropologie culturelle en raison de la proximité chronologique de notre auteur avec Lewis H. Morgan ou Edward B. Tylor par exemple⁸⁸⁷. Chez ces derniers, le travail anthropologique présuppose notamment la conservation et la préservation de la « vie ethnique »⁸⁸⁸, alors que Firmin incite au contraire au développement universel d'une civilisation qui n'est pas occidentale. Il n'y a chez Firmin rien de l'admiration des peuples sauvages qui caractérisera le tournant culturaliste de l'ethnologie après la seconde guerre mondiale, chez Lévi-Strauss par exemple. Firmin réfute même explicitement le mythe du « bon sauvage » développé par Rousseau et qui sera une des pierres de touche de la nouvelle méthode ethnologique désirant s'émanciper de la matrice épistémologique des sciences naturelles après l'invalidation des présupposés colonialistes attachés au concept scientifique de concept de race dans les années 1950.

L'état de nature si éloquemment préconisé par Rousseau, comme l'âme de toutes les vertus, est reconnu aujourd'hui comme l'opposé de toutes les utopies que l'on s'était plu à bâtir. La société du 18^{ème} siècle, fatiguée d'une existence de sèche politesse où tous les ressorts de l'activité humaine étaient réduits en purs jeux de mécanique, tant les manières conventionnelles et une étiquette guindée prévalaient dans toutes les relations, trouva un charme profond à ces tableaux enchanteurs où l'homme sauvage était représenté comme le type de la loyauté. On était persuadé qu'il avait conservé intact le rayon de la bonté naturelle reçue du Créateur avec le souffle même de la vie. C'est l'histoire de toutes les décrépitudes, à la veille des grandes rénovations sociales et morales. [Firmin, 1885 : 527-8]

Firmin entend ainsi dissiper la fascination pour les « mœurs primitives » qui, il est vrai, est peu compatible avec la devise positiviste comtienne « ordre et progrès » à

⁸⁸⁷ Fluehr-Lobban, Carolyn. « Anténor Firmin and Haiti's contribution to anthropology » *Gradhiva* [En ligne], 1 | 2005, mis en ligne le 10 décembre 2008, URL : <http://gradhiva.revues.org/302> ; p. 3

⁸⁸⁸ Lewis H. Morgan, *Ancient Society or Researches in the Lines of Human Progress from Savagery through Barbarism Civilization*, 1877 ; Préface, p. viii

laquelle il adhère. Afin d'indiquer sa foi dans le progrès de la civilisation guidée par la science, notre auteur précise par exemple qu' « au lieu de placer l'âge d'or dans le passé, la sagacité moderne le place dans l'avenir »⁸⁸⁹. En raison du fait que ce sont des normes juridiques de la démocratie républicaine et méritocratique qu'il convoque pour affirmer que l'égalitarisme est un concept *positif*, Firmin ne souscrit pas à l'idée que la valeur des normes régissant les différentes sociétés serait équivalente ou uniquement appréciable en fonction de l'histoire d'une société donnée. Il n'y a donc pas de relativisme culturel dans *DERH* dans la mesure où l'humanité y est un concept entendu à la fois au sens théorique de l'espèce *homo sapiens* sujette à l'évolution naturelle mais aussi au sens normatif de prescription faite universellement aux individus dont le comportement est soumis au droit positif.

L'égalité des races généralement reconnue entraîne avec elle une consécration définitive et supérieure de l'égalité de toutes les classes sociales dans tous les peuples de l'univers ; car elle donne au principe moral, qui en fait la force en dehors de toute autre considération, un caractère d'universalité qui renforce et consolide son autorité. Partout où lutte la démocratie, partout où la différence des conditions sociales est encore une cause de compétition et de résistances, la doctrine de l'égalité des races sera un remède salutaire. Ce sera le dernier coup porté aux conceptions du moyen-âge, la dernière étape accomplie dans l'abolition des privilèges. C'est incontestablement le sens dans lequel s'accomplit l'évolution sociologique de tous les peuples et la tendance de tous les esprits éclairés et sains ; c'est vers cet idéal que se dirige l'avenir. [Firmin, 1885 : 644-5]

Juriste de formation, Firmin établit une hiérarchie entre l'anthropologie physique et le droit. Il place ce dernier dans une position de supériorité théorique qui n'est que putative, puisqu'il affirme aussi que « les lois générales de la sociologie quelque élevée qu'en puisse être la notion doivent infailliblement se relier à une loi biologique »⁸⁹⁰. Mais Firmin tente à notre sens aussi une modification fondamentale de la matrice épistémologique de la science de l'homme dans la mesure où il indique que les jugements

⁸⁸⁹ 1885 : 528

⁸⁹⁰ Firmin, 1885 : 568

théoriques formulés en sociologie ne postulent pas l’objectivité de la nature. Firmin souligne en effet que la sociologie ne participe pas de la même perspective que les sciences naturelles où « l’expérimentateur est un autre que l’expérimenté »⁸⁹¹. En s’appuyant explicitement sur un corpus que nous considérons être « pré-occidental » lorsqu’il puise aux mythes, à la philosophie et à la littérature de l’époque gréco-latine⁸⁹², notre auteur trouve le fondement qui lui permet d’ancrer l’égalitarisme racial dans une perspective qui est autre que l’épistémè naturaliste qui avait inspiré l’ethnologie de William Edwards et Victor Courtet un demi-siècle auparavant.

Le postulat des sciences naturelles, qui avait permis à ces auteurs de fonder l’objectivité des discours ethnologiques en prétendant pouvoir employer la méthode des sciences physiques au sujet des comportements humains n’est donc pas adopté sans réserve par Firmin. En effet, si Firmin accepte la perspective matérialiste en anthropologie physique, la seule manière pour lui de réfuter efficacement la « notion complète de race » inventée par William Edwards, rendue ensuite paradigmatique par Paul Broca de façon à produire des résultats chiffrés, est de montrer que l’humanité n’est pas un concept dont le traitement saurait être réduit à des jugements théoriques. En bon positiviste⁸⁹³, il fait de l’humanité « un être concret » et définit « la saine philosophie » comme une activité indissociable de la science dans la mesure où elle consiste à « se conformer aux lois de la nature, tout en concourant avec intelligence à l’*harmonisation* de tous les éléments, hommes et choses, répandus sur l’orbe immense de notre planète »⁸⁹⁴.

⁸⁹¹ Firmin, 1885 : 458

⁸⁹² La section v du chapitre IX intitulé à « L’Egypte et la civilisation » est consacrée au « Mythe d’Io ». C’est une analyse du poème grec antique d’Eschyle intitulé *Prométhée enchainé* dans lequel Firmin montre que « le noir Epaphus personnifiant le peuple égyptien est, dans la conception du poète, le canal par lequel la civilisation devait pénétrer dans toutes les branches de l’humanité. » [Firmin, 1885 : 368-9]

⁸⁹³ « [...] je prendrai pour règle de comparaison hiérarchique entre les différentes catégories scientifiques la classification d’Auguste Comte, fondateur de la philosophie positive à laquelle j’adhère entièrement. » Cf. Firmin, 1885 : 248

⁸⁹⁴ Firmin, *ibid.* Italiques ajoutées.

Pour Firmin, les normes comportementales font partie des théories scientifiques et philosophiques dans la mesure où « les sentiments altruistes » doivent être encouragés parce qu'ils répondent « à ce besoin d'harmonie » auquel répondent ces théories lorsqu'elles sont judicieuses. L'*humanité* n'est donc pas un terme qui renvoie pour Firmin strictement à l'espèce *homo sapiens* mais aussi à la norme permettant d'organiser matériellement le développement de cette espèce au regard d'« une destinée commune »⁸⁹⁵. Cette norme est indissociable des jugements émis dans le cadre du discours sociologique. Selon Firmin, ce type de discours ne peut pas procéder à des jugements intégralement théoriques reposant sur le postulat d'objectivité de la nature et c'est cette même conclusion que tirera Célestin Bouglé, l'auteur de *Les idées égalitaires* et qui deviendra de ce fait un dissident de l'école durkheimienne⁸⁹⁶. Ce fait doit à notre sens être souligné parce que, du point de vue épistémologique, il est ce qui distingue l'égalitarisme racial des théories sociologiques de l'époque.

Dans la mesure où les concepts de liberté, d'*égalité* et de fraternité sont nés d'un sentiment propre à l'être humain, ils procèdent selon Firmin d'une norme civique qui doit s'imposer à tous les individus malgré le fait que la nature a marqué entre eux des distinctions de race. Ce raisonnement apparaît nettement sous la plume de Firmin lorsqu'il réfute le discours polygéniste de Paul Broca qui combat l'esclavage en affirmant que « l'Ethiopien est le roi du Soudan au même titre que le Caucasien est le roi de l'Europe »⁸⁹⁷. Par cette déclaration apparemment égalitaire, Broca légitime en réalité du même coup la séparation géographique des races et reconnaît implicitement l'infériorité naturelle de l'Ethiopien à l'égard de son aptitude à la civilisation « occidentale ». La distinction entre la méthode objectiviste de la science de l'homme et la philosophie « positive » de Firmin est tangible quand il fait appel à la dignité de l'homme, c'est à dire au *sentiment* que chaque individu entretient en son for intérieur au sujet de la

⁸⁹⁵ Firmin, *ibid.*

⁸⁹⁶ Cf. *Année sociologique*, Presses Universitaires de France, 1998 ; p. 106. Voir aussi *Corpus*, n. 47-49, 2004 ; p. 113. Voir aussi *Revue française de sociologie*, 2002, Volume 43, Numéro 3 ; p. 588.

⁸⁹⁷ Cf. Broca, Paul. *Recherches sur l'hybridité animale en général et sur l'hybridité humaine en particulier, : considérées dans leurs rapports avec la question de la pluralité des espèces humaines*, Paris, 1860 ; p. 664. Firmin cite textuellement le passage de Broca. Cf. [Firmin, 1885 : 206].

supériorité ontologique de l'être humain sur tous les autres êtres organisés. Pour réfuter le raisonnement de Broca, qui est à son sens « le plus spécieux des paralogismes », Firmin ne convoque pas un *fait* objectivement observable par l'intermédiaire de la méthode des sciences naturelles focalisée sur ce qui est visuellement démontrable et mesurable, mais un sentiment dont l'expérience procède de la subjectivité.

Broca affirme en effet que, du point de vue naturaliste de l'anthropologie, rien ne justifie que « l'Européen » impose des lois à « l'Ethiopien » puisque chacune de ces deux espèces a été créée en fonction des conditions environnementales propres à son continent. En luttant contre l'esclavage, le fondateur de la *SAP* affirme ainsi que la domination des blancs sur les noirs ne repose que « sur le droit que donne la force »⁸⁹⁸, même s'il reconnaît que les premiers sont, anthropologiquement parlant, supérieurs aux seconds sous le rapport de leur aptitude à la civilisation considérée globalement. Afin de réfuter l'argumentaire de Broca, Firmin est obligé de faire un détour pour démontrer un « point de philosophie qui est d'une vérité irréfragable »⁸⁹⁹ en s'appuyant sur l'épistémè d'Aristote. Comme John Stuart Mill avant lui, Firmin réfute le polygénisme anti-esclavagiste en procédant à une analyse logique des nomenclatures scientifiques qui met en exergue la fonction que l'*homme* assigne aux objets classifiés par lui. Pour Firmin, « l'*usage* arbitraire que nous faisons de tous les animaux au gré de nos *besoins* »⁹⁰⁰ est le produit d'une norme qui s'enracine dans le désir politique d'améliorer les conditions de vie des membres de la communauté et sans laquelle « tout progrès deviendrait irréalisable »⁹⁰¹ selon lui.

Soulignant que cet usage n'est pas universel dans les communautés politiques en évoquant les prescriptions religieuses de Bouddha et en faisant appel à une « réminiscence historique » au sujet du fait que les premiers chrétiens « voyaient un frère,

⁸⁹⁸ Broca, ouvrage cité, 1860, *ibid.*

⁸⁹⁹ 1885 : 207

⁹⁰⁰ 207

⁹⁰¹ 207

un égal dans chaque animal »⁹⁰², Firmin condamne ces normes comportementales qu'il considère reposer sur une conception qualifiée par lui de « délire d'humilité ». A l'époque où certains philosophes convertis à l'approche sociologique et psychologique tels Alfred Espinas pensent pouvoir comprendre les comportements humains en étudiant les *Sociétés animales*⁹⁰³, Firmin rappelle le fondement aristotélicien de l'épistémè sur laquelle s'appuie la civilisation progressiste. En indiquant que l'individu appartenant à l'espèce humaine est par essence – c'est à dire par nature au sein de l'ontologie matérialiste de Firmin – un animal *politique*, notre auteur suggère que l'égalité fait partie des valeurs *choisies* collectivement par des communautés politiques qui définissent par leur choix la nature de leurs membres.

En soulignant que l'aptitude à parler est naturelle et universelle chez toutes les races humaines, Firmin montre que cette définition spécifique, c'est à dire s'appliquant à l'homme et à aucun autre animal, s'applique *également* à toutes les races. Firmin réfute donc Broca, le plus grand anthropologue de son temps, en soulignant que c'est une norme et pas un fait qui est au principe des nomenclatures scientifiques judicieuses et que la science elle-même repose sur des présupposés qui ne procèdent originairement pas de jugements théoriques mais de jugements normatifs. En l'occurrence, c'est la volonté de progresser qui proscrit l'obligation « de respecter toute créature vivante à l'égal de l'homme » parce cette dernière constitue une « ornière » et qu' « on ne pourrait jamais imaginer un plus grand obstacle contre le progrès de l'espèce humaine ». Concevant à la manière des positivistes que la science et le droit forment un tout cohérent, Firmin rappelle ainsi que « l'inégalité des races, si elle était réelle, légitimerait l'esclavage ». S'efforçant de réconcilier l'anthropologie physique de son temps avec la norme égalitaire qu'il veut promouvoir « pour toutes les races », Firmin est en effet obligé de rappeler ce qu'il considère être les fondements de la civilisation, à savoir que « nous n'usons et n'abusons de tous les êtres de la création que par la conviction *intime et profonde* que

⁹⁰² Cf. 208.

⁹⁰³ Cf. Espinas, Alfred. Ouvrage cité, 1877

nous avons de leur être supérieurs, ayant à réaliser une destinée d'une précellence incontestable »⁹⁰⁴.

7- E) *La difficile réintroduction d'une perspective philosophique au sein des sciences de l'homme.*

Selon Firmin, c'est « par le *sentiment* qu'il a de sa supériorité, surtout intellectuelle et morale sur tout ce qui vit et s'agite à la surface du globe »⁹⁰⁵ que l'individu intériorise la norme directrice permettant le projet civilisationnel. Pour lui, c'est par la connaissance intime et profonde de ce sentiment et non par la connaissance d'un fait anthropologique « que la supériorité de l'homme sur les autres créatures lui constitue un *droit* indiscutable de se les approprier et de s'en servir comme les éléments indispensables à son développement progressif »⁹⁰⁶. Rappelant que du point de vue physiologique, l'individu appartenant à l'espèce *homo sapiens* est bien plus faible que « le fier lion » ou « l'éléphant gigantesque », Firmin souligne que la spécificité de ce premier s'enracine dans la volonté « de dominer le reste de la nature », c'est à dire de s'en distinguer. Pour Firmin, « ce sentiment » « a pris dans nos consciences l'importance d'un fait indiscutable, planant au-dessus de toute démonstration ». Firmin critique les taxonomies raciales de Broca en identifiant clairement le *projet* qu'elles servent réellement et qui est invisible à Broca même, à savoir la promotion du sentiment de « solidarité européenne » soudant « l'union caucasique ». Pour contrer ce projet, notre auteur pose donc un axiome déjà présent dans la philosophie du « grand Stagirite »⁹⁰⁷ formulée à une époque où la science ne reconnaissait pas les distinctions de race.

⁹⁰⁴ 207, italiques ajoutées

⁹⁰⁵ Firmin, 207

⁹⁰⁶ 208, italiques ajoutées

⁹⁰⁷ *ibid.*

L'identité noire de Firmin est atypique à la *SAP*, et notre auteur voit que « l'union caucasique » est à l'origine des erreurs inductives commises par les théories anthropologiques qui concluent à l'infériorité spécifique de la race noire. Mais puisque ces dernières font consensus et qu'il n'est pas facile d'en démontrer l'invalidité, notre auteur procède à une analyse historique portant sur l'essentialisme racialisé et hiérarchique de Broca. Firmin montre que l'anthropologie, cette science n'évoluant par principe que dans l'ordre théorique, renforce en réalité l'idée que l'être intime ou « l'essence » de l'Européen est naturellement et essentiellement distincte de celle de l'Africain. Firmin discerne à notre sens que la science de l'homme qu'est l'anthropologie se cache derrière sa prétention à atteindre à l'objectivité du regard naturaliste afin de mieux distiller une ontologie. L'analyse de Firmin fait un lien entre le raisonnement de Broca et l'exploitation globale des colonies par les blancs et leurs descendants qui acquièrent un statut juridique supérieur par l'intermédiaire des codes de l'indigénat prenant effet dans les années suivant immédiatement la mort de Broca en 1880.

A notre connaissance, aucun système philosophique n'est alors susceptible d'étayer l'égalitarisme racial sans sortir des normes du discours scientifique qui est de plus en plus exclusivement constitué par des jugements théoriques postulant l'objectivité de la nature. A une époque où la sociologie et la psychologie deviennent des disciplines institutionnelles en adoptant la perspective des sciences naturelles⁹⁰⁸, Firmin a recours à l'épistémè antique d'Aristote parce qu'elle reconnaît que c'est le *projet* de domination globale de l'humanité sur la nature qui est au principe de la définition de l'espèce dans les communautés politiques ayant adopté les normes de ce que Firmin considère être *la* civilisation. Le fait physiologique selon lequel la fonction langagière est un attribut universel des *homo-sapiens* ayant déjà été posé par Aristote, Firmin corrige les inductions

⁹⁰⁸ La matrice épistémologique des sciences naturelles reposant sur le postulat d'objectivité de la nature sera par exemple explicitement employée par René Worms lors de la fondation de la *Revue internationale de Sociologie* en 1894. Voir aussi Worms, René. *Organisme et société*, [1896] Hachette, 2012. Cf. Gay, Thomas. *L'indispensable de la sociologie*. Studyrama, 2006 ; p. 19.

racialiste et hiérarchiques de ses collègues de la *SAP* en rappelant les implications de la définition aristotélicienne de l'homme au titre d'animal politique.

Firmin souligne ainsi que l'*égalité* est une norme qui correspond à un choix politique traditionnel dans les sociétés ayant pour *projet* de progresser et que cette norme définit l'humanité philosophiquement, d'une façon tout à fait supérieure aux jugements théoriques reposant sur le postulat d'objectivité de la nature, même si la norme ne peut se passer du fait d'égalité physiologique. Firmin indique que l'égalitarisme racial est la dernière étape dans l'évolution globale de l'humanité et réfute certaines théories anthropologiques de son temps qui, telles celle de Broca, n'affirment qu'en apparence l'égalité de « l'éthiopien » et du « caucasien » en les définissant tous deux au titre de maîtres de leurs continents respectifs. L'année de la signature du *Traité de Berlin* qui octroie l'Afrique aux puissances coloniales européennes, Firmin publie un ouvrage dans lequel il emploie la logique aristotélicienne qui est à notre sens « pré-occidentale » afin de contester l'idée que la hiérarchisation du statut ontologique des races humaines peut être étayée scientifiquement.

Remontant à Francis Bacon chez qui il décèle un préjugé de couleur, Firmin oppose la pensée de cette figure de l'histoire des sciences et de la philosophie européenne au *sentiment* qui est au principe de la définition politique de l'homme déjà formulée par Aristote. C'est à notre sens ce qu'indique Firmin en stipulant que Bacon est représentatif du « sens moral des modernes » qui est inférieur à celui des « anciens ». A notre sens, c'est par ce biais que Firmin contredit les conclusions tirées à partir de la méthode expérimentale, laquelle fait le fond épistémologique de la science de l'homme depuis que la saisie physiologique de l'intellect est associée au concept de race dans l'histoire naturelle de l'homme. La source épistémologique gréco-latine de Firmin tranche à notre sens nettement avec la matrice épistémologique des discours de la sociologie et la psychologie à l'époque où ces disciplines sont en passe de devenir institutionnelles.

Firmin n'appelle cependant pas la figure d'Aristote afin de fonder la sociologie et la psychologie, contrairement à ce qu'on peut lire aujourd'hui dans certains manuels. Pour notre auteur, cette convocation est en revanche destinée à réfuter les arguments des penseurs de l'époque qui, tel Herbert Spencer, ont produit les conditions de possibilité théorique de l'approche sociologique et psychologique à l'époque où ces disciplines deviennent institutionnelles en Europe. Firmin souligne en effet que c'est une norme et non un fait qui est au principe de la définition de l'humanité et prend partiellement ses distances avec l'orientation factuelle des sciences de l'homme afin de renforcer l'argumentaire prouvant la validité philosophique de l'égalitarisme racial. A notre sens, le point faible de l'argumentation de Firmin réside d'ailleurs dans sa volonté d'employer les faits mis en exergue dans les théories du philosophe Théodule Ribot, le traducteur français de Spencer qui participera à l'établissement institutionnel de la sociologie et de la psychologie dans les années 1890.

Firmin s'appuie en effet sur *L'hérédité psychologique* de Ribot afin de poser que « tous les enfants d'une même race, parmi les Anglais, les Français, ou les Allemands » ne sont pas « toujours égaux à leurs parents maternels et paternels en longévité, en santé, en vigueur et en intelligence »⁹⁰⁹. Ce point lui sert à démontrer l'inconsistance de l'argumentation de Broca qui, après avoir « refusé toute valeur zootaxique à l'intelligence et à la morale », prend en compte « pour la première fois » « les qualités psychologiques à côté des autres caractères que les naturalistes mettent ordinairement en ligne pour établir ou vérifier une classification »⁹¹⁰. Traitant de la question des individus issus de l'union du « caucasien » et du « nègre » qui représentent pour lui des *hybrides* entre deux espèces humaines distinctes, Broca avait en effet suggéré qu'« il suffirait que certains métis fussent inférieurs aux deux races mères sous le rapport de la longévité, de la vigueur, de la santé ou de l'intelligence pour rendre fort probable que ces deux races ne

⁹⁰⁹ Firmin, 1885 : 97

⁹¹⁰ Firmin, 1885 : 96

sont pas de la même espèce »⁹¹¹. Si Firmin trouve dans les ouvrages de Paul Jacoby sur la sélection naturelle et dans l'ouvrage de Ribot l'argument technique qui lui permet de montrer l'erreur logique de l'argumentaire produit par Broca, il s'expose à notre sens du même coup au risque théorique que toute saisie physiologique de l'intelligence associée à une taxonomie portant sur les races humaines représente à l'époque pour l'égalitarisme racial.

Il s'agit ici de la saisie de l'acte intellectif par l'intermédiaire de la méthode physiologique dont nous avons vu qu'elle constituait un fil conducteur dans l'émergence de la pensée scientifique inégalitaire au siècle des Lumières, alors que la *République des Lettres* admettait encore souvent au 17^{ème} siècle avec Descartes que « la raison est toute entière dans chaque homme » ou avec la Bruyère que « la raison est la même sous tous les climats ». Analysant les études récentes portant sur l'héritabilité de « l'intelligence » afin de réfuter la théorie de Broca selon laquelle les individus « métis » de parents noirs et blancs sont en réalité le produit « hybride » d'espèces distinctes, Firmin expose clairement, quoi qu'incidemment, la manière dont le lamarckisme appuie la pensée inégalitaire, que les races humaines soient entendues au sens géographique hérité de l'histoire coloniale comme c'est par exemple le cas de la *race noire* et de la *race blanche*, ou simplement au sens de lignée généalogique, c'est à dire d'ascendance familiale.

Si nous voulons nous rapporter aux seules études spéciales et sérieuses qui aient été faites dans ce sens, en consultant le savant ouvrage de M. Paul Jacoby sur *La Sélection*, nous constaterons un fait bien saisissant et qui retire toute valeur aux exigences de Broca. C'est que toutes les grandes qualités acquises par les parents à un degré excessif, sont un gage sûr d'appauvrissement pour l'*héritage physiologique* qu'ils laissent à leur progéniture. Cette pauvreté qui se manifeste surtout par un manque d'équilibre organique, est cause que ceux des enfants qui continueraient à être aussi intelligents que leurs parents, auraient une santé moins bonne et vivraient moins longtemps ! C'est aussi l'opinion de M. Ribot et de tous

⁹¹¹ Firmin, 1885 : 96

ceux qui ont étudié la question si complexe de l'*hérédité* et de la sélection. [Firmin, 1885 : 97]⁹¹²

Le point faible de l'argumentaire de Firmin en faveur de l'égalitarisme racial tient à notre sens au fait qu'il donne crédit à une version de la théorie darwinienne qui considère que les modifications physiologiques entraînées par l'activité cérébrale d'un individu au cours de sa vie sont transmissibles à sa descendance par voie d'hérédité. En d'autres termes, étant donné que la synthèse mendélienne de la théorie darwinienne n'a pas eu lieu, Firmin considère avec la majorité des savants de son époque que les individus appartenant à une race donnée – terme entendu dans ce contexte au sens neutre de « lignée » ou de population humaine susceptible de se reproduire – sont susceptibles d'améliorer la performance physiologique de leurs organes cérébraux par voie d'hérédité. L'adhésion de Firmin à cette pensée apparaît clairement lorsqu'il évoque la régénération de la « race haïtienne » sous l'effet de la civilisation qui produit une amélioration intellectuelle, morale et physique sur les citoyens.

Etonnamment, Firmin semble à première vue adopter le même préjugé esthétique auquel nous avons vu souscrire Moreau de Sarthe, Julien Joseph Virey et d'autres dans les premières années du 19^{ème} siècle lorsqu'ils considéraient le « type grec » comme naturellement supérieur aux autres types humains. Mais lorsque Firmin affirme qu'il a « vu bien souvent dans les rues de port au Prince du Cap ou d'autres villes de la République haïtienne, et même parmi les montagnards, des têtes dont le profil avait toute la régularité du type grec brachycéphale », ce n'est que pour indiquer qu'« on rencontre des types noirs vraiment superbes »⁹¹³. L'effet transformateur de la civilisation sur le physique et la physiologie intellectuelle de la race haïtienne est cependant un thème récurrent de *DERH*. Cela s'explique à notre sens par la foi qu'a Firmin dans le progrès, foi à laquelle la théorie de l'héritabilité des caractères acquis sert de preuve tangible dans l'ordre des phénomènes matériels.

⁹¹² Italiques ajoutées, sauf pour le titre de l'ouvrage de Jacoby.

⁹¹³ [Firmin, 1885 : 277]

A notre sens, ce pivot de la théorie lamarckienne transformiste qui connaît un regain d'intérêt en France à cette époque permet en effet d'assurer la cohérence du discours politique et scientifique que Firmin délivre à la fois à Haïti et à la communauté anthropologique parisienne.

Cette amélioration rapide des formes corporelles qui se produit graduellement avec notre évolution sociale, prouve un fait que bien des savants ont déjà signalé. La beauté d'une race, dans la majeure partie des cas, se développe en raison directe de son degré de civilisation [...] C'est pour n'avoir jamais tenu compte de tous ces facteurs que les anthropologistes ou d'autres savants ont si catégoriquement déclaré que chaque race humaine a des aptitudes psychologiques ou physiques absolument irréalisables par d'autres races ; comme s'il y avait une barrière infranchissable placée par la nature entre chaque groupe humain et les autres groupes de l'espèce. [Firmin, 1885 : 277-8]

L'erreur de Firmin réside ici selon nous dans la saisie de l'acte intellectif par le même raisonnement physiologique que celui appliqué aux corps. Même si son interprétation de la théorie darwinienne lui permet de réfuter la pensée de Broca, qui stipulait qu'il n'y a pas de « communauté d'espèce entre les races humaines »⁹¹⁴, elle conduit Firmin à nier implicitement l'égalité actuelle et native de tous les individus appartenant à l'espèce humaine. Ici, c'est une erreur d'échelle chronologique appliquée à la compréhension de la manière dont s'opère l'évolution physiologique du système nerveux central qui est commise par notre auteur⁹¹⁵. Cette erreur liée à l'état des connaissances scientifiques des années 1880 conduit Firmin à affirmer à la fois l'égalisation potentielle de tous les membres de l'espèce et leur inégalité naturelle

⁹¹⁴ Firmin 1885 : 97

⁹¹⁵ La première synthèse entre la théorie de Mendel et celle de Darwin n'ayant pas encore eu lieu, la durée et le mode caractérisant les phénomènes de l'évolution naturelle n'est pas connue par Firmin. Cf. Edwards, A.W.F. « Darwin and Mendel united: the contributions of Fischer, Haldane and Wright up to 1932 » in Reeve and Black, *Encyclopedia of Genetics*, Taylor and Francis, 2001 ; p. 77

actuelle puisque la puissance de l'organe cérébral d'un individu est reconnue être contingente de son ascendance particulière.

Ici encore, c'est l'application de la théorie darwinienne à la saisie physiologique de l'acte intellectif qui conduit Firmin à accepter une théorie impliquant que la présence ou l'absence de civilisation chez les ancêtres d'un individu humain influe sur la qualité des fonctions pouvant être naturellement accomplies par son cerveau.

CONCLUSION

C 1- *Entre norme et fait.*

Entre 1750 et 1885, les jugements théoriques des sciences de l'homme visant l'inégalité des aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines n'ont paru n'énoncer que *ce qui est*, c'est à dire que des jugements que la langue philosophique appelle *théoriques*. Si nous savons aujourd'hui que ces jugements sont erronés et, grâce à Firmin, que l'origine de l'erreur scientifique contenue dans le racialisme hiérarchique réside dans « l'union caucasique », c'est à dire dans la solidarité de race des européens en matière coloniale, l'attention historiographique contemporaine ne s'est jusqu'à présent pas beaucoup penchée sur l'aspect épistémologique de cette question. Plus particulièrement, aucun philosophe ne nous semble avoir souligné le lien entre la formulation scientifique du racialisme hiérarchique et l'économie des jugements théoriques et des jugements normatifs sur le registre de sciences de l'homme depuis Célestin Bouglé. C'est pourquoi nous avons tenté d'envisager la question de manière systématique dans les pages qui précèdent. Nous avons vu en effet que c'est le mode naturaliste sur lequel étaient formulées les théories anthropologiques visant l'inégalité des races qui a implicitement permis de justifier *ce qui doit être*, c'est à dire ce que la langue philosophique appelle des *jugements pratiques ou normatifs*, à savoir la ségrégation entre les races et la domination des indigènes voulue par les colons.

Nous avons vu que la privation de droits civiques pour les races colonisées a été autorisée intellectuellement par l'ethnologie, « science de l'homme et des races humaines ». Notre première observation à ce sujet a consisté à souligner que l'intrication entre jugements théoriques et jugements normatifs dont font preuve les discours ethnologiques n'était pas apparente pour l'immense majorité des auteurs savants. Notre étude s'est donc distinguée de celles portant aujourd'hui sur le « racisme scientifique » dans la mesure où nous nous sommes efforcé de ne pas succomber à l'anachronisme consistant à croire que puisque les mécanismes idéologiques du racialisme nous

apparaissent clairement aujourd’hui, ils étaient visibles aux acteurs de la science entre 1750 et 1885. Nous avons eu l’occasion de revenir amplement sur ce point qui caractérise un des aspects essentiels de la problématique liée à la formulation de l’égalitarisme racial à l’époque où la science de l’homme a tenté de remédier à la saisie subjective des phénomènes politiques. Par un jugement ne portant en apparence que sur *ce qui est*, c’est à dire l’infériorité physiologique de l’organe cérébral des races colonisées comparé à celui de l’européen, les ethnologues et anthropologues induisaient *ce qui doit être*, c’est à dire la subordination juridique des sujet coloniaux, esclaves ou libres.

Aussi la problématique des égalitaristes de cette époque qui objectaient l’incapacité naturelle de certaines races à exercer leurs droits civiques à parité avec les européens et leurs descendants était-elle intrinsèquement liée au type de jugements formulés par les sciences de l’homme. Nous pouvons donc conclure que le problème de l’égalitarisme racial savant entre 1750 et 1885 tient en grande partie à ce que cette théorie devait se conformer aux normes des discours ethnologiques et anthropologiques constitués exclusivement de jugements théoriques. A la différence des théoriciens de l’inégalité des races, le discours des égalitaristes apparaissait toujours aux yeux des savants contemporains comme appartenant au registre des jugements normatifs, c’est à dire à ce registre méthodologiquement exclu des discours scientifiques depuis la révolution épistémologique de l’âge classique. Nous avons vu aussi qu’une des difficultés rencontrées par les auteurs voulant construire la théorie égalitariste sur le registre discursif de la science entre 1750 à 1885 a tenu au fait que ces derniers se heurtaient à des théories dont les présupposés étaient inspirés en creux par une norme coloniale mais qui n’en laissaient rien voir.

Comme nous l’avons analysé en détail, des savants comme Paul Broca étaient en effet intimement persuadés de ne contribuer exclusivement *qu’au* registre des sciences de la nature et de se tenir absolument à l’écart des jugements normatifs dans leurs recherches anthropologiques. Nous avons vu que la culture coloniale procédant à une ségrégation des individus en fonction de leur race était donc invisible à la majorité des anthropologues qui fournissaient l’outil théorique permettant aux normes ségréгатives et hiérarchiques d’être pérennisées. Aussi notre travail sur l’égalitarisme racial des années

1750-1885 a-t-il tenté de prendre en compte l'évolution de la structure discursive des registres de la science et de la philosophie. Notre question a en effet consisté à savoir comment, entre l'époque du code noir (1685), et celle des statuts de l'indigénat (1830-1946)⁹¹⁶, les meilleurs esprits scientifiques et philosophiques européens de chaque génération savante se sont progressivement laissé conquérir par le racialisme hiérarchique. Dans ce travail, le problème de la position discursive de l'égalitarisme racial vis à vis du registre de la science et de la philosophie des années 1750-1885 a ainsi tendu vers une critique de l'épistémologie des sciences de l'homme qui ont abrité les théories inégalitaires ethnologiques et anthropologiques.

Nous avons vu qu'entre ces dates, l'égalitarisme racial procède de la certitude que la norme égalitaire doit être instaurée mais nous avons aussi souligné que la formulation de ce concept était confrontée au fait qu'en l'occurrence, les objets de la science de l'homme avaient au préalable été délimités par les normes et les coutumes coloniales. Hormis Firmin, dont la motivation politique à produire un discours relevant de l'égalitarisme racial est évidente dans la mesure où il revendique explicitement son identité noire, il nous a semblé intéressant de comprendre la raison pour laquelle des auteurs chez qui les causes de cette motivation n'étaient pas si évidentes avaient tenté d'étayer l'égalitarisme racial sur le registre des discours savants. Nous avons vu qu'en ce qui concerne les auteurs du 19^{ème} siècle tels Gaspard Spurzheim, Frédéric Tiedemann ou John Stuart Mill, les critiques du racialisme procèdent d'une analyse logique et anatomique qui n'est entachée par l'emploi des concepts de la science de l'homme. Nous pouvons conclure que c'est parce qu'ils s'en sont tenus aux phénomènes naturels et qu'ils n'ont pas été induits en erreur par l'usage des termes techniques de la science de l'homme interrogé qu'ils sont parvenus à se tenir à l'abri de l'erreur racialiste et hiérarchique.

⁹¹⁶ La chronologie visant la mise en place des statuts varie en fonction des territoires coloniaux mais un consensus existe pour dire que ces statuts viennent encadrer juridiquement des distinctions de fait à partir du milieu du 19^{ème} siècle. Cf. Guillaume (P.), *Le monde colonial, XIXe-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1994 [1ère éd. 1974]. Pour un traitement plus récent, voir Merle Isabelle. "De la 'légalisation' de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question. In: *Politix*, vol. 17, n°66, Deuxième trimestre 2004. pp. 137-162.

Nous avons aussi voulu comprendre comment d'autres auteurs demeurant en marge des cercles ésotériques de la science et de la philosophie tels l'abbé Grégoire, surmontèrent la difficulté consistant à énoncer sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme, c'est à dire de l'objectivité, un égalitarisme racial qui provenait en réalité soit de la sphère de l'expérience intime, soit de la conviction religieuse⁹¹⁷. Cela nous a permis de réaliser que la formulation de l'égalitarisme racial s'est souvent opposée à un obstacle structurel lorsque cette théorie a tenté d'être étayée sur le registre des discours scientifiques qui n'est progressivement presque plus constitué que de jugements théoriques entre 1750 et 1885. Nous avons vu à l'inverse, que la validation et la pérennisation des normes coloniales par l'intermédiaire de jugements théoriques produits par les sciences de l'homme ne posent plus de sérieux problème en France depuis la sécularisation de l'ethnologie et de l'anthropologie dans le courant du 19^{ème} siècle.

Nous pouvons donc conclure qu'avec la nouvelle expansion de l'Empire colonial à partir des années 1830, la production des *faits* scientifiques vient simultanément valider théoriquement et renforcer normativement le modèle choisi pour l'exploitation des colonies et qu'il devient de plus en plus difficile de réfuter ces faits sans sortir du registre discursif de la science. Nous avons souligné qu'en 1885, année où le *Traité de Berlin* partage l'Afrique noire entre les puissances coloniales occidentales, Firmin dut circonvier à la fois aux jugements normatifs de la culture coloniale et aux jugements théoriques de la science de l'homme afin de démontrer la validité scientifique et philosophique de l'égalitarisme racial. Nous avons vu que l'analyse des ressorts épistémologiques du racialisme hiérarchique savant est une étape importante dans l'argumentation positiviste de Firmin en faveur de l'égalité des races. Nous avons souligné que cette argumentation s'articule à une revendication identitaire noire, à la fois *subjective* parce que revendiquée par lui en tant que sujet et *objective* parce que résultant de l'objectification des esclaves africains par les colons français à l'époque de St Domingue.

⁹¹⁷ Cf. François Louis Michel Maupied, *Dieu, l'homme et le monde connus par les trois premiers chapitres de la Genèse, ou nouvelle esquisse d'une philosophie positive au point de vue des sciences dans leur rapport avec la théologie. Cours de Physique sacrée et de Cosmogonie mosaïque, professé à la Sorbonne de 1845 à 1848*. Paris, 1851, vol. 2. pp. 260-1

Comparée aux discours égalitaristes formulés par des blancs européens entre 1750 et 1885, la théorie de Firmin a ainsi offert l'exemple d'une restructuration des rapports entre norme et fait. Nous avons montré en effet que l'économie des jugements théoriques et des jugements normatifs est repensée par cet auteur de manière à servir la cause haïtienne et panafricaine. Nous avons vu qu'à la différence de certains savants produisant une critique sporadique mais globale des usages taxonomiques du concept de race dans l'ethnologie des années 1880, Firmin a en revanche besoin de ce concept à des fins politiques.

C 2- La science de l'homme blanc.

Dans le dernier quart du 19^{ème} siècle, la psychométrie se développe en introduisant une nouveauté consistant à évaluer la qualité des *produits* de l'intellect. Il s'agit d'un déplacement de l'intérêt heuristique qui se détache progressivement de l'évaluation physiologique et anatomique des facultés intellectuelles de l'organe cérébral. La nouvelle tendance psychométrique se fonde sur une étude des productions facultatives de l'intellect par l'intermédiaire notamment de tests visant le quotient intellectuel⁹¹⁸. Cette évolution donnant naissance à la psychologie scientifique a l'avantage de pallier les inconsistances du paradigme anthropométrique qui donne alors des signes de faiblesse⁹¹⁹, sans impliquer toutefois la disparition du concept de race. Ce n'est en effet que la conception de la race impliquant une catégorisation des individus en fonction d'une hiérarchisation strictement naturaliste qui est alors menacée.

L'ancien concept de race qui dominait l'anthropologie physique et permettait la catégorisation naturaliste de leurs aptitudes jusque dans les années 1890 est alors relayé par une nouvelle version culturaliste de ce concept. Le racialisme perdure ainsi, relayé par l'ethnologie et l'anthropologie qui délivrent toujours des jugements théoriques mais qui portent cette fois sur les phénomènes de la socialité et non plus sur des phénomènes

⁹¹⁸ Klein, Alexandre. « La philosophie scientifique d'Alfred Binet », in *Revue d'Histoire des sciences*, 2009/5, pp. 373-393. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RHS_622_0373

⁹¹⁹ Blanckaert, Claude. « La crise de l'anthropométrie : des arts anthropométriques aux dérives militantes 1860-1920 » in *Les politiques de l'anthropologie*. Claude Blanckaert directeur, L'Harmattan, 2001 ; pp. 95-157

naturels. C'est à notre sens toujours le cas dans les jugements théoriques de la sociologie et de la psychologie contemporaines qui emploient le concept de race comme un outil heuristique. De cette façon, l'emploi d'une conception plurielle mais rénovée de la race permet que soit perpétuée la division objective de ce que l'on appelle désormais l'*humanité*, en faisant référence par l'emploi de ce terme à un ensemble concret d'individus et plus à une norme comportementale. Le racialisme scientifique survit ainsi, alors que la scientificité même du concept colonial de race entendu en son acception géo-ancestrale a perdu de son actualité sur le registre strictement naturaliste depuis l'émergence de la génétique des populations humaines dans les années 1960. A notre sens, cette évolution culturaliste de la mentalité racialiste permettra de conserver les frontières sociétales entre les races par un discours savant dont l'émancipation vis-à-vis d'une matrice épistémologique naturaliste et organiciste qui, bien qu'elle soit nécessaire depuis l'émergence de la génétique des populations⁹²⁰, n'est qu'apparente puisqu'elle procède toujours de jugements théoriques.

Les fondements scientifiques de la ségrégation raciale seront alors adaptés à l'ère postcoloniale par l'intermédiaire du relativisme culturel affirmant que toutes les cultures se valent, même la culture racialiste. Par ce biais, l'égalitarisme racial peut désormais être formulé sans risque de compromettre la suprématie blanche puisque, dans les pays où le concept de race a maintenu sa présence sur le registre des discours publics, l'égalité de cultures distinctes signifiait *de facto* l'égalité des races. Mais nous serons alors dans une problématique fort différente de celle qui caractérise l'époque que nous avons étudiée dans ce travail. En effet, la ségrégation raciale n'aura alors plus besoin du concept naturaliste de race étant donné que le concept de culture fait très bien l'affaire. Mais dans les années 1750, le concept de *culture* est complètement absent des discours savants et la saisie naturaliste du concept de race est nécessaire au maintien de la ségrégation coloniale vaguement menacée par les poussées égalitaristes des époques révolutionnaires et abolitionnistes de 1794 et 1848. Comme nous l'avons vu dans ce travail, l'objet race est alors constitué en obstacle structurel à la formulation de théories égalitaires incorporant le concept naturaliste de race.

⁹²⁰ Cf. Mayr, Ernst « Typological versus population thinking » In E. Sober (ed.), *Conceptual Issues in Evolutionary Biology*. The Mit Press. Bradford Books. 157--160 (1994)

Avec l'émergence de l'axiome physiologique et transformiste selon lequel la fonction fait l'organe au début du 19^{ème}, le type de variation physique que désigne la catégorie race renvoie de plus en plus systématiquement à une variation typique de l'organisation cérébrale et donc à une variation de la qualité des fonctions cérébrales. La globalisation de la subordination des races conquises dans les territoires colonisés par des européens en situation de supériorité matérielle et technologique donne alors à ces derniers l'impression souvent univoque que les fonctions intellectuelles sont naturellement plus faibles chez que chez eux. De part l'évolution des structures coloniales dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, les exemples individuels allant à l'encontre de la théorie inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines devinrent en effet de plus en plus rares⁹²¹.

Rien ne s'opposait plus à la vérification empirique d'une évidence dont la théorisation logique était en train de s'installer avec le développement de la pensée biologique organiciste et la systématisation de l'application du schème de la dégénérescence au concept de race.

Nous avons vu que dans le premier tiers du 19^{ème} siècle, l'idée de stricte égalité physiologique entre les organes cérébraux d'individus appartenant à des races différentes butait déjà *a priori* sur un important obstacle théorique. En effet, la distinction empirique du type de la variation physique renvoyait à la conceptualisation d'un écart par rapport à la catégorie référentielle « race blanche » ou « européenne » qui permettait de classer les individus colonisés dans des catégories indiquant logiquement une organisation physiologique significativement différente de la race dominante. Entre 1750 et 1800, la focalisation sur la schématisation géométrique du fameux angle facial se mue déjà en une focalisation sur la forme, la structure et le volume du crâne, c'est à dire de la structure osseuse abritant l'organe cérébral. Dès lors, les preuves de l'inégalité des aptitudes

⁹²¹ Les cas semblables à celui d'Anton Wilhelm Amo (1703-1753), esclave domestique originaire d'Afrique sub-saharienne et qui obtient le titre de docteur en philosophie à l'université de Wittenberg en 1734 deviennent de plus en plus rare après 1750. Cf. Smith, Justin. *Nature, Human Nature, and Human Difference: Race in Early Modern Philosophy*, Princeton University Press, 2015 ; p. 18. Au 19^{ème} siècle, le cas de Lislet-Geoffroy (1756-1836) qui a été correspondant de l'Académie des sciences de Paris à partir de 1786 est encore convoqué par Bory de Saint Vicent et Anténor Firmin. François Arago fait un compte rendu élogieux des contributions scientifiques de Lislet-Geoffroy. Cf. *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, de 1836, Volume 3 ; pp. 97-101.

intellectuelles ne seront plus cherchées d'abord dans des productions facultatives de l'intellect. D'ailleurs, étant donné la globalisation de l'oppression des populations colonisées, les productions intellectuelles socialement reconnaissables comme telles sont de plus en plus rares de la part d'individus désormais systématiquement réduits à des activités subalternes.

A partir d'un présupposé inégalitaire sommairement vérifié par les faits et voulant qu'il existe un écart organique correspondant à la variation physique perçue à l'œil nu, ce sera désormais uniquement un diagnostic métrique mesurant la structure osseuse et étudiant l'étiologie des organes qui sera convoqué par la science. Après un court moment d'hésitation correspondant aux années 1800-1830 pendant lequel l'« ethnographie » désignera parfois le classement des races par les langues⁹²², c'est à dire par l'étude du produit des fonctions intellectives et non par l'étude de leur structure organique, la notion de race en vient à désigner uniquement un type physique, c'est à dire naturel, qui rend compte simultanément des capacités intellectuelles et morales puisque celles-ci sont alors systématiquement rapportées aux organes. Le paradigme racialisiste procédant systématiquement à l'infériorisation des races non-européennes est alors solidement ancré dans la mentalité scientifique avec l'institutionnalisation de l'ethnologie à Paris en 1839.

Selon la perspective naturaliste de cette « science des races » seuls les blancs, c'est à dire les individus descendant directement des races européennes, disposent, à son plus haut degré, de l'aptitude proprement humaine qu'est l'intelligence. Les principes heuristiques de la *Société d'ethnologie de Paris* qui est fondée en étroite collaboration avec les milieux coloniaux, s'appuient en effet sur plus de trois générations scientifiques au cours desquelles les présupposés inégalitaires visant les races humaines se sont cristallisés. Le registre de l'histoire naturelle de l'homme, qui à notre sens a correspondu à la phase méta-paradigmatique du racialisme, entre alors dans une phase de transition qui conduira à l'institution de l'anthropologie en 1859. Nous avons vu que lorsque Firmin

⁹²² Cf. Balbi, Adriano. Introduction à l'Atlas ethnographique du globe, *contenant un discours sur l'utilité et l'importance de l'étude des langues appliquée à plusieurs branches des connaissances humaines ; un aperçu sur les moyens graphiques employés par les différents peuples de la terre ; des observations sur la classification des idiomes décrits dans l'atlas, etc.* t. 1, Paris, 1826

prend la plume en 1884, il se heurte donc à une mentalité scientifique intégralement hostile à la conceptualisation de l'égalitarisme racial et l'ouvrage qu'il écrit permet de bien saisir les problèmes auxquels est confronté ce concept au 19^{ème}.

C 3-La science et les mœurs contre la vérité : l'émergence de la science sociale.

Cristallisé entre 1750 et 1830, le paradigme scientifique de la race est ensuite rendu opératoire à partir des années 1860⁹²³. Avec l'élaboration de mesures systématiques visant la boîte crânienne et permettant la production de résultats chiffrés et des combinaisons virtuellement infinies, la science donne en effet alors l'impression de progresser. Nous avons insisté sur le fait qu'il s'agissait alors de la vraie science, c'est à dire d'une activité jouissant d'un prestige immense lié à la réputation d'être l'opération conduisant les hommes le plus directement à la vérité. En effet, nous avons vu que la documentation anthropométrique des écarts organiques existant entre les races est une activité considérée comme une fin en soi à l'époque où écrit Firmin et que la théorie égalitaire représente alors pour la majorité des savants une entrave au progrès scientifique. Nous avons ainsi souligné qu'en 1877, le fondateur de la *Société d'Anthropologie de Paris* nie par exemple résolument et sincèrement l'idée que les faits mis à jour par l'anthropologie puissent avoir un quelconque rapport avec l'élaboration des normes ségrégatives coloniales hiérarchisant l'attribution des fonctions sociétales entre les individus appartenant aux différentes races humaines.

Il n'est pas de croyance si respectable, il n'est pas d'intérêt si légitime qui ne doive s'accommoder aux progrès des connaissances humaines et fléchir devant la vérité, quand la vérité est démontrée. [Broca, 1877 : 562]

Depuis les années 1860, les progrès de la « science des races humaines », et nous avons vu que c'est ainsi que se définissent officiellement l'ethnologie et l'anthropologie à partir de 1839, cautionnent en effet des intérêts illégitimes sans même s'en rendre

⁹²³ Rondinelli, Robert. « An Historical Review of Racial studies in physical anthropology from a Kuhnian perspective » in *Steward Anthropological Society Journal*, vol. 6, N°1, Fall 1974. Pp. 49-69 ; p. 56

compte. Après l'émancipation complète des esclaves en Grande Bretagne en 1838 et en France en 1848, rien ne s'oppose en théorie à l'instauration de sociétés coloniales accordant aux indigènes un statut politique égal à celui des colons. Cependant, afin de garantir pour eux ainsi que pour leurs descendants des intérêts qu'ils perçoivent aller en ce sens, les colonisateurs européens choisissent de perpétuer la distance existant entre eux et les peuples colonisés par un réflexe ségrégationniste bien ancré dans les *mœurs* coloniales. Pour les élites coloniales ainsi que pour les élites métropolitaines décisionnaires en matière de politique coloniale, le concept scientifique de race intervient dès-lors comme un catalyseur de la pluralisation de statuts politiques souvent déjà en place depuis le début de l'époque moderne.

Certes, l'élaboration du statut de l'indigénat n'a pas besoin des discours ésotériques de l'anthropologie parisienne. Mais l'idée que les races sont des types naturels et que ces types indiquent une variation significative de ce qui fait traditionnellement l'essence des hommes dans les discours savants et populaires des européens, à savoir leur raison ou leur âme, devient motrice pour l'organisation sociétale des colonies. Dès lors, ce ne sont pas seulement des obstacles théoriques liés au mode de compréhension épistémologique de la notion de facultés intellectuelles qui s'opposent à la formulation savante de l'égalitarisme racial. Ce sont aussi des traditions, une morale et des pratiques coloniales qui s'opposent à ce que les européens puissent reconnaître leurs égaux dans des individus appartenant à d'autres races qu'eux. L'intrication des réalités coloniales et de la théorisation scientifique doit en effet être soulignée pour bien comprendre le problème épistémologique que nous avons tenté de saisir en procédant à la documentation historiographique de l'égalitarisme racial des années 1750-1885. La conceptualisation de l'égalité des races humaines relève à la fois de la morale, de la politique et de la science dans l'espace chronologique que nous avons délimité ici et l'étude de l'importance relative jouée par ces trois registres est déterminante dans la saisie historiographique de ce concept.

Si nous savons aujourd'hui que le racialisme hiérarchique procéda lui aussi de la morale, de la politique et de la science à l'époque que nous avons envisagée ici, force est de reconnaître que le premier et le dernier terme de cette triade n'ont pas besoin l'un de

l'autre et que le racisme des mœurs peut fonctionner indépendamment du racisme scientifique. Les statuts coloniaux qui se figent dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle suite à l'abolition de l'esclavage ne sont en effet pas « la conséquence de l'exportation outre-mer du racisme scientifique élaboré dans les laboratoires anthropologiques parisiens – ces discours ont une très faible résonance aux colonies »⁹²⁴. Nous avons tenté de comprendre ce qu'il en est de l'égalitarisme racial. Si les théories racialistes hiérarchiques évoluent dans une relative indépendance vis-à-vis de la réalité coloniale, qu'en est-il des théories affirmant l'égalité des races sous le rapport intellectuel ? La formulation du concept d'égalitarisme racial résulte-t-elle d'une interaction entre le monde colonial et le monde savant ? Nous pouvons désormais répondre à ces questions et suggérer que l'exemple de Firmin témoigne qu'à l'époque où les statuts de l'indigénat sont mis en place, c'est un auteur noir qui formule l'argumentaire le plus systématique en faveur de l'égalitarisme racial.

Il nous a semblé important de souligner que si la théorisation anthropologique est une entreprise fortement influencée par les réalités coloniales depuis ses prémices, que certains historiens assignent d'ailleurs au début de la colonisation du monde par les européens dès les années 1500-1700⁹²⁵, certains des éléments de cette théorisation incorporant le concept pluriel de race ont été exempts de cette influence.

Notre étude de l'égalitarisme racial s'est focalisée sur les textes scientifiques en langue française mais nous avons aussi recensé des auteurs anglais, suédois et allemands ayant contribué à la formulation de ce concept entre 1750 et 1885. En France et en Allemagne, pays ayant participé au programme génocidaire de la race juive mis en place par le régime nazi, la notion de race a été proscrite des débats publics depuis la seconde guerre mondiale. Par contraste, cette catégorie a survécu dans la transition des années 1950 aux Etats-Unis et en Angleterre qui ne participèrent pas au programme politique nazi. Dans ces deux derniers pays, la formulation de l'égalitarisme racial est aujourd'hui non problématique, alors qu'elle l'est davantage dans les débats publics de ceux premiers

⁹²⁴ Saada, Emmanuelle. « Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales », Fassin, Didier et Eric, éd., *De la question sociale à la question raciale*, La découverte, 2006 ; pp. 65-71 ; p. 69

⁹²⁵ Gliozzi, Giuliano, *Adam et le Nouveau Monde. La naissance de l'anthropologie comme idéologie coloniale : des généalogies bibliques aux théories raciales (1500-1700)*. Théétète éditions, 2000

pays⁹²⁶. Les effets dévastateurs qu'a eus l'emploi du concept de race pour les populations métropolitaines françaises et allemandes entre 1935 et 1945 ont entraîné sa proscription des débats publics, tant ce concept suscitait l'effroi. En France, le tabou public entourant le concept de race après la seconde guerre mondiale a laissé un impensé qui devient de plus en plus problématique aujourd'hui que des populations toujours subordonnées par l'intermédiaire du concept de race depuis l'époque de la colonisation immigrer et s'installent en France métropolitaine depuis des années 1960.

En effet, la proscription publique dont fait l'objet la notion race depuis la seconde guerre mondiale rend les autorités publiques réticentes à nommer le concept à l'origine des discriminations dont sont pourtant toujours l'objet les individus exhibant des caractères physiques indiquant une ascendance dans les populations anciennement colonisées par les européens⁹²⁷. Le triple registre des mœurs, de la politique et de la science doit être pris en compte afin de comprendre ce que les sociologues appellent aujourd'hui à juste titre « la question raciale » française⁹²⁸. Si le registre des mœurs et de la politique nous concerne moins ici, c'est la question de la saisie du concept de race par les sciences humaines contemporaines qu'il nous intéresse de mettre en perspective. Après que la sociologie a progressivement effacé le concept de race dans son emploi au titre de clef universelle dans la compréhension des phénomènes historiques, fonction qu'elle conserva entre 1830 et 1930, la notion de race réapparaît aujourd'hui dans les discours des sciences humaines françaises après trois générations d'absence.

Il nous semble que pour penser les conditions d'émergence d'une socialité a-raciale à venir, il faut placer le curseur historiographique sur l'ensemble des processus impliqués dans la racisation du monde postcolonial. Désirant employer des catégories « ethnoraciales » afin de documenter l'inégalité de traitement dont les individus descendant des populations anciennement colonisées mais jouissant aujourd'hui théoriquement du droit à l'égalité civique, statisticiens et sociologues envisagent de

⁹²⁶ Cf. Hermanin, Costanza. "Europeanization through Judicial Enforcement? The Case of Race Equality Policy" Ph.D. dissertation, European University Institute, Department of Political and Social Sciences. May, 2012

⁹²⁷ Simon, Patrick. "L'arbre du racisme et la forêt des discriminations" in *La république mise à nue par son immigration*, sous la direction de Nacira Guénif-Souilamas. Editions la fabrique, 2006 ; pp. 160-177

⁹²⁸ Fassin, Didier et Eric, éd., *De la question sociale à la question raciale*, La découverte, 2006

remettre le concept de race dans l'actualité des débats publics. Déjà à l'œuvre dans la sociologie étasunienne depuis les années 1960, ces catégories sont considérées utiles à la mise en exergue des discriminations au faciès dont sont victimes les populations non blanches dans le contexte français.

C 4- Ce que la sociologie ne peut saisir sans renoncer à la théorisation.

Le concept de race a été paradigmatique en France sous la troisième et la quatrième Républiques⁹²⁹, tant dans les mœurs coloniales que dans les discours politiques officiels et anthropologiques. Au titre d'objet pluriel, il permettait l'organisation des réalités de l'Empire colonial et l'appréhension de problèmes moraux liés à la manière dont l'exploitation des territoires coloniaux était entendue. L'inégalité naturelle des races sous le rapport des aptitudes intellectuelles et morales faisait axiome et permettait le classement des individus en fonction des caractéristiques physiques exhibées par leurs corps dans la mesure où ces dernières renvoyaient à une ascendance supérieure et blanche ou inférieure et non-blanche. Si en métropole le concept de race n'était guère employé dans les débats publics de la troisième et de la quatrième République, tant l'idéologie républicaine était soucieuse d'égaliser la condition des nobles et celle des roturiers depuis la Révolution française, il fonctionnait à plein dans le traitement des questions coloniales.

La proscription du concept de race nobiliaire avait en quelque sorte donné naissance au développement du concept de race coloniale dans l'imaginaire citoyen. Libre de l'oppression qu'exerçaient sur eux les castes nobiliaires, tous les citoyens pouvaient désormais jouir d'une identité commune dont les frontières étaient tracées par le concept de « race blanche ». L'exploitation perpétrée par l'Etat monarchique français pouvait ainsi globalement quitter la roture et se déplacer vers les races colonisées dont

⁹²⁹ Carole Reynaud-Paligot, *La République Raciale, 1860-1930*, P.U.F, 2006

l'infériorité était elle aussi identifiée comme un fait naturel pour « *La République raciale* ». Entre les années 1830 et 1960, la modalité scientifique du traçage des limites entre les races européennes et les races colonisées était anthropologique. La science, garante de la légitimité parce qu'elle demeurait la meilleure traductrice de la vérité dans un contexte de sécularisation des discours savants portant sur le comportement des hommes, assurait la ségrégation des identités et le partage des droits entre européens et colonisés. En l'occurrence, les analyses d'Arlette Jouanna portant sur l'ancien mythe de la race nobiliaire correspondent étonnamment bien à la description de la nouvelle version du mythe de la race qui se met en place avec l'expansion de l'Empire colonial français au début du 19^{ème} siècle.

[...] le mythe et la réalité s'influencent réciproquement. Le mythe de l'ordre naturel s'élabore en effet à partir des différences sociales ; or, c'est en accentuant ces mêmes différences que la société s'assure de la validité du mythe. Cercle vicieux dans lequel on ne saurait discerner la cause de l'effet. [Jouanna, 1977 : 133]⁹³⁰

Sachant que le concept de race tel qu'il s'est présenté en France sur les registres scientifiques et politiques jusqu'au régime de Vichy procède de la construction d'un mythe inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles, l'emploi du terme race continue d'être craint aujourd'hui, même lorsque l'intention antidiscriminatoire sous-tendant cet emploi n'est plus problématique. Chassé des débats publics sous la cinquième République tellement ses effets étaient redoutés suite à la seconde guerre mondiale, le concept de race se remarque maintenant par son absence, surtout si l'on compare son statut après 1958 au rôle paradigmatique qu'il jouait sous les troisième et quatrième Républiques. La gêne dont les discours savants de la cinquième République font preuve à son égard est par exemple attestée par le fait que la mention minimale du concept dans le texte constitutionnel de la cinquième république a même été remise en question⁹³¹. Les difficultés épistémologiques rencontrées aujourd'hui dans la formulation conjointe du

⁹³⁰ Jouanna, Arlette. *Ordre social: Mythes et hiérarchies dans la France du XVIe siècle*, Ed. Le temps et les hommes, 1977

⁹³¹ Herzberg, Bernard, 1992, "Quescexa, les 'origines raciales' ? Propos sur la législation antiraciste : le ver est dans le fruit », in *Mots*, Vol. 33, n°1, pp. 261-290

concept de race et du concept d'égalité civique sur le registre des discours savants indiquent selon nous la conscience diffuse du fait que se saisir du concept de race, c'est être raciste.

C'est parce que nous savons que le racisme possède à la fois une existence *objective* et que son existence est liée à la perception *subjective* de différences essentielles entre les races que l'intention d'employer le concept de race dans le cadre de jugements théoriques formulés par les sciences humaines est problématique. En effet, comment parler de la race aujourd'hui sans sortir immédiatement du registre des jugements théoriques qui caractérise structurellement les sciences de l'homme depuis leur invention dans les années 1750⁹³² ? Comment éviter de formuler un jugement théorique incorporant le concept de race sans formuler en même temps un jugement normatif portant sur *ce qui doit-être*, c'est à dire la lutte contre le racisme ? Hérité de l'histoire coloniale et travaillé par l'histoire naturelle de l'homme à partir des années 1750 puis par l'ethnologie et l'anthropologie au 19^{ème} siècle, la conquête, la domination et le maintien dans une position subalterne voire d'esclavage des peuples conquis par les européens ont été inscrits en filigrane dans le concept scientifique de race et cette inscription a été permise par la science de l'homme.

L'objectif du mouvement qui a émergé dans les années 1990 et qui vise à inscrire les catégories « ethnoraciales » dans le recensement de la population française⁹³³ est de remédier à la discrimination de citoyens théoriquement égaux en droit mais qui, parce qu'ils sont nés avec certaines caractéristiques physiques liées à l'ascendance géographique de leurs ancêtres, subissent une ségrégation de fait. Cette ségrégation est exercée par un grand nombre de citoyens français chez lesquels on ne peut reconnaître aucun trait physique indiquant que leurs ancêtres appartenaient à des populations

⁹³² Smith, Roger. « L'histoire des sciences humaines » in *Unité et globalité de l'homme, des humanités aux sciences humaines*, Marie-Louise Pelus-Kaplan (dir.), Editions Syllepse, 2006, pp. 15-31 ; p. 20

⁹³³ Amiraux, Valérie. Simon, Patrick. "There are no Minorities Here. Cultures of Scholarship and Public Debate on Immigrants and Integration in France" in *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 47(3-4): 191-215

anciennement colonisées. Ainsi que le rappelle par exemple Pap Ndiaye dans une étude portant sur *La condition noire*, la mentalité qui explique ces discriminations tient au fait que de nombreux citoyens français aujourd'hui hostiles à l'égal traitement civique des races humaines obéissent à des catégories mentales héritées de l'ère coloniale au cours de laquelle « être français, c'était être blanc »⁹³⁴.

Au cours des sept chapitres contenus dans ce travail d'histoire des sciences, nous avons défini l'égalitarisme racial à travers/via/ des discours affirmant que les distinctions engendrées par l'activation du concept moderne « race » entendu au sens d'ascendance géographique sont inopérantes à l'égard des aptitudes intellectuelles et des dispositions morales dont un individu appartenant à l'espèce *homo sapiens* est doté à la naissance. La période étudiée ici a été celle allant des années 1750 aux années 1880 et nous avons indiqué l'importance épistémologique de la substitution du concept d'« espèce humaine » au concept normatif d'« humanité » sur le registre des discours savants durant cette période. Nous avons montré que depuis l'inclusion de l'homme dans la série animale⁹³⁵, l'histoire naturelle a formulé des jugements théoriques faisant émerger les races « humaines » au titre d'objets épistémologiques et annulant progressivement la charge normative du concept d'humanité.

Dans la première partie, nous avons analysé l'écart entre les jugements normatifs portant sur l'humanité, comportant l'injonction à bien se comporter vis-à-vis des autres individus appartenant à notre espèce et, d'autre part, les jugements théoriques portant sur l'espèce *homo-sapiens* et les races qui la composent. La distinction entre jugements normatifs énonçant *ce qui doit être* et jugements théoriques énonçant *ce qui est* nous a servi de fil conducteur et nous avons réalisé qu'entre 1750 et 1800, les savants partisans de l'égalitarisme racial incluent toujours la dimension normative du concept d'humanité alors que les savants croyant à l'inégalité naturelle des races sous le rapport de la

⁹³⁴ NDiaye, Pap. *Ibid.*, p. 84

⁹³⁵ Cette inclusion est notamment effectuée par le grand classificateur Charles Linné qui emploie à notre connaissance pour la première fois l'expression *homo-sapiens*. Cf. Bory de Saint Vincent, Jean-Baptiste. *L'homme (homo). Essai zoologique sur le genre humain*. 2^{ème} édition, Paris, 1827, t.1 ; p. 75. Voir aussi Froment, Alain. *Anatomie impertinente, le corps humain et l'évolution*, Paris, 2013 ; p. 31.

puissance intellectuelle insistent au contraire sur les virtualités offertes par les jugements théoriques portant sur les races humaines.

A notre sens, l'objet race a participé à la destitution du système épistémologique des *humanitas* dont la nature propédeutique et introspective comprenait le terme d'humanité au sens de norme comportementale envers son semblable. Or, en promouvant un nouveau type de connaissance fait de jugements non plus normatifs mais théoriques portant sur notre espèce, l'histoire naturelle de l'homme a permis la production d'un savoir objectif sur les races « humaines » légitimant l'exclusion des peuples colonisés. La science des races a ainsi légitimé la non-application de la norme égalitaire *apriori* impliquée depuis la Révolution française par l'extension des injonctions de civilité et d'humanité aux territoires coloniaux. La mise en exergue des caractères physiques opposant les races humaines a ainsi permis l'objectivation de différences justifiant l'altération du statut juridique des races non-européennes par des faits naturels.

Postulant l'objectivité de la nature depuis la révolution scientifique du 17^{ème} siècle, la science moderne a exclu de ses discours tout argument faisant référence à la notion de projet ou de cause finale. A partir du 18^{ème} siècle, le méta-paradigme racialisé c'est ensuite constitué à partir de l'idée que l'on peut traiter de la nature « humaine » comme d'un phénomène naturel, c'est à dire sans faire référence à la notion de projet. Cette manière de voir les choses s'opposait radicalement à l'ancienne philosophie, c'est à dire principalement au système traditionnel d'Aristote qui faisait non-seulement intervenir la notion d'*essence* dans sa définition des espèces mais qui définissait surtout l'homme par sa capacité à participer à la vie politique. La politique étant la formulation d'un projet pour la communauté civique par l'exercice de l'aptitude langagière, attribut spécifique de l'homme, la téléologie était une notion clef dans l'ancienne épistémologie même dominée par la théologie.

C 5- *La science de l'homme et des races humaines entre 1750 et 1950 : un bilan philosophique nécessaire.* .

Nous avons vu dans les deux premiers chapitres qu'au cours des trois décennies qui précèdent la Révolution française, la philosophie matérialiste d'Epicure est employée par Adrien Helvétius afin de lutter contre le préjugé de race nobiliaire. Nous avons souligné que cette philosophie est aussi employée en 1791 par Constantin de Volney afin de souligner la nouveauté du problème épistémologique consistant à s'interroger en Europe sur les aptitudes intellectuelles et morales des « nègres ». Il nous a ainsi semblé important de mettre en exergue le fait qu'Helvétius et Volney font référence à l'universalité de la distinction matérialiste entre plaisir et douleur chez tous les individus et posent le *libre arbitre* au titre de puissance intellectuelle devant être favorisée par les communautés politiques ayant le projet d'instaurer l'égalité entre les citoyens qui en sont membres.

Nous avons vu que cette notion de libre arbitre n'est pas théologique chez ces auteurs mais d'origine épicurienne et qu'elle ne présuppose pas l'immatérialité de l'âme comme c'était par exemple le cas chez René Descartes. Nous avons souligné que la capacité du sujet à délibérer quant à ce qui est vrai ou faux et quant à ce qui procure du plaisir ou fait souffrir est encore présente dans la théorie sensualiste d'Etienne Bonnot de Condillac qui ne fait pas de distinction entre les races et accorde donc un caractère spécifique et universel à la puissance intellectuelle. Il nous a ainsi semblé qu'après l'époque révolutionnaire, l'« idéologie » ou « science des idées » a été une étape décisive dans l'objectivation des concepts qui devaient s'imposer au libre arbitre. Nous avons suggéré que ce « moment naturaliste de la science de l'homme » a figé le pouvoir de délibération de l'individu transformé en objet scientifique à partir de la formation d'un consensus dans les nouvelles institutions savantes républicaines au sujet du fait que l'intelligence peut être évaluée par la physiologie de l'organe cérébral.

Le concept de race illustre à notre sens parfaitement le phénomène épistémologique qui caractérise l'avènement de la nouvelle mouture objectiviste de la science de l'homme qui tend à rendre désuète l'injonction introspective antique du

connais-toi toi-même. Nous avons vu qu’au sein de la *Société des Observateurs de l’homme* qui prend pourtant comme devise la maxime écrite au fronton du temple de Delphes, le programme de l’anatomie comparée des races humaines proposé par Georges Cuvier s’impose face au projet linguistique et transfuge de Joseph Marie De Gérando. Cet événement marque à notre sens une étape importante dans la constitution d’une épistémè *occidentale* dans la mesure où ce sont les caractères du corps, manifestés par le squelette et non ceux de l’esprit, manifestés par la langue, qui sont pris en compte au titre d’information scientifique. C’est par ce biais que l’objectivité de la nature « humaine » a pu être postulée et que la prononciation de jugements théoriques sur ce qu’*est* l’homme est devenue la prérogative de savants travaillant au sein d’institutions publiques excluant du domaine de leurs attributions tout questionnement sur ce qu’il *doit être*.

A notre sens, ce dispositif épistémologique a été central dans la production du concept pluriel de race géographique qui permit de fournir la justification du contournement des normes légalistes libertaire et égalitaire à l’égard des races colonisées au moment même où ces normes devenaient constitutionnelles en métropole. Mais en retour, la prégnance sociétale du concept de race géographique servant d’intermédiaire épistémologique à l’exploitation coloniale a aussi été un moyen de renforcer la légitimité publique de la science de l’homme. Nous avons souligné en particulier qu’à l’époque de la césure épistémologique que représente la Révolution française, une nouvelle manière de saisir l’intelligence a servi de catalyseur au méta-paradigme racialisé. Notre analyse a tendu à montrer que parallèlement à la croyance au fait que les races géographiques représentent des types distincts dans notre espèce, la saisie de l’intelligence en termes de fonction physiologique pouvant être rapporté à l’organe cérébral a été un acte épistémologique décisif dans l’histoire du racialisme hiérarchique.

L’œuvre de George Cuvier, le grand classificateur du Muséum d’histoire naturelle dans les trois décennies post-révolutionnaires nous a servi à montrer comment la pensée racialisée hiérarchique se cristallise à partir des années 1800 par l’intermédiaire de l’idée que la structure osseuse de la boîte crânienne est typique chez les grandes races. Nous avons vu que cette tendance à rapporter l’infériorité matérielle des peuples conquis par les européens à leur constitution organique était déjà présente au 18^{ème} siècle chez des

auteurs qui embrassent la nouvelle perspective objectiviste de la science de l'homme à laquelle la méthode physiologique offre des horizons heuristiques jusqu' alors inespérés. Nous avons montré d'une part que c'est par exemple le cas de Montesquieu, de Charles Bonnet et de Condorcet chez qui se dessine une tendance scientifique à postuler l'infériorité congénitale et naturelle de certains peuples sous le rapport de l'aptitude intellectuelle et d'autre part que cette tendance influence des philosophes moins versés dans les sciences naturelles comme Jean-Jacques Rousseau. Par contraste, nous avons vu qu'entre 1750 et 1800, les théories relevant de l'égalitarisme racial procèdent d'auteurs tels Adrien Helvétius, Pierre Poivre et Constantin de Volney qui conçoivent la science de l'homme principalement comme une introspection.

Nous avons vu que la philosophie épicurienne ne concevant pas l'âme au titre de principe immatériel est fréquemment employée par les auteurs qui présupposent l'égalité des races sous le rapport de l'aptitude intellectuelle dont sont doués les individus qui sont subsumés par les catégories racialistes. Nous avons suggéré qu'en identifiant le libre arbitre au titre de potentialité devant être favorisée parce qu'il permet la délibération du sujet en ce qui concerne toute connaissance, leur démarche s'opposait à la construction de théories pouvant objectivement porter sur les causes intellectives du comportement humain. Nous avons montré qu'à l'inverse, les auteurs souscrivant à cette époque aux présupposés racialistes inégalitaires adoptent la nouvelle perspective concevant la science de l'homme au titre de discours pouvant traiter objectivement de l'intelligence comme d'une fonction physiologique. Nous avons suggéré que l'histoire du concept scientifique de race souligne que la matrice épistémologique des sciences naturelles a été employée pour ancrer la science de l'homme dans un domaine fondé sur l'objectivité de la nature.

A notre sens, c'est par cette modalité que la nouvelle épistémè naturaliste s'est progressivement substituée à l'épistémè traditionnelle des *humanitas* et nous en avons conclu que c'est ainsi que la pensée raciale inégalitaire a progressivement conquis le registre des discours savants entre 1750 et 1830. Nous avons suggéré que l'inégalité naturelle des races n'est pas un présupposé qui domine la mentalité savante à l'époque où

des figures influentes de la *République des Lettres*⁹³⁶ au 17^{ème} siècle déclarent par exemple que « la raison est de tous les climats » ou que « la raison est toute entière dans chaque homme ». Comparées aux présupposés inégalitaires touchant à l'aptitude intellectuelle des races humaines acceptés par les plus célèbres philosophes du 18^{ème} siècle tels Rousseau, Kant ou Hume, il nous a ainsi semblé que ces déclarations du 17^{ème} siècle indiquent l'insinuation d'une erreur dont l'impact épistémologique méritait d'être analysé. Nous avons pointé au fait que l'erreur de ces derniers philosophes a résulté de la conjonction entre la typologie raciale de notre espèce et la saisie de l'intellect par l'intermédiaire de la méthode physiologique.

Nous avons réalisé que les évaluations de l'intelligence qui se basent uniquement sur l'étude physiologique de l'organe cérébral sans prendre en compte la portée politique des actes qui résultent de la délibération intime du sujet sont celles qui ont été les moins capables de résister au développement du paradigme raciale. En d'autres termes, il nous a semblé que la tentative de formuler un jugement théorique portant sur ce qu'*est* nature humaine a été une des modalités de la formulation sous-jacente d'un jugement normatif sur ce qu'*elle doit être*. Influencé en amont par le motif d'une norme ségrégative et hiérarchique entre les indigènes et les colons, le renforcement du paradigme raciale nous a paru bien illustrer ce phénomène dans la mesure où il se produit sur le registre des discours scientifiques à l'époque même où la norme égalitaire est en passe d'être imposée en France métropolitaine.

Nous avons vu que dès l'émergence des concepts clefs de ce qui deviendra les sciences humaines, ainsi par exemple le concept de *psychologie* dans l'œuvre de Charles Bonnet, le traitement objectiviste de l'intelligence conduit à la formulation d'un nouveau type d'hypothèses au sujet de la répartition naturelle de l'intellect chez les différentes races humaines. Nous avons suggéré qu'en rapportant l'intelligence aux organes, le savant adopte le postulat d'objectivité de la nature et se met lui-même en position d'énoncer des jugements théoriques effaçant les enjeux *politiques* du discours et présentant ces derniers comme absolument objectifs. Nous avons souligné au contraire

⁹³⁶ Nous avons indiqué qu'à l'époque l'enjeu politique est surtout la lutte contre la hiérarchie entre les nobles de race et les roturiers. Dans ce contexte, la *République des Lettres* adopte une position majoritairement égalitariste mais le terme race a surtout une acception nobiliaire.

que les représentants de l'égalitarisme racial demeurent fidèles à une épistémè traditionnelle au sein de laquelle la propédeutique et l'introspection jouent un rôle central dans l'énonciation de la « vérité » lorsque les discours savants portent sur les comportements individuels et collectifs.

Nous avons vu que les deux seuls savants à remettre en cause les conclusions inégalitaires tirées au sujet de l'aptitude intellectuelle des races humaines au cours des décennies qui précèdent immédiatement l'institutionnalisation de l'ethnologie, « science de l'homme et des races humaines » sont Gaspard Spurzheim et Frédéric Tiedemann. Analysant les contributions de ces deux spécialistes de l'anatomie cérébrale, nous avons mis en lumière le fait qu'ils résistent à la pensée raciale inégalitaire de différentes façons ; chez Spurzheim, qui publie ses textes relevant de l'égalitarisme racial dans les années 1820, c'est une hostilité à tout transformisme qui lui permet de contester l'idée que le cerveau des différentes races a dégénéré sous l'effet du climat et des habitudes. Chez Tiedemann, qui publie dans les années 1830 une réfutation en bonne et due forme de la théorie concevant que le cerveau des « nègres » est constitutivement inférieur à celui des « européens », ce sont des recherches anatomiques systématiques qui lui permettent d'arriver à l'égalitarisme racial.

Mais nous avons indiqué qu'après l'institutionnalisation de l'ethnologie en Europe dans les années 1830-1840, peu de savants reconnaissent l'égalité des aptitudes intellectuelles naturellement imparties à deux individus naissant avec des caractères physiques qui permettent aux spécialistes les classer dans deux races « humaines » distinctes. Nous avons montré que si l'égalitarisme racial a désormais très peu de représentants, c'est en raison de la contradiction interne que présente ce concept une fois constitué au titre d'objet épistémologique au sein de la *Société d'ethnologie de Paris* puis de la *Société d'anthropologie de Paris* qui est fondée en 1859. En effet, jusque dans les années 1840, les représentants de l'égalitarisme racial emploient le concept géo-ancestral de race sans considérer qu'il est la clef heuristique qui permettra de comprendre le motif de l'histoire civile. Mais une fois que ce concept est travaillé au sein d'institutions reconnues d'utilité publique, le présumé selon lequel les races disposent d'aptitudes intellectuelles spécifiques s'ancre et devient axiome. Alors, les différences entre les races

ne sont plus considérées comme pouvant être accidentelles, sous peine de constituer des objets indignes d’être étudiés par la science.

Le concept de race ayant toujours présupposé une différence quant à la qualité des objets comparés et l’égalité signifiant étymologiquement l’absence de différence de qualité entre les objets comparés, le concept d’égalitarisme racial recèle une contradiction lorsqu’on l’envisage du point de vue sémantique. Depuis son importation sur le registre discursif de la science en provenance du vocabulaire de l’horticulture et de l’élevage, reconnaître que deux objets appartiennent à deux races différentes suppose de reconnaître entre eux une différence de qualité, c’est à dire une inégalité. En ce qui concerne les races appartenant à l’espèce *homo sapiens*, l’aspect sémantique de cette contradiction ne doit pas, à notre sens pas, empêcher de réaliser que le concept d’égalitarisme racial a été formulé dans l’histoire des sciences. Si, étymologiquement parlant, le « é » dans égalité est privatif et signifie l’absence de différence qualitative entre deux objets comparés⁹³⁷, la différenciation entre les races présuppose l’identification d’une *qualité* différente entre les deux individus comparés, il n’en demeure pas moins que l’égalité des races a des implications épistémologiques et politiques importantes.

Malgré les innombrables catégories ethno-anthropologiques développées au cours du 19^{ème}, alors qu’il y avait à peu près autant de classifications anthropologiques que de classificateurs, la race est un concept taxonomique qui présuppose toujours la reconnaissance de qualités différentes chez les individus comparés. A notre sens, seul le détour par l’histoire des conceptions scientifiques et philosophiques permet de réaliser que la puissance de la différenciation raciale toujours à l’œuvre aujourd’hui tient au fait que les sciences de l’homme ont proposé une véritable ontologie des races sous couvert d’un discours naturaliste et donc objectif. L’écart entre le matérialisme d’Helvétius ou de Volney d’une part et celui de Paul Broca ou de Clémence Royer d’autre part, nous a permis de mesurer que la philosophie matérialiste n’est pas, en tant que telle, responsable

⁹³⁷ Etymologiquement, l’égalité est une « relation entre deux choses ne présentant aucune différence de grandeur, de *qualité* ». [Italiques ajoutées]. Cf. <http://www.cnrtl.fr/etymologie/%C3%A9galit%C3%A9>
Comme nous l’avons suggéré, la fonction privative du premier “e” est plus visible dans la langue anglaise qui oppose “quality” et “equality” plus distinctement que la langue française.

de l'idée que les différences physiques entre les races indiquent une différence physiologique qui interdit de penser simultanément race et égalité.

Ce n'est que parce que les races qui ont été entendues au sens bien particulier de groupes d'individus distincts par leur ascendance géographique, sens qui leur avait donné par les entreprises coloniales européennes depuis le début de l'époque moderne, sont devenues des objets pour la science de l'homme que le concept d'égalitarisme racial comporte une tension interne. A notre sens, on ne saurait négliger que la matrice épistémologique des sciences de l'homme a été celle des sciences physiques depuis l'invention du registre discursif de l'histoire naturelle de l'homme dans les années 1750. Nous avons même suggéré que, mise en regard de l'histoire coloniale, le développement du concept de race sur le registre de l'histoire naturelle de l'homme est la preuve que le racisme hiérarchique tire sa puissance épistémologique de l'adoption du postulat d'objectivité de la nature par la science de l'homme. Contribuant à rendre impossible la formulation juridique de l'idée que les populations colonisées puissent jouir des droits civiques à égalité avec les populations colonisatrices, l'institutionnalisation de l'ethnologie en 1839 a en effet correspondu chronologiquement à la colonisation de l'Algérie, mais sans que l'extension du territoire national français corresponde à l'extension corrélative des normes politiques aux populations « indigènes ».

Le droit devant s'ancrer dans les faits selon la logique positiviste qui s'impose en lieu et place de la métaphysique chrétienne et gréco-latine de l'ancien système de connaissance qui est déchu suite à la révolution française, ce sont sur les faits physiologiques que l'ethnologie et l'anthropologie racialistes se sont focalisées pour altérer le statut juridique des populations que les colons souhaitaient maintenir en position subalterne. Mais cette focalisation n'a été possible sans le renversement de l'ancien système épistémologique qui concevait l'humanité non pas comme l'ensemble objectif des individus appartenant à l'espèce mais au titre de norme comportementale devant s'imposer à chaque individu personnellement. C'est la manière de connaître qui est à notre sens en jeu si l'on accepte aujourd'hui d'interroger la présence continue de la théorie scientifique inégalitaire visant les races humaines à l'époque où, entre 1750 et

1885, les disciplines formant l'ensemble de ce que sont les sciences humaines contemporaines ont élaboré leurs concepts clefs.

Le concept de race joue par exemple un rôle décisif dans la manière dont on envisage les rapports entre « ethnologie » et « société » et il nous semble que le savant est confronté ici à un choix qui est plus politique qu'épistémologique. Veut-on conférer aux catégories ethno-raciales le statut d'objets épistémologiques ? Ce choix est selon nous une question méthodologique dont le principe relève d'un choix politique, un choix relevant ultimement des phénomènes de la socialité qui s'élaborent dans le for intérieur du sujet et non dans les théories sociologiques. A notre sens la documentation historiographique des théories savantes rejetant le racialisme hiérarchique sert davantage à informer ce processus introspectif que la production de théories sociologiques portant sur l'identité raciale. Ici, les questions pseudo-philosophiques s'interrogeant au sujet de savoir si les races humaines représentent ou non des objets naturels sans être orientées par le souci pratique d'un traitement médical nous paraissent particulièrement aporétiques.

Un tel questionnement est oublieux du fait que les sciences de l'homme et des races humaines dont procèdent les sciences humaines contemporaines se sont construites à partir du reniement de la définition aristotélicienne de l'homme de l'homme au titre d'animal politique. Nous avons donc montré que cette définition cohérente avec l'ancien système cognitif fondé sur la métaphysique auquel les sciences de l'homme du 19^{ème} siècle entendent précisément mettre un terme est la pierre angulaire de l'égalitarisme racial chez John Stuart Mill et Anténor Firmin. L'étude de ces auteurs nous a permis de réaliser que la raison des taxinomies se trouve avant tout dans le *projet* que sert la science et que ce dernier est l'objet d'une délibération politique. Nous avons vu qu'entre 1830 et 1885, les partisans de l'égalitarisme racial ont été confrontés à la domination du paradigme racialiste et ont eu une marge de manœuvre discursive très réduite s'ils ne voulaient pas sortir du registre naturaliste sur lequel les discours anthropologiques étaient alors inscrits.

Comme nous l'avons vu, l'évolution épistémologique caractérisant l'époque d'émergence des sciences humaines a contribué à dissocier la science d'une part,

désormais conçue au titre de productrice de jugements théoriques, et la philosophie d'autre part, qui laisse une place aux interrogations d'ordre téléologique. A cet égard, il nous a semblé important de montrer qu'Anténor Firmin, auteur haïtien de l'ouvrage étayant l'égalitarisme racial de la manière la plus systématique dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, réintroduit les jugements normatifs dans sa théorie matérialiste. Plus largement, il nous a semblé que le concept de race joue un rôle central à l'époque de l'émergence des sciences du comportement dans la mesure où il a permis une objectivisation maximale des discours savants transformant le sujet délibérant en objet pour la science. Selon nous, le fait scientifique du 19^{ème} siècle selon lequel les aptitudes intellectuelles sont inégalement réparties chez les diverses races humaines est là pour témoigner du rôle que les jugements théoriques ont joué dans la production implicite de jugements normatifs par les sciences de l'homme.

Les européens ayant décidé d'exclure les individus appartenant aux peuples conquis de l'espace politique qu'ils élargissaient par leur action colonisatrice, le meilleur moyen de contourner les normes de civilité et d'humanité a été pour eux de produire des jugements théoriques portant sur l'aptitude des races. Nous avons montré que l'égalitarisme racial de Firmin repose sur la mobilisation d'éléments épistémologiques appartenant à l'ancienne épistémologie, celle qui paraît désuète aux anthropologues matérialistes polygénistes ou évolutionnistes qui voulaient alors supprimer les jugements normatifs de l'ordre des connaissances scientifiques. Nous avons vu en effet que Firmin n'a pas eu d'autre choix que de mentionner la « vérité irréfragable » d'un point de philosophie déjà établi par Aristote et qui consiste à poser que la condition naturelle des individus vivant en société est de formuler des choix quant aux modalités selon lesquelles la nature va être dominée.

Nous avons en effet montré que Firmin est explicite au sujet du fait que la domination des espèces animales et végétales est au principe de l'appartenance à communauté politique dont le *projet* est de s'extraire collectivement de la condition dans laquelle la nature place l'homme. Nous avons vu que l'adoption de ce postulat philosophique distingue le discours de Firmin de celui de ses contemporains qui se basent notamment sur l'étude des sociétés animales afin de légitimer les jugements théorétiques

de science de l'homme. Nous avons montré que comme chez John Stuart Mill, c'est cet aspect de l'épistémologie aristotélicienne qui permet à Firmin de démontrer l'unicité de l'espèce par l'intermédiaire d'une théorie naturaliste portant sur la faculté langagière. Cela nous a permis de tracer les lignes de rupture entre l'épistémologie des sciences de l'homme et l'égalitarisme racial.

En effet, le désir de traiter des comportements humains par l'intermédiaire de discours postulant intégralement l'objectivité de la nature légitimait la subordination voire l'éradication de la race noire. Firmin s'est basé sur ces mêmes éléments épistémologiques dont la science de l'homme voulait alors démontrer la désuétude et il nous a paru important de souligner par exemple son recours à des jugements normatifs. Le discours de Firmin défendant l'idée que la civilisation procède d'une norme et non d'un fait naturel a donc été souligné dans la mesure où ce type de reconnaissance est un fait rare dans les sciences de l'homme une dizaine d'années avant que la psychologie et la sociologie deviennent des disciplines institutionnelles. Au début des années 1950, ces intitulés disciplinaires subsistent alors que la matrice épistémologique des sciences naturelles est largement abandonnée ainsi qu'en témoigne l'intention politique d'annuler l'importance heuristique donnée au concept de race dans les discours savants portant sur les comportements individuels et sociétaux. Mais en conservant les intitulés disciplinaires qu'elles avaient adoptés en travaillant le concept de race, l'ethnologie et anthropologie n'ont pas renoncé au droit de prononcer des jugements théoriques bien que la révolution du paradigme racialisé touche alors à sa fin.

Dans les deux derniers chapitres de ce travail, nous avons mis en exergue le rôle de témoin joué par *De l'égalité des races humaines* à l'égard de la transition épistémologique qui se joue au 19^{ème} siècle entre l'épistémologie des humanités et celle des sciences de l'homme. Les années 1870-1914 étant aujourd'hui reconnues par l'historiographie comme celles de « la découverte du social »⁹³⁸, il nous semble important de souligner que le processus de « dénaturalisation »⁹³⁹ des processus

⁹³⁸ Laurent Mucchielli, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La découverte, 1998.

⁹³⁹ Laurent Mucchielli, « La dénaturalisation de l'homme : le tournant Durkheimien de l'ethnologie française (1890-1914) » dans *La culture est-elle naturelle ?*, Errance, 1998 pp. 41- 53

heuristiques à l'œuvre dans les sciences de l'homme n'a pas impliqué l'abandon immédiat du paradigme racialisé dans les sciences de l'homme⁹⁴⁰. Mais, et c'est à notre sens un point important, cette « découverte du social », n'a pas impliqué l'abandon du postulat d'objectivité de la nature dans les discours savants portant sur les comportements sociétaux. Après la fin de révolution paradigmatique de l'anthropologie racialisée, les sciences humaines ont en effet conservé la matrice épistémologique leur permettant de prononcer des jugements théoriques bien qu'elles se soient débarrassées du concept naturaliste de race en lui substituant celui de culture.

Nous avons indiqué que Victor Courtet de l'Isle, « ethnologiste » des années 1840, envisageait l'étude des races humaines pour permettre aux discours savants appartenant traditionnellement aux registres de la morale et de la politique d'atteindre le degré d'objectivité des sciences naturelles. Or, si les races humaines ne sont plus étudiées au titre d'objets naturels par les sciences humaines à partir des années 1950, Claude Lévi-Strauss, savant spécialiste de la sociologie, de l'ethnologie, de l'anthropologie culturelles et de la psychologie se met toujours dans une position d'extériorité par rapport aux phénomènes qu'il étudie⁹⁴¹. Un an après les deux premières *Déclaration sur la race* de l'Unesco qui enjoignirent les anthropologues à abandonner les présupposés inégalitaires associés au concept de race, Claude Lévi-Strauss affirmait ainsi par exemple que « l'ethnologie représente un peu pour les sciences humaines ce que fut, à ses débuts, l'astronomie pour les sciences physiques encore à naître. »⁹⁴²

C 6- *Le concept de race et les théories des sciences humaines contemporaines.*

⁹⁴⁰ Cf. Mickael Vaillant, « Race et culture. Les sciences sociales face au racisme. Etude comparative de la genèse et des modalités de la rupture épistémologique de l'école durkheimienne et de l'école de Chicago avec la pensée racialisée (fin 19e siècle -1945) ». Thèse de doctorat, université de soutenance : Institut d'études politiques de Paris, *Sciences-Po* ; 2006

⁹⁴¹ Cf. Stoczkowski, Viktor. « Racisme, antiracisme et cosmologie lévi-straussienne. Un essai d'anthropologie réflexive », in *L'Homme, Revue française d'Anthropologie*, n° 182, 2007, pp. 7-52.

⁹⁴² Claude Lévi-Strauss, *Race et Histoire*, Folio Essai, 1987 (1952), *Préface* de l'éditeur, n.p. Nous avons vu au chapitre 5 que cette perspective permettant l'objectivité est déjà imaginée par James Crowles Prichard un siècle au paravant lorsqu'il recommande à l'ethnologue d' « imaginer pour un instant qu'un observateur d'une autre planète visite notre globe ». Cf. Prichard, passage cité, 1855, Vol 2 ; p. 657.

Jusque dans les années 1960, l'anthropologue physique français Henri Vallois cautionne encore l'idée qu'il existe dans la nature une hiérarchie naturelle en ce qui concerne les aptitudes intellectuelles dont sont douées les races humaines⁹⁴³. Ainsi, notre suggestion selon laquelle la succession entre l'épistémè des *humanitas* et celle des sciences humaines doit être interrogée afin de comprendre la place du concept de race dans le système des connaissances contemporaines est à notre sens renforcée par une remarque de Vallois extraite d'un discours dans lequel ce dernier insiste pour conserver la valeur heuristique de ce concept face aux injonctions de l'Unesco qui demande de l'abandonner.

Croit-on que supprimer le mot va supprimer la chose ? Et veut-on ressusciter la vieille querelle médiévale des nominalistes et des réalistes ? Depuis plus de cent ans, les anthropologistes s'efforcent d'éviter la confusion entre la race, fait biologique, et le groupe ethnique, fait culturel, confusion incessamment renouvelée par les trop nombreux laïques qui estiment avoir le droit de s'occuper d'anthropologie sans vouloir s'astreindre à l'étudier d'abord. » [Vallois, 1951 : 16]⁹⁴⁴

L'idée que l'on peut formuler des jugements théoriques portant sur les comportements humains ne nous apparaîtrait sans doute pas aussi problématique si la question de réintroduire les catégories « ethnoraciales » dans le recensement français afin de lutter contre les discriminations raciales ne laissait pas aujourd'hui prévoir la constitution de ces catégories au titre d'objets épistémologiques pour les sciences humaines. Suivre le modèle qu'offrent aujourd'hui les catégories racialistes de la sociologie étasunienne pour la théorisation sociologique française nous paraît en effet être le meilleur moyen de rendre l'inextricables les identités raciales qui sont au principe même de la discrimination, que l'on entende ce terme en son sens acception cognitive ou non. Plus généralement, la possibilité de formuler aujourd'hui des jugements théoriques portant sur les races humaines nous paraît participer du projet heuristique séculaire de la

⁹⁴³ Pour un exemple de la manière dont l'anthropologie cautionne encore la hiérarchie des aptitudes naturellement imparties aux diverses races humaines, voir la Préface de Vallois à une publication du Dr G. Lefrou, médecin en chef du *Corps de santé colonial*. Cf. Lefrou, G. *Le Noir d'Afrique. Anthro-biologie et raciologie*. Préface du Dr Blanchard et de H. V. Vallois. Edité par Payot, 1943. Voir aussi Carole-Reynaud Paligot, *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Coll. Science, histoire et société, éd. PUF, 2007, 174 p., 20 euros.

⁹⁴⁴ H.V.Vallois, Réponse à un questionnaire adressé par *Man* au sujet de la Déclaration sur la race publiée par l'Unesco le 18 juillet 1950, in « UNESCO on race », in *Man*, 51, January, p. 16.

science de l'homme depuis que cette dernière s'est écartée de la méthode introspective et propédeutique des *humanitas*. L'enjeu est à notre sens la suppression du pouvoir de délibération du sujet pensant qui se retrouve appréhendé en tant qu'objet par les sciences humaines.

Nous avons indiqué que la revendication politique pour la défense des droits de la race noire est un aspect essentiel du discours anthropologique de Firmin. Mais nous avons aussi souligné que la critique de Firmin recoupe certains aspects essentiels de la critique logicienne que John Stuart Mill formule à l'encontre de l'ethnologie des années 1840. Le recours à la théorie aristotélicienne unit nos deux auteurs et il nous a semblé que certains passages de *DERH* rejoignent par leur modalité la critique que Mill formule à l'égard de l'ethnologie et, plus largement des sciences de l'homme. Pointant que logique des « nouvelles sciences » de l'homme porte sur des concepts, des idées ou des termes et non sur les phénomènes, Mill indique ainsi que les théories ethnologiques altèrent indûment le statut ontologique de certaines races. De même, bien que Firmin n'évoque pas l'ontologie, sa critique de la base empirique des taxonomies racialistes le conduit à interroger le concept de race lui-même et à s'appuyer à cet égard sur les observations de certains membres de la *Société d'ethnographie de Paris*, la rivale institutionnelle de la *SAP*.

Nous avons montré que Firmin insiste sur le fait que la civilisation progressiste procède d'une norme et non d'un *fait* lié aux aptitudes de la race blanche. Aussi, bien que Firmin ait besoin de la catégorie race noire sans laquelle son discours politique n'aurait aucune portée, il trouve le moyen de contourner toutes les conclusions inégalitaires portant sur sa race qui sont atteintes par les inductions ethnologiques et anthropologiques. Nous avons vu que notre auteur parvient au contournement de l'un des présupposés centraux du paradigme racialiste des sciences de l'homme par l'intermédiaire de la référence au modèle épistémologique gréco-latin qui est aussi employée dans la devise de la *Société d'ethnographie de Paris*.⁹⁴⁵ Plus largement, il nous semble important de constater que la reconnaissance de la possibilité pour le sujet pensant de définir son

⁹⁴⁵ *Corpore diversi sed mentis lumine fratres*. Divers de corps mais frères par la lumière de l'esprit.

identité de manière intégrale à partir de termes dont l'accès est universel n'est pas un acte congruent avec la prononciation d'un jugement théorique par les sciences humaines.

En analysant l'histoire des sciences de l'homme avant le changement de leur intitulé en « sciences humaines » suite à la révolution du paradigme racialisé à partir des années 1950, nous avons vu que les représentants de l'égalitarisme racial refusent l'infériorisation de certaines races en se donnant les moyens épistémologiques de définir les concepts tels qu'ils l'entendaient. De la sorte, ils ont été en mesure de poser les bases d'une philosophie indifférente aux faits des sciences de l'homme relevant de théories raciales et hiérarchiques, c'est à dire de statuer correctement non pas sur des concepts désignés par les termes servant de vocabulaire à ces sciences mais sur le phénomène naturel qu'est l'égalité des races humaines sous le rapport de leurs aptitudes intellectuelles. Résistant aux théories inégalitaires présentant l'infériorité constitutive de la race noire au titre de jugement théorique, Firmin interroge ainsi le concept de race tel que l'histoire naturelle de l'homme puis les théories anthropologiques le définissent depuis les années 1750 sous l'influence sourde des intérêts colonialiste de « l'union caucasique ».

Nous avons vu qu'un retour sur l'histoire des idées philosophiques lui est nécessaire afin de poser l'égalité des races noire et blanche et de débusquer l'erreur qui s'est profondément inscrite sur le registre même de la science dans le siècle et demi écoulé entre l'invention du label *homo-sapiens* par Charles Linné et la parution de *DERH*. Aujourd'hui, la possibilité de dépasser les identités raciales que quatre siècles de colonisation ont imposées à chacun et chacune d'entre nous nous paraît mieux accessible par l'histoire des sciences et de la philosophie que par les théories des sciences humaines qui, en raison de leur matrice épistémologique, ne savent poser que des jugements théoriques. La constitution des catégories ethnoraciales au titre de concepts pour les sciences de l'homme nous paraît ainsi confiner au retour d'un déterminisme qui n'est plus naturaliste ou biologique mais sociologique et psychologique. Il nous semble en effet que le maniement du concept de race dans les jugements théoriques des sciences humaines est le meilleur moyen d'empêcher l'avènement d'une identité a-raciale.

C 7- Les avantages de la perspective offerte par l’histoire des usages du concept de race humaine dans en science et en philosophie.

La perspective de l’histoire des sciences nous semble au contraire propice à cet avènement dans la mesure où elle ne formule pas de jugements théoriques mais passe en revue les différentes théories et laisse à l’individu la possibilité de délibérer au sujet de celle qui lui paraît la mieux appropriée à ses intérêts. Aujourd’hui, la résurgence du concept de race sur le registre discursif des sciences humaines en France est indicatrice de problèmes qui tiennent à l’histoire de la colonisation et qui ne peuvent, à notre sens, qu’être résolus que par un examen du système épistémologique objectiviste mis en place parallèlement à l’expansion de l’Empire colonial français au 19^{ème} siècle. Nous avons par exemple mentionné le cas de Paul Broca qui est persuadé de respecter l’objectivité scientifique lorsqu’il produit un discours affirmant l’inégalité congénitale de certaines races ou espèces humaines en matière intellectuelle. Mais le sociologue Emile Durkheim formule aussi des jugements théoriques lorsqu’il statue sur le concept de race puisque Durkheim s’appuie explicitement sur les travaux d’anthropologie physique de Gustave Lebon⁹⁴⁶.

Transmise à la sociologie d’Emile Durkheim dont l’épistémologie s’appuie comme celle de Broca sur des jugements théoriques et sur les sciences de la nature, l’idée que les aptitudes intellectuelles sont naturellement inférieures chez les individus appartenant à certaines races fait son chemin sur le registre discursif savant jusque dans les années 1980 et y demeure majoritaire jusque dans les années 1930. On trouve en effet dans la sociologie de Durkheim une critique de la conversion de l’anthropologie vers une dimension purement culturelle telle que la tente Franz Boas dans les années 1900.

⁹⁴⁶ Cf. Durkheim, Emile. *De la Division du travail social, étude sur l’organisation des sociétés supérieures*, F. Alcan, 1893 ; p. 59. [Passage cité, cf. *infra*, note 221 p. 101]

Reconnaissant l'inscription des processus sociologiques dans l'ordre des processus biologiques, Durkheim écrit par exemple qu'

Il ne faut pas en conclure que tous les hommes, quelque soit leur origine, sont également aptes à la civilisation. Des siècles de culture ont pu créer des prédispositions qui n'existaient pas en principe. [Durkheim, 1912 : 33]⁹⁴⁷

A notre sens, si Durkheim exclut certaines races du projet civilisationnel par l'intermédiaire de jugements théoriques adoptant le postulat des sciences naturelles selon lequel aucun jugement normatif n'a de place dans les discours portant sur la nature « humaine », les discours ethnologiques contemporains arrivent aujourd'hui aux mêmes jugements mais en employant une logique culturaliste. Effrayées à l'idée de voir « les cultures » disparaître, l'ethnologie et l'anthropologie contemporaine constituent à notre sens le pendant de la sociologie et de la psychologie dans la mesure où elles figent les phénomènes culturels par leurs jugements prétendant pouvoir être énoncés dans une extériorité absolue vis-à-vis de tout « milieu culturel ». L'idée d'appréhender les phénomènes de la socialité de l'extérieur de la subjectivité comme s'il s'agissait de phénomènes naturels nous paraît aboutir à une impasse et les problèmes liés à l'emploi du concept de race dans les sciences humaines contemporaines acquises à la norme égalitaire nous paraissent bien refléter cette situation.

Il nous semble en effet que soit on parle, d'une part, de la nature tout-court et dans ce cas aucun discours faisant référence à un projet intrinsèque aux phénomènes naturels ne doit intervenir car sans cela, on ferait intervenir la notion de cause finale et c'est précisément le refus d'une telle intervention qui caractérise le registre des discours scientifiques depuis le 17^{ème} siècle⁹⁴⁸. Dans ce cas, le seul projet auquel on puisse faire référence est le projet technologique au sujet duquel la collectivité des individus peut délibérer politiquement afin de décider en vue de quelle fin la nature doit être utilisée.

⁹⁴⁷ Durkheim, Emile. « Compte rendu de l'ouvrage de Franz Boas, 'The Mind of Primitive Man' », in *Année Sociologique*, 1909-12, pp. 31-33

⁹⁴⁸ Cf. Monod, ouvrage cité, 1970 ; pp. 37-8

Soit on parle, d'autre part, de la nature *humaine* et dans ce cas, la référence à une propédeutique, qui peut-elle même faire l'objet de délibérations politiques, nous paraît incontournable. C'est à dire que dans ce cas, le jugement théorique informe directement le jugement normatif sans pouvoir légitimement passer par l'étape consistant à ignorer le projet final des phénomènes que l'on juge. Mais ici, la formulation de jugements théoriques portant sur la nature « humaine » n'a pas du tout la même portée que les jugements théoriques portant sur la nature tout court dans la mesure où si l'on ignore le projet de la nature tout court, on ne peut prétendre ignorer le projet politique d'une collectivité d'individus. C'est pourquoi nous avons analysé les implications du phénomène de banalisation du vocable *espèce* humaine sur le registre de l'*Histoire naturelle de l'homme* pour le développement de la pensée raciale hiérarchique.

Comme nous l'avons souligné, la solution au dilemme des jugements théoriques portant sur la nature de notre espèce avait déjà été formulée par Aristote en définissant l'homme au titre d'animal politique. A notre sens, la solution au problème de la saisie des catégories raciales par les sciences humaines acquises aujourd'hui majoritairement à la norme civile de l'égalitarisme est historiographique. Nous préconisons de tirer toutes les conclusions nécessaires du fait que la tension interne présente dans le concept d'égalitarisme racial est aussi présente dans l'expression « sciences humaines ». En ce qui concerne cette dernière expression, nous avons en effet affaire à une contradiction liée au fait que le terme « *humanité* » désigne un projet, c'est à dire une téléologie pour l'espèce, alors que le terme de « science » implique au contraire l'abandon de toute référence à la théologie depuis la révolution scientifique du 17^{ème} siècle. En se transformant en science ethnologique, l'histoire naturelle de l'homme va en effet légitimer l'emploi des objets espèce et race dans des jugements théoriques portant sur la pluralité de ces objets et suggérant donc une information objective des décisions politiques en matière coloniale, à savoir la pluralisation des statuts ontologiques et juridiques des races ou des espèces humaines.

Nous avons vu que le concept de race sert encore à Durkheim pour exclure

certaines races du projet universaliste de la civilisation quand il fonde la méthode sociologique contemporaine. Durkheim illustre à notre sens la survivance d'une théorie excluant par principe certaines races de la « charte de l'universalisme », expression employée par Césaire dans sa critique de l'épistémologie occidentale. Sans confondre le discours de l'école durkheimienne avec celui de l'*Ecole d'anthropologie* puisque le premier a contribué à transformer l'approche raciale et déterministe en une approche culturaliste à partir des années 1900, il est néanmoins nécessaire de suggérer qu'à notre sens, sans la possibilité de formuler des jugements théoriques portant sur notre espèce, il n'est pas de sciences humaines. Mais il ne s'agit pas ici de minimiser l'apport de la méthode sociologique pour transformer les problématiques naturalistes de l'anthropologie raciale en problématiques culturalistes traitées par l'intermédiaire de la méthode sociologique. En revanche, force est de constater que si la « question raciale » a été transformée en « question sociale » par l'abandon de la matrice naturaliste de la science de l'homme au cours des années 1935-1985, la problématisation sociologique suggère aujourd'hui que nous sommes passés, au cours des trente dernières années, *De la question sociale à la question raciale*⁹⁴⁹. Notre solution historiographique consiste à interroger les outils dont dispose l'épistémè contemporaine afin de proposer au sujet une alternative aux identifications personnelles qui emploient les contours des catégories raciales. Même si, sur le plan politique, l'usage de ces catégories nous semble utile à court terme pour pointer l'ampleur des inégalités sociétales existant aujourd'hui globalement en France entre les blancs et les non-blancs, il nous semble que cet usage est intenable du point de vue philosophique. Ce sont donc les discours qui font de la politique sans l'afficher qui nous posent problème, c'est à dire les approches qui se présentent au titre de traitement scientifique de la question raciale. Tout discours construit à partir de jugements théoriques nous semble inefficace lorsqu'il traite du regard que l'individu porte sur lui-même.

La subjectivité peut évidemment être informée à partir de jugements théoriques, mais en ce qui concerne l'usage individuel des catégorisations raciales, il nous semble que la subjectivité doit avoir le dernier mot. Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait sans cela

⁹⁴⁹ Cf. Fassin, Didier et Eric, éd., *De la question sociale à la question raciale*, La découverte, 2006

pas de discriminations sociétales fondées sur l'appartenance des individus aux catégories raciales que nous projetons les uns sur les autres. La solution historiographique que nous préconisons invite au traitement du concept de race en science et en philosophie et consiste à fournir à l'individu les moyens épistémiques à même de s'extraire des identités raciales. L'histoire des modalités de connaissance de la science de l'homme doit à notre sens être aujourd'hui interrogée afin de produire une force de résistance au racialisme qui n'est pas résorbé par sa prise en compte par les sciences humaines contemporaines. L'existence indéniable des discriminations raciales à l'œuvre aujourd'hui en France implique donc à notre sens une réévaluation des outils épistémologiques élaborés à l'époque où le racialisme hiérarchique était omniprésent sur le registre des discours savants et où les disciplines contemporaines ont constitué leurs matrices épistémologiques, c'est à dire à l'époque de l'empire colonial.

L'emploi d'arguments transformistes appartenant au registre de l'anthropologie physique dans le passage de Durkheim cité ci-dessus n'est pas le seul emprunt que font les théories sociologiques de la première moitié du 20^{ème} siècle aux sciences de la nature. Au 19^{ème} siècle, c'est en employant la matrice épistémologique des sciences physiques pour structurer leurs discours que les sciences de l'homme ont reçu la crédibilité nécessaire à ce qu'elles reçoivent des institutions propres. En ce qui concerne l'ethnologie et l'anthropologie, le concept de race a même été instrumental dans ce processus. En effet, la connivence entre les milieux coloniaux et le fondateur de la première *Société d'ethnologie de Paris* en 1839 a permis la formulation savante de « la notion complète de race » dont la reprise au sein de la *Société d'Anthropologie de Paris* créée en 1859 donnera une légitimité scientifique à la création du statut de l'indigénat, et ce malgré l'abolition de l'esclavage en 1848. Aujourd'hui, la résurgence du concept de race sur le registre des sciences humaines françaises pose donc avec acuité le problème de la distinction méthodologique faite par le philosophe Célestin Bouglé, dissident de l'école durkheimienne au début du 20^{ème} siècle. C'est pourquoi notre historiographie du concept d'égalitarisme racial interroge l'histoire de l'épistémologie objectiviste conservée jusqu'à ce jour sur le registre des sciences humaines. A notre sens, c'est parce que ces dernières ont conservé une structure discursive essentiellement constituée de

jugements théoriques qu'elles sont prises au dépourvu lorsqu'elles sont confrontées au *fait* des discriminations raciales sans nul autre recours que pour d'y opposer la *norme* égalitaire.

Selon nous, l'intention d'adopter des catégories raciales dans le recensement officiel de la population française est contradictoire dans la mesure où elle ne peut s'empêcher de donner une consistance épistémologique aux catégorisations qui sont à l'origine même de la discrimination. La modalité cognitive consistant à formuler des théories sociologiques se heurte ici à l'intention de suivre la norme égalitaire. Il ne faudrait pas que les catégories raciales soient des motifs de discrimination mais le savant lui-même les emploie sous prétexte qu'elles sont réelles pour les « objets » qu'il étudie ? Il nous semble que le rapport de hiérarchie entre les perceptions populaires et les perceptions savantes est ici inversé et qu'en se plaçant au niveau de la « culture » qu'il étudie, le sociologue se livrant à des enquêtes ne se met pas dans une situation à même de renseigner quoi que ce soit. La raison historique, philosophique et politique de l'apparition de la norme égalitaire est ici perdue dans l'instantanéité des enquêtes sociologiques.

Si les valeurs égalitaires et républicaines françaises font que la norme égalitaire est largement non-problématique, ce n'est pas le cas de la prise en compte des catégories raciales qui opèrent largement jusqu'à ce jour dans le champ de la sphère privée et reposent en définitive sur la délibération du sujet pensant. Mais en faisant du sujet pensant l'objet d'une étude dont il tire des résultats objectivement communicables aux autres savants, au grand public et aux instances politiques, le savant supprime la subjectivité à tous les niveaux, et chez tous les intermédiaires. La science de l'homme, élaborée à l'époque où la République française venait d'abolir les privilèges des races nobles, a donné au concept de race géographique une acception hiérarchique et inégalitaire avec laquelle le sujet contemporain continue de se débattre dans son for intérieur. Marqué par près de deux siècles au sceau d'une pensée ségrégationniste liée aux modes d'exploitation choisis dans les colonies françaises, la distinction subjective entre

les races et la faveur que l'individu peut être conduit à porter à l'une d'elles au détriment des autres a été largement tracée par l'information scientifique de l'ethnologie et de l'anthropologie.

C 8- La création une perspective a- raciale.

Etrangère au registre des jugements normatifs depuis l'élaboration de la structure discursive qui en a fait une science, la science de l'homme est aujourd'hui confrontée au problème de l'égalitarisme racial qu'elle ne peut traiter sans être forcée de réviser la nature théorique des jugements qu'elle porte traditionnellement. Aussi la sociologie et la psychologie piétinent-elles en tentant de fournir au politique les clefs heuristiques de « la question raciale » par l'intermédiaire de leur méthodologie s'appuyant principalement sur des jugements théoriques. C'est pourquoi il nous a semblé que la position du problème de l'égalitarisme racial sur le registre de l'histoire des idées scientifiques représentait une alternative possible aux apories consistant à vouloir régler par des jugements théoriques portant sur « ce qui est » une question relevant au fond de « ce qui doit être ». Le contexte actuel du problème de l'égalitarisme racial est aussi très différent de celui dans lequel écrivait Firmin. Aujourd'hui, la vulgarisation scientifique soutient les politiques relevant de l'égalitarisme « racial » et, en suggérant que le concept de population génétique ne recoupe pas celui de race, tendent même à proposer une perspective « a- raciale ». Mais les sciences humaines résistent tant il est vrai que sans le concept de race, qui s'est aujourd'hui substitué à celui de classe dans leur discours, leurs théorisations seraient obsolètes. Aussi le jugement normatif des politiques antiracistes consistant à dire que les discriminations raciales ne doivent pas exister pèse-t-il bien peu face à la nécessité institutionnelle qu'ont les sciences sociales de produire des théories.

Dans l'acte épistémique consistant à considérer les catégories raciales au titre

d'objets épistémologiques, l'intention normative à l'origine de l'idée de réintroduire les catégories raciales dans le recensement afin de pointer l'existence de discriminations indubitables pèse donc pour bien peu de choses. La légitimité du choix affectif que le sujet peut être tenté de faire en faveur d'une des « races » humaines et à l'encontre d'autres nous semble en effet être davantage renforcée que questionnée par les théories des sciences humaines employant les catégories racialistes lorsqu'elles formulent des jugements théoriques. C'est pourquoi nous avons favorisé une approche de la question de l'égalitarisme racial qui se fonde sur l'histoire des idées et laisse au sujet la liberté de se faire une opinion de ce qu'elle ou il est, sans se catégoriser d'abord à l'aide d'un concept scientifique.

Il nous semble que l'emploi des catégories « ethnoraciales » au titre d'objets heuristiques recréerait les conditions épistémologiques critiquées par Frantz Fanon il y a soixante ans. En effet, dans le cas où le sujet pensant n'aurait pas intériorisé les catégories raciales et n'en aurait pas fait une réalité sur laquelle elle ou il se base pour agir, nous considérons que la manipulation de ces catégories par la psychologie et la sociologie pourraient légitimement être qualifiée de « travail soutenu de ratissage, d'expulsion de soi-même, de mutilation »⁹⁵⁰. Au contraire de la démarche sociologique et psychologique qui transforme les sujets pensants en objets heuristiques, notre démarche tentant de documenter les occurrences du concept d'égalitarisme racial au 19^{ème} siècle vise à déclencher un processus d'introspection quant à l'identité et aux outils dont le sujet dispose afin de savoir ce qu'il est. C'est pourquoi notre travail a documenté l'histoire des discours savants qui employèrent le concept de race et celui d'ethnie sans prendre parti sur la question d'introduire aujourd'hui en France des statistiques que la sociologie étasunienne nomme indifféremment « ethniques » ou « raciales ».

Pour nous, la réintroduction du concept de race en France sur le registre discursif des sciences humaines représente une opportunité d'interroger l'histoire des sciences

⁹⁵⁰ Frantz Fanon, *Sociologie d'une révolution (L'an V de la révolution algérienne)*, éd. Les classiques des sciences sociales, en ligne, p. 45.

dans la mesure où l'intitulé « ethno-racial »⁹⁵¹ est suggéré au titre d'intitulé démographique. Le fait que le terme « race » puisse aujourd'hui être considéré comme synonyme du terme ethnie nous paraît en effet indiquer le besoin de faire l'histoire des concepts scientifiques. Ce n'est pas l'idée d'une France multiculturelle qui nous semble problématique, mais l'idée d'une « science » des cultures. De la même façon, ce n'est pas l'utilité pratique de l'intitulé « ethno-racial » qui est en cause, mais ses implications épistémologiques qui ne peuvent à notre sens être rationnellement envisagées que par un détour par l'histoire des sciences et de la philosophie. Il nous semble en effet que la manipulation de cet intitulé dans la théorisation sociologique correspond à la tendance de fond des sciences de l'homme qui, depuis les 1800, sont un outil de pouvoir retirant au sujet la liberté de choisir ce qui fait le fond de son identité.

Répetons qu'à notre sens, les catégories « ethnoraciales » peuvent-être utiles si elles sont employées provisoirement dans la lutte contre les discriminations raciales. Mais leur manipulation dans le cadre de jugements théoriques formulés par les sciences humaines nous semble aller à l'encontre du projet politique de lutter contre les discriminations. Ici, le caractère problématique lié à la manipulation contemporaine des labels sociologiques créés à partir des concepts de race et d'ethnie peut être mis en lumière par l'intermédiaire de l'histoire des sciences. Le terme grec antique *ethnos* renvoie à l'idée d'un groupe politique homogène du point de vue des caractères physiques portés par les membres qui le constituent⁹⁵². C'est en ce sens que « l'ethnographie » antique l'employait alors que la philosophie gréco-latine concevait une hiérarchie entre grecs et barbares⁹⁵³. Mais dans les années 1840, lorsque l'ethnologie de William Edwards se constitue sur le registre des sciences naturelles, elle implique l'idée que l'absence d'homogénéité entre les caractères physiques des individus mis en contact par la colonisation moderne doit conduire à la distinction de leur statut politique.

⁹⁵¹ Simon, Patrick. « Statistics, French Social Sciences and Ethnic and Racial Social Relations », *Revue française de sociologie* 5/2010 (Vol. 51), p. 159-174

⁹⁵² Cf. Hartog, François. *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Gallimard, 1991. Du même auteur, voir aussi *Memories of Odysseus: frontier tales from ancient Greece*, Chicago University Press, 2001 ; pp. 79-80. Voir aussi Baslez Marie Françoise Baslez, *L'étranger dans la cité antique*, Paris, Belles Lettres, 1984

⁹⁵³ Darbo, Hartog, Lévy E. Levy, « La naissance du concept de barbare », *Ktema*, 9, 1984, pp. 5-14

Nous avons ainsi fait le lien dans ce travail entre le racialisme hiérarchique et l'épistémologie de la science de l'homme des années 1750-1885 parce que la saisie des intitulés ethniques et raciaux par les théories des sciences humaines contemporaines pose à notre sens un problème philosophique. Nous suggérons ainsi que la volonté historique des sciences de l'homme de se maintenir sur le registre des jugements théoriques conduit à une aporie dans le cadre de la lutte contemporaine contre les discriminations raciales. En effet, la *volonté* de faire en sorte que la race ne soit pas prise en considération dans les choix sociétaux réalisés quotidiennement par les individus nous semble être un projet final assez mal servi par l'idée de considérer que l'identité des individus peut-être objectivement décrite au moyen d'une labellisation ethno-raciale. Depuis les années 1960, l'historiographie s'est focalisée sur l'histoire du racisme et n'étudie pas, à notre connaissance, la structure épistémologique des discours favorables à l'égalité du potentiel intellectuel des races.

De tels discours ont néanmoins existé et leur exhumation ne doit pas, selon nous être découragée par le fait qu'ils ne sont pas parvenus jusqu'à maintenant à imposer une conception ontologique et juridique égalitaire des peuples colonisés et des peuples colonisateurs. En effet, l'enquête conduite au cours des pages qui précèdent a tenté de dévoiler que les motifs interdisant la reconnaissance publique de l'égalitarisme racial sont cachés à l'intérieur même de la matrice épistémologique ayant donné naissance aux sciences de l'homme, converties à la méthode physiologique dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle et devenues institutionnelles au 19^{ème} siècle. C'est pourquoi l'interrogation de la matrice épistémologique permettant aux sciences humaines d'énoncer des jugements théoriques nous paraît être une étape nécessaire à la formulation de l'égalitarisme racial aujourd'hui. Comme nous l'avons indiqué, c'est l'essor de la colonisation moderne ayant mis en contact des individus dont les caractères physiques indiquent que leurs ancêtres ont vécu sur des continents différents qui a contribué à la naissance du racialisme hiérarchique après que le concept de race a été importé sur le registre des sciences de l'homme. Aussi, si le concept de race a été établi à partir d'une critériologie naturaliste et s'il désigne aujourd'hui une distinction à l'intérieur du même espace politique, ce sont les

présupposés naturalistes de l'épistémè saisissant actuellement la « question raciale » qu'il s'agit d'interroger.

Le fait de reconnaître qu'il existe aujourd'hui au sein d'une même communauté nationale des personnes ayant des ascendants dont l'origine géographique est distincte et reconnaissable à l'œil nu ne pose problème que s'il on accorde crédit à la matrice épistémologique des sciences humaines qui est celle des sciences naturelles. L'oubli du rôle historique de la science de l'homme dans l'étayage des théories inégalitaires fait à notre sens système avec l'épistémè occidentale poursuivie par les sciences humaines contemporaines, même si celle-ci est produite par des non-blancs. Le choix de prendre l'acception géographique du terme « race » au titre d'objet épistémologique indique à notre sens l'adoption d'un choix sociétal dont la nature politique est dissimulée par la formulation de jugements théoriques par les sciences humaines contemporaines. De plus, l'adoption de l'intitulé catégorique « ethno-racial » suggère qu'une différence culturelle recoupe nécessairement la différence raciale. Nous sommes ici aux antipodes du projet politique traditionnellement propédeutique et introspectif des *humanitas*.

Puisque le terme « race » était inexistant dans la langue grecque antique mais qu'il est aujourd'hui choisi par les hellénistes pour traduire alternativement les termes 'genos', d'*ethnos*' et '*phulon*'⁹⁵⁴, le fait de parler de « l'invention du racisme sous l'Antiquité »⁹⁵⁵ nous paraît une des apories résultant de la velléité de l'épistémè occidentale de ne pas se dessaisir du concept de race employé au titre d'objet heuristique. Dans les sciences humaines comme dans les sciences physiques, on ne trouve en effet que ce que l'on cherche. Mais à la différence de ces dernières, les sciences humaines dissimulent leur velléité d'être un moyen de domination conceptuelle. En effet, les jugements théoriques portés sur la nature humaine ou sur l'état de la société ne sont, à notre sens, rien d'autre, qu'une technique discursive employée pour atteindre un projet qui est par nature politique, parce qu'il relève ultimement de la subjectivité. Le problème est à notre sens que ce projet est présenté au titre de fait objectif dans les jugements théoriques des sciences humaines. Il ne s'agit pas pour nous d'insinuer que les

⁹⁵⁴ Cf. Tuplin, Christopher. « Greek Racism? Observations on the Character and Limits of Greek Ethnic Prejudice », dans Tsetskhladze (ed.), *Ancient Greeks West and East* (Leiden, 1999), pp. 47-75 ; p. 48

⁹⁵⁵ Cf. Isaac, ouvrage cité,

discriminations raciales n'ont pas lieu ou de nier qu'elles soient un fait. Nous avons au contraire tenté au cours de ce travail d'envisager les moyens de remédier à cet état de fait en proposant une documentation historiographique des théories scientifiques et philosophiques qui n'ont pas considéré la « race », entendue en son acception géo-ancestrale, comme un fait ayant une quelconque valeur dans les actes de discrimination faisant partie des opérations cognitives quotidiennes entre les objets de la conscience.

C'est à ce titre que la pratique lexicale consistant à mettre en regard le concept de race avec celui d'ethnie dans l'expression « catégories ethnoraciales » doit à notre sens être interrogée dans une perspective historique. Nous avons souligné qu'avant l'institution des sociétés ethnologiques et anthropologiques parisiennes au milieu du 19^{ème} siècle, plus de trois siècles se sont écoulés au cours desquels les opérations de conquête et de domination des peuples colonisés ont donné lieu à la formulation de « la notion complète de race » sur le registre discursif de l'ethnologie. Aussi la saisie du concept de race par l'anthropologie institutionnalisée du 19^{ème} siècle hérite-t-elle aussi de beaucoup d'« évidences » rendues telles par les choix ségrégatifs opérés dans les territoires coloniaux. Par exemple, l'idée que les « races » sont des entités naturellement distinctes et qui doivent le rester n'est pas omniprésente aux 15^{ème} et le 17^{ème}.⁹⁵⁶ Cette idée est liée à la révolution industrielle, au développement du commerce triangulaire et à des phénomènes tels que l'immigration des femmes européennes dans les territoires coloniaux. Le rapport de domination des européens est ainsi stabilisé au 18^{ème} siècle, ce qui explique le choix de la ségrégation reproductive et la généralisation du concept de race.

La question précise de l'inégalité congénitale des races humaines sous le rapport des aptitudes intellectuelles qui leur sont naturellement attribuées ne peut aujourd'hui être traitée de manière isolée par l'historiographie. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation et l'histoire des sciences ont été envisagées ici ensemble afin de poser le problème de la continuité épistémologique entre le système précolonial, le système colonial et le système postcolonial. C'est pourquoi aussi il nous a importé de mettre en

⁹⁵⁶ Fredrickson, George. *White Supremacy, A comparative American and South-African Perspective*, Oxford University Press, 1981

lumière le fait que le discours de Firmin et ceux des meilleurs représentants européens de l'égalitarisme racial entre 1750 et 1885 puise de façon récurrente à une épistémologique précédant les systèmes cognitifs émergeant en 1750. Par là, nous espérons pouvoir mettre en lumière les éléments d'une culture « pré-occidentale » et pré-racialiste antérieure à l'historiographie européenne qui, à partir des années 1750, fit par exemple de la civilisation grecque antique « un miracle » lié à l'organisation particulière des hellènes puis, à partir des années 1840, la conséquence du peuplement de la Grèce antique par les « aryas »⁹⁵⁷.

Ce que nous appelons culture « pré-occidentale » est par exemple celle qui intégrait au contraire l'Ethiopie et l'Egypte antiques dans le processus historique d'émergence de la civilisation. Cette culture survit et imprègne les auteurs ayant formulé des théories s'approchant de l'égalitarisme racial. Il nous semble important de documenter les traces de cette culture et de cette tradition historiographique a-raciale qui persistent mais deviennent extrêmement minoritaires à l'époque d'émergence du paradigme racialiste entre 1750 et 1885. Cette documentation nous paraît en effet essentielle au sein de la perspective post-occidentale et post-raciale qu'il est aujourd'hui nécessaire de construire, pour des raisons que nous allons expliciter maintenant.

C 9- La différence entre les races, un objet scientifique insaisissable mais un problème politique incontournable

Issus des nombreuses vagues d'immigration en provenance d'Afrique depuis les années 1960, les individus exhibant des signes physiques qui les désignent au titre de descendants de populations anciennement colonisées souffrent en France de discriminations patentes. Or, ces discriminations ne sont plus inscrites dans les codes

⁹⁵⁷ Voir par exemple Bernal, Martin. *Black Athena. Les racines afro-asiatiques de la civilisation classique*, vol. 1: " *L'invention de la Grèce antique, 1785-1985* " ; vol. 2 : *Les sources écrites et archéologiques*, Presses universitaires de France, 1999

normatifs comme sous le régime de Vichy mais dans la culture d'une grande portion de la population française. L'absence de débats et de réponses politiques en France à la question de l'égalitarisme racial depuis la Révolution française nous semble un handicap pour les populations souffrant aujourd'hui de discriminations. Ce handicap se renforce dans la mesure où de 1804 à 1945 le statut des races colonisées était réglé par les jugements théoriques de l'histoire naturelle puis de l'ethnologie et de l'anthropologie. Aussi le discours normatif de lutte contre les discriminations porte-t-il aujourd'hui en faux au regard de la longue période historique au cours de laquelle des jugements théoriques racistes intégralement dominaient les rares discours voulant l'égalité civique entre les races colonisées et les français de métropole.

Même si la documentation du lien entre l'élaboration des statuts coloniaux dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle et les cercles ésotériques de l'anthropologie métropolitaine reste à faire⁹⁵⁸, le fait que la théorie inégalitaire visant les aptitudes intellectuelles des races humaines a longtemps joui d'une grande respectabilité dans l'histoire des sciences occidentales s'impose à tout historien. Aussi nous a-t-il semblé propice de procéder à un travail épistémologique qui mobilise l'histoire des théories relevant de l'égalitarisme racial dans l'histoire des sciences de l'homme alors que les sciences humaines contemporaines s'appêtent à réactiver des catégories « ethnoraciales ». Le fait que l'anthropologie raciale du 19^{ème} siècle se soit saisie de l'objet pluriel race dans une perspective aprioristique niant l'égalité des aptitudes intellectuelles entre les individus appartenant aux diverses catégories nous paraît devoir être pris au sérieux. C'est pourquoi notre perspective historiographique s'est focalisée sur la manière dont l'égalitarisme racial savant a saisi l'objet scientifique « race » au cours des années 1750-1885.

Selon nous, cet espace chronologique qui vit l'institutionnalisation des sciences de l'homme en France doit donc être étudié sous le rapport de l'égalitarisme racial, alors

⁹⁵⁸ Saada, Emmanuelle. « Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales », Fassin, Didier et Eric, éd., *De la question sociale à la question raciale*, La découverte, 2006 ; pp. 65-71 ; p. 69

qu'il est aujourd'hui question de réactiver des catégories telles que « blanc » et « noir » dans les sciences humaines. La saisie épistémologique des catégories « ethnoraciales » par les sciences humaines contemporaines doit en effet être attentive à l'histoire des discours égalitaristes portant sur l'acception géographique du terme « race » dans la mesure où la République n'a été fondée à la fin du 18^{ème} siècle que sur la réfutation du mythe de la race nobiliaire. Ce qu'il nous a importé de mettre en lumière dans ce travail, ce sont les théories égalitaires qui prirent en compte la dimension naturaliste donnée au nouveau concept géo-ancestral de race hérité des colonies qui a fait son apparition sur le registre des discours savants européens dans les années 1750. Nous avons montré que par l'intermédiaire de la physiologie, les jugements théoriques des sciences physiques ont été le modèle permettant l'élaboration du registre discursif de la science de l'homme. En énonçant « ce qui est » à l'instar des théories de la physique et de la mécanique depuis la révolution scientifique du début de l'époque moderne, les sciences de l'homme du 19^{ème} siècle ont dissocié l'individu de la téléologie, c'est à dire de la politique, en énonçant des discours excluant structurellement tout jugement faisant référence à « ce qui doit être ».

Nous avons montré qu'au 18^{ème} siècle, le discours savant de l'*histoire naturelle de l'homme*, a permis le développement de l'usage des termes « espèce », « race » et « variété » en empruntant le postulat des sciences physiques dans un processus reflété par la création du terme biologie par Lamarck au tout début du 19^{ème} siècle. Nous avons vu que dès lors le registre des discours savants portant sur la race a pu formuler des jugements se présentant comme intégralement théoriques, c'est à dire ne portant que sur *ce qui est*, sans jamais aborder *ce qui doit être*. Suivant cette méthode inspirée des sciences physiques et biologiques, les sciences de l'homme, constituées en tant que projet intellectuel au 18^{ème} siècle puis institutionnalisées au 19^{ème} siècle, ont produit des faits impliquant le concept pluriel de race, lesquels permirent la formulation d'un racialisme hiérarchique qui faisait écho aux normes sociétales des colonies. Aujourd'hui que le fait « ethno-racial » va être réactivé par les sciences humaines, il nous semble donc important de rappeler que la subordination des populations coloniales a été permise dans le cadre de structures se réclamant de l'état de droit et par l'intermédiaire de discours mêlant les études anatomiques et physiologiques, mais qui n'ont jamais répondu à la question

« pourquoi », posée en son sens politique. Nous avons suggéré en effet que la théorie évolutionniste qui se développe à partir du transformisme lamarckien absorbe la téléologie dans un raisonnement physiologique orienté par la notion de survie ou de progrès.

Aujourd'hui, la saisie épistémologique de l'objet pluriel race ne saurait, à notre sens, être envisagée sans un retour réflexif sur ce qui a donné un caractère objectif à ce mode de catégorisation plurielle de l'humanité entendue non pas au sens de norme comportementale mais d'espèce naturelle. Il faut souligner en effet qu'à notre sens, la posture objectiviste et externe aux questions politiques développée par les sciences de l'homme avant qu'elles ne deviennent les « sciences humaines » dans les années 1960, n'est aujourd'hui plus productive à l'égard du concept de race. Consécutivement à la seconde guerre mondiale, la révolution des discours savants portant sur le concept de race a en effet introduit l'égalitarisme et a conduit à la dissociation globale entre le champ heuristique des sciences naturelles et celui des sciences humaines. Les études anthropologiques, sociologiques et psychologiques portant sur l'individu et sur les groupes humains considèrent majoritairement l'objet race comme étant le produit d'une culture et non au titre d'un concept pouvant servir à la taxonomie des organismes naturels appartenant à notre espèce. Aussi le concept pluriel de races humaines, utile aux yeux de certains spécialistes afin d'enregistrer les inégalités sociales et les discriminations qui en sont la cause ne porte plus sur les phénomènes organiques mais sur les phénomènes culturels.

Il en résulte un décalage dans la manière dont les sciences humaines peuvent se saisir du concept pluriel de race aujourd'hui que l'égalité civique est une norme que tous les agents du discours scientifique reconnaissent devoir s'imposer. Mais le décalage entre l'ancienne acception naturaliste du concept de race et sa nouvelle acception culturaliste datant des années 1950 ne devient évident qu'en faisant un détour par l'histoire de ces disciplines. A cet égard, il est à notre sens indispensable de mettre en évidence le fait que les sciences humaines héritent des sciences de l'homme des méthodes heuristiques qui

ont été élaborées pendant la période étudiée dans le corps de ce travail et au cours de laquelle le racisme hiérarchique dominait les discours savants. Ce qu'il faut plus spécifiquement souligner, c'est l'emprunt par les sciences de l'homme du 19^{ème} siècle du postulat méthodologique des sciences naturelles et physiques parce qu'il a impliqué l'exclusion de tout discours faisant allusion à une cause téléologique, c'est à dire à une cause finale. Or, comme nous nous sommes efforcé le montrer, ce postulat, qui a octroyé aux sciences de l'homme leur pouvoir discursif à l'époque où l'ethnologie, l'anthropologie, la psychologie et la sociologie devenaient des disciplines institutionnelles, est intenable aujourd'hui que les sciences humaines envisagent d'employer le concept de race dans leurs jugements théoriques.

Notre survol de l'histoire de la systématisation du concept de race sur les registres discursifs de l'ethnologie et de l'anthropologie dans les années 1840-1930, au moment où l'empire colonial français était à son apogée, a tenté de bien mettre en exergue le processus d'imitation du style naturaliste dans les discours portant sur les phénomènes « humains ». A la différence du 19^{ème} siècle, où la thèse inégalitaire était fondée sur tout un ensemble de théories naturalistes, la génétique des populations humaines invalide aujourd'hui largement l'idée que les dispositions organiques du cerveau varient typologiquement selon les populations humaines. Aussi est-il relativement plus aisé de convaincre maintenant le grand public de l'égale qualité des aptitudes intellectuelles naturellement imparties aux races humaines, si tant est que le concept de race soit valide du point de vue de la génétique des populations humaines⁹⁵⁹. A notre sens le problème de l'égalitarisme racial mérite d'être posé quand il interroge l'association étroite entre le registre de la politique et celui des sciences naturelles. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de considérer le problème épistémologique que rencontrent les sciences humaines lorsqu'elles se saisissent aujourd'hui du concept de race avec le projet politique de mettre fin aux discriminations raciales.

⁹⁵⁹ Cf. Claude-Olivier Doron & Jean-Paul Lallemand-Stempak, « Interpréter la diversité humaine. Entretien avec Bertrand Jordan » dans La vie des idées, dossier : La race : parlons-en, en ligne 25 février 2014 ; <http://www.laviedesidees.fr/Interpreter-la-diversite-humaine.html>

Personnellement, il nous paraît hors de doute que le choix politique consistant à mettre en place les catégories ethniques ou raciales ne devrait pas véhiculer l'idée qu'il est plus *naturel* de s'associer avec des individus ayant la même ascendance géographique que soi. C'est pourquoi l'emploi de l'expression « ethno-racial » au titre d'intitulé catégorique dans les statistiques démographiques contemporaines nous semble poser problème. Il indique en effet l'ambiguïté de la position discursive des sciences humaines qui formulent aujourd'hui nécessairement des jugements à la fois théoriques et normatifs lorsqu'elles saisissent le concept de race. Il est en effet désormais impossible de reconnaître la validité du concept de race sur le registre de la statistique pour rendre théoriquement compte de *ce qui est* des discriminations, sans formuler simultanément et ne serait-ce que de manière implicite, un jugement normatif signifiant que ces discriminations ne *doivent* pas être. A moins que l'on considère l'option de laisser cours à la culture raciale au titre de choix sociétal acceptable puisque plébiscité par une majorité de citoyens à l'intérieur d'un espace politique donné. Mais quoi qu'il en soit, les sciences humaines procèdent maintenant nécessairement au reniement du caractère théorique de leurs jugements lorsqu'elles manipulent le concept de race dans leurs jugements théoriques.

En faisant intervenir un jugement normatif impliquant *ce qui doit être* au sujet de ces discriminations, à savoir que ces discriminations ne devraient pas être, les discours théoriques des sciences humaines font nécessairement entorse à la méthode scientifique moderne qui exclut par principe de son sein les arguments faisant intervenir la notion de projet ou de cause finale. A notre sens, le public n'est pas dupe de cette irruption nécessaire du téléologique lorsque les sciences humaines procèdent au compte rendu objectif de « ce qui est » en formulant des jugements théoriques sur les discriminations raciales. Prendre en compte le concept de race dans les statistiques et lui donner un sens équivalent à celui du concept d'ethnie pose donc à notre sens le problème des conditions de possibilité de ce que George Canguilhem appelait la « science de la subjectivité »⁹⁶⁰ il y a soixante ans. Rien ne permet en effet à des discours scientifiques de légiférer sur

⁹⁶⁰ Canguilhem, George. « La psychologie comme science de la subjectivité » in *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Vrin, 1983 ; p. 369

l'ordre des préférences qui appartient en définitive au sujet libre dans les délibérations qu'il opère en son for intérieur. En d'autres termes, même si le choix de prendre en compte la race dans les statistiques officielles permet de lutter efficacement contre les discriminations dans l'espace public, il n'implique pas l'inflexion des préférences personnelles, sphère dans laquelle se noue véritablement la question des discriminations à notre sens.

De surcroît, dans le cas où l'individu ne reconnaît aujourd'hui pas la race comme un élément pertinent dans l'ordre des préférences personnelles, la manipulation du concept de race par les discours des sciences humaines contemporaines impliquerait l'imposition théorique de catégories contre-productives. La critique que nous adressons par l'intermédiaire de l'examen du problème de l'égalitarisme racial dans le contexte contemporain ne porte donc pas sur l'emploi du concept de race dans la lutte contre les discriminations, mais sur l'idée d'en faire un objet théorique sur le registre des sciences humaines. Il nous semble en effet que l'emploi d'un tel concept sur le registre discursif de la sociologie et de la psychologie serait critiquable au titre d'« une entreprise de disculpation de l'esprit »⁹⁶¹, pour reprendre encore une fois une expression employée par Canguilhem. La prise en compte du concept de race nous paraît légitime lorsqu'elle a lieu dans le cadre de la lutte contre le processus discriminatoire dont l'individu est susceptible d'être à la fois le sujet et l'objet, processus qui a pour base la reconnaissance à l'œil nu de signes physiques indiquant l'origine géographique d'un autre individu. En revanche, la manipulation du concept de race au titre d'objet théorique sur le registre discursif des sciences humaines nous paraît aller à l'encontre de l'intention sous-jacente dont procède la lutte contre les discriminations raciales. En effet, le processus discriminatif inhérent à la cognition se déroule en partie dans la sphère publique mais surtout dans la sphère privée qui relève de l'introspection et est peu susceptible d'être atteinte par les jugements théoriques des sciences humaines portant sur la socialité « interraciale ». A notre sens, si le sujet peut réagir négativement lorsqu'on lui énonce ce qu'il *doit être*, à savoir non raciste, cette réaction est sans commune mesure avec celle déclenchée lorsqu'on lui

⁹⁶¹ Georges Canguilhem, « Qu'est-ce que la psychologie ? » in *Revue de Métaphysique et de Morale* 63 (1):12 - 25 (1958)

énonce ce qu'*il est*, à savoir blanc, noir, jaune, etc.

Aussi la manipulation du concept de race par les sciences humaines contemporaines dans le cadre de jugements théoriques portant sur *ce qui est* ne nous paraît pas être une approche à même d’aboutir aux effets escomptés de la lutte contre les discriminations raciales, tout au contraire. Il semble que nous soyons à cet égard dans une problématique déjà bien mise en évidence par la philosophie existentialiste de Jean-Paul Sartre dans sa critique de la théorisation sociologique⁹⁶², critique dont le structuralisme des années 1960-1980 a eu tendance à effacer la saillance. Répétons que, de notre point de vue, la volonté de compter la race dans les statistiques publiques françaises afin de lutter contre les discriminations raciales doit être distinguée de la volonté de prendre en compte le concept de race dans les jugements théoriques formulés par les sciences humaines.

Cette dernière velléité implique à notre sens la possibilité de théoriser la fragmentation d’un espace public en fonction de clivages racialisés n’existant pas pour tous. En effet, il nous semble que les individus n’ayant pas intériorisé le concept de race au titre de critère pertinent dans les discriminations qu’elle ou il opère au quotidien, pourraient légitimement s’insurger contre la théorisation sociologique sur un mode similaire à celui employé par Frantz Fanon dans sa critique du « cas sociologique » fabriqué par les intellectuels français colonialistes au sujet de la révolution algérienne. Comme nous l’avons souligné, la racialisation des identités impliquée par la manipulation du concept de race en un sens équivalent à celui d’ethnie par les jugements théoriques des sciences humaines contemporaines revient, pour les individus ayant fait le choix conscient de ne pas prendre en compte la race dans l’ordre des discriminations subjectives opérées au quotidien, à « une expulsion de soi-même »⁹⁶³.

⁹⁶² Sartre, Jean-Paul. *Critique de la raison dialectique*. Paris, Gallimard, 1960

⁹⁶³ [Fanon, *ibid.* : 45]

Le questionnement sociologique et psychologique prenant au sérieux le concept de race dans les jugements théoriques qu'il formule ne nous semble pas à même de faire autre chose que de refléter simplement la mentalité d'une époque. C'est pourquoi notre travail a proposé une focale qui interroge le concept d'égalitarisme racial et interroge simultanément la position épistémologique des sciences de l'homme à l'époque de l'inscription institutionnelle de l'ethnologie puis de l'anthropologie, époque qui précède immédiatement celle de la psychologie et de la sociologie. Par l'intermédiaire d'une réflexion portant sur le concept de race s'arrêtant au début de l'inscription institutionnelle de la sociologie et de la psychologie en France dans les années 1890 et 1900, nous espérons ainsi avoir placé le curseur historiographique sur une métamorphose épistémologique.

C 10- Pauvreté des théories sur la race formulées par des sciences humaines

Si la métamorphose à laquelle nous faisons allusion se déroule dans un espace chronologique trop long pour pouvoir être étudié en détail et dans son intégralité puisqu'il va du 17^{ème} au 20^{ème}, notre problématisation du concept d'égalitarisme racial nous a néanmoins permis de poser certains jalons. En 1950, le poète et homme politique martiniquais Aimé Césaire exprimait furieusement un sentiment diffus auquel notre perspective n'est pas étrangère. Les lignes enthousiastes de la citation suivante indiquent ainsi la métamorphose épistémologique à laquelle nous faisons allusion et qui se déroule entre l'époque de la *République des Lettres* et celle de l'émergence des sciences humaines :

Balaie-moi tous ces obscurcisseurs, tous les inventeurs de subterfuges, tous les charlatans mystificateurs, tous les manieurs de charabia. [...] Les psychologues, sociologues, etc., leurs vues sur le primitivisme, leurs investigations dirigées, leurs généralisations intéressées, leurs spéculations tendancieuses, leur insistance sur le caractère en marge, le caractère « à part » des non-blancs, dans le temps même ou chacun de ces messieurs se réclament, pour accuser de plus haut l'infirmité de la pensée primitive, du rationalisme le plus ferme, leur reniement

barbare de la phrase de Descartes, charte de l'universalisme : que « la Raison... est toute entière dans chacun ». [Césaire (2004 : 39-40)]⁹⁶⁴

Aussi le fait que les historiens de la philosophie n'aient pas, à ma connaissance, interpréter aujourd'hui ce qui a été appelé « le silence de Descartes au sujet du concept de race »⁹⁶⁵ indique selon nous l'existence d'un angle mort dans la perspective philosophique contemporaine. En se focalisant sur les années 1750-1885, notre étude du concept d'égalitarisme racial a eu pour but d'étudier un segment clef du long processus historique conduisant à la réduction drastique, entre le 17^{ème} et le 20^{ème} siècle, de la liberté absolue attachée au pouvoir de délibération du sujet pensant dans la théorie de Descartes notamment. C'est pourquoi nous avons étudié la manière dont l'aptitude intellectuelle, encore généralement considérée comme une dotation universellement répartie chez tous les êtres appartenant au genre humain, a été perpétuée sur le registre des discours scientifiques aux époques méta, pré et opérationnelle du paradigme racialisé. L'évolution philosophique de la seconde moitié du 20^{ème} siècle où l'approche structuraliste a succédé à la perspective existentialiste, a, à notre sens, largement éludé la question de cette évolution historique du discours scientifique qui informe les notions de race et d'intelligence.

En se focalisant sur les interprétations sociologiques des sciences, le structuralisme s'est focalisé sur la pensée inégalitaire dont il était pour lui facile de rendre compte étant donné la synchronie entre l'empire colonial français et le racisme hiérarchique. De la sorte, la question de l'égalité des races est restée largement impensée étant donné le tabou qui a largement recouvert cette notion sur le registre discursif des sciences humaines entre les années 1980 et 2000. Il nous semble donc utile de poser la question de l'égalitarisme racial aujourd'hui que le terme race fait sa réapparition dans le champ conceptuel des sciences humaines. L'intérêt que nous avons porté au concept de race a ainsi procédé d'une velléité de comprendre comment la question de l'égalité dans

⁹⁶⁴ Cf. Aimé Césaire, *Discours du colonialisme, suivi de Discours sur la Négritude*, Présence Africaine, 2006

⁹⁶⁵ Timothy J. Reiss, "Descartes's Silences on Slavery and Race", in *Race and Racism in Modern Philosophy*, Andrew Valls (ed.), Cornell University Press, Ithaca and London, 2005 ; pp. 16-42

la différence a pu être posée au 19^{ème} siècle dans le cadre des discours scientifiques. Nous avons vu qu'à l'époque où paraît *DERH*, l'idée que les races humaines étaient des entités naturelles recouvrant nécessairement des types physiques et culturels différents était largement consensuelle. L'étude des aspects propres à l'égalitarisme racial de Firmin nous a ainsi permis de mettre en lumière le fait que le problème qu'il pose est avant tout politique.

En effet, nous avons montré que pour des raisons à la fois étymologiques et liés à au registre de provenance du concept de race, poser la notion d'égalité en corrélation avec la notion de race requiert une validation, ne serait-ce que minimale, de la seconde notion. La notion d'égalité, qui a des accents mathématiques qui conviennent bien au vocabulaire des idées politiques ou à celui des théories physiques, mais qui sont difficilement transposables sur le registre des sciences naturelles qui a été le lieu d'élaboration du concept de race. La façon dont l'historiographie labélise régulièrement les discours scientifiques sur la race des années 1859-1945 au titre de pseudoscience indique à notre sens la profondeur de l'impensé que nous avons sondé au fil des chapitres contenus dans ce travail. La qualification pseudo-scientifique des discours savants sur la race indique à notre sens un angle mort dans le champ de vision que les sciences humaines ont sur leur propre histoire. Aujourd'hui que des pressions légitimes s'exercent pour employer le concept de race afin de recenser les discriminations subies par les descendants des races colonisées, il nous a paru opportun d'ouvrir le dossier historiographique des formulations du concept d'égalitarisme racial sur le registre des discours scientifiques.

Le problème lié au fait qu'il est aujourd'hui difficile de formuler le concept d'égalitarisme racial en France doit à notre sens être envisagé sous son angle épistémologique. Ce qui nous semble utile d'interroger, maintenant que les descendants des peuples colonisés ont immigré et se sont installés sur le territoire métropolitain depuis les années 1960 où ils subissent des discriminations liés aux traits physiques indiquant leur origine géographique, c'est la manière dont l'objet race peut-être saisi dans les

jugements théoriques des sciences humaines. Le nœud épistémologique tangible aujourd'hui dans les réticences à formuler le concept d'égalitarisme racial dans le contexte politique contemporain résulte à notre sens de l'intention normative de lutter contre les discriminations raciales en réinstaurant des catégories dont on sait qu'elles n'existent pas dans les jugements théoriques des sciences naturelles. La pureté de l'intention dont procède le mouvement qui traverse aujourd'hui les sciences humaines et qui vise à l'inscription de catégories « ethnoraciales » dans le recensement statistique officiel de la population française⁹⁶⁶ ne saurait cependant être remise en question.

C 11- Continuité historique des structures de l'épistémologie racialisée.

Du point de vue épistémologique, la plus grande différence entre la version nobiliaire et la version coloniale du mythe de l'inégalité naturelle des groupes divisés par le concept de race est que les sciences humaines contemporaines sont les héritières directes des disciplines qui ont cautionné le racialisme hiérarchique en provenance des colonies. Aucune révolution épistémologique ou institutionnelle n'est venue réformer la manière dont l'anthropologie, la psychologie et la sociologie saisissent leurs objets et, du moins, l'acte consistant à énoncer des jugements théoriques n'a pas été abandonné puisqu'il constitue la raison d'être de ces disciplines. De plus, une grande continuité institutionnelle et épistémologique caractérise la science française à l'époque où le concept naturaliste de race disparaît subitement des débats publics suite à la chute du régime de Vichy. On sait par exemple qu'une figure fondatrice de la sociologie française telle qu'Emile Durkheim a souscrit au mythe inégalitaire visant les races colonisées⁹⁶⁷. On sait d'autre part que la fondation Carrel dont l'objectif était d'« étudier sous tous les aspects les mesures propres à sauvegarder, améliorer et développer la population

⁹⁶⁶ Simon, Patrick. « The choice of ignorance. The Debate on Ethnic and Racial Statistics in France » in *French Politics, Culture & Society*, Vol. 26, No. 1, Spring 2008 pp. 7-31.

⁹⁶⁷ Durkheim, Emile. « Compte rendu de l'ouvrage de Franz Boas, 'The Mind of Primitive Man' », in *Année Sociologique*, 1909-12, pp. 31-33

française » a « joué un grand rôle dans le développement ultérieur des sciences sociales en France, notamment avec la fondation de l'Institut national d'études démographiques »⁹⁶⁸.

Cela indique à notre sens que la question de la continuité de l'outil épistémologique qui va sans doute se saisir à nouveau de la notion de race doit être posée aujourd'hui que les discriminations fondées sur l'identité raciale sont trop criantes pour demeurer plus longtemps absentes des débats publics. Comme la plupart des égalitaristes des années 1750 et 1885, les discours désireux d'égaliser la condition des races colonisées et des races colonisatrices ont reconnu la nécessité de l'intégration égalitaire de ces premières à la civilisation de ces dernières. Cette ambition assimilatrice, qui n'est que rhétorique et donc particulièrement scandaleuse chez les auteurs de cette période qui ne croient pas à l'égal potentiel intellectuel des races humaines, vient pourtant à son terme en 1885 avec le partage de l'Afrique par les puissances colonisatrices au *Traité de Berlin*. L'année 1885 marque en effet le début d'un changement de politique coloniale en faveur de l'associationnisme, c'est à dire de l'idée que les races représentent des entités culturelles naturellement distinctes et dont les frontières ne peuvent être floutées par la volonté égalitariste républicaine.

Pour des raisons liées à l'ampleur des territoires africains et au nombre d'individus conquis lors du partage de l'Afrique, l'associationnisme se substitue alors dans la politique coloniale à l'idée selon laquelle l'assimilation des races et des cultures est possible⁹⁶⁹. Avant 1885, l'idée d'une régénération des races colonisées et considérées comme matériellement et naturellement inférieures aux races colonisatrices est encore largement présente dans l'esprit et les discours des élites intellectuelles et politiques européennes. Que ce soit dans les discours abolitionnistes d'avant 1848 ou dans tous les discours scientifiques entre 1750 et 1885, cette idée d'assimilation ne représente qu'une

⁹⁶⁸ Drouard, Alain. *Une Inconnue des sciences sociales: La Fondation Alexis Carrel, 1941-1945*. Les Editions de la MSH, 1992. Quatrième de couverture.

⁹⁶⁹ Raymond Betts, *Assimilation et Association in French Colonial Theory, 1890-1912*, Columbia University Press, 1961

façade discursive commode car elle n'a pas vocation à égaliser le statut ontologique des indigènes. Comme nous l'avons vu, Firmin rejette le discours monogéniste des années 1860-1880 précisément pour cette raison.

Nous avons vu que c'est en se prononçant objectivement sur l'infériorité congénitale des races colonisées, en énonçant « *ce qui est* », que le racialisme hiérarchique a pu induire la subordination des non-européens et de leurs descendants dans les territoires conquis par les européens. Nous avons souligné qu'en formulant des jugements théoriques, l'histoire naturelle de l'homme, l'ethnologie et l'anthropologie purent assurer en creux la légitimité de « *ce qui doit être* », à savoir la domination de droit des colons et de leurs descendants sur les races colonisées. Il y a en effet une réelle synchronie entre le fameux article de Bernier en 1683 et la rédaction du *Code noir* en 1685 d'une part, et la cristallisation des statuts de l'indigénat au milieu du 19^{ème} siècle et la création des sociétés ethnologiques et anthropologiques de Paris en 1839 et 1859 d'autre part. S'il est plus difficile de voir le lien logique unissant le *Code noir* et l'article de Bernier que celui unissant les statuts de l'indigénat aux discours de la *SAP* et la *SEP*, c'est à notre sens parce que les présupposés heuristiques de la science de l'homme sont encore loin d'être acceptés à l'époque de Bernier.

Etant donné les nouveaux comportements [des colons] envers les non-européens [...], on aurait pu s'attendre à ce que l'article de Bernier reçoive beaucoup d'attention et que les théoriciens de l'infériorité naturelle des autres reprennent sa catégorisation. Il semble que ce soit le contraire qui c'est passé. [Boulle in Peabody & Stovall, 2003 : 20]

Avant les années 1750, les conditions historiques et épistémiques ne sont pas réunies pour que les discours savants systématisent l'idée que les climats produisent naturellement des individus masculins irrémédiablement inégaux sous le rapport des aptitudes intellectuelles qui leurs sont imparties. Reprenant ici la chronologie esquissée par Michel Foucault, il nous semble que le système hiérarchisant des races qui repose théoriquement sur l'altération organique du cerveau par les effets du climat fait partie « d'une certaine manière *moderne* de connaître les empiricités » qui a été mise au jour

« vers la fin du 18^{ème} siècle »⁹⁷⁰. C'est pourquoi les liens logiques unissant la « Nouvelle division de la terre » de Bernier au *Code noir* ne sont pas aussi étroits que ceux unissant les théories ethnologiques et anthropologiques du 19^{ème} siècle aux statuts de l'indigénat. Nous avons donc montré dans le premier chapitre que c'est à partir « d'œuvres philosophiques qui observaient l'esprit de manière systématique »⁹⁷¹ qu'a pu être conçue l'idée qu'il existe une gradation organique des races humaines reposant sur le principe de l'influence climatique et environnementale.

Ce n'est qu'à partir des années 1750 nous semble-t-il, que le nouveau concept géo-ancestral de race peut s'intégrer à la trame discursive savante, parce que c'est alors qu'a lieu la mutation épistémologique voyant « le comportement social humain »⁹⁷² devenir un objet heuristique. Nous avons donc suggéré que la diffusion du racialisme hiérarchique sur le registre des discours savants au point d'en faire progressivement une théorie consensuelle entre 1750 et 1950 a présupposé que l'adjectif « humain » ne soit plus principalement employé pour décrire une norme comportementale, une attitude envers autrui ainsi que c'est majoritairement le cas jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle. Ici, la révolution taxonomique de Charles Linné introduisant le genre *homo* à partir des années 1750⁹⁷³ indique à notre sens l'émergence d'une opportunité pour le discours des sciences de l'homme, même s'il est « erroné de penser que la classification et la race soient dans une relation évidente »⁹⁷⁴. Ainsi que le souligne Claude-Olivier Doron, le racialisme hiérarchique est un acte distinct de celui consistant à décrire les variétés d'hommes : « une classification des *variétés* de l'espèce humaine n'est pas nécessairement une classification des *races* humaines »⁹⁷⁵.

Nous en concluons que l'émergence des sciences de l'homme était pré-requise pour que des jugements théoriques puissent apporter la justification tacite de jugements

⁹⁷⁰ Foucault, ouvrage cité, 1966 ; p. 262 [Italiques dans le texte].

⁹⁷¹ Porter, ouvrage cité, 2006 ; p. 23. Nous avons choisi à titre exemplaire le cas de Charles Bonnet, premier auteur français à reprendre le concept moderne de psychologie d'abord construit par Christian Wolff.

⁹⁷² Anthony Pagden, cité dans Donald R. Kelley (ed.), *History and the disciplines: The Reclassification of Knowledge in early modern Europe*, Rochester, University of Rochester Press, 1997 ; p.12

⁹⁷³ Stoll, Claude, *Homogenesis: Histoire de l'histoire de l'homme*, PPUR Presses polytechniques, 2011 ; p. 176

⁹⁷⁴ Doron, 2011 : 771

⁹⁷⁵ Doron, *ibid.*

normatifs disant que la subordination des indigènes par les colons européens *doit être*. Le déploiement de la catégorie race, qui relève de la généalogie plus que du vocabulaire de la logique dont s'inspire la réforme taxonomique Linnéenne, n'a été possible que dans l'espace théorique créé par une science de l'homme convertie au style naturaliste. Le discours des sciences de l'homme a en effet servi à divers modes de contrôle des individus lors du processus de sécularisation des discours savants qui accompagne l'émergence d'une République laïque en France et le nouveau concept de race géo-ancestrale représente à notre sens une de ces modalités. Or, si l'analyse consistant à reconnaître la présence du racisme dans l'histoire des sciences est aujourd'hui relativement consensuelle, il n'en va pas de même de la remise en question globale du système épistémologique ayant permis au racialisme hiérarchique de devenir une théorie scientifique consensuelle entre 1750 et 1950.

Néanmoins, la problématisation épistémologique liée à la présence du racialisme hiérarchique dans l'histoire des sciences et de la philosophie va, selon nous, aider à la résolution du problème que représentent les identités raciales dans la construction d'une mémoire collective. A notre sens, l'interrogation du lien entre le racialisme hiérarchique scientifique et la culture des sciences de l'homme procédant toujours à la formulation de jugements théoriques portant sur les comportements individuels et collectifs dans les sciences humaines contemporaines est donc nécessaire. Mais, jusqu'à présent, ce lien n'a pas encore été étudié de manière systématique et c'est pourquoi il a constitué l'élément primordial que notre travail. Nous nous sommes en effet efforcé de mettre en lumière le fait que les théorisations savantes du racialisme hiérarchique ont été permises par l'adoption par la science de l'homme de la méthode naturaliste et des présupposés qui y sont attachés. Nous avons donc tenté de démontrer de manière systématique que c'est en se conformant au style adopté par la matrice épistémologique des sciences physiques depuis la révolution scientifique du 17^{ème} siècle que les sciences de l'homme se sont ouvert l'espace théorique leur permettant de cautionner le racialisme hiérarchique.

La démonstration du fait que c'est toujours cette matrice épistémologique qui permet aux sciences humaines de formuler des jugements théoriques portant sur la nature humaine et leur assure le pouvoir discursif dont elles disposent toujours aujourd'hui n'a

pas été produite de manière systématique. Nous réservons cette démonstration à des travaux ultérieurs qui étudieront la mise en place du système épistémologique *occidental* des sciences de l'homme. Ce qu'il nous a importé de mettre en lumière ici, c'est comment le racialisme hiérarchique a fonctionné à l'intérieur d'un système épistémologique des sciences de l'homme et en quoi ce fonctionnement a engendré les problèmes spécifiques liés à l'énonciation du concept d'égalitarisme racial sur le registre des discours scientifiques et philosophiques entre 1750 et 1885. A cet égard, nous sommes parti du constat internaliste que la formulation d'une théorie racialiste hiérarchique proprement scientifique a requis l'établissement de deux faits : d'une part le *fait* que les races sont des classes naturelles et d'autre part, le *fait* que l'organisation de l'organe cérébral est altérée pour les races subjuguées par les européens.

Une fois ces « faits » établis en France à la toute fin du 18^{ème} siècle, nous avons posé la question de savoir de quelle manière l'égalitarisme racial a pu s'insérer dans ce dispositif cognitif des sciences de l'homme. Nous avons examiné les occurrences du concept d'égalitarisme racial sur le registre des discours scientifiques afin de repérer les mutations épistémologiques qui ont vu l'acception des termes « science » et « philosophie » diverger au cours de l'époque que nous étudions, et tenté de comprendre quel rôle les sciences de l'homme ont joué dans cette dissociation. Par rapport à cette analyse épistémologique, l'étude historiographique des débats entre monogénistes, polygénistes, spiritualistes et matérialistes est à notre sens d'une importance secondaire. Ce, d'abord parce qu'ils sont relativement indifférents aux formulations de l'égalitarisme racial comme nous l'avons vu en étudiant l'argumentation de Firmin qui fait entièrement fi de ces clivages bien qu'il les connaisse parfaitement. Ensuite parce que cette étude est instrumentale vis-à-vis de notre projet à plus long terme qui s'attache à une évolution dépassant les oppositions doctrinaires citées à l'instant. L'intitulé « science de l'homme », qui survit aujourd'hui dans l'expression sciences humaines désigne en effet une modalité cognitive historiquement beaucoup plus pérenne que les intitulés « monogéniste », « polygéniste », « spiritualiste » ou « matérialiste » qui ont largement perdu leur actualité épistémologique.

C'est la pérennité du racialisme et des sciences de l'homme qu'il nous a intéressé d'interroger par l'intermédiaire de cette étude d'histoire des sciences portant sur les occurrences du concept d'égalitarisme racial entre 1750 et 1885. C'est entre ces dates que les conditions épistémologiques d'un discours objectif portant sur la nature des individus ont émergé et c'est entre ces dates que la formulation et la domination progressive des théories scientifiques relevant du racialisme hiérarchique a été possible. Nous avons suggéré que la formulation du racialisme hiérarchique a été rendue possible par la construction simultanée de deux faits : le premier consistant à reconnaître l'organe cérébral au titre de *locus* étiologique des fonctions intellectuelles et le second consistant à voir dans la diversité *de race* le signe d'une altération de l'organisation physiologique. A partir de 1750, le problème de l'égalitarisme racial pose donc aussi celui de la mise en place d'un cadre de connaissances.

Nous avons suggéré qu'au début du 19^{ème} siècle, l'adoption d'une nouvelle méthode naturaliste par la science de l'homme a permis un nouveau traitement des questions politiques. Débarrassée de l'encombrante question téléologique, la *physiologie sociale* a pu effacer les frontières entre nature et culture et produire le mirage selon lequel les décisions rationnelles procèdent en réalité d'une nécessité naturelle. Le traitement naturaliste de la notion plurielle de race humaine sur le registre des sciences de l'homme vient cristalliser cette évolution de l'histoire des idées scientifiques et philosophiques entre les Lumières et le positivisme. L'application de la méthode scientifique à l'objet « Homme » a permis de produire des jugements théoriques portant sur « ce qui est » et en l'occurrence, le jugement formulé a été l'infériorité congénitale des certaines races en matière intellectuelle.

Selon nous, le fait qu'aucune autre erreur scientifique aussi considérable n'ait été ni commise et ni si longtemps cautionnée depuis le 17^{ème} siècle n'indique pas qu'il soit aujourd'hui légitime de labelliser le racialisme hiérarchique de cette époque au titre de pseudoscience. Ce fait historique indique au contraire que la structure discursive même qui a abrité les théories relevant du racialisme hiérarchique, à savoir la science de l'homme depuis sa conversion aux méthodes naturalistes, n'était pas une science. C'est donc au prix d'une réflexion critique portant sur la scientificité des sciences humaines

que les réticences à se saisir aujourd’hui des catégories raciales dans le recensement de la population française pourront être dépassées.

Bibliographie 1 :

Documents originaux

(ouvrages dont la première édition date d'avant 1885)

Arago, François. « Nécrologie de Lislet-Geoffroy » dans les *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, de 1836, Volume 3 ; pp. 97-101.

- François Arago, Jean Augustin Barral, Pierre Flourens, *Œuvres complètes de François Arago ...*, éd. Gide et J. Baudry, 1855

Audouin, Milne Edwards. Brongniart, Guillemin. *Annales des sciences naturelles: Zoologie et biologie animale*, Paris, 1838

B

Bacon, Francis. *De dignitate et augmentis scientiarum. The Advancement of Learning. Du progrès et de la promotion des savoirs*, Paris, Gallimard, 1991, (1605)

Bailly, Jean Sylvain. *Lettres sur l'Atlantide de Platon et sur l'ancienne histoire de l'Asie. Pour servir de suite aux Lettres sur l'origine des sciences*, Paris, 1779

Bastian, Adolphe. *L'homme dans l'histoire, les fondations d'un point de vue psychologique*, Leipzig, 1860.

Bernard, Claude. *Introduction à la médecine expérimentale*, Paris, 1865

- « Exposé des faits et des principes de la physiologie moderne » in *Mémoires de la société d'ethnographie*, tome XI, 2^{ème} série, premier volume, 1871 ; pp. 249-258
- *Principes de médecine expérimentale*, Paris, [1878] Masson, 1962

Bernier, François. « Nouvelles division de la terre par les nouvelles espèces ou races d'hommes qui l'habitent », in *Journal de savants*, Amsterdam, 24 avril 1685

Best, George. *True Discourse of the three voyages of Discoverie for the finding of a passage to Cathaya by the Northeast*, London, 1578

Blumenbach, J. Fr. *Manuel d'histoire naturelle*, traduit de l'allemand par Soulange Artaud, Metz, 1803

Bodin, Jean. *Œuvres Philosophiques*, texte établi, traduit et Publié par Pierre Mesnard, Corpus Général des philosophes français, PUF, Paris, 1951

Boudin, Jean Christian Marc *Essai de Géographie médicale, étude sur les lois qui président à la distribution géographique des maladies, etc.* Paris, Germer-Baillière, 1848.

- *Études de physiologie et de pathologie comparées des races humaines*, 1848

Bory de Saint-Vincent, J.B.G.M. *L'homme (homo), essai zoologique sur le genre humain*, Première édition, Paris, Le Normand Fils, Paris, 1825, 2 vol.

Bossuet, Jacques Bénigne. *Discours sur l'histoire universelle*, Amsterdam et Leipzig, 1753

Boulainvilliers, Henri de. *Mémoire pour la noblesse de France contre les ducs et pairs*. 1717.

La Bruyère, Jean de. *Œuvres de La Bruyère*, Imprimerie des frères Mame, Volume 2, 1808

Broca, Paul. « Sur l'hybridité et sur le métis du lièvre et du lapin », in *Journal de physiologie*, 1858

- “Mémoire sur le craniographe”, in *Mémoires de la Société d'Anthropologie*, 1, [1861] : 349-50
- *Mémoires d'Anthropologie*, 1877
- « Discussion sur l'ethnologie et l'ethnographie », in *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1876, 2e série, tome XI, pp. 216-223 ;

Broussais, *Catéchisme de la médecine philosophique ou dialogues entre un savant et un jeune médecin*, Louvain, 1824

Buckle, Henry Thomas. *Introduction to the history of civilization in England*, London, 1857-1861, 2 vol.

Budé, Guillaume. *L'étude des lettres / Principes pour sa juste et bonne institution* Texte original traduit, présenté et annoté par Marie-Madeleine de La Garanderie, Les belles lettres, 1988

Buffon, George Leclerc de. *L'histoire naturelle, générale et particulière*. Paris, Imprimerie Royale, 1749-1804, 44 vol.

Burke, Edmond. *Réflexions sur la Révolution en France*, Paris, 1823

C

Cabanis, Georges. *Rapports du Physique au Moral*, Paris, Grapart, 1802

Caro, Elme-Marie, *Le matérialisme et la science*, Paris 1867.

D

Darwin, Charles. *The descent of man, and selection in Relation to Sex*, Penguin books, [1871] 2004

Dechambre, Amédée. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Deuxième série, 1874-1889

Delisles de Sales, Jean-Baptiste Claude. *De la philosophie de la nature*, Londres, 1770, 3 vol.

- avec Louis-Sébastien Mercier et Charles-Joseph de Mayer, *Histoire des hommes, ou Histoire nouvelle de tous les peuples du monde*, Paris, 1780-1785, 52 vol.

Deluc, Jean André. « Mémoire sur la question : que doit-on penser de la Gradation que plusieurs Philosophes, tant anciens que modernes, ont admise entre les *Êtres Naturels* ; et jusqu'à quel point pouvons-nous parvenir à nous assurer de la réalité de cette *Gradation*, et de l'ordre que la nature y observe ? » In *Verhandelingen uitegegeveen dorr de Hollandsche maatschappe der weentenschappen*, 1788, 25, pp. 457-498.

Denis, Jacques-François. *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, Paris, 1856

Diderot, Denis. *Encyclopédie*, « Discours Préliminaire », tome 1, 1751.

- *Œuvres complètes de Diderot : revues sur les éditions originales.... Etude sur Diderot et le mouvement philosophique au XVIIIe siècle* / par J. Assézat [et Maurice Tourneux]. 1875-1877 ; Page 46
- *Eléments de Physiologie*, Jean Mayer directeur, Paris, 1964.

D'Omalius d'Halloy, J.-B. « Note sur la Succession des Êtres Vivants » in *Bulletins de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 1850, 13, pp. 498–510

- « Discours sur l'Espèce » in *Bulletins de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 1858, 5, pp. 555–565

E

Edwards, William Frédéric. « Des caractères physiologiques des races humaines considérés dans leurs rapports avec l'histoire Lettre à Mr. Amédée Thierry, auteur de l'histoire des Gaulois » [1829] in *Mémoires de la Société ethnologique*, Tome premier, 1^{ère} partie, Paris, 1841

Egger, Emile. *L'Hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises*, Paris, 1869, 2 vol.

Eichtal, Gustave de ; et Urbain, Ismayl. *Lettres sur la race noire et la race blanche*, Paris, Paulin, 1839

Espinas, Alfred. *Les sociétés animales, étude de psychologie comparée*, Paris, 1877

F

Fichte, J.-G. *Fondements du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, [1798] trad. A. Renaut, Presses Universitaires de France, 1984

- *Le système de l'éthique selon les principes de la doctrine de la science*, [1806] trad. P. Naulin, Presses Universitaires de France, 1986

Firmin, Anténor. *De l'égalité des races humaines*, Paris, Librairie Cotillon, 1885

- *Mr. Roosevelt, Président des Etats-Unis et la République d'Haïti*. New-York/Paris, 1905
- *Lettres de St Thomas, Etudes Sociologiques, historiques et littéraires*, éd. Fardin, 1986 (1910)

Fleury, Louis Joseph Désiré. *Cours d'hygiène fait à la faculté de médecine de Paris*, Asselin, 1861

Flourens, Pierre. *Eloge historique de George Cuvier*, Paris, 1834

- *Examen du livre de M. Darwin sur l'origine des espèces*, Paris, 1864

Francisque-Michel, *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, Paris, 1847

Frossard, Benjamin-Sigismond. *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée, portée au tribunal de la justice, de la religion, de la politique, ou, Histoire de la traite & de l'esclavage des nègres : preuves de leur illégitimité, moyens de les abolir sans nuire ni aux colonies ni aux colons*, Paris, 1789, 2 vol.

Furetière, Antoine. *Dictionnaire Universel*, 1690, vol. 2

G

Gavaret, Jules. *Principes Généraux de statistiques médicales ou développement des règles qui doivent présider à son emploi*, Paris, 1840

Gembloux, Claude Charles Pierquin de. *Lettre au Général Bory de Saint Vincent sur l'unité de l'espèce humaine*, Bourges, 1840

Genty, Abbé, *L'Influence de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain*, Lyon, 1781

Girod Chantrans, Justin de. *Voyage d'un Suisse dans les différentes colonies d'Amérique*, [1785] présenté par Pierre Pluchon, Tallandier, 1980

Gliddon, George Robbins. *Ancient Egypt*, Taylor and Co., 1847

Gobineau, Arthur de. *L'Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, (1852) 1884

Godron, Dominique Alexandre. *De l'espèce et des races dans les êtres organisés et spécialement de l'unité de l'espèce humaine*, Paris, Baillière, 1872

Goguet, Antoine-Yves. *De l'origine des lois des arts et des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples*, Paris, Imprimerie De J.-L. Chanson, éd. German-Mathiot & Lemonnier, [1758] 1820

Gratiolet, Pierre. Ouvrage cité en collaboration avec Fr. Leuret, 1857

- « Observations sur la microcéphalie, considérée dans ses rapports avec la question des caractères du genre humain et du parallèle des races », in *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1860, t.1, pp. 34-41

Grégoire, (Abbé) Henri. *De la littérature des nègres*, 1808

Guillard, Claude. « Compte rendus de quelques opuscules adressés à la Société littéraire de Lyon par M. Eusèbe De Salles » in *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1860-1861, vol. 24, pp. 40-43

H

Häeckel, Ernst. *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles*, trad. Charles Letourneau, Paris, [1868] 1874

- *Anthropogénie ou histoire de l'évolution humaine : leçons familières sur les principes de l'embryologie et de la phylogénie humaines*, trad. Charles Letourneau, Paris, C. Reinwald, 1877
- *Les preuves du transformisme, réponse à Virchow*, trad. Jules Soury, Paris, 1878

Hartmann, Karl Robert Eduard von. *Die Philosophie des Unbewussten*, Berlin, 1869.

- Cf. *Philosophie de l'inconscient*, Cet trad. D. Nolen, Paris, 1877, 2 vol.
- *Le darwinisme, ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette théorie*, traduit de l'allemand par Georges Gérout, Paris, 1877

Home, Henry (Lord Kames). *Sketches of the History of Man* [1776] 1807, 3 vol.

Horteloup, M. "Eloge de Paul Broca à la Société de Chirurgie" reproduit dans la *Lancette française, gazette des hôpitaux*, 31 Janvier 1884, vol. 57, n.1 pp. 97 -103

Hoskins, George A. *Travels in Ethiopia, above the second cataract of the Nile*, London, 1835 ; pp. 83, 346 et sq.

Huarte, Juan *L'examen des esprits pour les sciences. Ou se montrent les différences d'esprits... composé par Jean Huarte,... nouvellement traduit... et augmenté de la dernière impression d'Espagne [par Vion d'Alibray]*, 1655.

Hugo, Victor. « Zénith-Nadir, deux voix dans le ciel » in *Les quatre vents de l'esprit*, Paris, 1881

Humboldt, Alexandre de. *Essai politique sur le royaume de nouvelle Espagne*, Paris, F. Schoell, 1811, 3 vol.

- *Cosmos : essai d'une description physique du monde*, Paris, 1855-1859

Hume, David. « Of National Characters » in *Selected Essays*, Oxford university Press, 1993

Huxley, Thomas Henry. “Abstract of a lecture by Prof. T. H. Huxley, F.R.S., on species and races, and their origin, delivered before the members of the Royal Institution, on the Evening of Friday, February 10, 1860” in *Annals and Magazine of Natural History*, vol. 5, 3rd series, 1860

- *Evidence as to Man's place in Nature*, New-York, 1863
- *Lectures on the Elements of Comparative Anatomy*, Churchill and sons, 1864
- “On the methods and results of ethnology” in *Fortnight Review*, 1, 1865, pp. 257-277

J

Janvier, Louis-Joseph (Dr). *Un peuple noir devant les peuples blancs, étude de politique et de sociologie comparées : la république d'Haïti et ses visiteurs (1840-1882), réponse à M. Victor Cochinat, de la "Petite presse", et à quelques autres écrivains, par Louis-Joseph Janvier,....* 1883.

- *Les Détracteurs de la race noire et de la république d'Haïti, réponses à M. Léo Quesnel...* par Jules Auguste, Clément Denis, Arthur Bowler, Justin Dévost et Louis-Joseph Janvier, précédées de lettres de M. Schoelcher et de M. le Dr Bétancès. 1882.

L

Labat, Jean-Baptiste. *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique. Tome 1 / , contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivez... le commerce et les manufactures qui y sont établies*, La Haye, 1724

La Bruyère, Jean de. *Œuvres de La Bruyère*, Impr. Mame, 1808

Lacroix, Pamphile de. *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint Domingue*, Paris, 1819

Lagneau, G. “Sur le maxillaire humain fossile trouvé par M. Dupont et présenté par M. Pruner-Bey” in *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, séance du 18 octobre 1866, pp. 612-622

Lamarck, Jean-Baptiste Pierre Antoine de Monet de. *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, [1802] En ligne, Réalisation : pôle hstl du CHST, 2001

- *Introduction à l'histoire des animaux sans vertèbres*, Paris, 1815
- *Philosophie zoologique, ou Exposition des considérations relative à l'histoire naturelle des animaux*, Paris 1809
- *Système analytique des connaissances positives de l'homme*, Paris, 1820

Lamartine, Alphonse de. *Sur l'émancipation des esclaves. Discours de M. Alphonse de Lamartine. Séance du 23 avril 1835*, Paris, Imprimerie de H. Fournier, 1835

- « Les esclaves, fragment d'une tragédie » in *Revue des deux mondes*, mars 1843 pp. 891-894

La Mettrie, Julien Onfray de. *Histoire Naturelle de l'âme*, La Haye, 1745

- *L'homme Machine*, Leyde, 1747
- *L'homme-plante*, Postdam et Berlin, 1748.

Latham, Robert Gordon. *The natural history of the varieties of Man*, London, Van Voorst, 1850

Larcher, Pierre-Henri, *Supplément a la philosophie de l'histoire de feu M. l'abbé Bazin*, Amsterdam, 1767

- *Histoire d'Hérodote*, Paris, éd. Debure l'ainé, 1802
- *Choix des Historiens grecs*, Paris, Desrez, 1837

Laroque, Gilles André de. *Traite de la noblesse*, 1678.

Laugel, Auguste. « Nouvelle théorie d'histoire naturelle, L'origine des espèces de Charles Darwin » in *Revue des deux mondes*, 1er avril 1860, pp. 645-670

Lecat, Claude-Nicolas. *Traité de la couleur de la peau humaine en général et de la métamorphose d'une de ces couleurs en l'autre, soit de naissance, soit accidentellement, de celle des nègres en particulier*, Amsterdam, 1765

Lefèvre, André. "L'homme d'après les découvertes de l'anthropologie", In *La jeune France*, I (1^{er} Octobre, 1878): 214-221.

Leuret, Fr. Gratiolet, P. *Anatomie comparée du système nerveux considéré dans ses rapports avec l'intelligence*, Paris, 1839-1857, 2 vol.

Linguet, Simon Nicolas Henri. *Théorie des loix civiles, ou Principes fondamentaux de la société*, 2 Volumes, Londres, 1767.

Linné, Carl Von. *Système de la nature de Charles de Linné: Classe première du règne animal, contenant les quadrupèdes vivipares & les cétacées*, trad. Vanderstegen de Putte, Bruxelles, Lemaire, 1793

Lucas, Prosper. *Traité Philosophique et Physiologique de l'hérédité...* 2 vol. Paris, 1847

Ludolf, Hiob. *Nouvelle Histoire d'Abyssinie ou d'Ethiopie, tirée de l'histoire latine*, Paris, 1684

M

Maillet, Benoît de. *Telliamed ou entretien d'un philosophe indien avec un missionnaire français*, Basle, 1749

Marx, Karl. *Le capital*. Tr. de J. Roy révisée par l'auteur, Paris, Librairie du progrès, 1872

Maurille de St Michel, F. *Voyage des îles Cameranes, en l'Amérique, qui font partie des Indes occidentales, etc.*, Paris, 1653

Maupertuis, Pierre Louis Moreau de. *Vénus Physique, contenant une dissertation sur l'origine des hommes et des animaux*, Paris, 1746

Maupied, François Louis Michel. *Dieu, l'homme et le monde connus par les trois premiers chapitres de la Genèse, ou nouvelle esquisse d'une philosophie positive au point de vue des sciences dans leur rapport avec la théologie. Cours de Physique sacrée et de Cosmogonie mosaïque, professé à la Sorbonne de 1845 à 1848*. Paris, 1851

Meiners, Christoph. *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences chez les Grecs*, Jean-Charles Laveaux, traducteur et éditeur, 1798

Mercier, Louis Sébastien, *L'homme sauvage*, Paris, 1767

- *L'an deux mille quatre cent quarante : rêve s'il en fut jamais*, Paris, 1786

Michelet, Jules. *La femme*, Paris, Hachette, 1860

- *La bible de l'humanité*, Paris, F. Chamerot, 1864

Mill, John Stuart. "Michelet's History of France" in *The Collected Works of John Stuart Mill, Volume XX - Essays on French History and Historians*, 1826. En ligne, Liberty Fund.

- J.S. Mill, *Système de Logique*, Ladrance, Paris, 1866

Millin, Aubin Louis. « Des variétés de l'espèce humaine indiquées dans les poèmes d'Homère », in *Magasin Encyclopédique*, 1795, t. IV, p. 159-170

- *Introduction à l'étude des médailles*, Paris, 1796

Mirandole, Pic de la. *De la dignité de l'homme*, [1487] trad. Yves Hersant, Paris, éd. de l'Eclat, 1993

Montaigne, Michel de, « Apologie de Raimond Sebond » in *Pensées*, Paris,

(1588) 1823

- *Les Essais*, [1595] Hachette, Pochothèque, 2001
- Monod, Jacques. *Le Hasard et la nécessité, Essai sur une philosophie naturelle de la biologie moderne*, Seuil, Point Essais, 1970

Montesquieu, Charles de Secondat, baron de. *L'esprit des Lois*, Firmin Didot Frères, 1845

Moreri, Louis. Drouet, Etienne François. Ed., *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et de l'histoire profane*, Paris, Les libraires associés, 1759, vol. 10

Morgan, Lewis H. *Ancient Society or Researches in the Lines of Human Progress from Savagery through Barbarism Civilization*, New-York, 1877

Mortillet, Gabriel de. *La politique et le socialisme à la portée de tous*. éd. Desoye, Paris, 1849

- « L'antisémitisme », in *L'homme*, 1884, I, pp. 522-528

Morton, Samuel George. *Crania Aegyptiaca*, Philadelphia, 1844

Necker, Jacques. *De l'administration des Finances de la France*, Paris, 1784-1785 2 volumes.

Nemours, Pierre-Samuel Dupont de. *Ephémérides du citoyen ou bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, 1771, vol. 6

- *Œuvres complètes de P. Poivre ... précédées de sa vie par P.-S. Dupont de Nemours et accompagnées de notes et d'une préface signée : L. L. (Louis-Mathieu Langlès*. Riom, 1797
- *Quelques mémoires sur différents sujets, la plupart d'histoire naturelle, ou de physique générale et particulière*, Paris, 1807
- *Œuvres de Turgot: nouvelle édition classée par ordre de matières*, Paris, Guillaumin, 1844, 3 vol.

Nott, JC & Gliddon, G. R, (ed.), *Types of mankind, or ethnological researches based upon the ancient monuments, paintings, sculptures and crania of races and upon their natural, geographical, philological and biblical history*, Lippincott, Grambo & Co, Philadelphia, 1854

O

Owen, Richard. *Derivative Hypothesis of Life and species being the concluding (40th) chapter of the Anatomy of Vertabrates*, London, 1868

P

Pansey, Pierre Nicolas Henrion de. *Mémoire pour un nègre qui réclame sa liberté*, n.p., imprimerie J. Th. Hérisant, Paris, 1770

Paul, Edmond. *Questions politico-économiques*, Haïti, 1843

- *L'éducation professionnelle du peuple ou La protection due aux industries naissantes*. Paris, 1862.

Pauw, Cornélius De. *Recherches philosophiques sur les égyptiens et les chinois*, G. J. Decker, 1774

Pernety, Antoine Joseph Dom. *Les fables Egyptiennes et grecques dévoilées et réduites aux même principes, avec une explication des hiéroglyphes et de la guerre de Troie*, Berlin, 1758

- « Dissertation sur l'Amérique et les naturels de cette partie du monde », in *Recherches philosophiques sur les Américains ou mémoires intéressants pour servir à l'histoire de l'espèce humaine. Nouv. éd. augm. d'une dissertation critique par Dom Pernety et de la défense de l'auteur ... contre cette dissertation*. - Berlin 1771

Poivre, Pierre. in *Archives Nationales*. A.N. Col C/4/19, f°167-185

- *Voyages d'un Philosophe ou observation sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*, Londres, 1769

Postel, Guillaume. *Absconditorum clavis... ou Clef des choses cachées dans la constitution du monde... de l'éternelle vérité*. Paris, [1646] 1899.

- *De la république des Turcs : là où l'occasion s'offrira, des moeurs, loy de tous les Muhamédistes*. Poitiers, 1560.

Pouchet, George. *De la pluralité des races humaines. Essai anthropologique*, Paris, éd. Masson et fils, [1858] 1864

Prévost, Abbé. *Manuel lexique, ou dictionnaire portatif des mots françois...* 1750, entrée « nègre » p. 477.

Prichard, James Crowles. *Researches into the Physical History of Mankind*, 3rd ed. London, 1836.

- “On the extinction of Human Races”, in *The Edinburgh new Philosophical Journal, exhibiting a view of the progressive discoveries and improvements in the sciences and the arts*, vol. 28, oct. 1839-avr. 1840 ; p.166-170.
- *Natural History of Man or Inquiries into the modifying influence of physical and moral agencies on the different tribes of the human family*, London, 1855, 2 vol.

Q

Quatrefages, Armand de. *L'unité de l'espèce humaine*, Hachette, Paris, 1861.

- *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, Imprimerie Impériale, 1867.
- *L'état prussien considéré ethnologiquement*, Paris, 1871
- Avec Hamy Ernest-Théodore, « Les crania Ethnica » in *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, II^o Série, tome 10, 1875. pp. 612-619
- *L'espèce humaine*, Paris, C. Baillière, 1879
- *Les émules de Darwin*, Paris, Alcan, 1895, 2 vol.

Quesnay, François. *Essai sur l'administration des terres*, Paris, 1759.

- *Œuvres économiques complètes et autres textes : Introduction des éditeurs, Textes philosophiques, Textes économiques antérieurs au tableau, Tableau économique, Philosophie rurale* ; INED. Institut national d'études démographiques, 2005.

Quételet, Adolphe. *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou essai de physique sociale*, Paris, Bachelier, 1835, 2 volumes

R

Raimond, Julien. *Observations sur l'origine et les progrès du préjugé des colons blancs contre les hommes couleur...*, Paris, 1791.

Ribot, Théodule. *L'hérédité. Etude Psychologique sur ses phénomènes, ses lois, ses conséquences*. Paris, Librairie Philosophique de Ladrangé, 1873. 2e édition, Germer Baillière et Cie, Paris, 1882.

Robin, Charles. *Anatomie et physiologie cellulaires, ou des cellules animales et végétales du protoplasma et des éléments normaux et pathologiques qui en dérivent*, Paris, Baillière, 1873

Robinet, Jean-Baptiste-René. *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Paris, 1777-1778, tome premier.

Roget de Belloguet, Dominique François Louis, baron. *Ethnogénie Gauloise ou mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*. Paris, Duprat 1868.

Ronsard, Pierre de. *Œuvres complètes*, Tome VI, [1559] A. Gouverneur, éd., Nogent le Rotrou, 1866 ; pp. 156-178

Roujou, Anatole. « De l'existence des races blondes antérieures aux Germains sur le sol de la Gaule. » In: *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, II^o Série, tome 8, 1873, pp. 493-510.

Rousseau, Jean-Jacques. *Du contrat social*, Paris, Mourer et Pinparé, 1797

- *Œuvres Complètes de Jean-Jacques Rousseau*, Houssiaux, Paris, 1852-3

Royou, Jacques-Corentin. *Précis de l'histoire ancienne, d'après Rollin*, vol. 1, Paris, chez Mareschal, an XI, 1803

S

Saint-Lambert, « La découverte de l'Amérique et celle du passage aux Indes par le cap de Bonne Espérance ont-elles servi au bonheur de l'humanité ? » in *Les saisons*, Amsterdam, 1769, pp. 132-140

Salles, Eusèbe François de. *Linéaments de philosophie ethnographique*, Paris, Panckouke, 1846

- *Nouvelles idées sur les pyramides*, Pomiès-Gardel, 1846
- *Histoire générale des races humaines ou philosophie ethnographique*, Paris 1849

Savigny, Christofle de. *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux , contenant... par singulière méthode de doctrine une générale et sommaire partition des dicts arts amassez et réduicts en ordre pour le soulagement et profit de la jeunesse*, Paris, 1587

Schœlcher, Victor. « Sur les caractères distinctifs de la race blanche et de la race noire », *Bulletins de la Société Ethnologique de Paris*, t. II, 1847, pp. 151-172

Serres, Etienne. “Principes d'embryologie, de zoogénie et de tératologie”, in *Mémoires de l'Académie des sciences*, Paris, 1869, 25 1-943.

Sieyès, Emmanuel Joseph (Abbé). *Qu'est-ce que le tiers-Etat ?* Seconde édition, Paris, 1789

Soemmerring, Samuel Thomas von. *Über die körperliche Verschiedenheit des Mohren vom Europäer*, Mainz, 1784

Spencer, Herbert. *Les bases de la morale évolutionniste*, Germer Bailliere et cie, 1880

- *L'individu contre l'état*. Félix Alcan, 1885

St Simon, Henri de. *Œuvres Complètes*, éd. Anthropos, Paris, 1966

- *Œuvres complètes de Saint-Simon*, [1868-1878] édition Slatkine Reprints 1977, 7 vol.

T

Thierry, Amédée. *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, Just Tessier, 1842

Tiedemann, Frederick. “On the Brain of the Negro, compared with that of the European and the Orang-Outang”, in *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, 1836, Chap. XXIII, pp. 497-527.

- *Anatomie du cerveau*, éd. française Baillere, 1823

Tocqueville, Alexis de. *De la Démocratie en Amérique*, [1835] Paris, 1888

V

Vaux, Roberts. *Mémoires sur la vie d'Antoine Benezet*, impr. de J. B. G. Vogel, 1824

Ville, George. “Les formules d’engrais” in *La Revue scientifique de la France et de l'étranger : revue des cours scientifiques*. 1873/01-1873/07 ; pp. 677-689

Vega, Garcilaso de la. *Commentaire Royal...*, traduit par Baudoin, Paris, 1633
Commentarios reales de los Incas, 1ère éd. 1609, in *Obras completas*, éd. P. Carmelo

Virey, Julien Joseph. *Histoire naturelle du genre humain*. Dufart, an IX, (Paris 1800 ou 1801)

Vitoria, Francisco de. *Relectio de Indis*, eds. L. Perena and J. M. Perez Prendes, Madrid, 1967

Volney, Constantin Chasseboeuf de. *Les Ruines ou Méditation sur les révolutions des empires*, Paris, 1791

- *Voyage en Syrie et en Egypte, pendant les années 1783-5*, Paris, 1792
- *Œuvres complètes de Volney: précédées d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur*, Firmin Didot frères, 1837

Voltaire, *La philosophie de l'histoire*, Changuion, 1765

- “Idées républicaines par un membre d’un corps”, [1766] in Beuchot, J. A. *Œuvres de Voltaire*, Paris, Lefèvre, 1830, Volume 40

W

Wadström, Carl Bernhard. *An Essay on colonization particularly applied to the coast of Africa with some free thoughts on cultivation and commerce, also brief descriptions of the colonies already formed or attempted including those of Sierra Leona and Bulama*, London, 1794

Waitz, Theodor. *Anthropologie der Natur Volker*, Leipzig, 1877

Winterbottom, Thomas. *An account of the Native Africans in the neighbourhood of Sierra Leon*, London, 1803

- « A system of Phrenology » in *Edinburgh Review*, 1826, 44, pp. 253-318

Zimmerman, Eberhard-Auguste-Guillaume de. *Zoologie Géographique, Premier article, l'homme*, Imprimerie française de Cassel, 1784

Bibliographie 2 -
Littérature secondaire
(ouvrages dont la première édition date d'après 1885)

A

Abu El-Haj, Nadia. "The Genetic Re-inscription of Race", *Annual Review of Anthropology*, 2007, n°36, pp. 283-300

Adas, Michael. *Machines as the measure of Men, science, technologies and ideologies of Western dominance*, Cornell University Press, 1989

Alexandre-Debray, Janine. *Victor Schoelcher ou la mystique d'un athée*, Perrin, 2006

Ammon, Otto. *La sélection naturelle chez l'homme*, Paris, 1892

Anderson, Warwick. « Immunities of Empire: Race, Disease, and the New Tropical Medicine, 1900-1920 » in *Bulletin of the History of Medicine* 70.1 (1996) 94-118

Andreasen, Robin O. "Biological Conceptions of Race" In *Philosophy of Biology*, Mohan Matthen Christopher Stephens Ed., Elsevier ed., 2007, pp. 455-4

Appiah, Kwame Anthony and Gutmann, Amy. *Color Conscious: The Political Morality of Race*, Princeton University Press, 1998

Aptheker, Herbert. *Anti-racism in U.S. History, the first two hundred years (Contributions in American History)* Greenwood Publishing Group, Incorporated, 1992.

Archer-Straw, Petrine. *Negrophilia, Avant-Garde Paris and Black Culture in the 1920's*, Thames and Hudson, 2000.

Armstrong, E. *Ronsard and the age of gold*, Cambridge University Press, 1968

Atkinson, Geoffroy. *Les relations de voyages du 17^{ème} siècle et l'évolution des idées. Contribution à l'étude de la formation de l'esprit du 17^{ème} siècle*. Paris, Librairie ancienne Champion, Librairie de la Société de l'Histoire de France et de la Société des Anciens Textes Français, 1925

Augstein, Hannah Franziska. *Race, the origins of an idea (1760-1850)*, Thoemmes Press, 1996

- "Aspects of Philology and Racial Theory in Nineteenth-Century Celticism. The Case of James Cowles Prichard", in *Journal of European Studies*, XXVIII, 1998, 355- 371

Augustin, Jean-Marie. « Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) aux origines de l'eugénisme », in *Revue générale de droit médical*, n° 21, décembre 2006, p. 109-132

- *Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) juriste, raciologue et eugéniste*, Presses de l'Université de Toulouse I Capitole, 2011.

Auroux, Sylvain. « Linguistique et anthropologie en France (1600-1900) », in B. Rupp-Eisenreich, (dir.), *Histoires de l'Anthropologie (XVIe-XIXe siècles)*, Paris, Klincksieck, 1984 ; 291-318.

Appel, Karl-Otto. *L'Éthique à l'âge de la science. L'a priori de la communauté communicationnelle et les fondements de l'éthique*, Presses Universitaires de Lille, 1987.

Aptheker, Herbert. *Anti-Racism in U.S History, the First Two Hundred Years*, Greenwood Press, 1992.

Arendt, Hannah. Ricoeur, Paul. *La Condition de l'Homme Moderne*, [1958] Paris, Calmann Lévy, 1988

- « Race thinking before racism », in *The origins of totalitarianism*, Harcourt, 1973, pp.168-184

B

Bachelard, Gaston. *Le matérialisme rationnel*, Paris, PUF, 1953

- *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, [1938] 1993
- *La psychologie du feu*, Paris, Gallimard, 1987

Badinter, Elizabeth. *Les passions intellectuelles*, Paris, Fayard, 1999

Bagehot, Walter. *Physics and Politics*, [1869], New York, Knopf, 1948

Baldensperger, Fernand. *Bibliographie critique de Goethe en France*, Burt Franklin, 1907

Baldry, H.C. *The unity of Mankind in Greek Thought*, Cambridge University Press, 1965

Balibar, Etienne. “Le mot race n'est pas « de trop » dans la Constitution française” in *Mots*, Numéro Spécial “Sans distinction de... race”, Décembre 1992, n. 33 pp. 241-256

- « Difference, Otherness, Exclusion Anthropological Categories in the Analysis of Racism », A Public Lecture delivered at Columbia University, New York, on March 22, 2004, on the invitation of the Department of English and the Center for Comparative Literature and Society. Non publié.
- « La construction du racisme », in Presse Universitaire de France, *Actuel Marx*, 2005, n°2, n°38, pp. 11-28

- Banks, Marcus. *Ethnicity: Anthropological constructions*, London, Routledge, 1996
- Banton, Michael. *Racial theories*, Cambridge University Press, 1987
- Avec Hartwood, Jonathan. *The race concept*, éditions David and Charles, 1975
- Baraquin, Noëlla « *La conscience* », in *Notions de Philosophie*, Capes de Philosophie, CNED, 2005.
- Barda, Louis. « L'UNESCO face au problème du racisme », 1949-1953 Mémoire de maîtrise (non publié) sous la direction de Nathalie Richard et Pietro Corsi, Université de Paris 1, septembre 2002.
- « L'antiracisme de l'UNESCO dans les années soixante », Mémoire de DEA (non publié) sous la direction de Véronique De Rudder, Université Paris VII, aout 2004.
- Barrett, F. « The role of French-language contributors to the development of medical geography (1782–1933) », in *Social Science & Medicine*, Volume 55, Issue 1, Pages 155-165.
- Barkan, Elazar. *The retreat of scientific racism, Changing the concepts of race in Britain and the United States between the world wars*, Cambridge University Press, 1992
- Barzun, Jacques. *The French Race: Theories of Its Origin and Their Social and Political Implications Prior to the Revolution, Volume 1*, Columbia University, 1932
- *Race, A Study in Superstition*, Harper and Row ed., New York, (1937) 1965.
- Baslez, Marie Françoise, *L'étranger dans la cité antique*, Paris, Belles Lettres, 1984
- Bataillon, Marcel. « La découverte spirituelle du nouveau monde », in *Annuaire du Collège de France*, 1952, pp. 276 ff.
- Beaumont, Gustave de. *Marie ou l'esclavage aux Etats-Unis, tableau de mœurs américaines*, Paris, 1840
- Benjamin, George J. *La diplomatie d'Anténor Firmin, ses péripéties, ses aspects*, Paris, éditions a. Pedone, Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats, Dépositaire des publications de l'O.N.U., 13 rue Soufflot. 1960
- Bénot, Yves. *De l'athéisme à l'anticolonialisme*, Maspéro, 1981
- *La Révolution Française et la fin des colonies*, Paris 1988
 - *La démence coloniale sous Napoléon*, éd. La Découverte, 1992
- Bernal, Martin. *Black Athena writes back*, 2001
- Bernardini, Jean-Marc. *Le darwinisme social en France (1859-1918)*, CNRS éditions, en ligne.

Bernasconi, Robert. « Who Invented the Concept of Race? Kant's Role in the Enlightenment Construction of Race » in, *The Idea of Race*, Robert Bernasconi and Tommy Lott ed. (Indianapolis, IN, 2000),

- “A Haitian in Paris: Anténor Firmin as a philosopher against racism” in *Patterns of Prejudice*, vol. 42, Nos 4-5, 2008

Bessone, Magali. *Sans Distinction De Race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Vrin, 2013

Betts, Raymond. *Assimilation and Association in French Colonial Theory, 1890-1912*, Columbia University Press, 1961

Blackburn, Robin. *The overthrow of Colonial Slavery 1776-1848*, London, Verso, 1988

Blanckaert, Claude. “Les vicissitudes de l'angle facial et les débuts de la craniométrie (1765-1875)” in *Revue de synthèse*: iv. Numéros 3-4, juillet-décembre 1987 ; pp. 418-443

- « L'anthropologie au féminin : Clémence Royer (1830- 1902) », *Revue de Synthèse*, 3e série, n° 105, janvier-mars 1982, pp. 23-38.
- « On the Origins of French Ethnology : William Edwards and the Doctrine of Race », dans *Bones, Bodies, Behavior : Essays on Biological Anthropology*, George W. Stocking Jr dir., Madison, University of Wisconsin Press, 1988 [*History of Anthropology*, vol. 5], pp. 18-55
- « Fondements disciplinaires de l'anthropologie française au XIXe siècle. Perspectives historiographiques », *Politix*, n° 29 [« Frontières disciplinaires »], 1995, pp. 31-54.
- « Le trou occipital et la “craniotomie comparée des races humaines” (XVIIIe-XIXe siècles) », dans *Le Trou*, Jacques Hainard, Roland Kaehr dir., Neuchâtel, Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, 1990, pp. 253-300.
- « “Les bas-fonds de la science française”. Clémence Royer, l'origine de l'homme et le darwinisme social » *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, nouvelle série, t. III, n.1-2, 1991, p. 123
- « Le système des races », dans *Le XIXe siècle. Science, politique et tradition*, Isabelle Poutrin dir., Paris, Berger Levrault, 1995, pp. 21- 41.
- « Royer Clémence 1830-1902 », dans *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, Patrick Tort dir., Paris, PUF, 1996, vol. III, pp. 3744- 3749.
- « La naturalisation de l'homme de Linné à Darwin. Archéologie du débat nature / culture », dans *La culture est-elle naturelle ? Histoire, épistémologie et applications récentes du concept de culture*, Albert et Jacqueline Ducros, Frédéric Joulain dir., Paris, Éditions Errance, 1998, pp. 15-24.
- “1800 – Le moment ‘naturaliste’ des sciences de l'homme » in *Sciences Humaines, Revue d'histoire des sciences humaines*, 2000/2 - N° 3, pp. 117-160
- « La crise de l'anthropométrie : des arts anthropométriques aux dérives militantes 1860-1920 » ; «Les usages de l'anthropologie » in *Les politiques de*

l'anthropologie. Discours et pratiques en France (1860-1940), [Claude Blanckaert](#) dir., L'Harmattan, 2001

- « Les conditions d'émergence de la science des races au début du XIX^{ème} siècle » dans *L'idée de race dans les sciences humaines et la littérature 18^{ème}-19^{ème} siècle*, S. Moussa, dir., L'Harmattan, 2003 : 134-149
- « Un artefact historiographique ? L'anthropologie « positiviste » en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle », in Petit, Annie. *Auguste Comte*, 2003, *op. cit.* ; pp. 253-283.
- *La nature de la société: Organicisme et sciences sociales au XIX^e siècle*, L'Harmattan, 2005
- « Un fil d'Ariane dans le labyrinthe des origines... Langues, races et classification ethnologique au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire des sciences humaines*, n° 17, 2007, pp. 137-171.
- *De la race à l'évolution, Paul Broca et l'anthropologie française*, L'Harmattan, 2009

Boas, Franz. *Changes in Bodily Form of Descendants of Immigrants*. 1912, New York: Columbia University Press.

Boas, Georges. *Primitivism and Related Ideas in Antiquity*, John Hopkins Press, 1965

Boissel, Jean. *Victor Courtet (1813-1845), Premier théoricien de la hiérarchie des races*, PUF, 1972

- “A propos de l'indice céphalique. Lettres de Durand de Gros à Vacher de Lapouge”, in *Revue d'histoire des sciences*. 1982. Tome 35 n.4 pp. 289-319

Borlandi, M. et Mucchielli, Laurent. *La sociologie et sa méthode: Les règles de Durkheim un siècle après*, l'Harmattan, 1996

Boucher, Philip P. *Les Nouvelles Frances. France in America, 1500-1815: An imperial perspective*, Providence: John Carter Brown Library, 1989

- “Revisioning the ‘French Atlantic’, or, How to Think about the French Presence in the Atlantic, 1550-1625”, in *The Atlantic World and Virginia, 1550-1624*, pp. 224-306. Peter C. Mancall. Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2007

Bouglé, Célestin. « Anthropologie et démocratie » in *Revue de métaphysique et de morale*, 1897, 5, pp. 443-461

- *Les idées égalitaires. Étude sociologique*, Paris, Alcan, 1899
- *La démocratie devant la science*, Paris, Alcan, 1904
- *Essai sur l'origine des castes*, Paris, 1908

Bouille, Pierre. “In Defense of Slavery : Origins of a Racist Ideology in France », in *History from Below*, Krantz ed., Blackwell, 1988

- « Francois Bernier and the Origins of the Modern Concept of Race », in *The Color of Liberty, Histories of Race in France*, Duke University Press, Durham and London, Edited by Sue Peabody and Tyler Stovall, ouvrage cité [2003] 2006, pp. 11-27

Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime, Perrin, 2007

Bowler, Peter. Peter J. Bowler, *Evolution: The History of an Idea*, rev. ed. (Berkeley/Los Angeles: Univ. California Press, 1980)

- *The Eclipse of Darwinism: anti-Darwinian evolutionary theories in the decades around 1900*. Johns Hopkins University Press, 1992

Bruter, Annie. « L'histoire enseignée et les «sciences humaines» au temps des humanités », in *Unité et globalité de l'homme Des humanités aux sciences humaines*, Sous la direction de Marie-Louise Pelus- Kaplan, Éditions Syllepse, 2006, pp. 33-49.

Bruce, Stasney, Vogt, *Conversations in Context: Identity, Knowledge, and College Writing*, Harcourt Brace College Publishers, 1997

Brunetière, Ferdinand. *L'évolution de la poésie lyrique*, Paris, 1894

Buican, Denis. *Histoire de la génétique et de l'évolutionnisme en France*, P.U.F, 1984.

Burian R.-M. and Gayon, J. « The Singular Fate of Genetics in the History of French Biology, 1900—1940 » in *Journal of the History of Biology*, vol. 21, n. 3 (Fall 1988), pp. 357-402.

Bynum, Brown and Porter (eds.). “Race” article, in *Dictionary of the history of science*, Princeton University Press, 1982.

Cahan, David. *From Natural Philosophy to the Sciences: writing the History of Nineteenth century science*. University of Chicago Press, 2003

Canat, R. *La Renaissance de la Grèce antique, 1820-1850*, Paris, 1911

- *L'Hellénisme des romantiques*, 3 vol., Paris, 1951-1955

Canguilhem, George. Qu'est-ce que la psychologie? » (1956/1966) en ligne

<http://philosophersdesk.blogspot.com/2010/11/georges-canguilhem-quest-ce-que-la.html>

- *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Vrin, 1983
- « *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Vrin, 1977
- « Du social au vital » in *Nouvelles réflexions sur le normal et le pathologique (1963-1966)*, éd. Quadrige, Presses Universitaires de France, 1996 ; pp. 175-191

Carole, Anne. *Histoire de l'Eugénisme en France ; les médecins et la procréation, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1995

Cavalli Sforza, Luca. Menozzi, Paolo. Piazza, Alberto. *The History and Geography of the Human Genes*, Princeton University Press, Abridged paperback edition, 1994

Céard, Jean. *La Nature et ses prodiges. L'insolite au XVIe siècle*, [1977] "Travaux d'Humanisme et de Renaissance", Genève, Droz, 1996

Chamla, Marie-Claude. « Hommage au professeur Henri Vallois » in *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, XIIIe série, tome 9, fascicule 2, 1982, pp. 89-92.

Charnley, Juliette Joy. *The influence of travel literature on the works of Pierre Bayle with particular reference to the dictionnaire historique et critique*, Durham theses, Durham University. Available at Durham E-Theses Online: <http://etheses.dur.ac.uk/6574/>, 1990

Chatelain, J.-M. "Du parnasse à l'Amérique : l'imaginaire de l'Encyclopédie à la Renaissance et à l'Age classique", in R. Schaer (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédie et bibliothèques, de Sumer au XXIème siècle*, BNF/Flammarion, 1996 ; pp. 156-163

Chemla, Yves. "Edgar La Selve et Haïti" *Intervention au colloque de l'Université de Cergy Pontoise* et "Louis-Joseph Janvier, écrivain national". Non publié.

- "Louis-Joseph Janvier, écrivain national". Non publié

Chinard, Gilbert. *L'exotisme américain dans la littérature française au XVIème siècle*, Paris, 1913.

- *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au 17^{ème} et 18^{ème} siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1970.

Chomsky, Noam. *Language and mind*, New York, 1972

Clavères, Marie-Hélène. « L'enseignement de l'arabe au lycée de Marseille au XIXe siècle » in *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 28, 2002.

Cohen, William B., 1980. *The French encounter with the Africans*, Indiana University Press

Cohn, Bernard. *Colonialism and its forms of knowledge: the British in India*, Princeton, 1996

Coller, Ian. *Arab France, Islam and the Making of Modern Europe, 1798-1831*, University of California Press, 2010.

Collini, Silvia et Vanonni, Antonella éd. *Les instructions scientifiques pour les voyageurs (17^{ème} -19^{ème} siècle)*, Harmattan, 2005

Conklin, Alice L. *In the Museum of Man: Race, Anthropology, and Empire in France, 1850–1950*, Cornell University Press, 2013

Cook, Peter. *Vivre comme frères : Native-French Alliances in the St Lawrence Valley, 1535-1667*, PhD Thesis, McGill University, Montréal, 2008

Copans, Jean. Jamin, Jean. *Aux origines de l'anthropologie française*, Paris, éd. Le Sycomore, 1978

Cordier, Henri. *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers : depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie Mandchoue*, Paris, 1920-1921

- *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, Paris, 1923

Corsi, Pietro. *The age of Lamarck. Evolutionary Theories in France, 1790-1830*. University of California Press, 1988

- *Lamarck, genèse et enjeux du transformisme, 1770-1830* CNRS Editions, Paris, 2001

Cravens, Hamilton. *The triumph of evolution, American scientists and the Heredity-Environment controversy, 1900-195*, University of Pennsylvania Press, 1978

Cro, Stelio. *The Noble Savage, Allegory of Freedom*, Wilfrid Laurier University Press, 1990

Curran, Andrew S.. « Imaginer l'Afrique au siècle des Lumières », dans *Le Problème de l'altérité dans la culture européenne: anthropologie, politique et religion aux XVIIIe et XIXe siècles*, éd. Guido Abbattista et Rolando Minuti (Naples, 2006)

- « Diderot and the *Encyclopédie's* construction of the black African », *SVEC*, 2006:09, pp. 35-53.

D

Dantec, Félix Le. « Les néo-darwiniens et l'hérédité des caractères acquis », in *Revue philosophique*, 47, (1899), pp. 1-41. p. 27)

Davis, David Brion. « New sidelights on early anti-slavery radicalism », in *William and Mary Quaterly*, 1971, 3rd series, n.28,

- *The problem of slavery in the age of the Revolution (1770-1823)*, Oxford university Press, 1989
- « Onstruction Race : A reflection » in *William and Mary Quaterly*, 1997, vol. 54, n.1, pp. 7-18

Dean, Cornelia. « James Watson Retires After Racial Remarks » in *New York Times*, 25 oct. 2007. En ligne http://www.nytimes.com/2007/10/25/science/25cnd-watson.html?_r=0

Debono, Emmanuel. *Aux origines de l'antiracisme: La LICA, 1927-1940*, éd. CNRS, 2012

Delacampagne, Christian. *L'invention du racisme, Antiquité et moyen-âge*, Fayard, 1983

Deluz, Christiane. *Le livre de Jehan de Mandeville, Une "géographie" au XIVe siècle*, Louvain La Neuve, 1988

Descola, Philippe. *Par-delà nature et culture*. Paris, 2015

Deslandres, D. « Séculiers, laïcs, Jésuites : Épistémês et projets d'évangélisation et d'acculturation en Nouvelle France. Les premières tentatives , 1604-1613 », dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome Italie et Méditerranée*, 101, 1989, pp. 751-788.

Detienne, Macel. *The Greeks and us, a comparative anthropology of Ancient Greece*, Cambridge, Polity Press, 2007

Denniker, Joseph. *The races of Man, An Outline of Anthropology and Ethnography*, New-Dehli, 1901

Denniker, Joseph. *The races of Man, An Outline of Anthropology and Ethnography*, New-Dehli, 1901

Dératé, Jaques. *Rousseau et la Science Politique de son Temps*, Vrin 1970

Devvyver, André. *Préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime, 1560-1720*, Presses de l'Université de Bruxelles, 1973

Dias, Nélia. *Le musée d'ethnographie du Trocadéro*, Paris, CNRS, 1991

Dickason, Olive Patricia. *Le mythe du sauvage*, trad. Jules Des Chênes, ed. du Septentrion, 1993

Dorlin, Elsa. *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*. Paris, La Découverte, collection textes à l'appui/ genre & sexualité, 2006

Dorigny, Marcel. « The Abbé Grégoire and the Société des Amis des Noirs » in *The abbé Grégoire and his world*, Popkin, Jeremy D. Popkin, Richard H. éd., Dordrech : Kluwer, 2000, pp. 27- 39

- Avec Gainot, Bernard. *La société des amis des noirs, 1788-1799 : contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, éd. UNESCO, 1998

Doron, Claude-Olivier. « Races et dégénérescence. L'émergence des savoirs sur l'homme normal » thèse de doctorat, Philosophie, Dominique Lecourt dir., Paris 7, 2011

- *L'homme altéré. Races et dégénérescence (XVIIe-XIXe siècles)*, Paris, Champ Vallon, 2016

Dorsey, George A. « History of the Study of Anthropology at Harvard University », *Denison Quarterly*, 1896, Vol. 4, n.2 Granville Ohio

- “Race and Civilization”, in *Whither Mankind*, edited by Charles A. Beard, New York, London, Toronto, 1928, pp. 229-263

Down, John L. H. *On some of the mental affections of childhood and youth*, London, Churchill, 1887

Doyle, William. *Aristocracy and its enemies in the age of revolution*, Oxford University Press, 2009

Drescher, Seymour. *Capitalism and antislavery : British mobilization in Comparative perspective*, Oxford university Press, 1989

- « The Ending of the Slave Trade and the Evolution of European Scientific Racism », in *Social Science History* 14 (1990): 415-50

Duchet, Michèle. *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, Paris, Maspéro, 1971

Duhem, Pierre. *Le système du monde*, Paris, 1959,

Dumond, Louis. *Homo Hiérarchicus : Essai sur le régime des castes*, Paris, Gallimard, 1966

Ducros, Albert et Jacqueline. Jouliau, Frédéric. (éd.) *La culture est-elle naturelle ? Histoire, épistémologie et applications récentes du concept de culture*, Paris, Editions Errance, 1998, pp. 15-24

Durkheim, Emile. *De la division du travail Social, essai sur l'organisation des sociétés supérieures*, Paris, Alcan, 1893

- « Compte rendu de l'ouvrage de Franz Boas, 'The Mind of Primitive Man' », in *Année Sociologique*, 1909-12, pp. 31-33

Duscheneau, François. « Leibniz et la grande chaîne des êtres », in *Nature, Histoire et Société, Essais en hommage à Jacques Roger*, Blanckaert, Fischer, Rey, (éd.), Klincksieck, 1995.

E

Eddy, John H. Jr., "Buffon, Organic Change, and the Races of Man" (Ph.D. diss., Univ. Oklahoma, 1977) *Studies in History of Biology*, 1984, 7:1-45;

Edjenguèlè, Mbonji. *L'ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Presses Universitaires de Yaoundé, 2005

Ehrard, Jean. *L'idée de nature en France dans la première moitié du 18^{ème} siècle*, [1963] Albin Michel, 2014

- « Diderot, l'*Encyclopédie*, et l'histoire et théorie de la terre » in Gayon, Buffon 88, ouvrage cité, 1992, pp. 135-142

Elias, Norbert. *La dynamique de l'occident*, Calmann-Levy, 1990

Elliott, J.H. « The discovery of America and the Discovery of Man », in *Proceedings of the British Academy*, February 2, 1972, vol. 58, pp. 101-125

Ellis, Jack D. *The Physician-Legislators of France, medicine and politics in the early third republic 1870-1914*, Cambridge University Press, 1990

Etiemble, René. *Les Jésuites en Chine, 1552-1773, La querelle des rites*, éd. René Julliard, 1966

Eze, Emmanuel C. "The color of Reason: The Idea of 'Race' in Kant's Anthropology", in Katherine M. Faull ed., *Anthropology and the German Enlightenment : Perspectives on Humanity*, Bucknell University Press, 1995, pp. 200-244.

- *Race and Enlightenment ; a reader*, Cambridge, Blackwell, 1996

F

Fanon, Frantz. *Peau noire, masques blancs*, Seuil, 1952

- *Pour la révolution africaine*, Paris, La Découverte, 2001
- *Sociologie d'une révolution (L'an V de la révolution algérienne)*, [1959] éd. Les classiques des sciences sociales, en ligne : http://classiques.ugac.ca/classiques/fanon_franz/sociologie_revolution/sociologie_revolution.html

Farber, Paul Lawrence. "Buffon's Concept of Species" (Ph.D. diss., Indiana Univ., 1970)

- "Buffon and the Concept of Species," in *Journal of the History of Biology*, 1972, 5:259-284

Fassin, Didier. "The Biopolitics of Otherness: Undocumented Foreigners and Racial Discrimination in French Public Debate", in *Anthropology Today*, Vol. 17, No. 1, (Feb., 2001)

Fassin, Eric. « Aveugle à la race ou au racisme, une approche stratégique », in *De la question sociale à la question raciale*, Fassin, Eric. Fassin, Didier. éd., Paris, La découverte, 2006, pp. 106-130

Ferrière, Hervé. *Bory de Saint-Vincent, l'évolution d'un voyageur naturaliste*, Préface de Pietro Corsi, ed. Syllepse, 2009.

Fields, Jeanne. "Slavery, Race, and Ideology in the United States of America," *New Left Review*, 181 (1990): 95–118.

Finot, Jean. *Le préjugé des races*, 2^{ème} édition, Alcan, 1906

Fischer, David H. *Champlain's Dream, the European founding of North America*, Vintage Canada Edition, 2009.

Fischer, Jean-Louis. « L'hybridologie et la zootaxie du siècle des Lumières à l'origine des espèces » in *Revue de synthèse*, 101-2, 1981, pp. 47-72

- « Espèces et hybrides : à propos des léporides » in *Histoire du concept d'espèce dans les sciences de la vie*, éditions de la Fondation Singer-Polignac, 1987 ; pp. 253-268

Fleck, Ludwig. *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Champs Science, 2008

Fluehr-Lobban, Carolyn. « Introduction » in Joseph-Anténor Firmin, Asselin Charles, *The Equality of the human races*, 2002

Foucault, Michel. *Les mots et les choses, une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966

- *Leçons sur la volonté de savoir, une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 2011

Forest, Luc. "Une science de la colonisation ? Regards anthropologiques sur les africains en France et au Royaume-Uni au XIX^{ème} siècle", in *L'arbre à Palabres* # 12 - Nov. 2002, pp. 58-89.

Fraisse, P. « L'Année Psychologique - Quatre directeurs en cent ans. » In P. Fraisse & J. Segui (Eds.), *Les origines de la psychologie scientifique : centième anniversaire de L'Année Psychologique (1894-1994)*. Paris : Presses Universitaires de France. 1994.

Fredrickson, George. *White Supremacy, A comparative American and South-African Perspective*, Oxford University Press, 1981

- *Racism*, Princeton University Press, 2003

G

Gainot, Bernard. « La décade et la colonisation nouvelle », in *Annales historiques de la révolution française*, 2005, n. 339, pp. 99-116

Galton, Francis. *Inquiries into the human faculty and its development*, London, 1883

- *Natural inheritance*, New-York and London, 1894

Garofalo, R. *La criminologie*, Paris, Alcan, 1905

Garrett, Henry E. « The Equalitarian Dogma », in *Perspectives in Biology and Medicine*, Summer, University Press of Chicago, 1961

Garrigus, John D. “‘Sons of the Same Father’: Gender, Race, and Citizenship in Saint-Domingue, 1760–1792,” in *Visions and Revisions of Eighteenth-Century France*, ed. Christine Adams, Jack R. Censer, and Lisa Jane Graham (University Park, Pa., 1997)

- “Color, Class, and Identity on the Eve of the Haitian Revolution: Saint-Domingue’s Free Colored Elite as Colons Americans,” *Slavery and Abolition* 17 (1996): 20–43

Gauthier, Florence. “Contribution à l’histoire du droit naturel moderne au XVIII^e siècle. Esclavage ou liberté ?” in *Annales historiques de la Révolution française*, Année 2003, Volume 334, Numéro 1 p. 157 – 164

- Florence Gauthier, *L’aristocratie de l’épiderme: Le combat de la Société des Citoyens de Couleur 1789-1791*. CNRS Éd., 2007.

Gay, Peter. *The enlightenment an interpretation*, New York, Alfred A Knopf, 1967, 2 vol.

Gayon, Jean. *Buffon 88*, Jean Gayon éd., Paris, Vrin, 1992.

- “Le déterminisme : origines d’un mot, évaluation d’une idée”. in Marcel Lesieur. *Turbulence et déterminisme*, Grenoble, pp.183-197, 1998, Grenoble Sciences. <halshs-00775501>.
- « Faut-il proscrire en biologie l’expression ‘races humaines’ ? Unesco 1950-51 », *L’Aventure Humaine* n°12/2001, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, pp. 9-40
- « Do biologists need the Expression ‘Human Races’ ? Unesco 1950-1951, in *Bioethical and Ethical Issues Surrounding the Trials and Code of Nuremberg, Nuremberg revisited*, Edited by J.J. Rozenberg, Lewinston, Queenstown, Lampeter, The Edwin Mellen Press, 2003, pp. 23-48

Geiger Roger, Eyssad Marie-France, Besnard Philippe, «René Worms, l’organicisme et l’organisation de la sociologie » in *Revue Française de Sociologie*, 1981,

Géloin, Ghislaine. “Introduction”, dans Anténor Firmin, *De l’égalité des races humaines (Anthropologie positive)*, 1885. Nouvelle édition, L’Harmattan, 2003.

Gerbi, Antonello. *The dispute of the new world, The History of a Polemic, 1750-1900*, Revised and enlarged edition translated by Jeremy Moyle, University of Pittsburgh Press, 1973

Gil-White, Francisco. « Are Ethnic Groups Biological "Species" to the Human Brain? Essentialism in Our Cognition of Some Social Categories » in *Current Anthropology*, Vol. 42, No. 4 (August/October 2001), p. 515-553.

- « The Cognition of Ethnicity: Native Category Systems under the Field Experimental Microscope » in *Field Methods* 2002 14: 161

Gisler, A. *L'esclavage aux Antilles françaises (17^{ème}-19^{ème})*, Paris, 1981

Gissis, Snait B. "Lamarck on Feelings: from worms to Humans", In Charles T. Wolfe, Ofer Gal eds, *The Body as Object and Instrument of Knowledge: Embodied Empiricism in Early Modern Science*, Springer Science & Business Media, 2010 - ; pp. 211-242

Glacken, Clarence. *Traces on the Rhodian Shore*, University of California Press, 1967

Gliozzi, Giuliano, *Adam et le Nouveau Monde. La naissance de l'anthropologie comme idéologie coloniale : des généalogies bibliques aux théories raciales (1500-1700)*. Théétète éditions, 2000

Goldstein Sepinwall, Alyssa. *The Abbé Grégoire and the French Revolution : the making of modern universalism*, University of California Press, Berkley, London, 2005

- "Eliminating Race, Eliminating Difference, Blacks, Jews, and the Abbé Grégoire" in Peabody and Stovall, ouvrage cité, 2006, pp. 28-41

Goodey, C. F. *A History of Intelligence and "Intellectual Disability". The Shaping of Psychology in Early Modern Europe*, Ashgate Publishing, 2011.

Gosset, Thomas F., *Race: history of an idea in America*, Southern Methodist University Press, 1963

Gould, Stephen J. *The mismeasure of Man*, Norton & Co., 1981

- avec Marcel Blanc, *Darwin et les grandes énigmes de la vie*, Seuil , 1984

Grand, Edward. *Studies in Medieval Science and Natural Philosophy*, Variorum reprints, London, 1981

Gray, Jeremy and Thompson, Paul. "Neurobiology of intelligence : science and ethics." In *Nature Reviews Neuroscience* 5, 471-482, June 2004

Greene, John C. *The Death of Adam: Evolution and Its Impact on Western Thought*, Iowa University Press, 1959

- "The Kuhnian Paradigm and the Darwinian Revolution in Natural History" in *Perspectives in the History of Science and Technology*, ed. Duane H. D. Roller (Norman: Univ. Oklahoma Press, 1971), pp. 3-25.

- “Darwin as a Social Evolutionist”, *Journal of the History of Biology*, 10 (1977), pp. 1-27
- "From Aristotle to Darwin: Reflections on Ernst Mayr's Interpretation in The Growth of Biological Thought," *J. Hist. Biol.*, 1992, 25:257-284,

Greggus, David. “Racial Equality, Slavery, and Colonial Secession during the Constituent Assembly” in *The American Historical Review*, Vol. 94, No. 5, (Dec., 1989), pp. 1290-1308.

Grell, Chantal. *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 1989

- *Le 18^e siècle de l'antiquité en France*, Voltaire Foundation, Oxford, 1995, 2 vol.
- *L'Égypte imaginaire de la Renaissance à Champollion : colloque en Sorbonne*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2001

Grmek, Mirko Drazen. « Géographie médicale et histoire des civilisations » in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 18e Année, n. 6, Nov. - Déc. 1963

- Mirko D. Grmek, « Quelques mythes méthodologiques en histoire des sciences », in *Nature, Histoire, Société, Essais en hommage à Jacques Roger*, rassemblés et présentés par Claude Blanckaert, Jean-Louis Fischer, Roselyne Rey, éd. Klincksieck, 1995, pp. 21-27

Guénif-Souilamas, Nacira. *La république mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique, 2006

Guénot, Louis. « La loi de Mendel et l'hérédité de la pigmentation chez les souris » in *Arch. Zool. Exp. Gén.*, 3^{ème} série, 10, 1902, pp. 27-30

- « Les races pures et leurs combinaisons chez les souris », *Arch. Zool. Exp. Gén.*, 4^{ème} série, 1905, pp. 123-132

Guillo D., *Sciences sociales et sciences de la vie*, Presses Universitaires de France, 2000.

Guiral, Pierre. Temine, Emile, éd., *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, CNRS, 1977

Gurvitch, Georges. *Claude Henri de St Simon, La physiologie sociale*, Presses Universitaires de France, 1965

Gusdorf, Georges. *Les Origines des sciences humaines. Antiquité, Moyen Age, Renaissance*, Paris, Payot, 1967

- "Ethnologie et métaphysique: L'Unité des sciences humaines," in *Ethnologie générale*, ed. Jean Poirer (Bruges, 1968).

- Hacking, Ian. *The social construction of what?*, Harvard university Press, 1999
- Haddon, A.C. Quiggin, A.H. *History of Anthropology*, London, Rationalist Press, Watts & Co., 1910
- Hahn, R. *Anatomie d'une institution scientifique, l'Académie des sciences de Paris 1666-1803*, éditions Archives contemporaines, 1993
- Haller, John S. Jr. *Outcasts from evolution, scientific attitudes of racial inferiority 1859-1900*, Soutehr Illinois university Press, [1971] 1995
- Hamy. Ernest Théodore. *Les origines du Musée d'Ethnographie*, Paris, E. Leroux, 1890
- Hanke, Lewis. *Aristotle and the American Indians, A study of Race Prejudice in the Modern World*, London, 1959
- Hannaford, Ivan. *Race, History of an Idea in the West*, University of John Hopkins Press, 1996
- Haraway, Donna J. "Remodeling the Human Way of Life", in *Bones, Bodies Behavior*, J. Stocking ed., Wisconsin University Press, 1988 ; pp. 206 – 259
- Harris, Victor. *All Coherence Gone*, University of Chicago Press, 1949
- Harrison, Mark. "Representations of India in British Medical Topography, 1820-1870" in Rupke, *Medical Geography on Historical perspective*, Med. Hist. Sup., 2000
- Hartfield, James. *The Aborigines' Protection Society: Humanitarian Imperialism in Australia, New Zealand, Fiji, Canada, South Africa, and the Congo, 1837-1909*. Columbia/Hurst, 2011.
- Hartog, François. *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 1980
- Hecht, Jennifer M. "A vigilant Anthropology, Léonce Manouvrier and the Disappearing Numbers." *Journal of the History of the Behavioral Sciences* 33, 3, 1997, pp. 221-40.
- "The Solvency of Metaphysics: The Debate over Racial Science and Moral Philosophy in France, 1890-1919" in *Isis*, Vol. 90, No. 1. (Mar., 1999), pp. 1-24.
 - *The end of the soul, Scientific modernity, Atheism and Anthropology in France*, Columbia University Press, 2003
- Hermanin, Costanza. "Europeanization through Judicial Enforcement? The Case of Race Equality Policy" Ph.D. dissertation, *European University Institute*, Department of Political and Social Sciences. May, 2012

Herbst, Marcel. *The Institution of Science and the Science of Institutions: The Legacy of Joseph Ben-David* Springer Science & Business Media, 2013

Herniaux, Jean. « Rapport sur le concept de race », *Archives de l'UNESCO*, SHC-75 /WS/11, 21 avril 1975, 28 p

Herzberg, Bernard, “Quescexa, les ‘origines raciales’ ? Propos sur la législation antiraciste : le ver est dans le fruit », in *Mots*, Vol. 33, 1992, n°1, pp. 261-290

Hirschfeld, Lawrence. *Race in the Making: Cognition, culture and the child's construction of human kinds*. MIT Press, 1996

Hodgen, Margaret. *Early Anthropology in the 16th and 17th century*, University of Pennsylvania Press, [1964] 1971

Hoffmann, François, *Le Nègre romantique, personnage littéraire et obsession collective*, Paris, Payot, 1973

Höffner, Joseph. *Christentum und Menschenwürde, Das Anliegen der spanischen Koloanialethik im goldenen Zeitalter*, Paulinus Verlag, 1947)

Honigsheim, Paul. « The Philosophical Background of European Anthropology », *American Anthropologist*, Volume 44, Issue 3, July-September 1942, pp. 376–387

- « Voltaire as Anthropologist » in *American Anthropologist*, vol. 47, n°1, Janv. – Mars 1945, pp. 104-118

Hoyt, David L. « The surfacing of the primitive : social reform colonial administration and ethnographic discourse in Great-Britain and France, 1870-1914 », *PhD. Dissertation*, University of California at Los Angeles, 1999

- « The reanimation of the Primitive: fin de siècle ethnographic discourse in Western Europe » in *History of Science*, 2001, 39, pp. 331-354

Hull, David L. « The Effect of Essentialism on Taxonomy--Two Thousand Years of Stasis (I) » in *The British Journal for the Philosophy of Science*, Vol. 15, No. 60 (Feb., 1965), pp. 314-326

- « A matter of individuality », *Philosophy of Science* 45 (3):335-360 (1978)
- *The Units of Evolution : Essays on the Nature of Species* ed. by Marc Ereshefsky, Massachussets Institute of Technology, 1992

Huxley, Julian. *Evolution: the modern synthesis*. London, Allen and Unwin, 1942.

I

Isaac, Benjamin H. *The Invention of Racism in Classical Antiquity*, Princeton U.P., 2004.

J

Jacquard, Albert. *Eloge de la différence, la génétique et les races de l'Homme*, Paris : Seuil, 1981

Jacques, T. Carlos, 1997. "From Savages and Barbarians to Primitives: Africa, Social Typologies and History in Eighteenth-Century French Philosophy", in *History and Theory*, Vol. 36, No. 2, May, pp. 190-215

James, C.L.R. *Black Jacobins*, (1963), Vintage books 1989.

Jameson, Russell Parsons. *Montesquieu et l'esclavage, études su les origines de l'opinion antiesclavagiste en France au 18^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1911

Johnson, J. W. *The formation of Neo-Classical Thought*, Princeton, 1967

Jouanna, Arlette. *L'idée de race en France au 16^{ème} siècle et au début du 17^{ème} siècle*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1981

- *Mythes et hiérarchies dans la France du XVIe siècle*, Ed. Le temps et les Hommes, 1977
- *Le devoir de révolte, La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Fayard, 1989.

Jucquois, Guy. *Le comparatisme : Généalogie d'une méthode*. Peeter Publishers, 1989

Jung, Vargas Bonilla-Silva, *State of White Supremacy: Racism, Governance, and the United States*, Stanford University Press, 2015

K

Kidd, Benjamin. *Social evolution*, London, 1894

Kelley, Donald R. "Louis Le Caron Philosophe", in *Philosophy and Humanism*, Edward P. Mahoney (ed.) Leiden, E. J. Brill, 1976, pp. 30-49

Kelves, Daniel. *In the name of Eugenics*, University of California Press, 1985

Kleinschmidt, Harald. *Ruling the Waves: Emperor Maximilian I, the Search for Islands and the Transformation of the European World Picture C. 1500* ; Antiquariaat Forum, 2008

Kluckhohn, Clyde. *Anthropology and the Classics*, Brown University Press, 1961

Koerner, Lisbet. *Linnaeus: Nature and Nation*, Harvard University Press, 1999

Köpping, K. P. *Adolf Bastian and the Psychic Unity of Mankind*, University of Queensland Press, 1983

Kuhn, Thomas. *The structure of scientific revolutions*, Chicago University Press, 1962

L

Lagier, Raphaël. *Les races humaines selon Kant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004

Lallement, Michel. *Histoire des idées sociologiques: Des origines à Weber*. Armand Colin, 2012

Lanessan, Jean-Louis de. *Principes de la colonisation*. Paris, 1897

Lang, Robert. *The birth of a nation*. Rutgers University Press, 1994

Larcher, Silyane. « L'égalité divisée. La race au cœur de la ségrégation juridique entre citoyens de la métropole et citoyens des 'vieilles colonies' après 1848 » in *La découverte, Le mouvement social*, 2015/3 n° 252, pp 137 à 158

- “Neither Color-Blind Nor Color-Conscious: Challenging French Universalism in the Plantation Colonies of the Antilles (Eighteenth and Nineteenth Centuries)” in *Palimpest*, vol. 4, 2015, issue 2, pp. 189-208

Lascoumes, Pierre. “Révolution ou réforme juridique ? Les codes pénaux français de 1791 à 1810” in Xavier Rousseau, Maris-Sylvie Dupont Bouchat, Claude Vael, (éd.) *Révolution et Justice pénale en Europe. Modèles français et traditions nationales. 1780-1830*, Paris, L'harmattan, 1999, p. 69

Lascoumes, Philippe ; Robert, Pierre et Kaluszynski, Martine. “Une leçon de méthode: le mémoire de Manouvrier 1892” In: *Déviance et société*. 1986 - Vol. 10 - N°3. pp. 223-246 ; p.228

Latour, Bruno. *Le métier de chercheur – regard d'un anthropologue*, Editions Quae, 2001

- Lebon, Gustave. *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples*, Paris, Alcan, 1895
- Lechalas, G. *Etudes Esthétiques*, Paris, 1902
- Le Cour Grandmaison, Olivier. *De l'indigénat - Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, La Découverte, Zones, 2010
- Lefrou, G. *Le noir d'Afrique : anthropobiologie et raciologie*, Préface d'Henri Vallois et du Dr Blanchard, Paris, Payot, bibliothèque scientifique, 1943.
- Letourneau, Charles. *Evolution de la morale*, Paris, A. Delahaye & E. Lecrosnier, 1887
- Leturia, Pedro. "Maior y Vitoria ante la conquista de America," *Estudios Eclesiasticos* (Madrid), 11, no. 1 (January 1932), pp. 44-82.
- Lévi-Strauss, Claude. *Race et Histoire*, Folio Essai, 1987 (1952)
 - avec Didier Eribon, *De près et de loin*, Paris, éd. Odile Jacob, 1983
- Levy, E. « La naissance du concept de barbare », *Ktema*, 9, 1984, pp. 5-14
- Liauzu, Claude, *Histoire de l'anticolonialisme en France*, Paris, Armand Colin, 2007
- Lichtenberger, Henri. *L'Allemagne moderne : son évolution*, E. Flammarion, 1908
- Lieberman, Leonard. « The debate over race: a study in the sociology of knowledge », in *Phylon*, Vol. 29, No. 2, (2nd Qtr., 1968), pp. 127-141
- Littré, Maximilien Paul Emile. *Dictionnaire de la langue française*. 2 tomes, Supplément en quatre parties, Paris, 1886
- Lokke, Carl Ludwig. *France and the colonial question, a study of contemporary French opinion 1763-1801*, New York, Columbia University Press, 1932
- Lombard, Alfred. *L'abbé Du Bos : un initiateur de la pensée moderne (1670-1742)*, Hachette, 1913
- Lombroso, César. *L'homme criminel, étude anthropologique et psychiatrique*, Paris, Alcan, 1895

Loomis, W.F. *Skin pigment regulation of vitamin-D biosynthesis in man*. In *Science*, 157, 1967, pp. 501-6

Louÿs, D. *Hommes et bêtes dans le moyen-âge chrétien, les sentences de Pierre Lombard* in Poliakov, ouvrage cité, 1975, pp. 153-160

Louis, Pierre. « La notion d'espèce dans la biologie d'Aristote. » in *Histoire du concept d'espèce dans les sciences de la vie* ouvrage cité, Paris, 1987, pp. 37-44

Lovejoy, Arthur. *The great chain of beings*, New-York, 1965

- *Primitivism and related ideas in Antiquity*, Octagon books, 1965

Livingstone, David N. *Adam's Ancestors: Race, Religion, and the Politics of Human Origins*, John Hopkins, coll. Medicine, Science, and Religion in Historical Context, 2008

M

Macé, Eric. « Ne pas quantifier, de pas nommer. L'impossible lutte contre la discrimination dans les programmes de la télévision française » in *La république mise à nu par son immigration*. Ed. La Fabrique, 2006, pp. 178-195

Mac Larren, Angus. « A Prehistory of the Social Sciences: Phrenology in France » in *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 23, No. 1. (Jan., 1981), pp. 3-22

Magloire-Danton, Gerarde. « Antenor Firmin and Jean Price-Mars: Revolution, Memory and Humanism » in *Small Axe*, Number 18 (Volume 9, n. 2) Sept. 2005

Malamut, Elisabeth. « Les peuples étrangers dans l'idéologie impériale, Scythes et Occidentaux », in *L'étranger au moyen-âge*, Actes du XXXe colloque de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Göttingen, 1999), Paris, Publications de la Sorbonne, 2000

Malberg, R. Carré de. *Contribution à une théorie Générale de l'Etat*, 2t. Sirey, [1920-1922], réimp. 1962

Malik, Kenan. *The Meaning of Race*, Mac Millan, 1996

Manouvrier, Léonce. « Compte rendu de lecture de l'ouvrage de Firmin intitulé *DERHP* » in *Revue Philosophique*, tome 21, onzième année, janvier-juin 1886 ; pp.180-3.

- Compte rendu de lecture de « *L'intelligence est-elle en rapport avec le volume du cerveau* d'A. Bloch » *Revue Philosophique*, 1886, tome 21, onzième année, janvier-juin ; pp.180-3.
- « Analyse et compte-rendu de l'ouvrage de Quatrefages intitulé introduction à l'étude des races humaines » » in *Revue philosophique*, 1887, tome 24, pp. 321-325 et 325-327

- *L'anthropologie et le droit*, Paris, 1894
- « L'indice céphalique et la pseudo-sociologie » in *Revue de l'école d'anthropologie*, 1899, 9, pp. 233-259

Marillier, L. « La psychologie de William James » in *Revue philosophique* de 1893, 35, p. 6

Marion, Séraphin. *Relations des voyageurs français en Nouvelle France* (Thèse pour le doctorat), Paris, Presses Universitaires de France, 1923

Martin, Gaston. *Nantes au XVIIe siècle : L'ère des négriers, 1714-1774*, Éd. Karthala, [1934] 1993

- *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*, Paris, 1948

Martino, Pierre. *L'orient dans la littérature française au 17^{ème} et au 18^{ème} siècle*, Coulommiers, Imprimerie Paul Brodard, éd. Hachette, 1906

Masterman, M. « The Nature of a Paradigm in *Criticism and the Growth of Knowledge* (ed. by Lakatos and Musgrave) Cambridge: Cambridge University Press, 2014

Mathon, G. *L'anthropologie chrétienne en Occident de Saint Augustin à Jean Scot Erigène*, Thèse (3 vol.), Lille, 1964

Mattéi, Jean-François. *La barbarie intérieure. Essai sur l'immonde moderne*, PUF, 1999

Mayr, Ernst. *The growth of biological thought*, Harvard University Press 1982.

- « Typological versus population thinking » In E. Sober (ed.), *Conceptual Issues in Evolutionary Biology*. The Mit Press. Bradford Books. 157--160 (1994)

Meek, Ronald. *Social science and the ignoble savage*, Cambridge University Press, 1976

Meijer, Miriam Claude. *Race and aesthetics in the anthropology of Peter Camper (1722-1789)*, ed. Rodolpi, Amsterdam-Atlanta, 1999

Mazaux, Jean-Michel. Pradat-Diehl, Pascale. Brun, Vincent, *Aphasie et aphasiques*, Paris, Masson, 2007

Meleze-Modrzejewski, J. « Hommes libres et bêtes dans les droits antiques » in Poliakov, ouvrage cité, 1975, pp. 75-101

Mengal, Paul. « La psychologie de Buffon à travers le *Traité de l'homme* » in *Buffon 1988* ouvrage cité.

- « Pour une histoire de la psychologie » in *Revue de synthèse*, 1988, 4^{ème} série, n.3-4, pp. 485-497
- « Eloge de la bâtardise » in *Mots*, déc. 1992, n.33 ; pp. 35-41.
- *La naissance de la psychologie*, l'Harmattan, 2005

Mercier, Roger, *La réhabilitation de la nature humaine (1700-1750)*, thèse pour le doctorat, éditions La balance, 1960

- *L'Afrique noire dans la littérature française, premières images 17^{ème}, 18^{ème} siècle*, Publications de la section de langues et littératures de l'université de Dakar, n°11, 1962
- « Les débuts de l'exotisme Africain en France », *Revue de littérature comparée*, 36, 1962, pp. 191-209

Merle, Carole. *Le Miroir Ottoman, une image politique des hommes dans la littérature géographique espagnole et française XVI-XVII siècle*, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2003

Merle, Isabelle. « De la légalisation de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question. » in *Politix*, vol 17, n° 66, Deuxième trimestre 2004, pp. 137-162

Merle, Marcel. *L'Anticolonialisme européen: de Las Casas à Karl Marx. Textes choisis*, Armand Colin 1969

Mesnard, Pierre. *Œuvres philosophiques de Jean Bodin*, 1951

Moïse, Claude. « Anténor Firmin », *Conjonction, Revue Franco-haïtienne* n. 117 (1971)

- *Dictionnaire historique de la révolution haïtienne (1789- 1804)*, Montréal, Ed. Images et Editions CIDIHCA, 2003.

Montagu, Ashley. *Man's Most Dangerous Myth, The Fallacy of Race*, 3rd Edition, Harper and Brothers, 1952 - 1st edition: 1942

- « The concept of Race », in *The Concept of Race*, Free Press, 1970
- « The Concept of Race in the Human Species in the light of Genetics », reproduit par Robert Bernasconi in *The Idea of Race*, Hackett Publishing, 2000, pp. 100-107.

Moore, R. I. *The Formation of a Persecuting Society; Power and Deviance in Western Europe*, Oxford, 1987

Mora, George. "Mind-body concepts in the middle ages: part I. The classical background and its merging with the Judeo-Christian tradition in the early Middle-ages" *Journal of the History of the Behavioral sciences*, 14, 1978, pp. 344-361

Moravia, Sergio, "The capture of the invisible. For a (pre)history of psychology in eighteenth-century France". *J. Hist. Behav. Sci.*, (1983) 19: 370–378.

Morning, Ann J. "Ethnic Classification in Global Perspective: A cross national Survey of the 2000 Census Round", *Population Research and Policy Review*, 2008, 27 (2) : 239-272

- *The Nature of Race: How scientists Think and Teach about Human Differences*, University of California Press, 2011

Mossio, Matteo. « Qu'est-ce qu'une fonction biologique ? » Dans *La vie et alors ?* Kupiec, JJ. dir., éd. Belin, pp. 223-235

Motsch, Andreas. *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2001

Mourgue, Raoul. *La philosophie biologique d'Auguste Comte*, A. Rey, 1909

Mucchielli, Laurent. *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La découverte, 1998.

- « La dénaturalisation de l'homme : le tournant Durkheimien de l'ethnologie française (1890-1914) » in Ducros, A. et J., Jouliau, F. eds., *La culture est-elle naturelle ?* Paris, Errance, 1998, pp. 41-53

Muthmann, Friedrich. *Alexander Von Humboldt und sein Naturbild im Spiegel der Goethezeit*, Zurich/Stuttgart, 1955

Muray, Philippe. *Le 19^{ème} siècle à travers les âges*, Denoël, 1984

N

Ndiaye, Pap. 2005. « Pour une histoire des populations noires en France : préalables théoriques », in *Le Mouvement Social*, 4, n°213, pp. 91-108

- *La condition noire*, Calmann-Lévy, 2008

Neuville, Henri. *L'espèce, la race et le métissage en anthropologie : introduction à l'étude de l'anthropologie générale*, Paris, Masson, 1933,

Nicolet, Claude. *L'Idée Républicaine en France, 1789-1924 Essai d'histoire critique*, Gallimard, 1982

O

Odom, Herbert H. "Generalizations on Race in Nineteenth-Century Physical Anthropology" in *Isis*, Vol. 58, No. 1. (Spring, 1967), pp. 4-18. Stable URL: <http://links.jstor.org/sici?sici=00211753%28196721%2958%3A1%3C4%3AGORINP%3E2.0.CO%3B2-B>

Olender, Maurice. *Les langues du paradis*, Paris, éd. du seuil, 1989

- *La chasse aux évidences*, ed. Galaad, 2005,

Oudin-Bastide, Caroline, 2005. « L’Afrique dans le discours abolitionniste de Victor Schœlcher : de la réfutation de l’infériorité native des Nègres’ au projet africain » in *Afrique et histoire - 2 (vol. 4)* | ISSN 1764-1977 | ISSN numérique : en cours | ISBN : 2-86432-455-5 | page 149 à 173

P

Pagden, Anthony. *The Fall of the Natural Man: the American Indian and the Origins of Comparative Ethnology*, Cambridge, 1982

Palladino P. and Worboy, M. « Science and Imperialism », *Isis*, 84 (1993) : 91-102

Peabody, Sue. *There are no slaves in France*, Oxford University Press, 1996

- « “A Dangerous Zeal”: Catholic Missions to Slaves in the French Antilles, 1635-1800 », in *Journals French Historical Studies*, Volume 25, Number 1, Winter 2002
- Avec Stovall, Tyler E. ed. *The color of liberty, Histories of Race in France*, Duke University Press, 2006

Péan, Leslie. *Comprendre Anténor Firmin, Une inspiration pour le XXIème siècle*, éd. de l’Université d’Etat d’Haïti, 2012 ; p.19

Pearson, Charles Henri. *National life and character, a forecast*, Read books, [1893] 2008

Pels, Peter and Saleminck, Oscar. *Colonial Subjects: Essays on the Practical History of Anthropology*, University of Michigan Press, 2000

Pernille, Roge. « L'économie politique en France et les origines de la 'mission civilisatrice' en Afrique », in *La découverte, 18^{ème} siècle*, 2012/1, n. 44, pp. 117-130.

Petit, Annie. *Auguste Comte, Trajectoires positivistes, 1798-1998*, Dir., L'Harmattan 2003

Pintard, René. *Le Libertinage érudit dans la première moitié du 17^{ème} siècle*, Geneva : Boivin, 1983

Pogliano, Claudio. « La découverte du cerveau : de Descartes à Gall », <http://histsciences.univ-paris1.fr/i-corpus-evenement/Fabriquedelapensee/affiche-II-2.php>

Poliakov, Léon. *Hommes et bêtes: entretiens sur le racisme : actes du colloque tenu du 12 au 15 mai 1973 au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle*, Paris, Mouton, 1975

- « Brève histoire des hiérarchies raciales » dans *La science face au racisme*, Fayard, 1981
- *Le Mythe aryen: Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, 1994

Policar, Alain. « Science et démocratie. Célestin Bouglé et la métaphysique de l'hérédité » in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1999, Volume 61, n. 61, pp. 86-101.

Popkin, Richard. « The philosophical basis of modern racism » in *The High Road to Pyrrhonism*, Austin Hill Press, 1980 ; pp. 79-102

Pradel, Pompilus. *Anténor Firmin par lui-même, le champion de la négritude et de la démocratie haïtienne*. Edition Pégasus, 1988

Price-Mars, Jean. *Anténor Firmin, un homme d'état haïtien*, Port au Prince [?] Imprime. séminaire adventiste, 1978 ; Chap. 13, "Firmin et Salomon".

Prochiantz, Alain. *Claude Bernard et la réduction physiologique*, Presses Universitaires de France, 1990.

Pucheu, Philippe. « Une innovation de L. Manouvrier dans l'analyse quantitative du cerveau : interpréter le résidu d'une régression », in *Mathématiques et sciences humaines*, tome 122, 1993, pp. 21-40

Q

Quine, Willard von Orman. *On What there is*, Catholic University of America, 1948.

R

Rainaud, Armand. *Le continent austral, hypothèses et découvertes*, Paris, 1893.

Reeves, Marjorie. *The Prophetic Sense of History in Medieval and Renaissance Europe*, Ashgate Variorum, 1999.

Reinach, Salomon. « Compte-rendu de l'ouvrage intitulé *L'aryen* de Vacher de Lapouge » in *Revue critique d'histoire et de littérature*, 12 février 1900, pp. 121-123

Reynaud-Paligot, Carole. *La république raciale 1860-1930*, Presses Universitaires de France, 2006.

- *Races, Racismes et antiracisme dans les années 1930*, Presses Universitaires de France, 2007.

Ribémont, Bernard. « L'inconnu géographique des encyclopédies médiévales : fermeture et étrangeté » in *Cahiers de recherches médiévales*, t. 3 1997, pp. 101-111

- *Les Origines des encyclopédies médiévales: d'Isidore de Séville aux Carolingiens*. Honoré Champion, 2001.

Richard, Nathalie. “La revue L'Homme de Gabriel de Mortillet (1884-1887). Anthropologie et politique au début de la Troisième république” In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle Série. Tome 1 fascicule 3-4, 1989. pp. 231-255.

Ripley, W.Z. *The races of Europe*, New-York, 1899

Risch, Burchard, Ziv and Tang, “Categorization of Humans in biomedical research: Genes, Race and disease” in *Genome Biology* **3**, 2007 pp.1-11

Ritterbush, Phillip C. *Overtures to Biology: the Speculations of Eighteenth-Century Naturalists*, New Haven, Yale University Press, 1964

Roche, Daniel. « Natural History in the academies », in *Cultures of Natural History*, N. Jardine, J. A Secord and E. C. Spary, ed., Cambridge University Press, 1997

Roche, Daniel. « Natural History in the academies » in *Cultures of Natural History*, N. Jardine, J. A Secord and E. C. Spary, ed., Cambridge University Press, 1997, pp. 127-144

Rockel, Enis. “Conférence du Samedi 9 mai 2015 sur Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy”, Pôle de Valorisation du Patrimoine de la ville de Saint-Pierre. En ligne: <http://leboucan.fr/images/confacademie/RockelJBLisletGeoffroy.pdf>

Roger, Jacques. *Les sciences de la vie dans la pensée française du 18^{ème} siècle*, Armand Colin, 1963

- « Histoire des mentalités : les questions d’un historien des sciences », *Revue de synthèse*, « Journée : Histoire des sciences et mentalités », 1983

Rosanvallon, Pierre. *L’Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1993

Rosenblum, Mort. *Mission to civilize. The French way*. New York, 1986

Rondinelli, Robert. « An Historical Review of Racial studies in physical anthropology from a Kuhnian perspective » in *Steward Anthropological Society Journal*, vol. 6, N°1, Fall 1974.

Royal, Charmaine & Dunston, Georgia. « Changing the paradigm from ‘race’ to human genome variation » in *Nature Genetics Supplement*, Nov. 2004, p. S5-S7

Rowe, John Rowland. “The Renaissance Foundations of Anthropology”, in *American Anthropologist*, 1965, 67, pp. 1-27

S

Saada, Emmanuelle. *Les enfants de la colonie Les métis de l’Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Éditions la découverte, 2007.

Saad, Mariana. « La médecine constitutive de la nouvelle science de l’homme : Cabanis » in *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 320 | avril-juin 2000, pp. 54-64.

Said, Edward. *Orientalism*, NY, Random House 1979

- *Culture and Imperialism*, London, 1993

Sala-Molins, Louis. *Le code noir ou le calvaire de Canaan*, P.U.F., 1987

Sarich, Vincent and Miele, Frank. *Race, the Reality of Human Difference*, West view Press, 2009.

Schiebinger, Londa L. *Nature's Body: Gender in the Making of Modern Science*, Beacon Press, 1993

Schlänger, Judith. *Les métaphores de l'organisme*, Paris, L'Harmattan, 1995

Schwab Raymond. *La Renaissance Orientale*, Payot, Paris 1950

Seeber, Edward D. *Anti-Slavery opinion in France during the second half of the eighteenth century*, Baltimore, John Hopkins U. P., 1937

- « Humanisme, humanisme and humanitarisme », in *Modern Language Notes*, XLIX (1934), pp. 521-523

Shapiro, Jill S. and O'Flaherty, Brendan. « Apes, Essences and Races : What scientists believed about human variation 1700-1900 », *Race, Liberalism, and Economics*, David Colander, Robert E. Prasch, Falguni A. Sheth, University of Michigan Press, 14 déc. 2009

Sibeud, Emmanuelle. « La construction des savoirs africanistes en France (1878-1920) », M'Bokolo, E. dir., thèse d'histoire, EHESS, 1999

- “La fin du voyage. De la pratique coloniale à la pratique ethnographique 1878-1913”, dans *Les Politiques de l'anthropologie*, L'Harmattan, 2001 ; C. Blanckaert dir.
- *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Editions de l'EHESS, 2002.

Simard, Théophile. *Discours critique sur la formation de la doctrine des races*, Bruxelles, 1922 – (Genève, Slatkine Reprints, 2003)]

Simon, Patrick. « L'arbre du racisme et la forêt des discriminations » in *La république mise à nue par son immigration*, ouvrage cité, 2006 ; pp. 160-177

- Avec Amiraux, Valérie. “There are no Minorities Here. Cultures of Scholarship and Public Debate on Immigrants and Integration in France” in *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 47(3-4): 191-215
- « La lutte contre les discriminations n'a pas lieu. La France multiculturelle et ses adversaires » in *Mouvements des idées et des luttes*, Ma cité a craqué, dix ans après les révoltes urbaines de 2005. Ed. La découverte, 2015, pp. 87-96

Sleeper-Smith, Susan. *Indian Women and French Men: Rethinking Cultural Encounter in the Western Great Lakes*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2001

Sloan, Phillip R. "The Idea of Racial Degeneracy in Buffon's *Histoire naturelle*," in *Racism in the Eighteenth Century*, ed. Harold E. Pagliaro (Studies in Eighteenth-Century Culture, 3) (Cleveland/London: Case Western Reserve Univ. Press, 1973), pp. 293-321.

- « Buffon, German Biology, and the Historical Interpretation of Biological Species » in *The British Journal for the History of Science*, Vol. 12, No. 2 (Jul., 1979), pp. 109- 153 ; p. 118

Smith, Annette. *Gobineau et l'histoire naturelle*, Droz, 1984

Smith, Bernard. *European Vision and the South Pacific*, Yale University Press, 1985

Smith, Jay M. "No more Language Games: Words, Beliefs, and the Political Culture of Early Modern France" in *The American Historical Review*, 102, n°2, 1997, pp. 1413-1440

Smith, Justin E. "A Series of Generations': Leibniz on Race" in *Annals of Science*, Vol 70, Issue 3, 2013. Special Issue: "In Kind: Species of Exchange in Early Modern Science" ; pages 319-335

- *Nature, Human Nature, and Human Difference: Race in Early Modern Philosophy*, Princeton University Press, 2015

Smith, Roger. « L'histoire des sciences humaines » in *Unité et globalité de l'homme, des humanités aux sciences humaines*, Marie-Louise Pelus-Kaplan (dir.), Editions Syllepse, 2006

Schnapper, Dominique. *La communauté des citoyens*, Gallimard, 1994

Snowden, Frank. *Before Color Prejudice*, Harvard University Press, 1983

Solé, Jacques. « Ethique chrétienne et Anthropologie » dans *Mélange de l'école française de Rome*, 1972, 84-2, pp. 531-537

Sombart, Werner. *Die Juden und das Wirtschaftsleben*, Leipzig, 1911

Spencer, Herbert. *Principes de psychologie*. Traduction française de Théodule Ribot et Alfred Espinas, Paris, 1892

Staum, Martin. "The Class of Moral and Political Sciences, 1795-1803" in *French Historical Studies*, 1980, Vol. 11, No. 3, Spring, pp. 371-397

- “The Enlightenment Transformed: The Institute Prize Contests”, in *Eighteenth-Century Studies*, 1985, Vol. 19, No. 2. Winter, pp. 153-179.
- *Labelling people, French Scholars on race, society and empire, 1815-1848*, McGill’s Queens University Press, 2003
- « Nature and Nurture in French Ethnography and Anthropology, 1859-1914” in *Journal of the History of Ideas*, Vol. 65, No. 3. (Jul., 2004), pp. 475-495.
- *Nature and Nurture in French Social Sciences, 1859-1914 and Beyond*, McGill’s Queens University Press, 2011 : 67, 150

Stepan, Nancy. *The Idea of Race in Science*, Great Britain, 1800-1960, Archon Books, 1982

- Avec Sander L. Gilman, “Appropriating the idioms of science, The rejection of Scientific racism”, in Sandra Harding, (ed.) *The Racial Economy of Science*, Indiana University Press, 1993, pp. 170 – 193

Stocking, George Jr. “French Anthropology in 1800” in *Isis*, 1964, Vol. 55, No. 2., Jun., pp. 134-150

- *Race, Culture and Evolution*, New-York, Free Press, 1968
- « What's in a Name? The Origins of the Royal Anthropological Institute (1837-71) » in *Man*, 6, n. 3 sept. 1971
- « From chronology to ethnology » in Augstein, Hannah Franziska. *James Crowles Prichard’s anthropology. Remaking the Science of Man in Early Nineteenth-century*, Rodopi, 1999, pp. 57-128
- *Victorian Anthropology*, New-York, Free Press, 1987
- *Bones Bodies Behavior, Essays on Biological Anthropology*, The University of Wisconsin Press, 1988
- “Delimiting Anthropology: Historical Reflections on the Boundaries of a Boundless Discipline.” In Stocking, *Delimiting Anthropology: Occasional Inquiries and Reflections* Madison: University of Wisconsin Press, 2001, pp. 303-329.

T

Taguieff, Pierre-André. *La force du préjugé, Essai sur le racisme et ses doubles*, ed. La Découverte, 1987

- *Les fins de l’antiracisme*, éditions Michalon, 1995

Tarrade, Jean. « L’administration coloniale en France à la fin de l’ancien régime : projets de réformes », in *Revue historique*, 1963. p. 103-122

Texte, Joseph. *Etudes de littérature européenne*, A. Colin, 1898.

Theunissen, Bert. *Eugène Dubois and the Ape-Man from Java. The history of the First « Missing Link » and its Discoverer*. Dordrecht-Boston-Londres Academic Publishers, 1989

Thomas, William I. « The psychology of race prejudice » in *The American Journal of Sociology*, Mach 1904, 9, n.5, pp. 593-611

Todorov, Tzvetan. *Nous et les autres, La réflexion française sur la diversité humaine*, 1989

Tooley, Marian J. « Bodin and the medieval theory of climate », in *Speculum*, vol. 28, n° 1, (Jan. 1953) pp. 64-83.

Topinard, Paul. *L'anthropologie*, éd. Reinwald & Co, 1895

Trachtenberg, Joshua. *The Devil and the Jews: The Medieval Conception of the Jew and Its Relation to Modern Antisemitism*, Philadelphia, 1943

Trafton, Anne. « Neuroscientists identify key role of language gene mutation that arose long ago may be key to humans' unique ability to produce and understand speech » in *MIT News Office*, September 15, 2014. En ligne <http://newsoffice.mit.edu/2014/language-gene-0915>

Trautmann-Waller, Céline éd., « Anthropologie der Naturvölker (1859) de Théodore Waitz : une anthropologie sans races ? » dans *Quand Berlin pensait les peuples*, CNRS, 2004, pp. 197-210.

Tuplin, Christopher. « Greek Racism? Observations on the Character and Limits of Greek Ethnic Prejudice », dans Tsetschladze (ed.), *Ancient Greeks West and East*, Leiden, 1999, pp. 47-75

V

Vacher de Lapouge, Georges. *Les sélections sociales : cours libre de science politique professé à l'Université de Montpellier*, Paris, 1896

Vaillant, Mickaël. « Race et culture. Les sciences sociales face au racisme. Etude comparative de la genèse et des modalités de la rupture épistémologique de l'école durkheimienne et de l'école de Chicago avec la pensée racialisée (fin 19e siècle -1945) ». Thèse de doctorat, université de soutenance : Institut d'études politiques Paris. Soutenue le 15 mars 2006.

Valensi, Laurence. « Recherches dans les dictionnaires anglais et français du XVIIème au XIXème siècle », dans *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Guiral, Pierre. Temine, Emile. Ouvrage cité, 1977, pp. 167-170

Vartanian, Aram. « Mettrie and Diderot Revisited: An Intertextual Encounter » in *Diderot Studies*, Vol. 21 (1983), pp. 155-197

Vidal, Fernando. *Les sciences de l'âme XVIe-XVIIIe siècle*, Éditions Champion, Paris, 2006

Vieira Da Cruz, Eduardo. “La question de la matière, source de conflit entre les doctrines au XIIIème siècle », Thèse de philosophie, directeur : M. Ruedi Imbach, Université Paris IV, 2008

W

Wade, M.L. “From 18th to 19th century Racial Science: continuity and Change” in B. Lang (éd.), *Race and Racism in Theory and Practice*, Boulder, 2000, pp. 27-45.

Wartelle, Jean-Claude. “La Société d'Anthropologie de Paris de 1859 à 1920” in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2004/1 (n° 10) ; pp. 125-171

Weber, Max. *Le Savant et le Politique*, Paris, La découverte, [1959] 2003

Williams, Elizabeth. “Anthropological Institutions in 19th cent. France”, in *Isis*, Vol. 76, No. 3, (Sep., 1985), pp. 331-348 ;

Wilson, W. J. *The declining significance of race, blacks changing American institutions*, 1978, The University of Chicago

Wintroub, Michael. « The Translations of a Humanist Ship Captain: Jean Parmentier's 1529 Voyage to Sumatra » in *Renaissance Quarterly*, Vol. 68, No. 1 (Spring 2015), pp. 98-132

Witt, Charlotte. *Ways of Being: Potentiality and Actuality in Aristotle's Metaphysics*, Cornell University Press, 2003

Wouako Tchaleu, Joseph. *Le racisme colonial, analyse de la destructivité humaine*. L'Harmattan, 2015

Wright, Larry. *Teleological Explanations: an etioloical analysis of goals and functions*. University of California Press, 1971

Z

Zack, Naomi. *Philosophy of Science and Race*, Routledge, 2014